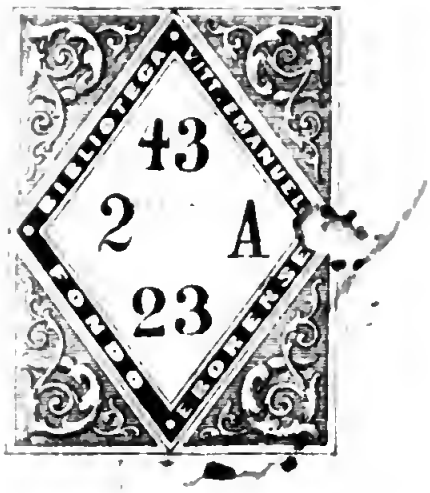

MAG 461

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Pour ſervir de continuation à celle de Monſieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-TROISIE'ME.

Depuis l'An 1456. juſqu'en 1484.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques, à Saint Thomas d'Aquin, vis-à-vis Saint Yves.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT-ONZIE'ME.

I. LE *pape ordonne des prieres contre les Turcs.* II. *Mahomet II. veut aſſieger Belgrade.* III. *Jean Huniade fait lever le ſiege de Belgrade.* IV. *Défaite entiere de l'armée des Turcs.* V. *Jalouſie entre Jean de Capiſtran & Huniade.* VI. *Solemnité de la fête de la Tranſfiguration de Notre-Seigneur.* VII. *Mort de Jean Huniade vaivode de Tranſilvanie.* VIII. *Mort de ſaint Jean de Capiſtran.* IX. *Ouvrage de ce ſaint.* X. *Zele du pape contre les infideles.* XI. *Brouilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon.* XII. *Création de cardinaux par le pape Callixte.* XIII. *Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.* XIV. *Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.* XV. *Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mandians.* XVI. *Il révoque cette bulle par une autre contraire.* XVII. *Les religieux mandians ſe ſoumettent.* XVIII. *Furieux tremblement de terre en Italie.* XIX. *Révolutions arrivées dans le royaume de Suede.* XX. *Concile de Soiſſons.* XXI. *Le dauphin de France ſe ſauve en Brabant.* XXII. *Il eſt bien reçu du duc de Bourgogne.* XXIII. *Le duc d'Alençon eſt arrêté & mis en priſon.* ANNE'E 1456.

1457. XXIV. *Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.* XXV. *Mort d'Ulric comte de Cilley.* XXVI. *On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.* XXVII. *Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon.* XXVIII. *Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois.* XXIX. *Guerre entre Alphonſe & les Genois.* XXX. *Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.* XXXI. *Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.* XXXII. *Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.* XXXIII. *Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défenſe des droits du ſaint ſiege.* XXXIV. *Reproches qu'il fait aux Allemands.* XXXV. *Le pape travaille à reconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.* XXXVI. *Le roi de Hongrie va à Prague pour épouſer Magdeleine de France.* XXXVII. *Mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme.* XXXVIII. *Mort de Jean, couſin du roi de Portugal.* XXXIX. *Mort de François Foſcaro ancien doge de Veniſe.* XL. *Défaite des Turcs par Scanderbeg & le cardinal d'Aquilée.* XLI. *Le roi de Perſe fait la guerre aux Turcs.* XLII. *Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.* XLIII. *Reconciliation du roi de France avec le dauphin.* XLIV. *Richard duc d'Yorck gouverne abſolument l'Angleterre.* XLV. *Ce duc ſe retire de la*

1458. *cour.* XLVI. *Differend touchant la ſucceſſion des roïaumes de Hongrie & de Boheme.* XLVII. *Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.* XLVIII. *L'empereur Frederic prétend au roiaume de Boheme.* XLIX. *Pogebrac élu roi de Boheme.* L. *Il extermine les Thaborites.* LI. *Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.* LII. *Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.* LIII. *Alphonſe d'Arragon aſſiege Genes, & meurt à Naples.* LIV.

Ferdinand fils naturel d'Alphonſe, eſt roi de Naples. LV. *Conteſtations entre pluſieurs princes pour le royaume de Naples.* LVI. *Mort du pape Callixte III.* LVII. *Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.* LVIII. *Le cardinal de Roüen ſe déclare contre Æneas Sylvius.* LIX. *On penſe à élire pape le cardinal de Roüen.* LX. *Sentiment d'Enee Piccolomini ſur cette élection.* LXI. *Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Roüen.* LXII. *Son diſcours au cardinal de Pavie vice-chancelier.* LXIII. *Le cardinal de Pavie ſe départ du cardinal de Roüen.* LXIV. *Le cardinal de ſainte Marie la Neuve propoſe Enée Piccolomini.* LXV. *On procede au ſcrutin pour l'élection d'un pape.* LXVI. *Enée Piccolomini cardinal de Sienne eſt élu pape & prend le nom de Pie II.* LXVII. *Diſcours que lui fait le cardinal Beſſarion.* LXVIII. *Réponſe du pape à ce diſcours.* LXIX. *Joie dans Rome pour l'élection du pape.* LXX. *Hiſtoire & caractere de Pie II.* LXXI. *Divers ſentimens des princes ſur l'élection du pape.* LXXII. *Mort du cardinal Capranica de Fermo.* LXXIII. *Mort de Maphée Vegius.* LXXIV. *Couronnement du pape Pie II.* LXXV. *Il convoque l'aſſemblée de Mantouë & en écrit au roi de France.* LXXVI. *Réponſe du roi de France au pape.* LXXVII. *Le pape écrit à Pogebrac roi de Boheme.* LXXVIII. *Le cardinal Beſſarion envoïé à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.* LXXIX. *Troubles qui regnent en Allemagne.* LXXX. *L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Boheme.* LXXXI. *Le pape confirme le roïaume de Naples à Ferdinand.* LXXXII. *Mahomet II. prend Corinthe, & rend le Peloponeſe tributaire.* LXXXIII. *Gennadius ſe démet du patriarchat de Conſtantinople.* LXXXIV. *Le roi de Franco*

fait la guerre aux Anglois. LXXXV. *Priſe de Sandvvick en Angleterre par les François.* LXXXVI. *Reconciliation des deux partis de Lancaſtre & d'Yorck.* LXXXVII. *La guerre recommence & le duc d'Yorck leve une armée.* LXXXVIII. *Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande.* LXXXIX. *Mort d'Artus III. duc de Bre-*
1459. *tagne & connétable de France.* XC. *Le pape part de Rome pour ſe rendre à Mantouë.* XCI. *Plaintes des Sileſiens contre Pogebrac roi de Boheme.* XCII. *Le pape nomme à Prague un adminiſtrateur de l'égliſe.* XCII. bis. *Le pape arrive à Florence où il eſt reçu par Coſme de Medicis.* XCIII. *Mort de ſaint Antonin archevêque de Florence.* XCIV. *Le pape aſſiſte à ſes funerailles.* XCV. *Ouvrages de ſaint Antonin.* XCVI. *Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.* XCVII. *Mort de Pogge Florentin.* XCVIII. *Arrivée du pape à Mantouë.* XCIX. *Diſcours du pape à l'ouverture de l'aſſemblée de Mantouë.* C. *Le pape écrit aux princes & les exhorte de venir à Mantouë.* CI. *Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.* CII. *Diſpute entre les ambaſſadeurs ſur la preſſéance.* CIII. *Premiere ſéance de l'aſſemblée de Mantouë.* CIV. *L'ambaſſadeur du duc de Bourgogne eſt reçu à l'aſſemblée.* CV. *Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.* CVI. *Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantouë.* CVII. *Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathedrale.* CVIII. *Autre diſcours du pape à l'aſſemblée de Mantouë.* CIX. *Le cardinal Beſſarion parle après le pape.* CX. *On réſout la guerre contre les Turcs.* CXI. *Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.* CXII. *Audience publique que le pape leur donne.* CXIII. *Le pape répond au diſcours de l'évêque de Pa-*

vis. CXIV. *Nouvelle audience que les ambaſſadeurs de France demandent au pape.* CXV. *Leurs demandes.* CXVI. *Réponſe que le pape fait à ces demandes.* CXVII. *Le pape juſtifie ſa conduite à l'égard du roïaume de Sicile.* CXVIII. *Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.* CXIX. *Réponſe des ambaſſadeurs de France au diſcours du pape.* CXX. *Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.* CXXI. *Le roi d'Angleterre envoye ſes ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXII. *Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.* CXXIII. *La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.* CXXIV. *Bataille donnée entre les deux factions.* CXXV. *Le duc d'Yorck veut ſe faire déclarer roi d'Angleterre.* CXXVI. *Le parlement laiſſe à Henri le titre de roi & accorde au duc d'Yorck le droit de lui ſucceder.* CXXVII. *Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.* CXXVIII. *Arrivée d'autres princes & ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXIX. *Charlotte veuve du roi de Portugal ſuccede au royaume de Chypre.* CXXX *Le ſoudan d'Egypte donne le royaume de Chypre à Jacques archevêque de Nicoſie.* CXXXI. *Serment qu'il exige de lui.* CXXXII. *Le duc de Calabre fait une deſcente dans le royaume de Naples.* CXXXIII. *Conquêtes de ce duc.* CXXXIV. *Le duc de Seſſa veut aſſaſſiner Ferdinand.* CXXXV. *Il ſe défend & met ſes aſſaſſins en fuite.* CXXXVI. *Ferdinand eſt battu auprès de Sarno.* CXXXVII. *Raiſons pour leſquelles le pape protegeoit ſi fort Ferdinand.* CXXXVIII. *Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.* CXXXIX. *Le roi de Fez aſſiege Alcacer-Seguer & eſt battu.* CXL. *Affaires du royaume de Caſtille.* CXLI. *Decret du pape contre les ap-*

1460. *pels du ſaint ſiege au concile.* CXLII. *Meſures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.* CXLIII. *Fin de l'aſſemblée de Mantouë.* CXLIV. *Le pape part de Mantouë & vient à Sienne.* CXLV. *Promotion que le pape fait de ſix cardinaux.* CXLVI. *Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.* CXLVII. *Appel du procureur general du parlement de Paris au concile, pour la defenſe de la pragmatique ſanction.* CXLVIII. *Differends entre Sigiſmond duc d'Autriche & le cardinal de Cuſa.* CXLIX. *Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa.* CL. *Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.* CLI. *Le roi de Caſtille envoïe l'évêque de Leon vers le pape.* CLII. *Differends de quelques rois avec le pape touchant la collation des benefices.* CLIII. *Députation des patriarches d'Orient au pape.* CLIV. *Ambaſſadeurs du Peloponeſe au pape.* CLV. *Le pape part de Sienne & arrive à Rome.* CLVI. *Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.* CLVII. *Mort de Jacques II. roi d'Ecoſſe.* CLVIII. *Le roi de Boheme chaſſe les Manichéens de ſes états.*

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

I. *LEgation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucuns ſuccès.* II. *Révolte à Genes contre les François.* III. *Les factions oppoſées ſe réuniſſent contre les François.* IV. *Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.* V. *Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.* VI. *Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.* VII. *La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc*

d'Yorck. VIII. *Elle attaque le duc d'Yorck qui perd la bataille & y eſt tué.* IX. *Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Vvarvik.* X. *Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.* XI. *Il fait empriſonner ſon fils & le relâche, enſuite le fait empoiſonner.* XII. *Mort de dom Henri roi de Portugal.* XIII. *Affaires du royaume de Naples.* XIV. *La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.* XV. *Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok & défait l'armée de la reine.* XVI. *Il ſe fait couronner à Londres ſous le* 1461.
nom d'Edouard II. XVII. *Le roi & la reine retirez en Ecoſſe ſollicitent du ſecours* XVIII. *Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.* XIX. *Tranſlation du chef de ſaint André à Rome.* XX. *Canoniſation de ſainte Catherine de Sienne.* XXI. *Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.* XXII. *Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêque de Maience.* XXIII. *Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.* XXIV. *Réponſe des nonces aux griefs de l'archevêque.* XXV. *L'archevêque renonce à ſon appel ſans tenir ſa parole.* XXVI. *On nomme un autre archevêque à Maïence.* XXVII. *Arrivée des ambaſſadeurs d'Orient à la cour de France.* XXVIII. *Le roi de France s'imagine fauſſement qu'on veut l'empoiſonner,* XXIX. *Il ſe laiſſe mourir de faim.* XXX. *Famille & enfans du roi Charles VII.* XXXI. *Ses funerailles à Notre-Dame de Paris & à ſaint Denis.* XXXII. *Louis dauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du roi.* XXXIII. *Il lui ſuccede ſous le nom de Louis XI.* XXXIV. *Il va à Reims ſe faire ſacrer & couronner.* XXXV. *Changemens qu'il fait dans le gouvernement.* XXXVI. *Sa conduite envers le duc de Bourgogne.* XXXVII. *Le*

pape lui envoïe des ambaſſadeurs. XXXVIII. *Le pape travaille à abolir la pragmatique ſanction.* XXXIX. *Le roi declare qu'il veut abolir cette pragmatique.* XL. *Jean Jorſſroy évêque d'Arras.* XLI. *Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.* XLII. *Réjouiſſance à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.* XLIII. *La pragmatique ne laiſſe pas d'être obſervée en France.* XLIV. *Jacques le Bâtard s'empare de tout le roiaume de Chypre.* XLV. *Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet ſe rend maître.* XLVI. *Le patriarchat de Conſtantinople devient venale.* XLVII. *Lettre du pape au roi de France.* XLVIII. *Scanderbeg par ordre du pape vient au ſecours de Ferdinand.* XLIX. *Guerre entre les Caſtillans & les Maures.* L. *Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Rouſſillon à Louis XI.* LI. *Louis XI. envoïe des ambaſſadeurs au pape.* LII. *Le roi de France écrit au pape & ſe plaint de ſon procedé.* LIII. *Le pape répond à ſes ambaſſadeurs aſſez fortement.* LIV. *Le pape preſſe le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du ſecours.* LV. *Le duc de Calabre eſt battu par l'armée de Ferdinand.* LVI. *Le roi de Boheme envoie des ambaſſadeurs au pape.* LVII. *Le pape ne leur fait pas une réponſe favorable.* LVIII. *Colere du roi de Boheme qui fait empriſonner un nonce du pape & Rabaſtein.* LIX. *Le roi de Boheme ſecourt l'empereur contre ſon frere Albert.* LX. *L'empereur fait les deux fils du roi de Boheme princes de l'empire.* LXI. *Le roi de Boheme écrit au pape en termes fort ſoumis.* LXII. *Excommunication contre trois princes rebelles à l'égliſe.* LXIII. *Progrès des Turcs contre les chrétiens.* LXIV. *Mahomet ſe rend maître de l'iſle de Metelin.* LXV. *La reine de*

1462.

Caſtille met une princeſſe au monde. LXVI. *Diſpute touchant le ſang de Jeſus-Chriſt.* LXVII. *La queſtion eſt agitée en préſence du pape.* LXVIII. *Hiſtoire Byzantine de Ducas.* LXIX. *Les Turcs ſe rendent maîtres de la Boſ-* 1463.
nie. LXX. *Le roi de Hongrie aſſiege Jaïza capitale de la Boſnie & la prend.* LXXI. *Si le corps de ſaint Luc a été tranſporté de Jaïza à Veniſe.* LXXII. *Les Venitiens penſent à enlever le Peloponeſe aux Turcs.* LXXIII. *Scanderberg écrit au pape qu'il a fait la paix avec le Turc.* LXXIV. *Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.* LXXV. *Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.* LXXVI. *Conſiſtoire ſecret ſur les moyens d'entreprendre la guerre contre les Turcs.* LXXVII. *Secours promis par les ambaſſadeurs de la part des princes.* LXXVIII. *Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.* LXXIX. *Mécontentement du roi de France à l'égard du pape.* LXXX. *Il juge le differend entre les rois de Caſtille & de Navarre.* LXXXI. *Le roi rentre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.* LXXXII. *Louis XI. viſite la Flandre & fait mettre en priſon le fils du duc de Savoïe.* LXXXIII. *Origine de la ligue du bien public.* LXXXIV. *Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.* LXXXV. *Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.* LXXXVI. *Affaires du roïaume de Naples.* LXXXVII. *Fin des commentaires de Pie II.* LXXXVIII. *Le roi & la reine d'Angleterre en Ecoſſe.* LXXXIX. *La reine d'Angleterre va en France ſolliciter de ſecours.* XC. *Elle revient en Ecoſſe avec des troupes, & ſon armée eſt defaite.* XCI. *Elle retourne en France une ſeconde fois.* XCII. *Mort du cardinal Iſidore patriarche de Conſ-*

tantinople. XCIII. *Celle du cardinal Alexandre Oliva.* XCIV. *Et du cardinal Prosper Colonne.* XCV. *Mort de l'historien Blondus Flavius.* XCVI. *De saint Didace religieux de*
1464. *saint François.* XCVII. *Et de sainte Catherine de Boulogne.* XCVIII. *Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.* XCIX. *Le duc de Bourgogne manque à sa parole.* C. *Le pape lui écrit pour le presser de la tenir.* CI. *Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le concile de Bâle.* CII. *Le pape va à Ancone pour s'embarquer.* CIII. *Préparatifs à Ancone pour le départ du pape.* CIV. *Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.* CV. *Les cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du pape.* CVI. *Ils partent d'Ancone & vont à Rome pour faire l'élection.* CVII. *Les cardinaux entrent au conclave.* CVIII. *Le cardinal de saint Marc est élu pape.* CIX. *Il prend le nom de Paul II. Son caractere.* CX. *Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.* CXI. *Le pape refuse d'observer ces loix.* CXII. *Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux.* CXIII. *Création de huit cardinaux.* CXIV. *Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXV. *Offres des princes d'Italie pour cette guerre.* CXVI. *Consistoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.* CXVII. *Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.* CXVIII. *Les chanoines de l'église de saint Jean de Latran à Rome.* CXIX. *Quelques cardinaux proposent l'alienation de la ville d'Avignon.* CXX. *Le pape Paul II. veut ménager le roi de Boheme.* CXXI. *Il travaille à le reconcilier avec le saint siege.* CXXII. *L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.* CXXIII. *Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.*

CXXIV. *La couronne ſacrée eſt rapportée en Hongrie, & Matthias en eſt couronné.* CXXV. *Traitement que le roi de Hongrie fait au nonce du pape.* CXXVI. *Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.* CXXVII. *Le roi envoie vers le duc de Bourgogne.* CXXVIII. *Il s'irrite contre les ducs de Bretagne & de Bourbon & le comte de Charolois.* CXXIX. *Il aſſemble ſes états à Tours, contre le duc de Bretagne.* CXXX. *Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a ſur Genes.* CXXXI. *Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre Henri leur roi.* CXXXII. *Mort du cardinal Pierre de Foix.* CXXXIII. *Mort du cardinal de Cuſa.* CXXXIV. *Ouvrages du cardinal de Cuſa.* CXXXV. *Mort de Guillaume de Vorilong & de Theodore Lælius.* CXXXVI. *Ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.* 1468 CXXXVII. *Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambaſſadeurs.* CXXXVIII. *Les cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe point d'alliance avec le Turc.* CXXXIX. *Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.* CXL. *Défaite de Scanderbeg par les Turcs.* CXLI. *Il fait lever le ſiege de Croye.* CXLII. *Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place.* CXLIII. *Les conjurez prennent les armes.* CXLIV. *Ligue des princes en France pour le bien public.* CXLV. *Le comte de Charolois ſe met en campagne.* CXLVI. *Il arrive à ſaint Denis.* CXLVII. *Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.* CXLVIII. *Les deux armées ſe trouvent en preſence.* CXLIX. *Bataille de Montlhery.* CL. *Le comte de Charolois court riſque d'être fait priſonnier.* CLI. *Le roi après la bataille décampe & ſe retire à Corbeil.* CLII. *Arrivée des ducs de Berry &*

de Bretagne à Etampes. CLIII. *Le roi revient à Paris.* CLIV. *L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.* CLV. *Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.* CLVI. *Le duc de Bourbon ſe rend maître de Roüen.* CLVII. *Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.* CLVIII. *Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.* CLIX. *Inſolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.* CLX. *Le roi reprend la Normandie ſur ſon frere le duc de Berry.* CLXI. *Le roi Henri retourne déguiſé en Angleterre & eſt fait priſonnier.* CLXII. *Brouilleries entre le roi Edouard & le comte de Vvarvik.* CLXIII. *Cenſures de la faculté de theologie de Paris.* CLXIV. *Martyre du bienheureux André de Chio par les Turcs.* CLXV. *Mort de Thomas*
1466. *Paleologue.* CLXVI. *Mort de Laurent Valle.* CLXVII. *Mort de Henri Kalteiſen.* CLXVIII. *Opiniâtreté de Pogebrac roi de Boheme.* CLXIX. *Le pape envoie un nonce à l'empereur ſur les affaires de Boheme.* CLXX. *Les grands de Boheme ſe ſoulevent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le pape.* CLXXI. *Le pape prononce la ſentence qui le prive du roïaume.* CLXXII. *Paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe.* CLXXVIII. *Articles principaux de cette paix.* CLXXIV. *Mort de François Sforce duc de Milan.* CLXXV. *Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.* CLXXVI. *Mort de l'évêque de ſaint André gouverneur d'Ecoſſe.* CLXXVII. *Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille.* CLXXVIII. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* CLXXIX. *Les Catalans ſe révoltent contre leur roi & ſe donnent à René d'Anjou.* CLXXX. *Ferdinand roi de Naples refuſe les cens à l'égliſe Romaine* CLXXXI. *Le roi de France & le comte de Cha-*

rolois ſe méfient toujours l'un de l'autre. CLXXXII. *Aſſemblée à Paris pour reformer les abus dans la juſtice.* CLXXXIII. *Le comte de Vvarvik eſt mécontent du roi Edouard.* CLXXXIV. *Naiſſance d'Eraſme.*

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

I. MOrt de George Caſtriot dit Scanderbeg. II. *Mort de Philippe duc de Bourgogne.* III. *Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.* IV. *Il défait l'armée des Liegeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liege.* V. *Le cardinal d'Arras légat en France pour abolir la pragmatique.* VI. *Fermeté du procureur general pour s'y oppoſer.* VII. *L'univerſité de Paris appelle au futur concile.* VIII. *Caractere du cardinal d'Arras ſelon le cardinal de Pavie.* IX. *Caractere du cardinal Baluë.* X. *Le pape acheve le bâtiment du palais de ſaint Marc.* XI. *Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.* XII. *Les Bohemiens offrent la couronne de Boheme au roi de Pologne.* XIII. *Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Boheme au roi de Hongrie.* XIV. *L'empereur convoque une diette à Nuremberg.* XV. *Guerre des Florentins en Italie.* XVI. *Troubles du roiaume de Caſtille.* XVII. *Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.* XVIII. *Mort d'Antoine de Roſellis.* XIX. *Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.* XX. *Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Boheme.* XXI. *Entrevûë de ces deux princes où l'on parle de paix.* XXII. *Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.* XXIII. *Devoir des papes & des cardinaux ſelon le cardinal de Pavie.*

1467.

1468.

XXIV. *Voïage de l'empereur à Rome.* XXV. *Son entrée dans Rome & ſa réception.* XXVI. *Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.* XXVII. *L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.* XXVIII. *Mort du cardinal de la Tour-brûlée.* XXIX. *Ouvrages de ce cardinal.* XXX. *Etabliſſement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.* XXXI. *Création de deux cardinaux.* XXXII. *Le comte de Warvik ménage une révolte en Angleterre.* XXXIII. *L'armée d'Edouard eſt battuë.* XXXIV. *Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape.* XXXV. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* XXXVI. *Actions du duc de Calabre en Catalogne.* XXXVII. *Louis XI. porte la guerre en Bretagne.* XXXVIII. *Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.* XXXIX. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* XL. *Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.* XLI. *Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.* XLII. *Inquietudes du roi priſonnier dans le château de Peronne.* XLIII. *Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.* XLIV. *Les deux princes courent riſque d'être pris.* XLV. *On donne un aſſaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.* XLVI. *Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege* XLVII. *Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.* XLVIII. *Cauſes des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.* XLIX. *Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiege de Rimini.* L. *Louis XI. propoſe la Guienne à ſon frere au lieu de la Champagne.* LI. *Le cardinal Baluë travaille à déſunir les deux princes.* LII. *Ses lettres aux ducs de Berry & de Bourgogne.*

LIII. *Entrevûë du roi & du duc de Berri.* LIV. *Le cardinal Baluë eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun.* LV. *Le roi demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès.* LVI. *Réponſe du pape au roi ſur cette affaire.* LVII. *Le roi ne ſe rend point aux raiſons du pape & laiſſe les coupables en priſon.* LVIII. *Le duc de Berri accepte la Guïenne en échange de la Champagne & de la Brie.* LIX. *Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.* LX. *Inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI.* LXI. *Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre.* LXII. *Les Bohemiens catholiques déclarent Matthias roi de Boheme.* LXIII. *Vladiſlas fils de Caſimir nommé au roïaume de Boheme.* LXIV. *Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les chrétiens.* LXV. *Le comte de Warvik revient en Angleterre & enleve Edouard.* LXVI. *Le roi Edouard ſe ſauve de priſon.* LXVII. *On leve des armées de part & d'autre, & le comte de Warvik eſt battu.* LXVIII. *Le comte de Warvik vient en France, & fait alliance avec Louis XI.* LXIX. *Il repaſſe en Angleterre.* LXX. *Edouard travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere.* LXXI. *Il arrive à la Haye en Hollande.* LXXII. *Le comte de Warvik rétablit le roi Henri ſur le trône.* LXXIII. *Le pape refuſe de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Boheme.* LXXIV. *Le pape réduit le jubilé à tous les vingt-cinq ans.* LXXV. *On punit en France le comte d'Armagnac.* LXXVI. *Louis XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il ſe rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.* LXXVIII. *Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſuccede.* LXXIX. *Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de*

1470.

Negrepont. LXXX. *Il abandonne la ville au pillage & met tout à feu & à ſang.* LXXXI. *Impieté d'Adolphe contre le duc de Gueldre ſon pere.* LXXXII. *Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.* LXXXIII. *Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon.* LXXXIV. *Les Maures font des incurſions en Caſtille.* LXXXV. *Le pape & le roi de Naples envoïent des galeres aux Venitiens.* LXXXVI. *Cenſure d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique.* LXXXVII. *Propoſition qui regarde les futurs contingens.* LXXXVIII. *Uſage de l'Imprimerie introduit à Paris.*

1471. LXXXIX. *Diete à Ratiſbonne pour la guerre contre les Turcs.* XC. *Origine & fortune de l'évêque de Teramo.* XCI. *Diſpute touchant la preſſéance entre les électeurs & les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne.* XCII. *Diſcours de l'ambaſſadeur des Venitiens à cette diete.* XCIII. *Réſultat de l'aſſemblée de Ratiſbonne.* XCIV. *Mort du pape Paul II.* XCV. *Le cardinal de la Roüere élu pape ſous le nom de Sixte IV.* XCVI. *Famille du pape Sixte IV.* XCVII. *L'inveſtiture du duché de Ferrare donnée à Borſo.* XCVIII. *Mort de Borſo duc de Ferrare.* XCIX. *Mort de George Pogebrac roi de Boheme.* C. *Uladiſlas fils du roi de Pologne lui ſuccede.* CI. *Edouard revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne.* CII. *Edouard marche au-devant du comte de Warvik pour le combattre.* CIII. *Bataille où le comte de Warvik eſt tué.* CIV. *Edouard remporte une ſeconde victoire ſur l'armée du prince de Galles.* CV. *La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.* CVI. *Le comte de Pembrok & le jeune comte de Richemont ſe ſauvent.* CVII. *La tempête les jette ſur les côtes de Bretagne où le duc les*

tient comme priſonniers. CVIII. *Affaires de Caſtille & d'Arragon.* CIX. *Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.* CX. *Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXI. *Le pape fait ſes deux neveux cardinaux.* CXII. *Il rétablit les chanoines ſéculiers dans S. Jean de Latran.* CXIII. *Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.* CXIV. *Il écrit au roi & réïtere la même demande.* CXV. *Le roi de France s'oppoſe au mariage du duc de Guïenne avec l'heritiere de Bourgogne.* CXVI. *Il fait la paix avec le duc de Bourgogne.* CXVII. *Mort de Denis le Chartreux.* CXVIII. *Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.* CXIX. *Ouvrages qui concernent la morale.* CXX. *Mort de Thomas à Kempis.* CXXI. *Denis patriarche de Conſtantinople ſe démet de ſa dignité.* CXXII. *Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.* CXXIII. *Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.* CXXIV. *Légation du cardinal Beſſarion en France où il eſt mal reçû.* CXXV. *Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.* CXXVI. *Ouvrages du cardinal Beſſarion.* CXXVII. *Légation du cardinal Borgia en Eſpagne.* CXXVIII. *Caractere de ce légat ſelon le cardinal de Pavie.* CXXIX. *Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.* CXXX. *Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.* CXXXI. *Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.* CXXXII. *Conquêtes du roi de Perſe ſur les Turcs.* CXXXIII. *Le pape envoïe lever les décimes, & les Allemands les refuſent* CXXXIV. *Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de S. André.* CXXXV. *Mort du duc de Guïenne frere de Louis XI.* CXXXVI. *Le roi de France ſe ſaiſit de la Guïenne.* CXXXVII. *Le duc de Bourgogne échouë de-*

1472.

vant Beauvais dont il leve le ſiege. CXXXVIII. *Il entre dans la Normandie.* CXXXIX. *Louis XI. attire Leſcun dans ſes interêts.* CXL. *Le duc de Bretagne quitte les interêts du duc de Bourgogne.* CXLI. *Philippe de Comines s'attache au roi & quitte le duc de Bourgogne.* CXLII. *Bienfaits dont le roi comble Comines.* CXLIII. *Coutume de ſonner l'*Angelus *à midi, établie par Louis XI.* CXLIV. *Le roi envoie des ambaſſadeurs au pape.* CXLV. *Réponſe du pape aux demandes du roi.* CXLVI. *Mort d'Amedée IX. duc de Savoïe.* CXLVII. *Mort de Jean Gaſton de Foix, captal de Buch.* CXLVIII. *Et de Nicolas fils du duc de Calabre.* CXLIX. *Mort de Gilles Charlier.*

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

1473. I. PRogrès *de la flotte des Venitiens contre les Turcs.* II. *Le roi de Perſe vainqueur dans un premier combat, défait dans un ſecond.* III. *Entrepriſe hardie d'un jeune Sicilien ſur la flotte de Mahomet.* IV. *On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.* V. *Mort de Jacques uſurpateur du royaume de Chypre.* VI. *L'archevêque de Chypre ſonge à ſe rendre maître du roiaume.* VII. *Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.* VIII. *Conciles de Madrid & de Tolede en Eſpagne.* IX. *Le pape confirme la bulle de Paul II. ſur la réduction du jubilé.* X. *Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.* XI. *Le pape confirme la regle des religieux Minimes.* XII. *Promotion de huit cardinaux.* XIII. *Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes états.* XIV. *Le roi de France ſe réſout de punir le connétable.* XV. *Les commiſ-*

ſaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable. XVI. *Le roi envoye des ordres contraires à ſes commiſſaires.* XVII. *Henri roi de Caſtille ſe reconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.* XVIII. *Les habitans de Perpignan ſe ſoulevent contre les François.* XIX. *Voïage du duc de Milan à Florence.* XX. *Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims.* XXI. *Mort du cardinal Fortiguerra.* XXII. *Mort du cardinal Riario neveu du pape.* XXIII. *Voyage du roi de Dannemarc à Rome.* XXIV. *Ce roi à ſon retour rend viſite au duc de Bourgogne.* XXV. *Le duc de Bourgogne veut faire ériger ſes états en roïaume.* XXVI. *Ses grands projets échouent pour trop demander.* XXVII. *Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.* XXVIII. *Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne.* XXIX. *La treve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.* XXX. *Le duc de Bourgogne aſſiege Nuitz & change le ſiege en blocus.* XXXI. *L'empereur vient au ſecours de Nuitz.* XXXII. *Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.* XXXIII *Sigiſmond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.* XXXIV. *Le roi Louis XI. ménage une alliance avec les Suiſſes.* XXXV. *Frederic fils de Ferdinand roi de Naples vient en Bourgogne.* XXXVI. *Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des païs du Nord.* XXXVII. *Paix entre la Hongrie & la Pologne.* XXXVIII. *Vaines promeſſes du roi de Perſe contre les Turcs.* XXXIX. *Flotte des Venitiens contre les Turcs.* XL. *Affaires du roïaume de Caſtille.* XLI. *Mort de Henri IV. roi de Caſtille.* XLII. *On eſt partagé en Caſtille pour reconnoître Iſabelle.* XLIII. *Aſſemblée des états, & accord entre Ferdinand & Iſabelle.* XLIV. *On dépoſe Simeon patriarche Grec de*

1475. *Conſtantinople.* XLV. *Le pape célebre le grand jubilé à Rome.* XLVI. *Preſent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.* XLVII. *Victoire du vaivode de Moldavie ſur les Turcs.* XLVIII. *Les Genois laiſſent prendre Caffa aux Turcs.* XLIX. *L'égliſe d'Avignon érigée en métropole.* L. *Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.* LI. *Il eſt fiancé avec elle & ſe fait proclamer roi de Caſtille.* LII. *Ferdinand reprend Zamora & ſon armée échouë devant Ceuta.* LIII. *Traité du roi de France avec les Suiſſes.* LIV. *Les Suiſſes ſe rendent maîtres du comté de Ferrette.* LV. *Le duc de Bourgogne leve le ſiege de Nuitz.* LVI. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* LVII. *Louis XI. gagne le deputé du roi d'Angleterre.* LVIII. *Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.* LIX. *Le connétable promet de ceder Saint-Quentin au roi d'Angleterre.* LX. *Il lui en refuſe enſuite l'entrée.* LXI. *Louis XI. envoïe à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.* LXII. *Ce heraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.* LXIII. *Ses propoſitions de paix ſont acceptées.* LXIV. *Articles du traité entre les deux rois.* LXV. *Marguerite d'Anjou recouvre ſa liberté & revient en France.* LXVI. *Entrevûë des deux rois à Pequigny.* LXVII. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* LXVIII. *Le connétable envoïe ſon ſecretaire au roi de France.* LXIX. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* LXX. *Il ſe retire à Mons avec un ſauf-conduit du duc de Bourgogne.* LXXI. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.* LXXII. *Ce duc eſt trahi par Campo-Baſſo.* LXXIII. *Le connétable eſt livré au roi & enfermé dans la Baſtille.* LXXIV. *Il eſt condamné à perdre la*

tête & meurt. LXXV. *Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXVI. *Vaſtes projets du duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il promet ſa fille au jeune duc de Savoïe.* LXXVIII. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne ſon alliance.* LXXIX. *René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.* LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiſſes:* LXXXI. *Louis XI. veut rétablir la fête de ſaint Charlemagne.* LXXXII. *Débordement du Tibre à Rome.* 1476
LXXXIII. *Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge.* LXXXIV. *Premier decret de l'égliſe Romaine ſur cette fête.* LXXXV. *Divers édits de Louis XI. concernant les évêques & les religieux.* LXXXVI. *Le cardinal de ſaint Pierre aux Liens légat en France.* LXXXVII. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suiſſes & prend Granſon.* LXXXVIII. *Il s'obſtine à vouloir attaquer les Suiſſes dans leurs défilez.* LXXXIX. *L'armée du duc de Bourgogne eſt défaite par les Suiſſes.* XC. *Le duc prend la fuite lui cinquiéme.* XCI. *Il députe Contay au roi de France.* XCII. *Envoïé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander ſon alliance.* XCIII. *René d'Anjou s'accorde avec Louis XI. pour la Provence.* XCIV. *Entrevûë du roi de France & du duc d'Anjou à Lion.* XCV. *Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.* XCVI. *La ducheſſe de Savoïe ſe reconcilie avec Louis XI.* XCVII. *Le duc de Bourgogne aſſiege Morat.* XCVIII. *Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suiſſes.* XCIX. *Le duc de Bourgogne fait enlever la ducheſſe de Savoïe & conduire à Rouvre.* C. *Elle ſort de ſa priſon & va trouver le roi à Tours.* CI. *Elle retourne en Savoïe fort contente.* CII. *Incommoditez du duc de Bourgogne.* CIII.

Nancy ſe rend au duc de Lorraine par la trahiſon de Campo-Baſſo. CIV. *Le duc de Bourgogne manque l'occaſion de découvrir la trahiſon.* CV. *Louis XI. donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine.* CVI. *Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne eſt défaite.* CVII. *Le duc de Bourgogne eſt tué dans la bataille.* CVIII. *Prédiction d'Angelo Catto ſur la mort de ce duc.* CIX. *Les Turcs portent la guerre en Moldavie.* CX. *Vanité du roi de Hongrie ſur la défaite des Turcs.* CXI. *Conquêtes des Turcs ſur ce prince.* CXII. *Victoire des Turcs ſur les Venitiens.* CXIII. *Maxime élu patriarche de Conſtantinople.* CXIV. *Galeas Sforce duc de Milan eſt aſſaſſiné dans l'égliſe.* CXV. *Son fils Jean Galeas Marie lui ſuccede.* CXVI. *Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe roi de Portugal.* CXVII. *Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.* CXVIII. *Il veut ſe retirer à Rome déguiſé, & eſt arrêté en chemin.* CXIX. *Louis XI. penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes.* CXX.

1477. *Raiſons du roi pour s'emparer des états de l'heritiere de Bourgogne.* CXXI. *Il ſe ſaiſit de quelques places de Picardie & d'Artois.* CXXII. *On propoſe au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.* CXXIII. *Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.* CXXIV. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent auſſi leurs portes au roi.* CXXV. *Louis XI. fait mettre en priſon le chancelier de Bretagne.* CXXVI. *Les Gantois uſurpent l'autorité de la ducheſſe de Bourgogne.* CXXVII. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* CXXVIII. *On les arrête & on fait leur procès.* CXXIX. *Ils ſont condamnez à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la ducheſſe avec Adolphe duc de Gueldres.* CXXXI. *Le roi députe*

pute Olivier le Daim à la ducheſſe. CXXXII. *Il ſe rend maître des deux Bourgognes.* CXXXIII. *Cambrai ſe rend volontairement au roi.* CXXXIV. *On veut marier la ducheſſe de Bourgogne au comte de Riviers.* CXXXV. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands.* CXXXVI. *Négociations pour marier la ducheſſe de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour ſon mariage avec l'archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'empereur envoïe ſes ambaſſadeurs pour demander la ducheſſe.* CXXXIX. *La ducheſſe de Bourgogne épouſe l'archiduc Maximilien.* CXL. *Treve entre le roi de France & Maximileen.* CXLI. *Les Turcs ſe rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & aſſiege Vienne.* CXLIII. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de ſept.* CXLIV. *Poëme compoſé à la louange de Sixte IV.* CXLV. *Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.* CXLVI. 1470.
Diviſions à Florence entre les Medicis & les Pazzi. CXLVII. *Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.* CXLVIII. *Ils conviennent d'aſſaſſiner les deux freres Medicis pendant la meſſe.* CXLIX. *Julien eſt aſſaſſiné & Laurent ſe ſauve.* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurez, & entre autres l'archevêque de Piſe.* CLI. *Le pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Venitiens aſſiſtent ſecretement les Florentins.* CLIII. *Artifices du roi de France pour embarraſſer le pape.* CLIV. *Aſſemblée d'Orleans.* CLV. *Sentiment du cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Louis XI. au pape.* CLVI. *Ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France.* CLVII. *Réponſe du pape au vicomte de Lautrec ambaſſadeur de*

France. CLVIII. *Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.* CLIX. *Sa réponſe touchant la pragmatique ſanction.* CLX. *L'ambaſſadeur de France eſt mécontent de la réponſe du pape.* CLXI. *Les Florentins font la paix avec le pape.* CLXII. *Précautions de Louis XI. pour ſa garde.* CLXIII. *Marie de Bourgogne accouche d'un fils.* CLXIV. *Premiere ligue de la France avec les Suiſſes.* CLXV. *Seconde treve entre le roi de France & l'archiduc.* CLXVI. *Troubles dans l'archevêché de Cologne.* CLXVII. *Empriſonnement de l'archevêque de Riga.* CLXVIII. *Differend en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mandians.* CLXIX. *Etabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne.* CLXX. *Hiſtoire de l'origine de l'Inquiſition.* CLXXI. *De quels juges ce tribunal eſt compoſé.* CLXXII. *Maniere dont l'Inquiſition exerce ſes jugemens.* CLXXIII. *Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.* CLXXIV. *Traité d'alliance entre la France & la Caſtille.* CLXXV. *Le pape fait un cardinal.* CLXXVI. *La reine de Boſnie meurt à Rome & laiſſe ſon roiaume au ſaint ſiege.* CLXXVII. *Mort d'Uſſum-Caſſan roi de Perſe.* CLXXVIII. *Mort de Henri Harphius & de Laurent Calcanous.* CLXXIX. *Jean Mercure fameux philoſophe.* CLXXX. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont ſans ſuccès.* CLXXXI. *Il fait mourir le duc de Clarence ſon frere.* CLXXXII. *Troubles en Ecoſſe dont le roi Jacques III. eſt cauſe.* CLXXXIII. *Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe & le mettent en priſon.*

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

I. *Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* II. *Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.* III. *La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.* IV. *Condamnation de Jean Veſalie par l'Inquiſition.* V. *On oblige Jean Veſalie à ſe retracter.* VI. *Mort du cardinal de Pavie.* VII. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* VIII. *Commencement de l'empire des Moſcovites.* IX. *Jean Baſilides ſecouë le joug des Tartares.* X. *Servitude des ducs de Moſcovie ſous les Tartares.* XI. *Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.* XII. *Mort de dom Juan roi d'Arragon.* XIII. *Paix entre les Caſtillans & les Portugais.* XIV. *Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.* XV. *Les Caſtillans font la conquête des iſles Canaries.* XVI. *Les Genois ſecouent le joug du duc de Milan.* XVII. *Louis XI. ſollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.* XVIII. *La ducheſſe douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.* XIX. *Traité entre les rois de France & d'Angleterre.* XX. *Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.* XXI. *L'archiduc aſſiege Terouanne.* XXII. *Bataille de Guinegate.* XXIII. *Le champ de bataille demeure à l'archiduc.* XXIV. *Il quitte le ſiege de Terouanne & s'amuſe à un château.* XXV. *Le cardinal de ſaint Pierre aux Liens légat en France.* 1480. XXVI. *Treve entre Louis XI. & l'archiduc.* XXVII. *Lettre de la ducheſſe douairiere à Maximilien ſur cette treve.* XXVIII. *Maximilien refuſe de donner audience au legat.* XXIX. *Bref du pape à l'ar-*

chiduc pour recevoir le légat. XXX. *Il envoïe ſes inſtructions pour recevoir le légat.* XXXI. *Louis XI. eſt attaqué d'apoplexie.* XXXII. *Conduite bizarre & affectée de ce prince.* XXXIII. *Le légat demande la liberté du cardinal Baluë & l'obtient.* XXXIV. *Réforme des francs-archers; les Suiſſes ſont mis en leur place.* XXXV. *Mort de René d'Anjou roi de Sicile.* XXXVI. *Il laiſſe pour heritier Charles comte du Maine,* XXXVII. *Ce comte meurt & laiſſe Louis XI. ſon heritier.* XXXVIII. *Mahomet II. entreprend le ſiege de l'Iſle de Rhodes.* XXXIX. *Situation de cette iſle & de la ville.* XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le vizir tente de faire aſſaſſiner le grand-maître.* XLIII. *Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui oblige le vizir à lever le ſiege.* XLIV. *Le roi de Naples envoïe deux vaiſſeaux au ſecours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs ſe retire.* XLVI. *Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incurſions en Italie.* XLIX. *Ils ſe rendent maîtres d'Otrante.* L. *Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs.* LI. *Mort de Jean Dlugloſſ hiſtorien Polonois.* LII. *Diſpute*
1481. *touchant l'annean de la ſainte Vierge.* LIII. *Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laiſſe deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux freres diſputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux freres.* LVIII. *Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* LX. *On reprend ſur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges*

de la cour Romaine renduës venales. LXII. *Etabliſſement de la fête de ſaint Joſeph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de cardinaux.* LXIV. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* LXV. *Mort d'Alphonſe V. roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phœbus roi de Navarre & du roi de Dannemark.* LXVII. *Mort de l'hiſtorien Platine.* LXVIII. *Ses traverſes & ſes perſecutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambaſſadeurs d'Angleterre au roi de France.* LXXI. *Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoïe Comines en Savoïe pour appaiſer les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoïe.* LXXIV. *Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.* LXXV. *Mort de la du-* 1482.
cheſſe de Bourgogne épouſe de Maximilien. LXXVI. *Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.* LXXVII. *On propoſe le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.* LXXVIII. *Aſſemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.* LXXIX. *Articles du traité d'Arras.* LXXX. *Ce traité déplait beaucoup à Maximilien.* LXXXI. *Mort de la ducheſſe d'Auvergne.* LXXXII. *L'évêque de Liege eſt maſſacré.* LXXXIII. *Inquietudes de Louis XI. à l'occaſion de ſa maladie.* LXXXIV. *Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils.* LXXV. *Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.* LXXXVI *Canoniſation de ſaint Bonaventure.* LXXXVII. *Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.* LXXXVIII. *Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama ſur les Maures.* LXXXIX. *Mort de Maxime patriarche de Conſtantinople.* XC. *Ses deux ſucceſſeurs reçoivent le concile de Florence* XCI. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* XCII. *Zizim propoſe un duel à*

Bajazet. XCIII. *Il écrit au grand maître de Rhodes pour le recevoir.* XCIV. *Il arrive à Rhodes où il eſt bien reçu.* XCV. *Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.* XCVI. *Il quitte Rhodes & vient en France où il eſt mis dans une commanderie.* XCVII. *Le roi permet de lire les livres des nominaux.* XCVIII. *Cenſures de quatorze propoſitions prêchées à Tournay.* XCIX. *Qualifications de ces propoſitions.*
1483. C. *Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.* CI. *Le pape fait bâtir l'égliſe de la Paix.* CII. *Bulle du pape touchant la Conception de la ſainte Vierge.* CIII. *Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.* CIV. *Promotion de cardinaux.* CV. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* CVI. *Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.* CVII. *Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.* CVIII. *Il veut faire paſſer les deux fils d'Edouard pour illegitimes.* CIX. *Il les fait mourir.* CX. *Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.* CXI. *Crainte que Louis XI. a de la mort.* CXII. *Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours.* CXIII. *Il fait venir à ſa cour ſaint François de Paule.* CXIV. *Le ſaint arrive en France & ſe rend au Pleſſis.* CXV. *Divers entretiens du ſaint avec le roi.* CXVI. *Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort.* CXVII. *Il conſerve tout ſon bon ſens juſqu'à ſa mort.* CXVIII. *Mort de Louis XI.* CXIX. *Ses deux mariages & ſa poſterité.* CXX. *Charles VIII. roi de France lui ſuccede* CXXI. *Quelques princes diſputent du gouvernement.* CXXII. *Maximilien penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI.* CXXIII. *Conjuration à Genes contre Baptiſte Fregoſe.* CXXIV. *Troubles dans le roïaume de Boheme.* CXXV. *Il ſe forme un parti en Angleterre*

contre l'uſurpateur Richard. CXXVI. *Révolte dans le roiaume de Grenade.* CXXVII. *L'armée des Maures eſt battuë par les Eſpagnols.* CXXVIII. *Le jeune roi de Grenade ſe rend tributaire de la Caſtille.* CXXIX. *Mort de Phœbus roi de Navarre.* CXXX. *Naiſſance de Martin Luther.* CXXXI. *Mort du cardinal d'Eſtouteville.* CXXXII. *Bulles differentes du pape Sixte IV.* CXXXIII. *Conteſtations entre les* 1484. *chanoines réguliers & les hermites de ſaint Auguſtin.* CXXXIV. *Mort du pape Sixte IV.* CXXXV. *Bajazet fait preſent de la main de ſaint Jean-Baptiſte au grand-maître de Rhodes.* CXXXVI. *Si cette relique eſt veritable.* CXXXVII. *Déſordres du peuple à Rome après la mort du pape.* CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.* CXXXIX. *Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.* CXL. *Promeſſes que les cardinaux font au peuple.* CXLI. *Les cardinaux entrent au conclave.* CXLII. *Maniere dont ſe fit l'élection.* CXLIII. *Promeſſe qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.* CXLIV. *On élit Jean-Baptiſte Cibo cardinal de Melfe.* CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII.* CXLVI. *Mort du cardinal de Bourdeille.* CXLVII. *Le jeune Caſimir roi de Hongrie, ſa pieté & ſa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune prince.* CXLIX. *Ordre des religieuſes de la Conception.* CL. *Guerre des Eſpagnols contre les Maures.* CXI. *Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.* CLII. *Conteſtation en France au ſujet du gouvernement.* CLIII. *Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne auprès du duc.* CLIV. *Ouverture de l'aſſemblée des états à Tours.* CLV. *Les états ajugent à la comteſſe de Beaujeu le gouvernement du roïaume.* CLVI. *On y examine les griefs du clergé de*

France. CLVII. *De la nobleſſe.* CLVIII. *Du tiers état.* CLIX. *Sacre du roi Charles VIII.* CLX. *On a deſſein d'arrêter le duc d'Orleans qui ſe retire à Vernieuil.* CLXI. *Un grand nombre des ſeigneurs ſe joignent à lui.* CLXII. *Il ſe préſente devant Orleans dont on lui refuſe l'entrée.* CLXIII. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.* CLXIV. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.* CLXV. *La comteſſe de Beaujeu veut qu'on rétabliſſe les ſeigneurs Bretons.* CLXVI. *Landais s'y oppoſe & veut rétablir le comte de Richemont.* CLXVII. *Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.

APPROBATION.

J'AY lû la continuation de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* depuis 1456. juſqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le cinquiéme de Février 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos Amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut : Notre bien amé Pierre-François Emery, ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que nous avions accordé à ſon Pere nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion de pluſieurs ouvrages, & entr'autres l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, ſans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un manuſcrit intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois derniers Siecles, Quinze, Seize & dix-ſeptiéme Siecles avec le commencement du Dix-huitiéme* : ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a fait ſupplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre ſcel des Préſentes : A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery, & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, per-

mettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer la suite de l'Histoire Ecclesiastique, à commencer au quinziéme siecle jusqu'à présent, qui est composée par le Sieur * * * en tels Volumes, forme, marge, & caracteres, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée pour modele sous le Contre-scel desdites Présentes, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Roïaume, pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : Comme aussi à tous Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ladite Histoire Ecclesiastique ci-dessus specifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage, sera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier ; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression de ladite Histoire, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château

du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant ou ſes aians cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-cinq, & de nôtre Regne le onziéme. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil,

SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 644. *fol.* 278. *conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris le* 24. *Decembre* 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la Veuve GUERIN & à Monſieur HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ſon Fils, Libraires à Paris, un tiers dans le preſent Privilege ; & un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE auſſi Libraire à Paris ; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes Beaux-freres & moi

ſouſſigné. A Paris le 4. Janvier mil ſept cens vingt-ſix.

P. Fr. Emery.

Regiſtré ſur le Regiſtre V I. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1713. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

Brunet, *Syndic.*

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT-ONZIE'ME.

DEPUIS que Callixte III. eut été élevé au ſouverain pontificat, il emploïa tous ſes ſoins pour réünir les princes chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrès de Mahomet II. Pendant qu'il ſollicitoit ainſi toute la chrétienté à ſe liguer contre cet empereur, on vit au ciel une comete chevelue qui paroiſſoit tout en feu. Le peuple naturellement crédule, craignit que ce phenomene ne fût le ſigne de quelque grand accident, & le pape ſaiſit ce moment d'effroi pour l'engager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres. Afin, diſoit-il, que s'il y avoit quelque malheur

AN. 1456.

I. Le pape ordonne des prieres contre les Turcs. *Platina in vita Calliſti III.*

à craindre, le ciel en préſervât les chrétiens.
AN. 1456. Il indiqua des prieres & des proceſſions publiques; il ordonna qu'on ſonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux qui réciteroient alors trois fois l'oraiſon dominicale & la ſalutation angelique.

II. Mahomet II. vient aſſieger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet aïant traverſé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, compoſée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Conſtantinople en 1454. & aïant pénetré juſques au Danube, vint mettre le ſiége devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat ſon pere en avoit été honteuſement chaſſé quelques années auparavant, après un ſiége de ſept mois: mais Mahomet avoit tant de confiance dans ſes troupes & dans ſa propre valeur, qu'il croyoit ne pouvoir craindre un pareil ſort. Il comptoit déja les roïaumes qu'il alloit ſubjuguer après la priſe de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber ſous l'effort de ſes armes. Mais Dieu renverſa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler. vol. 3. gener. 49. p. 479. Æneas Syl. Europ. cap. 8. & Bohem. cap. 6.

III. Jean Huniade fait lever le ſiege de Belgrade.

Le brave Huniade ſe préſenta ſur les bords du Danube pour venir au ſecours de Belgrade. Le Turc lui en diſputa le paſſage. On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre, l'infidele fit long-temps balancer la victoire, elle ſe déclara enfin pour Huniade, qui ayant paſſé le fleuve, entra dans la place avec ſon armée, & Jean de Capiſtran prédicateur de la croiſade. Les aſſiégez les reçurent avec une joïe qui ne ſe peut exprimer, & chacun promit de prêter ſon bras à la défenſe de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la

Chalcondil. Hiſtoire des Turcs. l. 8.

ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les brêches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dreſſerent des échelles en pluſieurs endroits pour diviſer les troupes des aſſiegez. Mais on fit de part & d'autre une réſiſtance opiniâtre. Chaque géneral animoit ſes troupes par ſes paroles & par ſon exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'aſſaut le lendemain avec plus de fureur que le jour précedent. Le ſultan vit tomber à ſes côtez Cazan Pacha, le plus intrépide des géneraux Ottomans: il s'étoit trop avancé pour obéir aux ordres de ſon maître, qui regretta ſa perte, & qui en fut preſque au déſeſpoir. Mahomet lui-même fut bleſſé à la cuiſſe; mais il crut ſa bleſſure légere, & continua de combattre à la tête de ſes troupes. AN. 1456.

Un ſi grand effort de courage eut pû lui donner la victoire ſans la retraite précipitée des Janiſſaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir, ils n'écouterent ni ſes prieres ni ſes menaces, & ce prince fut obligé de lever le ſiege après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Naucler ibid. pag. 480.

Ladiſlas roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & perſuadé même que les chrétiens ne pouvoient réſiſter, s'étoit retiré précipatamment à Vienne en Autriche, ſous le prétexte d'une partie de chaſſe, & il put à peine revenir de ſa ſurpriſe, quand il eut appris l'heureux ſuccès du combat.

Jean de Capiſtran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au pape & à l'empereur, pour les informer du ſuccès de cette croiſade: vanité baſſe dans deux hommes d'ailleurs également re-

V. Jalouſie entre Jean de Capiſtran & Huniade

Æneas Sylvius loco.

commandables par leurs grandes qualitez. Capiſtran y avoit contribué par ſes prieres & ſes exhortations : Huniade par ſa valeur, ſon courage & ſa prudence, & tous deux euſſent mérité plus de gloire, ſi chacun n'eût pris que la part qui lui étoit dûë.

AN. 1456. *ſupra cit. Spond. hoc. ann. 1456. n. 3.*

VI. Solemnité de la fête de la Transfiguration de Notre Seigneur.

Comme Mahomet leva le ſiége de Belgrade le ſixiéme jour d'Août, où l'on célebroit déja depuis long-temps dans quelques égliſes la memoire de la Transfiguration de Jeſus-Chriſt ſur le mont Thabor, le pape Callixte confirma cette fête, la rendit univerſelle pour toute l'égliſe, & compoſa un office qui lui fût propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du Saint Sacrement.

VII. Mort de Jean Huniade vaivode de Tranſylvanie.

Les deux chefs de cette expedition ne ſurvequirent pas long-temps à cette défaite des Turcs. Huniade accablé des travaux qu'il avoit ſouffert dans cette guerre, fut attaqué d'une fiévre continuë qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans ſa chambre le ſaint viatique, & ſe fit exprès porter à l'égliſe pour le recevoir, diſant qu'il ne méritoit pas qne le roi des rois l'honorât ainſi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le ſerviteur. Toute l'europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le pape Callixte verſa des larmes en apprenant ſa mort, & offrit le ſaint ſacrifice dans l'égliſe de S. Pierre pour ce génereux défenſeur de la religion. Jean de Capiſtran qui ne l'avoit pas quitté dans ſa maladie, fit lui-même ſon oraiſon funebre aux obſeques qu'on lui fit dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en Tranſylvanie, dans laquelle on tranſporta ſon corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laiſſa deux fils, Ladiſlas & Matthias, dont on aura ſujet de parler ſouvent

Naucler. generat. 49. pag. 480.

dans la ſuite. Quelques hiſtoriens ont rapporté que l'empereur des Turcs apprenant ſa mort, dit, en baiſſant les yeux du chagrin qu'il en reſſentoit, que ce grand homme n'avoit eu perſonne avant lui qui lui fût ſemblable; qu'il s'eſtimoit malheureux de n'avoir plus de tête aſſez célebre dans l'univers, ſur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade. AN. 1458.

VIII. Mort de S. Jean de Capiſtran.

Jean de Capiſtran âgé de ſoixante & onze ans, mourut le vingt-troiſiéme Octobre, ſix ſemaines après Huniade dans le convent des Cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie, où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce ſaint religieux fils d'un gentilhomme Angevin, qui s'étoit marié en Italie étant à la ſuite de Louis d'Anjou roi de Naples, étoit né l'an 1385. à Capiſtran près d'Aquila dans l'Abruzze au royaume de Naples. Voici les ouvrages imprimez qu'on a de lui: un traité de l'autorité du pape & du concile contre l'aſſemblée de Baſle; un autre ſous ce titre, miroir des clercs, ou diſcours au clergé prononcé dans un ſynode diocéſain de Trente; une inſtruction pour les prêtres; une apologie du tiers ordre de ſaint François; le miroir de la conſcience; un pénitenciel; un traité de l'excommunication; un autre du mariage, des uſures & des contracts; du jugement univerſel; de l'antechriſt & de la guerre ſpirituelle. Enfin quelques traitez du droit civil. On lui attribuë encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimez; comme, de la dignité eccleſiaſtique au pape Nicolas; des peines de l'enfer & du purgatoire; des reſtitutions & des contrats; un commentaire ſur la regle des Freres Mineurs, trois livres de la cupidité; un diſcours ſur la conception de la ſainte

Vierge ; un autre ſur la paſſion de Notre-Seigneur ; un traité contre les Huſſites, & un diſcours contre Rocqueſane. Henri Sedulius cordelier, a écrit l'hiſtoire de ſa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choſes qui ont rapport à l'hiſtoire du temps.

AN. 1456. *Sedul. Wading. Annal. min. or. Giry. col. 1376.*

X. Zele du pape contre les infideles.

La mort de ces deux grands hommes ne ralentit pas le zele du pape contre les infideles. Il engagea Henry roi de Caſtille à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes ſous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le ſouverain pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coutume de dire, que ſi le ſecours de la France ne lui manquoit pas, il ſe flattoit de détruire entierement les ſectes de Mahomet & des autres infideles. Mais l'univerſité de Paris & le clergé de Roüen, ſans ſe laiſſer ſurprendre par ſes loüanges, interjetterent appel au futur concile, de la bulle de ce pape, par laquelle il avoit impoſé des décimes ſur les eccleſiaſtiques de France, pour ſécourir ceux qui ſe croiſoient contre les infideles. Callixte fut fâché de cet appel, & chargea le cardinal Alain de ſe rendre au plûtôt à Paris, pour engager l'univerſité à le révoquer : ce qui lui fut d'autant plus facile, que le roi très-chrétien & le reſte de l'égliſe Gallicane avoient déja conſenti à cette impoſition : eu égard au danger auquel la religion étoit expoſée. Les oppoſitions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus conſiderables. Les Allemands ſe plaignoient des violences avec leſquelles on éxigeoit d'eux ces décimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'obſervance du concordat fait avec

Oderic. Raynald. ad an. 1455. n. 56. Collect. conc. Labbæi. tom. 13. p. 1393.

la nation. Le pape en écrivit à l'empereur Frederic, & tâcha de juſtifier ſa conduite. Sa lettre eſt du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le ſaint pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir auſſi qu'on n'avoit aucune raiſon d'accuſer le ſouverain pontiſe de ne pas obſerver les articles du concordat fait avec les Allemands.

AN. 1456.

Æn. Sylvius in epiſt. 338.

XI. Brouilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon.

Pour réuſſir dans cette guerre, Callixte devoit ſe menager avec les princes chrétiens. Auſſi les avoit-il prévenu, & il n'avoit preſque rien à craindre que du côté d'Alphonſe avec qui il étoit en querelle, parce qu'il lui avoit refuſé les vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce prince, l'inveſtiture du roïaume de Sicile. Alphonſe ſouffroit ces refus avec tant d'impatience, qu'il ne ſe contenta pas de reprocher au pape par ſon ambaſſadeur, la baſſeſſe de ſon extraction, les obligations qu'il lui avoit, & ſa grande ambition pour élever ſes neveux; il ſollicita encore Henri roi de Caſtille à ne lui point obéir, comme il avoit autrefois ſollicité les princes chrétiens contre les papes Martin V. & Eugene IV. Callixte ne répondit à tous ces reproches que par des bienfaits; & pour faire connoître à Alphonſe qu'il vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui lui étoit entierement dévoué, & qui étoit oncle d'une certaine Lucrèce Napolitaine que le roi d'Arragon aimoit éperdûement, & qu'il auroit épouſée s'il eût été veuf. On dit même qu'il tenta de répudier la reine ſon épouſe légitime, ſous prétexte qu'elle étoit ſterile, & qu'elle ne lui donnoit point d'enfans.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 22. cap. 18.

XII. Création de cardinaux.

Il y eut deux promotions de cardinaux dans cette année. Dans la premiere le pape n'en fit

que trois, qui furent. 1. Jean Louis Mila Eſpagnol, neveu du pape du côté maternel, évêque de Ségovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre ſaints couronnez, & légat de Boulogne. 2. Jacques de Portugal archevêque de Liſbonne, diacre du titre de ſainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Eſpagnol, neveu du pape, diacre du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*, vice-chancelier de l'égliſe Romaine, évêque de Porto, qui fut dans la ſuite élû pape ſous le nom d'Alexandre VI. Dans la ſeconde promotion il y en eut ſix, dont le premier Raynaud Piſcicelli Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile, créature d'Alphonſe roi d'Arragon, d'ailleurs homme de mérite. Le ſecond Jean de Mella Eſpagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, & cardinal prêtre du titre de ſaint Aquilée & de ſainte Priſque. Le troiſiéme, Jean de Caſtiglione ou Caſtillon Milanois, évêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de ſaint Clement. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, évêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie. Le cinquiéme, Richard Olivier de Longueïl François & évêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de ſaint Euſebe & évêque de Porto. Le ſixiéme, Æneas Sylvius Piccolomini Siennois, évêque de Sienne, cardinal du titre de ſaint Euſtache, & enſuite prêtre du titre de ſainte Sabine, le même qui peu de temps après fut créé pape ſous le nom de Pie II.

An. 1456. par le pape Callixte. *Raynald. ad hunc annum 1456.*

XIII. Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joüi depuis quelque temps d'une paix profonde. Le pape, le duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & leurs alliez donnoient tous leurs ſoins pour entretenir ce calme. Alphonſe ſeul chercha à le

troubler. Il ne le fit pas d'abord ouvertement il fit ſemer la diviſion par Piſcinin qui commandoit ſes armées. Ce géneral tout dévoué aux injuſtices de ſon maître, commit pluſieurs hoſtilitez, entra ſur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonſe; mais ce prince ſoûtint ſon géneral, qui n'étoit en effet que le miniſtre de ſes volontez injuſtes. Le duc de Milan & les Venitiens prirent la défenſe des Siennois, & contraignirent Piſcinin & ſon armée de ſe retirer. Il ſe jetta avec ſes troupes dans Caſtillon de Peſcara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y aſſiégerent, & ils furent réduits à ſe nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité ils tenterent tout pour ſe délivrer: ils réuſſirent & ſurprirent Orbitelle, où la faim ne les perſecuta plus. C'étoit toûjours un ennemi de moins. Mais ils fuſſent retombez bien-tôt dans leur premier état, ſi Alphonſe ne leur eût envoyé par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce ſecours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit ſauver ſon géneral ni ſes troupes ſans un accommodement avec les Siennois & ceux qui les ſecouroient. Pour les appaiſer & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cens mille livres. Il auroit bien voulu les engager auſſi à déſarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ſes ordres à Piſcinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit priſes. AN. 1456.

Comment. Pii II. lib. 2. Æn. Europ. cap. 5.

La diſpute touchant les droits des curez au ſujet de la confeſſion paſcale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur, à l'occaſion d'une bulle du défunt pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, auſquels ſa ſainteté accordoit le pouvoir de confeſſer

XIV. Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.

dans le temps de Pâques, au préjudice du droit
AN. 1456. des curez établi par le canon *Omnis utriuſque ſexûs*, & même de la diſpoſition de la clementine *Dudùm*. L'univerſité de Paris informée que cette bulle avoit été preſentée à l'official de Paris par quelques religieux carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt-quatriéme de Mai, pour leur déclarer qu'ils ſeroient exclus de l'univerſité, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la révocation dans un certain temps qu'on leur limitoit. Les mendians aiant comparu, refuſerent de ſe ſoumettre, & ſur leur refus, l'univerſité les déclara parjures & exclus de ſon corps.

XV. Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au lieu de procurer la révocation de cette bulle, s'adreſſerent au pape Callixte, ſe plaignirent du traitement qu'ils avoient reçu de l'univerſité, & obtinrent de ſa ſainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & caſſoit tout ce que l'univerſité avoit fait contre eux. Cette conduite du pape irrita l'univerſité, & ne la fit point changer de ſentimens; ce qui obligea les religieux à chercher quelque voye d'accommodement. L'archevêque de Reims, l'éveque de Paris & le parlement s'en mêlerent: on propoſa d'abord que les mendians déclareroient qu'ils ne prétendoient point acquerir un nouveau droit par cette bulle: mais cette propoſition parut captieuſe & ne fut point acceptée. Après pluſieurs autres moyens qui furent encore tous rejettez, on propoſa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile; & que cependant ils adhereroient à la définition du concile de Latran, & au ſentiment de l'égliſe Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuſerent abſo-

lument de s'y soûmettre, ce qui redoubla les contestations. AN. 1456.

XVI. Il revoque cette bulle par une autre contraire.

Le pape pour les appaiser ne trouva point d'autre voïe, que de rendre une autre bulle qui révoquoit pour le bien de la paix tous les privileges accordez au préjudice de la clementine *Dudùm*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle renduë dans le mois de Septembre de cette année, fut envoiée à l'université, & lûë dans l'assemblée du troisiéme de Février de l'année suivante: ce qui fit prendre aux mendians la résolution de se soumettre pour être rétablis; & pour cet effet ils interposerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'archevêque de Reims & l'évêque de Paris à l'assemblée de l'université tenuë le dix-huitiéme du même mois, & y proposa que pour rétablir la paix, la bulle en question demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'université comme ils y étoient avant ces disputes, à condition qu'ils obéiroient à la derniere bulle de Callixte III. qui avoit révoqué celle de Nicolas V. Le prieur des Dominiquains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'ayant pas fait avec assez de soumission, le connétable fut obligé de conduire une seconde fois les religieux dans l'assemblée, où ils se soumirent plus humblement, le prieur des Augustins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun usage de la bulle de Nicolas V. ni de celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris; qu'ils obéiroient à la bulle révocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs généraux, & qu'ils n'obtiendroient

XVII. Les religieux mendians se soumettent.

plus à l'avenir de ſemblables bulles ſur peine
AN. 1456. de la même excluſion.

Mais le deuxiéme de Juillet ſuivant un religieux Dominiquain vint trouver le recteur de l'univerſité de la part de ſon général, pour lui déclarer qu'il avoit ordre de defendre aux freres de ſon ordre de rentrer dans l'univerſité aux conditions qu'on avoit propoſées. Le recteur ne lui fit point de réponſe; mais dès le lendemain il fit ſommer les religieux Dominiquains de ratifier l'accord dont on étoit convenu, & d'accepter les conditions propoſées. Sur le refus qu'ils en firent, cauſé par la défenſe de leur général, l'univerſité les exclut de ſon corps pour la ſeconde fois, juſqu'à ce qu'enfin ils la firent ſupplier dans une aſſemblée tenuë le huitiéme d'Octobre, de les vouloir admettre, avec promeſſe d'une entiere ſoumiſſion de leur part, & d'obſerver le traité fait en preſence du connétable. Ainſi finirent ces conteſtations, qui toutefois ſe renouvellerent ſouvent dans la ſuite.

XVIII. Furieux tremblement de terre en Italie.

Il y eut dans le mois de Decembre de cette année de ſi furieux tremblemens de terre dans le roïaume de Naples, dans la terre de Labour, dans l'Abruzze & dans la Poüille, & avec tant de violence, qu'un grand nombre de maiſons & même d'égliſes en furent renverſées. Saint Antonin aſſure qu'il mourut en cette occaſion plus de ſoixante mille perſonnes, parmi leſquelles il y en eut près de trente mille dans la ſeule ville de Naples, ſuivant le rapport d'Æneas Sylvius. La terre s'ouvrit auprès de Roïano, & il ſortit un lac de ce goufre. Jean Gobelin qui fut ſecretaire d'Æneas Sylvius lorſque celui-ci fut créé pape, ajoute qu'il parut dans la mer Egée une petite iſle qu'on n'avoit jamais vûë, qu'elle étoit élevée de quarante

S. Antonin. tit. 22. cap. 14. §. 3. Æn. Sylv. epiſt. 207. & Europ. cap. 54.

coudées au-deſſus de l'eau, & qu'elle parut tout en feu durant quelques jours. Le roi Alphonſe fut tellement étonné de ces phenomenes, qu'à chaque inſtant il renouvelloit ſon vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plûtôt : mais dès que le danger fut paſſé, il ne ſe reſſouvint plus de ſes promeſſes. L'on vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maiſons & les rochers, renverſoient les murailles, déracinoient les plus gros arbres, & tranſportoient aſſez loin dans l'air & les hommes & les animaux.

AN. 1456. *Platina in vita Calliſti III.*

XIX. Révolutions arrivées dans le roïaume de Suede.

Il y avoit déja quelque temps que Chriſtiern II. roi de Dannemarck avoit un parti formé pour le mettre ſur le trône de la Suede, en la place de Charles VIII. que l'envie perſecutoit depuis quelques années. Jean Benoît archevêque de Pſalla conduiſit cette intrigue fort ſecretement, & Charles n'en eut des avis certains que lorſqu'il ne fut plus en état de diſſiper ce parti. La conjuration éclata cette année. Chriſtiern fut couronné ſans preſque aucune oppoſition, & Charles ſe vit contraint de ſe retirer en Pologne. Il avoit donné lieu à cette conſpiration par ſon ambition exceſſive qui le broüilla avec le clergé & la nobleſſe. C'étoit d'ailleurs un prince recommandable par ſa prudence & ſon amour pour la juſtice, & il joignoit à ces vertus de l'érudition, & une connoiſſance aſſez étenduë de la philoſophie & des mathematiques. Son expulſion eſt un grand exemple de l'inconſtance des choſes humaines, & en particulier de la légereté des hommes : car ce prince avoit été choiſi par le peuple même d'un con-

Joan Magn. lib. 13. Krantz cap. 7. & 8.

ſentement preſque unanime, & on peut dire
AN. 1436. que le choix étoit très-loüable, & avoit été fait même avec connoiſſance, puiſque Charles avoit déja adminiſtré le royaume après Henric III. & que ſi on l'avoit dépoſé pour mettre en ſa place Chriſtophe de Baviere, le peuple avoit ſenti lui-même l'injuſtice de ſon procedé, & n'avoit conſulté que ſes propres interêts en le rétabliſſant ſur le trone en 1448. Nous verrons qu'il y remonta une ſeconde fois en 1464.

XX. Concile de Soiſſons.

Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soiſſons, où Jean Juvenal des Urſins archeveque de Reims préſida comme métropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent auſſi Jean évêque de Soiſſons, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres ſuffragans qui étoient abſens, & des égliſes cathedrales. Ces évêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'execution des decrets du concile de Baſle confirmez dans l'aſſemblée de Bourges. Les principaux ſtatuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la célebration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choſes qui regardent le culte exterieur. 2. On y regla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On y défendit aux clercs les jeux de hazard, les cabarets & l'yvrognerie. 4. On y regla l'habillement des évêques. 5. On y renouvella le decret de Bourges *de concubinariis*. 6. On réforma les abus qui s'étoient gliſſez dans les quêtes & dans la prédication des indulgences. 7. On y exhorta les prélats à uſer de beaucoup de diſcretion dans l'approbation des confeſſeurs, & à ne leur pas accorder, ſans de grandes raiſons, l'abſolution des cas reſervez.

In collect. concil. gen. P. Labbe, tom. 13. p. 1396.

La mauvaiſe conduite du dauphin, & les exactions inſupportables qu'il faiſoit dans le Dauphiné, principalement ſur les eccleſiaſtiques, irriterent tellement le roi Charles VII. ſon pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province ſous la conduite de Louis-Antoine de Chabannes ſeigneur de Dammartin avec ordre d'arrêter le dauphin. Mais ce prince en ayant été averti, le prévint & ſe ſauva à toutes brides accompagné de quelques gentilshommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de-là dans la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir en qualité d'évêque David de Bourgogne ſon fils naturel, que le pape avoit pourvû de cet évêché au préjudice du ſeigneur de Brederode élû par le chapitre. L'arrivée dn dauphin l'embaraſſa fort, il en écrivit au roi, & manda à la ducheſſe ſon épouſe, & au comte de Charolois ſon fils, de recevoir le dauphin comme il convenoit à ſa qualité; & que pour lui, il étoit réſolu de ne le point voir, qu'il n'eût auparavant reçû réponſe de la cour de France.

AN. 1456. XXI. Le dauphin de France ſe ſauve en Brabant.

La réponſe fut favorable au dauphin: ſa majeſté prioit le duc de le traiter avec bonté, comme lui-même ſouhaiteroit d'être traité en France, ſi quelque accident l'y avoit attiré. Sur cette lettre le duc ſe rendit à Bruxelles, & ſalua le dauphin, auquel il fit beaucoup de careſſes, & lui aſſigna douze mille écus de penſion pour ſon entretien, avec le château de Genep ſur les frontieres du Haynault à quatre lieuës de Bruxelles pour ſa demeure. Quelques bons traitemens que le dauphin reçût en ce païs-là, il n'y fut pas long-temps ſans met-

XXII. Il eſt bien reçu du duc de Bourgogne.

tre la diviſion parmi les ſeigneurs; il demanda des troupes au duc de Bourgogne, dans le deſſein frivole & ridicule d'aller attaquer le roi ſon pere, & de l'obliger, diſoit-il, à chaſſer de ſon conſeil des perſonnes qui abuſoient de ſa confiance. Le duc lui répondit ſagement que tout étoit à ſon ſervice, dès qu'il ne faudroit pas agir contre les interêts du roi de France, que ce n'étoit ni au dauphin ni à lui à vouloir réformer ſon conſeil, & qu'ils ne pouvoient mieux faire l'un & l'autre que de s'en rapporter à ſa majeſté.

An. 1456.

XXIII. Le duc d'Alençon eſt arrêté & mis en priſon.

Cette même année le jour de la fête du Saint Sacrement, le comte de Dunois arrêta à Loches par ordre du roi, le comte d'Alençon pair de France, couſin germain dudit roi. Le priſonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger : on l'accuſoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit ſur la mer. Le comte ne voulut point répondre au connétable, & demanda à paroître devant le roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent enſemble une longue conference, d'où le comte ne ſortit que pour être reconduit en priſon : il y demeura deux ans, pendant leſquels on inſtruiſit ſon procès. Après ce temps Charles VII. le fit condamner par arrêt des ducs & pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une priſon perpetuelle dans le château de Loches.

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. pag. 287.

XXIV. Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.

La mort de Jean Huniade cauſa quelques révolutions en Hongrie, & les inimitiez de ſes deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladiſlas roi de Hongrie, ſe re-

nouvellerent très vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de ſe défaire d'Ulric. Celui-ci étoit allé à Belgrade avec Ladiſlas ſon neveu, bien réſolu de ſe rendre maître du gouvernement, puis qu'Huniade ſon plus grand ennemi étoit mort; mais il en falloit chaſſer les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurez dans cette ville avec une forte garniſon. Ulric qui les regardoit comme un grand obſtacle à ſes deſſeins, eut recours à la calomnie, & chercha à les décrier dans l'eſprit du roi Ladiſlas. Les Hongrois indignez d'une conduite ſi honteuſe, conjurerent contre ce calomniateur ſans être arrêtez par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de ſaint Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le roi dans l'égliſe, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & après quelques paroles fâcheuſes entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'épée. Le roi de Hongrie fut fort irrité de cet attentat commis en ſa préſence, mais la crainte de quelque ſédition lui fit diſſimuler ſa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder ſa bienveillance: mais ſa promeſſe ne fut pas ſincere, & il cherchoit ſecretement quelque occaſion favorable dans laquelle il pût les punir avec ſûreté.

AN. 1457.

Æn. Sylvius ep. 125. & hiſt. Bohem. cap. 65. & ſeq. Thuroz cap. 58. & ſeq.

XXV. Mort d'Ulric comte de Cilley.

Elle ſe preſenta bien-tôt après. Le roi étant à Bude dans le milieu du carême de 1457. fit arrêter Ladiſlas meurtrier d'Ulric, ſon frere Matthias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement ſur un échaffaut. Ce jeune ſeigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au ſupplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un ha-

Æn. Sylvius, ibid. Bonfin. lib. 8. & 9. ſec. 3.

bit de drap d'or dont le roi lui avoit fait préſent. Etant arrivé au lieu de l'execution, il jetta la vûë de tous côtez ſur le peuple ; retrouſſa ſes cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour ſa juſtification, il ſe mit à genoux avec beaucoup de fermeté, ſans faire paroître la moindre émotion, & préſenta ſon col au boureau, qui ſaiſi de peur, ou par un ſentiment de compaſſion de voir expirer ſur un échaffaut un jeune ſeigneur ſi bien fait, lui donna juſqu'à trois coups, ſans l'avoir bleſſé à mort. Les hiſtoriens rapportent qu'après le dernier coup il ſe leva avec beaucoup de courage, prit Dieu & la juſtice à témoin de ſon innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques ſeigneurs préſens à ce ſpectacle avec le roi, firent de grands reproches au boureau, & lui commanderent d'achéver le criminel, & de lui couper la tête qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit auſſi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'égliſe de la Magdelaine, & de-là au lieu où les traitres au roi avoient coûtume d'être inhumez. Mais ſon oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Tranſylvanie, & mis au tombeau de ſes ancêtres. Matthias ſon frere fut épargné à cauſe de ſon bas âge, & envoïé priſonnier à Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Bohéme. On lit toutefois dans Spon-de que le roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit ſerrer très étroitement.

AN. 1457.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.

Bonfin. ibid.

XXVII. Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon.

Spond. contin. annal. hoc ann. 1457. n. 1.

Le pape Callixte reçut dans le même temps des lettres de Hongrie, qui lui apprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le soudan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils assembloient tous une nombreuse armée pour venir une seconde fois assiéger Belgrade, bien résolus de ne point se désister de leur entreprise, qu'ils n'eussent pris la place; dût-on leur enlever pendant le temps qu'ils en feroient le siége la plus grande partie des états qu'ils possedoient en Asie. Sur ces nouvelles Æneas Sylvius écrivit à Alphonse pour l'exhorter à secourir les Hongrois; mais c'étoit parler à un sourd qui n'étoit occupé que de la chasse où il avoit pensé périr depuis peu en poursuivant un sanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le secours qu'on lui demandoit, ayant une flotte toute équipée de plus de trente galeres & de sept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir ensuite plus efficacement contre les Turcs. Mais les Genois, les Florentins, les Siennois apprehendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puisque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Genes richement chargé qui venoit de Chio. La république pour s'en venger, envoïa Jean-Philippe de Fiesque avec quatre vaisseaux pour brûler ceux du roi d'Arragon dans le port de Naples; mais ce dessein fut sans succès.

AN. 1457.

XXVIII. Le roi d'Arragon refuse du secours aux Hongrois. *Æn. Sylvius, epist.* 263. 266. 278. 282.

L'armée navale d'Alphonse ayant remis à la voile, prit six navires Genois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confédérez pour en prévenir les sui-

XXIX. Guerre entre Alphonse & les Genois.

tes, eſſayerent d'accommoder le prince avec
AN. 1457. la république, mais ils n'y trouverent aucune diſpoſition. Alphonſe ſollicité par les bannis de Genes, réſolut d'aſſieger la capitale de cet état; & quelques propoſitions que lui pût faire Perrin Fregoſe qui en étoit alors doge, il ne voulut écouter aucune voïe d'accommodement, qu'auparavant Fregoſe ne ſe démit de l'autorité ſouveraine, & ne la remit aux Adornes. Le doge ne ſe voyant pas en état de réſiſter, fit reſoudre la république à ſe mettre ſous la protection de Charles VII. roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes. Ce qui cauſa dans la ſuite une guerre qui dura très longtemps.

XXX. Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le pape de ſon côté ne negligeoit rien pour la défenſe de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, ayant à s'oppoſer aux vexations de Piſcinin & de quelques autres; il ne laiſſa pas d'envoyer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres pour ſe joindre aux ſeize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes chrétiens, & principalement ceux d'Eſpagne à ſe croiſer contre les infideles. Les rois de Caſtille & de Portugal firent publier la croiſade dans leurs états. Alphonſe roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y diſpoſoit, employa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par ſon oncle D. Henrique, à frapper des pieces de monnoye qu'il fit nommer Los cruzados, comme qui diroit les croiſez. Mais voyant dans la ſuite que le roi de Caſtille & les autres princes chrétiens ne ſe diſpoſoient pas beaucoup à ſatisfaire le pape, il ſuivit leur exemple, y étant aſſez na-

turellement porté, & tourna ſes armes contre les Maures d'Afrique. AN. 1457.

XXXI. *Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.* *Æn. Sylvius, epiſt. 371.*

Pendant que le ſouverain pontife s'emploïoit avec tant de zele, & toutefois ſi peu efficacement à arrêter les progrès des Turcs, les Allemands continuoient à ſe plaindre avec beaucoup d'amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, ſous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre ſainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des évêques & des abbez, & dans les reſerves des benefices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'empereur ſur ces plaintes, ce qu'il fit. Sa lettre eſt du trente-uniéme Août.

XXXII. *Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.*

Sur le premier article il dit, que le ſouverain pontife n'a rien éxigé ni demandé en ſon nom, que les annates ſont dûës d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le pape n'avoit pas refuſé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ſes coffres, qu'il ne l'avoit pas emploïé à ſes plaiſirs, que l'uſage qu'il en avoit fait étoit pour la défenſe de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner; ce qui demandoit des dépenſes exceſſives, ſoit pour fournir à Scanderbeg les ſecours néceſſaires, ſoit pour l'entretien des nonces & des légats en differens païs, ſoit pour aider les Grecs & ceux d'Aſie à ſe défendre contre les invaſions de Mahomet; enfin il repreſente que cette dépenſe n'a point été inutile, que le ſaint pere peut ſe glorifier en Jeſus-Chriſt d'avoir beaucoup affoibli la puiſſance du Turc, malgré la lâcheté de preſque tous les princes chrétiens, & rendu ſes efforts inutiles dans la Hongrie, lorſque la religion chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que ſans les vaiſſeaux qu'il

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

AN. 1457. avoit envoyez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres iſles, les chrétiens n'auroient pû réſiſter aux infideles ; & , ce qui eſt à remarquer, que ſon légat par ſa bonne conduite, & par la force de ſes armes, les avoit non-ſeulement défenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faiſoient auparavant profeſſion du Mahometiſme ; que l'Albanie eût été perduë ſans l'argent qu'on avoit envoïé à Scanderbeg. Voilà, dit Enée, l'uſage que le pape a fait de ces grandes ſommes qui font le ſujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il de laiſſer le Turc fouler aux pieds le nom de chrétien ; & le ſaint pere n'y pouvant ſuffire ſeul, tous les autres n'étoient-ils pas obligez d'y contribuer & de fournir à la défenſe de la cauſe commune ?

Æn. Sylvius, ibid. S. Antonin. tit. 22. cap. 14. in fine.

Bzovius to. 3. lib. VII.

Quant au ſecond chef de plaintes, que le pape violoit le concordat dans les élections des évêques, Enée répond aux Allemands que le ſouverain pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes ſortes d'élections, mais celles-là ſeules qui avoient été faites canoniquement ; qu'il n'en avoit refuſé aucune qui fût canonique, & que s'il y avoit eu quelques évêques de récuſez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élûs dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des ſujets qui convinſſent aux égliſes auſquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les réſerves & les proviſions des autres benefices, le pape ne ſçait pas qu'il s'y ſoit rien paſſé contre le concordat ; que quoique ſon autorité fût très-libre, toutefois à cauſe de ſon amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'empereur & à la nation Allemande, il ne ſouffriroit jamais qu'on violât aucun article du concor-

dat ; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le saint siége, il ne convenoit ni aux évêques ni à toute autre personne de vouloir user d'autorité préferablement au chef de l'église, ou de mépriser ses ordres à la destruction de la hierarchie ecclesiastique, à la confusion du corps mystique de Jesus-Christ, & à la perte des ames; qu'il falloit plûtôt avoir recours au saint siége, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'église Romaine n'auroit pas manqué de déferer aux desirs de ses enfans pour ce qui regarde leur salut. AN. 1457.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siége.

L'on trouve plusieurs lettres du même pape & d'Æneas Sylvius à differentes personnes sur le même sujet, & particulierement de ce dernier à Martin Meyer jurisconsulte & chancelier de l'archevêque de Mayence. Ces lettres rapportant en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accusoit sans raison le pape de l'avoir violé : ce qu'Enée expose encore plus amplement dans un traité qu'il adressa l'année suivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du saint siége, de ses bienfaits envers les princes tant ecclesiastiques que seculiers, & de sa puissance. Il tâche d'y réfuter les objections que les Allemands tiroient des conciles de Constance & de Bâle. Il y parle d'une pragmatique sanction établie par quelques princes prélats d'Allemagne contre l'intention de l'empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaisser l'autorité du saint siége. Il reproche à la nation d'avoir résolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir décidé qu'il falloit renvoyer les élections des prélats aux métropolitains, de reserver les collations des

XXXIV. Reproches qu'il fait aux Allemands.

benefices aux ordinaires, & de défendre l'é-
AN. 1457. xaction des annates. Il s'applique à montrer que c'eſt une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cauſe beaucoup de dommage, non-ſeulement au ſaint ſiége, mais à toute la religion chrétienne, & ce qui ôte la plenitude de puiſſance au ſouverain pontife qu'on veut rendre pauvre & ſans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponſe d'un certain Jacques de Wimphile pour la défenſe de la nation.

Ext. to. 1. rerum German. edit. Freh. Jean évêque de Wirtzbourg fut un des plus oppoſez au pape, il contraignit même les nonces à ſe ſauver & à prendre la fuite, comme le ſouverain pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry archevêque de Mayence qui s'intereſſoit beaucoup pour cet évêque.

Æn. Sylvius epiſt. 337.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du ſaint pere, on ne peut nier cependant qu'il ne ſe gliſſât de grands abus dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs. Le roi de Caſtille en reſerva la moitié dont il ſe ſervit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui payer un tribut à des conditions honteuſes. Chriſtiern roi de Dannemarck en fit autant, & leurra le nonce Marin, ſous prétexte d'emploïer les levées contre les ſchiſmatiques qui étoient aux confins de ſes roïaumes.

S. Antonin. tit. 22. cap. 18. §. 1. Saint Antonin reproche auſſi à la France d'avoir fait la même choſe dans le beſoin où ſe trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois: ce qui n'eſt pas vraiſemblable, puiſque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoiſe, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cauſe des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accuſation. Tout ce qu'on trouve dans

dans ce dernier auteur eſt, que le cardinal d'Avignon équipa vingt-quatre galeres de l'argent levé ſur la France ; mais que Jean fils de René roi de Sicile emploïa ces galeres contre Ferdinand roi de Naples. Un autre auteur ajoûte que ce cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre ſainte, ſuivant l'ancienne valeur des benefices, & non ſelon la taxe du temps, le roi ne le lui voulut jamais permettre.

AN. 1457. *Comment. Pii II. lib. 4. in princip.* *Aut. anonym. apud Meyer. lib. 16.*

XXXV. Le pape travaille à reconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.

Cependant on continuoit toûjours les levées de ces décimes ; & parce qu'il étoit de la derniere importance, pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiſer les anciennes querelles qui ſembloient ſe renouveller entre l'empereur Frederic & Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme ; le pape ſe flattant qu'on pourroit aiſément vaincre les Turcs, ſi ces deux princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au cardinal de ſaint Ange ſon légat en Allemagne, afin de s'unir avec Louis de Baviere, & de l'engager à être le médiateur de cette réconciliation ; & le chargea en même temps de donner de la part de ſa ſainteté la benediction au mariage que le même Ladiſlas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce roi avoit déja envoyé une celebre ambaſſade en France, afin d'y aller prendre la princeſſe ſon épouſe. Le roi Charles VII. reçut les ambaſſadeurs de Ladiſlas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune prince de ſon côté, âgé ſeulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe, partit de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ſes nôces, qui toutefois ne furent pas accomplies.

Aen. Sylv. epiſt. 282. *Id. ep. 229. & 239.*

XXXVI. Le roi de

Il étoit ſur le point de faire ſon entrée dans

cette capitale, lorſque Rocqueſane, qui faiſoit les fonctions d'archevêque ſans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Huſſites qui l'eſcortoient, pour feliciter ſa majeſté ſur ſon heureux retour dans ſon roïaume. Ladiſlas qui haïſſoit les heretiques, reçut l'archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit aſſez connoître qu'il lui étoit déſagréable. Peut-être même que ſans Pogebrac qui gouvernoit ce roïaume en ſouverain, & avec lequel Ladiſlas avoit interêt de ſe ménager, ce jeune prince n'eût pas ſeulement regardé l'archevêque : au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voyant : Voici les miniſtres du Dieu que je ſers, je les reconnois pour être à lui. Rocqueſane témoin de cette reception avec ſes Huſſites, diſſimuloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne ſeroit aimé du prince qu'autant qu'on ſeroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ſes ayeuls.

AN. 1457. Hongrie va à Prague pour épouſer Magdelaine de France. *Æn. Sylv. hiſt. Bohem. cap. 69.* *Monſtrelet vol. 3. Bonfin l. 3. dec. 8.*

XXXVII. Mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme. *Bonfin. l. 3. dec. 8.* *Æn. Sylv. hiſt. Boh. cap. 69. 70. & 71.* *Michou l. 4. c. 67.* *Æneas de morib. & ord. Germ.*

C'étoit en effet le deſſein de Ladiſlas, & pour y réüſſir il prit avec le même légat les meſures les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur ſageſſe & de leur religion. Mais la mort du jeune roi interrompit ces grands projets. Ce prince fut empoiſonné & mourut ſur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'égliſe métropolitaine de Prague dans le tombeau de l'empereur Charles IV. ſon biſayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Huſſites, ou à chacun en particulier : à Rocqueſane dans la vûë d'affermir ſa ſecte, à Pogebrac dans le deſſein d'établir ſa puiſſance. Ils prévoïoient

l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir à bout pendant le regne d'un prince qui avoit toutes les qualitez neceſſaires pour devenir un grand roi, & qui faiſoit déja paroître des diſpoſitions ſi peu favorables à leurs ſentimens. Cette fâcheuſe nouvelle arriva en France lorſque la princeſſe ſe diſpoſoit à partir pour la Boheme. Les ambaſſadeurs conſternez de même que toute la cour, prirent congé du roi de France, & paſſerent par Paris, où ils furent reçus le huit Janvier de l'année ſuivante par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y aſſiſterent à un ſervice ſolemnel que le roi fit faire dans l'égliſe de Notre-Dame pour le prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambaſſadeurs qu'on avoit envoyez en Allemagne pour diſpoſer l'empereur à recevoir les propoſitions de paix & pour concerter le projet d'une croiſade avec le pape Callixte, furent obligez d'attendre de nouveaux ordres pour prendre d'autres meſures. Sponde qui croit que Ladiſlas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Huniade, ajoûte que le même jour que le roi de Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du royaume de Boheme, qui le retint toujours en priſon juſqu'au temps de ſon élection, qui arriva bien-tôt après. AN. 1457. *Spond. continuat. ad hunc an. 1457. n. 10.*

XXXVIII. Mort de Jean, couſin du roi de Portugal.

Jean couſin germain du roi de Portugal, & neveu du cardinal Jacques, mourut auſſi cette année. On prétend qu'il fut empoiſonné par la nourrice d'Helene reine de Chypre. Cette princeſſe après la mort de ſon mari avoit épouſé Loüis fils du duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le pape avoit deſſein de marier avec elle Pierre de Borgia ſon neveu qui étoit gouverneur du patrimoine de ſaint Pierre, em-

ploi dont il s'acquitta fort mal, & que dans le
AN. 1457. deſſein de le voir un jour roi de Chypre, il avoit envoyé dans cette Iſle un religieux auguſtin pour négocier cette alliance; en quoi il ne réüſſit pas. L'ambition du ſaint pere pour l'avancement de ſes parens, étoit ſi peu convenable à ſon âge & à ſa dignité, qu'elle lui fit perdre l'eſtime d'un chacun.

XXXIX. Mort de François Foſcaro ancien doge de Veniſe.

La republique de Veniſe fit auſſi dans le même temps une perte conſiderable dans la perſonne de François Foſcaro, qui avoit été élu doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant ſon gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit pluſieurs fois Philippe duc de Milan, prit ſur lui les villes de Breſſe & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentation au domaine de la republique, tant ſur mer que ſur terre. Ce venerable vieillard âgé de près de quatre-vingt-dix ans, ne laiſſoit pas de joüir d'une ſanté aſſez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la république par une ingratitude ſans exemple le dépoſa ſous prétexte que ſon grand âge le rendoit inutile à la république. François ne put ſupporter une vie privée, le chagrin le ſaiſit, & il mourut peu de temps après plein d'indignation contre ſa patrie. Son fils aîné fut auſſi perſecuté : on l'accuſa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais ſoit qu'on reconnût ſon innocence, ſoit à force de ſollicitations, il fut bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accuſa de nouveau, il fut mis à la queſtion; mais n'aïant rien avoüé, on le bannit dans le Peloponeſe, où il finit malheureuſement ſes jours. Le gendre de Foſcaro, gouverneur de l'iſle de Crete pour la république, fut révoqué & condamné à une forte amende, avec la peine de l'exil. Un autre

Æn. Sylv. Europ. cap. 50.

de ſes fils nommé Pierre ſe retira à Rome, où il fut nommé à l'évêché de Padouë, & fait enſuite cardinal en ſecret par Paul V. AN. 1457.

XL. Défaite des Turcs par Scanderbeg & le cardinal d'Aquilée.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs qui s'étoient rendus formidables dans ce royaume. Scanderbeg les battit en Albanie, & le cardinal d'Aquilée les traita de même à Rhodes & ſur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage heroïque d'une fille de Lesbos, qui voyant que les Turcs avoient fait breche à un des principaux bourgs de cette iſle qu'ils aſſiegeoient, & que dans cette extrémité les chrétiens étoient ſur le point de s'enfuir, elle les encouragea par ſon exemple; elle ſe jetta ſur les infideles armée comme un homme, & en tua quelques-uns avec tant de valeur, que les autres la ſuivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de ſe retirer. Les Turcs n'en furent pas quittes pour cet échec, ils furent auſſi rudement traitez par le roi de Perſe. Ce prince que Chalcondyle appelle Caſanne le long, d'autres Uſon-Caſſan, Zuchazaunes ſelon Phranze, ayant eu pour ſon partage la Cappadoce & l'Armenie, ſe rendit auſſi maître de la Perſe, d'où il chaſſa les Tartares, & épouſa la fille de l'empereur de Trebizonde, quoiqu'il fût Mahometan. Dans le deſſein d'augmenter ſes états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit à la ſollicitation du pape & des Venitiens, la guerre contre les Turcs, qu'il défit en deux combats. Enée & Platine nous apprennent qu'il envoya ſes ambaſſadeurs au pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par ſes prieres qu'il avoit remporté deux ſignalées victoires, & qu'il ſe ſouviendroit toute ſa vie de ce bienfait qu'il avoit plûtôt reçu de la main

Æn. Sylv. epiſt. 282. Idem. Aſiat. cap. 74.

XLI. Le roi de Perſe fait la guerre aux Turcs.

Spond. ad ann. 1457. n. 16.

Æn. Sylv. ut ſupra. Platina in Calliſt. III.

de Dieu que de la part des hommes. Mais ce
AN. 1457. fut Pie II. ſucceſſeur de Callixte, qui reçut ſes ambaſſadeurs : ce qui prouve qu'ils furent envoyez avant que ce prince eût été défait par les Turcs dans une troiſiéme bataille en 1461.

XLII. Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.

On tint cette année un concile à Avignon par les ſoins de Pierre cardinal de Foix, archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit aſſiſté du cardinal d'Alain, de Robert archevêque d'Aix, de Pierre évêque d'Apt, de George de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marſeille, Pierre de Digne, Pierre de Glandéve, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaiſon, Jean de Riez, Eſtienne de ſaint Paul Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le cardinal de Foix étoit François de l'ordre des freres mineurs, & avoit été promû à cette dignité par le pape Martin V. Il avoit aſſiſté au concile de Conſtance. Son but principal, en aſſemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le décret du concile de Bâle touchant la conception de la ſainte Vierge. On y défend étroitement à toutes ſortes de perſonnes, ſous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en diſputer en public ; & on enjoint aux curez de publier ce décret & de l'annoncer à tous les fideles, afin qu'aucun ne le puiſſe ignorer. Ce concile fut tenu dans la cathedrale d'Avignon le ſeptiéme de Septembre de cette année, la troiſiéme du pontificat de Callixte ; & le manuſcrit ſe voit dans la bibliotheque de l'évêché de Vaiſon, ſuivant le pere Labbe.

Collect. concil 6. Labbe. tom. 13. p. 1403.

XLIII. Réconciliation du roi de France avec le dauphin.

En France depuis la retraite du dauphin, le roi s'étoit aſſuré de toutes les places de Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun com-

merce avec ſon fils, & de le recevoir en aucune maniere ſans ſa permiſſion. Ces démarches intriguerent fort le duc de Bourgogne, qui craignoit que le roi ne voulût faire enlever ſon fils dans ſes états; ce qu'il n'auroit jamais ſouffert. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la réconciliation du pere & du fils. Il envoïa pour ce ſujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir juſtifié la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du dauphin, & loüé beaucoup la bonté du roi pour recevoir ſon fils en grace, lui repreſenterent le deſſein que le dauphin méditoit, d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent neceſſaires pour ce voyage. Le roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir ſon fils quand il voudroit rentrer dans ſon devoir, pourvû qu'il n'eût pas certaines perſonnes à ſon ſervice; qu'enfin pour ce qui concernoit le voïage de Hongrie, la ſituation des affaires du roïaume ne permettoit pas que le dauphin le fît, attendu que les Anglois ennemis du roïaume, profiteroient de l'abſence de la nobleſſe & des troupes qui devroient accompagner ſon fils, à qui il convenoit de faire ce voïage avec un équipage & une ſuite proportionnée à ſa qualité d'heritier préſomtif de la couronne. Cette réponſe du roi ſi bien fondée ne laiſſa pas de déconcerter le dauphin, qui auſſi-tôt prit la reſolution de demeurer dans les Païs-Bas, & de faire venir de Savoïe ſon épouſe, qu'il n'avoit pas encore vûë. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut conſommé; & trois ans après ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le dauphin ne fut pas long-temps en

AN. 1457.

Jean Chartier hiſt. de Charles VII. page 288. & ſuiv.

Brabant ſans mettre la diviſion entre le duc
An. 1457. de Bourgogne & ſon fils, ayant gagné les ſeigneurs de la maiſon de Croy, qui gouvernoient le pere, & les ſoûtenant contre le fils qui ne les pouvoit ſouffrir.

XLIV. Richard duc d'Yorc gouverne abſolument l'Angleterre.

En Angleterre, Richard duc d'Yorc après la défaite de l'armée royale, tenoit toûjours le roi en tutelle, & gouvernoit abſolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un parlement à Londres. On parut d'abord y ménager le roi, en rejettant toutes les malverſations du gouvernement ſur les miniſtres; mais bien-tôt après on declara le prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le duc d'Yorc en fit nommer trois, dont il fut le premier, avec la qualité de protecteur du royaume. Le ſecond fut le comte de Salisberi avec la charge de chancelier d'Angleterre. Et le troiſiéme fut le comte de Warvick qui eut le gouvernement de Calais, alors le plus riche & le plus beau du royaume. Toutes les créatures du duc d'York furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainſi ſans courir les riſques de la guerre, ce prince s'ouvroit inſenſiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour joüir de tout. Mais il attendoit que la voix publique l'excitât à faire cette démarche, voulant avoir avec la couronne la gloire d'être contraint à la prendre.

Polyd. Virg. hiſt. Angl. ad hunc an.

Mais la reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le roi ſon époux avoit d'indolence & de moleſſe, reſolut de s'y oppoſer. Elle s'étoit fait un parti conſiderable de concert avec Henri nouveau duc de Sommerſet, le duc de Buckingham & d'autres, & le ſecret avoit été ſi inviolablement gardé, que Richard n'en fut inſtruit que quand le roi

ayant convoqué à Granvick un parlement choiſi par la reine, on y déclara que le prince n'avoit pas beſoin de protecteur, qu'on déchargeoit le duc d'Yorc du ſoin de gouverner l'état, & qu'on remettroit inceſſamment le grand ſceau entre les mains du roi qui le confieroit à celui de ſes ſujets qu'il jugeroit le plus capable. Ce coup étourdit le duc : mais il fallut plier, & prévoyant le danger qui le menaçoit, il ſe retira de la cour avec les comtes de Salisberi & de Warvick. Par cette retraite le roi recouvra ſon autorité, mais ce ne fut pas pour longtemps : car au lieu de pourſuivre le duc & les deux comtes juſqu'à ce qu'il ſe fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à ſa premiere indolence, d'où les conſeils vigoureux de la reine & de ſes principaux miniſtres ne purent jamais le retirer.

AN. 1458.

XLV. Ce duc ſe retire de la cour.

Après la mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme, ces deux royaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de prétendans. L'Autriche fut longtemps diſputée par l'empereur Frederic, par ſon frere Albert IV. ſurnommé le débonnaire, & par Sigiſmond comte de Tirol leur couſin germain. Mais ce dernier s'étant relâché de ſon droit ou prétendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque temps aux priſes juſqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus conſiderables, ils ſe réconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg.

XLVI. Differend touchant la ſucceſſion des royaumes de Hongrie & de Bohéme.

Æn. Sylv. Europ. cap. 22. *Naucler vol.* 3. *generat.* 49. *p.* 484.

La Hongrie avoit auſſi pluſieurs concurrens, mais la memoire des ſervices qu'Huniade avoit rendus, réünit preſque tous les ſuffrages en faveur de Matthias ſon fils. Ce prince étoit priſonnier en Boheme, mais Michel Zilagius ſon

oncle voïant que les eſprits étoient déja diſpoſez en ſa faveur, ſçut les ménager adroitement & tant par ſon induſtrie que par ſes intrigues, il fit ſi bien que Matthias fut proclamé hautement roi de Hongrie.

AN. 1458.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élû roi de Hongrie.

Le cardinal de ſaint Ange qui étoit légat en Boheme auprès de Ladiſlas, ne s'attacha pas ſeulement à faire valoir les merites du pere pour l'établiſſement du fils, mais il étendit encore ſon zele à ſe rendre ſolliciteur de ſon élargiſſement auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occaſion dans laquelle il pût donner des marques de ſa generoſité, à condition toutefois que Matthias épouſeroit ſa fille. L'affaire réüſſit ſelon ſes projets, & Matthias fut élû roi de Hongrie. Pogebrac eut encore pour ſa récompenſe ſoixante mille écus d'or.

Æn. Sylv. epiſt. 323. Bonfin. 3. dec. 9.

XLVIII. L'empereur Frederic prétend au roïaume de Boheme.

L'empereur Frederic prétendant qu'il lui appartenoit de diſpoſer de la couronne de Boheme, parce que Ladiſlas avoit négligé d'en rendre hommage avec les ceremonies ordinaires, la deſtinoit déja pour lui ou pour quelqu'un des ſiens. Caſimir beau frere de Ladiſlas faiſoit valoir la raiſon en quelque maniere apparente d'avoir épouſé la ſœur du dernier roi de Boheme; & pour cette même raiſon Guillaume duc de Saxe qui avoit épouſé l'aînée, prétendoit avoir la préference. Albert & Sigiſmond ducs d'Autriche, ſe fondoient ſur l'ancienneté de l'alliance depuis long-temps contractée entre les maiſons d'Autriche & de Boheme, touchant leur ſucceſſion reciproque faute de mâles. Pogebrac de ſon côté faiſoit valoir ſon droit, qui conſiſtoit en ce que depuis long-temps il gouvernoit le roïaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger, & quoique cette raiſon ne fut pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce

que Rocqueſane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le prétendant n'étoit point ennemi de ſa ſecte ; & cette conſideration prévalut ſur toutes les autres. Pogebrac fut proclamé roi de Boheme le cinquiéme de Mars 1458. & ſacré par deux évêques Hongrois le jour de l'Aſcenſion : & quoiqu'il fût ſecretement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laiſſa pas de ménager le pape, & de déclarer le jour de ſon couronnement, qu'il ſe ſoûmettroit à ſon autorité ſpirituelle touchant la foi de l'égliſe.

AN. 1458. XLIX. Pogebrac élu roi de Boheme. *Cochlée hiſt. Huſſit. l. 12. Du Bray. lib. 30. Papirius lib. 6.*

Son élection ſe fit ſans preſque aucune oppoſition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des catholiques qui craignans que ce nouveau roi n'abolit la veritable religion, lui avoient refuſé leurs ſuffrages, ſe tromperent néanmoins, parce que Pogebrac étoit perſuadé qu'il ne pouvoit regner en paix qu'en ſe réconciliant avec l'égliſe. Il eſt vrai qu'il ne laiſſa pas de pourſuivre les rebelles ; mais il ne les eut pas plûtôt ſoûmis, que pour témoigner un plus grand deſir de rentrer dans la communion de l'égliſe, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur diviſion avec les orphelins avoit ceſſé par la défaite de leur armée : mais la réünion de ces deux ſectes n'avoit point empêché que les Huſſites ne ſe ſeparaſſent les uns des autres une ſeconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu ſe retrancher à la communion ſous les deux eſpeces, ſe trouvant les plus forts, s'étoient ſaiſis par adreſſe de la ville de Thabor, où ils profeſſoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorſque Pogebrac deſeſperant de les reduire, s'en défit par ce moyen.

L. Il extermine les Thaborites.

Il gagna Rocqueſane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur perſuada de ſe ſoû-

AN. 1458. mettre ſans appel à ce qui ſeroit reſolu dans l'aſſemblée generale des Huſſites, & d'y envoyer leurs députez. Ils y furent condamnez, & ſur le refus qu'ils firent de ſe ſoûmettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ſes forces. Il les aſſiegea dans Thabor, où ils ſe défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de réſiſtance, ils furent emportez d'aſſaut, & tuez avec tant d'exactitude, qu'il n'en reſta pas un ſeul. Pogebrac ne voulut pas même conſerver la ville de Thabor qu'ils avoient ſi régulierement fortifiée, de peur qu'il ne reſtât quelques marques de rebellion dans un royaume où il prétendoit joüir déſormais d'un profond repos; il y fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolit les remparts juſques aux fondemens.

LII. Il détruit la ville de Thabor, & y met le feu

LIII. Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

Alphonſe roi de Portugal s'embarqua cette année avec ſon frere, dom Fernand de Villoſon oncle, dom Henrique grand maître de l'ordre de Chriſt, & l'élite de la nobleſſe de ſon royaume: il fit voile en Afrique & alla moüiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à ſix lieuës de Ceuta. Il mit pied à terre nonobſtant la vigoureuſe reſiſtance des Maures, qui bordoient le rivage. Il attaqua auſſi-tôt la place, & l'emporta dès le premier aſſaut. Le mercredi dix-huitiéme Octobre, fête de ſaint Luc, il y fit ſon entrée, & y ayant laiſſé pour gouverneur Edouard de Menezés fils naturel de D. Pedre de Menezés comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti que le roi de Fez inveſtit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une très-nombreuſe infanterie; il fit battre en même temps la place avec plus de cinquante pieces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient juſqu'à quatre cens livres de bale. Les aſſiegez ſe dé-

fendirent avec une valeur extraordinaire ; les vivres leur ayant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur ſervir de nourriture, à la reſerve de trente, avec leſquels trente Portugais commandez par D. Henrique de Menezés fils du gouverneur, firent une ſortie, nettoyerent la tranchée, encloüerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle memoire. Martin de Tavora ſauva la vie à Gonſalo Vas-Continho ſon plus grand ennemi, ſans vouloir toutefois ſe réconcilier avec lui. Les Maures après avoir continué le ſiege tout le reſte de l'année, voyant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de ſe retirer après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux aſſiegez une partie de leurs canons & de leur bagage. AN. 1458. *Mariana hiſt. Hiſp. lib. 22.*

LIII. Alphonſe d'Arragon aſſiege Genes, & meurt à Naples.

L'autre Alphonſe roi d'Arragon & de Naples, fut encore plus malheureux devant Genes, que n'avoit été le roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il aſſiegea cette ſuperbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major ſon amiral, s'étoit avancé juſqu'à Porto-Fino avec vingt navires & dix galeaſſes. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Genes, pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma ſi bien les avenuës de tous côtez, qu'il reduiſit la ville à la derniere extrémité, & l'auroit infailliblement obligé de ſe rendre, ſi une fiévre maligne n'eût reduit Alphonſe au tombeau le vingt-ſeptiéme de Juin 1458. lorſqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, aſſez devot, liberal & protecteur des gens de lettres. Il étoit ſçavant, & entendoit aſſez bien la théologie. Il fit du bien à Barthelemi de Faccio qui a écrit l'hiſtoire de ſon

Nauclere, vol. 3. gener. 49.

Blondus. Summont. Colimitio. Surita. Fazel. Spond.

temps, à George de Trebizonde, à Laurent Valle, & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illuſtres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de 66. ans lorſqu'il mourut; & dom Juan ſon frere lui ſucceda aux royaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonſe n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan étoit déja roi de Navarre.

An. 1458.

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonſe eſt roi de Naples.

Alphonſe, avant ſa mort avoit diſpoſé du royaume de Naples en faveur de Ferdinand ſon fils naturel, auquel il recommanda trois choſes en mourant. La premiere de chaſſer les Arragonnois & les Catalans, comme fort hais dans le païs, s'il vouloit regner en paix. La ſeconde d'ôter les taxes & les impôts. La troiſiéme de conſerver la paix avec l'égliſe, les communautez & les ſeigneurs d'Italie. Le pape Callixte qui avoit toûjours eu beaucoup d'averſion, quoiqu'en ſecret, contre Alphonſe, n'oſant le témoigner ouvertement, parce qu'il craignoit ſa puiſſance, fit éclater auſſitôt après ſa mort ſa haine contre Ferdinand. A peine ſon pere eut-il les yeux fermez, qu'il confera tous les évêchez que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le royaume de Naples vacant. En conſequence il refuſa l'inveſtiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonſe étant décedé ſans enfans legitimes, le royaume de Naples comme fief du ſaint ſiege, étoit dévolu à l'égliſe. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de roi de Naples ſous peine d'excommunication, & avertit les princes & les villes ſous les mêmes peines, de ne lui point obéir. Il tâcha ſecretement de faire revolter ſes ſujets contre lui, publiant par ſes lettres qu'il étoit fils ſuppoſé d'Alphonſe, & non pas ſon veritable enfant. Quelques hiſtoriens ont avancé que le deſſein

S. Antonin. tit. 22. cap. 16. §. 1.

Comment. Pii II. l. 2.

Surit. l. 16. cap. 38. & ſeq.

du pape étoit de faire Borgia fils de ſa ſœur, roi de Naples, après l'avoir déja créé duc de Spolete, quoiqu'il fut adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du ſaint pere ne ſervit qu'à irriter Ferdinand qui ſe diſpoſa à lever une armée pour venir à Rome, dans le deſſein d'appeller du ſouverain pontife au concile. Il publia par tout qu'il reſpectoit la dignité de Callixte & non pas ſa perſonne; qu'il tenoit de Dieu ſon droit au royaume de Naples par le bienfait de ſon pere, par la conceſſion des papes Eugene & Nicolas, & par le conſentement des ſeigneurs, des villes & des peuples; que les raiſons de Callixe, pour s'emparer de ſes états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ſes menaces, ni ſes armes, ni ſes cenſures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémitez, il eſſaya par ſes lettres & par ſes ambaſſadeurs d'adoucir l'eſprit aigri de Callixte, ſans en pouvoir venir à bout. AN. 1458.

LV. Conteſtations entre pluſieurs princes, pour le roïaume de Naples.

Ferdinand eut encore d'autres ennemis qui travaillerent à faire tomber le royaume de Naples en d'autres mains. Quelques-uns agiſſoient pour Charles prince de Viane, heritier du roïaume de Navarre, comme fils legitime du frere d'Alphonſe, qui faute de puiſſance plûtôt que de bonne volonté, ſe retira de Naples pour ne donner aucun ſoupçon, & pour attendre quel ſeroit l'évenement de tous ces troubles. D'autres prétendoient que ce royaume appartenoit à dom Juan roi d'Arragon & frere d'Alphonſe, qui s'en mit fort peu en peine, étant aſſez bien partagé, & ſe contentant des érats d'Eſpagne qui lui étoient plus aſſurez. Jean d'Anjou fils de René, competiteur d'Alphonſe, faiſoit auſſi valoir ſes droits. Charles VII. roi de France l'avoit envoyé à Genes, après que les Genois s'étoient mis ſous

AN. 1458. la protection de la France, pour s'opposer aux vexations d'Alphonse. Ce prince se comporta d'abord avec assez de valeur & de prudence, s'étant rendu maitre d'une bonne partie du royaume de Naples; mais la fin fut malheureuse, parce qu'il fut entierement chassé de toute l'Italie six ans après son arrivée.

LVI. Mort du pape Callixte III.

La mort de Callixte délivra Ferdinand de beaucoup d'inquiétudes, & il resta paisible possesseur de la couronne. Ce pape mourut à Rome le sixiéme du mois d'Août de cette année, âgé de quatre-vingt ans, après avoir occupé le saint siege trois ans & quatre mois moins trois jours. Sa maladie avoit duré quarante jours. Jean-Antoine Campanus Italien & évêque de Texamo dans l'Abruzze fit son oraison funebre, qu'on trouve parmi ses ouvrages. Il avoit été secretaire de ce pape, qui laissa en mourant cinquante mille écus d'or, selon Platine, quoique saint Antonin fasse monter la somme jusqu'à cent cinquante mille. Les cardinaux voyant que le souverain pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château saint Ange des mains des Catalans, moyennant quelques milliers d'écus; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation, qui s'étoient comportez durant la vie du pape avec beaucoup de violence. Pierre neveu de sa saintete se retira dans la vieille ville, craignant les Ursins; mais il mourut peu de temps après

Platina in vit. Callixt. III.

Anton. tit. 22. c. 26. §. 1.

Ciacon. in Calixt. III.

LVII. Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les funerailles de Callixte étant faites dans l'église de saint Pierre, & son corps posé dans un tombeau de marbre, les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obseques, selon la coûtume.

On tint ce conclave dans le palais de saint

Pierre, où l'on avoit préparé deux ſalles & deux chapelles. Dans la plus grande des ſalles on avoit conſtruit des cellules pour le logement des cardinaux. L'aſſemblée ſe tint dans la plus petite qu'on appelloit la chapelle de ſaint Nicolas, le reſte des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclaviſtes. On ne fit rien la premiere journée; la ſeconde fut employée à regler certains articles qui devoient être obſervez par le nouveau pape qui ſeroit élû; & tous les cardinaux firent ſerment de s'y conformer. Dans le troiſiéme jour on alla aux ſcrutins après la meſſe du ſaint-Eſprit. Les cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvus) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume cardinal de Roüen, n'en eut aucune, ſoit qu'il ne fût pas aimé, ſoit qu'on ne le jugeât pas capable de bien gouverner l'égliſe.

AN. 1458. *Platina in Call. III. Comm. Pii. II. lib. 1.*

Quoique les cardinaux ayent coûtume de conferer enſemble après les ſcrutins, pour voir ſi quelqu'un veut changer de ſentiment, ce qu'on appelle aller à l'*acceſſit*, on n'en uſa pas ainſi ce jour-là : ce qui donna beaucoup de chagrin à ceux qui croyoient avoir le plus de part à l'élection. Après le dîné on fit des conventicules où les plus puiſſans briguerent des voix pour leurs amis, & employerent les prieres, les promeſſes & même les menaces. Enfin les cardinaux agiſſoient avec tant de chaleur, qu'ils ne ſe donnoient aucun repos. Le cardinal de Roüen qui craignoit celui de Sienne plus que les autres, diſoit à chacun en particulier. « A quoi penſez-vous de vouloir « élever au ſouverain pontificat Enée Picco- « lomini ? Ne voyez-vous pas qu'il eſt pau- « LVIII. Le cardinal de Roüen ſe déclare con-

An. 1458. tre Æneas Sylvius.

» vre & gouteux ? Sa ſanté pourra-telle ſup-
» porter le poids de cette charge ? Que ſça-
» vons-nous ſi l'inclination qu'il a pour l'Alle-
» magne, d'où il n'eſt revenu que depuis peu
» de jours, ne l'obligera point d'y tranſferer le
» ſiege de ſaint Pierre ? Peut-on dire que cet
» homme ait la moindre teinture des belles
» lettres & du droit canon ? Un poëte comme
» lui eſt-il propre à gouverner l'égliſe ? Il
» voudra la regir ſuivant les loix des gentils.
» Voudriez-vous donner auſſi votre choix au
» cardinal de Boulogne qui n'a pas aſſez d'eſ-
» prit pour gouverner ſa propre égliſe, & qui
» manque de la docilité neceſſaire pour ſuivre
» un bon conſeil ?

Ce cardinal avoit attiré dans ſon parti celui d'Avignon, homme entreprenant & intereſſé, qui agiſſoit fortement en ſa faveur, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il eſperoit gagner par cette élection l'archevêché de Roüen, le palais que le cardinal avoit à Rome, & la charge de vice-chancelier qu'il poſſedoit. Il avoit auſſi mis de ſon côté les cardinaux de Genes & de ſaint Sixte, qui tous deux avoient été de l'égliſe Grecque. Proſper Colonne, les cardinaux de Pavie, de Boulogne, des Urſins & de ſaint Anaſtaſe ne s'étoient pas encore déclarez. Ainſi il étoit aſſuré d'onze voix, & il étoit à préſumer qu'il s'en joindroit quelqu'autre pour faire la douziéme. La veille du ſcrutin le cardinal de Boulogne alla trouver Ænée Piccolomini à minuit & lui dit : » Sçavez-vous que le
» cardinal de Roüen va être pape ? Sa brigue
» eſt faite, il n'attend plus que le jour du ſcru-
» tin : je vous conſeille de vous lever promp-
» tement, & de l'aller trouver pour lui offrir
» votre voix, de peur qu'il ne conſerve quelque
» reſſentiment de ce que vous avez été ſon con-

LIX. On penſe à élire pape le cardinal de Roüen.

durent. Pour moi je veux éviter le malheur « qui m'arriva au dernier conclave. Callixte « III. ne m'a jamais regardé de bon œil, par- « ce que je ne lui avois pas été favorable ; je « vous donne aujourd'hui le même conſeil que « je veux ſuivre. « AN. 1458.

L X. Sentimens d'Enée Piccolomini ſur cette élection.

Piccolomini lui répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais que pour lui il ne vouloit pas donner ſon ſuffrage à un homme qu'il trouvoit ſi indigne de ce ſacré caractere. « Dieu me garde, continua-t'il, de com- « mettre un ſi grand peché ; ſi d'autres lui « donnent leur voix, ce ſera à eux à en ren- « dre compte, pour moi je n'en veux pas char- « ger ma conſcience. Vous dites qu'il eſt fâ- « cheux de ne point avoir le pape pour ami ; « j'en conviens : mais que me fera-t-il ? Il ne « me tuëra pas pour lui avoir refuſé ma voix ; « il ne me fera pas de bien, il ne me donnera « ni penſion ni le plat des cardinaux pauvres, « & il m'abandonnera dans ma miſere ; voilà « tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'eſt « pas difficile à ſupporter quand on s'y eſt ac- « coûtumé ; j'ai vêcu pauvre, & je mourrai « pauvre ; il ne m'empêchera pas le commerce « des muſes qui me ſervent de conſolation « dans ma mauvaiſe fortune. Au reſte je ne « puis pas croire que Dieu veüille permettre « que ſon épouſe bien-aimée ait un chef ſi « indigne d'elle, & qu'un homme convaincu « de ſimonie devienne ſon vicaire ſur terre : « Il ne permettra pas que ce palais qui a été « la demeure de tant de ſaints papes, ſerve de « logement à un ambitieux, qui ne penſe « qu'aux honneurs & aux biens temporels. « C'eſt Dieu qui donne le pontificat & non pas « les hommes ; il détruira ces brigues inju- « ſtes : demain on verra clairement que c'eſt «

AN. 1458.

» lui qui fait les papes ; ſi vous êtes veritable-
» ment chrétien, vous ne donnerez pas votre
» voix à un homme ſi indigne de ce rang.

LXI. Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Roüen.

Ces paroles firent un ſi grand effet ſur l'eſprit du cardinal de Boulogne, qu'il changea auſſi-tôt de ſentiment, & promit de ne point donner ſa voix au cardinal de Roüen. Le lendemain de grand matin Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit auſſi engagé dans le parti de l'archevêque de Roüen ; ce cardinal lui répondit qu'il n'avoit pû s'en défendre, parce que ſa brigue étoit ſi forte, qu'il n'y avoit point à douter de ſon élection ; que s'il la traverſoit mal-à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit aſſuré par écrit, en donnant ſa voix au cardinal de Roüen. » Vous
» n'avez gueres de penetration, lui repartit
» Enée, de vous fier à l'écrit d'un homme
» qui n'a ni foi ni religion : gardez votre pro-
» meſſe, & le cardinal d'Avignon aura la chan-
» cellerie qui lui eſt promiſe auſſi-bien qu'à
» vous ; il y a apparence qu'il manquera bien
» plûtôt de parole à un Eſpagnol qu'à un hom-
» me de ſon païs. Seriez-vous aſſez fou pour
» donner votre voix à un jeune homme qui eſt
» d'une nation ennemie de la vôtre ? Si vous
» n'avez aucun égard au bien de l'égliſe & de
» la chrétienté, conſiderez votre interêt parti-
» culier, & voyez ce que vous avez à craindre
» ſous le pontificat d'un pape François.

LXII. Son diſcours au cardinal de Pavie vice-chancelier.

Le vice-chancelier écouta aſſez patiemment la remontrance de ſon ami, ſans lui rien repliquer ; & Piccolomini voïant que le cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoiſſoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le cardinal de

Roüen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. « Il « est vrai, lui répondit ce cardinal, que j'ai « promis de donner ma voix pour n'être pas « seul de mon parti, étant assuré que l'arche- « vêque de Roüen sera pape. Je croyois, ré- « prit Piccolomini, que vous aviez un esprit « plus solide, vous dégenerez des vertus de « vos ancêtres. Votre oncle Martin Brando « cardinal de Plaisance, voïant que le pape « Jean XXIII. avoit passé les Monts, & re- « tourné en Allemagne, où il avoit voulu « transferer le saint siege, sous prétexte du « concile assemblé à Constance, usa de tant « d'adresse, qu'il le fit revenir en Italie, en « élevant au pontificat le cardinal Colonne, « qui prit le nom de Martin V. De sorte que « pour combattre les sentimens de votre on- « cle qui ramena le pape d'Allemagne en Ita- « lie, vous voulez d'Italie le faire passer en « France : vous qui êtes Italien, vous voulez « prendre le parti des François contre ceux « de votre nation. Esperez-vous qu'il vous « favorisera plûtôt que ceux de son païs ? « Vous me direz peut-être qu'il a promis de ne « point sortir d'Italie sans le consentement du « sacré college, & qu'il ne pourra obtenir « ce consentement. Mais, dites-moi de gra- « ce, quand il voudra sortir d'Italie, y aura- « t'il un cardinal assez hardi pour combattre « ses sentimens ? Vous serez le premier qui « après en avoir reçu quelques graces, lui « dira : saint pere, allez où il vous plaira. « Qu'est-ce que l'Italie quand un pape en est « absent ? Elle perd tout son lustre en perdant « le pape, & cependant vous consentirez à ce « qui doit ruiner votre patrie : où le pape ira « en France, & l'Italie demeurera sans chef & « sans pasteur : ou s'il demeure à Rome, nous « An. 1458.

AN. 1458. » aurons le chagrin de voir cette ville autre-
» fois la maîtreſſe du monde, ſoûmiſe à un
» étranger : nous deviendrons les eſclaves des
» François qui s'empareront de la Sicile & de
» toutes les places du patrimoine de l'égliſe.
» Vous avez vû que ſous le pontificat de Cal-
» lixte, les Catalans étoient maîtres de tout.
» Après avoir éprouvé la tirannie des Eſpa-
» gnols, vous voulez vous ſoûmettre aux
» François : Vous vous repentirez bien-tôt
» de leur avoir donné entrée en Italie. Vous
» verrez le college des cardinaux rempli de
» François ; ils s'y rendront ſi puiſſans, qu'il
» n'y aura plus de papes que de leur nation.
» Vous voulez donc donner des fers à votre
» patrie ? A quoi ſongez-vous de vouloir éta-
» blir vicaire de Jeſus-Chriſt un homme com-
» me l'archevêque de Roüen ? Eſt-ce avoir de
» la conſcience & le moindre ſentiment de pie-
» té & de juſtice ? N'eſt-ce pas manquer de
» prudence & de jugement ? N'avez-vous pas
» dit pluſieurs fois que l'égliſe de Dieu ſeroit
» ruinée ſi elle étoit gouvernée par ce car-
» dinal, & que vous aimeriez mieux mourir
» que de conſentir à ſon élection ? Pourquoi
» donc avez-vous ſi-tôt changé de ſentiment ?
» Eſt-ce que dans un inſtant de demon qu'il
» étoit, il eſt devenu un ange ; ou vous-même
» d'ange de lumiere, êtes-vous devenu ange
» des tenebres ? Il faut que ce changement ſe
» ſoit fait en vous, puiſque vous approuvez
» l'avarice & l'ambition de cet homme. Qu'eſt
» devenu l'amour que vous aviez pour votre
» patrie, que vous préferiez autrefois à toutes
» les nations de la terre ? J'aurois crû que vous
» ne l'auriez jamais abandonnée, quand mê-
» me vous auriez vû vos plus chers amis ſe ré-
» volter contre elle. Vous m'avez bien trom-

pé, ou plûtôt vous vous trompez vous-mê- « me, & vous trompez votre patrie, ſi vous ne « ſortez de cette erreur. « AN. 1458.

LXIII. Le cardinal de Pavie ſe départ de l'archevêq. de Roüen.

Le cardinal de Pavie fut ſi touché de ces paroles, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes; & après quelques ſoupirs. Vous « me rendez confus, dit-il, mais que puis-je « faire, j'ai donné ma parole, ſi j'y manque, « je paſſerai pour un homme ſans foi? Hé « bien, reprit Piccolomini, aimez-vous mieux « trahir votre patrie que le cardinal de Roüen? « Ces paroles acheverent dē convaincre le cardinal de Pavie, & il promit de ſe départir de la brigue des François. Celui de Sainte-Marie la neuve aïant appris les brigues qu'on faiſoit pour le cardinal de Roüen, qu'il haïſſoit extrêmement, & n'eſperant pas d'être élevé au ſouverain pontificat, fit aſſembler tous les cardinaux Italiens, à la reſerve de Proſper Colonne, dans la chambre du cardinal de Genes. Après leur avoir fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, ſi l'on éliſoit le cardinal de Roüen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plûtôt au bien de l'égliſe & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur propoſa Enée Piccolomini cardinal de Sienne, qui étant Italien & homme de merite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De ſept cardinaux qui étoient preſens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette propoſition, ſe confeſſant abſolument indigne d'un rang ſi élevé.

LXIV. Le cardinal de Sainte Marie la neuve propoſe Enée Piccolomini.

Peu de temps après on commença la meſſe, & quand elle fut achevée on alla au ſcrutin. On mit un calice d'or ſur l'autel, & les cardinaux de Rimini, de Roüen & Colonne s'en approcherent pour examiner ſi tout ſe paſſeroit dans l'ordre. Les autres cardinaux prirent leurs

AN. 1458.

places & ſe leverent les uns aprés les autres ſuivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin ſur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient leur voix. Piccolomini y étant allé à ſon tour, le cardinal de Roüen qui ſçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne put s'empécher de lui dire : Souvenez-vous de moi dans cette occaſion. Ce qui marquoit ſon imprudence, puiſque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles. Quoi ! vous vous adreſſez à moi, qui ne ſuis qu'un petit ver de terre. Enſuite il reprit ſa place. Le ſcrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois cardinaux qui étoient auprès de l'autel prirent le calice, & le renverſérent ſur cette table. En même temps on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulletins, afin qu'il n'y eût point de tromperie, & l'on trouva que le cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Roüen ſix, & les autres beaucoup moins.

LXV. On procede au ſcrutin pour l'élection d'un pape.

Mais comme aucun n'avoit le nombre ſuffiſant, tous les cardinaux reprirent leurs places, pour voir ſi à l'*acceſſit* ils pourroient s'accorder ; ce qui donna quelque eſperance au cardinal de Roüen, quoique dans la ſuite il n'en tirât aucun avantage. Ils gardoient tous un profond ſilence, les plus jeunes attendant que les anciens parlaſſent. Enfin le vice-chancelier ſe leva, & dit qu'il donnoit ſa voix à Piccolomini ; ce qui fut un coup de foudre pour le cardinal de Roüen. Le ſilence recommença encore pendant quelque temps, les cardinaux ne faiſant connoître leurs penſées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voïant qu'on alloit élire Piccolomini, ſortirent ſous differens

rens prétextes. Dans le même temps Jacques cardinal de saint Anastase se déclara encore pour lui : ce qui consterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Prosper Colonne voulant avoir la gloire de le faire pape, se leva pour lui donner la sienne. Mais les cardinaux de Nice & de Rouen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné sa voix au cardinal de Rouen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il se déclaroit pour Piccolomini, & en même-temps tous les autres le saluerent en qualité de pape. Ils reprirent ensuite leurs places, & confirmerent son élection d'un commun consentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainsi élu le vingt-septiéme du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II. AN. 1458.

LXVI. Enée Piccolomini cardinal de Sienne est élu pape & prend le nom de Pie II.

Quelques momens après le cardinal Bessarion prenant la parole, tant pour lui que pour les autres partisans du cardinal de Roüen, s'adressa au nouveau pape, & lui parla en ces termes. « Saint Pere, nous ressentons tous une joie parfaite de votre exaltation, & il est aisé de voir par le choix « qu'on vient de faire de votre personne, « que c'est le Saint-Esprit qui préside dans « tous les conclaves, & qui conduit les sentimens des cardinaux suivant le but qu'il « s'est proposé dans le gouvernement de son « église. Si d'abord nous avons eu des pensées « differentes, c'étoit dans la crainte que vous « ne puissiez résister aux fatigues qui accompagnent cette dignité, ayant une santé peu « assurée, & étant souvent incommodé de la « goute. Il nous sembloit que dans les pé- « rils dont l'église est menacée pendant la

LXVII. Discours que lui fait le cardinal Bessarion.

AN. 1458. »guerre qu'on va faire aux infideles, il falloit »en la place que vous allez remplir un hom»me plus jeune, plus agiſſant, & qui pût »ſans s'incommoder, s'expoſer à des grands »voïages. Ce ne ſont que vos infirmitez qui »nous ont empêché de vous donner nos ſuffra»ges; mais puiſque Dieu en a diſpoſé contre »nos ſentimens, il donnera à votre ſainteté »les forces néceſſaires pour bien remplir tous »les devoirs de cette charge: & comme nous »n'avons manqué que par ignorance, nous »tâcherons par notre fidelité, & par l'exac»titude de nos ſervices, de réparer la faute »que nous avons faite en voulant vous préferer »le cardinal de Roüen.

LXVIII. Réponſe du pape à ce diſcours.

Le nouveau pape répondit. »Vous avez »jugé plus favorablement de ma perſonne »que moi-même, puiſque vous ne trouvez »en moi d'autre défaut que celui de ma mau»vaiſe ſanté & de ma goute. Je me connois »tout-à-fait indigne du rang auquel on vient »de m'élever, & je puis vous aſſurer que je »l'aurois refuſé, ſi je n'avois craint de con»damner le jugement de ceux qui m'ont »donné leurs voix, & de m'attirer la cole»re du ciel qui a fait déclarer pour moi les »deux tiers du ſacré college. Quoique je »veuille me conformer à la vocation divine, »je ne laiſſe pas d'approuver le procedé de »ceux qui ont nommé le cardinal de Roüen, »puiſqu'après avoir ſuivi, en donnant leurs »voix, les mouvemens ſecrets de leur con»ſcience, ils n'ont pas laiſſé de confirmer »mon élection, lorſqu'il l'ont regardée com»me l'ouvrage du ſaint-Eſprit. Je vous trai»terai tous également comme mes freres, »puiſque vous avez tous fait votre devoir, »quoiqu'avec une conduite differente. En-

ſuite il quitta ſes habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'obſerver les déliberations que le ſacré college avoit faites trois jours auparavant. Il s'aſſit ſur l'autel, & y fut adoré de tous les cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiſer les pieds, les mains & la bouche. Auſſi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le cardinal de Sienne avoit été élu pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II. AN. 1458

Auſſi-tôt que les domeſtiques furent informez de l'élection, ils allerent piller la cellule du cardinal de Sienne, ſes livres & ſa vaiſſelle d'argent. L'inſolence du menu peuple alla plus avant, les premiers qui entrerent dans cette cellule, en abbatirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils paſſerent même aux cellules des autres cardinaux où ils firent les mêmes déſordres, n'etant pas bien informez du nom du pape. Ils s'arrêterent long-temps dans celle du cardinal de Genes dont ils confondirent le nom avec celui du cardinal de Sienne. Mais, quand l'élection fut verifiée, la joye fut univerſelle, on entendoit par-tout retentir le nom de Sienne, le peuple, qui peu de temps auparavant avoit pris les armes, les quitta auſſi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait pape. Rome qui quelques momens auparavant ſembloit une place de guerre, devint tranquille dans un inſtant; & l'on ne vit dans toutes les ruës que des tables dreſſées & des feux d'artifice.

LXIX. Joïe dans Rome pour l'élection du pape.

Le pape fut conduit dans l'égliſe de ſaint Pierre, & après être monté ſur le grand autel, aux pieds duquel ſont les tombeaux des Saints Apôtres, il s'aſſit ſur le trône qu'on

lui avoit préparé, & y fut adoré des cardi-
AN. 1458. naux, enſuite des évêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiſer les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les ruës que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joïe. Enfin les réjoüiſſances furent ſi grandes, que les plus âgez avoüoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles. Les principaux barons de Rome monterent ſur des chevaux blancs, & ſe rendirent ſur le ſoir au palais avec des flambeaux allumez pour ſaluer le nouveau pape. Ils étoient en ſi grand nombre, que les premiers étoient déja arrivez à l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château ſaint Ange, d'où ils étoient partis. Cette joïe ſe répandit dans les autres villes d'Italie, ſur tout à Sienne, dont les habitans ſe diſtinguerent par leur magnificence, quoique les principaux ſeigneurs de cette république euſſent été les ennemis du nouveau pape étant évêque de leur ville & cardinal.

LXX. Hiſtoire & caractere de Pie II.

Pie II. étoit né à Corſigny petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maiſon de ſes prédeceſſeurs. Son pere ſe nommoit Sylvius Piccolomini, & ſa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. M. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où ſon pere étoit en éxil; mais cela n'eſt pas contraire à ce que l'on vient de dire; parce que Pie II. pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance qui s'appelloit auparavant Corſigny ou Corſignana, l'érigea enſuite en ville épiſcopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de ſon nom de Pie. Victoire Forte-

Platin. in Pium II. Æn. Sylv. epiſt. 384. 385. 386.

guerra ſa mere étant enceinte de lui, avoit ſongé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut qu'Enée ſeroit la honte & le deshonneur de ſa famille : mais la ſuite juſtifia le contraire. Il fut élevé avec aſſez de ſoin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ſes études à Sienne il alla en 1431. au concile de Bâle avec le cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit adminiſtrateur de cette égliſe. Enée fut ſon ſecretaire, & n'avoit alors que vingt-ſix ans. Enſuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du cardinal Albergati qui l'envoya en Ecoſſe. A ſon retour il fut honoré par le concile de Bâle des charges de referendaire, d'abbréviateur, de chancelier, d'agent général, fut envoyé pluſieurs fois à Straſbourg, à Francfort, à Conſtance, en Savoye, chez les Griſons, & fut pourvû de la prévôté de l'égliſe collegiale de ſaint Laurent de Milan. Au milieu de ces négociations il publioit toujours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il compoſa ceux qui étoient favorables au concile de Bâle, & déſavantageux au pape Eugene IV. Il changea de ſentiment dans la ſuite, lorſqu'il fut devenu pape, comme on le voit par ſa bulle du vingt-quatriéme d'Avril 1463. qui eſt au commencement du recueil de ſes œuvres, & dans laquelle il retracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce concile, & fait défenſe d'appeller des jugemens du pape à aucun concile. AN. 1458.

Felix V. voulut l'avoir pour ſecretaire; & l'empereur Frederic l'appella en 1442. pour exercer le même emploi auprès de ſa majeſté

imperiale, qui l'honora de la couronne poëtique, & l'employa en differentes ambaſſades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohéme & ailleurs. Le pape Eugene IV. dont il avoit combattu les interêts dans ſes écrits, fit néanmoins beaucoup d'eſtime de ſon génie; & le pape Nicolas V. lui confera l'évêché de Trieſte qu'il quitta quelque temps après pour celui de Sienne. Le même pape ſe ſervit de lui en qualité de nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohéme, & la Sileſie, où il réuſſit très-bien, & fit des merveilles dans les diettes de Ratiſbonne & de Francfort qu'il fit aſſembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échouer ce projet. Callixte III. qui fut ſon ſucceſſeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit cardinal en 1456. Enfin lorſque ce pape fut mort, on le choiſit pour remplir ſa place, comme on vient de le rapporter. Nous avons ſes œuvres en un volume imprimé à Baſle en 1551. Le recueil de ſes lettres a été auſſi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lion Son ſecretaire Jean Gobelin Perſona a écrit ſon hiſtoire en douze livres, ou, ſelon les meilleurs critiques, a prêté ſon nom à ce pape, qui lui-même l'a compoſée. Elle a été imprimée à Rome in quarto en 1584. & 1589. & à Francfort in folio en 1614.

An. 1458.

LXXI. Divers ſentimens des princes ſur l'élection du pape.

Quoique ſon élection ne fût pas également approuvée de tous les princes, toutefois ils en parurent à l'exterieur aſſez contens. Ferdinand roi de Naples en témoigna beaucoup de joie; Alphonſe ſon prédeceſſeur & ſon pere aïant été intime ami du cardinal de Sienne. Quoique François Sforce duc de Milan eut déſiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité,

il ne laiſſa pas d'ordonner des réjoüiſſances publiques dans tous ſes états au ſujet de cette élection. Le duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit employé auprès de l'empereur Frederic pour lui faire donner l'inveſtiture de ce duché, ne voulut pas ſe montrer ingrat de ſes bien-faits, afin qu'il lui continuât ſa protection dans un temps où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, enſuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer ſa joïe & ſa reconnoiſſance. Les marquis de Mantouë, de Montferrat & de Saluces qui étoient auſſi amis du pape, firent leur devoir en cette occaſion. Les Venitiens & les Florentins ne furent pas contens, parce qu'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent ſi peu maîtres de leur reſſentiment, que ſi quelqu'un de Sienne leur diſoit dans les ruës en les ſaluant, Dieu vous conſerve, ils répondoient par des injures. Ils ne laiſſerent pas toutefois d'envoyer des ambaſſadeurs à Rome pour feliciter le nouveau pape. L'empereur Frederic qui avoit fait donner à Piccomini le chapeau de cardinal, apprit ſon élection avec plaiſir. Le roi d'Eſpagne en reſſentit auſſi beaucoup de joïe. Mais ceux de France, d'Ecoſſe, de Dannemarck, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort ſatisfaits. AN. 1458.

LXXII. Mort du cardinal Capranica de Fermo.

Dans le temps qu'on faiſoit les obſeques du pape Callixte, le cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup eſtimé pour ſon érudition, pour ſon experience dans les affaires, & pour ſes mœurs; on penſa même à lui pour le faire ſucceder à Callixte, ſelon quelques hiſtoriens. Tous les gens de bien le pleurerent; & Gobelin dit que c'eut été un modele

achevé de vertu, s'il eut été moins ſujet à la colere. Il a compoſé quelques ouvrages, qui ſont, une introduction pour le gouvernement du pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un diſcours à Alphonſe roi de Naples, & quelques autres.

AN. 1458.

LXXIII. Mort de Maphée Vegius.

Dupin Bibl. des Aut. 15. ſiecl. p. 45. tome XII. edit. d'Holl.

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il eſt des auteurs de ſon ſiécle, dit M. Dupin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élegamment. Le meilleur & le plus travaillé de ſes ouvrages eſt un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de ſolidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inſpirer. Il eſt plein d'une morale très-chrétienne & d'une ſageſſe peu commune. Les ſix livres du même auteur, de la perſeverance dans la religion, contiennent une pieté très-ſolide & des inſtructions très-utiles pour y faire de grands progrès, & pour entretenir & conſerver des ſentimens de pieté & de religion: auſſi-bien que les diſcours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de nobleſſe. Le dialogue de la verité exilée eſt un jeu d'eſprit. On a encore de lui un ſupplément du douziéme livre de l'Eneïde de Virgile, & quelques pieces de poëſie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du pape Pie II.

Platina in vita Pii II. Æn. Sylv. epiſt. 384.

Pie II. s'étant fait couronner à Rome le troiſiéme de Septembre, donna avis de ſon élection à tous les princes chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'univerſité de Paris. Sa lettre eſt du quatriéme du mois de Decembre. Comme il étoit perſuadé que les Turcs feroient toujours de grands progrès, tant que les

princes chrétiens seroient divisez, il s'appliqua à les réünir; & comme il étoit très-disposé à recevoir les conseils de ceux qui devoient contribuer au secours de la religion chrétienne contre les infideles, il convoqua une assemblée à Mantouë, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les princes chrétiens, pour déliberer des moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cause de la pragmatique sanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorsqu'il étoit au concile de Bâle tout-à-fait déclaré contre Eugene IV. il ne laissa pas d'écrire au roi Charles VII. pour le prier de se trouver à Mantouë en personne dans le mois de Juin de l'année suivante, auquel temps elle étoit indiquée. Sa lettre est du troisiéme du mois d'Octobre.

AN. 1459.

LXXV. Il convoque l'assemblée de Mantouë, & en écrit au roi de France.

Æn. Sylv. epist. 385.

Il exhorte le roi comme le prince le plus pieux & le principal défenseur de la religion chrétienne, à honorer cette assemblée de sa présence, parce qu'on tireroit de grands avantages de ses sages conseils dans une affaire de si grande importance; & que les autres princes, les nations & les roïaumes voïant le fils aîné de l'église se trouver en personne à cette assemblée pour la défense de la cause commune, auroient honte de ne pas suivre son exemple. Il ajoûte que si sa majesté n'y peut venir elle-même, elle y envoye du moins ses ambassadeurs avec un plein-pouvoir, non-seulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'assembler, mais aussi pour ce qui regarde la paix ou la tréve avec ceux qui étoient en differend avec la France; afin que tous les fideles joüissant d'une paix constante & solide, on pût con-

ſommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il
AN. 1458. repreſente au roi qu'il a juſtement herité de ſes prédeceſſeurs le nom de très-chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de Jeſus-Chriſt; & que Dieu ne lui a donné une portion de ſa puiſſance, que pour être le protecteur de ſon troupeau dans ces fâcheuſes conjonctures. Enfin il lui fait ſçavoir qu'on a exprès choiſi Mantouë, afin qu'il y pût venir plus commodément, ou du moins quelque prince du ſang en ſa place. Dans la réponſe que le roi fit à cette lettre, il louë le pape de ſes pieux deſſeins, & promet d'aſſembler les prélats, les grands ſeigneurs & autres perſonnes conſiderables de ſon roïaume, pour traiter plus mûrement de cette affaire. Il l'aſſure auſſi qu'il lui fera ſçavoir ce qu'on auroit déterminé, par ſes ambaſſadeurs, auſquels il donneroit des pleins-pouvoirs.

LXXVI. Réponſe du roi de France au pape.

Æn. Sylv. epiſt. 386.

Pie II. écrivit auſſi aux autres princes en des termes conformes à leur état & à leur condition : Il invita pareillement Pogebrac à cette aſſemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de roi de Bohéme, à l'exemple de Callixte III. parce qu'il avoit abjuré au moins exterieurement ſon hereſie. Pogebrac répondit au pape qu'il ne pouvoit pas ſe trouver en perſonne à l'aſſemblée de Mantouë, aïant à réduire les Sileſiens qui perſeveroient dans leur révolte : mais il promit d'y envoïer ſes ambaſſadeurs.

Cochl. hiſt. Huſſit. l. 12. LXXVII. Le pape écrit à Pogebrac roi de Bohéme.

Cochl hiſt. Huſſit l. 12. p. 416.

Comme l'empereur étoit par ſa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le cardinal Beſſarion lui fut envoyé par le pape, de même que vers tous les autres princes d'Allemagne, pour les ſolliciter tous enſemble à concourir unanimement pour un ſi noble deſſein. Mais il y trouva les

LXXVIII. Le cardinal Beſſarion envoyé à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.

affaires tellement embaraſſées par la méſintelligence de ces princes, & par les diſpoſitions qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eût pas ſeulement le loiſir de lui donner audience. Matthias roi de Hongrie étoit irrité contre l'empereur, de ce qu'il refuſoit de lui rendre la couronne ſacrée dont ſa majeſté imperiale s'étoit emparée, & ſans laquelle néanmoins, ſuivant une coutume ſuperſtitieuſe de cet état, il n'avoit que le nom de roi, la poſſeſſion du royaume ne lui pouvant être juſtement acquiſe que par l'impoſition de cette couronne. Pogebrac ſenſible aux oppoſitions ouvertes & ſecretes que l'empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre ſon établiſſement dans le roïaume de Bohéme, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit pour détroner Frederic. Albert IV. & Sigiſmond I. duc d'Autriche, l'un frere & l'autre couſin germain de ſa majeſté imperiale, le prince de Baviere, les électeurs de Mayence & palatin du Rhin, & preſque toute l'Allemagne étoient de la partie; tellement que la tempête groſſiſſoit tous les jours par le concours des puiſſances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber ſur Frederic, ſi ſon bonheur & l'amitié du marquis de Brandeboug qui s'y oppoſa fortement, ne lui euſſent épargné cette diſgrace, en le garantiſſant d'une chûte preſque infaillible. AN. 1458.

LXXIX. Troubles qui regnent en Allemagne.

Il eſt vrai qu'il appaiſa Matthias & Pogebrac par les aſſurances ſecretes qu'il leur fit donner, au premier, de lui rendre la couronne de Bohéme: au ſecond, de ceſſer déſormais de traverſer ſon établiſſement par aucune voïe directe ou indirecte, & d'appuïer encore ſes interêts

AN. 1458. auprès du pape qu'il sçavoit lui être contraire ; & de ménager si adroitement les dispositions du saint siége, qu'il empêcheroit toujours qu'on y procedât au préjudice de sa couronne. Ces mesures étant prises par l'empereur, il fallut nécessairement que la conspiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagez, essuyassent tous les ressentimens de Frederic, qui n'osant attaquer les électeurs qui sembloient avoir consenti au projet de sa disgrace ; ou peut-être ne voulant pas tout à la fois s'attirer tant de puissances, s'attacha seulement à agir contre les deux princes de sa maison Albert & Sigismond, comme aux deux principaux mobiles de la conspiration qui s'étoit tramée contre son autorité. Tous ces troubles lui servirent d'excuse auprès du pape, pour ne se point trouver à l'assemblée de Mantouë.

LXXX. L'empereur menage les roi de Hongrie & de Boheme.

LXXXI. Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.

La mort du pape Callixte ayant fini toutes les difficultez qui empêchoient l'investiture & le couronnement de Ferdinand pour le royaume de Naples, Pie II. qui lui succeda, fut bien aise d'avoir la protection de ce prince, pour retirer des mains de Piscinin les villes d'Assise, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu roi Alphonse qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui ceda Benevent & Terracine que son pere avoit retenuës, & que le pape prétendoit être du domaine de l'église. Pie II. par reconnoissance lui envoya à Naples le cardinal des Ursins pour le couronner & le mettre en possession du royaume, sans avoir égard aux oppositions de René d'Anjou & de Jean duc de Calabre son fils, qui étoit alors à Genes dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'oppo-

Spond. ad ann. 1458. n. 12.

fer à Alphonſe. Cependant en faveur de ces deux princes, on ajoûta dans l'acte d'inveſtiture, ſans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coutume de mettre dans l'inféodation du royaume. Ferdinand de ſon côté, pour ne pas paroître ingrat envers le pape, maria une de ſes ſœurs avec Antoine Piccolomini neveu de ſa ſainteté, & lui donna le duché d'Amalfi pour ſa dot, avec une grande ſomme d'argent que Meyer fait monter à ſix cens mille écus d'or; ſon pere Alphonſe, à ce qu'on diſoit, lui ayant laiſſé plus de ſix millions. Piccolomini fut fait intendant de juſtice dans tout le roïaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paiſible poſſeſſeur de ces états.

AN. 1458. *Vide Baron. tom. XI. annal. ann. 1097. & epitom. eodem anno n. 26.*

Collenut. l. 6. apud Meyerum ex Monſtrelet.

Tout n'étoit pas ſi tranquille en Orient. Mahomet II. empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par force, & rendit tout le Peloponeſe tributaire, pendant que les deux freres Paleologues, Demetrius & Thomas ſe faiſoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & ſollicitoient les Latins à les ſecourir. Phranzés déplore ici l'aveuglement de ces princes ſur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere ſi viſible; & Chalcondyle ajoûte qu'il ne ſe paſſoit point d'année que les infideles n'enlevaſſent quelque choſe aux chrétiens. Il compte deux empires, douze royaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes conſiderables; de ſorte que ſi Dieu n'eût abregé les jours de Mahomet, il ſe ſeroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, ſur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrain.

LXXXII. Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponeſe tributaire.

Phranz. lib. 3. chap. 3.

Chalcondil. liv. 9. chap. 1.

Gennadius qui avoit été élu patriarche de Conſtantinople, & inſtalé par Mahomet après

LXXXIII. Gennadius

la priſe de cette ville aſſembla les évêques, le clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur préſence au patriarchat qu'il avoit poſſedé durant cinq ans & quelques mois. Il ſe retira au monaſtere de ſaint Jean Prodrome en Macedoine, où il finit ſes jours en paix, quelques inſtances qu'on lui fit pour l'arrêter à Conſtantinople. On lui donna pour ſucceſſeur un certain Iſidore, homme ſimple & de mœurs reglées; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité. Joaſaf fut mis en ſa place, homme fort paiſible, & qui haïſſoit les diſputes.

AN. 1458. ſe demet du patriarchat de Conſtantinople.

Sup. liv. cx. n. 12.

LXXXIV. Le roi de France fait la guerre aux Anglois

En France le roi Charles VII. ſouffroit avec peine que les Anglois fuſſent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le deſſein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Chriſtien I. roi de Dannemarck; par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante vaiſſeaux & ſix à ſept mille hommes à la ſolde du roi Charles, & qui ſeroient employez contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. ſans qu'on voye qu'il ait été executé, ſans doute parce que le roi de Dannemarck étoit brouillé avec le roi d'Ecoſſe allié de la France. Cela n'empêcha pas le roi d'attaquer les Anglois, il le fit même à la ſollicitation de la reine d'Angleterre, qui voïant que Richard duc d'Yorck vouloit ſe rendre maître abſolu des affaires, & uſurper la royauté ſur la maiſon de Lancaſtre, pour la faire entrer dans la ſienne, employa le crédit de René d'Anjou ſon pere pour engager le roi de France à s'oppoſer aux deſſeins du duc d'Yorck. Charles VII. y conſentit, & chargea le ſenéchal de Brezé de cette entrepriſe. Le ſenéchal équi-

pa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtiéme d'Août de l'année précedente avec quatre mille hommes, & arriva le vingt-huitiéme ſur les côtes d'Angleterre vers Sandwick. AN. 1458.

LXXXV. Priſe de Sandvvick en Angleterre par les François.

La deſcente ſe fit ſans oppoſition du côté de la mer, & Pierre de Louvain ſe rendit maître du port; mais il n'en fût pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoyé dix-huit cens hommes avec de braves officiers. Les François forcerent un boulevart entouré d'un foſſé plein d'eau, d'où ils chaſſerent les Anglois qu'ils pourſuivirent l'épée à la main juſques dans la ville où ils entrerent pêle mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureuſement de part & d'autre; mais les Anglois furent contraints de ceder & de ſortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrez, pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ſes troupes, pour empêcher les milices Angloiſes qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il ſoutint leurs attaques pendant dix heures: & cette réſiſtance fut cauſe que le ſenéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ſes ſoldats ſur les cinq heures du ſoir; ce qui ſe fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vûë de la ville encore trois jours, après leſquels on mit à la voile, & l'on arriva heureuſement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de priſonniers dont les François tirerent de groſſes rançons. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henry, & n'empêcha pas que le duc d'Yorck ne continuât toujours ſes pourſuites pour chaſſer le roi légitime & s'emparer de la royauté. *Matthieu Couci, hiſt. de Charles VII. p. 476.*

AN. 1458. LXXXVI. Reconciliation des deux partis des Lancaſtres & des Yorcs.

Le roi d'Angleterre pour réunir les Lancaſtres & les Yorcks, avoit pris occaſion de la deſcente des François, & leur avoit repreſenté l'interêt qu'ils avoient tous de s'oppoſer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs diviſions, les venoit inſulter juſques chez eux, apres leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il dépêcha differens courriers à tous les princes de l'une & l'autre maiſon, & fit dire en particulier au duc d'Yorck & à ſes amis, qu'ils pouvoient tout eſperer de lui. Chacun ſe trouva à une aſſemblée convoquée à ce ſujet ; mais les partis étoient ſéparez : celui de Lancaſtre qu'on appelloit de la Roſe rouge occupoit les maiſons des fauxbourgs ; & celui d'Yorc, de la Roſe-blanche, logeoit dans la ville ; le roi au milieu demeurant dans l'évêché, pour ſervir de barriere aux deux factions. Les Lancaſtres tenoient leur aſſemblée dans le chapitre de Weſtminſter, & ceux de la faction d'Yorc dans le couvent des moines noirs. Après quelques conteſtations, on ſe trouva d'accord, on ſe promit ſolemnellement un oubli entier du paſſé, & une union conſtante pour l'avenir. On fit même des proceſſions, dans leſquelles la reine étoit conduite par le duc d'Yorc ſon plus mortel ennemi.

LXXXVII. La guerre recommence & le duc d'Yorc leve une armée. *Polid. Virg. hiſt. Ang.*

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aiſément que l'antipatie n'étoit pas éteinte. Un jour que le comte de Warvick ſortoit du conſeil du roi, un de ſes gens prit querelle avec un domeſtique du roi, le tua bruſquement & prit la fuite. Les gardes n'ayant pû l'arrêter, s'en prirent au comte ſon maître, & le maltraiterent de paroles. C'en fut aſſez pour recommencer la guerre, le duc d'Yorck publia par tout que la reine avoit

violé la paix. Il commanda au comte de Salisbery de s'avancer vers Londres avec cinq mille hommes, d'aller demander justice au roi contre la reine même, & en cas de refus, d'entrer en action, pendant qu'il lui préparoit du secours. La reine le prévint, & envoya au-devant de Salisbery le baron d'Andelay, qui fut défait & tué sur la place. Le duc d'Yorc après cet avantage croyoit pouvoir aller jusqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la reine qui avoit des espions par tout, ayant été avertie de ses desseins, lui débaucha André Trolop le plus experimenté de ses capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation; & Trolop eut assez de crédit pour se faire suivre des meilleures troupes du duc. Il se rendit avec elles à l'armée royale. Le duc étonné de cette désertion, & apprehendant quelque nouvelle trahison, fut obligé de se retirer en Irlande. Les comtes de Salisbery & de Warvick passerent la mer, & s'en allerent à Calais: ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque temps. AN. 1458.

LXXXVIII. Il est contraint de se retirer en Irlande.

La France sur la fin de cette année perdit un de ses alliez en la personne d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit second fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de comte de Richemont; & c'est sous ce nom qu'il prit le parti de la maison d'Orleans, & qu'il donna souvent des marques de sa valeur, sur tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait prisonnier par les Anglois jusqu'en 1420. Il eut toujours le cœur très-

AN. 1458.

françois, quoique durant les diviſions de la maiſon royale de France, il eut ſuivi le parti des Anglois, parce que le roi & la reine de France s'étoient livrez à eux contre le dauphin leur propre fils. A ſon retour d'Angleterre il ſe joignit au duc de Bourgogne : mais le dauphin étant devenu roi ſous le nom de Charles VII. le mit dans ſes interêts, le fit connétable de France le ſeptiéme Mars 1424. & lui aſſura la poſſeſſion du duché de Touraine que Charles VI. ſon pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beauſſe en 1429. Il s'employa pour la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi, & menagea adroitement la réduction de la ville de Paris, où il entra en 1437. Il ſucceda au duché de Bretagne par la mort de Jean VI. ſon frere & de ſes neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas long-temps, étant alors âgé de 64. ans. Quoique duc de Bretagne, il conſerva toujours la charge de connétable, diſant qu'il vouloit honorer dans ſa vieilleſſe une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-ſixiéme de Decembre 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom, qu'on nommoit le comte des Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne lui ſucceda, & fit hommage au roi à Montbaſon le vingt-huitiéme de Février de l'année ſuivante 1459.

LXXXIX. Mort d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. *D'Argentré hiſt. de Bretagne.*

Au commencement de cette année le pape fit tous les préparatifs néceſſaires pour l'aſſemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë : il partit de Rome le dix-huitiéme de Février, & y laiſſa le cardinal Nicolas de Cuſa ſon légat, le prince de Colonne en qualité de gou-

XC. Le pape part de Rome pour ſe rendre à Mantouë.

verneur, avec quelques cardinaux, auditeurs de rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été preſent. Il fit même un decret du conſentement du ſacré college, qui portoit que ſi Dieu diſpoſoit de lui, & qu'il vint à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire ſon ſucceſſeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit ſon voyage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins ſelon le beſoin des affaires. Il célebra le vingt-deuxiéme de Février la fête de la chaire de ſaint Pierre à Corſignana lieu de ſa naiſſance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De-là il vint à Sienne qu'il érigea en archevêché, ſous la juriſdiction duquel il mit les quatre évêchez voiſins par une bulle expreſſe du vingt-troiſiéme d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini ſon neveu le premier archevêque, l'aïant déja nommé évêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut élû pape. Ce fut à Sienne qu'il reçut les ambaſſadeurs de l'empereur Frederic, & des rois de Caſtille, de Hongrie, de Portugal, de Bohéme, des ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des marquis de Brandebourg Frederic & Albert. Comme les Allemands ſupportoient avec peine que le pape donnât à Matthias la qualité de roi de Hongrie, parce que les barons du pays, à ce qu'ils diſoient, avoient élu l'empereur pour leur roi; il leur répondit que leurs plaintes n'étoient pas juſtes, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'appeller rois ceux qui occupoient les royaumes, que c'étoit la coutume du ſaint ſiége, & que Callixte ſon prédeceſſeur en avoit uſé de même envers Pogebrac roi de Bohéme. AN. 1459. *Platin. in Pium II. Comm. Pii II. lib. 2.*

Tous ces ambaſſadeurs ayant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéïſſance au

pape dans l'égliſe, celui du roi de Boheme
AN. 1459. voulut faire ſes ſoumiſſions dans un conſiſtoire ſecret, dans l'apprehenſion de faire perdre à ſon maître une partie de ſon royaume s'il ſe ſoumettoit entierement au ſaint ſiége. Il eſt vrai que Pogebrac avoit abjuré ſon hereſie l'année précedente; mais chacun étoit perſuadé que cette abjuration n'étoit pas ſincere, & que ce prince vouloit faire ſervir les choſes les plus ſaintes au deſſein qu'il avoit de demeurer paiſible poſſeſſeur de la Boheme. C'eſt pourquoi les députez de Sileſiens proteſterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur roi, ſe plaignirent que le pape l'eût ainſi qualifié dans ſes lettres, & demanderent du ſecours pour ſe garantir du peril où la religion catholique ſe trouvoit dans leur païs. Sur cela le pape leur promit d'écrire au roi de Boheme, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de renvoyer au ſaint ſiége tous les differends qui naîtroient à ce ſujet; & il ajouta, que ſi le roi n'obéiſſoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à executer ſa promeſſe, il envoïa en Boheme Jerôme archevêque de Créte, & François de Tolede archidiacre de Seville. Ils arriverent à Prague ſur la fin du mois d'Octobre, & après avoir porté le roi à la paix, il paſſerent à Breſlaw pour en conferer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de Decembre avec des envoïez de Breſlaw, & après toutes ces négociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions: Que le roi ne conſerveroit plus de haine ni d'animoſité contre la ville & le clergé de Breſlaw, ni aucune autre de celles qui avoient entré dans leur parti, & qui l'avoient favoriſé: Qu'il

XCI. Plaintes des Sileſiens contre Pogebrac roi de Boheme.

Cochlée hiſt. Huſſit. l. 2.

conſerveroit tous les privileges : Qu'il défendroit les droits & la liberté des égliſes : Qu'il AN. 1459.
feroit reſpecter & garder les cenſures eccleſiaſtiques dans tous ſes états : Qu'il les protegeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des hereſies dans la ville & le dioceſe de Breſlaw & ailleurs : Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de tréve avant que de lui prêter hommage ; que cependant ils promettoient de lui obéir comme des fideles ſujets, & de confirmer cette promeſſe par l'engagement ordinaire, après ce terme de trois années. Le roi de Boheme admit toutes ces conditions, & promit obéiſſance au ſaint ſiége ; & de défendre avec zele la foi orthodoxe. Ce fut ainſi que la paix fut concluë, & l'acte ſcellé le treiziéme de Janvier 1460. & le dix-huitiéme les envoyez ſe retirerent de Prague, & le roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Boheme eût pu être heureuſe en effet ſous le regne de Pogebrac, ſi Rocqueſane ne lui eût pas inſpiré ſes erreurs dès ſon enfance, en ne lui débitant que des calomnies contre l'égliſe Romaine, & lui faiſant accroire qu'il vivoit dans ſa religion ſuivant le concordat du concile de Bâle, que les Huſſites n'obſervoient cependant en aucune maniere. C'eſt ce qui fit que ce prince aima mieux s'expoſer à toutes ſortes de périls, que de quitter ſes premiers ſentimens.

XCII. Le pape nomme à Prague un adminiſtrateur de l'égliſe. *Cochlée ibid.*

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce royaume, fut que le pape y envoya Venceſlas docteur en droit canon, & déja doyen de l'égliſe catholique de Prague, pour être adminiſtrateur de l'archevêché. Ce doyen partit de Rome & vint à Prague ; il y fit lire publiquement les lettres apoſtoliques par leſ-

quelles il étoit pourvû de cette dignité. Le premier magiſtrat de la ville & les partiſans de Rocqueſane s'y oppoſerent fortement, parce qu'ils prétendoient que l'archevêché ayant été promis au même Rocqueſane dès le temps de l'empereur Sigiſmond, ils ne vouloient point d'autre adminiſtrateur que lui ſeul. Les deux partis eurent recours au roi, qui ſe trouvant également preſſé par les uns & par les autres, promit de les proteger tous, & laiſſa néanmoins l'affaire indéciſe; en ſorte qu'il y eut pendant pluſieurs années deux adminiſtrateurs, l'un Catholique & l'autre Huſſite. Ce fut alors que Rocqueſane fit un long traité des ſacremens de l'égliſe ſelon la foi univerſelle contre la ſecte des Thaborites, afin de ſe juſtifier dans l'eſprit des catholiques, de la doctrine deſquels il paroiſſoit ne ſe pas beaucoup éloigner. Mais pour revenir au voyage du pape, ſa ſainteté partit de Sienne pour ſe rendre à Florence, où le fameux Coſme de Medicis qui gouvernoit abſolument cette république, & qui paſſoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-ſeptiéme de Septembre 1399. fut gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de ſoixante cinq ans trois mois & vingt jours, amaſſa des tréſors immenſes par ſon commerce dans tous les païs d'Europe & d'Aſie. Son bonheur lui ſuſcita beaucoup d'envieux, par les intrigues deſquels il fut éxilé avec ſon frere. Il ſe retira à Veniſe où il fut reçu comme un ſouverain, & quelque temps après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudiſſement univerſel, & l'honorerent

AN. 1459.

Le pape arrive à Florence où il eſt reçu par Coſme de Medicis.

Paul Jov. elog. lib. 7. Gobel. Perſ. Comment. Pii II. lib. 2.

du titre du pere du peuple & de liberateur de la patrie. Comme il aimoit les ſciences & les ſçavans, il en attira par ſes liberalitez à Florence pluſieurs qui travaillerent à rendre ſon nom immortel par leurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliotheque enrichie de manuſcrits rares, & de bons livres que Catherine de Medicis partagea depuis avec ſon frere le duc de Toſcane. Quelques-uns de ces manuſcrits grecs & latins ont été apportez en France. Enfin le pouvoir de Coſme de Medicis fut ſi grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de roi, & que la plûpart des villes & des ſouverains d'Italie ſuivoient ſes conſeils, parce qu'il étoit exactement informé de tout ce qui ſe paſſoit dans l'univers, par ſes correſpondances avec les marchands de tous les pays. AN. 1459.

Comment. Pii II. lib. 2.

Pendant que le pape étoit à Florence, ſaint Antonin ſon archevêque mourut le deuxiéme jour de Mai un mercredi veille de l'Aſcenſion à l'âge d'environ ſoixante-dix ans. Il étoit religieux de ſaint Dominique, & étoit né à Florence en 1389. de Nicolas Pierrozzi, ſecretaire public de la ville, & de Thomaſie ſon épouſe. Il paſſa avec honneur par toutes les charges de ſon ordre. Coſme de Medicis lui donna dans toutes les occaſions des marques d'eſtime & de bienveillance. La république de Florence l'employa auſſi en diverſes ambaſſades, auprès des papes Nicolas V. Callixte III. & Pie II. Il étoit ſçavant dans la juriſprudence civile & canonique, & dans l'hiſtoire eccleſiaſtique. Le pape Eugene IV. le nomma en 1446. à l'archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padouë. Pie II. qui l'eſtimoit beaucoup, venoit de le charger avec pluſieurs autres de travailler

XCIII. Mort de S. Antonin archevêque de Florence.

Vincent. Mainard in vita S. Antonini. Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.

Sup. l. CIX. n. 127. 128.

à la réforme des eccleſiaſtiques & des laïques.

AN. 1459. XCIV. Le pape aſſiſte à ſes funerailles.

Pie II. voulut être preſent à ſes funerailles. On porta le corps du ſaint de la cathedrale au couvent des Dominiquains, où il avoit choiſi le lieu de ſa ſepulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opererent par l'interceſſion de ce ſaint archeveque.

XCV. Ouvrages de S. Antonin.

Dupin. Bibl. des Aut. to. 12. p. 95.

Baillet vies des Saints.

Il nous reſte de lui quelques ouvrages, dont le principal eſt la ſomme hiſtorique ou chronique tripartite, depuis le commencement du monde juſqu'à l'année de ſa mort 1459. Il eſt diviſé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde juſqu'au pontificat de ſaint Sylveſtre, & l'empire de Conſtantin. La ſeconde contient ce qui s'eſt paſſé depuis ce prince juſqu'en 1198. ſous Innocent III. pape & Henri VI. empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'eſt une compilation tirée de pluſieurs hiſtoriens ſans beaucoup de choix, dans laquelle on voit clairement, ſur-tout dans les choſes éloignées du temps de l'auteur, que ſon application, ou plûtôt ſon loiſir n'a pas toujours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la verité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'hiſtorien, pour diſcerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe, pour la premiere fois en 1480. à Nuremberg en 1484. à Bâle en 1491. & à Lion en 1586. Sa ſomme théologique imprimée pluſieurs fois en Allemagne, eſt le plus conſiderable & le plus travaillé de tous, & il n'y mit la derniere main que peu de temps avant ſa mort; elle eſt diviſée en quatre parties. Il a fait encore une ſomme ſur la confeſſion, un traité de l'excommunication, & des autres cenſures

censures ecclesiastiques, un écrit sur les disciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes sur la donation de Constantin. AN. 1459.

Le pape après les obseques de saint Antonin quitta Florence & vint à Boulogne, ville du domaine de l'église, qui souvent se révoltoit contre son souverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite soûmission. Aussi sa saintеté n'y fut-elle pas long-temps, & se rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçûë très-magnifiquement par le marquis d'Est, qu'on appelloit Bâtard Borsio, & qui avoit usurpé la principauté sur Hercule son frere, à qui elle appartenoit, dans la resolution toutefois de ne se point marier, afin de la rendre à son heritier legitime. Ce prince s'étoit flatté que le pape lui accorderoit le titre de duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel sans payer aucun tribut: mais il se trompa, & fut obligé pour avoir ce titre, d'attendre le pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de sçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Verone, qui avoit enseigné long-temps les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation, par Jean Aurispe, Sicilien très-sçavant, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres. Pogge Bracciolini, né à Terra-nuova au territoire de Florence l'an 1380. mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de cette année 1459. à Florence, où Cosme de Medecis l'avoit appellé. On a de lui une description de la mort de Jerôme de Prague adressée à Leonard Aretin, & qu'on trouve dans le recüeil de Gratius, dans Vonder-Hart, & ailleurs. Il a aussi laissé les oraisons funebres des cardinaux Zabarelle, Albergat & de Laurent de Medicis; quatre livres de la varieté de la fortune, adressez à

XCVI. Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.

Bruti l. 5. hist. Flor.

XCVII. Mort de Pogge le Florentin.

Comment. Pie II. l. 2. Paul Jov. in elog. In fasciculo rerum, &c. tom. 1. ult. edit.

Nicolas V. un diſcours de l'autorité & de la
AN. 1459. puiſſance du pape & du concile ; un traité de la nobleſſe, & un autre de la miſere humaine ; ſans parler d'autres ouvrages profanes remplis d'un grand nombre de plaiſanteries plus honteuſes que divertiſſantes.

XCVIII. Arrivée du pape à Mantouë. *Comm. Pii II. lib. 3. Raynald. annal. ad hunc annum. Collect. concil. Labbe, tom. 13. p. 178.*

Enfin le pape arriva à Mantouë, & y fit ſon entrée le vingt-ſeptiéme de Mai. Loüis de Gonzague qui en étoit gouverneur l'y reçut avec beaucoup d'honneur ; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'aſſemblée : le ſouverain pontife deſcendit du palais à l'égliſe avec les cardinaux de ſa ſuite, les évêques, le clergé, & tous les religieux de chaque ordre. On celebra ſolemnellement la meſſe, après laquelle l'évêque de Coronne fit un diſcours ſur les pieux deſſeins du pape, le ſujet de cette convocation, & la néceſſité des affaires preſentes. A

XCIX. Diſcours du pape à l'ouverture de l'aſſemblée de Mantouë.

peine eut-il fini, que le pape de deſſus ſon trône, prit la parole, & dit en peu de mots : Qu'il avoit eſperé trouver dans la ville à ſon arrivée les ambaſſadeurs des rois & des princes qui devoient le préceder, que le petit nombre qu'il y voyoit, étoit une preuve que les chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les interêts de la religion ; qu'on ne pouvoit s'en prendre ni à la brieveté du temps qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puiſqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui quoique malade & accablé d'infirmitez, il avoit mépriſé & les fatigues du Mont-Apennin, & les rigueurs de l'hyver, ſans que les agrémens de Rome euſſent pû l'arrêter dans un temps où cette ville avoit beſoin de ſa preſence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'égliſe, non ſans danger, pour venir au ſecours de la foi catho-

lique opprimée par les Turcs. Qu'on voyoit leur puiſſance s'augmenter de jour en jour : qu'ils avoient porté leurs armes dans la Gréce & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux, il avoit convoqué cette aſſemblée à laquelle il avoit invité les princes & les peuples, afin qu'unis enſemble ils concouruſſent à la défenſe de la religion. Qu'il étoit venu à Mantouë plein de cette eſperance, & qu'il voïoit avec douleur qu'on ne répondoit pas à ſon zele. Qu'il étoit honteux de voir une ſi grande négligence parmi les chrétiens, les uns ne s'adonnant qu'au plaiſir, & les autres étant retenus par l'avarice. « Les Turcs, dit-il, « s'expoſent volontiers à la mort pour le ſou- « tien de leur damnable ſecte, & nous autres « nous ne pouvons rien ſouffrir ni faire la « moindre dépenſe pour l'évangile. » Le pape fut écouté avec beaucoup d'attention, & chacun applaudit à ſon zele, ſur-tout lorſqu'il proteſta qu'il ne ſortiroit point de Mantouë, qu'il n'eût des preuves du courage & de l'affection des princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la chrétienté : Que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le deſſein de défendre la religion, & qu'il expoſeroit volontiers ſa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiez, s'il étoit neceſſaire.

AN. 1459.

Comm. Pii II. ibid.

C.

Le pape écrit aux princes, & les exhorte à venir à Mantouë.

Le premier ſoin du ſouverain pontife après l'ouverture de cette aſſemblée, fut d'écrire à l'empereur, au roi de France, aux ducs de Savoïe & de Baviere, aux Venitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantouë, ou du moins à y envoyer leurs ambaſſadeurs. Sur ces entrefaites, on vit arriver les députez de Thomas prin-

ce du Peloponeſe, un des freres du défunt em-
AN. 1459. pereur des Grecs Conſtantin, & qui avoit privé ſon autre frere Demetrius d'une grande partie de ſes états, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au pape du ſecours, aſſurant à ſa ſainteté qu'avec trois cens hommes ils chaſſeroient les Turcs de l'Iſthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de conſequence, on le leur accorda ſans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patras; mais la diviſion s'étant miſe parmi eux, ils furent auſſi-tôt diſperſez: ce qui fut un mauvais préſage pour la ſuite. Quant au prince Demetrius, il ſe retira à Lacedemone, & fut obligé de ſe ſoûmettre à Mahomet, qui prit ſa fille pour la mettre au nombre de ſes femmes. Thomas ſon frere ayant tout perdu, s'en alla dans l'iſle de Corſe, & de-là il vint trouver le pape.

Gobelin. Perſona. Comm. Pii II. lib. 3.

Calchond. hiſt. des Turcs lib. 9. Phranz l. 3. cap. 22.

C I.

Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.

L'aſſemblée de Mantouë augmentoit tous les jours par l'arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs. On y vit ceux des iſles de Chypre, de Rhodes & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Boſnie, & de tous les confins de l'Illyrie, qui venoient demander du ſecours. Mais il n'y eut que les peuples de Raguſe qui promirent d'aſſiſter tous ces états contre les Turcs, ſuivant leurs facultez. Quoique le roi de Boheme eût ſecretement fait alliance avec Mahomet, il ne laiſſa pas auſſi d'envoyer ſes ambaſſadeurs à Mantouë; le prince étant allié peu de temps auparavant trouver Matthias roi de Hongrie, l'engagea ſous l'apparence de belles promeſſes à le ſecourir contre les Turcs, à permettre que ſon fils entrât dans Synderone bourg très-bien fortifié ſur les bords du Danube. Mais quelques mois après il livra la pla-

Leunclav. lib. 15.

ce à Mahomet, moyennant une ſomme d'argent conſiderable; ce qui chagrina plus les Hongrois que la priſe de Conſtantinople, parce que ce bourg étoit le paſſage de la Raſcie en Valachie, par lequel on pouvoit aiſément porter la guerre chez les infideles. AN. 1459.

CII. Diſpute entre les ambaſſadeurs ſur la preſſéance.

Sur une diſpute qui s'éleva dans cette aſſemblée entre les ambaſſadeurs des rois, & ceux des ducs, les uns ne voulant pas ceder le pas aux autres, & chacun prétendant s'attribuer les premieres places; le pape fit un decret par lequel il ordonnoit que les preſſéances ne feroient aucun tort à ceux qui ſeroient dans un rang plus bas, & que ceux qui ſeroient dans les premieres places ne ſe prévaudroient point contre les autres: mais ce reglement ne rétablit pas la paix. L'ordre épiſcopal ſouffroit auſſi avec beaucoup de peine, de voir qu'on leur préferoit les notaires apoſtoliques qui étoient placez entre les évêques, ſuivant la coutume de la cour Romaine. Le pape eut égard aux plaintes qu'on lui en fit, & ſans écouter les remontrances des notaires, qui prétendoient que la preſſéance dont ils joüiſſoient étoit une loi ſacrée à laquelle on ne pouvoit apporter aucun changement ſans ſcandale; il jugea que c'étoit un abus & non pas une coutume, que les notaires fuſſent mêlez avec les évêques, & défendit ce mélange par une bulle datée de Mantouë le trente-uniéme de Mai, à laquelle tout le monde applaudit. Les notaires malgré eux ſe ſoumirent à cette loi. Cette bulle préceda le decret touchant la preſſéance, qui ne fut rendu que le quinziéme du mois d'Août.

Extat bulla tom. 2 Pii II. conſtitut.

CIII. Premiere ſéance de

Tout ayant été ainſi reglé, on indiqua la premiere ſéance de cette aſſemblée au neuviéme de Septembre, comme on le voit dans

les lettres du pape à Jean de Carvajal ſon légat en Hongrie, dattées de la veille. La raiſon qu'en rend ſa ſainteté, eſt que preſque tous les ambaſſadeurs des princes chrétiens étoient arrivez ; qu'on attendoit inceſſamment les ducs de Milan & de Modene qui avoient promis d'arriver vers le milieu du mois ; que dans peu l'on verroit les ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Bretagne. Cependant quelques-uns manquerent. Philippe duc de Bourgogne ne pouvant s'y trouver en perſonne, quoiqu'il l'eût promis, envoya en ſa place le duc de Cléves fils de ſa ſœur, avec un celebre cortege de ſeigneurs. Le pape envoya au-devant de lui deux cardinaux, qui d'abord refuſerent, prétendant que c'étoit abbaiſſer leur dignité, qui égaloit, diſoient-ils, celle des rois. Mais le ſaint pere leur aïant remontré que l'empereur qui n'étoit pas moins qu'eux, alloit ſouvent lui-même au-devant des ducs & des marquis, ils ſe rendirent. Cet ambaſſadeur arriva donc accompagné de ces deux cardinaux, & fut admis dans l'aſſemblée. Il y prit ſéance, & dit que le duc de Bourgogne loüoit fort les grands deſſeins du pape ; mais qu'il en croïoit l'execution impoſſible, parce qu'on avoit beſoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi auſſi puiſſant que le Turc ; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient diviſées ; & qu'il falloit les réünir avant que de penſer à cette guerre.

An. 1459. l'aſſemblée de Mantouë.

Collect. concil. patris, Labbe tom. 13.

CIV. L'ambaſſadeur du duc de Bourgogne eſt reçû à l'aſſemblée.

Quelque ſpecieuſes que fuſſent les raiſons du duc de Cléves, elles n'arrêterent point le zele du pape. Il répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient ſans les François, qui s'étoient toûjours diſtinguez dans les ſaintes entrepriſes pour la re-

CV. Demandes

ligion, qu'il travailleroit à établir une paix solide entre eux & les Anglois : qu'il n'étoit pas si aisé de pacifier l'Allemagne ; que cette affaire demandoit du temps, mais qu'il ne desesperoit pas d'y réüssir pour peu qu'on fût bien intentionné ; que si l'on differoit davantage, la Hongrie periroit entierement ; que les Turcs une fois maîtres de ce royaume, ne trouveroient plus d'obstacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Espagne, comme autrefois les Barbares avoient fait ; que les secours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiser les princes ; qu'on exigeoit d'eux seulement que chacun contribuât à composer une armée de cinquante à soixante mille hommes ; qu'un plus grand nombre seroit inutile ; que les rois pourroient prendre avec eux l'argent necessaire pour l'entretien & la solde des troupes de Hongrie, d'Allemagne, de Boheme & de Pologne, qui sous la conduite du légat du saint siege, défendroient la Hongrie & les provinces voisines, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé toutes les forces. Que le duc de Bourgogne étant un des plus puissans princes, devoit y contribuer davantage, qu'il avoit fait vœu d'aller à cette guerre en personne, & que c'étoit une occasion favorable pour lui, de tirer vengeance des Turcs qui avoient retenu si long-temps son pere en prison. Toutes ces raisons du pape n'ébranlerent pas le duc de Cléves, qui sçavoit bien que le duc de Bourgogne n'étoit pas disposé à contribuer aux frais de cette guerre. Mais sa sainteté fit de si fortes instances, qu'enfin le duc promit deux mille hommes d'infanterie & autant de cavalerie, qui seroient entretenus aux dépens de ce prince autant de temps

AN. 1459. du pape pour la guerre contre les Turcs.

Comment. Pii II. l. 3.

que dureroit la guerre qu'on alloit entreprendre.

AN. 1499.

CVI. Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantouë.

Peu de jours après l'arrivée du duc de Cléves, François Sforce duc de Milan ſe rendit à Mantouë, & deux cardinaux allerent au-devant de lui. Le célebre François Philelphe gendre d'Emanuel Chryſolore le harangua avec tant d'éloquence, que le pape ſurnomma cet orateur la muſe d'Athénes. Le duc fut loué ſur ſon courage, ſur ſon zele à défendre la foi; & il méritoit ces éloges, ayant toutes les qualitez qui font un grand prince. Borſe duc de Modene arrêté par une maladie, envoya à Mantouë ſon frere qui promit au nom du duc trois cens mille écus d'or. Les ambaſſadeurs de Florence, de Sienne & de Boulogne, firent auſſi leurs offres de même que les Genois; mais ceux-ci ne promirent qu'en ſecret, ayant des ménagemens à garder avec le roi de France, auquel ils s'étoient ſoumis depuis peu. Ferdinand roi de Naples offrit plus que les autres, & s'engagea même par vœu à cette guerre. Les ambaſſadeurs de Caſimir roi de Pologne s'y trouverent avec beaucoup d'appareil; ceux du duc de Savoye & beaucoup d'autres. Les Venitiens furent les derniers de toute l'Italie. Informez que tant de princes avoient envoyé leurs ambaſſadeurs, & qu'on attendoit au premier jour ceux de France, ils ſe piquerent d'honneur, & firent des offres fort genereuſes; mais ils mirent cette condition, que tous les princes chrétiens ſeroient unis dans cette entrepriſe.

Papier ſis epiſt. 25. Bergom. lib. 15. Trithem de ſcript. eccl. Paul Jov. in elog.

CVII. Le pape aſſemble les princes & les ambaſ-

L'aſſemblée étant devenuë par là fort nombreuſe, quoique les François ne fuſſent pas encore arrivez; le pape les convoqua tous dans l'égliſe cathédrale le vingtiéme de

Septembre, parce que la premiere ſéance indiquée le neuviéme avoit été differée juſqu'à ce jour, comme le prouve la datte du diſcours du pape rapporté parmi ſes lettres. Il voulut leur parler à tous avant le départ du duc de Milan, qui ne pouvoit pas faire un plus long ſéjour à Mantouë, & les exhorter à l'execution de la bonne œuvre pour laquelle ils étoient aſſemblez. On commença par la célebration de la meſſe, après laquelle il y eut encore de nouvelles diſputes ſur la preſſéance entre les Venitiens & les Savoyards. Ceux-là vantoient beaucoup leur puiſſance, & l'antiquité de leur ſeigneurie; ceux-ci ſe fondoient ſur leur nobleſſe & ſur la coutume. Le pape voyant que l'affaire devenoit ſerieuſe, & qu'on étoit même venu aux querelles, qu'Urſace Juſtinien ambaſſadeur de la république prenoit la choſe avoit beaucoup de chaleur, fit aſſeoir les Venitiens après les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, & les Savoyards au pied de ſon trône.

AN. 1459. ſadeurs dans l'égliſe cathedrale.

Æn. Sylv. epiſt. 357.

CVIII. Autre diſcours du pape à l'aſſemblée de Mantouë.

Après avoir ainſi appaiſé ce different, il impoſa ſilence, & parla pendant trois heures. Il fit voir que cette guerre à laquelle il exhortoit tous les princes, étoit non-ſeulement avantageuſe, mais encore facile, juſte & néceſſaire. Il offroit pour l'entreprendre & ſa perſonne & tout ce qui lui appartenoit. Il aſſura qu'il ne refuſeroit rien de tout ce qu'on jugeroit à propos qu'il fit, & ne demanda pour le preſent aux princes qu'une volonté ferme & conſtante de ſervir la religion, & de garantir la foi du péril, promettant de prendre dans la ſuite les meſures néceſſaires pour la levée de l'argent, pour le choix des généraux, pour l'équipage des flottes, & pour le temps de l'expedition. Ce-

Collect. concil. patris Labbe. tom. 13. p. 1761. Æn. Sylv. epiſt. 397.

qui ne lui ſeroit pas difficile, ajoûta-t'il, puiſ-
AN. 1459. qu'on ne manque ni d'armes, ni de chevaux, ni d'argent, ni de vaiſſeaux, ni de bons ſoldats, ni de chefs experimentez. Tout ce qui manquera ſans doute, ſera la bonne volonté. Le ſouverain pontife fut écouté avec une ſi grande attention, qu'on ne perdit pas un mot de ſon diſcours.

CIX. Le cardinal Beſſarion parle après le pape.

Après que le pape eut parlé, le cardinal Beſſarion prit la parole au nom du ſacré college; & ſon diſcours fut preſque auſſi long. Il s'étendit beaucoup ſur les grandes pertes que les chrétiens avoient faites à la priſe de Conſtantinople, & ſur les maux qui en arriveroient infailliblement, ſi l'on ne s'oppoſoit aux progrès des Turcs. Il dit que la victoire étoit facile, & qu'il ne trouvoit de difficulté que dans l'entrepriſe pour concilier tous les eſprits. Il aſſura que le ſacré college approuvoit tout ce qui avoit été avancé par ſa ſainteté. Enſuite on vint aux déliberations, & l'avis du pape fut ſuivi d'un conſentement unanime de tous les autres. Le duc de Milan qui s'exprima en veritable homme de guerre, offrit ſa perſonne & tout ce qui dépendoit de lui. Les ambaſſadeurs de Hongrie ſe plaignant des troubles que l'empereur excitoit dans leur païs, ſans avoir égard à la peine que les Turcs leur faiſoient; le pape leur répondit, que cette aſſemblée n'étoit pas faite pour ſe plaindre, qu'il penſeroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils ſeroient contens. Ce qui fut cauſe que tous conclurent à la guerre.

CX. On reſout la guerre contre les

Quant aux moyens, il y eut pluſieurs perſonnes qui furent d'avis d'équipper une armée navale de quarante galeres & huit gros vaiſſeaux; une autre armée ſur terre de cin-

quante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reſte de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dixme de tous les biens eccleſiaſtiques, les laïques la trentiéme partie, & les Juifs la vingtiéme de tout ce qu'ils poſſedoient. Sur quoi les Venitiens ayant fait beaucoup de difficultez, le pape ſe fâcha contre eux, & leur reprocha le peu de zele qu'ils faiſoient paroître pour la conſervation de la foi catholique, & pour la défenſe de la religion. Les ambaſſadeurs de l'empereur ne parlerent point dans cette ſéance, parce que Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieſte ne ſçavoit pas s'énoncer. AN. 1459.

CXI. Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il ſe répandit un bruit dans l'aſſemblée, que les ambaſſadeurs de France étoient ſur le point d'arriver, & ils arriverent en effet dans la ville le ſeiziéme de Novembre au nombre de quatre, l'archevêque de Tours, qui étoit un venerable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcelles, celebre théologien, & le bailli de Roüen. Ils étoient accompagnez de l'évêque de Marſeille ambaſſadeur de René roi de Sicile, de l'évêque de ſaint Malo ambaſſadeur du duc de Bretagne, des députez de Gênes, & de beaucoup de ſeigneurs; un grand nombre de prélats étoient allez au-devant d'eux juſqu'à près de deux lieuës, à l'abbaye de Notre-Dame de Grace. Le marquis de Mantouë vint auſſi au-devant d'eux, & les joignit en chemin avec ſes enfans; il s'étoit fait accompagner de ſes citoyens, qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le marquis ſalüa les ambaſſadeurs avec beaucoup de politeſſe, & ſe joignit au premier pendant que

Collect. concil. Labbe tom. 13. ut ſupra.

AN. 1459. ſon frere & ſes enfans accompagnoient les autres. Les évêques & les domeſtiques des cardinaux étoient à cheval. Tous les autres ambaſſadeurs vinrent auſſi; & le pape leur envoya ſes officiers.

CXII. Audience publique que le pape leur donne.

Auſſi-tôt que les ambaſſadeurs François furent entrez dans la ville, la marquiſe de Mantouë avec ſes filles ſe rendit au logis de l'archevêque de Tours pour le ſaluer: & le pape indiqua un jour dans lequel il leur donneroit une audience publique & ſolemnelle: Mais ſa ſainteté s'étant trouvée indiſpoſée ce jour là, l'audience fut renvoyée au mercredi ſuivant, qui étoit le vingt-uniéme de Novembre. L'évêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il diviſa ſon diſcours en deux parties. Il dit beaucoup de choſes à la loüange du roi de France & de ſes ancêtres. Il loüa leur zele & leur attachement à l'égliſe, leurs travaux pour éteindre le ſchiſme; vertus qui leur avoient acquis à juſte titre la qualité de rois très-chrétiens. Dans le reſte de ſon diſcours il toucha l'affaire du royaume de Naples, & ce qui concernoit les Genois. Enfin il finit par l'obéïſſance qu'il rendit au pape au nom de Charles VII. ſelon la coutume obſervée dans tous les temps par les rois de France.

Narratio Nicol. Petit ad calcem Collect. concil. P. Labb. tom. 13. p. 1762.

CXIII. Le pape répond au diſcours de l'évêque de Paris.

Le ſaint pere après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son diſcours roula ſur ſix articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre ſeulement à l'éloge que l'évêque de Paris en avoit fait. Enſuite il releva beaucoup le ſiége apoſtolique, en ajoutant qu'il croyoit que tous les princes chrétiens devoient s'y ſoumettre. En troiſiéme lieu il s'étendit fort ſur la bonne vo-

Ionté du roi de France, & ſur ſon zele pour prendre les interêts de l'égliſe Romaine, ſur tout dans la conjoncture preſente; & ce fut en cet endroit qu'il loüa les grandes actions des rois de France, remontant juſqu'aux temps de Charlemagne & même de Clovis, & faiſant voir combien cette même égliſe avoit été honorée de l'appui & de la protection des rois très-chrétiens, & ſur tout du prince qui regnoit preſentement, ſans lequel il étoit impoſſible d'arrêter les progrez des Turcs. Il fit auſſi l'éloge du royaume de France, de l'univerſité de Paris, de ſes égliſes & de ſes monaſteres. Le quatriéme article concernoit le roi de Sicile; & ce qu'il dit en faveur de René d'Anjou, irrita ſi fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'aſſemblée : mais le pape leur impoſa un ſilence, & refuſa de les écouter. En cinquiéme lieu il répondit à l'article des Genois, qu'il avoüa lui être fort recommandables, puiſque leur affaire regardoit le patrimoine de l'égliſe. Enfin le ſixiéme article ne roula que ſur l'obéïſſance que l'évêque de Paris lui avoit renduë au nom du roi très-chrétien, dont le ſouverain pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les cardinaux.

AN. 1459. *Collect. concil. P. Labb. ibid. & p.* 1765.

Après ce diſcours du pape, les ambaſſadeurs du roi de Sicile, aſſiſtez des ambaſſadeurs de France, lui promirent auſſi obéïſſance. Ceux de la république de Genes, comme fideles ſujets du roi Charles VII. en firent de même. On lut des lettres patentes des François, qui furent traduites en latin par le conſeil des cardinaux d'Eſtouteville & d'Avignon; le pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaiſir : & la ſéance finit

par l'audience que ſa ſainteté donna au duc
AN. 1459. d'Autriche, qui voulut aſſiſter à ce conſiſtoire, & combla d'honnêtez les ambaſſadeurs de France, à qui il offrit ſon palais pour demeure.

CXIV. Nouvelle audience que les ambaſſadeurs de France demandent au pape.

Quelques jours après cette ſéance, les ambaſſadeurs François allerent trouver le pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui propoſeroient quelques affaires qui concernoient le royaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui expoſer qu'en preſence de certains ambaſſadeurs & non pas de tous. Sa ſainteté y conſentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux ambaſſadeurs de l'empereur Frederic étoient arrivez depuis peu ; ſçavoir l'évêque de Trente, le marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un évêque & un cordelier de la part du roi de Caſtille, & les ambaſſadeurs d'Alphonſe roi de Portugal ; les François les prierent tous de ſe trouver à l'audience que le pape devoit leur donner : & tous enſemble ſe rendirent auprès du ſouverain pontife à qui le bailli de Roüen adreſſa la parole. Il loüa fort les grandes actions des François pour la défenſe de la religion, & les ſervices qu'ils avoient rendus au ſaint ſiege. Il

CXV. Leurs demandes au pape.

expoſa de quelle maniere le royaume de Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit coûté de ſang pour le conquerir. Il ajoûta, que ſi Alphonſe s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ſes armes, ſans y avoir aucun droit ; que le pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chaſſant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonſe, qui ne meritoit pas un ſi grand roïaume ; Que c'étoit avoir agi contre toute

juſtice que d'avoir mépriſé René veritable roi de Sicile ; ce que le pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Arragonnois. Ils demandoient en concluant leur diſcours, que puiſque les François avoient ſouffert cette injure, le pape revoquât avec déliberation ce qu'il avoit fait ſans avoir conſulté perſonne, qu'il accordât ce royaume à René, & qu'il chaſsât Ferdinand. AN. 1499.

CXVI. Réponſe que le pape fait à ces demandes.

Ce diſcours releva le courage des amis de la France, qui ne croyoient pas que le pape osât y répondre. Mais le ſaint pere, ſans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou : Qu'il ne croyoit pas les meriter, n'ayant rien fait dans l'affaire du royaume de Sicile qu'après avoir conſulté les cardinaux : Que ſi l'on exigeoit qu'il revoquât ce qui avoit été fait, il étoit juſte de demander auparavant le conſeil des mêmes cardinaux ; & que quand il les auroit conſultez, il répondroit à leurs plaintes & à leurs demandes. Après ces paroles il congedia l'aſſemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'eſtomach. Mais les François ayant publié que la maladie du pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agiſſoit ainſi que pour ne leur pas répondre, parce qu'il étoit dans l'impuiſſance de le faire, le pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit quand il devroit mourir au milieu de l'aſſemblée, que la douleur ne diminueroit rien de ſon courage ; & que ſes infirmitez ne l'en empêcheroient pas.

Il tint en effet ſa parole ; il aſſembla d'abord les cardinaux auſquels il communiqua la ré-

ponſe qu'il devoit faire aux ambaſſadeurs de
AN. 14. 9. France ; il fit enſuite venir tous les ambaſſadeurs des autres princes ; & le ſouverain pontife, quoique languiſſant & ſouffrant même de violentes douleurs, ſortit de ſa chambre, ſe rendit dans une grande ſalle où l'on avoit élevé un trône ſur lequel il monta, & ayant prié qu'on l'écoutât ſans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement ſi pâle & ſi inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche, mais quand il fut un peu animé, les expreſſions ſe préſentoient d'elles-mêmes. Le pape ſe juſtifia d'abord ſur la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du royaume de Sicile ; il ſe plaignit de la maniere peu meſurée dont ils l'avoient traité, ſans aucun égard à ſa qualité de ſouverain pontife & de chef de l'égliſe. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajouta qu'il avoit eu de bonnes raiſons pour inveſtir Ferdinand, que ce prince étoit prêt à fondre ſur le patrimoine de l'égliſe, & que les François étoient trop éloignez pour le défendre ; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'inveſtiture ces mots, ſauf le droit d'autrui ; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en ſûreté. En effet dans la réponſe qu'il avoit faite publiquement à ces mêmes ambaſſadeurs, ce prince avoit été qualifié roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les ambaſſadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints.

Spicileg. Dachery, tom. VIII.

CXVII. Le pape juſtifie ſa conduite à l'égard du roïaume de Sicile.

CXVIII. Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.

En adreſſant la parole en particulier aux ambaſſadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit ſurpris que la France attendit de lui une ſi grande grace que celle de l'inveſtiture d'un royaume pour un prince François, tandis qu'on continuoit d'y ſoutenir la pragmatique ſanction, & qu'on ſui-

voit dans la pratique une si damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'église l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du pape, comme ils le firent sans doute, que cette pragmatique sanction avoit été reçuë & approuvée par lui-même dans le concile de Bâle, dont il fut un des plus zelez défenseurs & des plus forts appuis; & qu'elle étoit l'ouvrage de ce concile. Mais Æneas Sylvius élevé sur la chaire de Saint Pierre, changea de sentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus simple particulier secretaire du concile de Bâle, c'est ce qui fut cause sans doute que parlant de la pragmatique dans ce discours, il assura qu'il ne pouvoit dire des François ce que Saint Paul dit des chrétiens: Je vous ai fiancé à cet unique époux qui est Jesus-Christ, pour vous présenter à lui comme une Vierge toute pure, tant qu'ils porteroient avec eux la tache de cette pragmatique: & parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajouta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un concile génerale, ni par aucun decret des pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce discours du pape fut reçu en France.

AN. 1459.

Epist 2. ad Corint. cap. 11. v. 2.

CXIX. Réponse des ambassadeurs de France au discours du pape.

Dans la réponse que les ambassadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend notre roi, dirent-ils, de soutenir cette loi dans son royaume, & l'on prétend qu'elle déroge aux privileges du siége apostolique, ce qui est une tache & une soüillure pour ce royaume. Comme nous sommes obligez de défendre l'honneur, la réputation & l'innocence du roi, nous vous dirons que

AN. 1459. *Collect. Concil. patris Labbe. tom. 13. ad calcem pag. 1795.*

les decrets du concile general de Bâle ont été autrefois preſentez à notre roi très-chrétien, & qu'en preſence des plus conſiderables perſonnes de ſon royaume, après avoir pris le conſeil des archevêques & évêques, des univerſitez, & des plus ſçavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le reglement d'un concile qui n'avoit été aſſemblé que ſelon les ſtatuts des deux précedens conciles de Conſtance & de Sienne, & par l'ordre de deux ſouverains pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Le roi connut encore que ces decrets étoient confirmez par les canons des anciens conciles & les ſtatuts des ſouverains pontifes. Toutes ces raiſons le porterent à accepter ces mêmes decrets avec quelques additions & modifications qui ne ſemblent déroger en aucune maniere aux privileges du ſiege apoſtolique.

Comme ils avoient repreſenté au pape qu'il n'étoit pas poſſible que le roi leur maître envoyât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le ſouverain pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-temps qu'on traittoit de paix entre ces deux couronnes, & la conteſtation rouloit ſur le lieu des conferences. Le roi d'Angleterre vouloit opiniâtrement qu'on les tint, comme autrefois, dans le voiſinage de Calais, & le roi de France prétendoit qu'il étoit de ſon honneur de ne pas recevoir ſur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre. Le pape pour ôter cet obſtacle, fit inſtance auprès des deux rois pour le choix d'Avignon, de Metz, de Cologne, ou de quelqu'autre place hors de leurs domaines, où leurs ambaſſadeurs ſe rendroient à la ſaint

Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit ſe décider à Mantouë, parce que les ambaſſadeurs de France n'avoient rien là-deſſus dans leurs inſtructions; ſa ſainteté fut obligée d'envoyer un légat en France & un autre en Angleterre pour faire accepter l'une de ces places aux deux rois. AN. 1459.

CXX. Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.

Le pape convaincu que le roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs juſqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, n'inſiſta pas plus long-temps ſur cette demande, il ſe contenta de propoſer qu'il lui fût permis de lever une taxe ſur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les ambaſſadeurs lui répondirent, que non-ſeulement ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, mais que ſa ſainteté ne devoit point compter ſur un tel fond; qu'on avoit fait déja depuis peu de temps une pareille levée d'argent, & qu'aſſurément on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces réponſes jointes à la prévention où le pape étoit déja contre la France à cauſe de la pragmatique ſanction, firent qu'il ne ceſſa de chagriner les ambaſſadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occaſions où il s'agit des démêlez du roi avec le duc de Bourgogne, de prendre toûjours les interêts du dernier, dans les vûës qu'il avoit d'empêcher que les François ne ſe rendiſſent trop puiſſans en Italie, où ils poſſedoient l'état de Genes, & où le duc de Modene leur étoit dévoüé, & les Florentins attachez depuis long-temps à leurs interêts. Il apprehendoit pour la liberté de Sienne qui étoit ſa patrie, s'ils étoient maîtres du royaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins qu'il ne vît arriver ce que ſa politique apprehendoit ſi fort.

AN. 1459. CXXI. Le roi d'Angleterre envoye ſes ambaſſadeurs à Mantouë.

Pie II. avant que de partir de Rome pour ſe rendre à Mantouë, avoit envoyé l'évêque de Terny en Angleterre pour appaiſer les troubles de ce royaume, & demander du ſecours au roi contre les Turcs. Ce prince avoit déſigné quelques princes & barons pour ſes ambaſſadeurs à Mantouë. Mais comme on ne faiſoit aucun cas de ſes ordres, tant il étoit mépriſé, il fut contraint de charger de cette commiſſion deux ſimples prêtres, que le pape voyant leurs patentes ſcellées du ſceau du roiaume, qui n'avoient point d'autre ſignature que ces mots : Henri moi-même étant témoin : les reçût aſſez mal & ne voulut pas les voir davantage ; ce qui ne paroît pas vrai-ſemblable, d'autant que le roi d'Angleterre informoit le pape des raiſons qu'il avoit pour ne lui point envoyer une ambaſſade plus conſiderable ; & que Pie II. ſçavoit trop bien ſon devoir pour en agir ainſi avec une tête couronnée dans un temps où il avoit beſoin de ménager ce prince pour réuſſir dans l'execution de ſes deſſeins.

Comment. Pii II. lib. 5.

L'évêque de Terni ſon légat ne contribua pas peu à fomenter les brouilleries & les diviſions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maiſons d'Yorc & de Lancaſtre, dont les premiers, comme on l'a déja dit, étoient appellez de la Roſe-blanche, & les ſeconds de la Roſe-rouge, parce qu'ils avoient choiſi ces deux couleurs pour ſimbole, le légat ſe rangea du côté du duc d'Yorc, & des comtes de Salſbery & de Warvick ennemis du roi, & ſe conduiſit comme s'il eût été queſtion d'une guerre contre les infideles, promettant des indulgences plenieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur roi légitime, &

Polydor. Virg. hiſt. Anglic. lib. 20.

excommuniant ceux qui soûtiendroient son parti, & se mettroient en état de le défendre : conduite indigne d'un légat du saint siége, qui devoit être plûtôt un ange de paix, qu'un homme de trouble & de division. Le pape s'excusa envers le roi d'Angleterre des indignitez de son légat, & lui fit dire par l'évêque de Pavie; que tout s'étoit fait à son insçû ; ce qui étoit vrai, puisqu'il ordonna à ce même légat de quitter l'Angleterre, & qu'à son retour il le fit mettre en prison, & lui fit faire son procès.

AN. 1459. CXXII. Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.

La retraite du duc d'Yorc en Irlande, & celle des comtes de Salisbery & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque temps la paix à l'Angleterre. Mais bien-tôt après on reconnut l'ascendant que ces princes avoient sur l'esprit du peuple. Le roi ayant déclaré rebelles les ducs & tous leurs partisans, avoit envoyé à Calais le nouveau duc de Sommerset en qualité de gouverneur, avec des troupes pour fortifier la garnison, & obliger le comte de Warvick à quitter la place. Mais s'étant presenté au port on tira le canon sur lui ; ce qui l'obligea de se retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en son absence les vaisseaux sur lesquels il étoit venu s'étoient livrez aux ennemis, & que le comte de Warvick avoit assemblé les débris de la faction d'Yorc, pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ses partisans qui l'y attendoient en grand nombre. En effet ce comte avec le fils du duc d'Yorc, qu'on nommoit le comte de Rolhand, & le comte de Salisberi repassa secretement en Angleterre, & tous sçurent si bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent sur pied une

CXXIII. La faction d'Yorc recommence les troubles en Angleterre.

nouvelle armée plus nombreuſe que les pré-
AN. 1459. cedentes.

Le duc de Sommerſet étoit revenu joindre la cour; & la reine s'étoit répoſée ſur les barons Scales & Louvel de la conſervation de Londres. Mais quelque bien intentionnez que fuſſent ces deux ſeigneurs, le maire s'étant déclaré pour la Roſe-blanche, c'eſt-à-dire, pour la faction d'Yorc, les obligea de ſe retirer dans la tour, & reçut dans la ville peu de temps après les trois comtes avec leurs troupes. Le comte de Salisberi fut chargé de reſter à Londres pour conſerver cette ville à la faction; & les deux autres avec leur armée allerent chercher celle du roi, que la reine aſſiſtée des ducs de Sommerſet & de Buckinham avoit raſſemblée à Conventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on ſe cher-

CXXI V. Bataille donnée entre les deux factions.

cha, & on ſe trouva bien-tôt; on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, ſans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les comtes qui étoient grands capitaines, ſe conduiſirent à la fin avec tant d'adreſſe & de diligence, que l'armée du roi fut enveloppée, avant qu'elle ſe fut apperçûë qu'on avoit deſſein de le faire. Henri après avoir perdu dix mille hommes, & vû tuer à ſes côtez le duc de Buckingham, avec pluſieurs autres de ſes fideles ſerviteurs, tomba pour comble de diſgrace entre les mains de ſes ennemis, qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la reine avertie de la perte de la bataille ſauva le prince Edoüard ſon fils, & ſe retira avec lui & le duc de Sommerſet vers Durham.

Polyd. Virg. hiſtor. Anglic. l. 28.

Le duc d'Yorc qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle, qu'il en partit, & arriva à propos à Londres, pour

assister au parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra en roi dans la capitale au son des trompettes, environné de soldats, & faisant porter devant lui l'épée nuë. Il se logea à Westminster dans l'appartement du roi même qui étoit retenu prisonnier dans celui de la reine. Il parut au parlement sans avoir voulu saluer Henri auparavant, & y fit une déclaration qui convainquit tout le monde, que ce duc vouloit être roi. „ Vous sçavez assez, dit-il, qu'on a usurpé sur mes ancêtres le trône où je viens ici m'asseoir, & vous n'ignorez pas par quels crimes ceux qui l'occupent depuis soixante ans, s'en sont mis en possession. Henri IV. trempa ses mains dans le sang de Richard II. Henri V. fit mourir mon pere. Epargnons-nous des souvenirs qui pourroient rallumer dans un cœur sensible des desirs mal éteints d'une vengeance que j'ai sacrifiée au bien public. Pendant que la maison de Lancastre n'a fait tort qu'à moi & aux miens, je m'en suis crû dédommagé par l'honneur qu'elle a faite à la nation, & par les belles & grandes provinces qu'elle a soûmises au sceptre Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas roi tandis que vous en avez eu un qui au droit près, meritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible heritier de cet heureux usurpateur me retient une couronne, & perd des conquêtes qui vous ont coûté tant de sang, je serois indigne de celui de tant de rois qui coule dans mes veines, si pour recommencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin la couronne. Aidez-moi à en soûtenir le poids, j'en partagerai avec vous les douceurs. « Il est aisé de connoître que tout ce discours ne tendoit qu'à faire détroner Hen-

AN. 1459.

CXXV. Le duc d'Yorc veut se faire déclarer roi d'Angleterre.

ri par le parlement, & à mettre le duc en ſa
AN. 1459. place.

CXXVI. Le parlement laiſſe à Henri le titre de roi & au duc d'Yorc le droit de lui ſucceder.

On délibera long-temps ſur le parti qu'on devoit prendre, & comme on étoit ſur le point de déclarer Henri IV. uſurpateur de la couronne ſur la maiſon d'Yorc, & de dégrader Henri VI. ſon petit-fils; un reſte de compaſſion ou de reſpect pour la majeſté royale, fit adoucir la ſentence. Un de l'aſſemblée propoſa un temperament, que le duc d'Yorc, tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conſerver à Henri la couronne pendant ſa vie, à condition qu'à ſa mort elle paſſeroit à Richard duc d'Yorc & à ſes enfans, à l'excluſion d'Edoüard prince de Galles. Cet article étant conclu, on s'accommoda bien-tôt ſur tout le reſte, & chacun paroiſſant ſatisfait, on fit une proceſſion ſolemnelle où le roi porta le manteau royal & la couronne ſur la tête, ayant le duc d'Yorc près de lui comme ſon heritier préſomptif La reine refuſa abſolument de ratifier ce traité, & prit le parti de ſe retirer, dans le deſſein de reprimer l'ambition du duc.

Polyd. Virg. ibid.

CXXVII. Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la ruine commune des Turcs.

Le pape étoit toûjours à Mantouë, où il ne ceſſoit de ſolliciter l'union des princes pour l'execution de ſes deſſeins contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemands, & n'y trouvant pas moins de difficultez, à cauſe des differends ſurvenus entre les ambaſſadeurs de l'empereur & ceux des autres princes; à peine pût-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general, qu'ils fourniroient le même nombre de ſoldats qu'ils avoient autrefois promis à l'aſſemblée de Francfort, ſçavoir trente-deux mille

mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clauſe toutefois, qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce ſujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'empereur, où le pape envoyeroit exprès un légat *à latere* : ce que ſa ſainteté accorda. Le cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette légation, & l'empereur Frederic fut établi généraliſſime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque prince en ſa place s'il ne pouvoit commander en perſonne. Comme on étoit alors dans le mois de Decembre, on attendit à l'année ſuivante à prendre encore des meſures. Pendant cet intervalle le pape donna une bulle dattée de Mantouë du trente-uniéme Decembre pour l'établiſſement de l'univerſité de Bâle, qui a toujours eu d'habiles profeſſeurs, tels qu'Eraſme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & divers autres. AN. 1459.

CXXVIII. Arrivée d'autres ambaſſadeurs à Mantouë.

On voyoit toujours arriver de nouveaux ambaſſadeurs à Mantouë. Deux cardinaux allerent au-devant de Sigiſmond duc d'Autriche. Le cardinal de Sainte Croix alla recevoir Albert marquis de Brandebourg, qu'on ſurnommoit l'Achille d'Allemagne. Le pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit benies ſuivant la coutume à la meſſe du jour de l'Epiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne dit rien de l'arrivée des ambaſſadeurs de Caſimir roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantouë : Mais d'autres hiſtoriens nous apprennent que ces députez aïant rendu leurs devoirs, & promis obéiſſance au pape, obtinrent de lui l'abſolution de l'excommunication que les Pruſſiens avoient encouruë pour n'avoir pas voulu obéir aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quel-

Comm. Pii II. lib. 3.

Cromer. lib. 24.

ques ſollicitations qu'employaſſent tous les autres ambaſſadeurs, que ces mêmes chevaliers fuſſent tranſportez en l'iſle de Tenedos dans l'Archipel, parce que Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe.

AN. 1459.

CXXIX. Charlotte veuve du roi de Portugal ſuccede au roïaume de Chypre.

Charlotte femme de Jean roi de Portugal, ayant conſenti que l'on empoiſonnât ſon mari, à quoi elle avoit été ſollicitée par Helene ſa propre mere, on lui fit épouſer Louis de Savoye. Helene mourut quelque temps après dans le mois d'Avril 1458. & Jean roi de Chypre pere de Charlotte ne lui ſurvequit que trois mois. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte ſe vit unique heritiere du royaume de Chypre. Comme ſon droit étoit inconteſtable, & que d'ailleurs elle ſe croyoit bien appuyée, elle n'héſita pas à ſe faire couronner reine de Chypre, de Jeruſalem & d'Armenie. La céremonie ſe fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bien-tôt troublée dans ſa poſſeſſion. Jacques archevêque de Nicoſie ſon frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la céremonie du couronnement, ſe retira vers le ſoudan d'Egypte, ſur ce qu'il apprit que les grands du royaume avoient deſſein de l'arrêter; parce qu'il ne ceſſoit de broüiller, & de répandre la diviſion dans l'état. Cette retraite intrigua Louis de Savoye époux de Charlotte, qui arriva en Chypre ſur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere choſe à laquelle il s'appliqua après ſon couronnement, fut d'envoyer des ambaſſadeurs au ſoudan avec des preſens, & le tribut que l'on avoit coutume de payer depuis la priſe de

Æn. Sylv. in Aſiâ cap. 97.
Comm. Pii II. lib. 7.
Naucler. vol. 3. general. 49.
Bef. lib. 7. tom. 2.

l'ayeule de Charlotte ; avec ordre de ſoutenir les droits de la reine ſon épouſe contre Jacques qui avoit déja obtenu le roïaume de Chypre du ſoudan d'Egypte. AN. 1459.

CXXX. Le ſoudan donne le roïaume de Chypre à Jacques.

Ces ambaſſadeurs étant arrivez en Egypte, firent ſi bien valoir les droits de leur reine auprès du ſoudan, que Jacques fut ſur le point de ſe voir fruſtré de toutes ſes eſperances. Mais les ambaſſadeurs de Mahomet II. qui ſurvinrent, racommoderent tout. Jacques ſçut ſi bien les gagner, qu'ils menacerent le ſoudan de la part de leur maître d'une guerre ſanglante, s'il ne le laiſſoit paiſible poſſeſſeur d'un roïaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au contraire que s'il tenoit la promeſſe qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoïer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'aſſurer que Mahomet de ſon côté en équipperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes dont l'iſle reſteroit au ſoudan. En quoi ils ſe trompoient fort, ou vouloient le tromper, parce que le ſultan poſſedant tout le païs qui étoit autour de cette iſle, ne l'auroit pas cedée à un autre s'il s'en fut rendu maître, comme il le ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

CXXXI. Serment que le ſoudan d'Egypte exige de Jacques.

Le ſoudan flatté par les offres des ambaſſadeurs Turcs, confirma le roïaume de Chypre à Jacques, & l'y renvoïa avec une armée conſiderable, après avoir exigé de lui ce ſerment. « Je jure & promets par le grand « Dieu que je prends à témoin, créateur du « ciel & de la terre, & de tout ce qui y eſt « contenu, par les ſaints évangiles, par ſaint « Jean-Baptiſte, par tous les ſaints, & par la « foi chrétienne, que je ferai ſçavoir tout ce « qui viendra à ma connoiſſance, à monſei- «

Æn. Sylv. d. c. 97. & comment. Pii II. lib. 1.

» gneur le très-haut ſoudan d'Egypte & em-
AN. 1459. » pereur de toute l'Arabie, priant Dieu qu'il
» protege ſon roïaume; que je ſerai ami de
» ſes amis & ennemi de ſes ennemis, que je
» ne lui cacherai rien; que je ne ſouffrirai
» point en mon roïaume de Corſaires; que
» j'acheterai tous les Egyptiens qui ſeront
» dans mes états, & je leur donnerai la li-
» berté; que j'offrirai tous les ans le premier
» de Septembre ou d'Octobre cinq mille écus
» d'or de tribut au temple très-haut de Je-
» ruſalem & à la Mecque; que j'empécherai
» ceux de Coloſſes de fournir des armes aux
» Pirates; & que ſi je manque à quelqu'une
» de ces choſes, on me regardera comme
» un apoſtat & un prévaricateur des ſaints
» évangiles. Je dirai que l'évangile eſt faux,
» je nierai que Jeſus-Chriſt vive, & que Ma-
» rie ſa mere ſoit Vierge; je tuerai un cha-
» meau ſur les fonts du baptême; je maudi-
» rai les prêtres de l'autel; je nierai la divi-
» nité, & recevrai ſur moi toutes les male-
» dictions des ſaints peres. » Ce ſerment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au pape Pie II.

CXXXII. Le duc de Calabre fait une deſcente dans le roïaume de Naples.

Le pape malgré ſa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il apprehendoit tant de la part de René d'Anjou. Le duc de Calabre ſon fils qui avoit été fait gouverneur de Genes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une deſcente dans le roïaume de Naples, où preſque toute la nobleſſe ſe déclara pour lui, & pluſieurs villes embraſſerent ſon parti. Ce duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entrepriſe par Antoine Centiglia marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du duché de Calabre, & de lui aider à conque-

Corius part. 6. Co'len. lib. 6. Nebrinſ. lib. 7. Foliet lib. 11.

rir tout le roïaume de Naples. Mais Jean fut obligé de differer pour quelque temps l'execution de ce deſſein, parce que Pierre Fregoſe avoit déja fait pluſieurs tentatives pour recouvrer la ſouveraine autorité dans Genes, & pour en chaſſer les François. Lorſque le duc crut avoir diſſipé cette faction, les Genois contribuerent autant qu'il leur fut poſſible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que ſon pere avoit perduë. Ils lui donnerent dix galeaſſes & trois vaiſſeaux païez pour trois mois avec ſoixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre; il joignit à cette flotte douze galeaſſes que René d'Anjou ſon pere avoit équippées à Marſeille; & aïant mis à la voile avec cette flotte aſſez conſiderable, il alla mouiller devant Gaïette. AN. 1459.

Jean voulut de-là paſſer en Calabre ſur les lettres du marquis de Coterone; mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raïe que le duc de Seſſa lui remit, quoiqu'il eût épouſé Leonore ſœur du roi de Naples. Il deſcendit enſuite à Caſtellamar, d'où il alla à Seſſa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le duc de Seſſa prit Calvi, & invita par ſon exemple pluſieurs ſeigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du duc de Calabre. Ce prince voïant ſon armée groſſir conſiderablement, paſſa dans l'Abruzze & ſe rendit maître d'Aquilée. De-là il entra dans la Pouille, où Hercule marquis d'Eſt le vint joindre avec quelques troupes: ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint Severe, Troia & Manfredonia d'embraſſer ſon parti. Ferdinand qui s'étoit avancé juſqu'à Calvi, voïant une ſi prompte révolution, s'en retourna à Na- CXXXIII. Conquêtes de ce duc dans le roïaume de Naples.

ples; il y apprit que Daniel des Urſins comte de Samo, Jourdain comte de Tripaldo, & Felix prince de Salerne tous trois freres, étoient ſur le point de ſe déclarer en faveur de ſon ennemi. Pour parer le coup, il fit épouſer au dernier Marie ſa fille naturelle, & par ce moïen il l'arrêta & le retint dans ſon parti.

AN. 1459.

CXXXIV. Le duc de Seſſa veut aſſaſſiner Ferdinand.

Le duc de Seſſa qui haïſſoit extrémement Ferdinand, réſolut de l'aſſaſſiner; & pour y réuſſir, il lui fit propoſer une entrevûë par Gregoire de Cariglia qui avoit beaucoup de part dans ſa confidence. On choiſit pour ſe voir & conferer enſemble, une campagne écartée près d'une petite égliſe à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de ſon côté meneroit deux hommes: Ferdinand ſe fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Vintimille, tous deux plus propres pour le conſeil que pour la défenſe; mais pour plus grande précaution il prit ſes armes. Le duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques Montagnano, tous deux braves & bien armez. Lorſqu'ils furent arrivez au rendez-vous, le roi & le duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir; & leurs gentilshommes ſe retirerent auprès de l'égliſe. Après quelques paroles qui ne concluoient rien, Phœbus dit aux trois autres, le duc a fait ſon accommodement, il eſt juſte que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçu que ce traître avoit un poignard à la main, tira auſſi-tôt ſon épée, en vint aux mains, & ſe défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le paſſage à Cariglia & à Vintimille, qui ne ſe mirent pas

CXXXV. Il ſe défend & met ſes

trop en devoir de le forcer : mais les gens du roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le duc de Seſſa & ſes deux compagnons s'enfuirent à toutes brides. AN. 1459. aſſaſſins en fuite.

Ferdinand pour ſe vanger de cette trahiſon, entra dès le lendemain dans le territoire de Stellato, & fit le dégat depuis Bagni juſqu'à Seſſa. Quelques jours après aïant appris que l'armée du pape, commandée par Simonolto le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir joint il aſſiégea Sarno. Pendant le ſiége il fut averti que le pape avoit changé de ſentiment, & avoit mandé à ſon géneral de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéir ; mais Ferdinand aïant levé le ſiége pour ſuivre Simonolto, tous deux furent attaquez dans leur retraite par l'armée du duc de Calabre, & battus à platte couture auprès de Sarno. Le géneral de l'armée du pape y fut tué, & le duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de priſonniers qu'il envoïa à Marſeille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ſe ſeroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit réfugié, s'il eût ſuivi ſon propre avis qui étoit d'en aller faire le ſiége ſans differer. Mais le prince de Tarente lui perſuada qu'il valoit mieux s'aſſurer des places des environs, que de ſe hazarder à une ſi grande entrepriſe ; ce qui donna le temps à Ferdinand de rétablir ſes affaires, & de recevoir les ſecours que le pape & Sforce duc de Milan lui envoïerent : de ſorte qu'il obligea dans la ſuite le duc de Calabre à abandonner entierement le deſſein qu'il avoit d'aller aſſiéger Naples. CXXXVI. Ferdinand eſt battu auprés de Sarno.

Il eſt ſurprenant que le pape qui prenoit un ſi grand ſoin d'appaiſer les troubles des au- CXXXVII. Raiſons

tres princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'il ne s'accordoient, ait toutefois ſi opiniâtrement entretenu les diviſions entre Ferdinand & René d'Anjou, juſques à appeller en Italie au ſecours du premier Scanderbeg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le ſaint pere avoit pour Ferdinand étoit ſi grande, qu'étant cardinal il ſe diſoit ſon ſerviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raiſons de cette forte inclination, ou plûtôt de la haine qu'il portoit aux François: nation, ſelon lui, trop fiere, & qui lui étoit un grand obſtacle aux deſſeins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos interêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous ſoyons élevez. René d'Anjou étoit le véritable & légitime heritier de la Sicile, & ſon fils Jean avoit toutes les raiſons du monde de pourſuivre un droit que le ſaint ſiége avoit confirmé tant de fois à ſon pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été déclaré injuſte uſurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier comme douteux, puiſque dans l'acte d'inveſtiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès: Sauf le droit d'autri. Preuve qu'il reconnoiſſoit que d'autres y avoient droit auſſi-bien que Ferdinand.

An. 149 pour leſquelles le pape protegeoit ſi fort Ferdinand.

Æn. Sylv. ep. 194. Mariana hiſtor. Hiſp. l. 23. c. 1.

CXXXVIII. Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.

Pendant que Jean duc de Calabre étoit appliqué à la conquête du roïaume de Naples, les factions qu'il croyoit avoir diſſipées à Genes avant ſon départ, s'y renouvellerent. Quelques ſeigneurs peu ſatisfaits du gouvernement des François réſolurent de les en chaſſer. Pierre Fregoſe, qui lui-même avoit traité avec le roi Charles VII. pour lui ſou-

mettre cette république, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ſes terres, pour méditer plus à loiſir ſur les moyens de faire réuſſir ſon entrepriſe. Il traita ſecretement avec Ferdinand d'Arragon, & avec le duc de Milan, & ſe réunit avec les Fieſques. Quand la partie fut liée, il ſe mit en campagne avec des troupes, & parut devant Genes, dans l'eſperance d'y exciter quelque revolte. Mais aïant cette premiere fois manqué ſon coup, il revint à la charge dans le temps que le duc de Calabre avoit envoyé ſa flotte attaquer celle de Ferdinand; il ſurprit la ville, il y fit entrer par le moyen des échelles une grande partie de ſes ſoldats. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il ſe ſaiſit des avenuës, repouſſa les ennemis; & Fregoſe périt dans cette occaſion. Mais les révoltes recommencerent l'année ſuivante. AN. 1459.

CXXXIX. Le roi de Fez aſſiége Alcacer-Seguer & eſt battu. *Sup. n. 5 & 7.*

Le roi de Portugal étoit toujours en guerre avec le roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de ſon deſſein, fit venir du ſecours de Portugal, & ſe défendit ſi courageuſement, que les Maures furent contraints de ſe retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de ſiége. Le gouverneur Edouard de Menezés alla enſuite à Lisbonne rendre compte au roi du ſuccès de cette campagne. Il en fut très-bien reçu, & ſa majeſté Portugaiſe le fit comte de Viana pour récompenſer ſes ſervices.

Le roi de Caſtille ne fut pas ſi heureux dans la guerre contre les infideles, que le roi de Portugal le fut dans ſon entrepriſe. Le marquis de Caſtagneda, à qui il avoit don-

né le commandement des armées du côté du
AN. 1459. royaume de Grenade, donna dans une embuſcade, & y demeura priſonnier. Henri envoïa une autre perſonne en ſa place & paya ſa rançon. Enſuite voulant ſe précautionner contre les ſourdes pratiques des grands de ſon roïaume, il diſtribua les principales charges de l'état à ſes créatures. Il donna celle de connétable de Caſtille vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Miguel Doranzo, la maîtriſe d'Alcantara à D. Gomez de Cacerés ſon majordome, & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de-là à Segovie, pour prendre le plaïſir de la chaſſe. Ayant appris que D. Juan de Lune étoit en poſſeſſion de Soria, des trois villes de l'Infantaſgo, & du comté de San-Eſtevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque choſe contre ſon ſervice. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien : Mais le lendemain le roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan pour ſauver ſa vie les rendit, & le roi en même-temps les donna à Pacheco dont le fils épouſa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra auſſi les villes de Carthagene, de Laurea, & pluſieurs autres dépendantes tant de la maîtriſe de ſaint Jacques que du marquiſat de Villene ou de la Corogne, dont Alphonſe Fachardo gentilhomme de Murcie s'étoit emparé pendant les dernieres guerres civiles.

CXL. Affaires du roïaume de Caſtille.

Mariana Hiſtor. Hiſp. ibid. 23.

CXLI. Decret du pape contre les ap-

Le pape Pie II. étoit toujours à Mantouë, & comme il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du ſaint ſiége au concile, qui étoient en uſage depuis long-temps, & dont

la juſtice & en bien des cas la néceſſité étoient inconteſtables, ne tendoient qu'à ruiner ſon autorité; la premiere choſe qu'il fit au commencement de cette année 1460. fut de condamner ces appels comme erronez, déteſtables, nuls & contraires aux ſaints canons, nuiſibles à la chrétienté, & même ridicules. Voici les propres paroles de ſon decret qu'il fit après avoir conſulté les cardinaux & les évêques qui ſe trouvoient alors à Mantouë, & qu'il publia le dix-huitiéme de Janvier. La bulle commence par ces mots. *Execrabilis & priſtinis temporibus inauditus.* « Il « s'eſt gliſſé de notre temps, dit-il, un abus « déteſtable & inoüi dans l'antiquité, que « quelques-uns pouſſez par un eſprit de re- « bellion plûtôt que par un ſain jugement, « autoriſent, en préſumant, pour éviter la « punition de leurs pechez, d'appeller du « pontife de Rome vicaire de Jeſus-Chriſt, à « qui il a été dit en la perſonne de Saint « Pierre : Paiſſez mes brebis : & : Tout ce que « vous lierez ſur la terre ſera lié dans le ciel, « d'appeller, di-je, de ſes jugemens au con- « cile futur : ce que tout homme inſtruit des « regles du droit, doit regarder comme con- « traire aux ſaints canons, & préjudiciable à « la république chrétienne. Car pour ne rien « dire de tout ce qui en peut montrer l'abus, « qui ne voit le ridicule d'appeller à ce qui « n'exiſte pas, & qu'on ne ſçait pas s'il exiſ- « tera ? Par ces appels les pauvres ſont oppri- « mez en pluſieurs manieres par les grands : « les crimes demeurent impunis, on entretient « la rebellion contre le premier ſiége : tout « le monde a la liberté de pecher ; en un mot « toute la diſcipline de l'égliſe & l'ordre hie- « rarchique tombent dans le déſordre & la «

AN. 1460. pels du ſaint ſiege au concile.

Collect. Concil. P. Labbe tom. 13. p. 1801.

Joan. cap. 21. Matth. cap. 16.

Commentar. Pii II. lib. 3. ad finem & in Bul. ejus tom. 1. Pii II. conſt. 5.

AN. 1460.

» confuſion. Voulant donc éloigner de l'égliſe
» un poiſon ſi dangereux, & pourvoir au ſalut
» des brebis qui ont été commiſes à nos ſoins,
» en éloignant toute occaſion de ſcandale du
» bercail de notre Sauveur; de l'avis & du
» conſentement de nos vénerables freres les
» cardinaux de la ſainte égliſe Romaine, de
» tous les prélats & docteurs en droit qui ſui-
» vent notre cour, & de notre ſcience certai-
» ne, nous condamnons ces appels, nous les
» réprouvons comme erronez, nous les décla-
» rons inutiles, dangereux & de nulle valeur;
» ordonnant qu'à l'avenir perſonne n'oſe, ſous
» quelque prétexte que ce ſoit, interjetter de
» ſemblables appels de nos jugemens, ordon-
» nances, de même que de ceux de nos ſucceſ-
» ſeurs, ou y adherer, ou en faire uſage. Que
» ſi quelqu'un fait le contraire depuis le jour
» de la publication de ces préſentes dans notre
» chancellerie apoſtolique, après deux mois,
» de quelque état, ordre & dignité qu'il ſoit,
» même imperiale, royale & pontificale, il
» encourra de fait la ſentence d'excommuni-
» cation, dont il ne pourra être abſous que
» par le ſouverain pontife, ſi ce n'eſt à l'arti-
» cle de la mort. Les mêmes peines & cenſu-
» res ſeront auſſi encouruës par les univerſitez,
» colleges, notaires, témoins qui aſſiſteront
» à ces actes, & généralement tous ceux qui
» auront conſeillé & favoriſé ces ſortes d'ap-
» pels.

CXLII. Meſures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.

Peu de jours après que le pape eut donné un decret ſi peu conforme aux véritables regles du droit canon, & ſi contraire à la pratique ancienne & univerſelle de l'égliſe, aïant aſſemblé dans l'égliſe de ſaint Pierre à Mantouë les cardinaux, les prélats, & tous les ambaſſadeurs des princes, il leur expoſa ce qui

s'étoit fait dans cette assemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit esperer. « Si les Hongrois, dit-il, sont se- » courus, ils attaqueront les Turcs de toutes « leurs forces. Les Allemands promettent une « armée de quarante-deux mille hommes, le « duc de Bourgogne six mille, le clergé d'Ita- « lie, à l'exception des Venitiens & des Ge- « nois, accordera la dixme de ses biens, les « laïques le trentiéme de leur revenu, & les « Juifs le vingtiéme; ce qui suffira pour entre- « tenir l'armée navale. Jean roi d'Arragon « fera la même chose, ceux de Raguse offrent « deux galeres, ceux de l'isle de Rhodes qua- « tre. Tout cela a été solemnellement promis « par les princes ou par leurs ambassadeurs. « Quoique les Venitiens n'ayent rien promis « en public, je me flate qu'ils ne manqueront « pas au besoin, quand ils verront les autres « tous disposez à le faire; & que les François, « les Castillans & les Portugais suivront leur « exemple. Il ne faut rien esperer de l'Angle- « terre à cause des troubles qui divisent ce « royaume, ni de l'Ecosse cachée dans le fond « de l'Ocean. Le Dannemarck, la Suede & « la Norvége sont trop éloignées pour pou- « voir envoyer des gens de guerre, & con- « tens de leurs poissons, ils ne peuvent four- « nir aucun argent. Les Polonois étant voi- « sins des Turcs par la Moldavie, craindront « d'exposer leur païs en le dénuant. Les Bo- « hemiens ne pouvant pas combattre à leurs « frais hors de leur royaume, seront entrete- « nus & païez. Les Hongrois armeront vingt- « milles hommes de cavalerie & autant d'in- « fanterie; & par la jonction des Allemands & « des Bourguignons, ils feront une armée de « quatre-vingt-huit mille hommes. Qui dou- «

In ead. collect. concil. tom. 13. p. 1802.

AN. 1460.

AN. 1460.

» te qu'on ne puiſſe vaincre & abattre les » Turcs avec toutes ces troupes ? Ajoutez que » Scanderbeg viendra avec une armée choi- » ſie de ſes Albanois, que pluſieurs dans la » Gréce quitteront le parti des infideles, qu'en » Aſie le prince de Caramanie & les Arme- » niens chargeront les Turcs par derriere. Ne » deſeſperons donc pas de la victoire, & prions » le Seigneur qu'il veuille ſeconder nos deſ- » ſeins. Portez & racontez dans vos païs ce » qui s'eſt fait ici, afin que vos ſeigneurs & » maîtres executent fidellement leurs pro- » meſſes.

CXLIII. Fin de l'aſſemblée de Mantouë.

Après ce diſcours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promeſſes au nom de leurs maitres en confirmerent l'accompliſſement, & les autres garderent le ſilence. Les ambaſſadeurs de Borſe marquis d'Eſt, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on n'attendoit de lui, promirent de ſa part trois cens mille écus d'or ; ce qui étonna tous les aſſiſtans. Enfin le pape donna ordre aux cardinaux, aux évêques, aux abbez & autres qui étoient préſens, de ſe revêtir de leurs habits de céremonie pour conclure cette aſſemblée. Ils le firent, & ſa ſainteté deſcendant de ſon trône ſe tourna vers les degrez du grand autel, ſe mit à genoux, fit ſa priere accompagnée de larmes & de ſoupirs, récita pluſieurs verſets choiſis des pſeaumes & propre à la conjoncture où l'on ſe trouvoit. Les prélats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la benediction que le pape leur donna ſolemnellement. Telle fut la fin de l'aſſemblée de Mantouë, où il fut aiſé de prendre des conſeils, & d'établir des reglemens, mais ſi difficile de les executer, qu'on ſe ſépara ſans avoir pris aucunes meſures efficaces.

Spond. ad hunc ann. n. 2. & Raynald. annal. eccleſ. hoc ann. 1460.

pour le ſecours des chrétienns contre les Turcs. Il eſt pourtant vrai que le pape avoit beaucoup de zele, & qu'on ne peut trop loüer ſes pieux deſſeins : mais voïant toute l'Italie troublée & les peuples diviſez, n'eut-il pas été plus loüable, & plus digne du titre de pere des fideles, de rétablir la paix parmi ſes enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion. AN. 1460.

CXLIV. Le pape part de Mantouë & vient à Sienne.

Il partit donc de Mantouë au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de cardinaux, il conſulta en particulier le ſacré college qui approuva ſon deſſein ; & deux jours après qui étoit un mercredi il aſſembla un conſiſtoire ſecret pour propoſer ceux qu'on lui avoit nommez, & prier les anciens cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élevation. Les cardinaux ayant conſenti à la nomination de cinq, parmi leſquels étoit François Piccolomini neveu de Pie II. qui fut enſuite pape ſous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouſe ; le ſaint pere en demanda un ſixiéme qui n'avoit pas été propoſé ; c'étoit Alexandre Oliva géneral de l'ordre des Auguſtins, né à Saxo-ferrato de parens pauvres, mais recommandable par ſa pieté & par ſon érudition : il fut admis par les cardinaux, & le pape, ſans attendre le vendredi auquel jour on avoit coutume de publier les promotions des cardinaux, publia ceux-ci dès le jour même qu'ils furent choiſis ; ce qui délivra les anciens cardinaux de beaucoup de ſollicitations.

CXLV. Promotion que le pape fait de ſix cardinaux.

Le premier fut Ange Capranica Romain, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix de Jeruſalem & évêque de Paleſtrine. Pie II. avoit été autrefois ſon domeſtique, il aimoit

les lettres & les ſçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le ſecond, Berard Herulo de Narni auditeur de rote, évêque de Spolete, prêtre cardinal du titre de Sainte Sabine. Le troiſiéme, Nicolas Forteguerra de Piſtoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de Sainte Cecile. Il étoit parent du pape du côté de ſa mere qui ſe nommoit Victoire Forteguerra. Le quatriéme, Brocard de Weiſpriach Allemand, du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée, & archevêque de Saltzbourg. Le cinquiéme, Alexandre Oliva géneral de l'ordre des Freres Hermites de ſaint Auguſtin, prêtre cardinal du titre de ſainte Suzanne, & évêque de Camerino. Le ſixiéme François Piccolomini neveu du pape, Siennois, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de ſaint Euſtache.

AN. 1460.

Gobelin in comment. Pii II. lib. 2. Aubery hiſt. des cardinaux.

CXLVI. Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.

Le ſamedi ſuivant il y eut encore un conſiſtoire dans l'égliſe cathedrale, où l'on fit venir les nouveaux cardinaux. Le pape en les attendant parla de chacun d'eux en particulier : & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le baluſtre pour leur repreſenter en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevez ; l'integrité de mœurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les ſomma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des perſonnes dignes d'un ſi grand honneur. Enſuite il les appella au baiſer du pied, de la main & de la bouche ; les anciens cardinaux les reçurent auſſi au baiſer, & les firent aſſeoir parmi eux. Tous étant aſſis, on jugea quelques cauſes, après leſquelles les anciens ſe tinrent debout en cercle devant le pape, & les nouveaux ſe mirent à genoux pour faire le ſerment aux pieds de ſa ſainteté qui leur donna

Gobelin in comment. Pii II. lib. 2. & 7.

enſuite le bonnet ; & le chœur chanta le *Te Deum*. Cette céremonie achevée, les cardinaux nouvellement élus furent menez par les anciens à l'autel de la ſainte Vierge où le doyen pria ſur eux : après quoi ils s'en retournerent vers le pape qui finit le conſiſtoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonſtances, pour faire voir, dit-il, que les papes ne créoient point alors de nouveaux cardinaux, qu'ils ne fuſſent auparavant propoſez aux anciens & approuvez par eux. AN. 1460.

Les expreſſions dont ſa ſainteté s'étoit ſervie dans ſa réponſe aux ambaſſadeurs de France en parlant de la pragmatique ſanction, & exagerant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit cauſer au ſiége apoſtolique, choquerent le parlement de Paris. Le procureur général Dauvet informé du diſcours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, diſoit-on, qu'à diviſer l'égliſe de France du corps de l'égliſe univerſelle, fit dans cette année une proteſtation très-forte contre tout ce que le pape avoit dit, & forma ſon appel au prochain concile général, ſans avoir égard à la défenſe que ſa ſainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ſes jugemens au concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du roi Charles VII. « Puiſque notre ſaint pere le pape, à qui la toute-puiſſance a été donnée pour l'édification de l'égliſe, & non pas pour ſa deſtruction, veut inquiéter & accabler le roi notre ſeigneur, les eccleſiaſtiques de ſon royaume, & même les ſéculiers ſes ſujets ; je proteſte, moi Jean Dauvet procureur général du roi, & établi ſpecialement en ſon nom par les notaires qui ont ſouſcrit, de la nullité de tels

CXLVII. Appel du procureur general du parlement de Paris au concile pour la défenſe de la pragmatique ſanction.

Papa cui poteſtas data eſt in

» jugemens ou cenſures, ſelon les decrets des
AN. 1460. » ſaints canons qui déclarent en pluſieurs cas,
adificationem non in deſtructionem everterе, &c. » nulles ces ſortes de ſentences & de cenſu-
» res émanées des paſteurs & des juges, en
» ſoumettant néanmoins toutes choſes au ju-
» gement du concile univerſel auquel notre
» roi très-chrétien prétend avoir recours,
» & auquel j'appelle en ſon nom. » Cet appel mortifia d'autant plus le pape, que, comme on a dit, le procureur général le fit après la bulle qui défendoit ces ſortes d'appellations.

CXLVIII. Differends entre Sigiſmond duc d'Autriche & le cardinal de Cuſa.

Le ſaint pere eut encore un autre ſujet de mortification de la part de Sigiſmond duc d'Autriche qui avoit aſſiſté à l'aſſemblée de Mantouë. Comme ce prince étoit depuis long-temps en differend avec Nicolas de Cuſa cardinal de Saint Pierre aux Liens, à l'occaſion du fief & de la juriſdiction de l'égliſe de Brixen en Allemagne dont il étoit évêque, & qu'il vouloit conſerver en commande avec la permiſſion du pape, ſans y réſider : Sigiſmond ne voulut jamais le ſouffrir, & s'oppoſa avec force à l'établiſſement des commandes qui n'étoient point d'uſage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Eſpagne & en Angleterre. Cette affaire fut propoſée à Mantouë, ſans que les cardinaux ni le pape même euſſent pû la terminer. De Cuſa voulant faire valoir ſon droit à force ouverte, & le duc s'y oppoſant toujours, la conteſtation alla ſi loin que Sigiſmond fit arrêter priſonnier le cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté quelque temps après qu'à condition qu'il feroit ſerment qu'il ne ſe ſouviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit ſon abſolution auprès du pape,

Wolf. Weiſſemburg Albert Krantzius lib. 12. Wandal. c. 24.

Nauclet. chroniq. vol. 8. general. 49. fol. 290.

qu'il laiſſeroit l'égliſe de Brixen en repos, & qu'il lui payeroit une ſomme conſiderable pour ſa rançon. AN. 1460.

Naucler dit que l'égliſe de Brixen fut donnée en commande à ce cardinal par Nicolas V. & que le duc d'Autriche s'y oppoſa dès le commencement comme comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduisît dans ſes états l'uſage des benefices en commande pour les cardinaux, comme on faiſoit dans d'autres royaumes au déſavantage de l'égliſe. Que dans la ſuite ce même cardinal voulant établir la réforme dans un monaſtere, Sigiſmond s'y oppoſa encore, & ne voulut pas reconnoître ſa juriſdiction touchant quelques fiefs qui relevoit de ſon évêché, quelques raiſons qu'on pût alleguer à ce prince. Le même auteur ajoûte que de là vinrent les diſſenſions entre le duc & le cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la ſuite, que l'évêque fut contraint de quitter ſon évêché, & d'aller trouver le pape Callixte qui vivoit alors, & qui après avoir averti inutilement Sigiſmond, l'excommunia, & mit un interdit ſur ſes états. L'affaire en étoit là, quand Pie II. fut élevé au ſouverain pontificat. Il travailla à réconcilier les deux parties, ſans pouvoir y réuſſir; le cardinal ne laiſſa pas de retourner à ſon égliſe ſur une lettre que lui écrivit le duc d'Autriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laiſſer vivre en paix, & de ne lui faire aucune peine. Mais Sigiſmond ne tint pas ſa parole, puiſque le jour de Pâques il força le bourg, & aſſiégea la fortereſſe où le cardinal s'étoit retiré; & quoiqu'il ſe fût rendu à compoſition, il fut toutefois mis honteuſement dans une étroite priſon, ſans pouvoir recouvrer ſa liberté qu'en

CXLIX. Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa.

remettant au duc un château de l'égliſe, avec une ſomme conſiderable d'argent.

AN. 1460.

App. Illat. & contra. dict. Greg. de Heimbourg. in 4. Francofurti.

Pie II. aïant appris ce traitement, & voïant que toutes ſes remontrances avoient été juſqu'alors inutiles, excommunia le duc d'Autriche, comme on le voit par la lettre que ſa ſainteté écrivit à l'évêque de Bâle dattée de Rome le dixiéme Janvier 1461. pour ſe plaindre de ce que ce prélat communiquant toujours avec Sigiſmond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faiſoit paroître peu d'égard pour les cenſures du ſiége apoſtolique; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitiéme du mois d'Août de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'aſſemblée de Mantouë, ſelon Gobelin, pour l'empereur Frederic, Albert duc d'Autriche & pour Sigiſmond, dreſſa l'acte d'appel de ce dernier au futur concile: ce qui obligea le pape d'envoyer publier ſa bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg où de Heimbourg étoit ſindic depuis près de trente années. La lettre du pape à ceux de Nuremberg eſt dattée de Rome le dix-huitiéme d'Octobre de cette année. Il ordonna aux bourguemaîtres & magiſtrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un heretique & un criminel de leze-majeſté, d'avoir ainſi oſé appeller au concile & rompre l'unité de l'égliſe après la défenſe expreſſe qu'il en avoit faite par une bulle du conſentement de ſes vénerables freres les cardinaux. Il veut qu'on confiſque tous ſes biens, & qu'on n'ait aucun commerce avec lui. Il leur envoye avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de Heimbourg dattée du même jour dix-huitiéme

CL. Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injuſta Sigiſmondi ducis Auſtriæ, & Greg. de Heimbourg. 4. Francofurt. an. 3607.

d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius évêque de Feltri, prit la défenſe de Pie II. & fit une réplique contre cet appel, très-bien écrite, en vingt-ſept pages, à laquelle Gregoire oppoſa une apologie aſſez longue, remplie d'injures: il fit auſſi une invective encore plus emportée contre le cardinal de Cuſa. Toutes ces pieces ont été recueillies dans un volume in-quarto imprimé à Francfort en 1607. ſous ce titre: appels & contradictions de l'excommunication injuſte prononcée contre Sigiſmond duc d'Autriche, comte de Tirol & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données enſuite par Goldſtat dans ſon premier & ſon ſecond tome de la Monarchie. De Heimbourg compoſa auſſi un traité contre la puiſſance temporelle que les papes prétendent avoir ſur les princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les papes dont il ſe déclare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce ſiécle ait eu. AN. 1460.

In opere ſuprà cit. pag. 15. 23. & 52.

De hac appellatione vide in append. abbatis Urſperg. p. 107.

CLI.

Le roi de Caſtille envoye l'évêque de Leon vers le pape.

Pendant que le pape étoit encore à Sienne, l'évêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. roi de Caſtille; mais il n'apporta que de belles paroles ſans effet, & ſans aucune promeſſe poſitive de contribuer aux dépens de la guerre contre les Turcs. Ce même évêque étant mort peu de temps après ſon arrivée dans la même ville, le pape lui donna pour ſucceſſeur le cardinal de la Tour-Brûlée religieux de l'ordre de ſaint Dominique: mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir ni le reconnoître, ſon refus excita de grandes diſputes entre lui & le ſouverain pontife. Pie II. eut auſſi un different avec Caſimir roi de Pologne touchant l'évêché de Cracovie, auquel ſa ſainteté avoit nommé

un neveu du cardinal Sbignée, quoique le roi
AN. 1460. eût déja fait nommer ſon chancelier par le cha-
CLII. pitre. La diſpute alla ſi avant, que malgré les
Differends de quelques rois avec le pape touchant la collation des benefices. remontrances, les menaces & les excommunications prononcées contre Caſimir & ſes partiſans, le neveu du cardinal fut contraint de ceder : le roi proteſtant toujours qu'il perdroit plûtôt ſon roïaume, que de ſouffrir qu'il y eut dans ſes états un évêque malgré lui, ce qui ne fut pas une petite mortification pour le ſaint pere.

Cromer. lib. 24. Michou l. 4. c. 68. Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'évêché de Tournai étant venu à vaquer, le roi Charles VII. voulut y faire
Æn. Sylv. epiſt. 374. & 375. nommer le cardinal de Coutance ; & le pape l'avoit donné à l'évêque de Toul créature du duc de Bourgogne, quoique cette ville appartînt à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au roi de France. Nous y voïons que le ſouverain pontife eut en quelque façon le deſſus dans cette diſpute, & que ſi l'évêque de Toul ne fut pas évêque de Tournai, le cardinal de Coutance en fut auſſi privé ; que le pape en eut la nomination, & conſera de plein droit le benefice à Guillaume Phelaſius religieux Benedictin chancelier de l'ordre de la toiſon, & homme d'un vrai mérite. Par-là le ſouverain pontife obtint en France ce qu'on lui avoit opiniâtrement refuſé en Eſpagne & en Pologne.

CLIII. Comme le pape fit un aſſez long ſéjour à
Députation des patriarches d'Orient au pape. Sienne, il y reçut beaucoup d'ambaſſadeurs qui ne s'étoient pas trouvez à l'aſſemblée de Mantouë. Il en vint des patriarches d'Orient. Le chef de leur députation étoit un archidiacre d'Autriche appellé Moyſe, homme fort ſçavant dans les langues grecque & ſyriaque, & d'une grande réputation. Il parut devant le

pape au nom des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem, & lui dit que celui qui ſeme la zizanie les aïant empêché juſqu'à préſent de recevoir le decret du concile Florence touchant l'union de l'égliſe grecque avec la latine, Dieu leur avoit enfin inſpiré de ſe ſoumettre à ce decret; qu'il avoit été accepté ſolemnellement dans une aſſemblée convoquée à ce ſujet, & qu'à l'avenir ils vouloient tous être ſoumis au pape comme au vicaire de Jeſus-Chriſt. Le ſaint pere lui répondit avec beaucoup de bonté, loua fort les patriarches de leur obéiſſance, fit traduire en latin le diſcours de Moyſe, & commanda qu'on le mît dans les archives de l'égliſe Romaine. AN. 1460.

CLIV. Ambaſſadeurs du Peloponéſe au pape.

On vit auſſi arriver peu de jours après des ambaſſadeurs d'une ville du Peloponéſe ſituée ſur une montagne proche la mer, & qu'on appelloit Monobaſſe ou Monembaiſſe, une des trois anciennes Epidaures. Le ſujet de leur ambaſſade étoit pour prier le pape de les recevoir ſous ſa protection eux & leur ville. Ils lui repreſenterent qu'ils n'avoient pas voulu ſe rendre à Mahomet II. comme Demetrius Paleologue leur ſeigneur avoit fait; que Thomas ſon frere auquel ils vouloient obéïr, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour les défendre de l'oppreſſion des Turcs, il les avoit exhortez à reconnoître le pape pour leur ſouverain, & que là-deſſus ils venoient s'offrir à ſa ſainteté, & lui rendre leur obéiſſance. Le pape les reçut avec joïe au nom de l'égliſe Romaine, & leur envoïa un gouverneur & des vivres.

Phranz. l. 3 cap. 23. Comm. Pii II. lib. 3.

La longue abſence du pape avoit cauſé beaucoup de maux à Rome. Tiburce fils d'un nommé Maſſian que le pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienn

Platin. in lib. 11.

AN. 1460. Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choiſi pour leur chef, il commettoit impunément une infinité de crimes & s'étoit déja ſaiſi de l'égliſe du Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des prêtres, ſans que les magiſtrats oſaſſent lui réſiſter. Sur les nouvelles que le ſouverain pontife en reçut, il prit auſſi-tôt la réſolution de partir de Sienne & arriva à Rome le ſeptiéme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ſes crimes, & pendu avec les principaux de ſa conjuration.

CLV. Le pape part de Sienne & arrive à Rome.

Comm. Pii II. lib. 5.

CLVI. Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.

Le ſaint pere dès le commencement de ſon pontificat avoit envoïé vers les rois chrétiens d'Armenie & de Meſopotamie un certain Louis cordelier natif de Boulogne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Aſie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Louis arriva de ſa légation fort peu de temps après que le pape fut de retour de Mantouë. Il étoit accompagné des ambaſſadeurs de David empereur de Trebiſonde, de ceux de George roi de Perſe, des princes des deux Armenies, & de ceux de pluſieurs autres princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient paſſé le Tanaïs & le Danube, traverſant la Hongrie & l'Allemagne, où ils ſaluerent l'empereur Frederic, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Veniſe. Lorſqu'ils approcherent de Rome quelques prélats allerent au-devant d'eux, & lorſqu'ils y furent arrivez le pape leur donna audience dans un conſiſtoire. Ils promirent à ſa ſainteté de répondre à ſes vœux, ils lui dirent que les princes qui étoient

étoient en guerre, avoient posé les armes aux premiers ordres du souverain pontife, qu'ils étoient tous prêts à attaquer les Turcs en Asie, qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace & le Bosphore avec une armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur légation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliez Bendis roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace roi des Iberiens qu'on nomme Georgiens, Moüic marquis de Gorie, Ismaël seigneur de Sinope & de Casatine, Fabie prince de Caramanie & seigneur de Cilicie dont on obtiendroit de grands secours: & qu'ils demandoient seulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le pape patriarche sur tous les catholiques d'Orient. Pie II. loüa beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le roi de France & le duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impossible d'entreprendre quelque chose sans eux; parce que c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infideles, qui étoit la plus formidable aux Turcs. Sur ces avis les Orientaux se mirent en chemin, on leur fournit la dépense de leur voyage; le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune fonction qu'il ne fût de retour; mais toute cette députation ne produisit aucun effet. AN. 1460.

La mort de Jacques II. roi d'Ecosse, qui fut tué d'un éclat d'arquebuse le troisiéme CLVII. Mort de

AN. 1460. du mois d'Août en faisant le siége du château de Roseberg, causa quelque changement dans ce royaume. La reine Marie son épouse, fille du duc de Gueldres, arrivée au camp le même jour, poursuivit si vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de se rendre, & elle n'en eut pas plûtôt pris possession qu'elle la fit raser, afin qu'elle ne fût plus l'occasion d'une nouvelle guerre. Le roi d'Ecosse fut extrémement regretté de tous ses sujets, & chacun plaignoit le sort de ce jeune prince, qui ayant évité tant de perils en differentes guerres qu'il avoit soutenuës avec beaucoup de valeur, succomboit si malheureusement à l'âge de trente-neuf ans, après en avoir regné vingt-quatre. Jacques l'aîné de ses trois fils qui n'avoit encore que sept ans, lui succeda : mais il y eut de grandes contestations pour l'emploi de gouverneur du jeune roi & de son royaume. La reine vouloit avoir l'un & l'autre, & étoit appuyée du credit de plusieurs barons. Après avoir long-temps disputé, l'on convint qu'elle auroit seulement la tutelle du roi & de ses autres enfans, & que deux de chaque parti avec deux évêques gouverneroient le royaume. Mais la reine étant morte trois ans après son époux, & Jacques Kenneth évêque de Saint-André, prélat d'une rare prudence & de mœurs édifiantes, étant aussi mort trois années après la reine, la paix dont le royaume avoit joüi pendant six années s'évanoüit : les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le royaume fut livré à de grands troubles.

Jacques II. roi d'Ecosse

Boëtius l. 18.

Buchanan. l. 11.

CLVIII. Le roi de Boheme

Comme le pape étoit fort irrité contre Pogebrac roi de Boheme, qui avoit remis entre les mains des Turcs la ville de Syndegone

usurpée sur Matthias roi de Hongrie; ce prince pour se réconcilier avec sa sainteté, voulut lui donner des preuves de son zele en faveur de la religion, en contraignant tous les Manichéens qui étoient dans ses états, & qui ne vouloient pas recevoir le baptême, à en sortir sans rien emporter ni vendre de leurs biens. Il y en eut environ deux mille qui se firent baptiser; mais plus de quatre cens mille attachez opiniâtrement à leurs erreurs se retirerent dans les états d'Etienne duc de Bosnie Manichéen comme eux. L'évêque de None envoya les trois principaux chefs de cette secte liez & enchaînez au pape, qui les mit dans des monasteres, afin qu'on les instruisît de la religion catholique, & les renvoya ensuite à leur roi.

AN. 1460. chasse les Manichéens de ses états.

Leunclav. l. 15. *Bonfin.* 34 *dec.* 10.

AN. 1460.

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

I. Légation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.

LE Cardinal Beſſarion que le pape avoit nommé ſon légat en Allemagne pour exhorter les princes à la guerre contre les Turcs, y arriva dans cette année, & n'y trouva que des troubles & des diviſions qui arrêterent ſa négociation. L'empereur avoit les Hongrois ſur les bras, il étoit en guerre avec Albert ſon frere duc d'Autriche au ſujet de leur partage; le roi de Boheme cherchoit auſſi à le ſupplanter; aïant déja gagné à force de promeſſes les électeurs de Mayence & du Palatinat, qui toutefois ne purent rien faire étant arrêtez par les obſtacles que l'électeur de Brandebourg leur oppoſa. Tous ces contre-temps firent que le cardinal ne trouva perſonne en Allemagne qui fût dans la diſpoſition d'executer les belles promeſſes qu'on avoit faites à Mantouë: on s'y plaignoit au contraire de la dixme que le pape avoit impoſée ſur le clergé, & de ce que le légat accordoit des lettres de réſerve. Pour ſe juſtifier de ces reproches, le ſaint pere fut obligé de faire ſon apologie, comme on l'apprend par une de ſes lettres au cardinal de Pavie.

Papienſ. epiſt. 28. vide ſupra l. 51. n. 126.

II. Révolte à Genes contre les François.

Le ſecours que le pape attendoit du roi de France ne fut pas plus efficace; l'affaire de Genes occupoit aſſez ſa majeſté très-chrétienne pour ne pas penſer au reſte. Le duc de Calabre en partant pour le roïaume de Naples, avoit confié le gouvernement de Genes à un François nommé Thomas Vallée, qui n'avoit pas aſſez de bien pour gagner le peuple, & qui par ce ſeul endroit dégoûta

Hubert Foliet. hiſt. de Genes.

les Genois du gouvernement de France. On se plaignoit hautement ; on mépriſoit ſes ordres ; on publioit par tout que le duc de Calabre n'épuiſoit le tréſor public, que pour fournir aux frais de la guerre de Naples ; qu'il avoit ruiné la ville ; & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent. Les Fieſques, les Fregoſes & les autres ſeigneurs exilez profiterent de ces mouvemens ; ils inſpirerent au peuple par leurs émiſſaires, qu'on mépriſoit les bourgeois, pour n'accorder les faveurs qu'à la nobleſſe : & le roi ſur ces entrefaites aïant envoïé ſes ordres dans cette ville pour faire équiper quelques vaiſſeaux dont il avoit beſoin contre les Anglois ; on n'y eut aucun égard, ſous prétexte que les marchands Genois aïant beaucoup d'effets en Angleterre, on ne vouloit pas s'expoſer à les perdre, en ſe déclarant ainſi contre cette nation. Enfin la révolte éclata, elle commença par les fauxbourgs, d'où elle pénetra dans la ville ; on prit les armes, & le commandant fut contraint de ſe réfugier dans le château. AN. 1460.

III. Les factions oppoſées ſe réuniſſent contre les François.

Les Fregoſes & les Adornes, quoiqu'oppoſez & ennemis, ſe réunirent pour favoriſer la ſédition. Paul Frégoſe archevêque de la ville, & Proſper Adorne ſe mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans Genes avec beaucoup de gens armez ; le duc de Milan qui voyoit avec chagrin les François ſi proches de ſes états, & qui n'ignoroit pas les prétentions que la maiſon d'Orleans avoit ſur ſon duché, concouroit avec les révoltez dans le deſſein de ſe défaire des François, & fit ſi bien par les intrigues de gens affidez qu'il avoit dans la ville, qu'il reconcilia les Fregoſes avec les Adornes & avec le peuple, ſous prétexte du bien commun. Ils com-

Foglieta in elog. & in hiſt. Gen. Bizarro, hiſt. Gen. Paul Guichard. du Bellay.

mencerent à établir une nouvelle maniere de
AN. 1460. gouvernement, ils y firent entrer le peuple qui juſqu'alors en avoit été exclu. On choiſit huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le conſeil, & l'on penſa à l'élection d'un doge qui fut Proſper Adorne. Il ne s'agiſſoit plus que d'aſſiéger le château où le commandant s'étoit retiré. Le duc de Milan fournit des troupes, & le ſiége fut commencé dans les formes.

Comme le duc de Calabre étoit occupé dans le royaume de Naples, qu'il n'oſoit abandonner ſes conquêtes, ni ſe fier à la flotte Genoiſe pour ſon retour; le commandant de Genes ne pouvoit compter que ſur le ſecours qu'on avoit fait partir de France, auſſitôt qu'on avoit appris la nouvelle de la révolte. René d'Anjou commandoit la flotte ſur laquelle on avoit embarqué mille bons ſoldats, outre ſix mille hommes qu'on avoit tiré du Dauphiné, & qu'on avoit tranſporté à Savone. La deſcente ſe fit à Saint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Genoiſes qui ne s'y oppoſerent pas: & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux, ſans un ſtratagême dont s'aviſa l'archevêque Fregoſe qui commandoit les troupes Genoiſes, & qui lui réuſſit. Il répandit dans ſon armée le bruit qu'il attendoit un ſecours conſiderable du duc de Milan; & trois officiers de ce duc étant arrivez durant le combat, il les fit monter ſur une hauteur d'où ils firent ſigne que le ſecours venoit. Cette ruſe ranima la valeur des Genois, & les François perdirent courage. Dans l'apprehenſion d'être taillez en pieces par ces nouvelles trou-

IV. Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.

pés, ils lâcherent le pied, ne penſant qu'à gagner les galeres pour ſe ſauver, après avoir laiſſé ſur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savone, & abandonna le gouvernement au commandant de Genes : ce fut pour la troiſiéme fois que les François furent honteuſement chaſſez de Genes. AN. 1460.

V. Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.

Cet échec ne changea rien à la ſituation des affaires du royaume de France. Le duc de Bourgogne étoit toujours dans de continuelles allarmes, craignant que Charles VII. ne lui déclarât la guerre. En effet la plus grande partie du conſeil du roi étoit de cet avis ; mais ſa majeſté toujours portée à la paix n'y déferoit point. Le duc envoya au roi Jean de Croy & Launoy gouverneur de Hollande, pour lui expoſer les inquiétudes & les ſujets de plaintes qu'il croyoit avoir encore des deſſeins qu'on formoit contre lui. Ils repréſenterent au roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit ſacrifié tous les juſtes reſſentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc ſon pere ; qu'il avoit ſecouru ſa majeſté pour la conquête de la Normandie ; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une tréve avec les Anglois pour venir enſuite fondre ſur ſes états ; que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, ſans qu'il s'en fût plaint : qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui pour avoir reçu le dauphin en Brabant ; mais que n'ayant eu de ſa majeſté aucun ordre là-deſſus, il n'avoit pû moins faire que d'accorder une retraite à celui qui ſeroit un jour ſon ſeigneur, comme heritier preſomptif de la couronne.

Enfin les ambaſſadeurs demanderent au roi ſes bonnes graces pour leur maître, & l'aſſurerent qu'il le trouveroit toujours bon parent & fidele ſerviteur.

AN. 1460.

VI. Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.

Le roi répondit avec aſſez de hauteur à toutes ces plaintes; il juſtifia ſon procedé à l'égard du duc de Bourgogne, & réfuta à ſon avantage tout ce que ce duc avoit fait dire par ſes ambaſſadeurs. Cette réponſe leur fut donnée en préſence du roi même, des ducs d'Orleans & de Bretagne, du comte du Maine, d'autres ſeigneurs & de tout le conſeil. Mais le lendemain ils préſenterent un nouveau memoire qu'ils reduiſoient à deux chefs. Le premier regardoit les diſpoſitions préſentes & paſſées du duc envers le roi. Par le ſecond on prioit le roi d'expoſer les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du duc, & de les marquer en détail. On leur répliqua que le roi s'étoit ſuffiſamment expliqué dans ſa réponſe, & que s'il étoit beſoin, il feroit ſçavoir dans la ſuite ſes intentions plus en détail. Tout cela paroiſſoit tendre à une prochaine rupture, d'autant plus qu'il y avoit treize ans que le dauphin étoit éloigné de la cour, que le roi l'avoit mandé ſouvent ſans qu'il eût voulu obéir, qu'il avoit pluſieurs fois ſommé le duc de Bourgogne de le lui renvoyer, l'avertiſſant qu'il nourriſſoit un ſerpent qui lui feroit quelque jour reſſentir ſes piquûres mortelles, qu'il en étoit venu aux menaces en ſuſcitant diverſes affaires au duc, & que le roi avoit deſſein d'avancer Charles ſon ſecond fils dans les droits d'aîneſſe, pour punir l'aîné de ſa deſobéiſſance. Mais la mort du jeune prince renverſa tous ces projets, & fit revenir le dauphin pour jouir d'un roiaume qui lui appartenoit de droit

En Angleterre la reine ne pouvant souffrir que le duc d'Yorc eût toute l'autorité, & qu'Henri son époux ne portât que le nom de roi, assembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les ducs de Somerset & d'Exceſtre, les comtes de Wilchire & de Devonshire, le baron Clifford, & une partie de la noblesse du Nord d'Angleterre. Le duc d'Yorc informé de ces prépatifs se mit en campagne, & vint avec le comte de Salisbery jusqu'à Wakfeild à quinze milles d'Yorc. Avant que de partir il laissa la garde du roi au comte de Warvick & au duc de Norfolc, & donna ordre au comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plûtôt. La reine ne lui en donna pas le temps, elle parut à la tête de son armée qu'elle commandoit en personne. Le duc contre l'avis du comte de Salisbery, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir évité de se battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir : il voulut commander ses troupes, & que le comte de Rothland son second fils combattit à ses côtez; pendant que le comte de la Marche son aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille se donna près d'Yorc, & fut fort sanglante, quoique de peu de durée. En moins d'une demi-heure la reine mit en désordre l'armée du duc qui demeura sur la place avec près de trois mille des siens. Le comte de Rothland son fils, jeune prince d'environ douze ans, y fut tué par le baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorc avec celle du comte de Salisbery, qui aïant été fait prisonnier, fut

AN. 1460.

VII. La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorc.

Polyd. Virgil. hist. Angl.

VIII. Elle attaque le duc d'Yorc qui perd la bataille & y est tué.

condamné comme rebelle à perdre la vie ſur un échaffaut.

AN. 1460.

La reine ſans perdre le temps à goûter les douceurs de ſa victoire, ne penſa qu'à délivrer le roi, & à faire caſſer dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les princes de la maiſon d'Yorc. Dans ce deſſein elle prit le chemin de Londres, & y conduiſit ſon armée, pendant que Gaſpard Teuders comte de Pembrok arrêtoit le comte de la Marche. En chemin elle apprit que le comte de Warvick & le duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le roi avec eux. La reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à Saint Albans, leur livra une ſeconde bataille, & les défit entierement. Warvik auquel on avoit confié la garde du roi, trouva ſon ſalût dans la fuite, & ſe ſauva de cette grande défaite; mais le roi fut délivré, & eut la conſolation de recouvrer tout-à-la fois la liberté, ſa femme, ſon fils unique & ſa couronne. La reine enſuite marcha droit à Londres avec ſon armée victorieuſe, & y entra en triomphe: elle y reçut les ſoumiſſions des habitans, & y rétablit l'autorité royale. La maiſon d'Yorc effrayée de tant de ſuccès, ne penſa plus qu'à ſe bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contre-temps de la part du roi rétablirent bien-tôt après ſes eſperances.

IX. Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Warvik.

X. Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut auſſi guerre dans cette année, entre le roi de Caſtille & celui de Navarre. Ce dernier ſe voyant puiſſant & maître de pluſieurs royaumes, crut qu'il lui ſeroit honteux de laiſſer entre les mains du premier les places qu'il lui avoit

uſurpées. Mais afin d'être plus en état de ſoutenir la guerre qu'il lui vouloit déclarer, il AN. 1460. reſolut de faire une alliance avec le roi de Portugal, que ſes nouvelles conquêtes rendoient redoutable, en faiſant épouſer à Charles ſon fils, Catherine fille du roi de Portugal. Henri roi de Caſtille ayant découvert cette negociation, réſolut de la traverſer, & fit propoſer ſous main à Charles de lui donner en mariage ſa ſœur Iſabelle. Le prince en fut d'autant plus joyeux, qu'il comptoit avec le ſecours d'Henri, ſe mettre en poſſeſſion du royaume de Navarre, que ſon pere Jean lui retenoit avec quelque injuſtice, parce que c'étoit le bien de ſa mere, & que ſon pere avoit aſſez d'autres états. Flatté de l'eſperance de s'ouvrir un chemin au trône, il reveilla les factions des maiſons de Beaumont & de Gramont, afin que ſous prétexte d'appaiſer ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ſes deſſeins, le fit arrêter; mais les Navarrois & & les Catalans demanderent ſa liberté avec tant d'empreſſement, qu'il fut obligé de le relacher pour prévenir une guerre civile. Enfin ennuyé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoiſonner à la ſollicitation de la reine Jeanne ſon épouſe, fille de l'amirante de Caſtille.

XI. Il fait empriſonner ſon fils, & le relache. Enſuite le fait empoiſonner.

Dans ce même temps D. Henrique de Portugal grand maître de l'ordre de Chriſt, demanda permiſſion au roi ſon neveu, de peupler les iſles du Cap-verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Genois. Auſſi-tôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans l'iſle d'Arguin, pour faciliter le com-

merce de la poudre d'or : il obtint du pape l'inveſtiture des pays découverts. Il envoya des colonies aux iſles Açores, & mourut peu de temps après, extrémement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezés voyant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de ſurprendre les Portugais, & rendoit la navigation peu aſſurée, le fit raſer, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche.

AN. 1460. XII. Mort de D. Henrique de Portugal.

XIII. Affaires du royaume de Naples.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait priſonnier, ayant trouvé le moyen de ſe ſauver de ſa priſon, retourna dans la Calabre, qu'il remit preſque tout entiere ſous l'obéiſſance du prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il employa tout l'hyver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui, chacun l'aſſiſta ſelon ſon pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le pape & le duc de Milan lui envoyerent un ſecours de ſoldats aſſez conſiderable, & la république de Lucques ſe déclara en ſa faveur : ce qui lui facilita la conquête des états que le duc de Calabre lui diſputoit.

XIV. La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.

Le royaume d'Angleterre ne joüit pas longtemps du fruit de la victoire que la reine venoit de remporter. Deux démarches que cette princeſſe fit à contre-temps, le lui enleverent aſſez promptement. La premiere fut qu'elle déſarma trop tôt; & la ſeconde, que n'ayant pas aſſez de troupes pour ſe faire obéir elle s'obſtina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livraſſent tous les rebelles pour les punir. Cette princeſſe, avant que d'entrer dans la ville, avoit envoyé é-

mander des vivres dont ſon armée avoit beſoin, & y fit mener des charois pour les tranſporter. Le maire à qui l'on s'adreſſa, n'oſant les refuſer, ſe mit en devoir de faire fournir aux gens de la reine ce qu'ils demandoient; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorc, s'y oppoſa opiniâtrement, & empêcha les charois d'entrer. La reine en ayant été avertie, ſe preparoit à faire un exemple de cette populace mutine: mais les femmes de qualité ſollicitées par les magiſtrats, l'allerent trouver, l'appaiſerent, & l'engagerent à conſentir que quatre cens ſoldats entraſſent dans la ville avant elle, à la ſuite de quelques ſeigneurs qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, diſſiperoient les ombrages du peuple que ſon armée effarouchoit, & diſpoſeroient les eſprits à une ſoumiſſion volontaire. AN. 1460.

XV. Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok, & défait l'armée de la reine.

La choſe alloit s'executer, lorſqu'on apprit à Saint Albans & à Londres que le comte de la Marche fils aîné du duc d'Yorc, avoit défait le comte de Pembrock près d'Herford, que le comte de Warvick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat déciſif ſi près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir des ſecours au parti oppoſé, ramena ſon armée du côté d'Yorc. Le comte de la Marche qui depuis la mort de ſon pere ſe faiſoit nommer duc d'Yorc, accompagné du comte de Warvick, l'y pourſuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il reſta trente mille hommes ſur la place. La victoire fut long-temps di-

AN. 1461. patée; mais enfin elle ſe déclara en faveur du duc d'Yorck, qui contraignit le roi & la reine de ſe retirer en Ecoſſe. Cette bataille ſe donna le dimanche des rameaux vingt-neuviéme de Mars, & l'on n'y fit que mille priſonniers. Le duc n'ayant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. le vingt-neuviéme Juin, parce qu'il alla auparavant à Yorck pour s'aſſurer de ce pays depuis long-temps attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du duc d'Yorck ſon pere & du comte de Salisbery expoſées, il les fit ôter & mettre en leurs places celles du comte de Devonshire, qui avoit quitté ſon parti, & des plus qualifiez de ceux qui n'avoient point été enveloppez dans la défaite de l'armée royale. George & Richard tous deux freres d'Edouard, furent faits le premier duc de Clarence, le ſecond duc de Gloceſtre; le comte de Warvick fut recompenſé à proportion de ſes ſervices, & pour l'attacher conſtamment à la maiſon d'Yorck, Edouard fit épouſer la fille aînée de ce comte au duc de Clarence ſon frere, alors heritier préſomptif de la couronne.

XVI. Il ſe fait couronner à Londres ſous le nom d'Edouard IV.

Polyd. Virgil. hiſtor. Angl. l. 23. Monſtrelet vol. 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau prince de l'Europe, étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le roi Henri & la reine ſon épouſe refugiez en Ecoſſe, y ſollicitoient par eux-mêmes un ſecours ſuffiſant pour les rétablir. Leurs envoyez faiſoient auſſi en France les mêmes ſollicitations. Mais près de deux ans ſe paſſerent avant qu'ils puſſent l'obtenir. Edouard paſſa l'année ſuivante aſſez tranquillement, joüiſſant en paix de ſa victoire: mais celle d'après ne fut pas de même: la France &

XVII. Le roi & la reine retirez en Ecoſſe, ſollicitent du ſecours.

l'Ecoſſe armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de viciſſitudes, tantôt en priſon, tantôt ſur le trône, comme on verra dans la ſuite. AN. 1461.

XVIII. Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Le prince Thomas Paleologue vint dans cette année de Corfou à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup de bonté, & lui aſſigna une penſion de trois cens écus d'or par mois; les cardinaux en ajouterent deux cens. Pie II. lui fit preſent de la roſe d'or qu'il avoit benie ſelon la coutume le quatriéme dimanche de carême. Comme ce prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de ſaint André apôtre, le pape l'envoya chercher l'année ſuivante avec beaucoup de ſolemnité, & la fit mettre dans l'égliſe de ſaint Pierre. Cette tranſlation n'eſt fondée que ſur le témoignage de Gobelin & du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du temps du pape Pie II. dans le quinziéme ſiécle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette tranſlation fixée au ſeptiéme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus; mais on ne dit point, ajoute-t'il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre autentique & certaine.

Comment. Pii II. lib. 3. & 8. Platina l. 3. cap. 26.

XIX. Tranſlation du chef de S. André à Rome.

Baron. not martyrol. D. 9. Maii. Bollandus tom. 2. Apr. p. 66. col 2. Baillet vies des Saints. 30. Nov. Bullar. Pii II. conſtitut. 6. to. 1.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que ſainte Catherine de Sienne religieuſe de l'ordre de ſaint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de ſainteté le vingt-neuviéme d'Avril 1380. âgée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré ſolemnellement dans l'égliſe de la Minerve, où Dieu ayant toujours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de ſa ſainteté dès ſon vivant, on penſa à ſa canoniſation. Albert

duc d'Autriche & Sigiſmond roi de Hongrie ; qui tous deux furent depuis ſucceſſivement empereurs, la firent ſolliciter à Rome dès le commencement de ce ſiécle, premierement auprès du pape Innocent VII. & enſuite auprès de Gregoire XII. mais l'abdication du dernier qui ſe fit en 1415. rompit tellement les meſures qu'on avoit priſes pour y proceder, que les troubles du ſaint ſiége ſurvenus durant les conciles de Piſe, de Conſtance, de Bâle & de Florence, firent reculer l'affaire juſqu'au pontificat de Pie II. ſous lequel elle fut terminée. Il en fit la canoniſation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuviéme de Juin, ordonnant que la fête ſeroit célebrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Mais Urbain VIII. la fixa au trentiéme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

An. 1461.

XX. Canoniſation de Sainte Catherine de Sienne.

XXI. Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.

Les deux Sigiſmonds, l'un duc d'Autriche, & l'autre ſurnommé Malateſta, furent excommuniez par le pape le jeudi ſaint de cette année ; le premier, pour les violences qu'il avoit exercées contre le cardinal de Cuſa, ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année précedente pendant le ſéjour du ſouverain pontife à Sienne ; le ſecond, à cauſe du refus qu'il faiſoit de païer les cens de l'égliſe Romaine. Ce Malateſta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de ſon temps ; mais ces qualitez étoient obſcurcies par d'autres très-mauvaiſes ; car il étoit impie, ſans religion, nioit l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus ſacrez pour ſatisfaire ſon ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires aſſez fâcheuſes de la part des papes, & entre autres

l'excommunication dont on vient de parler. Il fut general des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le ſouverain pontife; mais ce fut ſans ſuccès. Il ne mourut que ſix ans après en 1467. AN. 1461.

XXII. Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêque de Mayence.

Il y eut une autre ſentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether archevêque de Mayence. Après ſon élection faite en 1459. il avoit envoyé ſes deputez à Mantoüe, pour être confirmé ſelon la coutume par le ſouverain pontife, qui lui accorda ſa confirmation, pourvû qu'il vînt ſe preſenter devant ſa ſainteté, & qu'il payât l'annate: ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais ayant manqué d'accomplir ces conditions, il fut dénoncé par l'auditeur de la chambre apoſtolique, & publiquement excommunié. L'achevêque fut ſi vivement piqué de cette conduite qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur concile, & ſollicita les princes d'Allemagne à le ſoutenir dans ſon appel. Sur ces remonſtrances les princes s'aſſemblerent à Mayence en preſence de deux nonces du pape, Rodulphe doyen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'archevêque y furent écoutées, il les fondoit ſur la perſecution que le pape ſuſcitoit contre lui ſans aucun ſujet; ſur les ſommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer ſon élection; ſur le ſerment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin d'en tirer de l'argent, ſous prétexte de la guerre contre les Turcs, & qu'on employoit à d'autres uſages.

Comment. Pii II. l. 6.

XXIII. Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.

Naucler. chroniq. vol. 3 gener. 49.

Rodulphe un des nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à l'arche-

An. 1461.

vêque de venir en cour de Rome ſelon l'ancienne coutume ; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans ſon benefice que la ſomme taxée par la chambre apoſtolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus ſervices, l'expedition des lettres, & les frais des orateurs ; qu'il avoit offert de ſon plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans ſon électorat ; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à ſon profit ; ce que le pape lui avoit refuſé, ſe faiſant un ſcrupule de conſcience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être employé pour la défenſe de la religion ; qu'il avoit injurieuſement appellé du juge qui n'a point de ſuperieur en terre, à celui qui n'eſt en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'aſſemblée de Mantouë : qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans la même aſſemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reſte on n'uſoit point de violence pour exiger les aumônes des fideles malgré eux ; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non ; mais qu'il ne croyoit pas qu'ils puſſent employer d'autre moyen pour ſe défendre contre cet ennemi commun. Le diſcours de Rodulphe fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des princes, qu'ils ſe ſeparerent ſans rien conclure ; & rompirent l'aſſemblée.

XXIV. Réponſe des nonces aux griefs de l'archevêque.

L'archevêque n'ayant pas eu la ſatisfaction qu'il eſperoit, prit le parti de s'accommoder avec les nonces du pape, & de revoquer ſon

appel devant un notaire, & quelques témoins, non sans marquer plus de peine & de confusion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frederic comte palatin du Rhin avoit fait la même chose quelques jours auparavant; mais tous deux manquerent à leur parole, & n'executerent rien de ce qu'ils avoient promis. L'archevêque sans être absous de son excommunication, fit ses fonctions, & marqua qu'il se soucioit peu des censures ecclesiastiques. Le pape averti d'une conduite si irréguliere, envoia un de ses cameriers à Mayence, pour engager les chanoines à nommer un autre archevêque qui fût en état de lui tenir tête. Le chapitre s'assembla & élut Adolphe de l'illustre & ancienne famille de Nassau dont quelques empereurs étoient sortis. Cette élection ne manqua pas de causer la guerre entre les deux contendans; mais comme Adolphe se trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élu demeureroit archevêque, & que l'ancien jouïroit seulement de quelques terres & de quelques revenus pour son entretien. Cet accord ne dura pas long-temps. Frederic comte palatin étant venu à la traverse, renouvella la guerre qui dura jusqu'en 1463. que Rodulphe ennuyé de ces divisions, & convaincu que Frederic ne cherchoit que la ruine de l'église de Mayence, ceda son droit à Adolphe, reçut l'absolution du nonce du pape, & vécut en homme privé jusqu'en 1482. Quelques auteurs disent qu'Adolphe étant mort en 1475. les chanoines élurent une seconde fois Diether, & qu'il gouverna encore six ans l'église de Mayence, après lesquels il mourut en paix.

AN. 1461.

XXV. L'archevêque renonce à son appel sans tenir sa parole.

XXVI. On nomme un autre archevêque à Mayence.

Serrarius l. 3. rerum Moguntin.

Les ambassadeurs d'Orient que le pape avoit

envoyez en France auprès de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arriverent dans le mois de Mai de cette année avec le prélat cordelier, qui ſe diſoit patriarche d'Antioche, & l'ambaſſadeur du prêtre Jean. En ſaluant ce prince ils lui donnerent le titre de roi très-chrétien, & lui demanderent humblement du ſecours contre les infideles qui étoient ſur le point de s'emparer de tout leur païs; aſſurant ſa majeſté que deux officiers François ſeulement, feroient plus d'effet qu'une nombreuſe armée d'autres nations. Mais la maladie du roi qui ſurvint, fut cauſe qu'ils n'eurent pas de réponſe favorable. Le pape ayant été informé par des voïes sûres que ce cordelier étoit un impoſteur auſſi-bien que tous ceux qui l'accompagnoient, les reçut aſſez mal à leur retour. Ce religieux fut ordonné prêtre & ſacré évêque à Veniſe par quelques prélats qui ignoroient ſes impoſtures; ce que le pape n'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit au patriarche de Veniſe qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il évita par la fuite la punition de ſes crimes, de même que ſes compagnons. Ce qui rendit le ſouverain pontiſe plus circonſpect, & plus reſervé à ajouter foi ſi facilement à ceux qui venoient d'Orient.

AN. 1461.

XXVII. Arrivée des ambaſſadeurs d'Orient à la cour de France.

Monſtrelet. vol. 3.

Meyer. lib. 16.

Apud Æn. Sylv. epiſt. 376. & ſeq.

XXVIII. Le roi de France s'imagine fauſſement qu'on veut l'empoiſonner.

Le roi étant à Meun ſur Yeure en Berry, on lui vint dire que ſes domeſtiques avoient réſolu de le faire mourir par le poiſon. Cette nouvelle lui renverſa tellement l'imagination, qu'il ne croyoit voir que poignards & poiſon, & il y ajouta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ſes officiers dont il croyoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidelité. Le

Jean Chartier hiſt. de

parti qu'il prit pour ſe garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires : ne ſçachant de quelle maniere prendre ſa nourriture avec quelque ſûreté, il s'abſtint de manger pendant ſept ou huit jours, quelques bonnes raiſons que ſes medecins puſſent lui alleguer pour le guérir de cette eſpece de phréneſie. Enfin ces mêmes médecins lui aïant repreſenté que voulant éviter la mort, il ſe la procuroit ſûrement en ne mangeant point du tout, il prit la réſolution de prendre quelque nourriture : mais l'eſtomac & les inteſtins s'étoient tellement reſſerrez par une auſſi longue & auſſi opiniâtre abſtinence, qu'il lui fut impoſſible d'avaler quelque choſe. La fiévre le prit, & le mal augmenta ſi conſiderablement qu'il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet jour de ſainte Magdelaine, après s'être diſpoſé à la mort par la reception des ſacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de ſon incontinence.

AN. 1461. *Charles VII. pag. 316. Meyer l. 16. in fin.*

XXIX. Il ſe laiſſe mourir de faim.

Jamais prince n'eut de plus grandes traverſes & de plus puiſſans ennemis, & ne les ſurmonta avec plus de gloire. Après avoir chaſſé de ſon roïaume ceux qui vouloient uſurper ſa couronne, il en trouva de plus dangereux dans ſa maiſon qui en voulurent à ſa vie. On eût pû le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, liberal, équitable, il aima tendrement ſes peuples, & les ménagea autant qu'il lui fut poſſible. Il récompenſa liberalement ceux qui le ſervirent, il eut un ſoin très-particulier de la juſtice & de la police de ſon roïaume, il travailla puiſſamment à la réformation de l'égliſe, & fut ſi religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu

AN. 1461. trop facile, il ſe laiſſa trop gouverner par ſes favoris & par ſes maîtreſſes. Sur la fin de ſa vie il devint craintif, défiant & ſoupçonneux au-delà de ce qu'on peut imaginer; mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand prince. Polydore Virgile a fait ſon éloge en peu de mots, en diſant qu'il fut la gloire des François & le reſtaurateur de ſon roiaume. Ce prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & ſix mois, & en avoit regné trente-neuf & neuf mois.

Polyd. Virg. hiſt. Angl. l. 23.

XXX. Famille & enfans du roi Charles VII.

Il laiſſa onze enfans légitimes de ſon épouſe Marie fille de Louis II. duc d'Anjou; ſçavoir quatre fils & ſept filles. Des fils, deux ſeulement vécurent juſques dans un âge avancé, Louis dauphin qui lui ſucceda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour ſon ſucceſſeur à la couronne, ſi la mort ne l'eut pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigiſmond fils aîné de Frederic V. archiduc d'Autriche, Yolande qui épouſa Amedée VIII. duc de Savoye, Catherine épouſe de Charles duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. duc de Bourbon; Magdelaine mariée à Gaſton prince de Viane & comte de Foix, une autre Jeanne & Marie ſœurs jumelles, ne paſſerent point les années de l'enfance.

XXXI. Ses funerailles à Notre-Dame de Paris & à Saint Denis.

Le corps du roi défunt demeura en dépôt à Meun juſqu'au mercredi cinquiéme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'égliſe cathedrale de Paris. Le convoi ſe fit principalement aux dépens de Tannegui du Chatel gentilhomme de Bretagne, & premier gentilhomme de la chambre, que Charles avoit relegué dans une de ſes terres. Dès qu'il eut appris la mort de ſon prince, il ac-

Jean Chartier hiſt. de Charl. VII.

courut promptement, & n'épargna point la dépense pour faire transporter son corps à Paris d'une maniere honorable. On dit qu'il lui en coûta plus de cinquante mille livres. Et pour mieux marquer son desintéressement après les funerailles, il se retira en Bretagne. Sans l'attention de ce fidele sujet, Charles eût été transporté sans aucune pompe. Les seigneurs François empressez de faire leur cour au dauphin Louis, fils aîné du défunt, negligerent absolument de rendre à leur prince ces derniers devoirs que la reconnoissance & l'obligation demandoient d'eux. Quatre seigneurs de la cour du parlement vêtus en robes rouges, tenoient les quatre coins du poële qui étoit aussi tenu par plusieurs autres seigneurs de ladite cour. Après le corps, couvert d'un drap d'or très-riche, & posé sur une litiere, suivoient à cheval le duc d'Orleans, les comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois; après eux le chariot sur lequel on avoit mis d'abord le corps du roi depuis Meun jusqu'à Paris; tiré par six chevaux couvert jusqu'à terre de velours noir. Ensuite six pages montez sur autant de chevaux. Ce convoi étoit precedé de Louis de Harcourt archevêque de Narbonne qui officia pontificalement à Notre-Dame & à Saint Denis. Le recteur de l'université de Paris marchoit ensuite, les officiers de la chambre des comptes, les maîtres des requêtes, le prevôt de Paris, le Châtelet, & plusieurs ordres de religieux. Le corps fut placé dans le milieu du chœur de l'église cathedrale, ou l'on commença à chanter les vêpres des morts, & le lendemain qui étoit un vendredi sixiéme d'Août, l'on fit ses obséques où l'archevêque de Narbonne celebra la messe. Sur les trois heures après midi

AN. 1461.

J. Chartier, histoire de Charles VII.

on tranſporta le même corps à Saint Denis, où le même prélat celebra auſſi la meſſe. Le docteur Thomas de Courcelles prononça l'oraiſon funebre: & toutes ces ceremonies achevées, on plaça le corps dans la chapelle ſuivant la coutume.

AN. 1461.

XXXII. Louis dauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du roi.

Le dauphin avoit appris la mort de ſon pere à Genep en Brabant par trois couriers qui lui furent dépêchez par Charles d'Anjou comte du Maine, & qui arriverent, à ce qu'on pretend, le jour même que Charles mourut. Le dauphin parut moins faché de ſa mort que rejoüi de ſe voir roi, il ne ſe mit pas même en peine de ſauver les apparences. La conduite que ce prince avoit tenuë juſqu'alors, tant à l'égard du roi ſon pere, qu'envers les peuples du Dauphiné, donnoit aſſez à connoître ce qu'on devoit attendre de ſon gouvernement.

Monſtrelet, vol. 3. f. 88. Belleſ. hiſt. de France l. 1. num. 1.

XXXIII. Louis XI. lui ſuccede.

XXXIV. Il va à Rheims ſe faire ſacrer & couronner.

Comme il y avoit à la cour un parti aſſez conſiderable en faveur de Charles II. fils du roi défunt, qui auroit pû tendre à exclure l'aîné, le premier ſoin de Louis fut de partir en diligence, & de venir ſe faire ſacrer & couronner à Rheims. Le duc de Bourgogne & ſon fils l'accompagnerent avec quatre mille hommes de troupes choiſies. La cérémonie de ſon ſacre ſe fit le quinziéme jour d'Août fête de l'aſſomption de la Vierge par Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims: mais avant que de recevoir l'onction, il voulut que le duc de Bourgogne le fit chevalier; enſuite le nouveau roi fit le même honneur à cent dix-ſept ſeigneurs. Après le repas, le duc de Bourgogne rendit à Louis XI. pour ſon duché de Bourgogne & les comtez de Flandre & d'Artois, l'hommage que les guerres continuelles qu'il avoit euës avec Charles VII. juſqu'au

Gaguin. l. 10. in Ludovic. XI. in princip.

traité

aité d'Arras, l'avoient empêché de lui ren- AN. 1461.
re, & il le fit en cette maniere. Il ſe mit à
enoux devant le roi, & le pria d'oublier les
njures qu'on lui avoit faites, & de pardon-
er à ceux qui avoient été les auteurs de la
iſcorde entre ſon pere & lui. Le roi en lui
ccordant cette grace en excepta ſept per-
onnes, & ſous ce prétexte il ne pardonna à
ucun. On trouve dans cet hommage qui fut
endu par le duc certaines clauſes qui n'é-
oient pas d'uſage ; ce qu'il fit ſans doute
our mieux aſſurer le roi de ſon parfait dé-
oüement.

Sur la fin du même mois Louis XI. ſe
endit à Paris, & y fit ſon entrée le dernier
our d'Août, ſuivi de douze mille chevaux,
toujours accompagné du duc de Bourgo-
ne qui prit congé de lui après la fête finie,
our s'en retourner en Flandres : pendant que
on fils le comte de Charolois alla faire un
oyage de dévotion à ſaint Claude en Fran-
he-comté, au retour duquel le roi lui don-
a le gouvernement de Normandie avec une
enſion de douze mille écus, qui ne lui fut
as payé ; le roi n'étant pas fort porté à exe-
uter ſes promeſſes. Comme la reine veuve
e Charles VII. s'étoit retirée à Amboiſe
rès la mort de ſon époux, le nouveau roi
y alla voir. Cette princeſſe mourut peu de
mps après cette viſite au grand regret des
ens de bien, qui euſſent ſouhaité que le
ſpect que ſon fils avoit pour elle, eût ſervi
us long-temps de bride à ſes violences : car
peine fût-il entré dans ſon roïaume, qu'il
y gouverna comme dans un païs de conquê-
s. Il dépoſa pluſieurs miniſtres de ſon pere
ui étoient des perſonnes recommandables
ur leur probité : il deſtitua preſque tous les

XXXV. Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

officiers de la maiſon royale, de la juſtice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt roi, & prit plaiſir à caſſer tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à ſon frere que le Berry pour tout apanage, mit le duc d'Alençon en liberté, le comte de Dammartin Antoine de Chabannes à la baſtille, parce qu'il avoit été envoyé par le feu roi ſix ans auparavant pour l'arrêter. Il rétablit le comte d'Armagnac dans ſes terres, chargea le peuple d'impôts, dépoüilla les grands, & attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui cauſa.

AN. 1461.

XXXVI. Sa conduite envers le duc de Bourgogne.

Comme il ſçavoit de quelle conſequence il étoit pour lui de s'aſſurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le ménager. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au comte de Charolois ſon fils; mais dans le deſſein d'humilier ce duc, il confirma ſecretement l'alliance que Charles VII. ſon pere avoit faite avec les Liégeois qui étoient ennemis irréconciliables de la maiſon de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au duc peu de mois auparavant, de ſe déclarer même en ſa faveur contre eux. Il obligea auſſi le duc de Bretagne à venir en perſonne lui faire hommage de ſes états. Le roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pelerinage à ſaint Sauveur de Rhedon en Bretagne; & le duc qui avoit pris les devants l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

XXXVII. Le pape lui envoye des ambaſſadeurs.

Le pape lui envoïa auſſi en qualité d'ambaſſadeur Jean Jouffroy évêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les interêts de la religion chrétienne, & de l'engager à ſecourir les chrétiens contre les Turcs. Mais la priu-

cipale de ſes inſtructions étoit de porter ce prince à abolir la pragmatique ſanction dans ſon roïaume. Comme l'évêque avec de grands talens pour les négociations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle ſe trouvoit flattée par la promeſſe que le pape lui avoit faite de l'élever au cardinalat, on juge aiſément qu'il n'épargna rien pour ſe bien acquitter de cette légation. Il n'eut pas de peine à y réuſſir. Le roi avoit promis, & même fait vœu depuis long-temps, que dès qu'il ſeroit roi, il aboliroit cette pragmatique, ſeulement, diſent quelques auteurs, parce que ſon pere l'avoit reçuë. Ainſi dès que l'évêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au ſouverain pontife, il voulut que l'évêque l'aſſurât de deux choſes, l'une que Pie II. ceſſeroit de proteger Ferdinand contre René d'Anjou; l'autre qu'il y auroit un légat François dans le royaume pour la nomination des benefices, afin que l'argent n'en ſortît point. L'évêque lui fit eſperer que le pape ne ſe rendroit pas difficile ſur ces deux articles, & Louis XI. content de cette promeſſe, écrivit au pape qu'il étoit réſolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'obſervée dans ſon royaume, reçuë & établie après une longue déliberation des plus ſçavans évêques. La raiſon qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le ſchiſme au préjudice du ſaint ſiége, & dreſſée par les prélats inferieurs au pape, qui avoient, à ce qu'il prétendoit, bâtis un temple de licence dans ſon royaume; qu'il vouloit, nonobſtant les avis contraires de ceux de ſon conſeil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état, que les choſes y fuſſent rétablies comme elles

AN. 1461. XXXVIII. Le pape travaille à abolir la pragmatique ſanction.

Comment. Pii II. l. 7. Æn. Syl. epiſt. 387.

XXXIX. Le roi declare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmat. ſanct. & concord.

Monſtrelet, 3. vol. fol. 99.

AN. 1461. étoient avant la publication ; que le pape y uſât d'une autorité ſouveraine, & qu'en cas que les évêques y fiſſent quelque réſiſtance, il les contraindroit à obéir. L'évêque d'Arras joyeux de la docilité ou plûtôt de la foibleſſe du roi, & ſe regardant déja comme cardinal, ſe chargea volontiers de porter cette lettre au pape.

Cum judicio libero & cum poteſtate coarctata.

XL. Jean Jouffroy évêque d'Arras.

Ce prélat ambitieux étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu conſiderable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font ſortir d'une maiſon noble. Il prit l'habit de Saint Benoît dans l'abbaye de Saint Denis en France, & s'éleva aux premieres dignitez de cet ordre, où il fut prieur de Notre-Dame du château ſur Salins, puis abbé de Saint Pierre de Luxeuil, & enſuite de Saint Denis. Philippe le bon duc de Bourgogne l'envoya ambaſſadeur à Rome ſous le pontificat de Nicolas V. & à ſon retour lui procura l'évêché d'Arras. Pie II. l'aima, parce qu'il crut voir en lui un ſujet propre à le ſeconder dans ſes deſſeins, & le prélat s'attacha réciproquement à lui, dans l'eſperance de pouvoir s'avancer en le ſervant : en quoi il ne ſe trompa pas. Dès que Pie eut reçu la nouvelle de l'heureux ſuccès de ſa négociation auprès de Louis XI. il le nomma au cardinalat dans le mois de Decembre de cette année, ſous le titre de ſaint Silveſtre & de ſaint Martin aux Monts, & avec lui Barthelemi Roverella Ferrarois archevêque de Ravenne, du titre de ſaint Clement : Jacques Cardone Eſpagnol évêque d'Urgel ; Louis d'Albret François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de ſaint Marcellin & de ſaint Pierre ; Jacques Mens-bona Piccolomini Luquois, évêque de Pavie,

Daniel. hiſt. de France, vie de Louis XI.

XLI. Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.

du titre de saint Chrysogone & évêque de Frescati ; François de Gonzague évêque de Mantouë, du titre de saint Pierre aux Liens, & évêque de Boulogne. AN. 1461.

Gobelin. Comment. Pii II. l. 7. Onuphr. Sabell. l. 16. Aubery.

Ce prélat apprit sa promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçû du pape, & il eut tant de joïe de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promesses qu'il avoit faites au roi touchant l'affaire de Naples & la nomination d'un légat François, il ne pensa qu'à ses propres interêts ; il mit entre les mains de sa sainteté l'acte qui cassoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joïe, qu'il eut l'insolence de traîner par les ruës de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjouissances publiques, comme pour célebrer la victoire du saint siége sur le concile de Bâle. Le pape envoïa au roi une épée qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que sa majesté obtint du pape pour le dévouement servile qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjouissances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinsson hist. pragm. & concordat.

La nouvelle dignité dont le cardinal d'Arras se voïoit revêtu, ne satisfit pas encore son ambition ; car aïant appris que l'archevêché de Besançon & l'évêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux au pape, qui lui accorda seulement l'option de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix ; mais parce qu'il ne crut pas ses services assez bien recompensez, il en conserva un secret ressentiment contre le pape, & il s'en vengea dans la suite en le traversant dans toutes les occasions.

Le souverain pontife ne tira pas de l'abo-

lition de la pragmatique tout l'avantage qu'il
AN. 1461. s'en étoit promis, parce que le roi indigné de
ce que le pape lui avoit manqué de parole, &
de ce qu'il avoit été ſa dupe, ne ſe mit pas
fort en peine de faire executer ſa déclaration
là-deſſus, & il punit le cardinal d'Arras de ſon
infidelité, en le diſgraciant. Les remontran-
ces que le parlement & l'univerſité de Paris
firent au roi, contribuerent encore à lui faire
ſentir la faute qu'il venoit de faire. On lui re-
preſenta qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans
l'état qui eût plus ſolemnellement reçû ſon au-
torité de l'égliſe univerſelle, que la pragma-
tique ſanction; que depuis ſon établiſſement le
royaume de France avoit toujours proſperé;
que les égliſes avoient été pourvûës de bons
prélats; & la concluſion du parlement de Pa-
ris fut, que le roi étoit obligé de garder cette
loi. Celui de Toulouſe vérifiant la déclaration
du roi l'année ſuivante au mois d'Avril, pro-
nonça qu'il ne le faiſoit que par un ordre ex-
près de ſa majeſté. Toutes ces oppoſitions fu-
rent cauſe que la pragmatique ſervit toujours
de regle dans la plûpart des articles qu'elle
contenoit, & que le roi lui-même fit dans la
ſuite de nouvelles ordonnances touchant les
réſerves & les expectatives, qui étoient preſ-
que l'unique avantage que l'abolition de la
pragmatique avoit procuré au ſouverain pon-
tife: & juſqu'au temps du concordat la cour
de Rome ne put jamais avoir la ſatisfaction
qu'elle ſouhaitoit à cet égard.

XLIII. La pragmatique ne laiſſe pas d'être obſervée en France. *Pithou tom. 2. des libertez de l'égliſe Gallic. Pinſſon. loco ſupra cit.*

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le roïaume de Chypre.

Jacques bâtard de Chypre ayant obtenu ce
royaume du ſoudan d'Egypte, y aborda avec
une flotte conſiderable, dans le deſſein de s'en
emparer par la force. Charlotte ſecouruë des
Rhodiens fit une vigoureuſe réſiſtance: mais
enfin il fallut ceder au plus fort. Son malheu-

se l'abattit point. Elle alla chercher du se-
cours à Rhodes, & ayant assemblé quelques
troupes qu'elle joignit à un détachement que
son beau-pere lui avoit envoyé de Savoye,
elle revint à Cerine trouver son mari, &
l'exhorta à marcher vers Nicosie, se flattant
qu'ils pourroient recouvrer leur roïaume. Mais
leurs desseins ayant été sçûs, Jacques vint au-
devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand
nombre des vaincus qui furent tuez. Le reste
fut contraint de se réfugier dans le château
de Cerine avec Louis de Savoye où Jacques
le tint assiegé. Charlotte perdit ainsi presque
toute l'isle, à l'exception de ce château de
Cerine & de Famagouste qui étoit occupée
par les Genois. Dans cette extrémité elle fit
le voyage de Rome, où elle eut une audien-
ce favorable du saint pere à qui elle exposa
ses malheurs & demanda du secours. Le pa-
pe le lui promit, & lui donna tout ce qui
étoit nécessaire pour la conduire honnêtement
& avec sûreté en Savoye, parce qu'elle vou-
oit solliciter encore son beau-pere de la se-
courir. Mais elle ne lui trouva plus la même
volonté qu'il avoit eüe auparavant. Fâchée
de cette mauvaise reception, elle retourna à
Rhodes, sans passer par la France comme elle
avoit réselué. Pour Louis son époux voyant
ses affaires desesperées, il s'en étoit retourné
dans son païs, & ensuite s'étoit retiré à Ripail-
les lieu de retraite d'Amedée son ayeul. Ce
prince y acheva le reste de ses jours; mais
Charlotte sa femme plus courageuse, tâcha
d'appaiser le soudan d'Egypte & Mahomet II.
mais toutefois réüssit; au contraire elle perdit
Cerine par trahison. Jacques s'empara de tout
le royaume & de Famagouste même qu'il
leva aux Genois en la possession desquels

AN. 1461.

Sup. l. cxi. n. 129. & suiv.

Gobelin. comment. Pii II. l. 6. & 7.

Æn. Sylv. in Asia. cap. 97.

cette ville avoit été près de cent ans. Jacques
AN. 1461. ſe voïant paiſible poſſeſſeur du roïaume qu'il avoit uſurpé, voulut mettre auſſi le pape dans ſes interêts. Il lui envoïa une célebre ambaſſade pour en obtenir la qualité de roi très-chrétien; mais ſes ambaſſadeurs furent très-mal reçus & renvoïez avec indignation. Le pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de ſe charger d'une pareille commiſſion, & que leur maître méritoit d'être traité en impie après le ſerment déteſtable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du ſerment que Jacques avoit fait au ſoudan d'Egypte, & que les Rhodiens lui avoient envoïé.

XIV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet ſe rend maître.

Le pape Pie II. écrivit au roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître du Sinope & de Trebizonde villes célebres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Grece aux princes qui ſe ſoumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde, auquel les Comnenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-ſept ans lorſque les François prirent Conſtantinople. David Comnene en fut dernier empereur; il avoit ſuccedé depuis peu à Jean ſon frere, & s'étoit allié avec le roi de Perſe auquel il donna ſa niece en mariage. Celui-ci ayant été amené en Grece fut tué peu de temps après par l'ordre de Mahomet ſur un faux ſoupçon de trahiſon; ſes fils éprouverent le même ſort, quoique l'un d'eux eût embraſſé le Mahometiſme, & qu'ils fuſſent tous beaux-freres du grand-ſeigneur. Joaſaph patriarche de Conſtantinople n'ayant pas voulu ratifier le divorce du grand maître de la garderobe de l'empereur

Chalcondil. Hiſtoire des Turcs lib 9. Krantz. l. 3. c. 27. Turco-Gratia. 3.

de Trebizonde avec sa femme légitime, pour épouser la veuve du prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce sultan qui lui fit raser la barbe : note d'infamie chez les évêques & les moines Grecs, & le déposa du patriarchat. Il eut pour successeur un nommé Marc qui étoit de Bizance : mais les clercs dont il étoit mortellement haï le chasserent. Quelques historiens ajoutent qu'ils le lapiderent sur un faux bruit que ses ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au patriarchat. AN. 1461. *Sup. l. cxv. n. 83.*

LXVI. Le patriarchat de Constantinople devient venal.

Simeon de Trebizonde grand hospitalier lui succeda, sans doute à force d'argent, puisqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Constantinople, & offrirent au sultan mille écus d'or qu'il reçut à la honte des Grecs, qui aïant été libres jusqu'alors dans l'élection de leurs patriarches, rendirent ainsi leur église tributaire, & leurs dignitez venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma ensuite la pescherie, qui se payoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaisoit au grand seigneur d'y faire. Les femmes voulurent aussi s'en mêler. Marie belle-mere de Mahomet, qui étoit chrétienne, augmenta ce tribut jusqu'à deux mille écus; ensorte que le patriarchat ne se donnoit qu'au plus offrant. Simeon fut dépossé pour mettre en sa place Denis du Peloponése disciple de Marc d'Epheſe grand ennemi de l'église Latine, & qui avoit tant paru au concile de Florence. Le même Simeon reprit le patriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime sous lequel Mahomet mourut; le cardinal de Russie étoit patriar- *Spond. continuat. annal. hoc an. 1461. n. 18.*

che de Conſtantinople pour les Latins, & Beſſarion lui ſuccéda.

AN. 1461.

XLVII. Lettre du pape au roi de France.

Le pape dans la lettre qu'il écrivit à Louis XI. comme nous l'avons dit, après avoir repreſenté à ce prince l'état déplorable des chrétiens qui gémiſſoient ſous la tirannie des Turcs & des Sarraſins, & lui avoir fait comprendre que n'étant pas en état de les ſecourir ſeul, il avoit eu recours à tous les rois & à tous les princes chrétiens, il ajoute qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de ſuccès que le roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un royaume ſi floriſſant, après l'avoir ſauvé des mains de ceux qui le perſecutoient : qu'il devoit être reconnoiſſant de ce bienfait envers la divine providence; enſorte qu'ayant aboli la pragmatique ſanction, rien ne devoit l'empêcher de s'employer entierement au ſecours des chrétiens, cette gloire lui étant comme hereditaire, parce qu'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recouvrer la terre ſainte, de ſauver la foi, & d'honorer l'égliſe Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodément que tout autre, étant en poſſeſſion d'un roïaume paiſible & ſi puiſſant, que toute l'Europe n'avoit les yeux que ſur lui, & que tous les affligez imploroient ſon ſecours comme du ſeul defenſeur de la religion chrétienne. Le roi peu touché de toutes ces raiſons, ſe contenta de faire des promeſſes qu'il n'avoit aucune envie d'executer.

XLVIII. Scanderbeg par ordre du pape vient au ſecours de Ferdinand,

Cependant le pape agiſſoit toujours en faveur de Ferdinand pour le roïaume de Naples. Il donna ordre à Scanderbeg prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une tréve avec Mahomet pour venir au ſecours du roi de Naples contre le duc de Ca-

fabre. Il y vint avec ſept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer ſa reconnoiſſance lui fit accepter le gouvernement de la Poüille qu'il défendit avec ſa valeur ordinaire. Mais ayant appris que Mahomet, ſans avoir égard à la tréve, faiſoit des courſes en Albanie ; il s'en retourna promptement, dans l'apprehenſion de perdre ſes états, en voulant conſerver ceux des autres. Ferdinand ne laiſſa pas de lui avoir obligation, puiſque ſans lui il eut été contraint de s'enfuir honteuſement ou de riſquer une bataille. Ce prince trouva encore moyen de mettre dans ſon parti Centiglia dont il maria la fille avec Maſco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquiſes, & le fit duc de Caſtrovillare. Le marquiſat de Coteronne fut auſſi rendu à ce même Centiglia par un accommodement : ce qui affoiblit beaucoup le parti du duc de Calabre.

AN. 1461.

Gobelin. comment. Pii II. lib. 6.

XLIX. Guerre entre les Caſtillians & les Maures.

La guerre ſe renouvella dans le même temps entre les Caſtillans & les Maures. Mulei-Hacem fils d'Iſmaël roi de Grenade, s'ennuyant de demeurer oiſif, aſſembla à l'inſçu de ſon pere une armée de quinze mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Eſtopa, & fit un grand nombre de chrétiens priſonniers, qu'il réduiſit en ſervitude. Les gouverneurs des places frontieres monterent auſſi-tôt à cheval & pourſuivirent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les eſclaves qu'ils avoient faits. Iſmaël qui ne ſçavoit rien, ou du moins qui faiſoit ſemblant de ne rien ſçavoir des entrepriſes de ſon fils, en envoya faire des excuſes au roi de Caſtille ; mais ce prince ne voulut pas les recevoir, & ſe prépara à la guerre.

AN. 1461. Les Catalans s'étant ſoulevez contre le roi de Navarre & la reine ſon épouſe, belle-mere de Charles prince de Viane, à l'occaſion de la mort injuſte de ce dernier qu'elle avoit fait empoiſonner, ce prince eut recours au roi Louis XI. dont il implora l'aſſiſtance contre ſes ſujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrenées, & le Rouſſillon avec Perpignan pour la ſomme de trois cens mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus; ils devoient ſe déclarer l'un pour l'autre contre tous. Louis XI. exceptoit les rois de Caſtille & d'Ecoſſe & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi de Navarre exceptoit de ſon côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le ſecours de France. Les Catalans d'autre part ſe donnerent au roi de Caſtille. Cette guerre dura prés de deux ans, ſans qu'on en vint aux mains, on prit le roi de France pour arbitre, & pour les accorder il s'avança juſqu'à Bayonne. On verra dans la ſuite quel en fut le ſuccès.

L. Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Rouſſillon à Louis XI. *Mariana hiſtor. Hiſp. l. 28. c. 10.*

LI. Louis XI. envoye des ambaſſadeurs au pape. *Gobelin comment. Pii II. lib. 7.*

Louis XI. pour répondre à la lettre que le pape lui avoit écrite, lui envoya une célebre ambaſſade compoſée des perſonnes de la premiere diſtinction; du cardinal d'Arras qui avoit trouvé le ſecret de ſe rétablir dans la faveur de ſa majeſté, des évêques d'Angers & de Saintes, de quelques abbez & quelques ſeigneurs, à la tête deſquels étoit Pierre comte de Chaumont autant recommandable par ſa probité que par ſon âge. Il arriverent tous à Rome le troiſiéme de Mai de l'année 1462. & y furent très-bien reçus. Le cardinal d'Ar-

ras porta la parole. Après avoir promis obéiſſance au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendit juſtice à René d'Anjou, qu'on le rétablît dans le roïaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Genes ſous l'obéiſſance du roi. Il ſe plaignit beaucoup en particulier des ſecours que le pape accordoit à Ferdinand, & à ceux d'Arragon contre les François, qui avoient rendu au ſaint ſiége des ſervices beaucoup plus conſiderables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit ſecouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ſes efforts pour chaſſer celui qui avoit reçu l'inveſtiture du ſaint ſiége de qui ce roïaume dépendoit, ſans l'avoir auparavant conſulté; mais qu'il promettoit de ne le plus ſecourir; pourvû qu'on ceſſât de ſe ſervir de la voïe des armes, & que René d'Anjou qui ſe croyoit bien fondé, pourſuivît ſon droit en juſtice reglée. AN. 1461.

LII. Le roi de France écrit au pape, & ſe plaint de ſon procedé.

Cependant Louis XI. reçut pluſieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le pape avoit reçû l'abolition de la pragmatique, il ſe déclaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il preſſoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en impoſoient un peu au pape. Louis XI. naturellement crédule, n'en fit point examiner la verité; & dans ſa colere il écrivit à Pie II. J'avois cru, ſaint pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéiſſance entiere; j'ai offert du ſecours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, ſoit une aſſemblée, ſoit quelqu'autre choſe qui auroit pu être préjudiciable au ſaint ſiége; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre digni-

Gobelin. comment. Pii II. lib. 8.

té. Qui n'auroit pas cru que tant de marques
AN. 1462. de mon affection & de mon reſpect pour vous, auroient dû vous fléchir & vous adoucir ? Je croyois au moins que ſi vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas davantage. Je me ſuis trompé. Vous vous acharnez contre le duc d'Anjou qui eſt de mon ſang ; vous voulez le chaſſer de ſon royaume. Je ne ſçai plus que faire pour appaiſer votre eſprit inquiet. Prendrois-je une voïe contraire à celle des bienfaits que j'ai ſuivi juſqu'à préſent ? Non : l'eſprit de Jeſus-Chriſt ne me permet pas de chagriner ſon vicaire : j'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les conſeils de ceux qui me preſſent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaiſance vous vaincront enfin, que vous vous repentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ami & celui de mon ſang. L'ambaſſadeur en dit plus que la lettre de ſa majeſté n'en contenoit ; il accuſa le ſaint pere de manquer à ſes promeſſes, il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le pape ne fut point ébranlé de ces diſcours.

LIII. Le pape répond à ſes ambaſſadeurs aſſez fortement.

Il repreſenta aux ambaſſadeurs qu'il ſeroit conſtant dans ſes réſolutions, tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le duc de Calabre ſon fils, quand même il devroit encourir l'inimitié du roi ; & que les François avoient toute liberté pour ſe retirer de Rome quand il leur plairoit. Les cardinaux qui craignoient qu'ils ne ſe retiraſſent en effet, allerent trouver le pape, & le ſupplierent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ſes propres interêts & à ceux de l'égliſe. Ils lui repreſen-

Comment. Pii II. loco ſupra cit.

terent que la cour de Rome ſeroit deſerte, ſi les François ſe retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ſes plus beaux ornemens. Pluſieurs autres perſonnes ſe joignirent aux prieres des cardinaux. Mais le ſaint pere repliqua que les menaces qu'on lui faiſoit de la colere du roi n'étoient que des paroles, que les François n'en viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome quoiqu'ils fiſſent ſemblant de vouloir s'en aller. AN. 1462.

LIV. Le pape preſſe le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du ſecours.

Pie II. avoit tant d'ardeur pour déclarer la guerre aux Turcs, que voyant que les princes s'en éloignoient de plus en plus, il reſolut de l'entreprendre de ſon chef. Dans ce deſſein il s'adreſſa à Loüis XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes reglées : il preſſa le duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de ſe trouver en perſonne à cette guerre : & parce qu'il étoit perſuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Venitiens qui tenoient la mer, ne ſeroient pas de la partie, il voulut les ſonder auparavant. Les Venitiens répondirent qu'ils étoient diſpoſez à accorder tout ce qu'on exigeroit d'eux, & ſur cette réponſe le pape envoïa en France Laurent évêque de Ferrare. Ce prélat trouva le roi fort irrité & il ne put en rien tirer, ſinon qu'il envoyeroit dans peu ſes ambaſſadeurs au pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même évêque alla trouver le duc de Bourgogne qui étoit convaleſcent ; il en fut plus ſatisfait que du roi de France ; ce prince l'aſſura qu'auſſi-tôt qu'il auroit recouvré ſa ſanté, non-ſeulement il accompliroit ſon vœu, mais encore qu'il ſe prêteroit avec plaiſir à tous les bons deſſeins de ſa ſainteté. Toutes ces belles promeſſes

Comment. Pii II. l. 8. & 9.

ne disoient rien, cependant le souverain pon-
AN. 1462. tife en parut content, & en témoigna sa reconnoissance au duc de Bourgogne.

L V. Le duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.

Louis XI. envoïa ses ambassadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'évêque de Ferrare. Ils étoient chargez de traiter d'une tréve & suspension d'armes dans le royaume de Naples. Mais parce que sur ces entrefaites Jean duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troya ville de la Poüille; & que le prince de Tarente qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, sans vouloir toutefois qu'il fût roi, afin d'être toujours l'arbitre, avoit fait sa paix avec Ferdinand après cette victoire, le pape ne voulut plus entendre parler de tréve, & se laissa gagner par le roi de Naples pour lequel il avoit toujours beaucoup d'inclination. Ainsi la guerre continua toujours: Piscinin grand capitaine du parti d'Anjou prit plusieurs places sur Ferdinand; & le pape voyant les progrez de ce général, se repentit de n'avoir pas accepté la tréve. Mais il fut bien-tôt après consolé par la désertion de ce même Piscinin qui s'accommoda avec Ferdinand; ce qui desespera tellement les affaires du duc de Calabre, qu'il fut contraint de se retirer dans l'isle d'Ischia, n'ayant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piscinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en prison, où on le fit mourir peu de temps après, & l'on fit courir le bruit qu'il s'étoit cassé une cuisse lui-même en tombant dans sa prison, & qu'il étoit mort de cette chûte.

Gobelin. comment. Pii II. lib. 10. & 11.

Pont. l. 8. Paul Jov. in elog.

Platina in Paul. II.

LVI. Le roi de Boheme envoïe des ambassa-

Dès le commencement de cette année, Pogebrac roi de Boheme envoya une célebre ambassade à Rome. Elle étoit composée de Procope Rabastein chancelier du roïaume, &

de quelques barons, docteurs & autres perſonnes du clergé de Boheme. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambaſſade, étoit de tâcher de rétablir ſa réputation parmi les catholiques à qui il étoit toujours ſuſpect, ſur tout à ceux de Breſlaw, qui par cette raiſon refuſoient de lui faire hommage. Il chargea donc ſes ambaſſadeurs de promettre en ſon nom une entiere obéiſſance au ſaint ſiége, & de demander ſa communion & celle de toutes les égliſes catholiques, à cõdition néanmoins que le pape de ſon côté accorderoit les articles que les Bohemiens avoient préſentez au concile de Bâle. Pogebrac avoient mis Procope à la tête de cette ambaſſade, parce qu'il ſe flattoit que le pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au ſouverain pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il ſe trompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui propoſoit, il s'emporta contre Pogebrac, & dit que ſon royaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'égliſe & infidele dans la doctrine, & qu'il devoit penſer à s'unir à l'égliſe Romaine ſans équivoque ; qu'autrement ſon royaume ne pourroit ſubſiſter. Ainſi les ambaſſadeurs s'en retournerent en Boheme ſans avoir rien fait. A leur arrivée la réponſe du pape fut rapportée dans l'aſſemblée des états à Prague le dixiéme du mois d'Août jour de ſaint Laurent, & irrita tellement le roi, que ne pouvant moderer la violence de ſon reſſentiment, il s'emporta en invectives contre le pape & le ſaint ſiége, diſant hautement que ſon autorité étant inferieure à celle d'un concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y ſoumit au préjudice d'une autorité ſuperieu-

AN. 1462. deurs au pape.

Cochl. hiſt. Huſſit. l. 12.

LVII. Le pape ne leur fait pas une réponſe favorable.

re ; qu'aïant été élevé & nourri dans la pratique de la communion ſous les deux eſpeces (car c'étoit là le point principalement débattu) ſans pourtant s'être jamais départi de l'obéiſſance qu'il devoit à l'égliſe Romaine, il étoit réſolu d'y vivre & d'y mourir.

AN. 1462.

LVIII. Colere du roi de Boheme qui fait empriſonner un nonce du pape & Rabaſtein.

Comment. Pii II. l. 10. Dubrav. l. 30. Papienſis l. 6.

La paſſion qui ne ſe borne jamais quand on ne ſuit pas les lumieres de la raiſon, l'emporta encore juſqu'à faire mettre en priſon un certain Fautin Duval, que le pape avoit envoyé avec les ambaſſadeurs Bohémiens, pour faire ſçavoir aux barons catholiques ce qui s'étoit paſſé à Rome. Comme ce nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, diſoit il, qu'il le faiſoit empriſonner, & non pas comme nonce du pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabaſtein à qui il ôta en même temps la charge de chancelier, l'accuſant d'avoir trahi ſon devoir, c'eſt-à-dire, d'avoir trop foiblement appuyé les interêts de ſon roi & de l'état. Mais il ne fut pas plûtôt revenu de ſon emportement, qu'il rendit la liberté au nonce, & rétablit Procope dans ſon premier poſte à la priere de l'empereur Frederic & de Louis duc de Baviere. Le nonce après être ſorti de priſon s'en retourna à Rome, & Procope fut envoyé vers l'empereur pour les affaires de Boheme.

Quelque temps après Frederic étant aſſiegé dans la citadelle de Vienne en Autriche par ſon frere Albert, qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoya demander du ſecours à Pogebrac. Dès que ce prince eut appris le danger extrême où ſe trouvoit l'empereur, il partit de Prague le huitiéme de Novembre, & vint dans l'Autriche. Il ſe comporta alors en homme habile ; & ſans faire connoître qu'il

venoit arracher l'empereur à ſes ennemis, il feignit de vouloir être médiateur entre eux & lui. Pour cet effet il demanda qu'on lui laiſſât la liberté de ſortir de la citadelle, & d'avoir enſemble une conference. Et ce fut par cet artifice, qu'il le délivra des mains des aſſiégeans. L'empereur par reconnoiſſance ſollicita le pape de ne point agir en rigueur avec Pogebrac, & de ne le point excommunier, d'attendre quelque temps que ſon reſſentiment fût paſſé, & que Pogebrac pourroit rentrer dans l'obéiſſance qu'il avoit promiſe. Le pape ſe rendit aux ſollicitations de l'empereur, ce qui toucha fort Pogebrac. Ce ne fut pas là la ſeule reconnoiſſance que Frederic eut pour le roi de Boheme, il voulut encore faire l'honneur à ſes deux fils Victorin & Henri, de leur donner la qualité de princes de l'empire.

AN. 1462.

LIX. Le roi de Boheme ſecourt l'empereur contre ſon frere Albert.

Comment. Pii II. l. 10

LX. L'empereur fait les deux fils du roi de Boheme princes de l'empire.

Pogebrac de ſon côté gagné par la douceur du pape, lui envoya d'autres ambaſſadeurs pour faire ſes excuſes de ce qui s'étoit paſſé aux états de Prague. Il les chargea de lettres fort honnêtes, où il prioit le pape d'engager ceux de Breſlaw à le reconnoître pour leur roi, & à lui rendre l'hommage & l'obéiſſance qu'ils lui devoient, & promettoit lui-même d'être ſoumis au ſaint ſiége. Ces lettres ſont dattées du troiſiéme Mars 1463. Ce qui engageoit Pogebrac à demander la réduction de ceux de Breſlaw, c'eſt que ces peuples le regardant toujours comme heretique, refuſoient conſtamment de lui rendre hommage. Ils étoient même en cela autoriſez d'une bulle de Pie II. qui les abſolvoit du ſerment qu'ils avoient fait de ſe ſoumettre à ce prince, & qui défendoit à celui-ci ſous peine d'excommunication, de les contraindre à lui obéir.

LXI. Le roi de Boheme écrit au pape en termes fort ſoumis.

Cochlée hiſt. Huſſit. liv. 12.

AN. 1462. Le jeudi ſaint de cette année Pie II. renouvella l'excommunication déja prononcée contre Sigiſmond d'Autriche, contre Gregoire de Heimbourg, & contre Sigiſmond Malateſta prince de Rimini avec ſon frere qui commandoit dans Ceſene. Ces deux freres réſiſtoient de payer les redevances à l'égliſe Romaine; & le premier étoit déja convaincu de ne point avoir de religion, de nier l'immortalité de l'ame, & ayant été condamné comme tel, on brûla ſon effigie publiquement devant les degrez de l'égliſe de ſaint Pierre à Rome. Ce Malateſta ayant été battu par les troupes du pape à Senigaglia, & ſe voyant aſſiegé dans Rimini, réduit à quelques petits châteaux de tous les biens de l'égliſe qu'il avoit uſurpez, il implora la miſericorde du ſaint pere, & l'obtint à condition que ſes agens avoueroient un jour de fête pendant la meſſe célebrée dans l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il avoit été dans les erreurs dont on l'accuſoit, qu'ils les abjureroient en ſon nom, & que lui de ſon côté en feroit autant à Rimini, dont le ſaint ſiége voulut bien lui laiſſer par bonté la joüiſſance comme d'un vicariat de l'égliſe, quoiqu'il fût coupable de crimes de leze-majeſté divine & humaine, à la charge de payer chaque année à la cour de Rome mille écus d'or; ce qu'il executa, & il combattit dans la ſuite avec beaucoup de valeur pour les Venitiens contre les Turcs dans le Peloponéſe, & mourut à Rimini.

LXII. Excommunication contre trois princes rebelles à l'égliſe.

Gobelin comment. Pii II. l. 8.

LXIII. Progrez des Turcs contre les chrétiens.

Les Hongrois étoient en guerre avec Mahomet II. Mais les troupes de celui-ci contentes de harceler leurs ennemis par de legeres eſcarmouches, n'oſerent jamais hazarder une action génerale, quoiqu'elles occupaſſent une partie de la Hongrie & de la Va-

lachie, qu'elles levaſſent de groſſes contributions dans la Tranſylvanie, & qu'elles incommodaſſent fort les Dalmates. La conquête la plus conſiderable que fit le ſultan cette année, fut celle de l'iſle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Leſbos. Le prétexte dont il ſe ſervit pour attaquer cette iſle, fut que Dominique Cateluſſe autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Genois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faiſoient; que d'ailleurs il avoit fait mourir ſon frere pour être ſouverain de cette iſle. La ville de Mytilene qui en étoit la capitale, après avoir ſoutenu un long & rude aſſaut ſe rendit à compoſition. Cateluſſe eut parole de Mahomet qu'on lui conſerveroit la vie à lui & à ſes gens; mais on ne lui tint pas parole, le ſultan le fit mourir quelque temps après, & fit auſſi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'iſle, ſupplice auquel il ſe plaiſoit davantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ſes ennemis. Il envoïa les principaux habitans de cette iſle à Conſtantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de ſon empire.

AN. 1462. *Comment. Pii II. l. 10. Bonfin. 3. dec. 10. Chalcondyl. l. 9. & 10.*

LXIV. Mahomet ſe rend maître de l'iſle de Metelin. *Chalcondyl. hiſt. des Turcs, l. 9.*

Pendant que Mahomet perſecutoit ainſi les chrétiens, Henri roi de Caſtille pour venger la mort de Charles prince de Viana, fils du roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & ſe rendit maître de Viana. Mais aïant découvert que les grands de ſon roïaume murmuroient contre lui de ce qu'étant impuiſſant, il ne pouvoit leur donner un ſucceſſeur, il revint dans ſes états, alla prendre ſon frere Alphonſe & ſa ſœur Iſabelle qui étoient à Arrenalo, & les mena avec lui à Valladolid, dans

le deſſein de les déclarer ſes heritiers. Mais
AN. 1462. voïant avec jalouſie l'empreſſement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune prince, il prit d'autres meſures pour faire ceſſer les plaintes de ſes ſujets & ſe procurer un ſucceſſeur. Il avoit un favori, l'homme le mieux fait de ſa cour, nommé Bertrand de la Cueva, qui s'étoit introduit auprès du roi preſque dès ſon enfance. Il l'avoit fait d'abord ſon page, enſuite ſon major-dome & l'avoit élevé aux plus grandes dignitez; il l'avoit marié avec la fille du marquis de Santillana, de l'illuſtre maiſon de Mendoſa, il avoit nommé Alphonſe de la Cueva ſon frere à l'évêché de Valence.

LXV. La reine de Caſtille met une princeſſe au monde.

La reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis ſon mariage avec Henri n'avoit point eu d'enfant, devint enceinte, & accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme ſa mere, & que le roi fit déclarer ſon heritiere par les états. C'étoit un bruit public que le roi ne deſapprouvoit pas l'inclination de la reine pour la Cueva: il le fit comte de Leſdeme, & donna la charge de major-dome qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La reine devint une ſeconde fois enceinte d'un fils, mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans ſa chambre lui cauſa un ſi grande fraïeur qu'elle accoucha avant terme. Iſabelle ſœur du roi ne tira pas un petit avantage de la jalouſie que cauſoient à la cour les grandes faveurs dont le roi combloit ſon favori, bien loin de diſſimuler l'impuiſſance du roi ſon frere, elle faiſoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui paſſoit pour ſa fille, n'étoit autre choſe que le fruit des amours de la reine & de la Cueva, que Henri n'y avoit conſenti que dans la vûë de l'exclure de la couronne elle & ſon frere Alphonſe; mais la mort d'Alphonſe qui arriva peu de temps après, la

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 23. c. 4. & ſeq.

laiſſa ſeule heritiere du roïaume, & elle s'en mit enfin en poſſeſſion après la mort d'Henri ſon frere, malgré les longues guerres qu'elle eut à ſoutenir contre Jeanne. AN. 1462.

LXVI. Diſpute touchant le ſang de Jeſus-Chriſt.

Sur la fin de cette année il s'éleva une célebre diſpute entre les cordeliers & les dominiquains, à l'occaſion du ſang de Jeſus-Chriſt qui avoit été ſeparé de ſon corps pendant qu'il fut au tombeau. On diſputoit s'il avoit été auſſi ſeparé de la divinité, ſur ce que Jacques de la Marche cordelier, autrefois compagnon de ſaint Bernardin de Sienne, avoit avancé dans un de ſes ſermons le jour de Pâques, qu'il ne falloit pas adorer ce ſang, parce qu'il étoit ſeparé de la divinité. L'inquiſiteur de la foi en ayant été informé, ordonna au prédicateur de retracter ce qu'il avoit dit, & fit monter en chaire un dominiquain pour prêcher le contraire. Ce differend excita beaucoup de diviſion parmi le peuple, & y forma divers partis, ſelon l'inclination qu'il avoit pour l'ordre de ſaint François ou pour celui de ſaint Dominique : & comme on craignoit que les ſuites n'en fuſſent fâcheuſes, l'affaire fut renvoyée au ſaint ſiége, pour y être examinée & décidée.

LXVII. La queſtion eſt agitée en preſence du pape.

Le pape fit venir à Rome vers les fêtes de Noël tous les plus habiles théologiens de ces deux ordres religieux, qui diſputerent ſur cette queſtion en préſence de ſa ſainteté, des cardinaux, des évêques & d'un grand nombre de docteurs, & quoique ce fut au milieu de l'hiver, ils s'échaufferent ſi fort, qu'à force de parler ils ſuoient à groſſes goutes. Les dominiquains tenoient l'affirmative, & les cordeliers la négative. Ceux-là toutefois n'aſſuroient pas que tout le ſang qui avoit été répandu dans la paſſion du Sauveur, eût été réuni à ſon corps

Gobelin comment. P. II. l. 11.

AN. 1462. pour n'être point contraires au pape Pie, qui avoit écrit que ce n'étoit point un ſentiment contraire à la religion, de ſoutenir qu'il étoit reſté ſur la terre du vrai ſang de Jeſus-Chriſt. Après que la diſpute eut duré trois jours, le pape en confera ſouvent avec les cardinaux, dont la plûpart étoient favorables au ſentiment des dominiquains, ſans toutefois vouloir décider la queſtion, dans la vûë de ne point mécontenter les cordeliers dont on avoit beſoin pour prêcher la croiſade contre les Turcs. Ce ne fut qu'en 1464. & quinze jours avant ſa mort que le ſouverain pontife publia une bulle qui tendoit à entretenir la paix entre les deux ordres, défendant aux uns & aux autres ſur peine d'excommunication de prêcher, diſputer, enſeigner & publier en public & en particulier, que c'étoit une hereſie que le précieux ſang du Sauveur eût été ſeparé ou non ſeparé de la divinité, juſqu'à ce que le ſaint ſiége l'eut défini. Suarez & Vaſquez en traitant cette queſtion, ne parlent point de cette bulle. M. Dupin remarque que dès l'an 1408. la faculté de théologie de Paris conſultée ſur une ſemblable queſtion mûë dans le dioceſe de Saintes: ſi l'on pouvoit croire qu'il fut reſté ſur la terre quelque partie du ſang que Jeſus-Chriſt avoit répandu ſur la croix, répondit le vingt-huitiéme Mai que cette opinion n'étoit point contraire à la pieté.

Ext. bull. com. 1. Pii II. conſtit. 1c.

Suarez in 3. parte 5. Thom. tom. 1. diſp. 15. q. 5. art. 4. ſect. 6.

Dupin Bibliot. des Aut. eccl. tom. 12. 4. p. 145.

LXVIII. Hiſtoire Byzantine de Ducas.

Ducas auteur Grec finit ſon hiſtoire Byzantine dans cette année: elle renferme tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 1341. ſous les empereurs de Conſtantinople, Jean, Manuel, Jean & Conſtantin Paleologue juſques à la priſe de la ville capitale, & à la ruine de leur puiſſance. Son ouvrage a une plus grande étenduë que celui de Chalcondyle, parce qu'il remonte

monte plus avant dans le paſſé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du vieil Andronic : il eſt d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne ſçait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de ſon hiſtoire. Il parle de Michel Ducas ſon ayeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes ſortes de ſciences, mais ſur-tout dans la medecine. Dans le dernier chapitre il dit qu'il fut lui-même envoyé par Cateluſſe ou Gatiluzio prince de l'iſle de Lemnos, à Mahomet II. pour lui païer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'hiſtoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les ſoins d'Iſmaël Boüillaud qui y joignit une verſion latine & des notes. AN. 1462.

LXIX. Les Turcs ſe rendent maîtres de la Boſnie.

Le pape étoit toujours occupé de ſon grand deſſein de faire la guerre aux Turcs, & d'arréter leurs progrez qui devenoient de jour en jour très-conſiderables. Car il reçût cette année des ambaſſadeurs du prince de Boſnie, qui depuis peu avoit ſuccedé à ſon pere, pour lui demander du ſecours contre les infideles. Ils étoient auſſi chargez d'obtenir de ſa ſainteté la couronne royale pour leur maître, & des évêques pour inſtruire ſes ſujets nouvellement convertis de l'hereſie des Manichéens. Le pape leur promit de les ſecourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au roi de Hongrie & aux Venitiens d'en faire autant, & d'établir des évêques dans leur pays. Mais pour la couronne qu'ils demandoient, il leur repreſenta que c'étoit l'affaire du roi de Hongrie dont leur prince étoit vaſſal, qu'il ſçauroit ſa volonté là-deſſus, & que s'il l'approuvoit, il lui envoyeroit cette couronne royale par un ambaſſadeur. La Boſnie avoit autrefois été érigée en royaume, & avoit eu ſes rois pro-

Gobelin comment. Pii II. lib. 11.

Chalcondyl. hiſt. des Turcs. l. 11.

Leunclav. pand. 141. & 162.

pres depuis l'an 1357. juſqu'à preſent. Elle
AN. 1463. étoit ſituée entre les rivieres de Wana ou d'Una, de Save ou Saw, & de Drina, & a emprunté ſon nom de la riviere de Boſna qui l'arroſe. On la diviſe en deux, la haute Boſnie qu'on appelle autrement le duché de ſaint Saba, & l'Herzegovine qui eſt au Midi, & la baſſe Boſnie qui eſt au Septentrion. La principale ville de ce royaume étoit Jaïza dont Mahomet ſe rendit maître dans cette année 1463. & de tout le royaume, & fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier roi Etienne, dont la femme nommée Catherine ſe retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les ambaſſadeurs de ce roi trouverent le royaume de Boſnie à leur retour.

LXX. Les Turcs étant occupez d'un autre côté, après s'être emparez de la Boſnie, Matthias roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur éloignement. Il vint mettre le ſiége devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & le preſſa ſi vivement qu'il l'emporta avec vingt-ſept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il en fut au deſeſpoir; & voulant au plûtôt la réparer, il ſe mit en campagne, parut devant Jaïza, inveſtit la place, l'aſſiégea dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais auſſi-tôt qu'il apprit qu'un corps conſiderable de troupes Hongroiſes venoient au ſecours, il leva le ſiége de nuit & ſe retira, après avoir fait jetter dans la riviere toutes ſes machines de guerre & toutes ſes batteries. Ce qui cauſa autant de joye que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient employez avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans, nuit & jour pour en chaſſer l'ennemi.

Le roi de Hongrie aſſiége Jaïza capitale de Boſnie, & la prend.

Quelques hiſtoriens nous apprennent que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciſcains emporterent le corps de ſaint Luc l'évangeliſte, qui y étoit gardé depuis long-temps, & allerent le mettre en dépôt à Veniſe dans l'égliſe du bienheureux Job. Ce qui cauſa une grande diſpute, parce que les religieux de ſainte Juſtine de Padouë prétendoient déja poſſeder le corps de ce ſaint. Le pape conſulté là-deſſus, envoïa ſa déciſion au cardinal Beſſarion qui étoit alors à Veniſe, & qui jugea en faveur du corps que les Franciſcains avoient nouvellement apporté. Ceux de ſainte Juſtine en appellerent au pape, alleguant pour leurs raiſons que ſaint Gregoire le grand avant qu'il fût pape, revenant de ſa nonciature de Conſtantinople, où il avoit été envoyé par Pelage ſon prédeceſſeur, avoit apporté le chef de ſaint Luc à Rome avec un bras de ſaint André, & qu'il l'avoit mis dans le monaſtere de ſaint André qu'il avoit fait bâtir: or celui qui étoit à Padouë chez les religieux de ſainte Juſtine n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre ſaint Luc different de l'évangeliſte. Malgré toutes ces raiſons l'affaire demeura indéciſe à cauſe de la grande autorité de Beſſarion. Gregoire XIII. en réformant le martyrologe Romain, ſembla juger en faveur de celui de Padouë, en marquant le dix-huitiéme d'Octobre la fête de la tranſlation du corps de ſaint Luc évangeliſte, de Conſtantinople à Padouë. M. Baillet faiſant l'hiſtoire du culte de ce ſaint, dit qu'on ne trouve point d'autorité ſuffiſante pour appuïer ce qu'on rapporte de ſaint Gregoire le grand, & qu'il y a encore moins d'apparence dans

AN. 1463.

LXXI.

Si le corps de ſaint Luc a été tranſporté de Jaïza à Veniſe.

Bonfin. dec. 10. Leunclav. l. 15.

Baillet vies des Saints, au 18. d'Octobre, to. 5.

l'opinion de ceux qui prétendent que le corps
AN. 1463. de ſaint Luc a été tranſporté à Veniſe ou à Padouë.

LXXII. Les Venitiens aïant appris que Mahomet avoit tiré toutes ſes troupes de la Grece pour aller ſe rendre maître de la Boſnie, voulurent profiter de ſon départ, & s'emparer du Peloponéſe pendant ſon abſence; ce païs étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choſes néceſſaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce deſſein ils équipperent une flotte conſiderable dont ils donnerent le commandement à Aloyſe Lauredano, qui fit voile du côté de l'Orient, ſous prétexte de défendre l'iſle de Bloëe; on lui donna en même temps pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponéſe, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la république, avec promeſſe qu'il ſeroit ſecouru de ceux d'Albanie & des Inſulaires. Sur le point d'executer ces ordres, les Venitiens apprirent les progrez que Mahomet faiſoit dans la Boſnie dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre ſur leur flotte; ce qui les oblogea d'avoir recours au pape, qui leur envoïa le cardinal Beſſarion pour les aſſurer, & leur promettre toutes ſortes de ſecours. Ce cardinal les encouragea ſi bien, qu'ils conclurent auſſi-tôt à une déclaration de guerre en forme; & le ſuccès fut ſi heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Iſthme & la fortifia, que l'iſle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée ſe rendirent aux Venitiens.

Les Venitiens penſent à enlever le Peloponéſe aux Turcs.

Comment. Pii II. l. 12. Chalcondyl. l. 10. Phranz. l. 3. cap. 27.

La joïe qu'en eut le pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un député de la part de Scanderbeg, qui avertiſſoit ſa ſainteté que Ma-

homet étoit venu à Scopia, aux confins de la Bosnie & de l'Albanie avec une nombreuse armée, & que ne se sentant pas assez fort pour lui résister, il lui avoit demandé la paix pour conserver la province. Que si le souverain pontife souhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-temps, il falloit qu'on lui assurât une retraite dans les terres de l'église pour y vivre en paix & en sûreté, en cas qu'il fût chassé de ses états. Le pape répondit à ce député, qu'il ne désapprouvoit pas la paix que Scanderbeg avoit faite, puisqu'elle étoit nécessaire pour conserver son païs; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être assuré qu'il seroit le maître du choix, si combattant pour la religion, il étoit chassé par les infideles. C'est ce que dit Gobelin, & son récit paroit beaucoup plus vraisemblable que ce que disent les auteurs de la vie de Scanderbeg, qu'après son retour d'Italie, il remporta tant de victoires sur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit presque aussi-tôt qu'elle fut faite, à la persuasion des Venitiens & de l'archevêque de Durazzo.

An. 1463.

LXXIII. Scanderbeg écrit au pape qu'il a fait paix avec le Turc.

Comment. Pii II. l. 12.

On songeoit toujours aux préparatifs de la guerre sainte, pour commencer au plûtôt à se mettre en campagne. Le pape envoïa une seconde fois au duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuses dispositions du monde. Il invita les princes d'Italie d'envoïer à jour marqué leurs ambassadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit résolu de partir lui-même au printemps avec une flotte, que le nombre de ses années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zele, & de faire l'office de sol-

LXXIV. Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.

Gobelin. comment. Pii II. l. 12. & passim in epistolis Æn. Sylv.

dat comme celui de capitaine; qu'il faudroit
AN. 1463. que ſa ſanté fût bien mauvaiſe pour ſe diſpenſer de s'y trouver en perſonne; que ſi toutefois il ne le pouvoit pas abſolument, il ſe feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le pape parut fort content de ces offres. Il demanda aux autres ambaſſadeurs ce qu'ils avoient à dire; & la plûpart lui firent réponſe qu'ils n'étoient venus que pour être inſtruits des deſſeins de ſa ſainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Venitiens aſſurerent qu'ils avoient déja déclaré la guerre au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponéſe, & que le pape pouvoit sûrement compter ſur leur ſecours.

LXXV. Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.

Les Florentins qui voyoient avec envie la grandeur des Venitiens, & qui redoutoient leur puiſſance, tâcherent de perſuader en ſecret au pape qu'il les laiſſât agir ſeuls, & continuer comme ils avoient commencé; que c'étoit le moïen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Venitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres, que la guerre dureroit long-temps, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le pape bien-loin d'applaudir à ce conſeil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impoſſible que les Venitiens ſeuls puſſent vaincre les Turcs, qu'au contraire ils en ſeroient accablez, & qu'ils ne pouvoient périr que l'Italie ne périt avec eux; qu'il valloit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Venitiens qui ſont enfans de l'égliſe, que du côté des Turcs ſes ennemis déclarez; enfin que quand même ils ſeroient ſuperieurs aux Turcs, on trouveroit bien le moyen de les empêcher de ſubjuguer l'Italie. Ces raiſons du pape dé-

concerterent les Florentins qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais neceſſaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre. AN. 1463.

LXXVI. Conſiſtoire ſecret ſur les moyens d'entreprendre cette guerre.

Les cardinaux s'aſſemblerent avec le pape dans un conſiſtoire ſecret, pour déliberer ſur les moyens de conduire l'entrepriſe de la guerre à une heureuſe execution. Sa ſainteté leur parla du grand zele qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au ſouverain pontificat, pour défendre la religion contre les infideles. Elle dit qu'elle n'y voyoit preſque plus d'obſtacles à preſent; les François ayant été battus en Sicile, & Malateſta d'un autre côté. Elle leur déclara que pour arrêter les progrez des Turcs, elle étoit reſoluë d'employer tout le bien de l'égliſe, à équipper une flotte ſur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez; qu'elle iroit en Gréce & en Aſie, parce qu'elle ne ſçavoit pas de moyen plus propre pour inviter les princes chrétiens à en faire autant; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voyant le vicaire de Jeſus-Chriſt leur pere accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le pape ajoûta qu'il ſe flattoit bien qu'il ne ſeroit pas ſeul, que la flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres ſeigneurs d'Italie ne manqueroient pas à leur devoir; que le duc de Bourgogne engageroit par ſon exemple les princes de l'Occident à le ſuivre; qu'il preſſeroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates; que les chrétiens de la Gréce quitteroient le Turc pour ſe ranger ſous les étandarts du ſouverain pontife; que les Albanois, les Serviens, les Epirotes ſeroient ravis de voir approcher le temps de leur délivrance; & qu'enfin le prince

de Caramanie & les autres ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté.

AN. 1463. LXXVII. Secours promis par les ambaſſadeurs de la part des princes.

Le pape après avoir ainſi parlé durant un aſſez long-temps, demanda l'avis des cardinaux, parmi leſquels il n'y en eut pas un ſeul qui ne conclût pour la guerre, offrant à ce ſujet tout leur bien & leur vie même, à l'exception toutefois du cardinal d'Arras, qui n'étoit pas fort diſpoſé à faire plaiſir au pape. Les ambaſſadeurs des princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on obſerveroit le reglement de l'aſſemblée de Mantouë touchant le dixiéme, le vingtiéme & le trentiéme de leurs biens. Les Genois n'envoyerent perſonne à Rome non plus que le duc de Savoye, pour faire leurs offres dans ce conſiſtoire, quoiqu'ils en euſſent été priez. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent ſeulement dix mille écus d'or. Le duc de Milan chercha des excuſes pour s'en diſpenſer. Le pape voyant que les Genois n'avoient point paru, leur envoya le juriſconſulte Fabien pour les exhorter à donner des marques de leur zele & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégenereroient pas de la pieté de leurs peres, qu'ils avoient choiſi douze perſonnes des plus qualifiées de leur ville pour équipper une flotte de huit ou dix vaiſſeaux; mais qu'ils vouloient ſçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponſe que le pape leur fit dans les lettres du cardinal de Pavie. Le duc de Milan que ſa ſainteté preſſoit, apporta tant de difficultez, qu'on vit bien qu'il n'approuvoit point cette entrepriſe. Il promit néanmoins qu'il ne

Nebiens l. 8. Felict l. 11. Papienſ. epiſt. 33. Æn. Sylv. epiſt. 392.

manqueroit pas, eu égard au bien public & aux juſtes déſirs du pape, d'envoyer ſon fils Louis avec de la cavalerie, pour eſcorter la perſonne du ſouverain pontife. AN. 1463.

LXXVIII. Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Tous ces obſtacles n'arrêterent point le zele du ſaint pere. Plein de confiance en la protection du Très-haut, il publia le vingt-troiſiéme d'Octobre de cette année en plein conſiſtoire du conſentement des cardinaux, ſon decret qu'il adreſſa à tous les prélats, princes & peuples de la religion chrétienne, pour les informer de la néceſſité où il ſe trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour ſauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce ſujet le quinziéme de Juin de l'année ſuivante, plein d'eſperance que Dieu le rendra victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obſtacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au duc de Veniſe & au duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en perſonne. Il exhorte le premier à ſe tenir prêt pour le venir joindre à Ancone, ſans s'excuſer ſur ſa vieilleſſe, puiſque le duc de Bourgogne du moins auſſi âgé que lui, ne refuſoit pas de s'y rendre, & que lui pape, quoiqu'âgé de plus de cinquante-ſix ans marcheroit à leur tête; qu'ils ſeroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu ſe plaiſoit au nombre de trois, & que la Trinité qui eſt dans le ciel ne manqueroit pas de proteger cette trinité ſur la terre. Qu'ils ſerviroient pour le conſeil pendant que les jeunes gens ſeroient emploïez à l'execution. Mais on apprit en même-temps une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du pape: ce fut la perte que les Venitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs

Æn. Sylv. epiſt. 412.

les avoient chaſſez de l'Iſthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de temps. Cela toutefois n'empêcha pas le pape d'executer ſon deſſein.

AN. 1463.

LXXIX. Mécontentement du roi de France envers le pape.

La méſintelligence continuoit toujours entre ſa ſainteté & le roi de France. Celui-ci reprochoit au ſaint pere qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de ſa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve; qu'il étoit le perſecuteur de l'égliſe de Mayence; qu'il inquietoit continuellement par ſes bulles Sigiſmond duc d'Autriche; qu'il ſe ſervoit du prétexte de l'hereſie pour chagriner le roi de Boheme; qu'enfin il ne laiſſoit perſonne en repos: lui faiſant entendre avec aſſez d'aigreur qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les princes chrétiens, avant que de penſer à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome; le premier, qui attribuoit à ſa majeſté la diſpoſition de tous les benefices vacans, juſqu'à ce que les évêques euſſent prêté le ſerment de fidelité, & le jugement de tous les procez intentez pour le revenu de ces mêmes benefices. Le ſecond, qui portoit que les préſidens & conſeillers du parlement joüiroient dans la nomination aux benefices, des mêmes privileges que l'univerſité de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troiſiéme, qui attribuoit encore au roi le jugement de tous les benefices touchant la poſſeſſoire: conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin. Comment. Pii II. l. 12.

Le pape au lieu de répondre à tous ces reproches, envoya deux légats, l'un de ſa part, l'autre de la part des cardinaux, avec des inſtructions pour juſtifier ſa conduite, & pour tâcher d'adoucir le roi qu'il vouloit toujours ménager, dans l'eſperance qu'il entre-

roit dans le projet de la guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme roi très-chrétien. Les légats étoient même chargez de lui offrir, & promettre une tréve de cinq ou six ans à l'égard du roïaume de Sicile, si sa majesté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne sçait point quel fut le succès de cette légation; on voit seulement dans les historiens, que le roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépoüilles des beneficiers, & contre les expectatives: tant la cour Romaine fourniſſoit des sujets de plaintes par ſes exactions, comme le temoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Eſpagne & d'autres royaumes. AN. 1463.

LXXX. Il juge le different entre les rois de Caſtille & de Navarre.

Louis XI. ayant été pris pour arbitre des differends entre le roi de Caſtille & celui de Navarre qui l'étoit auſſi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il ſe rendit à Bayonne, où il décida que le roi de Caſtille retireroit ſes troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit priſes dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Eſtella qu'on lui cederoit. Cette déciſion ne ſatisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuſe au roi de Navarre, qui voyant les Catalans revoltez, devoit craindre que le roi de Caſtille ne l'opprimât. Après la concluſion de cette affaire, il y eut une entrevuë du roi de France avec Henri roi de Caſtille dans le château d'Urtubie en deça de la riviere de Bidaſſoa. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir ſur cet accommodement fait à Bayonne. L'entretien fut fort court, & l'entrevuë ne contenta ni les François ni les Eſpagnols. Ceux-ci ſe mocquoient de la ſimplicité apparente & de la mine baſſe

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 23. cap. 5.

& niaiſe, pour ainſi dire, du roi Louis qui
An. 1463. n'étoit vétu que d'une étoffe fort groſſiere, avoit un habit fort court & étroit, & portoit une image de Notre-Dame faite de plomb à un chapeau déja fort uſé. Ceux-là étoient indignez des manieres arrogantes de Henri, & du faſte du comte de Ledeſme ſon favori. Mais le comte avec tout ſon orgueil ne laiſſa pas de déferer beaucoup à la majeſté de Louis qu'il vint trouver plus de deux lieuës avant ſur les terres de France; ne croyant pas qu'il convint de diſputer avec un roi ſur le céremonial.

LXXXI. Le roi rentre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.

Le roi de France au retour de ce voyage, ne penſa plus qu'à rentrer dans la poſſeſſion des villes de Picardie qu'on avoit cedées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Le vingtiéme article contenoit que Louis ou ſes ſucceſſeurs pourroient racheter moyennant la ſomme de quatre cens mille écus d'or les villes de la riviere de Somme, ſaint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, ſaint Riquier, Creve-cœur, Arleux, Mortagne & d'autres avec leurs appartenances. La difficulté étoit d'y faire conſentir le duc de Bourgogne. Pour vaincre cet obſtacle, le roi lui envoya les ſeigneurs de Croy, qui étoient habiles, & avoient un grand crédit ſur l'eſprit du duc. Ils lui firent ſi bien entendre que c'étoit le parti le plus honorable & le plus avantageux qu'il pouvoit prendre, qu'il conſentit à tout ce qu'on voulut. Le roi ſe hâta de profiter de cette bonne diſpoſition; car il craignoit que le duc ne ſe dédit, ou que le comte de Charolois ſon fils n'y fit des oppoſitions. Pour prevenir ce double obſtacle il alla trouver le duc à Heſdin, & pendant qu'on évacuoit les places, il lui fit compter prompte-

ment la ſomme dont on étoit convenu Cette diligence lui fut favorable ; car le comte de Charolois fut ſi irrité de la facilité de ſon pere, qu'il eſt à croire qu'il s'y fût oppoſé, s'il eût pû le prevenir. AN. 1463.

LXXXII. Louis XI. viſite la Flandre, & fait mettre en priſon le fils du duc de Savoye.

Louis XI. avant que de ſe rendre à Paris voulut ſe montrer aux Païs-Bas. Il viſita Arras & Tournai, & paſſa juſqu'à Lille où le duc de Bourgogne vint le ſaluer. Le comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voyage du roi, ne voulut point revenir pour accompagner ſon pere à Lille. Il vouloit témoigner par-là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de ſe paſſer. Le roi étant arrivé à ſaint Cloud proche de Paris, trouva le duc de Savoye qui l'attendoit pour ſe plaindre de la conduite peu ſoumiſe de Philippe ſon jeune fils. Ce prince ménageoit des intrigues ſecretes avec la nobleſſe, pour uſurper les états de ſon pere au préjudice d'Amedée ſon frere aîné. Louis lui ordonna de ſe rendre auprès de lui : il y vint ſur la bonne foi d'un ſauf conduit ; mais le roi ne laiſſa pas de le faire arrêter : on le conduiſit à Loches où il demeura priſonnier pendant deux ans, afin que ſon pere eût le temps de rétablir ſon autorité, & d'aſſurer la ſucceſſion de ſes états à Amedée ſon fils aîné.

L'antipatie ne fit qu'augmenter entre le roi de France & le comte de Charolois. Celui-ci outre la reddition des places ſe plaignoit encore du bon accueil que ſa majeſté faiſoit aux ſeigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis ; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le comte d'Etampes,

Il regardoit les faveurs faites à ce comte comme des injures faites à lui-même, parce que le comte avoit été accuſé d'avoir voulu l'empoiſonner avec le duc de Bourgogne ſon pere. Tous ces ſujets de plaintes le firent aiſément entrer dans la conſpiration que les grands du royaume formerent contre le roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le deſſein de Louis étoit d'abaiſſer les princes, pour ſubjuger tout-à-fait enſuite les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il avoit commencé par la dépoſition du chancelier des Urſins; il avoit fait mettre à la Baſtille Chabanne comte de Dammartin; le ſénéchal de Normandie Pierre de Brezé étoit ſans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guienne au duc de Bourbon; Jean duc de Calabre ſe vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

AN. 1463.

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

LXXXIV. Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.

Le roi chercha d'abord à chagriner le duc de Bretagne. Il lui envoya le chancelier de Morvilliers homme violent, hardi & d'une hauteur extraordinaire pour lui défendre de ſa part de prendre à l'avenir la qualité de duc par la grace de Dieu, de battre monnoye, & de lever les tailles dans ſon duché. Le duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui ſe voyoit pris au dépourvû, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on lui accordât quelque temps pour aſſembler les états de ſon pays. On le lui permit, & pendant ce temps-là il envoya des perſonnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à prendre les armes au plûtôt. L'habit de religieux mandiant, & parti-

culierement celui des cordeliers & des dominiquains servit beaucoup à faire passer en sûreté tous les messagers de ces intrigues. Le duc de Bourbon & le comte de Charolois avertirent secretement la noblesse de Flandres, de Bourgogne & de Bourbonnois, de se tenir prête à monter à cheval au premier ordre, pendant qu'on feroit les préparatifs nécessaires. Tout se passa avec tant de secret, que le duc de Bourgogne même ne sçavoit rien des desseins du comte de Charolois son fils. Ce prince avertit seulement son pere de prendre garde à lui, parce que, disoit-il, on a affaire à un roi qui souvent vient d'un côté quand on croit qu'il va de l'autre. AN. 1463.

LXXXV. Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.

Pendant qu'on tramoit en France une conspiration contre Louis XI. Alphonse roi de Portugal pensoit à étendre ses conquêtes en Barbarie : il fit voile en Afrique, & alla descendre à Ceuta. Il étoit accompagné de son frere Ferdinand, prince courageux & hardi, mais qui fut cause que les commencemens de cette campagne ne furent pas heureux. Ce prince voulant commencer par une action d'éclat, tenta de se rendre maître de Tanger. L'entreprise n'étoit pas facile. Les Maures vinrent en grand nombre au secours de cette place. Ferdinand résista autant qu'il pût. Mais enfin il fallut se retirer. Les infideles le poursuivirent très-vivement. Alphonse vit le danger où étoit son frere, il courut à son secours; mais il s'engagea lui-même si avant, qu'il auroit été fait prisonnier sans Edouard de Menezés. Ce vaillant capitaine, accoutumé aux grands exploits, soutint toute la fureur des Maures avec un courage intrepide; il crut qu'il lui étoit glorieux de donner sa vie pour délivrer ses maîtres, &, quoique déja blessé,

il ne rallentit rien de ſon ardeur. Son cheval
An. 1463. aïant été tué ſous lui, il voulut monter ſur un autre que le comte de Marſanto lui offrit; mais la bleſſure qu'il avoit reçuë lui en ôta la force, il tomba, les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonſe fut fort affligé de ſa mort; & pour montrer combien il étoit content de ſes ſervices, il conſerva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezés ſon fils qu'il fit comte de Valence.

LXXXVI. Affaires du roïaume de Naples.

Les affaires de Naples ne ſe terminerent pas à l'avantage du duc de Calabre. Ferdinand attira dans ſon parti le duc de Seſſa, & pour l'attacher davantage à ſon ſervice, il maria ſa fille Beatrix avec Jean-Baptiſte fils de ce duc. Le prince de Tarente s'étoit réconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troïa; mais comme cette réconciliation n'étoit pas ſincere, le roi de Naples étoit toujours ſur la réſerve, d'autant mieux qu'il ſçavoit que ce prince étoit toujours en bonne intelligence avec le duc de Calabre qui s'étoit retiré dans l'iſle d'Iſchia, où il attendoit le ſecours que ſon pere René duc d'Anjou lui devoit envoïer. Enfin il mourut le quinziéme de Novembre, & délivra par ſa mort Ferdinand d'un puiſſant ennemi. Quelques hiſtoriens ont dit qu'il fut aſſaſſiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des ſiens. Le roi de Naples ſe ſaiſit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats qui lui vinrent fort à propos pour payer ſes troupes: il ſe rendit maître de Tarente, & réduiſit ſous ſon obéïſſance les principautez de Bari & d'Otrante, ſans aucune réſiſtance. Ces richeſſes du prince de Tarente qui montoient à plus d'un million étant échuës à Ferdinand, réta-

Gobelin. comment. Pii II. lib. 12. Fontan. l. 6.

blirent si bien ses affaires, qu'en peu de temps il fut maître de tout le royaume de Naples à quelques places près, & du château de l'Oeuf, après en avoir chassé la garnison que Jean duc de Calabre y avoit mise. C'est dans cette année que finissent les commentaires de Pie II. qui paroissent sous le nom de Gobelin Persona son secretaire. François Piccolomini archevêque de Sienne les publia à Rome en 1584. & on les a ensuite réimprimez à Francfort en 1614.

AN. 1463.

LXXXVII. Fin des commentaires de Pii II.

Possevin in appar. sacr. Voss l. 3. de histor. latin. c. 10. & seq.

Edoüard chef de la maison d'Yorc s'étant emparé de la couronne d'Angleterre après la défaite du roi Henri VI. à la bataille de Fatiburge; le parti des Lancastres se vit tellement abattu, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le roi & la reine s'étoient sauvez en Ecosse. Jacques II. qui en étoit roi, avoit assiegé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années; & il y fut tué d'un éclat de canon le troisiéme d'Août, n'ayant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres son épouse continua le siége, & emporta la place. Cette reine quoique niéce du duc de Bourgogne qui n'étoit pas ami de René d'Anjou pere de la reine d'Angleterre, ne laissa pas de recevoir cette malheureuse princesse & son époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut méme faire alliance avec eux en traitant du mariage de sa fille avec le prince de Galles. Henri par reconoissance rendit Barvick à l'Ecosse. Le duc de Sommerset qui s'étoit retiré en France après la perte de la derniere bataille, fut arrêté par ordre de Louis XI. & ne fut élargi que pour sortir du royaume. Il se retira à Bruges avec permission du duc de Bourgogne.

LXXXVIII. Le roi & la reine d'Angleterre en Ecosse.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 24.

La reine d'Angleterre quitta l'Ecosse pour

passer en France, afin d'en tirer quelque se-
AN. 1463. cours. Mais elle y trouva les affaires dans une
LXXXIX. situation peu propre à lui en faire beaucoup
La reine d'Angleterre va en France solliciter du secours. esperer. Le roi de Sicile son pere étoit hors de ses états. La France depuis la conquête de la Guïenne ne s'étoit pas vûë en état de faire des entrepriſes au dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjoncture des troubles d'Angleterre lui en fournit une belle occaſion. D'ailleurs Louis XI. réſolu de perdre le comte de Charolois qui devoit ſucceder au duc de Bourgogne ſon pere, avoit beſoin de toutes ſes forces pour un ſi grand deſſein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette princeſſe obtint environ cinq cens hommes d'armes ſous la conduite de Pierre de Brezé grand ſénéchal de Normandie, avec leſquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecoſſe. Elle arriva à Barvik où elle laiſſa ſon fils Edouard; elle aſſembla aſſez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec ſon mari dans le comté de Northumbeland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança juſques vers Durham où ſon armée s'accrût conſiderablement. Mais Edoüard prévint les meſures qu'elle vouloit prendre Il envoya le marquis de Neville, qui à ſon arrivée proche la ville d'York mit en fuite les deux barons d'Hungerford & de Ros, & défit le baron de Perſi qui mourut de ſes bleſſures.

Monſtrelet vol. 3. fol. 95.

XC. Ce ſuccès encouragea Neville, qui voulut ſeul terminer l'affaire ſans attendre l'arrivée d'Edoüard. Il alla attaquer Henri qui étoit campé à Hexam, il força les retranchemens, & obligea la reine elle-même, ſon époux, les comtes de Pembrok & de Northumbeland à ſe ſauver par la fuite. Les autres furent ou tuez ou faits pri-

Elle revient en Ecoſſe avec des troupes & ſon armée eſt défaite.

ſonniers. Du nombre de ces derniers furent le duc de Sommetſet qui étoit revenu de Flandre, les barons Ros, Molins, Hungerford à qui Edouard qui arriva ſur ces entrefaites fit trancher la tête, & à beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de ſe rendre. Les François ſe ſignalerent dans la défenſe du château d'Alnenvic, mais il fallut ceder, & tout fut abandonné à Edouard. Henri ſe retira en Ecoſſe pour la ſeconde fois. La reine ſon épouſe, après avoir couru beaucoup de danger, ſeule avec ſon fils dans des bois & dans des païs impraticables, arriva ſur le rivage de la mer, & trouva un vaiſſeau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune prince, apparemment ſans être connuë. Elle vint en France pour ſolliciter un nouveau ſecours; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenuë plus difficile qu'elle ne penſoit; elle ne put obtenir du roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres; & à des conditions fort dures. AN. 1463.

XCI. Elle retourne en France une ſeconde fois.

Le cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople & doyen du ſacré college mourut cette année le huitiéme de Mars; il étoit né à Theſſalonique, ou, ſelon d'autres, à Conſtantinople même. Il fut d'abord religieux de ſaint Baſile, puis évêque de Ruſſie; & s'étant trouvé au concile de Florence en 1439. il fut fait cardinal par le pape Eugene IV. Quelque temps après il paſſa en Ruſſie pour y établir le culte de l'égliſe latine, & y fut jetté dans une priſon par le peuple qui étoit ſchiſmatique. Il en ſortit quelque temps après, revint à Rome, & fut envoié par le pape Nicolas V. à Conſtantinople, où il ſe trouva.

XCII. Mort du cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople.

Gobelin. Comment. Pii II. l. 11, *&* 12.

quand cette ville fut priſe par les Turcs en
AN. 1463. 1453. Il écrivit ſur ce ſujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont cru qu'il fut alors tué avec ſes habits de cardinal ; mais il ſe ſauva déguiſé en eſclave. Après diverſes avantures il revint à Rome où il mourut comme on vient de le dire, après avoir reçû depuis quelque temps le titre de patriarche de Conſtantinople. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, & le cardinal Beſſarion fut ſon ſucceſſeur dans ce patriarchat pour les Latins.

XCIII. Celle du cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva auſſi cardinal & général de l'ordre de ſaint Auguſtin mourut quelques mois après Iſidore ; il étoit né à Saxo-Ferrato, de parens aſſez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau, d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que ſa mere le porta dans une égliſe de la Sainte Vierge où il recouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Auguſtins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouſe, & après avoir profeſſé la philoſophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enſeigner la théologie. Dans la ſuite il fut élu provincial, & quelque temps après on l'obligea d'accepter la charge de procureur général de ſon ordre : ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit juſtice à ſon érudition & à ſa vertu, malgré ſa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obſcurité. Le cardinal de Tarente protecteur de ſon ordre ne pût lui perſuader de ſe trouver dans les diſputes publiques, où l'on ſouhaitoit qu'il fit paroître ſa ſcience. Cependant comme il étoit profond théologien & éloquent orateur, il écrivit & prêchoit avec beaucoup de force contre les vices & les déſordres de ſon ſiécle. Il fut élu général de ſon ordre l'an 1459. & fait car-

Bzov. in annal. eccl. tom. XVII. ad ann. 1463. n. 34.

Corn. Cruſius in eloz. viror. illuſtr. Auguſt.

Ambroſ. Coriolan. in chronic. Auguſtin.

dinal en 1460. par le pape Pie II. qui lui donna enſuite l'évêché de Camerino, & ſe ſervit de lui en differentes occaſions. Il mourut à Tivoli où étoit la cour Romaine le vingt-uniéme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'égliſe des auguſtins de Rome, où l'on voit ſon tombeau de marbre avec ſon épitaphe. On a de lui cent ſermons de la naiſſance de Jeſus-Chriſt & de la cene qu'il fit avec ſes apôtres, du peché contre le Saint-Eſprit, & un grand nombre de diſcours & d'oraiſons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit ſon oraiſon funebre dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joſeph Pamphilus de l'ordre des auguſtins. AN. 1463.

XCIV. Et du cardinal Proſper Colonne.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatriéme Mai un troiſiéme cardinal en la perſonne de Proſper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne comte d'Albe, grand chambellan du roïaume de Naples, & de Sueve Caïetan fille de Jacobel comte de Fondi. Proſper avoit été élevé à la dignité de cardinal en 1426. Il avoit un eſprit fort doux, aimoit les lettres & ſe ſeroit fait plus eſtimer à cauſe de ſes bonnes qualitez, s'il n'eût pas tant été attaché au parti des Gibelins. C'eſt ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

Aubery, hiſt. des cardinaux.

XCV. Mort de l'hiſtorien Blondus Flavius.

Le quatriéme de Juin ſuivant mourut un célebre auteur nommé Blondus Flavius; il étoit né à Forli dans la Romagne en 1388. Il fut ſecretaire du pape Eugene IV. & de quelques autres ſouverains pontifes, & ſe diſtingua par ſes ouvrages, dans leſquels on voit beaucoup d'exactitude, quoique ſon ſtile ſe ſente encore un peu de la barbarie que l'on

Gobelin. comment. Pii II, l. 11.

commençoit à bannir de ſon ſiécle. Il ſe rendit célebre par ſes trois décades d'hiſtoire de l'empire d'Occident depuis l'an 410. juſqu'à l'an 1440. dont Æneas Sylvius a fait l'abregé. Il a encore compoſé d'autres ouvrages pour illuſtrer l'hiſtoire d'Italie : ſçavoir trois livres ſous le titre de Rome réparée, qui contiennent la deſcription de la ville de Rome telle qu'elle étoit de ſon temps ; huit livres de l'Italie illuſtrée, dans leſquels il fait une deſcription de l'état de l'Italie, comme elle étoit alors ; un traité de l'origine & des actions des Venitiens depuis l'an 450. juſqu'en l'an 1291. & un autre intitulé, Rome triomphante, diviſé en dix livres, qui contiennent une deſcription de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Leandre Alberti dit qu'il eut cinq fils tous ſçavans. Il vécut en philoſophe juſqu'à l'âge de ſoixante & quinze ans, ſans ſe ſoucier d'acquerir de grands biens. On l'enterra proche la chapelle de Notre-Dame au Capitole. Sigonius qui a traité les mêmes matieres que lui d'un ſtile moins embaraſſé & plus méthodique, l'a pillé en pluſieurs endroits. Toutes les œuvres de Blondus ont été imprimées à Bâle en 1559.

AN. 1463.

Paul. Jov. Elogior. cap. 14.

Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.

Merula lib. 10. hiſt.

Palmer. in chronic.

Spond. hoc anno n. 16.

XCVI. De ſaint Didace religieux de ſaint François.

On marque encore le douziéme de Novembre la mort d'un religieux de ſaint François nommé Didace, qui fut canoniſé par le pape Sixte V. en 1588. Il étoit du bourg de ſaint Nicolas au diocéſe de Seville en Andalouſie, & fils de parens aſſez pauvres. Touché de ce qui ſe pratiquoit dans l'obſervance de ſaint François, il alla ſe préſenter dans le couvent d'Arreſafa au territoire de Cordouë, où il fut reçû. Mais il ne voulut être qu'au rang des freres lais ou convers, parce qu'il n'avoit point d'étude, & que ſon humi-

Spond. annal. eccleſ. hoc anno n. 18.

Bullar. tom. 2. Sixti V. conſtitut. 8.

lité y trouvoit mieux ſon compte. On l'envoya dans les iſles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à ſon zele dans la converſion des Idolâtres. En 1449. on le rappella en Eſpagne, & l'année ſuivante il fit le voyage de Rome, pour être au grand jubilé & à la canoniſation de ſaint Bernardin de Sienne religieux de ſon ordre. A ſon retour de Rome il fut tranſporté de la province d'Andalouſie en celle de Caſtille, où il acheva le reſte de ſes jours dans les pratiques de la ſainteté la plus éminente. Pierre Galeſin protonotaire apoſtolique à écrit l'hiſtoire de ſa vie. AN. 1463.

XCVII. Et de ſainte Catherine de Boulogne.

Le neuviéme de Mars de cette même année mourut encore une religieuſe de l'ordre de ſainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de ſa naiſſance, où elle fut ſuperieure du monaſtere d'un ordre qu'on y avoit inſtitué en l'honneur du corps de Jeſus-Chriſt. Elle vint au monde le huitiéme de Septembre 1413. & à l'âge d'onze ans on la mit auprès de la princeſſe Marguerite fille de Nicolas d'Eſt marquis de Ferrare. Mais elle quitta bien-tôt après la cour pour ſe retirer chez les religieuſes de ſainte Claire où elle fit profeſſion en 1432. Elle fut demandée par les Boulonois pour être ſuperieure du monaſtere qu'ils vouloient fonder dans leur ville; elle y alla, & elle eut la conſolation de voir l'ouvrage achevé avant ſa mort. Elle a laiſſé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribuë un roſaire des miſteres de la paſſion de Notre Seigneur, un livre des ſept armes neceſſaires pour le combat ſpirituel. Elle a mis par écrit ſes revelations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la ſainteté de ſa vie & de ſes miracles, le pape Clement VII. la

Baillet vies des Saints 9. Mars t. 1.

première resolution. C'est une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, pensez à combien la religion en souffrira : les Turcs s'en prévaudront, les chrétiens en souffriront, le bien de l'église, votre réputation, plus que tout cela, votre salut, vous engagent à tenir votre promesse. Il ajoûtoit que quand à lui, ni son âge, ni ses infirmitez, ni la crainte du danger auquel il alloit s'exposer, ni la mort même ne l'empêcheroient point de satisfaire à l'attente & à l'esperance des peuples fidéles, ni de se mettre au plûtôt en mer pour une expedition si sainte. Philippe ne fut point émû de ces remontrances; la mauvaise conduite du comte de Charolois son fils, & la défiance qu'il avoit du roi Louis XI. lui faisoient juger que sa présence étoit trop necessaire dans ses états, pour qu'il osât les abandonner. Il se contenta d'envoyer au pape ses deux fils naturels Antoine & Baudoüin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui-même sa sainteté l'année suivante, s'il n'en étoit empêché par des raisons très-pressantes.

AN. 1464. tenir sa parole.

Æn. Syl. ibid.

Le pape avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier sa bulle de retractation des actes du concile de Bâle qu'il avoit écrits. Il s'excusoit sur ce qu'il les avoit composez dans sa jeunesse, n'ayant pas alors assez de lumiere & de discernement pour approuver ou condamner les choses qui le meritoient. Il avouë qu'il a failli en écrivant ces actes; & il prie ceux de l'université de Cologne à qui il adresse sa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du concile de Bâle; de condamner Æneas Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. « Nous sommes hommes, dit-il, & nous avons erré comme hom-

CI. Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le concile de Bâle.

Collect. concil. P. Labbe. tom. 13. p. 1407

pond en racontant en peu de mots ſa vie & ſes actions, & faiſant toute l'hiſtoire du concile de Bâle, auquel il vint avec le cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & ſans aucune experience, comme un oiſeau qui ſort du nid. Cette bulle eſt dattée de Rome le vingt-ſixiéme d'Avil de l'année précedente, & ſe trouve au long dans la collection des conciles du P. Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

AN. 1464. *Iud gentile nomen parentes indidere naſcenti, hoc chriſtianum in apoſtolatu ſuſcepimus. Vide bullam ſ. pontificis.*

CII. Le pape va à Ancone pour s'embarquer.

Le pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ſes ordres, & préparer tout ce qui étoit néceſſaire à l'execution de ſon entrepriſe. Il en partit le dix-huitiéme de Juin pour ſe rendre à Ancone, où il avoit déja envoyé Jerôme archevêque de Créte & le prieur des chevaliers de Piſe, qu'il chargea de loüer des vaiſſeaux ſur leſquels on fit paſſer ceux qui abordoient de toutes parts: & auſſi-tôt après eux, il fit partir le cardinal de ſaint Ange Eſpagnol, vénerable vieillard âgé de plus de ſoixante-dix ans, & zelé pour ſeconder les intentions du pape. Pie II. le ſuivit à petites journées, & après s'être acquitté de ſon vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru; mais la plûpart étoient ſans argent, ſans proviſions, hors d'état de tenir pendant ſix mois, en ſorte que pluſieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie contrée d'Allemagne dans la Pomeranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voïage, que les Italiens ſe mocquerent de leur pauvreté, que les uns s'en allerent à Veniſe, penſant qu'on les embar-

Papienſis comment. lib. 1. & ep. 34.

Papienſ. ibid. l. 1. & epiſt. 41. Cranz. 12. Wandal. 30. & 12. ſex. 3.

queroit auſſi-tôt, que d'autres vinrent à Ancone où le pape devoit ſe rendre. On renvoïa les hommes inutiles, après que le ſaint pere leur eut donné ſa bénediction avec beaucoup d'indulgences.

AN. 1464.

CIII. Préparatifs à Ancone pour le départ du pape.

La nouvelle qu'on apprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguſe dans le deſſein de l'aſſiéger, détermina le pape à s'y rendre lui-même en perſonne, & à partir au plûtôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fiévre aſſez violente; dans l'eſperance que le ſuccès heureux dont il ſe flatoit, engageroit les princes à le ſuivre. Mais le départ de ſa ſainteté fut differé, parce qu'on ſçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirez. La joïe qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du duc de Veniſe avec ſa flotte. Cependant la maladie du pape augmentoit tous les jours: il ſentit bien que ſa derniere heure approchoit, il appella les cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne conſulter que le mérite dans le choix d'un ſucceſſeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en méritoient point, & ſur-tout à pourſuivre le deſſein de la guerre contre les Turcs. Enſuite leur aïant demandé pardon, il leur accorda les indulgences, & voulut recevoir les derniers ſacremens. Comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Bâle lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella évêque de Ferrare, habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois. Il eſt vrai que tel avoit été le ſentiment de quelques théologiens dès le douziéme ſiécle & depuis; mais il avoit eu peu de partiſans. Le pape diſputa ſur ce ſujet avec l'évêque de Ferrare, & ne crut pas devoir ſe

rendre à ſon avis. Il ſe fit adminiſtrer ce ſacrement & celui de l'euchariſtie, & enſuite il mourut en paix le quatorziéme du mois, veille de la fête de l'aſſomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après ſix ans moins trois jours de pontificat.

AN. 1464. CIV. Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.

Le cardinal de Pavie dans le diſcours qu'il fit à ſes collegues touchant l'élection d'un ſucceſſeur, dit de Pie II. qu'il fut un ſouverain pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par ſon zéle pour la religion, l'integrité de ſes mœurs, la ſolidité de ſon eſprit & ſa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins d'avoir été trop avare envers les ſçavans de ſon ſiécle; ce que l'on ne peut juſtifier en lui, ſelon Platine, qu'en ſe retranchant ſur les dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entrepriſes. Le cardinal de Pavie l'excuſe encore ſur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour la guerre contre les Turcs, & que comme il craignoit les railleries auſquelles il alloit s'expoſer, ſon deſſein étoit de s'embarquer ſeulement juſqu'à Brindes, d'y paſſer l'hyver, de retourner enſuite à Rome, & de ne plus penſer à cette guerre; & afin de n'être pas même accuſé de l'avoir entrepriſe trop légerement, on ajoute qu'il vouloit rejetter la faute du mauvais ſuccès ſur les princes qui n'auroient pas voulu le ſeconder; mais ſa mort prévint tous ces embarras. On porta ſon corps à Rome, & on le dépoſa dans l'égliſe de ſaint Pierre où il fut enterré le vingt-huitiéme du mois d'Août. On trouva dans ſes coffres près de cinquante mille écus

Papienſ. epiſt. 49. Oder. Raynald. ad hunc annum 1464. Ciacon. Victorel. & Duchesn. in vit. Pii II. Platin. in Pium II. Supra lib. CXI. n. 70.

d'or qu'il avoit amaſſez pour fournir aux frais
AN. 1464. de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette ſomme à Matthias roi de Hongrie, ſans doute, parce qu'il étoit le plus leſé par les Turcs, & qu'il en avoit le plus à craindre. Les Venitiens comptoient beaucoup ſur ce prince, & ils ne demandoient pas mieux que de le voir en état de réſiſter.

CV. Les cardinaux s'aſſemblent à Ancone après la mort du pape.

Après que le pape fut mort, ceux qui étoient à Ancone s'en retournerent dans leur païs. Les cardinaux s'aſſemblerent, & le duc de Veniſe prit ſéance entre les deux derniers cardinaux diacres. Ce duc après avoir beaucoup loué les grands & pieux deſſeins du pape défunt, exhorta le ſacré college à élire un ſucceſſeur qui fût animé du même zele, qui prît autant à cœur l'execution du même deſſein, & qui aidât les Venitiens à continuer la guerre qu'ils avoient commencée. Enſuite on ordonna que les galeres qui étoient à Ancone, & que le défunt avoit fait équipper, lui ſeroient remiſes pour en diſpoſer comme il le jugeroit à propos, à condition de les rendre ſi le pape futur ne l'approuvoit pas, ou qu'à l'exemple de ſon prédeceſſeur il voulut aſſiſter lui-même en perſonne à la guerre contre les Turcs.

Papienſ. comment. l. 1. & ep. 41.

CVI. Ils partent d'Ancone, & vont à Rome pour faire l'élection.

Les conſeils du duc de Veniſe ſur l'élection d'un ſucceſſeur furent fort bien reçus; mais les cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un decret avant ſon départ pour Mantouë. De plus tous les cardinaux n'étoient pas à Ancone: le grand âge en avoit obligé pluſieurs de reſter à Rome. Les autres voulurent donc les rejoindre. Ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'aſſemblerent dans la maiſon de Louis cardinal

Supra liv. CXI. n. 1.

patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte église Romaine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château Saint-Ange qu'Antoine Piccolomini neveu du défunt pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette fraïeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome, protesterent que dès qu'il seroit de retour, on remettroit le château Saint-Ange au sacré college, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican, à la pluralité des voix, pour y tenir le conclave. AN. 1464.

CVII. Les cardinaux entrent au conclave.

Les cardinaux y entrerent le vingt-huitiéme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré college étoit composé de vingt-huit) étoient absens. Dans les premiers jours on nomma seulement les officiers qui prêterent le serment accoutumé, on établit les reglemens necessaires au bon gouvernement des papes. Ils s'obligerent tous par serment que celui qui seroit élû les observeroit avec soin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux, dix évêques qui visitoient les vivres, & autres choses qu'on leur portoit; ils placerent à la seconde garde tous les ambassadeurs des rois & princes qui se trouvoient à Rome; & les soldats à la troisiéme. Tous les cardinaux le troisiéme jour en rochet & en camail, s'assemblerent dans la chapelle du pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le sacristain ayant dit la messe du Saint-Esprit, tous

AN. 1464. allerent les uns après les autres porter leurs bulletins cachetez de leurs armes dans un calice d'or qui étoit ſur l'autel; & ce ſcrutin achevé, les trois cardinaux chefs d'ordre, c'eſt-à-dire le premier évêque, le premier prêtre & le premier diacre ayant renverſé le calice ſur l'autel, compterent les bulletins pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier cardinal évêque les ayant ouverts, pendant que le premier cardinal diacre en faiſoit la lecture d'une voix haute & diſtincte, chaque cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommez ſur une feüille de papier reglé qu'il avoit devant lui, pour voir celui qu'on vouloit élire, mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre ſuffiſant pour l'élection, on proceda à un ſecond ſcrutin.

CVIII. Le cardinal de Saint-Marc eſt élû pape.

Platina in Paul. II. Bzov. Spond. Rainald. ad hunc annum.

Pierre Barbo Venitien cardinal du titre de ſaint Marc eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force de ſon âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à *l'acceſſit*. Le cardinal Beſſarion doyen du ſacré college, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient ſon élection, & voyant que perſonne ne s'y oppoſoit, l'alla embraſſer, & lui dit: Et moi auſſi je vous fais pape. En même temps tous les cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'obſervation des articles qui avoient été arrêtez. Le premier diacre ouvrant la fenêtre & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes. Nous avons pour pape Pierre, Venitien, cardinal du titre de ſaint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formoſe. Ce mot ſignifie beau, & comme

le nouvel élu étoit en effet bel homme & bienfait, les autres cardinaux lui repréſenterent qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il répliqua qu'il prendroit donc celui de Marc; mais voïant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y conſentit. En même-temps tous les cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le cardinal d'Aquilée ſemblât s'y oppoſer. Peu de jours après il fut couronné. AN. 1464.

CIX. Il prend le nom de Paul II Son caractere.

Le nouveau pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polyxene ſœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconé de Boulogne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apoſtolique de ceux qu'on appelle Participans, & enfin le chapeau de cardinal en 1440. Callixte III. l'envoïa légat dans la Campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aiſément, & qu'il avoit recours aux larmes quand il manquoit de bonnes raiſons pour perſuader ce qu'il diſoit, ou ce qu'il vouloit; que ce fut la raiſon pour laquelle Pie II. l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Au reſte il étoit bienfait, comme on a déja dit, magnifique, & ſe piquoit de faire toutes choſes avec beaucoup d'éclat. *Ambroſ. de Vignate orat. ad Paulum II.*

CX. Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.

Les loix que les cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau pape, étoient, qu'il continueroit la guerre contre les Turcs; qu'il rétabliroit l'ancienne diſcipline de la cour Romaine; que dans trois ans il aſſembleroit un concile général; qu'il n'augmenteroit point le nombre des cardinaux au-delà de vingt-quatre; qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civil & canon, & dans l'écriture ſainte; que de tous ſes parens il n'en pourroit faire qu'un ſeul cardinal qui auroit

AN. 1464.

toutes les qualitez néceſſaires ; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement des évêchez que dans un conſiſtoire ; qu'il n'accorderoit à perſonne le droit d'y nommer ; qu'il ne dépoſeroit aucun évêque ou abbé ſur la demande de quelque prince ; qu'il ne condamneroit aucun cardinal & ne feroit ſaiſir ſon bien que ſelon la forme du droit & des ſaints canons ; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'égliſe ; qu'il n'entreprendroit aucune guerre & ne feroit aucun traité avec les princes, que du conſentement du ſacré college ; qu'il laiſſeroit aux ſujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur teſtament, qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens ; qu'il n'accorderoit point de décimes à aucun prince, que ſur des raiſons très-preſſantes ; qu'il donneroit des juges aux préſidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement ; que les cardinaux s'aſſembleroient deux fois tous les ans pour examiner ſi ces loix étoient bien obſervées ; & qu'en cas qu'elles ne le fuſſent pas, ils en avertiroient le pape afin qu'il y tînt la main.

CXI. Le pape refuſe d'obſerver ces loix.

Il s'agiſſoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le pape qui avoit juré de le faire étant cardinal, & qui avoit confirmé ſon ſerment auſſi-tôt après qu'il avoit été élu pape, ſe mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux prélats ſçavans & adroits, ſes domeſtiques, Etienne, archevêque de Milan & Theodore évêque de Treviſe. Ils ne pouvoient ſouffrir que ces loix les excluaſſent du cardinalat auquel ils aſpiroient, & ils perſuaderent au pape que les conditions qu'on lui avoit impoſées ne convenoient point à ſa dignité. Comme le ſou-

vérain pontife étoit fort prevenu en faveur de ſes droits & de ſes privileges, il écouta avec plaiſir les avis qu'on lui donna : il fit de nouvelles loix, comme ſi les cardinaux y avoient eu part, ſous pretexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'aſſujettir qu'aux dernieres. Il les préſenta aux cardinaux pour les ſigner : quelques-uns le firent d'abord ſans même les voir ni les examiner ; d'autres ne ſe rendirent qu'après avoir été intimidez par les menaces d'une excommunication ; en ſorte que tous les ſignerent à l'exception du cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol qui tint ferme. Sa reſiſtance fut cauſe que le pape enferma ces nouvelles loi dans ſon cabinet, ſans les vouloir montrer ni permettre qu'on en tirât des copies. AN. 1464.

Il ſemble que Dieu voulut punir ceux qui avoient donné ce conſeil à ſa ſainteté. L'archevêque de Milan fruſtré de l'eſperance du cardinalat, fut contraint de ſe retirer ; & l'évêque de Treviſe qui avoit été fait ſecretement cardinal, tomba dans une langueur qui le conduiſit au tombeau avec un vif regret de ne pouvoir joüir de cette dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le pape avoit faite à ſes collegues ; il ſe condamnoit lui-même d'avoir donné ſa voix pour le faire élire, il accuſoit ceux qui avoient eu la même condeſcendance, & les exhortoit à ſe conduire avec plus de prudence & de circonſpection à l'avenir, ſans s'arrêter ni à l'exterieur ni aux paroles.

Papiensis epiſt. 180. 181. 182. *Platina in Paul. II.*

Néanmoins le pape pour ſe concilier la bienveillance des cardinaux, voulut relever leur dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des mitres de ſoye ſemblables

CXII. Prérogatives que ce pape accorde aux cardinaux.

AN. 1464. à celles que les ſouverains pontifes ſeuls portoient auparavant, & défendit à tous autres prélats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules euſſent des houſſes de couleur d'écarlatte; il voulut que les bonnets des cardinaux fuſſent de ſoye rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vû une medaille de Paul II. où ce pape eſt repreſenté en plein conſiſtoire avec les cardinaux qui portoient ces bonnets, d'où il conclut que c'eſt ce pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien ſe tromper; puiſqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le concile de Lion l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna auſſi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'éminence, n'ayant d'abord que celui d'illuſtriſſime, & depuis ces nouvelles prérogatives ils ont précedé les évêques. Cependant ceux-ci ont quelquefois depuis ce temps-là pris le pas devant les cardinaux dans les ceremonies & les aſſemblées publiques en préſence même du pape. On en voit un exemple au concile qu'Urbain II. aſſembla à Clermont en Auvergne l'an 1095. Car dans cette ceremonie Hugues archevêque de Lion tenoit après le pape le premier rang, les autres archevêques & évêques le ſuivirent; & après eux marcherent immédiatement les cardinaux prêtres & diacres qui avoient accompagné le pape dans ſon voyage en France.

Addit. Ciaconii ad Paul. II. in fin.

§ CXIII. Création de huit cardinaux.

Paul ſecond voulant multiplier le nombre des cardinaux, en créa cette année huit dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. 2. Etienne de Varas-

Hongrois archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre des saints Nerée & Achiliée. 3. Olivier Caraffe Napolitain archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de saint Marcellin & de saint Pierre, évêque d'Albano, de Sabine & d'Ostie, & doyen du sacré college. 4. Marc Barbo Venitien, évêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de saint Marc. 5. Jean Baluë François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque d'Albano. 6. Amici Aguifilo évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au de-là du Tibre. 7. François de la Roüere de Savonne general de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de saint Pierre aux Liens, qui devint pape sous le nom de Sixte IV. 8. Theodore Paleologue des marquis de Montferrat, diacre cardinal du titre de saint Theodore. C'est cet évêque de Treviſe dont on a parlé plus haut.

AN. 1464

Inf. CXIII. *n.* 3.

Le saint pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré college; il étendit ses soins au dehors, & pensa sérieusement aussitôt après son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois cardinaux furent choisis pour en conferer avec les ambassadeurs des princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa sainteté étoient que chacun de ces princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du roi de Hongrie qui étoit le plus en butte aux armes des Infideles, & qui s'étoit déja épuisé pour leur tenir tête: chaque prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le roi Ferdinand fournît quatre-vingt-mille écus d'or, les Venitiens cent mille,

CXIV.

Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Apud Papiens. epist. 58. *&* 95.

le duc de Milan soixante & dix mille, les Flo-
An. 1484. rentins cinquante mille, le duc de Modene vingt mille, le marquis de Mantouë dix mille, les Siennois quinze cens, les Lucquois huit mille, le marquis de Montferrat cinq mille. Mais aucun des ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes : alléguant qu'ils n'en avoient point d'ordre de leurs maitres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement.

CXV. Offres des princes d'Italie pour cette guerre.

Après six mois employez dans ces négociations, le roi Ferdinand offrit soixante mille écus, avec cinq cens hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'église Romaine qui montoient à une plus grosse somme. Les Venitiens promirent d'envoyer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit considerable, eû égard à la dépense qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre le Turc; mais ils faisoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les decimes des églises, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers, & mille hommes d'infanterie qui se joindroient aux troupes de Ferdinand; les Florentins mille cavaliers avec cinq cens fantassins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponse, & toute la négociation se passa en differentes offres qui étoient plûtôt au profit des princes qu'à l'avantage de l'église & de la religion. Le pape ne laissa pas cependant d'envoyer de-

Sabellic. 3. dec. 8.

l'argent en Hongrie où les Venitiens alliez avec Matthias continuoient toujours la guerre.

AN. 1464.

CXVI. Consistoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.

Sur la fin du mois de Septembre le pape tint un consistoire à Rome où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour sçavoir s'il falloit les accorder ou non ; & sur les avis differens, on suivit celui du cardinal de Carvajal, qui remontra que le saint siége aïant eu tant de peine à obtenir le consentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs dioceses, il ne falloit pas négliger ce privilege ; ajoutant qu'on ne devoit rien déterminer là-dessus de quelques mois, jusqu'à ce qu'on fût informé dans tous les païs de l'élection du nouveau pape. Dans un autre consistoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le cardinal d'Ostie parla d'un célebre monastere de France qu'un certain évêque demandoit en commende par la démission pure & simple de l'abbé qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monasteres du royaume de France ne devinssent en commende, que tout ce qu'on traitoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere, & qu'il viendroit un regne auquel le pape ni les cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardez comme des personnes inutiles. Le souverain pontife appuya l'avis du cardinal, & ajouta qu'il croïoit que depuis le pontificat de Callixte jusqu'à present, il y avoit eu plus de cinq cens monasteres en commende ; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'église. C'est le cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui louë fort le sentiment de Carvajal, comme celui d'un

Papiensis epist. 92. & 93.

Masson. hist. Franc. l. 4. in Ludovic. XI. & de Rom. episc. lib. 6. in Paul. II.

homme sage de s'être élevé contre les abus des
AN. 1464. commendes qui n'ont pas été établies, dit-il, pour engraisser les ecclesiastiques, mais pour réformer les monasteres & faire en sorte que le service divin s'y célebrât plus exactement & avec plus de décence.

CXVII. Sentimens de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les abbez réguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une observance très-étroite, n'usent gueres mieux du revenu des monasteres, que plusieurs commendataires, & qu'ils sont plus libres pour en mal user. Les religieux non réformez, dit » M. l'abbé Fleury, ne sont pas de plus grande » édification à l'église, & quand ils embrasse- » roient tous les réformes les plus exactes, il » n'y a pas lieu d'esperer que l'on en trouvât » un si grand nombre que du temps de la fon- » dation de Clugny & de Citeaux, lorsqu'il » n'y avoit ni religieux mandians, ni clercs » réguliers, ni tant de saintes congrégations, » qui depuis quatre cens ans ont servi & ser- » vent encore si utilement l'église. Il ne faut » donc point douter que l'église ne puisse ap- » pliquer ses revenus selon l'état de chaque » temps, qu'elle n'ait eu raison d'unir des be- » nefices réguliers à des colleges, à des semi- » naires & à d'autres communautez, & qu'el- » le n'ait droit de donner des monasteres en » commende à des évêques dont les églises » n'ont pas assez de revenu, & aux prêtres qui » servent utilement sous la direction des évê- » ques. Si quelques-uns abusent des commen- » des pour prendre des revenus de l'église sans » le sçavoir, & en accumuler plusieurs sans » besoin, ils en rendront compte au terrible » jugement de Dieu.

Fleury instit. au droit eccles. 2. part. ch. 28.

Eugene IV. avoit mis des chanoines régu-

liers pour déſervir l'égliſe de Latran à Rome. Callixte troiſiéme les en chaſſa & y mit des ſéculiers. Mais Paul entreprit de rétablir les premiers ſans examiner ſi cette entrepriſe ne fâcheroit point les Romains. Les chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions, quoique les ſéculiers y demeuraſſent toujours. Chaque corps faiſoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les ſéculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'égliſe de Latran. Paul n'obſerva pas même après cette action de ne point irriter l'eſprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire ; il conferoit ces benefices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

AN. 1464.

CXVIII. Les chanoines de l'égliſe de S. Jean de Latran à Rome.

Platina in Paul II.

Pennot. de cleric. canon. lib. 3. cap. 30. §. 1.

Onuphr. in Sixt. IV.

Quelques cardinaux ayant propoſé dans un conſiſtoire de donner à la maiſon d'Anjou la ville & comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit ſur le roïaûme de Naples & de Sicile qu'elle cederoit à Ferdinand ; le cardinal de Carvajal s'y oppoſa. Il dit que cet échange étoit fort déſavantageux à l'égliſe Romaine, qu'il falloit bien ſe garder de la priver d'un ſemblable patrimoine au-delà des Alpes, qu'Avignon étoit le refuge des papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublaſſent l'égliſe par l'apprehenſion qu'ils auroient que le pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un ſentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un ſujet de tentation aux papes dont la patrie ſeroit au-delà des Monts, d'y tranſporter le ſaint ſiége, ſans autre raiſon que les agrémens de leur païs. A quoi les autres repliquerent que les papes feroient toujours plus d'état de Rome

CXIX. Quelques cardinaux propoſent l'aliénation de la ville d'Avignon.

Papienſ. epiſt. 94.

AN. 1464. & de la liberté dont on y joüit, que du ſéjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ſes voiſins; qu'ils ſont maîtres abſolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reſte les cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir tranſporter le ſiége à Avignon, en ne faiſant aucun pape François, ce qui dure depuis plus de trois cens ans; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le ſchiſme.

CXX. Le pape Paul II. veut menager le roi de Boheme. *Papienſ. comment. lib. 9.*

George Pogebrac roi de Boheme ayant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement ſa joye. Il y avoit eu depuis long-temps entre l'un & l'autre une haine aſſez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme heretique & fauteur des Huſſites, & il ne ſe trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'uſage de communier ſous les deux eſpeces & le croyoit neceſſaire au bien de la religion. Ainſi perſonne ne cedoit. Le roi de Boheme avoit cependant promis de ſe conformer à l'uſage actuel de l'égliſe, mais ſes promeſſes n'étoient qu'une feinte. Le défunt pape qui s'étoit laſſé de l'attendre, l'avoit aſſigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce pape mourut dans cet intervale, & Pogebrac toujours attaché à ſes erreurs & réſolu de les ſoutenir, ſe réjoüit de cette mort, parce qu'il croyoit avoir perdu en lui ſon plus redoutable ennemi.

CXXI. Il travaille à le reconcilier avec le S. ſiége. *Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 12.*

Cependant ayant été informé que l'empereur Frederic avoit envoyé ſes ambaſſadeurs au nouveau pape pour lui rendre ſes devoirs & lui promettre obéiſſance; incertain s'il feroit la même choſe, il conſulta Frederic. Ce prince lui conſeilla de differer juſqu'à ce qu'il eût ſondé les ſentimens du pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les en-

voïez d'un roi qui avoit été assigné à comparoître, ce qui seroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de roi ne devoit pas souffrir. Sur cette réponse de sa majesté imperiale, Pogebrac lui écrivit que si Paul II. vouloit suspendre l'accusation formée contre lui, il lui envoïeroit une ambassade avec promesse d'executer les ordres de sa sainteté. Frederic se chargea volontiers de la commission, & obtint du pape la suspense de l'affaire. AN. 1464.

Quoique Pogebrac fut entier dans ses sentimens, il ne laissoit pas de traiter les catholiques avec douceur. Il souffroit même qu'ils déclamassent ouvertement contre la doctrine de Roquesane son ami, qui occupoit le siége de Prague, & qui étoit chef des Hussites. Roquesane n'étoit pas si patient. Au défaut des raisons solides il employoit l'excommunication, & croyoit abattre par ces vaines foudres un parti qui soutenoit la verité, & que la verité défendoit. Il accepta cependant une dispute reglée avec le chapitre de l'église catholique de Prague, la dispute dura cinq jours. On convainquit l'heretique de mensonges, d'erreurs & de calomnies : il fut honteux de sa défaite, & pour étouffer la confusion qu'il avoit reçûë, il publia par tout qu'il avoit été victorieux.

Canisius antiquar. lection. tom. 3. sub fin.

CXXII. L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.

L'empereur Frederic n'avoit pas encore rendu à Matthias roi de Hongrie la couronne sacrée qu'il retenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit nécessaire pour être reconnu publiquement roi de Hongrie & recevoir les respects dûs à ce rang. L'empereur avoit interêt de la retenir : il vouloit tenter de monter sur le trône de Hongrie où on avoit eu quelque vûë de l'élever après la mort de

Bonfin. lib. 4. dec. 1. Thuros. cap. 66.

Ladiſlas; il avoit dans ce roïaume un parti qui
AN. 1464. lui étoit favorable & qui tâchoit de s'agrandir par ſes intrigues & de ſe fortifier. Il eſperoit l'emporter enfin ſur ſon concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toujours des prétextes pour ne lui pas rendre la couronne ſacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour pénetrer dans les véritables deſſeins de ces longueurs affectées. Auſſi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit déclarer la guerre à l'empereur, & profiter de ſa méſintelligence avec Albert ſon frere pour réduire ſa majeſté imperiale à la reſtitution d'un bien dont la privation ne le laiſſoit joüir de la couronne que d'une maniere fort incertaine.

CXXIII. Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.

L'empereur ne crut pas qu'il fut de ſon interêt ni de ſon honneur de s'engager dans cette guerre; il convint de ſatisfaire Matthias à des conditions que ce prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le vingt-uniéme de Juillet de l'année précedente. Il y fut arrêté que Frederic & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption; que pour cette raiſon Matthias rendroit ſes devoirs à Frederic comme à ſon pere, & réciproquement Frederic ſes ſoins & ſon amitié à Matthias comme à ſon fils; qu'en cas que Matthias vînt à mourir ſans enfans & ſans avoir de neveux légitimes, Frederic ſeroit reçu à la ſucceſſion de la couronne pour lui ou pour l'un de ſes fils qui ſeroit élu; que cependant l'empereur auroit quelques places en qualité de roi vers la frontiere du roïaume; que les anciennes querelles ſeroient éteintes, qu'il y auroit déſormais une ſi conſtante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune diſtinction de ſujets de part & d'autre; c'eſt-à-dire, que les uns & les autres ſeroient réciproquement reçus dans les

Bonfin. ibid.

deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article ſecret qu'on ſupprima dans le traité comme une choſe honteuſe à l'empereur ; c'étoit que le roi de Hongrie donneroit à Frederic ſeixante mille écus d'or, ſelon Bonfinius, & quatre-vingt mille ſuivant d'autres auteurs. AN. 1464.

CXXIV. La couronne rapportée en Hongrie, & Mathias eſt couronné.

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient autant de reſpect & de conſideration que les Troïens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin renduë. La céremonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des ambaſſadeurs furent envoïez en Allemagne pour la recevoir ; elle étoit eſcortée par trois mille cavaliers, parce qu'ils croyoient, comme ils l'avouerent, que de ce rétabliſſement dépendoit le bonheur de leur roi, & le deſtin de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuſe aſſemblée le vendredi-ſaint de cette année 1464.

Bonfin. loco cit. Thuroc. cap. 66. Naucler. vol. 3. general. 49.

Lorſque le roi de Hongrie ſe vit paiſible poſſeſſeur du trône, il ne penſa qu'à s'y affermir & il fit alliance avec les chevaliers de Pruſſe. Pendant qu'ils faiſoient enſemble le ſiége de Zoynich bourg de la haute Myſie, le bruit ſe répandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre ſur eux avec une puiſſante armée. Soit que Matthias ne ſe crut pas aſſez fort pour les attendre, ſoit par un excès de timidité il prit la fuite ſans avoir même la précaution de faire emporter le bagage & toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même prince avoit auprès de lui un évêque nommé Nicolas en qualité de nonce du pape ; c'étoit un eſprit fort remuant, qui ſe plaiſoit à calomnier les principaux de la cour & à prévenir le roi contre eux. Matthias qui ne pouvoit ſouffrir la médiſance & la calomnie, en

avoit ſouvent repris ce nonce; mais voyant qu'il ne ſe corrigeoit pas, il le fit venir en pleine aſſemblée, lorſqu'il y penſoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il diſoit être les ennemis de l'état. L'évêque demeura muet; & le roi ajouta que ſans le reſpect qu'il portoit au ſaint ſiége, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs; qu'il ne vouloit point de nonce qui ſe plût à ſemer la diſcorde dans ſon roiaume & à mettre la vie du prince en danger, qu'il eût à ſortir de ſes états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit ſentir combien ſes manieres lui avoient déplu.

AN. 1464.

CXXV. Traitement qu'il fait au nonce du pape.

Galeatus Martius in tom. rerum Hungar. fol. 13.

Avant que la conſpiration qui ſe tramoit ſous le nom du bien public, éclatât en France, Louis XI. informé que le duc de Savoye avoit fait un traité avec le comte de Charolois par la négociation d'un certain Romillé, ne penſa plus qu'à ſe venger du comte & à ſe ſaiſir de ſa perſonne. Cela n'étoit pas facile, parce que le comte faiſoit ordinairement ſon ſéjour en Hollande. Pour tenter l'entrepriſe, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer ſecretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaiſſeau avec quarante ou cinquante hommes bien réſolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéit, & dès qu'il fut arrivé il ſe coula dans le port de Gorcum où étoit le comte. Il attendoit une occaſion favorable pour enlever ce prince & l'emmener en France; mais aïant été reconnu dans un cabaret, le comte qui en fut averti le fit auſſi-tôt arrêter lui-même & conduire en priſon, & en donna avis au duc de Bourgogne qui étoit alors à Heſdin pour conferer avec le roi. Il chargea de cette commiſſion un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche,

CXXVI. Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.

Monſtrelet, vol. 3. fol. 103.

qui nous a laissé des memoires. Ceux qui étoient dans le vaisseau de Rubempré instruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Louis XI. qui en fut fort affligé. Le duc de Bourgogne ayant été informé du dessein que le roi avoit eu de se saisir de la personne du comte de Charolois son fils, & craignant pour lui-même, se retira promptement; ce qui augmenta le chagrin du roi, parce qu'il avoit résolu en effet de le faire arrêter aussi. AN. 1464.

CXXVII. Le roi envoye vers le duc de Bourgogne.

Louis peu content d'avoir échoué dans son entreprise & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une réparation de la part du duc de Bourgogne. Il lui envoya à Lille où il étoit, le sieur de Morvilliers son chancelier, le comte d'Eu & l'archevêque de Narbonne pour lui faire ses plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole & demanda au nom du roi qu'on satisfit à ses plaintes, qu'on lui fit réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le duc. Mais cet envoyé parla lui-même avec tant de hauteur & en termes si vifs que le comte de Charolois qui étoit present, dit à l'archevêque de Narbonne un des ambassadeurs: Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi, & dites lui qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais avant qu'il soit un an, il s'en repentira. Le duc voulut se justifier sur tous ces chefs; mais ses raisons ne furent pas écoutées, & l'on se sépara sans avoir rien conclu après des discours assez vifs de part & d'autre, qui ne servirent qu'a irriter davantage les deux partis.

Mem. de Comminer, edit. d'Holl. en 1723. tom. 1. ch. 2.

CXXVIII. Le roi pl

Louis qui soupçonnoit déja les ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligences

ſecretes avec le comte de Charolois, ayant
AN. 1464. appris de ſes ambaſſadeurs ce qui s'étoit paſſé,
irrité contre les ducs de Bretagne & de Bourbon, & le comte de Charolois. entra encore en de plus violens ſoupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adreſſe. Ces trois princes étoient les chefs de l'entrepriſe, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille royale, ils y firent entrer Charles duc de Berry frere du roi, qui n'avoit pas plus de dix-huit ans, & qui n'étoit point aimé du roi : ce qui le détermina aiſément à s'unir aux autres, dans l'eſperance qu'il ſe feroit donner un appanage plus conſiderable, & qu'il auroit plus d'autorité.

CXXIX. Il aſſemble ſes états à Tours, contre le duc de Bretagne. Le roi cependant qui vouloit humilier le duc de Bretagne, aſſembla les grands de ſon roïaume à Tours, pour leur faire entendre les ſujets de plaintes qu'il avoit contre ce duc. Il s'attribuë injuſtement, diſoit-il, pluſieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du ſouverain ; & qu'il étoit obligé de s'y oppoſer, & de le reduire à ce qui lui étoit dû. Charles duc d'Orleans premier prince du ſang, touché des déſordres du roïaume voulut en parler dans cette aſſemblée afin de porter le roi & les grands à y remedier. Son âge, ſa réputation, ſon rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçut mal ſes remontrances ; le roi s'offenſa de ſa liberté, & plus ce qu'il diſoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le duc fut ſi vivement penetré d'un ſi indigne traitement, qu'il en tomba malade & mourut quelques jours après, le quatriéme de Janvier 1465.

CXXX. Le roi reconnoît le duc de Milan. Louis pour ſe venger de la genereuſe liberté du duc, reconnut François Sforce pour duc de Milan, au prejudice des prétentions que Charles avoit ſur le Milanez ; & pour l'engager

gager davantage dans ſes interêts, non-ſeulement il lui tranſporta tous les droits que la France avoit ſur la ſeigneurie de Genes, mais il lui remit encore la ville de Savonne dont ſa majeſté jouiſſoit, & écrivit à tous les princes d'Italie, que quiconque aſſiſteroit les Genois contre Sforce duc de Milan, ſeroit tenu pour ennemi de la France: ainſi ce duc avec une protection ſi conſiderable, ſe rendit maître de Genes & de toute cette ſeigneurie. Le pape lui en écrivit des lettres de congratulation; & cet état joüit dans la ſuite d'un parfait repos.

AN. 1464. lan. & lui cede le droit qu'il a ſur Genes.

Henri IV. roi de Caſtille toujours occupé de ſes plaiſirs & de ſes débauches, ſe rendoit de plus en plus odieux à ſes ſujets & ſur tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci ce fut l'élevation du comte de Ledeſme ſon favori, qu'il combloit tous les jours de bienfaits, & à qui il venoit encore de conferer la grande maîtriſe de l'ordre de ſaint Jacques. Les grands voïoient avec indignation une charge poſſedée juſqu'alors par des princes du ſang, entre les mains d'un homme qui ne s'étoit élevé à ce haut point de grandeur, qu'en devenant le galant de la reine; ils formerent une conſpiration contre le roi, & ils publierent que la princeſſe Jeanne, dont la reine étoit accouchée, n'étoit point légitime; on le ſçavoit déja: on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertez du comte avec la reine. Mais les grands affecterent de le publier afin que cette princeſſe fût déclarée incapable de ſucceder à la couronne de Caſtille, comme étant illégitime. Ils ne ſe contenterent pas de le dire: on aſſembla les états, où, malgré les partiſans que le roi & le comte pouvoient y avoir, on déclara en effet que la princeſſe Jeanne ne pouvoit être heritiere de la couronne de Caſtille. Les grands

CXXXI. Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre Henri leur roi.

AN. 1464. firent entrer Alphonſe frere de Henri dans leur ligue, & le reconnurent pour legitime heritier. La maitriſe de l'ordre de ſaint Jacques fut ôtée au comte de Ledeſme ; & en ſa place le roi lui donna le duché d'Albuquerque. Henri voyant que ſes ſujets vouloient lui faire la loi, fit ſa paix avec le roi de Grenade, & confia la garde de ſa perſonne à deux cens Maures. Ce qui ne ſervit qu'à irriter davantage les grands, qui, indignez d'une action ſi contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonſe pour leur roi. Mais Henri avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grenade, vainquit les rebelles, & obligea ſon frere à ſe contenter de la qualité d'heritier préſomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas long-temps, & les brouilleries recommencerent bien-tôt.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 23.

CXXXII. Mort du cardinal Pierre de Foix.

Parmi les perſonnes de quelque réputation qui moururent en 1464. l'on marque le cardinal Pierre de Foix, cordelier. Il étoit fils d'Archambaud ſeigneur de Grailly captal de Buch, & d'Eliſabeth comteſſe de Foix. Il prit l'habit de religieux de ſaint François à Morlas, & fit de grands progrès dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé adminiſtrateur des évêchez de l'Eſcar & de Cominges, l'antipape Benoît XIII. ou pour récompenſer ſon merite, ou pour attirer dans ſon parti les comtes de Foix, le créa cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux pontife juſqu'au concile de Conſtance, pendant lequel il préfera les interêts de l'égliſe à ceux de ſon ami. Les peres de ce concile le reçurent en 1416. avec honneur ; diſtinction qu'on devoit à ſon merite particulier, autant qu'à ſa qualité. On lui confirma ſon titre de cardinal, & on donna l'abſolution aux peuples de Foix

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum. Aubery hiſt. des cardinaux. Duchene. Sainte-Marthe Gal. Chriſtiana.

& de Bearn qui avoient ſuivi le parti de Benoît. Pierre de Foix ſe trouva à l'élection de Martin V. & fut choiſi en 1425. pour aller en qualité de légat en Arragon, & pour diſſiper les reſtes du ſchiſme. Il acheva heureuſement cette grande affaire, & dans un ſecond voiage qu'il y fit avec le même titre, il rétablit dans tous les eſprits le calme & l'union. Le pape Eugene IV. le fit légat d'Avignon ; & comme il étoit archevêque d'Arles, il vint après cette légation remplir les devoirs de ſon miniſtere. Il célebra l'an 1457. un concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treiziéme Decembre de cette année, âgé de ſoixante dix-huit ans, & dans la cinquante-ſeptiéme année de ſa nomination au cardinalat par le pape Benoît. C'eſt lui qui l'an 1457. fonda a Toulouſe le college de Foix avec un revenu conſiderable, pour élever & inſtruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente biblioteque remplie de bons livres en toutes ſortes de ſciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes ſur tout dans le dix-ſeptiéme ſiécle ; mais aujourd'hui cette fondation a tellement degeneré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

AN. 1464.

Sup. lib. CXI. n. 42.

Sponde annal. hoc anno n. 14.

Le cardinal Nicolas de Cuſa mourut auſſi dans cette même année. On l'appelloit ainſi du lieu de ſa naiſſance ſitué ſur les bords de la Moſelle dans le dioceſe de Treves ; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par ſon mérite il s'éleva aux plus hautes dignitez de l'égliſe. Quoiqu'Onuphre qui a écrit la vie des papes, l'abbé Penetto auteur d'une hiſtoire tripartite, & Hyppolite Marraccio à qui l'on eſt redevable de la bibliotheque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la ſainte Vierge, ayent avancé que ce cardinal avoit été cha-

CXXXIII. Mort du cardinal de Cuſa.

Onuph. Platin. & Ciacon. in vitis pontif. Aubery & Duchesne, hiſt. des cardin.

noine régulier & prévôt du monaſtere de Var-
An. 1464. tobergen, & qu'Antoine de Sienne & Alphonſe Fermandez le faſſent dominiquain, il eſt sûr qu'il n'a fait profeſſion dans aucun ordre religieux, & qu'il fut ſucceſſivement doyen de ſaint Florent de Conſtance, archidiacre de Liege, évêque de Brixen en Allemagne, & cardinal du titre de ſaint Pierre aux Liens. Il avoit une connoiſſance fort étendue pour le temps, & excelloit ſur-tout dans la juriſprudence & dans la théologie. Le pape Eugene IV. le donna au cardinal Albergotti qu'il envoïa légat en Allemagne; & depuis il y fut envoïé lui-même en qualité de nonce. Nicolas V. ſucceſſeur d'Eugene récompenſa les ſervices de Cuſa par la dignité de cardinal le vingt-cinquiéme Decembre 1448. On a parlé ailleurs de ſes differends avec Sigiſmond duc d'Autriche que le pape Pie II. excommunia.

Sup. lib. xxi. n. 147. 148. & ſuivant.

Il fut envoïé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croiſade. La fauſſe politique des uns, & la crainte interreſſée des autres firent échoüer les deſſeins de ce légat, qui pour n'être pas inutile, aſſembla un ſynode à Magdebourg, réforma les monaſteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la diſcipline eccleſiaſtique. Il retourna à Rome ſous Callixte III. & ſe trouva à l'élection de Pie II. qui le laiſſa gouverneur de Rome, lorſqu'il partit pour Mantouë. Comme il avoit aſſiſté au concile de Bâle où il fut un des plus grands défenſeurs de l'autorité du concile ſur le pape, il compoſa pour prouver ce ſentiment un ouvrage très-conſiderable intitulé : De la Concordance catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douziéme d'Août de cette année, âgé de ſoixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'égliſe de S. Pierre aux Liens

qui étoit ſon titre de cardinal : & ſon cœur fut porté dans l'égliſe de l'hôpital de ſaint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cuſa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliotheque de livres grecs & latins. AN. 1464.

CXXXIV. Ouvrages du cardinal de Cuſa.

Tous ſes traitez ont été imprimez à Bâle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traitez théologiques ſur les miſteres, dans leſquels la métaphiſique ancienne regne preſque par tout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres de conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues ſur la geneſe & ſur la ſageſſe, le traité de la viſion de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le ſecond volume contient des exercitations, les trois livres de la concordance catholique, des lettres aux Bohémiens, quelques autres traitez de controverſe dans leſquels il traite les matieres en théologien, comme un traité ſur l'Alcoran, intitulé : l'Alcoran criblé, un autre, ſçavoir ; Conjectures ſur les derniers temps. Le troiſiéme volume comprend des ouvrages de mathématiques, de géometrie & d'aſtronomie. Son ſtile eſt net & facile ſans affectation & ſans ornement ; il ſçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement aſſez ſain. Son ſeul défaut eſt d'avoir été trop abſtrait & trop métaphyſicien dans pluſieurs de ſes ouvrages.

CXXXV. Mort de Guillaume de Vorilong & de Theodore Lælius.

On place encore dans cette même année la mort de deux autres auteurs, Guillaume de Vorilong & Theodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, & fut appellé à Rome ſous le pontificat de Pie II. pour ſoutenir la diſpute des cordeliers touchant le ſang de Notre-Seigneur.

Il y mourut, & a laiſſé un commentaire ſur les
AN. 1465. quatre livres des ſentences, & un abregé des
Sup. n. 68. queſtions de théologie ſous le titre de *Vade mecum.* Le ſecond auteur étoit évêque de Feltri, & mourut nommé cardinal. On n'a de lui
Sup. liv. XI. n. 147. & ſuiv. qu'une réplique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Gregoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil de ces pieces concernant l'excommunication de Sigiſmond duc d'Autriche & de ce de Heimbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

CXXXVI. Ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.

Les ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples arriverent à Rome au commencement de l'année ſuivante 1465. Le pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un conſiſtoire qui fut tenu le quinziéme de Février. Ils repréſenterent au pape que le temps étoit expiré pour le mariage du fils de
Papienſ. in commentar. lib. 2. leur maître avec Hyppolite fille de François Sforce duc de Milan, & ils prierent ſa ſainteté d'y envoïer un légat, afin que ce mariage ſe fit plus ſolemnellement. Ils lui dirent auſſi que Mahomet II. avoit envoïé à Naples un ambaſſadeur pour feliciter le roi d'avoir chaſſé ſes ennemis; pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or, s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelque prince d'Italie; & pour lui propoſer de marier ſon fils avec une de ſes filles, ou ſi cela ne ſe pouvoit faire à cauſe de la diverſité de religion, avec la fille d'un de ſes premiers officiers qui étoit chrétienne, & qui deſcendoit des empereurs de Conſtantinople; Mahomet promettoit pour ſa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les ambaſſadeurs de Ferdinand ajouterent que leur maître n'avoit rien voulu décider ſur cette derniere affaire ſans avoir conſulté le pape; qu'il attendoit ſes avis pour prendre ſon parti, & qu'enſuite il

envoyeroit au Turc une ambaſſade pour l'informer de ſes réſolutions. Après cet expoſé les ambaſſadeurs s'étant retirez, le pape demanda les avis des cardinaux. AN. 1465.

CXXXVII. Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambaſſadeurs.

Le cardinal Beſſarion doyen du ſacré college, dit d'abord que la future épouſe d'Alfonſe fils de Ferdinand devant paſſer par Rome, on ne pouvoit ſe diſpenſer de lui rendre tous les honneurs qu'elle meritoit par ſon rang; mais qu'à l'égard du légat qu'on demandoit pour aſſiſter à ſes nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coutume; qu'il falloit faire en ſorte que cela ne paſſât point à l'avenir pour une loi; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoyât quelqu'un, mais qu'on devoit déliberer ſi ce ſeroit un cardinal ou un évêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu réſoudre dans des conjonctures ſi délicates, ſans avoir auparavant conſulté le ſouverain pontife, mais il dit que ces ambaſſades de part & d'autre n'étoient point de ſon goût, le Turc ne les recherchant que pour ſon avantage ſeulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux princes ſes voiſins & qui faiſoient profeſſion de la même loi, à cauſe de ſa trop grande puiſſance, des uſurpations qu'il faiſoit ſur eux, & de la tyrannie qu'il exerçoit à l'égard de ſes ſujets; qu'il voudroit contenir par-là, afin de les empêcher d'attendre du ſecours des princes chrétiens avec qui il auroit fait alliance.

Sponde continuat. ann. ad annum 1465. n. 1.

La relation du cardinal de Pavie finit en cet endroit, ſans rien dire de ce qui fut conclu dans ce conſiſtoire. Il paroît toutefois aſſez vrai-ſemblable que le ſentiment de Beſſarion fut ſuivi, & qu'on y réſolut que Ferdinand ſans

CXXXVIII. Les cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe

s'arrêter à toutes ces alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défense de la religion chrétienne dont ce prince infidele cherchoit la ruine par ses subterfuges. Frederic fils de Ferdinand & frere d'Alphonse étant arrivé à Rome pour de-là se rendre à Milan & y prendre la princesse fille de Sforce, les personnes les plus considerables de la ville allerent au-devant de lui; le pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la rose que les souverains pontifes ont coutume de benir & d'envoyer tous les ans à quelque prince.

AN. 1465. point d'alliance avec le Turc.

CXXXIX. Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.

Quelque bien intentionné que Ferdinand parut pour la cour de Rome, & quoiqu'il eut sujet de se loüer de la conduite de Paul II. à son égard, ils se brouillerent néanmoins peu de temps après à cette occasion. L'état ecclesiastique avoit souffert de longues vexations de la part du comte Everse qui s'étoit conduit en vrai tiran. Cet Everse mourut presque dans le même temps que Paul II. fut élu pape, mais ses fils marcherent sur ses traces, & encherirent même sur les vexations de leur pere. Le pape touché de ces désordres amassa des troupes en secret pour les surprendre; Ferdinand comme feudataire de l'église Romaine en envoya aussi pour le même dessein. Ce corps d'armée se mit en marche si secretement qu'il surprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le pape vit executer ce que ses prédecesseurs Eugene, Nicolas, Callixte & Pie n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un succès si prompt & si heureux, & vouloit qu'en récompense la cour Romaine lui remît les tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit payer au saint siége. Le pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il

Gobelin. Comment. Pii II. l. 2. & 21.

Papiens. commens. lib 2. Platin. in Paul. II.

devoit païer davantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'égliſe de Rome. Tel fut le ſujet de leurs brouilleries qui durerent long-temps. AN. 1465.

CXL. Défaite de Scanderbeg par les Turcs.

Paul ſecond excita auſſi Scanderbeg roi d'Albanie à reprendre les armes contre les Turcs. Ce prince après avoir combattu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin ſa paix avec Mahomet à la ſollicitation des Venitiens & de l'archevêque de Durazzo; mais comme il étoit toujours prêt de montrer ſon zele pour l'égliſe, il rompit la paix ſur les exhortations du pape & l'eſperance du ſecours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent aſſez heureux; Scanderbeg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut ſi irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de ſon armée & mit le ſiége devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois ſe rendre maître de cette place, & s'en retourna à Conſtantinople, laiſſant ſon armée devant la ville. Scanderbeg réduit à l'étroit, implora le ſecours des princes chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'argent, & fit lever le ſiége de Croye aidé du ſecours de ſes voiſins. Le pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les princes chrétiens que Scanderbeg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ſes états; que la religion étoit en péril & que le Turc faiſoit par tout de grands ravages. On ne trouve pas ce récit confirmé par les hiſtoriens, & il y a apparence que le pape ne le fit que pour exciter les princes chrétiens à ſecourir la religion comme il le faiſoit lui-même, car il fourniſſoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois & autant à Scanderbeg.

Papienſ. epiſt. 163. & ſeq.

CXLI. Il fait lever le ſiége de Croye.

L'archevêque de Tolede qui étoit dans le

parti des mécontens de Caſtille, s'étoit retiré à Avila. Tous les révoltez formerent enſemble un projet auſſi temeraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grande plaine, un vaſte theâtre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça enſuite ſur un trône la ſtatuë du roi de Caſtille dom Henri, couverte d'un manteau royal, le ſceptre en main, la couronne ſur la tête, & revêtuë de toutes les autres marques de la roïauté. Les ſeigneurs ſe trouverent à ce honteux ſpectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accouruë. Alors un heraut lut à haute voix la ſentence que les rebelles avoient prononcée contre dom Henri leur roi légitime. Dans cette ſentence ils faiſoient un long dénombrement des injuſtices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce prince avoit commis pendant ſon regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A meſure que le heraut faiſoit lecture de la ſentence, on dépouilloit peu à peu la ſtatuë de tous les ornemens roïaux. Et après qu'on l'eut entierement dépouillée, on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne ſpectacle ſe donna le mercredi cinquiéme de Juin. Après quoi le jeune infant dom Alphonſe qui y avoit toujours été preſent, monta ſur le theâtre, fut élevé ſur les épaules des principaux ſeigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renverſé la ſtatuë de Henri ſon frere. On le revêtit des mêmes ornemens roïaux, & il fut proclamé roi de Caſtille. Cette action inſolente fut cauſe que pluſieurs ſeigneurs ſe détacherent du parti des rebelles & rentrerent ſous l'obéiſſance de leur roi. Dom Garcie de Tolede qui étoit rentré dans ſes bonnes graces, vint à ſon ſecours avec

AN. 1465.

CXLII. Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. c. 9. Papienſ. epiſt. 122.

cinq cens lances & mille hommes d'infanterie. Les autres chefs des mécontens voïant que leur ligue ſe diſſipoit inſenſiblement, reſolurent de faire un dernier effort pour ſe ſaiſir de la perſonne du roi, afin d'abuſer de ſon nom & de ſon autorité, comme avoient fait les princes d'Arragon ſous le regne précedent. AN. 1465.

CXLIII. Les conjurez prennent les armes. *Sabellic.* 10. *Enn.* 6.

Sa cour étoit alors à Madrid, & les habitans témoignerent tant de zele pour Henri, que les confederez ne purent executer leur deſſein. Ils jugerent bien que cette entrepriſe ayant éclaté, il n'y auroit plus de ſûreté pour leurs perſonnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par tout des manifeſtes pour montrer qu'Henri étoit déchû de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour roi qu'Alfonſe. Henri ſe mit en campagne de ſon côté avec ceux qui lui étoient demeurez fideles, & alla chercher ſon frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis ſe ſéparerent avec un avantage preſque égal. Les étendarts d'Alfonſe, du comte de Placentia, de l'archevêque de Seville, & du marquis de Villena principaux chefs des mécontens, demeurerent au pouvoir du roi; & les confederez à leur tour prirent la banniere royale, firent quatre cens priſonniers; & après le combat ſe rendirent maîtres de Segovie.

CXLIV. Ligue des princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France, & ſurprit d'autant plus le roi Louis XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle ſe ménageoit & que les grands de l'état formoient leurs intrigues, ſans qu'il en eut pû rien découvrir, quelques recherches qu'il en fit, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remédier. Sa majeſté qui

ne penſoit qu'à humilier le duc de Bretagne ;
AN. 1465. avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Février, & les ſuivit accompagné du duc de Berry ſon frere, de René d'Anjou, & du comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romillé ſeigneur de la Cheſnelaye ambaſſadeurs du duc de Bretagne vinrent trouver le roi à Poitiers & furent reçus avec beaucoup de careſſes ; ils promirent avec beaucoup de ſoumiſſion que leur maître viendroit dans peu donner au roi toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, & furent congediez avec de grands témoignages d'affection. A peine furent-ils partis que le duc de Berry alla les joindre à ſix lieuës de-là, & tous enſemble prirent promptement la route de Bretagne, où le comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & d'autres ſeigneurs. Le roi apprenant ces nouvelles fut fort outré, mais ce qui l'irrita davantage fut la déſertion du duc de Bourbon qui avoit levé l'étendart de la révolte dans le Bourbonnois, s'étoit ſaiſi de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louis de Cruſſol, Guillaume des Urſins & d'Oriole qu'il regardoit comme ſes ennemis.

CXLV. Le comte de Charolois ſe met en campagne.

Dans le même temps ſa majeſté fut informée que le comte de Charolois s'étoit mis en campagne ; que le duc de Bourgogne informé de cette ligue ne s'y étoit point oppoſé, qu'il avoit même aſſuré ſon fils que s'il tomboit dans quelque péril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes : que ce comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots ; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le comte de

Mem. de Comines, l. 1. ch. 2.

Charolois alla d'abord à Cambrai, d'où il obligea les seigneurs de Croy de se sauver en France : il fit un détachement de son armée dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne qui entra en Picardie, & prit Roye & Montdidier. Le comte de Nevers empêcha le comte de Charolois de se saisir de Peronne, & l'obligea à tourner du côté du Pont de sainte Maxence, où le lieutenant de roi qui commandoit en l'absence du gouverneur, s'étant laissé corrompre par argent, livra le passage & la ville aux Bourguignons. Le comte fit valoir alors le prétexte de la ligue, l'abolition des impôts, le soulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public ; il fit brûler tous les registres des taxes ; il fit donner au peuple le sel pour le même prix qu'il coûtoit au roi ; & on vint en bon ordre jusqu'à saint Denis proche Paris où se devoient trouver les ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement firent manquer au comte l'occasion de se rendre maître de Paris, où il seroit entré aisément, parce qu'il y avoit alors dans cette ville très-peu de troupes & beaucoup de mécontens. AN. 1465. CXLVI. Il arrive à S. Denis.

Le roi qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la révolte du duc de Bourbon, envoya Charles de Melun & Jean Baluë évêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidelité, & pourvoir à la sûreté de la ville, il donna aussi ses ordres pour la défense des villes de la Somme ; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la révolte des princes & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança jusqu'au pont de Cé, & de-là en Berry à la tête de son armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre

les Bretons. Tout le Berry ſe ſoumit, excepté
AN. 1465 Bourges, où le bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garniſon, ce qui empêcha le roi d'y mettre le ſiége; ſa majeſté s'en alla en Auvergne pour réduire le duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La ducheſſe de Bourbon s'étant mêlé d'accommoder le duc ſon époux avec le roi, on en vint à un traité par lequel le duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres princes confederez à la paix, & il promettoit de les abandonner s'ils n'acceptoient pas des conditions raiſonnables. Le duc de Nemours donna ſa parole poſitive au roi de ſuivre ſon parti; mais il ne la tint pas; & le roi s'en vengea dans la ſuite.

CXLVII. Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.

Auſſi-tôt que le traité avec le duc de Bourbon fut conclu, le roi ſe mit en marche pour aller défendre les Pariſiens; mais à peine fut-il parti, que ce duc, le comte de Dammartin, le duc de Nemours & Alain d'Albret manquerent à leur parole, & aſſemblerent dix mille hommes pour ſe joindre aux autres conféderez. Le comte de Charolois las d'attendre les ducs de Berry & de Bretagne voulut faire une tentative ſur Paris, il s'avança juſqu'à ſaint Lazare avec quelques ſoldats, pour ſe rendre maître de la barriere; mais on fit un grand feu ſur ſes gens qui ſe retirerent avec perte. Le comte ſur la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit, paſſa la Seine au pont de ſaint Cloud dont il ſe ſaiſit, alla enſuite ſe loger au bourg de Long-jumeau, & mit ſon avant-garde à Montlhery.

CXLVIII. Les deux armées ſe trouvent en préſence.

Le roi apprit cette nouvelle à Orleans, & réſolut d'aller droit au comte pour le combattre avant qu'il eut joint le duc de Bretagne; mais bien-tôt après il changea de deſſein, aimant mieux ſe jetter dans Paris. Cependant il fut

obligé d'en venir à une action. Le sénechal de Brezé qui vouloit absolument qu'on se battît, trompa les guides ; & le roi sans le vouloir, se trouva à Châtres qui n'est qu'à une lieuë au-dessous de Montlhery, où le comte de saint Pol étoit campé avec une partie des Bourguignons. AN. 1465.

Les uns & les autres furent fort surpris de se trouver ainsi en présence, & de se voir obligez d'en venir aux mains. Le comte de saint Pol qui ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, en envoïa donner avis au comte de Charolois qui étoit dans la plaine de Longjumeau, & le prioit de le venir joindre au plûtôt. Le comte partit sur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhery sur les sept heures du matin, le vingt-septiéme de Juillet, selon Comines : on ne fut pas long-temps en présence sans se battre. L'armée du roi étoit vers le château de Montlhery, & avoit au-devant une grande haïe & un fossé. Les archers du comte marchoient à pied devant lui en assez mauvais ordre, & toutes ces troupes étoient en bataille lorsque les premiers escadrons du roi commencerent à paroître ; ils chargerent vigoureusement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mirent en déroute ; mais le comte de saint Pol qui s'étoit retranché, fit feu si terrible sur la cavalérie Françoise, qu'il en tua beaucoup, & que le roi même y courut grand risque. D'un autre côté le comte de Charolois étoit aux prises avec l'aîle gauche de l'armée roïale, & auroit été fait prisonnier si le seigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir sur ses pas, parce qu'il la poursuivoit assez loin & peu accompagné.

CXLIX. Bataille de Montlheri.

Mem. de Comines liv. 1. chap. 3.

Olivar. l. 2. cap. 35.

Gaguin lib. 10. Monstrelet vol. 3.

Le comte en rentrant dans Montlhery fut fort surpris d'y trouver les archers de la garde

An. 1465. du roi qui s'étoient ralliez ; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtez à poursuivre l'infanterie Françoise. Le comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent sur lui, & tuerent son écuïer que Comines appelle Philippe d'Orgue ; il reçut plusieurs blessures, une entre autres à la gorge d'un coup d'épée dont la marque lui resta depuis ; on l'arrêta même en lui criant de se rendre & de ne se pas faire tuer ; mais il se défendit toujours, & ne fut redevable de sa délivrance qu'au fils d'un médecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui étoit à lui. Cet homme monté sur un bon cheval se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le comte & le tira de leurs mains. Toutes les deux armées à parler exactement, eurent du dessous, & aucune ne put se flatter de la victoire. L'aile gauche du roi, & la droite du comte de Charolois furent rompuës, la déroute même fut si grande qu'il y eut des fuïards de part & d'autre qui picquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture, & même sans regarder derriere eux, tant la fraïeur étoit grande ; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir le roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhery par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voïant plus crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cens lances.

CL. Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.

L'armée du comte de Charolois aïant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eut pû soutenir, on ne laissa pas de déliberer si l'on demeureroit dans le camp ou si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât

encore attaquer les François auſſi-tôt que le jour paroîtroit ; mais l'on apprit que le roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite cauſa beaucoup de joïe au comte de Charolois qui fut maître du champ de bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tuez des deux partis. Le ſénéchal de Brezé qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui voyant un jour le roi à la chaſſe monté ſur un petit cheval, lui dit que ce cheval malgré ſa taille étoit un des plus forts qu'il y eut dans le roïaume, parce qu'il portoit en même temps le roi & tout ſon conſeil ; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conſeil de perſonne dans les affaires de ſon roïaume, & qu'il n'agiſſoit qu'à ſa tête.

AN. 1469.

CLI. Le roi après la bataille décampe & ſe retire à Corbeil.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit d'Etampes avec le duc de Berry, le comte de Dunois, les ſeigneurs de Chabannes, de Loheac, de Beüil, de Chaumont, Charles d'Amboiſe ſon fils, & ſix mille cavaliers tous gens bien faits. Le comte partit auſſi-tôt pour aller les attendre à Etampes ; & dès qu'ils y furent arrivez on tint conſeil pour voir l'uſage qu'on feroit de ces belles troupes. Le comte de Charolois voïant que le duc de Berry ſe repentoit d'être entré dans cette ligue, réſolut dès lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conſeil de marcher droit à Paris, l'on traverſa le Gâtinois : parce que le maréchal de Gamache avoit repris le pont de ſaint Cloud, l'on fit un pont ſur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le duc de Calabre qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suiſſes, qui furent les pre-

CLII. Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes *Mem. de Comines, liv. 1. ch. 6.*

miers qu'on vit en France. L'on ſe ſaiſit du
AN. 1465. pont de Charenton, où ſe camperent le comte de Charolois & le duc de Calabre juſqu'à Conflans, les ducs de Berry & de Bretagne à ſaint Maur, & les autres furent envoyez à ſaint Denis.

Sur quelques propoſitions que les princes confederez firent faire aux Pariſiens par des hérauts, de la part du duc de Berry, on députa vers le roi des perſonnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'univerſité & des bourgeois, pour lui demander qu'il aſſemblât les états, que les princes puſſent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuſe, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette députation obligea le roi de partir de Roüen où il étoit alors, & de ſe rendre inceſſamment à Paris, où il arriva le vingt-huitiéme d'Août. Deux jours plus tard, il auroit trouvé les princes dans Paris & les portes fermées pour lui. Il y vint donc fort à propos; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les princes; il ſçut mauvais gré à Guillaume Chartier évêque de Paris de s'être chargé de la députation; quelques-uns furent privez de leurs charges, & cinq furent exilez, parmi leſquels étoient le curé de ſaint Germain de l'Auxerrois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le roi fut beaucoup loué de ne les avoir pas punis avec plus de ſeverité.

CLIII. Le roi revient à Paris.

Cependant l'armée des princes liguez devenoit de jour en jour plus nombreuſe; le duc de Nemous amena ſix mille chevaux avec le comte d'Armagnac & le ſeigneur d'Albret. Comines dit qu'ils ne laiſſoient par toutefois de craindre l'armée royale, juſques-là que quelques cavaliers étant allez battre l'eſ-

trade du côté de Paris à la faveur d'un broüillard fort épais, vinrent rapporter au camp qu'ils avoient vû toute l'armée du roi rangée en bataille, & une grande quantité de lances; ce qui répandit l'allarme dans le camp; on ne laiſſa pas de s'approcher de la ville, & quand le brouillard fut diſſipé, on reconnut que ces prétenduës troupes qui avoient été vuës par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaiſanteries ſur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec aſſez de confuſion d'avoir été ainſi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animez que fuſſent les deux partis, ils n'étoient pas éloignez d'en venir à un accommodement. AN. 1465.

CLIV. L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.

Le roi étoit dans de continuelles appréhenſions à cauſe de l'intelligence que les princes entretenoient dans Paris, & les vivres devenoient rares dans l'armée des princes, & les fourages encore plus. C'eſt ce qui fut cauſe qu'on convint d'une conference par députez le troiſiéme de Septembre, dans l'endroit qu'on appelle la Grange-aux-Merciers. Le comte du Maine s'y rendit pour le roi, & le comte de ſaint Pol pour les princes; mais comme les propoſitions de ce dernier étoient exorbitantes, le roi aima mieux traiter immédiatement avec le comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné ſeulement de quatre ou cinq perſonnes. Les comtes de Charolois & de ſaint Pol étoient déja ſur le bord de la riviere où ils attendoient ſa majeſté: ils ſe ſaluerent d'abord; Louis XI. traita le premier de frere, parce qu'il avoit éponſé en premieres nôces une ſœur du roi. Ils entrerent en conference. Le roi lui reprocha avec beaucoup de douceur ce qu'il

CLV. Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.

Mem. de Comines, l. 1. c. 12.

avoit dit au chancelier de Morvilliers à Lille ; ensuite on entra en matiere. Le comte demanda le duché de Normandie pour le duc de Berry, les villes de Picardie ſur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choſes pour chacun des princes confederez ; mais le roi ne voulut point entendre parler de la Normandie pour l'appanage de ſon frere, il accorda ſeulement au comte de Charolois les villes de la Somme, & au comte de ſaint Pol l'office de connétable, & les négociations ne furent point interrompuës, quoique la guerre continuât toujours.

An. 1465.

CLVI. Le duc de Bourbon ſe rend maître de Roüen.

Sur le refus que le roi fit de ceder la Normandie à ſon frere, le duc de Bourbon penſa à ſe rendre maître de Roüen. Toute la province ſouhaitoit d'avoir un duc comme la Bretagne, dans l'eſperance qu'ils ſeroient plus heureux en ne dépendant plus du roi. Le duc de Bourbon entra dans la ville qui le reçut avec joïe, & preſque toutes les autres villes de Normandie firent la même choſe. Tous les habitans prêterent le ſerment de fidelité au duc pour le duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Louis XI. eut appris cette révolution avec la reddition de Pontoiſe au duc de Bretagne, il ne penſa plus qu'à la paix ; il fit dire au comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le temps du rendez-vous. C'étoit dans une campagne proche de Conflans.

Comin. liv. 2. ch. 13.

CLVII. Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.

Le roi s'y trouva, n'aïant avec lui que les Ecoſſois de ſa garde ; le comte étoit auſſi fort peu accompagné : ils s'aborderent, & le roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Roüen, dont le comte ne ſçavoit encore rien. Louis XI. ajouta que de lui-même il n'auroit jamais conſenti à ceder

la Normandie à ſon frere ; mais puiſque les Normands, continua-t'il, l'on déja reconnu pour leur duc, j'en ſuis content, & je ſignerai le traité de la maniere dont on eſt convenu. Cette nouvelle réjoüit fort le comte de Charolois, qui en cauſant toujours avec le roi s'avança juſqu'à un grand boulevart qui aboutiſſoit à la ville, n'aïant pas cinq cens perſonnes avec lui. Il s'apperçut de ſa témerité, rien n'étant plus facile à ſa majeſté que de ſe ſaiſir de lui ; mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fut poſſible, & le roi de ſon côté par honneur ne voulut pas ſe prévaloir d'une ſi belle occaſion. AN. 1465.

Il ne s'agiſſoit donc plus que de conclure & ſigner le traité ; & ils le firent le cinquiéme d'Octobre à Conflans. Le comte de Charolois eut les villes de la riviere de Somme rachetables ſeulement après le decès de ſon pere & le ſien pour la ſomme de deux cens mille écus d'or ; & de plus les comtez de Guines, de Boulogne & de Ponthieu. Le comte de ſaint Pol qui étoit ſon confident eut l'épée de connétable. Ce traité ne regardoit que le comte. Par un autre qui fut ſigné à ſaint Maur-des-Foſſez le vingt-neuviéme du même mois, les princes confederez étoient rétablis dans leurs biens, le comte de Dunois remis en poſſeſſion de toutes ſes terres, Antoine de Chabannes comte de Dammartin réhabilité, & l'arrêt du parlement qui l'avoit condamné à mort, caſſé. Le duc de Bretagne ſe fit païer des frais qu'il avoit faits, & le comté de Montfort lui fut rendu ; Guillaume Juvenal des Urſins fut rétabli dans ſa charge de chancelier, le ſeigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, le duc de Berry alla prendre poſſeſſion du duché de Normandie. Le roi recon-

CLVIII. Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.

Belleſor. lib. 5. cap. 124.

duiſit le comte de Charolois juſqu'à Villeter-
AN. 1465. le-Bel à quatre lieuës de Paris, & chacun ſe retira. L'on avoit ajouté au traité qu'on nommeroit trente-ſix notables, douze de la nobleſſe, douze du clergé, & douze du tiers état, dont le pouvoir dureroit deux mois à commencer au quinziéme Decembre, pour aviſer aux moïens de ſoulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à execution.

Après ce traité le roi ne penſa plus qu'à mettre la diviſion parmi les princes liguez, & il en vint à bout avec le temps. Le comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la paix de Conflans, & les factions qui diviſoient les Anglois en arrêterent les ſuites. Le traité que Louis XI. avoit fait avec les Liegeois eut plus d'effet; il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorſqu'on étoit au fort de la guerre: les Liegeois entrerent dans le Brabant & dans le comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du comte de Charolois à la bataille de Montlhery, ils avoient pendu ſon effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'inſultes & d'outrages. Le comte dégagé de la guerre de France ne penſa plus qu'à ſe venger d'eux; il entra dans leur païs avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le ſiége devant Dinant qu'il emporta d'aſſaut, & y mit enſuite le feu; huit cens de ſes habitans furent noyez dans la Meuſe, & le reſte réduit à la derniere miſere. Les Liegeois qui venoient au ſecours, étonnez de cet incendie & ſe croïant perdus, eurent recours à la miſericorde du duc de Bourgogne, qu'ils prierent de leur obtenir le pardon du

CLIX. Inſolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.

Mem. de Comines, lib. 2. ch. 1. Suffrid. Petr. in geſtis pontif. Leod. Monſtrelet vol. 3. Meyer lib. 16.

omte de Charolois ſon fils. On leur accorda
ne treve pour un an ; & ils donnerent trois AN. 1465.
ens ôtages ; mais ils ne furent pas long-temps
ans violer cette treve, & ſans s'attirer la cole-
e du comte qui les punit ſeverement.

Comme Louis XI. n'avoit pas d'envie d'ob-
erver le traité qu'il venoit de conclure avec
ce comte & avec les princes, & qu'il vouloit
ſur-tout rentrer dans la Normandie, il tâcha
de gagner le duc de Bourbon un des princi-
paux chefs du parti de la ligue, & il y réuſſit.
Il fit épouſer Jeanne ſa fille à Louis frere de
ce duc, à qui il promit la charge d'amiral ; il
combla ſa maiſon de bienfaits, & fit ſi bien
entrer le duc dans ſes interêts, qu'après avoir
travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du
duc de Berry, tous ſes ſoins ne tendoient plus
qu'à l'en retirer pour y faire rentrer le roi. Ce
qui facilita l'affaire fut la diviſion qui ſe mit
entre les princes ; Louis XI. en profita, il partit
d'Orleans, & vint tout droit en Normandie
avec des troupes. Auſſi-tôt le duc de Bourbon
ſe declara ouvertement pour lui, & ſe ſaiſit
d'Evreux & de Vernon : Charles de Melun
ſeigneur de Nantouillet entra dans Giſors : le
roi aſſiégea le Pont de l'Arche & le prit. Il
alla enſuite chercher le duc de Bretagne qu'il
fit venir à une conference à Caën : où il le fit
conſentir que les places qu'il occupoit en baſſe
Normandie ſeroient miſes comme en une eſ-
pece de ſequeſtre entre les mains du ſeigneur
de l'Eſcun qui fut enſuite comte de Cominges ;
Louviers ſe rendit auſſi au roi. Ceux de Roüen
voyant qu'une grande partie des villes étoient
déja en la puiſſance de Louis XI. ſe rendirent
au commencement de l'année ſuivante. Le
duc de Berry privé d'argent, d'amis, de cou-
rage & de conſeil, ſe ſauva dans l'apprehenſion

CLX.
Le roi reprend la Normandie ſur ſon frere le duc de Berry.

de tomber entre les mains du roi, & fut bien-
AN. 1465. heureux de trouver un azile en Bretagne. Ainſi la Normandie ne garda pas deux mois ſon duc; & un grand nombre des plus conſiderables du païs payerent de leurs têtes la révolte contre leur ſouverain.

CLXI. Le roi Henri retourne déguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier.

Les factions qui continuoient en Angleterre avoient arrêté les ſuites fâcheuſes qu'on avoit lieu de craindre de la ligue des princes. L'infortuné Henri qui s'étoit ſauvé en Ecoſſe quitta bruſquement ce roïaume, & pendant que ſon épouſe ſollicitoit en France un ſecours capable de le remettre ſur le trône, il rentra déguiſé en Angleterre. Son deſſein étoit de ranimer ſon parti extrémement abbatu, de réveiller l'ancienne fidelité dans le cœur de ſes ſujets, & de profiter des conjonctures qui pourroient le favoriſer. Mais ayant confié le ſecret de ſon retour à des gens qui le trahirent, il en coûta la tête au duc de Sommerſet, & à lui la liberté. A peine fut-il ſur la frontiere qu'il fut reconnu, arrêté, mené à Londres les jambes liées ſous le ventre de ſon cheval, & enfin renfermé dans la tour. Ses partiſans furent réduits à ſortir du roïaume, après avoir couru une infinité de dangers. Le parti de Lancaſtre ſe diſperſa dans les contrées voiſines. Philippe de Comines dit qu'il vit un des plus conſiderables de ce parti mandiant ſon pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoyable, juſqu'à ce qu'étant reconnu on lui donna une petite penſion, de même qu'aux deux fils du duc de Sommerſet, quand ils eurent fait connoître qui ils étoient.

CLXII. Brouilleries entre le roi Edouard

Jamais la maiſon de Lancaſtre n'avoit été plus proche de ſon entiere ruine; tout paroiſſoit deſeſperé pour elle, plus de reſſources ni au-dedans ni au-dehors; elle en trouva toutefois

ois dans ſon plus cruel ennemi qui devint ſon protecteur : ce fut le fameux comte de Warvik qui ſe brouilla avec Edouard. Il s'agiſſoit de marier le roi, & parmi pluſieurs princeſſes qui lui convenoient, il jetta les yeux ſur Bonne de Savoye ſœur de Charlotte reine de France. Le comte de Warvik fut envoyé en France pour négocier ce mariage : il y réuſſit malgré les ſollicitations de Marguerite d'Anjou femme de Henri ; & le comte n'attendoit plus que le retour d'un ambaſſadeur que Louis XI. avoit envoyé à Edouard pour lui faire ſigner le traité, lorſqu'on reçut nouvelle en France que le nouveau roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épouſé la veuve du chevalier Jean Gray, tué au ſervice de Henry VI. à la ſeconde bataille de ſaint Alban. Edouard étant à la chaſſe vers Grafton là vit dans ſon château en paſſant, & en devint ſi éperdument amoureux qu'il en fit ſon épouſe, quelque engagement qu'il eut d'ailleurs, & quelque effort que fit pour l'en détourner la ducheſſe d'Yorc ſa mere. Le mariage ſe fit avec toutes les ſolemnitez requiſes. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation, mais perſonne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warvik, qui ne doutoit point que le roi ne l'eut voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princeſſe pendant qu'il épouſoit une ſimple demoiſelle. Ce fut là le ſujet des brouilleries entre le roi & le comte, qui n'éclaterent que l'année ſuivante.

AN. 1465. le comte de Warvick.

CLXIII. Cenſures de la faculté de theologie de Paris.

Dans celle-ci la faculté de theologie de Paris fit examiner par ſes députez trois propoſitions qui avoient été ſoutenuës dans les écoles de la ruë du Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu ſur la phyſique. Ces

AN. 1465.

propoſitions étoient. 1. Que tout homme eſt une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette propoſition fut qualifiée manifeſtement erronée dans la foi, contraire au ſymbole, à l'écriture ſainte & à la doctrine de l'égliſe, offenſive des oreilles pieuſes, & ſcandaleuſe en beaucoup de manieres; en ſorte que celui qui la ſoutiendra opiniâtrement, ou qui l'enſeignera, doit être cenſé heretique. 2. Que nul homme ne ſera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette propoſition eſt encore déclarée erronée dans la foi, contraire à l'écriture ſainte, aux idées communes, & au bon ſens; & l'on doit regarder comme heretique celui qui la ſoutiendra ou l'enſeignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme eſt homme. Cette propoſition eſt fauſſe, ſcandaleuſe, éloignée des expreſſions ordinaires de l'écriture ſainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuſes. C'eſt pourquoi on ne doit, ni la ſoutenir ni l'enſeigner. La faculté après avoir ainſi cenſuré ces propoſitions le douziéme jour de Mars, renvoya les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'univerſité pour être auſſi qualifiées.

D'Argentré. collect. judic. de nov. error. tom. 1. pag. 255.

Hiſt. univerſ. Pariſ. tom. 5. page 678.

CLXIV. Martyre du B. André de Chio par les Turcs.

Les Turcs éprouverent cette année la conſtance & la fidelité du bienheureux André de l'iſle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, ſans que les promeſſes, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux euſſent pû l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'hiſtoire de ſon martyre rapportée par Surius au vingt-neuviéme de Mai, dit qu'on mit ſon corps en lambeaux dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que ſes ſouffrances du-

Apud Surium, 29. Maii. Spond. annal. hoc anno n. 16.

tassent plus long-temps; & enfin qu'on lui trancha la tête. Mahomet admirant son courage, permit aux chrétiens de l'ensevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit son tombeau, & l'on trouva son corps tout entier sans aucune corruption. AN. 1465.

CLXV. Mort de Thomas Paleologue.

Le prince Thomas Paleologue âgé de cinquante-six ans mourut aussi le douziéme de Mai. Il étoit venu à Rome sous le pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ses fils André & Manuël & sa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivez à Ancone. Le pape chargea le cardinal Bessarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la pension de leur pere, & donna des charges à André qui étoit l'aîné, afin qu'il pût subsister suivant sa qualité. Manuël le cadet se retira secretement de Rome à Constantinople à la persuasion de ses domestiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de générosité; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embrassa le Mahometisme. Demetrius frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes révolutions & avoir été long-temps exposé aux vexations de Mahomet, se fit religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

Turco græc. lib. 1. Phranz. l. 3. c. 28.

CLXVI. Mort de Laurent Valle.

Laurent Valle finit aussi ses jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit patrice Romain, & chanoine de l'église de saint Jean de Latran; c'étoit un homme aussi habile dans les belles lettres que dans les langues. Il a composé quelques ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes sur le nouveau testament, à la verité plus grammaticales que théologiques; mais qui ne sont pas inutiles pour l'intelligence du texte: on les trouve dans les grands critiques

Voss. de hist. latin. Paul Jov. in elog. doct. Baillet, jugem. des sçavans, to. 2. in 4.

d'Angleterre. Il faut joindre à cet ouvrage un
AN. 1465. diſcours ſur la ſuppoſition de la donation de
Pogge F'or. in invect. Conſtantin qu'on trouve dans le recueil de Gratius, un traité du libre arbitre, & un diſcours ſur l'euchariſtie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. eſtimé de tous les habiles gens; il en ſortit trois ans après pour aller à Naples enſeigner le latin à Alphonſe V. roi d'Arragon. Quelques auteurs ont voulu dire qu'il y fut déferé à l'inquiſition, & qu'il ne ſe ſauva du feu que par le crédit du roi Alphonſe, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fut fuſtigé publiquement. C'eſt le Pogge Florentin qui a inventé cette hiſtoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle contre qui il fit des ſatyres très-piquantes. Ce qui en montre la fauſſeté, c'eſt que Laurent étant revenu à Rome, y fut honoré d'une penſion, & y enſeigna publiquement. Un épitaphe qui ſe voit encore dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran, & qu'on dit que ſa mere Catherine y fit graver ſur une pierre de marbre, le nomme ſecretaire du pape & du roi de Naples. Mais on doute que cet épitaphe ſoit authentique.

CLXVII. Mort de Henri Kalteiſen.

On met encore au nombre des auteurs morts dans cette année Henri Kalteiſen natif de Coblents, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & docteur de l'univerſité de Cologne. Il avoit été choiſi par le pape Eugene IV. pour prêcher la croiſade contre les Huſſites de Boheme; étant au concile de Bâle, il attaqua Ulric prêtre de la ſecte des Orphelins, qui ſoutenoit qu'il étoit libre à chacun de prêcher la parole de Dieu, & qu'il n'étoit pas néceſſaire d'être envoïé. Henri le réfuta par un diſcours qui dura trois jours, où il prouva ſolidement que les ſimples prêtres ne devoient pas s'ingerer de prêcher ſans miſſion. Il fut honoré de la di-

gnité de maître du sacré palais en 1440. & fait inquisiteur géneral en Allemagne. Cinq ans après, c'est-à-dire en 1445. il fut sacré par le pape Nicolas V. archevêque de Nidrosie ou Dront en Norvege, & de Cesarée, & mourut le treiziéme d'Octobre de 1465. Le discours qu'il fit dans le concile de Bâle est imprimé dans la collection du pere Labbe. Tritheme assure qu'il avoit aussi composé plusieurs sermons du temps & des saints, sur le *Magnificat*, des questions & des conferences. AN. 1465. *Collect. concil. P. Labbe. to. 12. Trithem. in chronic. Spanheim. & de script. eccles. ult.*

CLXVIII. Opiniâtreté de Pogebrac roi de Boheme.

Pogebrac roi de Boheme, loin de profiter de la douceur dont le pape usoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par sa mauvaise conduite & merita toute son indignation. Voici quel en fut le principal sujet. Ce roi avoit entre les grands de son roïaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, prince fort attaché à la foi & recommandable par d'excellentes qualitez. Soit envie, soit injustice, on l'accusa auprès de Pogebrac de crimes considerables. Le roi crut la calomnie, ou voulut bien se servir de ce prétexte pour persecuter ce grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous ses biens & voulut se saisir de sa personne. Stençon étoit retiré dans Araste, Pogebrac l'y tint assiegé. Dans cette extrémité il chercha à se sauver, & en aïant trouvé les moïens, il vint à Rome demander du secours au pape. Paul prit ses interêts & lui donna des lettres qu'il adressoit à l'empereur Frederic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le siege d'Araste. Pogebrac l'aïant appris fit écrire de son côté à Rome par la plûpart des grands de son roïaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute sur Stençon, & demandoit qu'on envoyât un légat vers l'empereur pour être informé de toute l'affaire; il *Papiens. comment. lib. 6. Spond. annal. ad ann. 1466. n. 1. & seq.*

CLXIX. Le pape envoïe un

AN. 1466. ajoutoit qu'on pourroit traiter en même-temps de la réduction de la Boheme à la religion catholique. Le pape reconnut les artifices de Pogebrac, perſiſta dans les ordres qu'il avoit donnez, & envoia à Frederic l'éveque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le roi de Boheme & les ſiens, qu'on n'eut auparavant levé le ſiége d'Araſte. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du pape, & preſſa ſi vivement ceux d'Araſte, qu'après un an de ſiége, ils furent contraints de ſe rendre à compoſition.

Nonce à l'empereur ſur les affaires de Boheme.

CLXX. Les grands de Boheme ſe ſoulevent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le pape.

Le pape fut fort irrité de cette opiniâtreté & donna ordre auſſi-tôt à Rodolphe d'aller trouver tous les princes d'Allemagne, de leur expoſer le fait, & de les prier en ſon nom de ne point s'oppoſer au jugement qu'il alloit prononcer contre le roi de Boheme. Tous répondirent que le pape ſçavoit ce qui étoit de ſa charge, qu'ils ſe conduiroient en bons catholiques, mais qu'ils ne pouvoient ſe départir de l'alliance faite avec Pogebrac juſqu'à ce que l'égliſe l'eut déclaré heretique. En même temps tous les ſeigneurs catoliques de Boheme craignant d'être traitez comme Stençon, ſe révolterent contre leur roi, & firent alliance avec ceux de Breſlaw & d'autres qui avoient déja ſecoué le joug. Ils furent abſous du ſerment de fidelité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croiſade s'il étoit néceſſaire, à quoi le nonce ne manqua pas. Mais le roi de Boheme ne changea pas de conduite pour cela : il continua à pourſuivre les ſeigneurs catholiques, il ne voulut point comparoître à Rome, & n'y envoïa perſonne de ſa part.

Ce qui détermina le pape du consentement de tous les cardinaux, d'autres évêques & docteurs qui avoient été appellez, & après toutes les formalitez gardées, à déclarer ce prince convaincu de parjure, de sacrilege, d'heresie, & à prononcer contre lui la sentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis longtemps. AN. 1466.

CLXXI. Le pape prononce la sentence qui le prive du roïaume. *Papiers fis epist. 262.*

L'embarras du pape étoit de trouver quelqu'un pour faire executer ce decret, parce que l'empereur ne vouloit point se déclarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac : les rois de Pologne & de Hongrie ne le vouloient point non plus, étant assez occupez dans des guerres civiles: les grands du roïaume de Boheme n'étoient pas assez puissans; & les autres étoient trop éloignez. Le pape de son côtez craignant qu'on ne se moquât de son jugement s'il n'étoit pas executé, differoit la sentence; mais le cardinal de Carvajal, dans un consistoire où l'affaire fut proposée, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas mesurer les choses sur l'opinion des hommes, qu'on devoit laisser quelque chose à Dieu dans les grandes affaires; que s'ils n'étoient pas aidez par l'empereur & par les rois de Pologne & de Hongrie, le seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu saint il sçauroit bien écraser la tête de l'impie; qu'ils fissent seulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reste. Ce discours encouragea le sacré college; & le pape ayant solemnellement celebré la messe le jour de Noel, monta en chaire devant le grand autel de l'église de S. Pierre, & prononça la sentence qui privoit le roi de Boheme du roïaume & de tout honneur, comme heretique, dispensoit tous ses sujets de toute obéissance & fidelité, & le déclaroit

AN. 1466. lui, tous ſes enfans, & toute ſa poſterité incapables d'aucune dignité.

Le cardinal de Pavie juſtifia fort la conduite du pape en cette occaſion. Il dit qu'il n'y eut rien de précipité dans ce jugement, que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le pape Pie II. avoit fait ajourner le roi de Boheme à comparoître, ſans que ce retardement pût faire changer ce prince; que l'empereur avoit trois fois de ſuite intercedé pour lui, & promis qu'il ſe corrigeroit: que les princes d'Allemagne ayant auſſi emploïé leur médiation, on les avoit écouté, à condition toutefois que Pogebrac laiſſeroit les catholiques en paix; mais que ce roi abuſant avec opiniâtreté de cette indulgence, & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement perſecuté les fideles, qu'ils avoient été contraints de recourir au pape & de ſe plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parût pas qu'on fût impitoyable. Cette excommunication produiſit dans la ſuite de ſi grands effets ſur l'eſprit des grands & dans les états du roïaume, que Caſimir roi de Pologne ayant refuſé la couronne de Boheme, le roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre.

CLXXII. Paix entre des Polonois & les chevaliers de Pruſſe.

Michou, liv. 4. cap. 62. Cromer. lib.

Rodolphe qui avoit auſſi été envoyé auprès des princes d'Allemagne pour reconcilier les Polonois avec les chevaliers de Pruſſe, fut plus heureux dans cette négociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin concluë entre eux le dix-neuviéme d'Octobre de cette année. Le légat en écrivit premierement au roi de Pologne qui lui fit réponſe par Dlugloſſ ſon ſecretaire, qu'il ne refuſoit pas ſa médiation,

pourvû qu'il ne ſe conduiſît pas comme Jerôme archevêque de Créte, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au lieu d'être un ange de paix. Rodolphe lui promit toutes ſortes de ſatisfactions, & aïant auſſi heureuſement réuſſi à appaiſer les diviſions qui étoient entre l'empereur Frederic & Matthias roi de Hongrie, il alla en Pologne où il n'oublia rien pour conſommer la paix. Louis Herlinghauſen qui étoit alors grand-maître des chevaliers de Pruſſe y contribua beaucoup par ſa moderation. AN. 1466.

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

Les principaux articles de cette paix furent. 1. Que toute la Pomeranie, & quelques autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ces païs avoient fait la guerre pendant près de cent cinquante ans. 2. Que l'égliſe de Culme ſeroit remiſe ſous la juriſdiction de celle de Gneſne, aïant été près de deux cens ans ſous celle de Riga en Livonie. 3. Que le grand-maître de Pruſſe ſeroit feudataire du roi de Pologne. L'on envoïa de part & d'autre des ambaſſadeurs à Rome pour remercier le ſaint ſiége des ſoins qu'il avoit pris pour appaiſer tous les differends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient auſſi chargez de demander le cardinalat pour Rodolphe en récompenſe de ſes ſervices & de ſa fidelité; mais il ne pût l'obtenir, ſans qu'on en ſçache la raiſon. Il fut depuis élu évêque de Breſlaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce duc de Milan.

François Sforce duc de Milan mourut ſubitement cette année âgé de ſoixante-cinq ans, étant né le vingt-troiſiéme de Juillet de 1401. C'étoit un prince excellent dans la paix & dans la guerre; il avoit remporté vingt-deux victoires ſans avoir jamais été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par ſa religion, ſa

liberalité, ſa moderation, & ſa ſcience dans l'art militaire. Quelques hiſtoriens l'accuſent d'avoir un peu trop aimé les femmes dans ſa vieilleſſe. Son fils aîné Galeas Marie Sforce âgé de vingt-deux ans lui ſucceda; il étoit alors en France où ſon pere l'avoit envoïé avec le titre de comte de Pavie, au ſecours du roi Louis XI. Dès que ce prince eut appris la mort de ſon pere il partit promptement, & vint déguiſé à Milan prendre poſſeſſion de ſon duché.

AN. 1466. CLXXV. Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.

Papienſis epiſt. 173. 174. 188. 190. & ſeq.

CLXXVI. Mort de l'évêque de ſaint André gouverneur d'Ecoſſe.

La mort de l'évêque de ſaint André qui arriva en Ecoſſe dans cette même année cauſa de grands troubles dans le roïaume. Ce prélat avoit fondé une univerſité à ſaint André & fait bâtir un magnifique tombeau où il fut mis. Son merite l'avoit fait choiſir pour gouverner l'Ecoſſe pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'on joüit toujours de la paix ſous ſon gouvernement. Il avoit un frere uterin nommé Patrice Groan, digne de lui ſucceder dans le ſiége de S. André, à cauſe de ſes grandes qualitez: ceux qui aimoient le bien de l'égliſe & du roïaume le déſiroient: on l'élut en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppoſitions. Pour les vaincre il fit le voïage de Rome, & demanda au pape qu'il confirmât ſon élection. Paul qui connoiſſoit ſon merite lui accorda ſans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce temps-là Jacques Kenneth archevêque d'Yorc faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour ſe conſerver le titre de primat d'Ecoſſe qu'il avoit uſurpé pendant la guerre. Patrice qui étoit ſans ambition ne s'y ſeroit point oppoſé, mais on le força d'accepter ce titre. Le pape ſe déclara pour lui, & afin de remettre en vigueur la diſcipline eccleſiaſtique en Ecoſſe, il l'établit ſon

Buchanan. hiſt. Scot. lib. 12.

légat. Il ne retourna toutefois en Ecoſſe qu'à la minorité du roi, parce qu'il craignoit d'être opprimé ſous la puiſſance des gouverneurs qui ne l'aimoient point. AN. 1466.

CLXXVII. Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille.

L'infant Alphonſe après avoir été declaré roi de Caſtille de la maniere honteuſe que nous avons rapportée, fit des liberalitez de ce qui ne lui coûtoit gueres : il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainſi élevé ſur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul ſecond indigné de la conduite de ces rebelles, ſe déclara pour Henri qui étoit le roi legitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonſe. Ce gouverneur mépriſant les cenſures eccleſiaſtiques voulut entrer dans la cathedrale pendant que l'on y celebroit l'office. Tous les chanoines à ſon arrivée ceſſerent leurs prieres, & lui députerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le ſervice divin. Un ſoldat de la ſuite du gouverneur mit l'épée à la main & bleſſa ce prêtre qui tomba mort à ſes pieds. Le peuple irrité d'une action ſi violente, ſortit de l'égliſe, prit les armes, & chaſſa de la ville le gouverneur & tous ceux de ſa ſuite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonſe, ils lui envoyerent faire excuſe de ce que leur zele pour la religion les avoit obligez de faire ; mais ce prince reçut fort mal leurs députez & les renvoïa même avec menaces. Une conduite ſi peu judicieuſe fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans qui ſe remirent ſous l'obeiſſance de Henri; & pluſieurs autres villes ſuivirent cet exemple.

Mariana, hiſtor. Hiſp. l. 23.

CLXXVIII. Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.

Alphonſe n'eut pas le temps d'y rétablir ſes affaires ; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnoſa, ſur le chemin & à deux lieuës d'Avila. Sa maladie fut ſi violente qu'elle l'em-

porta en peu de jours. Ils mourut le cinquiéme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peſte qui déſoloit ces quartiers-là depuis quelque temps, d'autres crurent qu'il avoit été empoiſonné par une truite qu'on lui avoit ſervie ſur ſa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontens. Ils offrirent la couronne à ſa ſœur Iſabelle; mais elle ne voulut pas ſervir de prétexte à leur révolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'ayant plus de prétexte pour la ſoutenir; & députerent l'archevêque de Seville au roi pour tenter de ſe reconcilier avec lui. Ce prince timide qui pouvoit aiſément les opprimer, leur accorda une amniſtie, & conſentit que ſa ſœur Iſabelle fut declarée ſon heritiere au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne ſa prétenduë fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere princeſſe ne ſe mariât avec quelque prince qui brouillât encore le roïaume, les miniſtres de Henri lui propoſerent de donner Iſabelle en mariage à Alphonſe roi de Portugal qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que dom Juan ſon fils aîné épouſeroit Jeanne, & que ſi l'infante Iſabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne ſuccederoient à la couronne de Caſtille. On ne pouvoit pas prendre un moyen plus convenable pour réunir les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Iſabelle ni de Jeanne; l'une ne vouloit point d'un vieux mari, & l'autre craignoit qu'Alphonſe dont elle connoiſſoit l'humeur ſevere, ne fut pas ſi indulgent qu'Henri, & qu'entrant dans ſon alliance, il ne voulut regler ſa conduite. Ces deux rois cependant ſe virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit paſſer outre malgré l'op-

AN. 1466. *Mariana ibid.*

position des deux princeſſes; mais les mécontens, ſous pretexte de défendre la liberté d'Iſabelle à qui l'on vouloit faire violence, reprirent les armes. AN. 1466.

CLXXIX. Les Catalans ſe revoltent contre leur roi, & ſe donnent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Caſtille. Le roi dom Juan y avoit pris pluſieurs places, & s'étoit défait de dom Pedre par le poiſon. Mais les Catalans obſtinez dans leur révolte ſe choiſirent un autre maître: ils ſe donnerent à René d'Anjou, qui croyant par-là réparer la perte qu'il avoit faite du royaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fut dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui paſſerent en Catalogne ſous la conduite du duc de Calabre ſon fils & du comte d'Armagnac. Le roi d'Arragon leur oppoſa le prince Ferdinand ſon fils qui hazarda une bataille & fut défait. Dom Juan ramaſſa les débris de l'armée du prince, & avec des troupes fraîches qu'il y joignit, il aſſiégea Peralte. Le duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Louis XI. lui avoit envoyez, attaqua ſes lignes, les força & ſe rendit maître de Gironne. Mais il ne joüit pas long-temps de cette conquête; il fut attaqué d'une fievre maligne dont il mourut à Barcelone en 1470. ou 1471.

CLXXX. Ferdinand roi de Naples refuſe les cens à l'égliſe Romaine.

Ferdinand roi de Naples voyant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté ſe ſentant appuyé par le duc de Ferrare & par Galeas duc de Milan avec lequel il avoit fait alliance, voulut ſe diſpenſer de payer au pape les arrerages du tribut qu'il devoit à l'égliſe Romaine depuis qu'il étoit parvenu à la couronne; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du roïaume de Naples: le pape l'accuſa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

AN. 1466. CLXXXI. La paix de Conflans & de ſaint Maur n'avoit fait que ſuſpendre les troubles en France par la defiance mutuelle qui ſubſiſtoit toujours entre le roi Louis XI. & le comte de Charolois. Celui-ci étoit extrémement chagrin que le roi eût recouvré la Normandie; la guerre qu'il faiſoit aux Liegeois l'avoit empéché de s'y oppoſer; il avoit voulu faire quelque tentative ſur Diepe, mais il fut prévenu: Olivier de la Marche fut envoyé à Roüen pour être mieux inſtruit de toutes choſes. Louis XI. qui y étoit encore, ayant ſçu ſon arrivée s'informa du ſujet de ſon voyage; Olivier lui dit qu'il venoit rendre une viſite au duc de Normandie de la part de ſon maître: Louis le crut & le laiſſa aller. La Marche prit la route de Bretagne où il vit le duc à Rennes, & le duc de Berry à Vannes, où il vivoit comme un particulier abandonné de tous les ſeigneurs François. La Marche à ſon retour paſſa par Gergeau où il vit encore le roi qui le chargea d'aſſurer le comte de Charolois de ſon amitié & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de civilité ne partoient pas d'une reconciliation ſincere.

Le roi de France & le comte de Charolois ſe méfient toujours l'un de l'autre.

CLXXXII. Le roi parcourut toute la Normandie qu'il venoit de conquerir, mit des gouverneurs fideles dans les places, fit brûler le château de Clermont-ſur-Loire qui étoit à Pierre d'Amboiſe un des plus ardens confederez; & renvoya ſon armée dans le deſſein de ne plus s'occuper qu'à regler ſon état, & à ſe tenir en garde contre ſes ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une aſſemblée des plus notables du roïaume, parmi leſquels on en choiſit vingt-un pour travailler à la réformation des abus qui s'étoient gliſſez dans la juſtice. Ils com-

Aſſemblée à Paris pour réformer les abus dans la juſtice.

mencerent le seizième de Juillet, & le comte de Dunois principal auteur de cette entrepriſe en fut nommé préſident, mais il s'y fit plus de propoſitions qu'on n'en vouloit executer. AN. 1466.

CLXXXIII. Le comte de Warvik eſt mécontent du roi Edouard.

En Angleterre le roi Edouard avoit épouſé la veuve du chevalier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le comte de Warvik, la conduite que le roi tint avec lui quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir ou par des paroles ou par de mauvaiſes excuſes, mais on ne lui parla de rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne ſe ſeroit jamais accommodé. Pour comble d'outrages, il apprit que ce prince avoit tenté la pudeur de ſa niece, d'autres diſent de ſa ſœur, & avoit voulu faire une maîtreſſe dans ſa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du comte étant ainſi pouſſée à bout, il prit la réſolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de priſon & de le mettre ſur le trône. D'abord il fit ſon poſſible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorc ſœur d'Edouard avec le comte de Charolois, qui n'aïant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par ſon pere à épouſer cette troiſiéme. Le comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre; mais n'aïant pu y réuſſir, il prit d'autres meſures pour former ſon parti, en commençant par engager dans ſa faction ſes deux freres le marquis de Montaign & l'archevêque d'Yorc, auſquels il joignit le duc de Clarence frere du roi.

CLXXXIV. Naiſſance d'Eraſme.

Un nommé Pierre Gerard de la ville de Goude voïoit une fille que les uns nomment Eliſabeth, & les autres Marguerite, fille d'un médecin de Sevembergue ville du Brabant à

trente lieuës de Breda. Cette familiarité fit
AN. 1466. naître la paſſion ; ils eurent enſemble un commerce illégitime, & ce fut de ce commerce
Dupin. Bibliot. des aut. eccleſ. 16. ſiecle. que naquit le célebre Eraſme. Il vint au monde le vingt-huitiéme d'Octobre de cette année dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent ſa naiſſance au même jour de l'année ſuivante 1467. il fut nommé Gerard fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande ; & parce que ſuivant la langue du païs le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *deſiderare*, dans la ſuite il prit le nom de *Deſiderius* Didier, & pour ſon ſurnom Eraſme qui eſt un mot grec à peu près de même ſignification. Il fut enfant de chœur dans l'égliſe cathedrale d'Utrecht juſqu'à l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ſes études à Deventer ſous Alexandre Hegé. On remarque qu'il avoit la memoire ſi heureuſe, qu'il apprit par cœur parfaitement & en très-peu de temps des comedies de Terence & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit ſon pere & ſa mere à l'âge de quatorze ans ; & âgé de dix-ſept on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de ſaint Auguſtin dans le monaſtere de Stein près de Tergou où il fit profeſſion l'an 1486.

Fin du Livre cent-douziéme.

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

LA religion perdit un appui & un protecteur le vingt-ſeptiéme de Janvier de cette année 1467. en la perſonne de George Caſtriot dit Scanderbeg, prince d'Albanie, qui mourut à Liſſe ſur la riviere de Dyelle, à l'âge de ſoixante-trois ans. Il fut inhumé à Liſſe même dans la grande égliſe de ſaint Nicolas. On dit que les Turcs ayant pris cette ville fouillerent dans ſon tombeau & emporterent ſes oſſemens avec beaucoup de veneration, ſe flattant qu'ils les préſerveroient de tout danger. Scanderbeg laiſſa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de ſa femme Donique fille d'un ſeigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderbeg en mourant mit ce fils avec toute l'Albanie ſous la tutele de la république de Veniſe.

I. Mort de George Caſtriot dit Scanderbeg.

Cinq mois après ſa mort le quinziéme de Juin Philippe duc de Bourgogne mourut à Bruges en Flandre âgé de ſoixante-douze ans, après une maladie de trois jours. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Donatien : ſon corps fut depuis tranſporté à Dijon en Bourgogne pour être mis dans le tombeau de ſes predeceſſeurs chez les Chartreux dont il avoit fondé le monaſtere. Ses grandes qualitez lui firent donner le ſurnom de Bon. Il étoit liberal, moderé, courageux, équitable : mais on ne peut le louer de ſa continence, ayant laiſſé huit fils naturels & une fille. Il avoit épouſé trois femmes & n'en eut que deux enfans : le premier mourut fort jeune ; l'autre fut le comte de Charolois, que nous appellerons deſormais duc de Bourgogne, & qui fut l'unique heritier de tous ſes

II. Mort de Philippe duc de Bourgogne.

Monſtrelet, vol. 3. chap. dern. Olivier de la Marche. liv. ch. 37.

AN. 1467. états ; il avoit trente-quatre ans ou environ. Ce prince étoit fort different de ſon pere, ſanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt liberal, tantôt avare, d'un eſprit rude, & ennemi de la delicateſſe. Il n'avoit aucune inclination pour le ſexe, & puniſſoit rigoureuſement ceux qui violoient ſes ordonnances.

III. Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.

Comme il étoit ennemi declaré de la France, il ſuffiſoit qu'on eût la protection de ce roiaume pour perdre la ſienne : c'en étoit ſouvent aſſez pour s'attirer ſon indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liegeois. Dès 1465. ayant pris d'aſſaut la ville de Dinant, il les avoit obligez à traiter avec lui à leur deſavantage : mais leur réconciliation n'étant point ſincere, auſſi-tôt qu'ils virent que le duc Philippe étoit mort ils reprirent les armes & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau duc qui les haiſſoit déja, & qui ſouffroit impatiemment que Louis XI. leur accordât ſa protection, irrité de leur nouvelle entrepriſe, reſolut de les punir ſevérement. Il aſſembla ſon armée ſous Louvain & ſe prepara à ſe venger. Louis XI. s'intereſſa pour eux : il envoya au duc le connétable de ſaint Pol & Jean Balue fait depuis peu cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liegeois : mais n'en ayant pû tirer aucune ſatisfaction, ces députez offrirent de la part du roi d'abandonner ce peuple, ſi le duc de ſon côté vouloit abandonner le duc de Bretagne. Le duc refuſa encore cette propoſition, & les députez s'en retournerent ſans aucun ſuccès.

Mem. de Comines, liv. 2. chap. 3. Gaguin. hiſt. Franc. l. 18.

IV. Il défait l'armée des Liegeois, prend S.

Le duc après leur départ vint aſſieger Saint-Tron, où il y avoit trois mille Liegeois de garniſon. A peine ce ſiége fut-il commencé, que trente mille hommes parurent pour ſe-

courir la place. Le duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un si grand carnage, que neuf mille hommes furent tuez & un grand nombre faits prisonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voïant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du duc qui leur fit trancher la tête. Après cette expedition il alla à Tongres dont les habitans se rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron; il se présenta ensuite devant Liege, sans avoir toutefois aucun dessein de l'assiéger, parce que la saison étoit trop avancée, mais pour intimider les Liegeois & les obliger à se soumettre. La consternation fut si grande parmi eux, que le duc entra dans la ville par une bréche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiez de la ville, en chemise, les jambes & la tête nuës vinrent lui apporter les clefs & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur imposer; excepté le feu ou le pillage. Le duc fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la ville, changea les magistrats & la police, & en tira de grandes sommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le secours que Louis XI. envoyoit aux Liegeois sous la conduite du sieur de Chabannes arriva trop tard. L'exemple de la punition que le duc venoit de faire arrêta ceux de Gand, qui après la mort du vieux duc s'étoient soulevez. Ils furent contraints de se soumettre, & envoïerent toutes leurs bannieres à Bruges.

AN. 1467.

Tron, Tongres, & Liege.

Comines, liv. 2. ch. 3.

V. Le cardinal d'Arras légat en France pour faire abolir

Cependant le cardinal d'Arras à qui le pape avoit donné depuis peu l'évêché d'Alby, vint en France en qualité de légat. Le sujet de sa légation étoit d'obtenir du parlement de Paris, qu'il verifiât les lettres patentes par lesquelles

Louis XI. avoit aboli la pragmatique ſanction dans ſon roïaume, qnoiqu'elle y fût toujours obſervée en pluſieurs articles eſſentiels; parce qu'on regardoit cette abolition que le roi en avoit faite comme nulle ſans cette vérification. Le légat du pape pour en venir à bout ſe joignit à Baluë que Paul II. avoit promu au cardinalat dès l'an 1464. dans l'eſperance qu'il réuſſiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Baluë qui étoit auſſi évêque d'Evreux choiſit le temps des vacations du parlement dans le mois d'Octobre, pour faire vérifier au châtelet de Paris les lettres que le roi avoit fait expedier pour la caſſation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune oppoſition; mais il n'eut pas la même facilité au parlement. Jean de Saint-Romain procureur général, dont le nom eſt célebre dans l'hiſtoire, s'oppoſa génereuſement à l'enterinement de ces lettres, & répondit à l'évêque d'Evreux qui le menaçoit de le faire dépoſer par le roi, qu'il étoit au pouvoir de ſa majeſté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais ni contre ſa conſcience, ni contre les interêts du roïaume; qu'il ne ſouffriroit point l'abolition d'une loi auſſi ſage & auſſi conforme aux canons de l'égliſe, & que lui évêque devroit avoir honte d'un tel deſſein, & d'en pourſuivre ſi ardemment l'execution.

AN. 1467.

la pragmatique.

VI. Fermeté du procureur général pour s'y oppoſer.

Les principales raiſons qui porterent ce magiſtrat à faire une ſi forte réſiſtance, ſe réduiſoient à trois. La premiere, parce qu'abolir la pragmatique, c'étoit renverſer l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les réſerves, les graces expectatives, les évocations en premiere inſtance des cauſes en cour de Rome, priver les patrons du

droit de préſenter aux benefices, & ôter aux ordinaires celui de les conferer : ce qu'on ne pouvoit faire ſans jetter une confuſion effroïable dans l'égliſe. La ſeconde, parce qu'un grand nombre de ſujets du roi ſe retireroient à Rome, les uns pour ſervir le pape & obtenir des charges ; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y pourſuivre leurs affaires qui dureroient des années entieres : ce qui rendroit les univerſitez dépourvûës de gens capables pour les charges de juſtice ou de l'égliſe. La troiſiéme, parce que ſi les lettres étoient enterinées, tout l'argent du roïaume ſeroit porté à Rome, mais toutes ces raiſons ne furent point admiſes. Le roi à la pourſuite de l'évêque d'Evreux ôta la charge à ſon procureur géneral : mais l'hiſtoire remarque qu'il le recompenſa de plus grands biens, & qu'il lui continua toujours ſon amitié. AN. 1467.

VII. L'univerſité de Paris appelle au futur concile.

L'univerſité de Paris fut fort touchée du deſſein qu'on avoit d'abolir la pragmatique ſanction. Le recteur avec pluſieurs de ſes ſuppôts alla trouver le légat, & lui déclara qu'il appelloit au futur concile géneral de toutes les pourſuites faites ou à faire contre cette loi. De-là il ſe rendit au châtelet, en fit autant, & demanda acte de ſon oppoſition. Le cardinal Baluë voïant que la choſe étoit plus difficile qu'il n'avoit cru, & craignant que les ſuites n'en fuſſent fâcheuſes, s'il s'opiniâtroit à pourſuivre l'affaire, à cauſe des grands mouvemens que cela cauſoit déja dans les eſprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un temps où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pouſſer la choſe plus loin, & on en demeura là juſqu'au regne du ſucceſſeur de Louis XI.

Spond. contin. annal. ad ann. 1466. n. 3.

VIII. Caractere

Le premier des deux cardinaux qui travail-

lerent ſi fortement à l'abolition de la pragmatique, ſe nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de Franche-Comté, d'une fort baſſe naiſſance, d'une vanité inſupportable, & d'un jugement faux. Il faiſoit beaucoup valoir les ſervices qu'il rendoit au roi Louis XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu duc de Bourgogne, dont il ſçut ſi bien gagner l'amitié, que ces deux princes demanderent pour lui au pape le chapeau de cardinal. Le cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme du néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que ſon eſprit & ſes grands talens pour les négociations n'aïent ſuppléé au défaut de ſa naiſſance. Il eſt vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II, mais la froideur du ſouverain pontife venoit du trop grand attachement de ce cardinal au roi Louis XI. & à la maiſon d'Anjou pour ce qui concernoit le roïaume de Naples; en ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant que le cardinal de Pavie l'ait ſi fort déprimé & en ait parlé d'une maniere ſi peu avantageuſe à ſa réputation, lui qui avoit épouſé les inclinations de ce pape. Il paroît toutefois que dans la ſuite ces deux cardinaux ſe réconcilierent.

AN. 1467.

du cardinal d'Arras, ſelon le cardinal de Pavie.

Papienſ. epiſt. 48. & 394.

Belleſor. hiſt. de Frie de Louis XI.

IX. Caractere du cardinal Jean Baluë.

Quant au cardinal Jean Baluë, il n'étoit que le fils d'un meunier ou d'un cordonnier de Verdun, ſelon quelques-uns, d'un tailleur d'habits de Poitiers. Après avoir aſſez bien fait ſes études, il s'attacha à Jean Juvenal des Urſins évêque de Poitiers, enſuite à Jean de Beauvau évêque d'Angers, qui le fit ſon grand-vicaire & chanoine de ſa cathedrale. Cet évêque envoïé à Rome par Charles VII. y mena Baluë, & ce fut alors que le cardinal de Pavie qui le voïoit tous les jours, connut ce qu'il étoit dans les entretiens qu'il eut avec lui ſur plu-

Robert. Gaguin & Paul Em. l. in Ludov. XI.

Papienſ. comment. lib. 7.

Aubery, hiſt. des cardinaux.

sieurs affaires. A son retour de Rome Jean de Melun favori de Louis XI. le presenta au roi, qui se plaisant à élever des personnes d'une basse naissance, le fit d'abord son aumônier, ensuite lui donna l'abbaye du Bec en Normandie, & d'autres. Ce prince lui confia aussi la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux qu'il quitta pour celui d'Angers après avoir fait déposer Jean de Beauvau qu'il accusa auprès du roi de plusieurs crimes d'état. Il fut fait cardinal dans la promotion des huit que Paul II. fit en 1464.

AN. 467. *Monstrelet. 3. vol.* *Spond. continuat. ann. ad ann. 1467. n. 51*

C'étoit un homme dont le genie étoit fort semblable à celui de Louis XI son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toujours à ses fins par des détours, la fourbe & la supercherie ne lui coutoit rien; Rome sur-tout éprouva ses artifices. Il inventoit des calomnies pour irriter le roi contre le pape, lorsqu'il avoit quelque chose d'importance à demander à celui-là, & s'offroit secretement au souverain pontife pour travailler à sa réconciliation; de sorte qu'on croyoit qu'il fût le seul en France affectionné à l'église Romaine. Comme il sçavoit que la pragmatique sanction n'étoit pas tout-à-fait abolie dans le roïaume, & que les parlemens & les universitez conspiroient à la rétablir, dans la crainte que le roi & les ducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillassent de concert pour cela, il ne pensa qu'à diviser ses trois princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il se trouvoit à la revûe des troupes, & payoit lui-même les soldats qu'on avoit levez contre la ligue du bien public: ce qui fut cause que dans une revûë que le roi fit au fauxbourg saint Antoine, Chabannes comte de Dammartin voyant ce cardinal faire l'office d'inspecteur, demanda au roi permission

d'aller à Evreux faire l'examen des eccleſiaſtiques de ce dioceſe & leur donner les ordres. AN. 1467. » pourquoi ? lui repartit Louis XI. Eh quoi ! » ſire, lui répondit Chabannes, eſt-ce qu'il ne » me convient pas autant d'ordonner des prê- » tres, qu'à l'évêque d'Evreux de faire la revûë » d'une armée ? » Cette plaiſanterie fit rire le roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui dans la ſuite ne devint pas moins fameux par ſa chûte que par ſon élevation.

X. Le pape acheve le bâtiment de S. Marc.

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de ſaint Marc, & après avoir terminé quelques autres affaires, ſe voyant libre & dans le repos, il fit celebrer des jeux magnifiques. C'étoient des courſes, où, ſans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun étoit admis. L'eſpace depuis l'arc de Domitien dans le cours juſqu'au palais de ſaint Marc, ſervoit de lice. On y vit courir indifferemment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montez ſur des chevaux, des ânes & des buffles ; differens prix étoient propoſez pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le cardinal de Pavie ne put ſouffrir ce ſpectacle, il en reprit le pape en lui repreſentant que ces jeux qui ſentoient le paganiſme, étoient tout-à-fait indignes d'un ſouverain pontife, & qu'ils le deshonoroient.

Platina in vita Pauli II.

XI. Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.

François né à Paule petite ville de Calabre, d'où il tira ſon ſurnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418. de Jacques Martotille & de Vienne de Fuſcado ſa femme. Son pere & ſa mere ayant fait vœu de le conſacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de ſaint François qui le reçurent dans leur monaſtere de ſaint Marc, ville depuis épiſcopale de cette province. Il y paſſa un an, après lequel

Sponde annal. hoc an.

il

il fit quelques pelerinages, & se retira ensuite dans un lieu solitaire proche la ville de Paule; mais cet endroit étant trop frequenté, il s'éloigna dans une solitude plus écartée, & s'alla cacher dans le coin d'un rocher sur le bord de la mer, où il trouva moïen de se creuser une loge. Plusieurs personnes l'étant venu trouver, on fit d'abord autour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ses disciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monastere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de saint François. AN. 1467.

1473. n. 15. 1482. n. 3. 1500. n. 8. Comines. l. 6. cap. 9. Baillet, vies des Saints au 2. d'Avril.

XII. Les Bohemiens offrent la couronne de Boheme au roi de Pologne.

Quand on eut appris en Boheme que le pape avoit excommunié Pogebrac, les catholiques qui composoient la meilleure partie de ce roïaume, croïant n'être plus obligez à garder leur serment de fidelité, députerent d'abord vers Casimir roi de Pologne pour lui offrir leurs soumissions comme à celui qui aïant épousé la sœur de Ladislas, étoit par consequent en droit d'y prétendre, & devoit être préferé à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoïa dans le même tems ses ambassadeurs en Pologne pour faire ressouvenir le roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point secourir leurs ennemis communs, à l'exception du pape. Casimir lui répondit que s'il souhaitoit que cette alliance subsistât, il devoit aussi satisfaire à ses promesses & réparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les ambassadeurs des catholiques Bohemiens arriverent, de même que les légats du pape. Le roi de Pologne après plusieurs remises les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que, quoique le roïaume lui appartînt à juste titre & à ses enfans, il avoit des mesures à prendre

pour ſe défaire avec honneur d'un engage-
AN. 1467. ment qu'il avoit pris avec le roi de Boheme. Il ajouta que cependant, puiſqu'il s'étoit attiré d'une maniere ſi publique la haine du ſaint ſiége, il déclaroit hautement qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce avec lui juſqu'à ce qu'il fût reconcilié ; mais qu'il falloit travailler à le remettre dans le bon chemin & à lui inſpirer plus de ſoumiſſion au pape : au fond c'eſt qu'il craignoit d'entrer en guerre avec Pogebrac qui étoit ſoutenu par quelques princes d'Allemagne. Il chargea enſuite quelques perſonnes d'aller faire ſçavoir ſes intentions à Pogebrac. Du nombre de ces envoyez étoit Jean Dlugloſſ chanoine de Cracovie, hiſtorien de Pologne & précepteur des enfans de Caſimir. Pogebrac leur répondit qu'il n'avoit rien fait contre le pape, qu'il avoit reçû le concordat fait avec ſon prédeceſſeur & le concile de Bâle ; que ſi par hazard il y avoit quelque choſe à réformer dans ſa conduite, il ne manqueroit pas de le faire, & qu'il prenoit Caſimir pour arbitre. Cependant les catholiques ne voulurent point le reconnoître ſans l'avis du pape qui les avoit porté à ſe ſoulever contre leur roi & à ſe ſouſtraire de ſon obéiſſance. Il y eut une treve pour cinq mois.

Cromer, lib. 27.

XIII. Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Boheme au roi de Hongrie.

Le pape avoit réſolu en cas que Caſimir ne voulût point ſe déclarer contre Pogebrac, d'offrir ſon roïaume à Matthias roi de Hongrie. Ces offres reveillerent l'ambition de ce prince qui crut y trouver un prétexte pour faire valoir ſes prétentions avec bienſéance. Mais il y trouvoit de grands obſtacles. D'un côté l'empereur ne jugeoit pas qu'il fût de ſa politique de ſouffrir qu'une deuxiéme couronne rendît ce roi plus redoutable après des infractions aſſez conſiderables qu'il avoit faites

au dernier traité : d'un autre côté Matthias lui-même avoit à ſoutenir la guerre qu'il avoit declarée avec les Tranſilvains & les Moldaves qui s'étoient revoltez, & qu'il étoit allé attaquer juſques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'oſoit accepter les offres du pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ſes ennemis. Mais il ne ſortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le ſurprirent de nuit dans Bavie ville épiſcopale, & il fut bleſſé d'ue fleche dans l'épine du dos. Cependant il ſe ſauva, ayant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un capitaine Valaque.

AN. 1467.

Bonfin. 4. dec. 1. Thuros. cap. 66. Michou. l. 4. c. 68. Cromer. lib. 23.

XIV.

L'empereur convoque une diete à Nuremberg.

Le pape ſollicitoit auſſi l'empereur Frederic de faire la guerre à Pogebrac. Frederic qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant portant ſatisfaire le pape, au moins en apparence, convoqua une diete à Nuremberg, où l'on fit beaucoup de propoſitions qui furent ſans effet. L'évêque de Ferrare légat du pape qui ſe trouva à cette diete, dit qu'il falloit apprehender que les grands & les peuples de Boheme qui s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance de Pogebrac, n'étant point ſecourus par les Allemands, ne fuſſent réduits à un état très-malheureux ; que le roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop ſe fonder ſur lui ; que l'empereur avec ſes longueurs accoutumées ne ſçavoit jamais prendre ſon parti ; qu'il demandoit ſeulement au pape que le roi de Hongrie ne fût pas ſi proche de l'Allemagne, parce qu'il craignoit ſon voiſinage ; qu'il publioit aſſez hautement que le pape avoit bien pû condamner le roi de Boheme, mais qu'il ne pouvoit pas diſpoſer de ſon roïaume qui dépendoit abſolument de ſa majeſté impe-

Krantz. 12. Wandal. 37 Papienſ. epiſt. 282.

riale. Quant aux princes Allemands, le dan-
An. 1467. ger qui les menaçoit leur faiſoit penſer la même choſe du roi de Pologne ; ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chaſſé de ſes états ; mais leurs interêts particuliers les diviſant entre eux & avec l'empereur, chacun flatoit le roi de Boheme, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne ſe déclarât contre les autres.

XV. Guerre des Florentins en Italie.

Platina in Paul. II. Sabellic. 10. Enn. 6. Papienſ. comment. lib. 3. & 4.

L'Italie fut auſſi pour lors agitée de troubles. Côme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis ſon fils ayant herité de ſes biens, Luc Pitti d'une des plus conſiderables familles de Florence, lui diſputa une partie conſiderable de la ſucceſſion. Chacun ſe fit un parti pour appuyer ſes prétentions, & pour le rendre plus puiſſant ils eurent recours aux princes voiſins dont ils implorerent le ſecours. Pierre fit alliance avec Galeas nouveau duc de Milan, & Luc avec Borſe duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de ſorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant répandu, quelques-uns des principaux de la république en furent ſi fort allarmez, qu'ils ſortirent de la ville & s'adreſſerent au general des troupes Venitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre ; & les Venitiens y conſentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choiſirent de leur côté un certain Frederic grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent preſque à rien ; l'été ſe paſſa en legeres eſcarmouches & dans la priſe de quelques places ; enfin le tout ſe termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, ſans qu'on put decider de quel côté fut la victoire. Après cette action les troupes ſe retirerent.

Henri roi de Caſtille n'étoit pas plus tranquille. Il ſe plaignit à Rome que quelques évêques de ſon roïaume prenoient parti dans la ſédition, & quelques-uns même en étoient les principaux acteurs, & il demanda qu'ils fuſſent dépoſez. Pour intimider auſſi les ſeigneurs laïcs, il vouloit qu'on prononçât une ſententence d'excommunication contre eux. Sur ces plaintes le pape envoya Etienne Venier évêque de Leon, qui ne pouvant preſque rien gagner des ſeigneurs révoltez, prononça contre eux la ſentence d'excommunication. Ceux-ci en appellerent auſſi-tôt au futur concile, & publierent par-tout que ce n'étoit pas l'affaire du pape de ſe mêler de ce qui concernoit le gouvernement de l'état. Leur inſolence augmenta d'autant plus, qu'ils voyoient leur ſouverain conſentir à un accord honteux & indigne de la majeſté roïale, ce qui le rendit encore plus odieux. D'un autre côté la reine dont les mœurs étoient fort déreglées, ſe conduiſoit aſſez mal dans toute cette affaire. Henri ſuccombant ſous ces malheurs perdit la raiſon en partie, & ſe retira avec dix hommes de cheval ſeulement auprès du comte de Plaiſance qui le reçut dans la citadelle de ſa ville, où il demeura pendant quatre mois avec un eſprit fort aliené.

An. 1467. XVI. Troubles du roïaume de Caſtille.

Quoique dom Juan d'Arragon eut preſque achevé de réduire les Catalans, il avoit encore à ſoutenir une autre guerre auſſi importante. Après la mort du prince Charles ſon fils, Gaſton de Foix qui avoit épouſé la princeſſe Leonore ſœur du défunt, prétendoit que la couronne de Navarre lui appartenoit, & que le roi d'Arragon n'en avoit été que l'uſufruitier pendant la vie de ſa femme. Il ſe ligua avec la faction de la maiſon de Beaumont pour

XVII. Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.

Mariana, hiſt. Hiſpan. l.

ſoutenir ſon droit par les armes, & avec les
AN. 1467. ſecours qu'il reçut des ſeigneurs de cette famille, il ſe rendit maître de pluſieurs places & entre autres de Pampelune. Dom Juan étoit alors en Catalogne : informé des progrès que faiſoit Gaſton de Foix dans la Navarre, il tourna ſes armes de ce côté-là, & ſe joignant avec ceux de la maiſon de Grammont antagoniſte de celle de Beaumont, il réduiſit le comte de Foix à en venir à un accommodement. La condition principale du traité fut, que dom Juan joüiroit pendant ſa vie du roïaume de Navarre, mais qu'après ſa mort Leonore ſa fille lui ſuccederoit, ſans que les enfans de ſon ſecond mariage y puſſent prétendre ; ce qui fut bien-tôt après ratifié par les états du roïaume.

XVIII. Mort d'Antoine de Roſellis.

Antoine de Roſellis d'Arezzo, docteur en droit, mourut cette année à Padouë. Eugene IV. l'avoit envoïé au concile de Bâle ; enſuite il fut ſecretaire de l'empereur Frederic. Le plus celebre de ſes ouvrages eſt un traité de la monarchie où l'on trouve un grand nombre de queſtions decidées touchant la puiſſance eccleſiaſtique & la ſéculiere : il y examine ſi le pape a la puiſſance des deux glaives, quelle eſt l'autorité des conciles, & la puiſſance de l'empereur & du pape, &c. le tout ſuivant la méthode des canoniſtes. On croit qu'il fit ce traité parce qu'il étoit piqué de ce que le pape lui avoit refuſé le chapeau de cardinal. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe pour la premiere fois en 1483. & réimprimé en 1487. On le trouve auſſi dans le premier tome de la Monarchie de Goldſtat. Il y a encore quelques autres traitez du droit civil du même auteur dans le grand recueil des traitez du droit, outre quelques autres ouvrages ſur les

Denis Simon, bibliot. hiſt des aut. de droit.

Dupin bibliot. des aut. du 15. ſiecle.

conciles, ſur les indulgences, les uſures, les ſucceſſions *ab inteſtat.*

AN. 1467.

XIX. Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.

Le cardinal Beſſarion fit auſſi paroître dans cette même année un ouvrage philoſophique qui a pour titre: Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philoſophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Ariſtote: J'ai offert avec les autres deux & trois ſacrifices, en reconnoiſſance de la trine perfection qui ſe trouve en eux; que ce philoſophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile miſtere de la religion chrétienne, qui eſt celui de la Trinité des perſonnes en la ſeule unité d'eſſence, & qu'aïant vécu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être ſauvé. Beſſarion prouve par l'autorité de ſaint Paul, de pluſieurs peres de l'égliſe & de ſaint Thomas, qu'il eſt impie de dire qu'Ariſtote par la force de la ſeule lumiere naturelle ait pû avoir une connoiſſance entiere & parfaite de la Trinité; ce qui eſt contredit formellement par ce paſſage de l'Apôtre: Nous prêchons la ſageſſe de Dieu, que nul des princes du monde n'a connuë.

1. Corinth. cap. 2. v. 6.

XX. Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Boheme.

Matthias roi de Hongrie après avoir heſité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Boheme, par les raiſons que nous avons rapportées, ſe laiſſa enfin gagner. Ce qui le flechit davantage fut de voir l'empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ſes principaux obſtacles, s'engager à accepter. L'entrepriſe néanmoins étoit toujours difficile tant à cauſe de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parce qu'il avoit de bonnes troupes ſur pied, & qu'il étoit ſoutenu de beaucoup de princes. Cependant Matthias la tenta. Il n'avoit preſque rien à craindre du côté des Turcs qui

Bonfin. 4. de ad in fine. & dec 2.

Papienſ. epiſt. 313.

AN. 1468. étoient paſſez en Aſie avec leur armée, le gouverneur de la baſſe Pannonie demandoit une treve en leur nom, on lui promettoit d'ailleurs de l'appuïer fortement dans cette entrepriſe. Vaincu par ces raiſons il conduiſit ſes troupes en Moravie, accompagné de l'évêque de Ferrare légat du ſaint ſiege, qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du ſecours aux heretiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins auſſi forte que la ſienne. Matthias n'avoit alors que vingt-ſept ans, & le roi de Boheme plus de ſoixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'experience.

XXI. Entrevûë de ces deux princes, où l'on parle de paix *Bonfin. ibid. Papienſ. ead. epiſt.*

Quoique les deux armées fuſſent ſi proches, bien loin d'en venir aux mains, elles ſe diviſerent, & après quelques courſes dans le païs, Matthias ſe rendit maître de quelques places, des unes par force, des autres par compoſition: elles ſe rapprocherent enſuite, & les deux chefs eurent une entrevûë à Bone ville principale de la Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias ſon peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite enſemble; il lui dit que l'expedient le plus prompt pour terminer leur differend étoit de ſe battre en duel dans quelque endroit écarté, qu'en acceptant cette propoſition, ils épargneroient l'un & l'autre le ſang de leurs ſujets. Matthias lui repliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le ſoutien de la foi, qu'il ne vouloit pas ſe battre ainſi en cachette, qu'un prince devoit le faire en pleine campagne, & que ſi lui Pogebrac étoit prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en préſence de toute l'armée. Le roi de Boheme refuſa ce parti. Les deux princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent en-

semble au milieu du camp ; mais ils ne purent rien conclure ; en sorte que Matthias voiant que l'hiver approchoit, laissa son armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le cardinal de Pavie en écrivit au pape, de même qu'au légat du saint siege qui étoit avec Matthias. Il semble qu'il y eut une paix entre ces deux rois, mais qui ne dura pas long-tems, parce qu'ils reprirent les armes l'année suivante. AN. 1468.

XXII. Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

Paul second travailloit toujours à réunir les princes d'Italie, malgré les obstacles qu'il y trouvoit : enfin ne s'étant point rebuté des difficultez sans nombre qui se présentoient, il termina heureusement cette affaire. On peut juger de la joie qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réussir. Pour remercier Dieu de ce succès, il celebra solennellement à Rome une messe d'actions de graces le jour de l'Ascension de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiser de paix non-seulement les cardinaux qui servoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les ambassadeurs des princes ; après cette ceremonie Dominique évêque de Bresse fit un excellent discours sur la paix ; il exhortoit les princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le pape avoit tant travaillé à cette paix.

Papiens. comment. lib. 4. & epist. 295. Platin. in Paul. II.

XXIII. Devoir des papes & des cardinaux selon le cardinal de Pavie.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du cardinal de Pavie sur le devoir des papes & des cardinaux dans le gouvernement de l'église. Il l'adressa au cardinal de Mantouë. Il y fait voir que les premiers sont obligez de demander conseil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les cardinaux doivent le donner selon la justice & la verité. Ils sont, dit-il, les conseillers des

Idem Papiens. epist. 280.

papes & non ſes maîtres : leurs avis ſont ap-
AN. 1468. pellez des vœux, & non des volontez. Ils doivent les propoſer ſans aigreur dans un eſprit de paix, ſans s'irriter ſi on ne les ſuit pas, parce qu'ils doivent croire que d'autres peuvent mieux penſer qu'eux. Parlant enſuite de la conduite des papes envers les rois & les princes, il blâme les ſeconds de ce qu'ils veulles exiger quelquefois des choſes injuſtes & de ce qu'ils les demandent avec menaces, & ſe fâchent lorſqu'on les refuſe, lorſqu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les princes même dans ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juſte. Souvent même, ajoute-t-il, il arrive qu'ils ſont fâcheux même lorſqu'on ſe rend à leurs prieres, parce qu'ils ne le font quelquefois que par complaiſance, ou pour ſe tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui aïant obtenu d'Eugene IV. un évêché pour un jeune homme ſans experience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé ſa demande, & répondit à ceux qui lui objectoient que le pape ne l'avoit fait que ſur ſa priere : Je l'en ai prié, il eſt vrai, mais je ne penſois pas qu'il me le dût accorder : ſe blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder

XXIV. Voyage de l'empereur à Rome.

L'empereur Frederic aïant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le pape aïant reçu la nouvelle de ſon entrée dans l'Italie le premier jour de Decembre, prit des meſures pour le recevoir ſelon ſa dignité. Il envoïa fort loin au-devant de lui un de ſes ſecretaires qu'il chargea de l'informer des diffe-

Papienſ. comment. lib. 7.

rens ſéjours que feroit ce prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma enſuite quatre évêques de differentes nations, deux auditeurs de Rote & deux avocats du conſiſtoire pour ſuivre ce ſecretaire. Enfin Guillaume d'Etouteville cardinal François évêque d'Oſtie, & François Piccolomini neveu de Pie II. cardinal diacre, furent choiſis pour aller au-devant de l'empereur lorſqu'il ſeroit à deux lieuës de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ſes affaires particulieres, la réception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, ſelon la remarque du cardinal de Pavie. AN. 1468.

XXV. Son entrée dans Rome & ſa réception.

Frederic entra dans Rome la veille de Noël, & ſi tard que le pape avoit déja commencé les matines de la fête; il fut admis auſſi-tôt au baiſer des pieds, de la main & de la bouche, & placé ſur un ſiege entre le ſouverain pontife & les cardinaux. Quand l'office fut achevé, deux cardinaux diacres le conduiſirent aux pieds de l'autel où il ſe mit à genoux ſur le premier degré, & y demeura en priere juſqu'à ce qu'il eut accompli ſon vœu, & que le pape eut prononcé quelques oraiſons ſur lui. Enſuite il fut conduit à ſon appartement pour ſe repoſer, & retourna un peu avant le jour à l'égliſe où il entendit la ſeconde meſſe qui fut celebrée plus ſolemnellement que la premiere, où l'arrivée de ſa majeſté impériale avoit cauſé quelque confuſion. Paul II. aïant beni une épée ſelon la coutume, la lui donna, & Frederic la remit toute nuë comme elle étoit, entre les mains de ſon écuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'évangile de la ſeptiéme leçon entre deux cardinaux diacres, dont on fit la lecture de l'homelie. Le matin le pape celebra ſa troiſiéme meſſe

Papienſ. comment. ibid.

AN. 1468. à laquelle l'empereur communia d'une partie de l'hoſtie conſacrée. La meſſe étant finie, on expoſa à la veneration du peuple le ſaint Suaire, & le pape donna ſa benediction avec beaucoup d'indulgences.

XXVI. Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'empereur aſſiſta à un conſiſtoire, où il fit déclarer par un des évêques qui l'avoient accompagné, que le ſujet de ſon voiage n'étoit pas moins pour rechercher les moiens de deffendre la religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de ſon vœu, & que pluſieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient encore pû rien déterminer là-deſſus. Le pape lui répondit que ſes prédeceſſeurs y avoient de même beaucoup travailé aſſez inutilement, & que ne ſçachant quelles voies mettre en uſage pour y réuſſir, il prioit ſa majeſté imperiale de propoſer elle-même quelque expedient, ſi elle en avoit. Sur quoi l'empereur conſulta les princes, les ambaſſadeurs des rois de Hongrie, de Chypre & des Venitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moien pour réuſſir dans cette affaire, que de convoquer une aſſemblée à Conſtance ville aſſez proche de l'Italie, où le pape & lui aſſembleroient les autres princes & s'y trouveroient; mais le ſaint pere ne goûta point cette propoſition; l'exemple du paſſé lui fit trop appréhender la ville de Conſtance; & après pluſieurs déclarations, on s'arrêta à deux choſes. La premiere, qu'on écriroit aux princes au nom du pape & de l'empereur, pour les inviter à envoïer leurs ambaſſadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année ſuivante, pour aviſer avec ſa ſainteté aux moïens de conſerver la religion. La ſeconde, qu'on accorderoit aux Venitiens épuiſez par la longue guerre qu'ils ſoutenoient contre les Turcs, les

décimes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des seculiers sur leurs terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie. AN. 1468.

XXVII. L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précedentes. L'empereur après avoir demeuré dix-sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Allemagne après avoir reçu du pape beaucoup de presens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux dépens du pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de six cens personnes à cheval, sa sainteté se piquant de generosité en cette occasion, parce qu'elle étoit persuadée que l'empereur lui avoit toujours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le cardinal de Pavie qui fut present à tout, nous a laissé une ample description de ce voïage. Platine dit que le pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitassent aucun trouble dans la ville pendant le séjour de l'empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train, & que personne ne le craignit, ni même le respectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'empereur étoit vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait sçavoir par quelque action remarquable.

Papiens. comment. l. 7. Platina in Paul. II. Krantz. 13. Vandal. 3.

XXVIII. Mort du cardinal de la Tour-brûlée.

Le cardinal de la Tour-brûlée ou *de Turre-crematâ*, ainsi nommé en latin du lieu de sa naissance appellé en Espagnol de Torquemado, dans le dioceſe de Palença, mourut le vingt-huitiéme de Septembre de cette année âgé de plus de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de S. Dominique au convent de Valladolid, & parut avec réputation dans l'université de Paris où il reçut le degré de docteur, y profeſſa la théologie & le droit canonique,

AN. 1468. Il retourna enſuite en Eſpagne où il ne demeura pas long-tems; le pape Eugene IV. l'appella en 1431. & le fit maître du ſacré palais. Il fut envoié au concile de Bâle où il diſputa contre les Huſſites, & ſoutint fortement le parti du pape. Il fut rappellé au concile de Florence où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Epheſe. Pour récompenſe on le fit cardinal du titre de ſaint Sixte en 1449. & on l'envoia légat en France, où il aſſiſta à l'aſſemblée de Bourges. Aprés avoir été emploié en pluſieurs légations, il fut nommé en 1460. à un évêché en Galice, enſuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de ſainte Sabine. Il a compoſé pluſieurs ouvrages dont le ſtile n'a rien de relevé, & ſe ſent de la barbarie & de la ſéchereſſe des ſcholaſtiques & des canoniſtes. Il s'étoit toujours appliqué à la théologie de l'école & au droit canonique. Il en ſavoit toutes les ſubtilitez & les mettoit en uſage avec beaucoup de facilité.

XXIX. Ouvrages de ce cardinal.

Ses ouvrages ſont un commentaire ſur le decret de Gratien en cinq tomes; une ſomme de l'égliſe & de ſon autorité en quatre livres; un traité de l'autorité du pape & du concile general contre l'orateur du concile de Bâle, & qu'on trouve dans la collection des conciles; une expoſition des épitres de ſaint Paul; un commentaire ſur les pſeaumes de David; des ſermons pour toute l'année & pour les feſtes des ſaints; des queſtions quodlibetiques; un traité de l'eau benite; un autre de la verité de la conception de la ſainte Vierge diviſé en treize parties; un commentaire ſur la regle de ſaint Benoit; une expoſition de la regle de ſainte Brigitte; & une apologie des revelations de cette ſainte; le ſalut de l'ame ou l'établiſſement de la foi catholique; un traité contre les princi-

Coll. conc. P. Labbe t. 13.

pales erreurs de Mahomet; un recueil des questions de saint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du pape; des meditations sur les tableaux qu'il fit mettre à Rome dans l'église de la Minerve; une dissertation contre les Grecs touchant le pain azime, qu'on trouve encore dans la collection des conciles. Tritheme fait encore mention d'un ouvrage qui contient des questions sur les évangiles des dimanches & des festes des saints. AN. 1468. *Trithem. de scriptor. eccles. illustr.*

XXX. Etablissement d'une congregation à Rome pour marier de pauvres filles.

Il fut enterré dans l'église de la Minerve desservie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460 il avoit fondé la congregation de l'Annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & est devenuë si riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne le vingt-cinquiéme de Mars fête de l'Annonciation de la Vierge, une dot de soixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de serge blanche & un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant de cas de cette pieuse fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnez des cardinaux & de la noblesse Romaine, distribuer les cedules de ces dotes à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulet être religieuses, & on les distingue par une couronne de fleurs qu'elles ont sur la tête.

XXXI. Création de deux cardinaux.

Le pape voulant réparer la perte que le sacré college venoit de faire par la mort du cardinal de la Tour-brûlée, créa deux cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiste Zeno Venitien, neveu de sa sainteté & évêque de Vicenze, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre de sainte Anastasie & évêque de Frescati. Le second Jean Michaëli Venitien, aussi neveu du pape, cardinal diacre

du titre de ſainte Lucie, puis prêtre du titre de
AN. 1468. ſaint Ange, évêque d'Albano, de Porto & de Padouë. L'année ſuivante à la priere de dom Juan roi d'Arragon il fit encore cardinal dom Pedre Gonzalez de Mendoza évêque de Seguença, & depuis archevêque de Seville.

XXXII. Le comte de Warvik ménage une revolte en Angleterre.

En Angleterre le comte de Warvik ménageoit toujours la revolte contre Edouard; mais elle n'éclata que l'année ſuivante. Il commença par engager dans ſa faction ſes deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'York. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine; mais le duc de Clarence un des freres du roi s'y livra avec plus de facilité. Une ſeule converſation qu'il eut avec le comte de Warvik l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, le rétabliſſement de Henri, & pour rendre leur liaiſon plus étroite, ils arrêterent que le duc épouſeroit une des filles du comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de temps après à Calais, où le duc & le comte allerent s'aſſurer des ſecours de France, & d'une retraite en cas de diſgrace, pendant que l'archevêque d'Yorck & le marquis de Montaigu allerent exciter quelque ſédition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.

XXXIII. L'armée d'Edouard mi battuë.

Les revoltez s'aſſemblerent au nombre de plus de quinze mille hommes auprès de la ville d'York. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Herbert de ramaſſer tout ce qu'il pourroit de troupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du deſſous. Au cri de vive Warvik, que firent les revoltez, les troupes d'Herbert croïant que le comte de Warvik étoit là en perſonne avec les forces de ſon parti, furent ſaiſies d'une ter-

leur panique : tous prirent la fuite, cinq mille furent tuez ſur la place, & on fit un grand nombre de priſonniers. Herbert & ſon frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuſe aïant été détachées du corps, ſurprirent à Grafton le comte de Rivers pere de la reine, & lui firent perdre la tête avec un de ſes fils. Warvick repaſſa en Angleterre & fit d'aſſez grands progrès, mais ce ne fut que l'année ſuivante. AN. 1468.

XXXIV. Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape.

Les troubles continuoient auſſi dans la Caſtille. Le pape y avoit envoïé une nouvelle légation pour excommunier une ſeconde fois les rebelles, qui ſans s'étonner, députerent auſſitôt à Rome pour juſtifier leur conduite : mais on ne permit point à ces députez d'entrer dans la ville, qu'ils n'eſſent auparavant promis avec ſerment de ne point donner à Alphonſe frere de Henri la qualité de roi. A quoi ils conſentirent, & le pape auſſi-tôt les admit à ſon audience ; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être revoltez contre leur ſouverain. Il leur ordonna de faire ſçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de ſalut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur devoir. Il ajouta qu'Alphonſe coupable de la faute d'autrui, ne vivroit pas juſqu'à l'âge d'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que ſa mort les expoſeroit à de nouveaux troubles s'ils perſiſtoient à le reconnoître pour leur roi. Cette prédiction fut bien-tôt verifiée : le jeune prince ſe diſpoſant à partir pour aller aſſieger Tolede que le gouverneur avoit remiſe au roi Henri, mourut ſubitement de peſte, ou de poiſon, ſelon quelques hiſtoriens, le cinquiéme de Juin, n'aïant que ſeize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre

Mariana l. 23. cap. 11. & 13.

XXXV. Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.

dans le parti du roi Henri; & les autres voulant
AN. 1468. avoir quelqu'un qui regnât ſous ſon nom, reconnurent Iſabelle ſœur du même Henri pour leur reine: mais cette princeſſe ne l'ayant point voulu accepter, ils s'accorderent avec leur roi legitime, à condition qu'Iſabelle ſeroit declarée heritiere de ſes états, & qu'elle ne ſe marieroit point ſans le conſentement du roi ſon frere. De plus que la reine ſeroit repudiée avec l'agrément du pape, & bannie de même que ſa fille Jeanne, quoique les états l'euſſent reconnuë pour legitime à ſa naiſſance : enfin qu'on accorderoit aux conjurez une amniſtie avec la reſtitution de leurs biens & de leurs dignitez. Quelques grands toutefois n'approuvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

XXXVI. Actions du duc de Calabre en Catalogne.

Mariana l. 23. c. 12.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans nonobſtant la ſentence du roi & l'accommodement du roi de Caſtille, avoient élu l'année precedente Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou pour leur ſouverain, tant pour ſa valeur qu'à cauſe des prétentions que la maiſon d'Anjou avoit ſur le royaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce pays-là avec le ſecours de Louis XI. d'une maniere aſſez inconſtante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il aſſiegea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le ſiege. Ferdinand fils du roi d'Arragon fut declaré roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'autorité durant l'aveuglement de ſon pere, qui fut enfin gueri étant âgé de plus de ſoixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit ſur les yeux. Le duc de Calabre néanmoins reſolu de ſe maintenir, eut donné beaucoup d'exer-

cice à ſes ennemis, ſi la maladie ne l'eut emporté à Barcelonne dans l'année 1470. La conjuration cependant ſubſiſta toujours. AN. 1468.

XXXVII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne.

La guerre de Liege ayant été terminée en très-peu de temps par le duc de Bourgogne, Loui XI. fut encore une fois réduit à chercher les voïes de broüiller ſon frere Charles de Berri avec le duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne, elles ſurprirent Chantocé & Ancenis, & le roi ſe ſervit de ce prétexte. Le duc de Bretagne avoit épouſé la fille du roi d'Ecoſſe, mais cette princeſſe n'ayant pas été capable de fixer ſon cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé femme du ſieur de Villequier. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de grand-maître de la maiſon du duc, il pouvoit lui repreſenter avec toute la ſoumiſſion d'un ſujet fidele, que le déreglement de ſa vie lui attireroit beaucoup d'affaires facheuſes, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur ſouverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles; en ſorte que n'y ayant point d'autres mâles de ſa branche que lui ſeul en Bretagne, ſes ſujets pourroient paſſer après ſa mort ſous une domination étrangere; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient ſecoué le joug des Romains.

D'Argentré hiſt de Bretagne.

XXXVIII. Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.

Cette remontrance irrita ſi fort le duc, que Tannegui fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon du Châtel. La dame de Villequier qui craignoit l'éclat mit tout en uſage pour le faire revenir. Mais Tannegui fut inflexible, & Louis XI. toujours attentif aux occaſions d'ôter à ſes ennemis les perſonnes de merite, fit offrir à ce grand-maître de le dédommager des terres qu'il laiſſeroit en Bretagne, en lui donnant des

AN. 1468. appointemens conſiderables avec les gouvernemens de Rouſſillon & de Cerdaigne. Il accepta le parti & changea de patrie. La nobleſſe de Bretagne ſe croyant choquée dans l'injure faite à Tannegui, s'en plaignit hautement, & le roi voulant profiter de cette conjoncture fit entrer ſon armée en Bretagne, où le duc fut ſi foiblement aſſiſté de ſes ſujets, que la crainte de tout perdre, lui fit demander la paix. Louis XI. ſur la nouvelle que le duc de Bourgogne venoit à grands pas au ſecours du duc de Bretagne, écouta les propoſitions qu'on lui fit, & envoya le duc de Calabre à Anceuis pour traiter avec Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Le traité fut ratifié à Nantes le dix-ſeptiéme de Septembre. Le duc ſe départoit de l'alliance avec le duc de Bourgogne. Le duc de Calabre & le connétable furent pris pour arbitres en ce qui regardoit les interêts du duc de Berri. Le ſeigneur de Leſcun devoit remettre Caen & Avranches au roi dans un temps marqué.

XXXIX. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

XL. Le roi va trouver le duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne fut ſi fort ſurpris de ce traité, qu'il n'en voulut rien croire, & qu'il fut ſur le point de faire pendre celui qui lui en portoit la nouvelle, comme un homme ſubornè : mais ne pouvant en douter dans la ſuite par les preuves qu'il en eut, il écouta les propoſitions du roi de France qui lui fit offrir ſix-vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour ſecourir le duc de Bretagne, avec promeſſe d'en payer la moitié ſur l'heure. Le duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eut appris que les Liegeois le voyant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement; il toucha l'argent qu'on

Mem. de Comines, l. 2. chap. 5. Gaguin, l. 8.

lui avoit promis, & il eut une entrevûë avec le roi à Peronne, où ſa majeſté munie d'un ſauf-conduit du duc l'alla trouver ſans gardes, accompagnée ſeulement du cardinal Baluë, du duc de Bourbon, du comte de ſaint Pol & deux ou trois autres ſeigneurs, afin de témoigner par-là au duc plus de confiance. Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville, mais l'arrivée de trois princes de la maiſon de Savoye, du ſeigneur de Breſſe que Louis XI. avoit tenu long-temps priſonnier à Loches, du comte de Romont & de l'évêque de Geneve, avec le maréchal de Bourgogne & d'autres ſeigneurs que le roi avoit maltraitez, lui cauſa tant d'inquiétude, qu'il pria le duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du roi étoit ſans fondement, mais un nouvel accident lui cauſa une apprehenſion vraiment réelle. AN. 1468.

XLI. Nouvelle revolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.

Louis XI. avant que de ſe rendre à Peronne avoit envoïé deux perſonnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promeſſe d'un promt ſecours. Mais le roi s'étant accommodé avec le duc de Bourgogne, n'avoit pas eu ſoin de les contremander. L'affaire éclatat, les Liegeois fondez ſur le ſecours de la France prirent les armes, vinrent inveſtir la ville de Tongres où l'évêque de Liege étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le duc avoit envoié avec des troupes pour prévenir la revolte des Liegeois. Ils ſe ſaiſirent de la ville, maſſacrerent pluſieurs chanoines, & tuerent quelques partiſans du duc, qui apprenant ces déſordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inſpirer contre la conduite du roi

Comines l. 2. chap. 6.

qu'il traita de traître & de perfide ; de ſorte
An. 1468. que ſans Philippe de Comines qu'il conſulta ſur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eut arrêté le roi, & qu'il ne ſe fût vengé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnez.

XLII. Inquietudes du roi priſonnier dans le château de Peronne.

Le roi qui ſe voyoit entre les mains d'un ennemi juſtement irrité, & environné de gens qui le haïſſoient mortellement, étoit dans d'étranges inquiétudes. Trois jours ſe paſſerent dans ces triſtes penſées, ſans que le duc lui parlât, ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du duc que ſa majeſté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir ſa liberté. Comines dit qu'il y en eut un à qui le roi confia quinze mille écus pour diſtribuer à ceux du conſeil d'état, mais qui n'en fit pas cet uſage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louis XI. s'engageoit à ceder la Champagne & la Brie au duc de Berry au lieu de la Normandie, & à accompagner le duc dans le païs de Liege avec tel nombre de troupes qu'il ſouhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liegeois, à l'alliance deſquels on fit renoncer le roi, avec ſerment d'obſerver ce traité ſur le bras de ſaint Lo & ſur le bois de la vraïe croix qu'il faiſoit porter avec lui. Les gardes du château furent levez, & on en donna auſſi-tôt avis aux ducs de Bretagne & de Berri.

Mem. de Comin. l. 2. chap. 7.

XLIII. Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.

Dès le lendemain on ſe mit en marche pour l'expedition de Liege, & l'on arriva devant la ville ; & comme les habitans toujours opiniâtres n'avoient de reſſource que dans quelque coup extraordinaire, ſix cens des plus déterminez ſe gliſſerent dans un chemin creux pour attaquer les maiſons où logeoient le roi & le duc, dans le deſſein de les tuer ou du moins de

ſes faire priſonniers, pendant que le reſte de la bourgeoiſie de Liege feroit une fauſſe attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon qui couvroient ceux du roi & du duc, le bruit reveilla la garde du roi qui ſe mit en défenſe. Sa majeſté qui venoit de ſe mettre au lit, ſe leva promptement & prit ſes armes : le duc prit ſon caſque & ſa cuiraſſe & ſe défendit vaillamment avec douze ou quinze perſonnes ſeulement, juſqu'à ce qu'il fut ſecouru des ſiens. Cela fut cauſe que ces ſix cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fuſſent allez droit aux appartemens des deux princes, ils les auroient trouvez couchez tout habillez ſur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'aſſaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentiéme d'Octobre. AN. 1468.

XLIV. Les deux princes courent riſque d'être pris.

Mais avant cet aſſaut le duc fit dire au roi qu'il pouvoit, s'il vouloit, ſe retirer à Namur pendant l'action, à quoi ſa majeſté répondit, qu'elle ne vouloit ceder à perſonne ſa part du peril. On attaqua donc les Liegeois un Dimanche, jour auquel ils ne s'y attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'aſſaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant: Tuë, tuë, parce qu'ils ne trouvoient perſonne qui leur reſiſtât Une grande partie s'enfuit par-deſſus le pont de Meuſe dans les Ardennes, ou plus de la moitié mourut de faim & de froid; l'autre ſe ſauva dans les égliſes ou ſe cacha dans les maiſons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le roi à loüer la conduite du duc de Bourgogne devant ſes gens & en ſa preſence, mais quatre ou cinq jours après la priſe de la ville, il lui fit demander la permiſſion de retourner à Paris pour faire enregiſtrer au parlement le traité de Peronne; le duc ne put lui

XLV. On donne un aſſaut à la ville de Liege & le roi s'en retourne à Paris.

refuſer la liberté de s'en aller ; mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajouter que les ſeigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere ſeroient rétablis dans leurs terres. A quoi le roi conſentit avec beaucoup de peine. Le duc le conduiſit environ demi lieuë, & après ſon départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conſerver les égliſes & les maiſons des chanoines & des prêtres au nombre de trois cens, afin qu'on y pût toujours celebrer le ſervice divin : mais la plûpart de ces égliſes avoient été auparavant pillées. Le duc fit noyer mille ou douze cens de ces malheureux qui avoient été pris dans les maiſons. Pendant l'incendie de la ville le duc s'étoit retiré à quatre lieuës de là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme ſi l'on eût été ſur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroiſſes, huit chapitres de chanoines, y compris la cathedrale, outre les monaſteres tant de religieux que de religieuſes ; pluſieurs petites égliſes & hôpitaux, & plus de ſix-vingt mille ames.

AN. 1468.

XLVI. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.

Comines, l. 3. chap. 14.

XLVII. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.

Malateſta ſeigneur de Rimini n'ayant point été compris dans le traité par lequel le pape avoit rétabli l'union entre les princes d'Italie, Paul II. l'aſſiegea dans ſa propre ville. Le ſaint pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malateſta étoit ſoutenu par Ferdinand roi de Naples, Galeas duc de Milan, & par les Florentins. Le cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuſe d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit ſouvent ſecouru, & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'égliſe pour ſa défenſe. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ſes ennemis lorſqu'ils tâchoient de le décrier dans ſon eſprit & de le détacher de lui ;

Papienſ. ep. 176. Idem. comment. l. 4. & 5.

il

Il lui avoit remis tous les cens qu'il devoit pour le roïaume de Naples; il avoit pourvû d'évêchez & de benefices ceux qui étoient dans ſes interêts; enfin à ſa priere il avoit accordé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui étoit un Caraffe. Voici, ſelon le même cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le ſouverain pontife une ſemblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raiſon. AN. 1468.

XLVIII. Cauſe des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.

Dans le temps que le prince de Soüane favoriſoit la maiſon d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du pape, & n'en vint à un accommodement qu'à condition que ſa principauté demeureroit à l'égliſe, & ne ſeroit jamais compriſe dans les états du roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois aïant chaſſé le duc de Calabre & recouvré tout le roïaume, ne ſe reſſouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au pape Paul II. Mais n'aïant pû perſuader au ſaint pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malateſta batard de Sigiſmond, qui s'étant d'abord aſſez adroitement inſinué dans la faveur du pape après la mort de ſon pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un temps, avec une entiere dépendance de l'égliſe Romaine, s'en rendit le maître abſolu, en chaſſa ſa belle-mere, & ſe mit ſous la protection de Ferdinand qui fit lever le ſiége de cette ville aux troupes du pape: mais elles ne furent pas tellement défaites, que le ſiége n'eût pû eſtre repris, ſi le capitaine des Venitiens ſe fût un peu plus hâté avec le ſecours qu'il conduiſoit, ſuivant plûtôt les conſeils de ſa republique, que le courage de l'armée du pape, qui étoit commandée par Laurent évêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiége de Rimini.

AN. 1468. Le ſaint pere penſa encore ſe brouiller cette année avec le roi de France à l'occaſion du cardinal Baluë que ſa majeſté fit mettre en priſon. Ce prince après ſon retour de Liege affecta de paroître exact obſervateur du traité de Peronne, mais toujours inquiet ſur l'union qui étoit entre ſon frere Charles de Berri & le duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit propoſer à ſon frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder, pour le duché de Guïenne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au prince. Le duc de Bourgogne lui remontra toutefois, qu'en acceptant la Guïenne & ſe deſiſtant de la Champagne voiſine de la Bourgogne, il ne trouveroit ni ſa ſeureté ni ſa liberté, & qu'il ſe privoit d'une retraite aſſurée en cas qu'il ſe brouillât avec le roi; ces conſeils furent appuïez par le cardinal Baluë qui avoit d'autres interêts pour empêcher l'union du roi avec le duc de Berri.

L. Louis XI. propoſe la Guïenne à ſon frere au lieu de la Champagne.

Comines, l. 2. ch. 15.

Cet homme que Louis XI. avoit tiré de la pouſſiere pour l'élever aux plus hautes dignitez de l'égliſe & de l'état, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait évêque d'Evreux, enſuite d'Angers, abbé de Fecamp, de ſaint Jean d'Angeli & de ſaint Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de cardinal, & qu'il avoit enfin choiſi pour ſon premier miniſtre, fut cependant celui qui le trahit & qui le traverſa dans tous ſes deſſeins à l'occaſion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoiſſoit que le roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des princes, de n'être que mediocrement ſenſible à l'amitié; & il en tira cette conſequence dangereuſe à la verité, mais aſſez bien fondée, qu'il ne ſeroit dans les bonnes graces de ſa majeſté, du moins

auſſi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que ſa faveur diminuëroit à proportion qu'on auroit moins affaire de lui. Ainſi pour ſe rendre également neceſſaire par la continuation de la meſintelligence entre les princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le roi, en donnant aux ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne tant de ſoupçons ſi plauſibles, que de quelque précautions qu'ils uſaſſent en traitant avec le roi de France, ils ſeroient infailliblement trompez. AN. 1468.

LI. Le cardinal Balue travaille à déſunir les deux princes.

Ce fut ſur cette maxime qu'il avoit embrouillé toutes les négociations paſſées, qu'il avoit conſeillé à ſa majeſté l'entrevûë de Peronne contre l'avis du conſeil; & comme il ne connoiſſoit que trop l'adreſſe du roi & la foibleſſe du duc de Berri, dont le confident Leſcun étoit gagné par la promeſſe du comte de Comminges; il ne douta pas que ſi les deux freres conferoient enſemble, le roi ne diſpoſât à ſon gré du duc de Berri, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raiſon, parce que la nobleſſe des autres provinces refuſeroit de ſe joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'heritier préſomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le roi de s'unir au duc de Berri, & d'exciter le duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choiſit qu'un homme pour aller de ſa part vers les deux ducs; il l'inſtruiſit à fond de ce qu'il devoit négocier; il lui donna des lettres écrites de ſa propre main, & ſans chiffre; ſon émiſſaire eut ordre de s'adreſſer d'abord au duc de Berri, comme au plus facile, & lui recommander ſur-tout le ſecret.

LII. Ses lettres aux ducs de

La lettre à ce duc, contenoit que le deſſein du roi étoit de lui donner la Guïenne au lieu

AN. 1469.

Berri & de Bourgogne.

de la Champagne, mais qu'il prit bien garde d'accepter cet échange, quelque avantageux qu'il lui parut, parce que ſa majeſté ne tendoit qu'à le ſeparer par-là des ducs de Bourgogne & de Bretagne ſes plus fideles amis, & qu'à les opprimer enſuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur ſeroit déſormais impoſſible de ſe donner du ſecours l'un à l'autre. Dans la lettre au duc de Bourgogne il lui donnoit avis de l'entrevûë prochaine du roi & du duc de Berri, qu'il n'y avoit pas lieu d'empêcher; que les deux freres ſe reconcilieroient infalliblement pour fondre enſuite ſur lui duc de Bourgogne; que ſa majeſté ne paroiſſoit empreſſée pour s'accommoder avec les ducs de Berri & de Bretagne, qu'afin de ne rien laiſſer derriere elle qui s'oppoſât à ſa vengeance; l'émiſſaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté ſur les frontieres de Bretagne, on le foüilla, on lui trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoya au roi qui par-là fut perſuadé de la perfidie du cardinal qu'il croïoit le plus fidele de ſes ſujets. Cependant Louis XI. diſſimula cette injure juſqu'à ce qu'il eut communiqué ces lettres au duc de Berri, afin de le convaincre par ſes propres yeux que ceux qui travailloient à les mettre mal enſemble étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

LIII. Entrevûë du roi & du duc de Berri.

L'entrevûë du roi & du duc de Berri ſe fit ſur la petite riviere qui ſépare l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le duc ſe mit à genoux, ſa majeſté lui commanda de ſe lever & lui donna ſa main à baiſer. Enſuite elle renvoya ſes gens & ne retint que douze perſonnes de robe pour aſſiſter à la converſation. Le roi donna avis au duc de de la politique maligne du cardinal, & ajouta

qu'il avoit dans ſa poche les preuves de ce qu'il diſoit ; il en tira les lettres, il les fit lire au duc, & le pria d'obſerver que ce cardinal dans la premiere lettre ſe déclaroit ſon meilleur ami, & parloit dans la ſeconde comme ſon plus mortel ennemi. Quelques hiſtoriens rapportent que le duc ſe voyant ainſi trompé verſa des larmes, & ſe jetta une ſeconde fois aux genoux du roi, qui le fit auſſi-tôt relever. Les deux freres s'embraſſerent avec de grands témoignages d'amitié ; & le roi exhorta fort le duc de venir à la cour reprendre ſon rang. Ainſi finit l'entrevûë, & les deux princes ſe ſeparerent. AN. 1469.

LIV. Le cardinal Baluë eſt arreſté priſonnier avec l'évêque de Verdun.

Le crime du cardinal Baluë avoit trop éclaté pour ne pas être ſeverement puni. Le roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun qui agiſſoit de concert avec Baluë. Il envoya celui-ci priſonnier à Montbaſon, & l'évêque à la Baſtille. Le cardinal ſubit l'interrogatoire, il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accuſoit, il reconnut qu'il avoit écrit les lettres interceptées ; que le chagrin de voir diminuer ſon crédit l'avoit porté à trahir le roi, & à faire en ſorte que le duc de Bourgogne fût toujours redoutable au roi & en mauvaiſe intelligence avec lui ; que c'étoit lui qui avoit déterminé ſa majeſté à aller à Peronne, dans l'eſperance que cette entrevûë augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes ; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait ; qu'il avoit conſeillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le ſuivre dans le païs de Liege, & à être témoin de la ruine des Liegeois qui lui avoient toujours été parfaitement dévoüez. Le roi voyant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce cardinal en obſervant toutes

Papienſ. commentar. lib. 7.

les formalitez de la juſtice, choiſit deux avo-
AN. 1469. cats du parlement qu'il envoya à Rome, pour demander au ſouverain pontife qu'il nommât des commiſſaires en France afin d'y faire le procès au coupable.

LV. Le roi demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès.

Les raiſons du roi ne pouvoient être plus préciſes : il repreſentoit que ſi l'on conduiſoit le criminel à Rome, l'eſcorte qu'on lui donneroit, quelque forte qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il paſſeroit, de le mettre en pieces, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de temps que Paul II. avoit augmenté les privileges des cardinaux pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands princes le deſir de parvenir à cette dignité, qui conſiſtoit à ne pouvoir être jugé que par les autres cardinaux leurs collegues aſſemblez en plein conſiſtoire. Sa ſainteté penſoit au contraire à faire obſerver ces privileges dans toute leur étenduë ; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun prince dans la communion de l'égliſe qui oſât s'en diſpenſer après que le roi très-chrétien s'y ſeroit ſoumis ; la réponſe du pape après pluſieurs conſiſtoires ne fut pas favorable aux deſſeins du roi.

LVI. Réponſe du pape au roi ſur cette affaire.

Il manda à Louis XI. qu'à ſa priere & pour lui faire plaiſir, il vouloit bien choiſir à Rome des commiſſaires & les envoyer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procès du cardinal Baluë & de l'évêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à votre majeſté, je nommerai trois villes épiſcopales en France ſujetes à leurs évêques, tant pour la

juriſdiction temporelle que pour la ſpirituelle, & votre majeſté en choiſira une, & ſe chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laiſſer tant que durera le procès. Le pape demandoit auſſi au roi qu'ils euſſent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défenſe. Que les commiſſaires inſtruiroient le procès juſqu'à ſentence définitive excluſivement. Qu'ils envoyeroient auſſi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui ſeroient examinées en plein conſiſtoire devant ſa ſainteté avec toute l'attention & l'exactitude neceſſaires, & que la ſentence définitive y ſeroit dreſſée. Qu'on l'envoyeroit aux commiſſaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle ſeroit conçuë; & que le roi donneroit ſa parole de la faire executer telle qu'elle ſeroit, ſans y rien ajouter, diminuer ni changer; & ſans qu'on prétendit en France avoir droit de l'interpreter autrement qu'elle ſeroit exprimée. AN. 1463.

LVII. Le roi ne ſe rend point aux raiſons du pape & laiſſe les coupables en priſon.

Le roi penetroit aſſez le deſſein de la cour de Rome; mais ne voulant ni la ſatisfaire, ni l'irriter, il choiſit entre ces deux extrêmitez qui lui paroiſſoient également fâcheuſes, un milieu qui conſiſtoit à ſuſpendre ſon reſſentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuſe priſon. Le cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'évêque de Verdun quatorze ou quinze. Comines rapporte que ce prélat ayant perſuadé au roi de faire faire des cages de fer pour enfermer ceux qui l'auroient offenſé, il y fut mis le premier & y demeura tout le tems de ſa priſon, puni par un juſte jugement du même ſupplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tiran Phalaris.

Mem. de Comines, liv. 6. ch. 12.

AN. 1463. Loüis XI. ainſi délivré de ces traîtres, ne penſa plus qu'à conſommer l'affaire avec le duc de Berri pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec la Guyenne. Ce duc y étoit déja diſpoſé par la négociation du ſeigneur de Leſcun bâtard d'Armagnac, qui poſſedoit toute ſa confiance. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle où le duc de Berri s'étoit rendu; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le duc vint enſuite trouver le roi au Montils proche de Tours, où ſa majeſté ratifia le même traité par ſerment ſur le bras de ſaint Lo d'Angers. Il ne faiſoit ce ſerment qu'à la derniere neceſſité, parce qu'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas ſa promeſſe après avoir juré ſur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'expoſer; étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix ſi long-tems deſirée. Depuis ce tems-là Charles de Berri ne fut plus appellé que duc de Guyenne; il en fit hommage au roi, ſelon la coutume, & quitta la Bretagne pour revenir en France où il fut reçu avec beaucoup de joie & de magnificence. Ce qui chagrina fort le duc de Bourgogne.

LVIIII. Le duc de Berri accepte la Guyenne en échange de la Champagne & de la Brie.

Il reſtoit encore le duc de Bretagne que Loüis XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier duc, afin que n'ayant affaire qu'à un ſeul il pût plus aiſément le réduire. Mais comme François II. duc de Bretagne étoit toujours en garde contre toutes les avances qu'on lui faiſoit du côté de la cour de France dont il ſe défioit beaucoup; il n'étoit pas aiſé de le faire changer de ſentiment. L'artifice dont ſe ſervit le roi, fut de lui envoyer pour marque de ſon amitié le collier de l'ordre de

LIX. Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.

saint Michel que ce prince venoit d'instituer à Amboise le premier d'Août. Il lui députa pour cet effet le sieur de Lescun qui le lui présenta avec beaucoup de ceremonie. Mais le duc ne l'accepta pas ; il s'excusa sur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers statuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec sa dignité, ses prérogatives & ses droits. On crut même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la Toison d'or du duc de Bourgogne qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta jusqu'à la mort. Ce refus fit connoître au roi qu'il y avoit d'étroites liaisons entre les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligne secrette entre eux & le roi d'Angleterre. C'est ce qui lui fit prendre des mesures pour en prévenir les suites, & ce qui le détermina à déclarer la guerre au duc de Bretagne l'année suivante. AN. 1469

L X. Institution de l'ordre de S Michel par Louis XI.

Il n'est pas aisé de rapporter la vraie cause de l'institution de l'ordre de Saint Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable est qu'il voulut suivre l'exemple de son oncle maternel René d'Anjou roi de Sicile, qui avoit institué l'ordre du Croissant, & que comme le roi aimoit la dépense dans les actions de ceremonie, quoiqu'il l'évitât par-tout ailleurs, il se proposa d'encherir sur son oncle. Il assembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboise ceux qu'il avoit choisis, & les créa chevaliers sous l'invocation de saint Michel qui avoit été reconnu pour protecteur de la monarchie Françoise. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelassées d'un double las, & assises sur des chaînettes ou mailles d'or : on avoit attaché au milieu de ce collier une me-

Favin, l. 3. du theatre d'honneur & de chevalerie. Pierre Matthieu, l. 1. de Louis XI. Nicol. Gilles in annal.

daille où la figure de ſaint Michel étoit gravée.
AN. 1469. L'habit des chevaliers étoit pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc bordé de coquilles ſemées en las, avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoiſi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le ſerment que les chevaliers faiſoient étoit principalement de ſoutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi, & celle de ſes ſucceſſeurs envers tous & contre tous.

LXI. Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre.

Le roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un tréſorier & un heraut d'armes; mais il y ajouta depuis un prévôt & un maître des ceremonies. Les principaux privileges de ces chevaliers conſiſtoient à ne pouvoir être dégradez que dans les cas d'hereſie, de trahiſon, ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-ſix pour deux raiſons: l'une qu'il n'y avoit point alors auprès de Louis XI. plus de courtiſans qu'il voulût gratifier; l'autre pour rendre cet ordre d'autant plus conſiderable, qu'il ſeroit conferé à moins de ſeigneurs. Le roi néanmoins à la premiere ceremonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de ſon roïaume, & réſerva les autres places pour des perſonnes abſentes qu'il n'avoit pû mander des provinces de France ou des cours étrangeres ſans préjudicier à ſes interêts, ou pour attirer à ſon parti les vaſſaux de ſes voiſins; c'eſt un exemple que le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne lui donnoient, le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretiere, & le ſecond pour ceux qui

Favin, l. 3. Mid.

entroient dans l'ordre de la Toiſon. Les quinze que le roi nomma dans ſa premiere promotion furent Charles ſon frere duc de Guïenne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg comte de ſaint Pol & connétable, André de Laval qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimouille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Rouſſillon. Jamais le nombre de trente-ſix ne fut rempli du regne de Louis XI. Ses ennemis répandoient que par le moïen de ce collier, il vouloit avoir ſous ſa main tous les grands du royaume, quand ils viendroient au chapitre. AN. 1469.

LXII. Les Bohemiens catholiques déclarent Matthias roi de Boheme.

Matthias roi de Hongrie aïant enfin accepté la couronne de Boheme qu'on lui offroit depuis long-tems, les Bohemiens catholiques l'en déclarerent roi ſolemnellement, & les Moraves en même tems le déclarerent duc de Moravie. Cette double déclaration ſe fit à Olmuts dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breſlaw le reconnurent auſſi prince de Sileſie : ce qui ne plût pas à l'empereur Frederic, qui connoiſſoit l'eſprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac que le ſaint ſiege avoit cru pouvoir dépoſer, ſe vit en peu de tems abandonné des catholiques, & ſon autorité fut preſque réduite à rien. Matthias ſe ſaiſit de Victorin fils de ce prince & le fit mettre en priſon où il ſouffrit beaucoup de la faim & du froid. *Bonfin. 4. decad 2. Cromer lib. 27. Du Bray, lib. 30.*

Comme l'empereur n'aimoit point Matthias, il ſollicita Pogebrac & les Bohemiens

AN. 1469.

qui n'étoient pas de ſon parti, à faire encore de nouvelles inſtances à Caſimir roi de Pologne pour accepter la couronne de Boheme. Pogebrac y envoïa des ambaſſadeurs : Caſimir les reçut bien, il remercia leur prince de l'offre qu'on lui faiſoit, mais il ſouffrit qu'on nommât Uladiſlas ſon fils aîné pour ſucceſſeur de Pogebrac. Il en témoigna même ſa joie ; mais il ſe trouva contredit par la plus grande partie du conſeil de Pologne. Les évêques ſur tout en témoignerent leur indignation & trouverent mauvais que le roi eût reçu des ambaſſadeurs heretiques. Ils voulurent même faire ceſſer le ſervice divin dans leurs égliſes à cauſe d'eux. Ils en demeurerent à la menace, mais le chapitre de Cracovie le fit ceſſer entierement tant que ces ambaſſadeurs demeurerent dans la ville. Le pape ſoupçonnoit auſſi Caſimir d'être porté pour la religion de Pogebrac & peut-être d'en avoir tous les ſentimens. Mais ce prince tâcha de ſe juſtifier & ſoutint même au pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par ſes ordres. Uladiſlas fut néanmoins roi de Boheme après Pogebrac.

LXIII. Uladiſlas fils de Caſimir nommé au royaume de Boheme.

LXIV. Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les chrétiens.

Mahomet II. irrité de ce que le general de la flotte Venitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très-bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere ni jouir d'aucun plaiſir, ni de tourner ſon viſage vers l'Occident, juſqu'à ce qu'il eut abattu & foulé aux pieds de ſon cheval ceux qui adoroient le Chriſt, & qu'il eût exterminé, diſoit-il, toute leur impieté ſur la terre depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, à la loüange du vrai Dieu de Sabaoth & du grand prophete Mahomet. Ce vœu eſt datté de la

Papienſ. comment. l.b. 7.

vingt-cinquiéme année de l'empire de ce sultan, à compter depuis le tems que son pere le lui avoit cedé la premiere fois. Les Venitiens firent part au pape d'une copie de ce vœu traduite en Italien après l'avoir reçu de Raguse. On verra bien-tôt ce qu'il produisit. AN. 1469.

LXV. Le comte de Warvik revient en Angleterre & enleve Edouard.

Les troubles d'Angleterre continuoient toujours. Le comte de Warvik qui étoit en France, informé des avantages de son parti, vint à Calais dont il confia le gouvernement à un certain Vaucler gentilhomme Gascon, & repassa en Angleterre avec le duc de Clarence son gendre. Ils joignirent à Warvik l'armée qui venoit de vaincre, & l'aïant grossie de beaucoup de troupes qu'ils avoient fait lever en leur nom, ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en personne pour les combattre. On étoit prêt d'en venir aux mains lorsque quelques personnes zélées parlerent de paix. Le roi la souhaitoit, & le comte fit semblant de la vouloir, de sorte qu'elle parut si proche de sa conclusion, qu'Edouard se relâchant de la discipline & n'étant point sur ses gardes, procura au comte qui le faisoit observer avec soin, l'occasion de le surprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans son camp.

LXVI. Le roi Edouard se sauve de sa prison. *Polydor. Virgil. hist. Anglic. lib.* 24.

Un coup si hardi auroit terminé la guerre, & rétabli Henri sur le trône, si Edouard n'eût pas eu l'adresse de se sauver de sa prison. Il sçut si bien gagner l'archevêque d'Yorc en la garde duquel il étoit dans le château de Medelan, que le prélat lui permit d'aller à la chasse autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit secretement ses amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de prison & à l'enlever, pourvû qu'ils voulussent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent si adroitement l'entreprise, qu'ils

ſe trouverent avec une troupe de gens d'élite
AN. 1469. aux environs de Medelan, ſans que perſonne du château s'en apperçut. Ainſi le prince en étant ſorti avec ſes gardes ordinaires, fut enlevé ſans que ceux qui l'accompagnoient ſe miſſent en devoir de s'y oppoſer. L'année ſuivante il remonta ſur le trône, & battit le comte de Warvik, qui croïant qu'Edouard étoit ſûrement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de ſa priſon & le rétablir. En chemin il apprit l'évaſion de ſon priſonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la neceſſité où il ſe trouvoit de recommencer la guerre avec plus de riſque qu'auparavant. Edouard après le recouvrement de ſa liberté, ſe rendit à Londres où il fut très-bien reçu. L'on parla de paix, il y eut une ſuſpenſion d'armes, & même une entrevûë des princes liguez & du roi dans le palais de Weſtminſter. On ſe fit de piquans reproches de part & d'autre & la guerre recommença avec plus de violence.

LXVII. On leve des armées de part & d'autre & le comte de Warvik eſt battu.

Le comte de Warvik & le duc de Clarence ſe retirerent à Lincolne, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de ſes parens. Les deux armées ſe trouverent en préſence près de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut auſſi la tête tranchée comme un ſujet rebelle à ſon roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du comte de Warvik, qu'il fut obligé de ſe retirer à Calais, & paſſer de-là en France avec le duc de Clarence pour y ſolliciter du ſecours. Vaucler qui commandoit à Calais, fit tirer le canon ſur le vaiſſeau du

comte ; mais quelque tems après il excuſa ſa conduite par un envoïé ſecret qui dit au comte que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ſes bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le ſervir plus sûrement ; que s'il fut entré dans la ville il étoit infailliblement perdu ; qu'il allât en France chercher des ſecours qui puſſent rétablir ſes affaires. Le comte fut content de ces excuſes, il remit à la voile & vint trouver le roi Louis XI. à Amboiſe où il fut bien reçu. Marguerite d'Anjou qui depuis long-temps étoit en France pour rétablir les affaires de Henri ſon époux, ſe rendit auſſi-tôt à Amboiſe & y mena ſon fils. La préſence du comte flechit le roi, juſqu'alors inflexible. La reine d'Angleterre en ſçut profiter, la fille de Warvik fut mariée au prince de Galles, l'on dreſſa enſuite les projets de la délivrance du roi Henri, & ſa majeſté très-chrétienne entra dans tous leurs deſſeins & promit de les appuïer.

AN. 1469.

LXVIII. Le comte de Warvik vient en France & fait alliance avec Louis XI.

Polydor. Virg. hiſt. Anglic. lib. 24.

Tout étant prêt, le comte de Warvik ne penſa plus qu'à ſon départ ; mais la difficulté étoit de paſſer au travers de la flotte du duc de Bourgogne qui l'attendoit pour le combattre ; malgré ces obſtacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur d'apprendre que la flotte Bourguignonne avoit été battuë d'une ſi violente tempête, qu'une partie des vaiſſeaux avoit peri, & l'autre avoit été diſperſée. Ce qui fut cauſe que le comte alla sûrement débarquer à Darmouth avec ſes troupes, ſans qu'on s'oppoſât à ſa deſcente. Il ne fut pas plûtôt ſorti de ſon vaiſſeau, qu'il lui vint des officiers & des ſoldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée

Mem. de Comines. liv. 3. chap. 5.

LXIX. Le comte de Warvik repaſſe en Angleterre.

An. 1470. conſiderable de plus de ſoixante mille hommes, avec laquelle il ſe mit en marche pour aller chercher Edouard & le combattre. Celui-ci ne laiſſa pas d'aſſembler des troupes plus nombreuſes aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place aſſez forte ſur le rivage de la mer. Warvik qui l'avoit ſuivi, vint auſſi camper à trois lieuës de lui, faiſant crier par tout, vive le roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié juſques-là étoit des premiers à ſouhaiter le retour de Henri, tout lui parut ſi deſeſperé, qu'il prit le parti de paſſer la mer.

LXX. Edouard travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere.

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du ſecours chez les étrangers; mais Comines ajoute que ce qui l'y détermina fut le deſſein de gagner le duc de Clarence, & de le détacher du comte de Warvik dont il étoit gendre. Le duc y étoit déja diſpoſé, il ne s'agiſſoit que de menager ſon rétabliſſement, & le même auteur dit qu'une demoiſelle domeſtique de la ducheſſe de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre lorſque ſa maîtreſſe en partit, fut gagnée par Edouard, & envoïée en France ſous prétexte d'y aller joindre la ducheſſe. Vaucler trompé la laiſſa paſſer à Calais. La demoiſelle vit le duc de Clarence, lui parla fortement ſur ſes interêts, & ſe ſervit de raiſons ſi plauſibles, qu'il y donna les mains; la réconciliation ſe fit avec tant d'adreſſe, que ni le politique Louis XI. ni l'habile reine Marguerite, ni le comte tout pénétrant qu'il étoit ne s'apperçurent de rien. La réconciliation ainſi menagée, Edouard partit d'Angleterre s'embarqua avec le duc de Gloceſter ſon frere & quelques amis avec ſix-cents ſoldats d'eſcorte; étant en pleine mer, il fut découvert

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 5.

par les Oſtrelins, (c'eſt le nom que Comines donne à certains pirates qui étoient les ennemis declarez des Anglois.) Ils ne l'eurent pas plûtôt apperçu qu'ils vinrent à lui à toutes voiles, avec huit gros vaiſſeaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils euſſent pû le joindre. Mais la mer étant baſſe il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Oſtrelins de s'approcher & de jetter l'ancre aſſez près de lui, dans le deſſein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, ſi le ſeigneur de Grutuſe gouverneur pour le duc de Bourgogne en Hollande, n'eut défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le roi dans ſon vaiſſeau, donna pluſieurs habits à ceux de ſa ſuite qui étoient preſque nuds, & défraya Edouard juſqu'à la Haye où il le conduiſit.

ANN. 1470.

LXXI. Il arrive à la Haye en Hollande.

Un ſi bon accueil fit eſperer à ce roi malheureux quelque changement de fortune, mais il n'étoit pas encore tems; il apprit au contraire que la ville de Calais s'étoit declarée pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le duc de Bourgogne étoit aſſez embaraſſé de le voir dans ſes états, quoiqu'il fût ſon beau-frere, ayant déja la guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter en protegeant contre Henri celui qui venoit d'être chaſſé du royaume. Le duc étoit ſi peu diſpoſé à s'embarraſſer dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiſer le comte de Warvik, dans la crainte qu'il ne portât ſes armes en Flandre, après avoir pacifié l'Angleterre, & rétabli Henri ſur le trône; ce qui étoit déja bien avancé, l'abſence d'Edouard ayant fait changer de face aux affaires. En effet tout ceda alors au comte de Warvik,

Mem. de Comines, ut ſupra.

AN. 1470. il mena ſon armée à Londres, il y tira de priſon le roi Henri, le conduiſit à l'évêché où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathedrale, revêtu des habits royaux & précédé de preſque tous les grands du roïaume. Cette ceremonie ſe fit le treiziéme d'Octobre de cette année 1470. & fut ſuivie de la convocation d'un parlement dans lequel Edouard fut declaré traître & uſurpateur de la couronne, ſes biens confiſquez, les édits rendus en ſon nom annullez, la royauté confirmée à Henri & à tous ſes deſcendans mâles, à leur défaut au duc de Clarence qui fut declaré gouverneur du royaume, conjointement avec le comte de Warvik ſon beaupere, parce qu'on n'étoit pas encore informé de la déſertion qu'il méditoit; enfin tous les partiſans d'Edouard furent declarez criminels & dignes de mort. La reine épouſe d'Edouard s'étoit retirée dans Weſtminſter où elle mit au monde ſon fils aîné, auquel on donna le nom de ſon pere, & qui devint la malheureuſe victime de l'ambition des Lancaſtres.

LXXII. Le comte de Warvik rétablit le roi Henri ſur le trône.

Polyd. Virgil. hiſt Anglic. lib. 24.

LXXIII. Le pape refuſe de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Boheme.

Matthias irrité contre le roi de Pologne de ce qu'il avoit ſouffert qu'on nommât ſon fils Uladiſlas pour ſucceder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faiſoit, s'en plaignit amerement au pape. Caſimir de ſon côté ſollicitoit le ſaint pere de confirmer l'élection de ſon fils; mais il ne put l'obtenir. Paul ſecond lui envoya Alexandre évêque de Forli pour lui remontrer que Matthias ayant été choiſi pour roi de Boheme, & le ſaint ſiege ayant d'ailleurs de grandes obligations à ce prince, il ne pouvoit rien faire à ſon préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Caſimir reçut des ambaſſadeurs de Fre-

Cromer. lib. 27. Dubrav. lib. 30.

deric, qui se plaignoit que Matthias avoit voulu soulever les peuples d'Autriche contre lui pendant son sejour en Italie. Ces ambassadeurs n'oublierent rien pour persuader au roi de Pologne qu'il étoit de son interêt de soutenir ses droits sur la Boheme, & l'assurerent qu'il seroit maintenu dans la possession de ce roïaume. Casimir flatté de cette esperance, exhorta les Bohemiens qui étoient dans le parti de Matthias, à se reconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjonctures assez avantageuses. Le roi de Hongrie venoit d'être battu par George & avoit été obligé de se refugier honteusement dans les montagnes de la Boheme. Casimir pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cause de sa religion, comme on l'en avoit accusé, exhortoit en même-temps ce prince à embrasser la vraïe religion, & à se soumettre à l'église & au saint siége; & peut-être que George l'eût fait si Roquesane ne l'en eût pas détourné. AN. 1470.

LXXIV. Le pape réduit le jubilé à tous les vingt-cinq ans.

Le pape croyant le jubilé fort utile aux fideles qui le regarderoient comme un supplément de la penitence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dependroit d'eux pour satisfaire à la justice de Dieu, voulut abreger le temps où on accordoit ces indulgences. Boniface VIII. instituteur du jubilé avoit premierement reglé ce temps pour le commencement de chaque siecle, c'est-à-dire tous les cent ans: Clement VI. le réduisit à cinquante, & Urbain V. à trente-trois. Paul II. voulut qu'il fut celebré dans la suite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475. de ce siecle. Sa bulle est du dix-neuf d'Avril 1470. (*Ext. bull. to. 1. Paul. II. constitut. 7.*

LXXV. On punit

Le roi Louis XI. averti que Jean comte d'Armagnac qui s'étoit diffamé par le ma-

riage inceſtueux qu'il avoit contracté avec ſa propre ſœur, cabaloit encore avec le duc de Bourgogne contre l'état, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occaſion de le punir de ſes anciens crimes. Il envoya le ſeigneur de Chabannes avec des troupes pour châtier ce rebelle. Le comte ſurpris ſe ſauva à Fontarabie, & abandonna ſes états qui furent ſaiſis par le roi. On lui fit ſon procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en poſſeſſion de ſon comté à la faveur du duc de Guïenne; mais ce ne fut que pour y perir malheureuſement.

AN. 1470. en France le comte d'Armagnac.

Louis XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Peronne, & il auroit été bien aiſe de trouver l'occaſion d'en tirer vengeance; mais il ne pouvoit le faire ſans declarer la guerre au duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de ſuſciter une revolte generale de tous ſes états, d'animer contre lui ſes ſujets qui n'étoient pas fort diſpoſez en ſa faveur; & les gens qui compoſoient ſon conſeil y donnerent les mains. Le connétable de ſaint Pol prit ſon temps pour lui remontrer qu'il étoit honteux à ſa majeſté de laiſſer plus long-temps à ce duc les villes ſur la Somme, qu'il étoit inutile de commencer par le duc de Bretagne, parce que l'autre auroit toujours le loiſir de ſe préparer pour le ſecourir: qu'en tombant d'abord ſur le duc de Bourgogne, il ne ſeroit pas impoſſible de l'accabler tout d'un coup, parce qu'il avoit licentié la meilleure partie de ſon armée; que par-là le roi ſe rendroit aiſément maître des Païs-Bas, où la nobleſſe étoit mécontente du gouvernement. Le duc de Guïenne ſollicitoit auſſi cette guerre, parce que le duc lui avoit refuſé ſa fille en mariage.

Le roi ſe rendant à ces raiſons, aſſembla les états de ſon roïaume à Tours dans les mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du duc de Bourgogne, des uſurpations qu'il faiſoit ſur les frontieres de Picardie, des liaiſons qu'il avoit les ennemis de l'état, & de l'infraction des traitez d'Arras & de Peronne. Les états entrerent dans les ſentimens du roi; & on réſolut que ce duc comme vaſſal de la couronne, ſeroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raiſon de ſa conduite. La choſe fut executée par un huiſſier qui fut envoyé à Gand, & que le duc fit mettre en priſon; mais qu'il relâcha peu de jours après. Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il aſſembla ſes ſoldats. Le roi ne laiſſoit pas de l'amuſer par des feintes négociations juſqu'au commencement de Decembre que le bâtard Baudouin & le prince d'Orange quitterent le duc & paſſerent du côté de Louis XI. Le connétable commença par la ſurpriſe de Saint-Quentin, & le roi s'étant preſenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa majeſté ne fut pas ſi heureuſe devant Abbeville ou Crevecœur étoit entré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le duc de Bourgogne au lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ſes ennemis.

AN. 1470.

LXXVI. Louis XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.

LXXVII. Il ſe rend maître de S. Quentin & d'Amiens.

Charles VIII. roi de Suede étoit mort dès le mois de Mai précedent. Comme il ſçavoit que Stenon devoit lui ſucceder, il le conjura de ne prendre ni la couronne ni le titre de roi, parce que ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suedois. Stenon l'obſerva avec ſoin, & on l'élut d'un commun conſentement gouverneur de la principauté; il conſerva cette charge durant trente ans aimé de ſon peuple, des étrangers & même de ſes ennemis. Il défit

LXXVIII. Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſuccede.

le commencement de ſon regne Chriſtiern roi
AN. 1470. de Dannemark, qui n'oſa plus l'attaquer dans
Krantz. 3. Dan. 35. & 3. Suec. 41. la ſuite, laiſſant à ſes heritiers à ſe débattre ſur ſon droit à la couronne.

LXXIX. Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de Negrepont.

Mahomet II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les chrétiens, équippa une puiſſante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaiſſeaux pour attaquer l'iſle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui ſont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand vizir Machmut, qui en attendant l'armée de terre de plus de ſix-vingt mille hommes, commandée par Mahomet lui-même, pilla Lemnos & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis ville capitale de l'iſle fut aſſiegée. La nouvelle de ce ſiége étonna fort la république de Veniſe; elle envoya le plus grand nombre de galeres qui lui fut poſſible pour ſecourir les aſſiegez. Le pape ordonna des prieres publiques dans Rome, il alloit lui-même nuds pieds en proceſſion portant l'image de la ſainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des chrétiens. Après trente jours de ſiége, la ville fut priſe & pillée par la trahiſon de Thomas Liburne natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place; & par la lâcheté du commandant de la flotte Venitienne, qui ayant pû rompre aiſément le pont par où l'on paſſoit de la ville ſur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'iſle de tout ſecours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'expoſer à aucun danger, quoiqu'il fut ſollicité par les capitaines des galeres, & que les aſſiegez de deſſus les murailles lui demandaſſent inſtamment du ſecours.

Phranz. l. 3. cap. 30. Petr. Juſtinian. hiſt. Venet. l. 8. Ciacon. in Paul. II.

Le ſultan n'abandonna la place à la fureur du ſoldat, que pour ſe venger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce ſiége. Paul Eriſe Venitien étant ſorti ſur la parole du grand-ſeigneur de l'azile où il s'étoit refugié, fut néanmoins coupé par le milieu du corps; ſa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modeſtie & de chaſteté, fut miſe à mort pour n'avoir pas voulu conſentir aux deſirs de ce prince cruel. Enfin Mahomet après avoir laiſſé une bonne garniſon dans la ville s'en retourna avec le reſte de ſes troupes & prit le chemin de Conſtantinople. Le commandant de la flotte Venitienne fut envoyé à Veniſe lié & chargé de chaînes par Pierre Mocenigo ſon ſucceſſeur, & on le bannit à perpetuité.

AN. 1470.

LXXX. Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à ſang.

Calchond. hiſt. des Turcs lib 9. Phranz loco ſup. cit. Sabellic. in Enn. ead. 6. in fin. 3. dec. 8.

Adolphe fils unique d'Arnoul duc de Gueldres, ne pouvant ſupporter la longue vie de ſon pere lui declara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les princes voiſins s'entremirent pour les reconcilier. Ainſi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette reconciliation ne fut que feinte de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par ſon ambition, ſe ſaiſit de ſon pere pendant la nuit lorſqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin; & l'enferma dans une étroite priſon où il fut pendant ſix mois. Le duc de Cleves oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté; mais ne ſe ſentant pas aſſez fort, il eut recours au pape & à l'empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci ſe mocquant & des prieres & des menaces, le duc de Bourgogne fut chargé de le reduire à la raiſon; il lui ordonna de comparoître devant lui avec ſon pere à Dourlens. Il fallut obéir; tous deux comparurent; le pere

LXXXI. Impieté d'Adolphe contre ſon pere duc de Gueldres.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 1. Ext. in magn. chron. Belg. papæ epiſtola ad eum ſcripta.

irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il
AN. 1470. étoit, appella ſon fils en duel. A quoi le duc
de Bourgogne qui favoriſoit le fils ne voulut
Mem. de Comines, l. 4. ibid. pas conſentir, n'ayant pas d'autre vûë que de
les accommoder & de les reconcilier enſem-
ble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-
là au duc de Bourgogne, fut chargé par ce duc
de l'accommodement.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refuſoit il étoit chargé de lui popoſer le païs de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellé Grave, dont ſon pere joüiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de penſion, & le titre du duc. Adolphe répondit à Comines qu'il aimeroit mieux avoir jetté ſon pere la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter après, que de conſentir à cet accommodement, qu'il y avoit quarante-quatre ans que ſon pere étoit duc, & qu'il étoit bien temps qu'il le fût à ſon tour; qu'il lui laiſſeroit volontiers trois mille florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldres. Pendant que le duc de Bourgogne faiſoit ainſi travailler à la reconciliation de ces deux princes, il apprit que Louis XI. venoit de ſe rendre maître d'Amiens. Le duc partit auſſi-tôt de Dourlens & alla à Heſdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre ſon retour. Il ſe déguiſa & prit la fuite. Son deſſein étoit de ſe retirer dans ſon païs; mais il fut arrêté au paſſage de la riviere proche Namur, & mis en priſon dans cette ville, où il demeura juſqu'à la mort du duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. Mort du duc de Ca-

Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élu pour leur ſouverain; il avoit eu

eu permiſſion de lever des troupes à ſes dépens dans le comté d'Armagnac ; il paſſa les Pyrenées, ſe joignit aux Catalans ; vint ſe préſenter devant Barcelonne qui lui ouvrit ſes portes, battit les Arragonois auprès de Roſes, aſſiégea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au ſecond ſiége, gagna une ſeconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levez dans le Rouſſillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit preſque toute ſoumiſe, lorſque ſur la fin de cette année 1470. il fut attaque d'une fievre maligne à Barcelonne, dont il mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus grands hommes de ſon temps, ſage, grand capitaine, victorieux en pluſieurs batailles, mais toujours ou trahi, ou abandonné, ou peu ſecouru. Cette mort rallentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de temps après.

AN. 1470. Jabre fils de René d'Anjou.

Dom Juan roi d'Arragon pour ſe venger du roi de Caſtille, négocia à ſon inſçu le mariage de ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur de Henri, par le moyen de l'amirante ſon oncle & de l'archevêque de Tolede ; & ils ſe marierent ſecretement à Valladolid. Henri en ayant été informé, réſolut, pour donner à ſon beau-frere un puiſſant concurrent, de marier ſa fille Jeanne avec le duc de Guienne frere de Louis XI. La propoſition fut acceptée, mais ce fut ſans effet, parce que ce duc mourut peu de temps après. Cet expedient ayant manqué au roi de Caſtille, il ne penſa plus qu'à ſe faire des créatures dans ſon roïaume, & donna pour cet effet la maîtriſe d'Alcantara au fils du comte de Placentia, à celui-ci le duché d'Arenulo qui étoit l'appanage de la princeſſe Iſa-

LXXXIII. Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon.

Mariana hiſt. Hiſpan. lib. 23. cap. 13.

belle ; & aïant érigé le comté d'Alve en duAN. 1470. ché, il donna à ce nouveau duc le marquisat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même temps que la province de Guipilara & la Biscaïe s'étoient divisées en deux partis : il y envoïa une armée sous le commandement du comte de Haro, qui appaisa ces troubles & fit punir les coupables.

LXXXIV. Les Maures font des incursions en Castille.

Le gouverneur de Malaga s'étant revolté contre Muley-Haffem roi de Grenade, qui avoit succedé à son pere Ismaël, se mit sous la protection du roi de Castille, dont le roi Maure voulut se venger ; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté les habitans de Jaën assassinerent dans l'église dom Miguel Lucas d'Oranco connêtable de Castille leur gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parce qu'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la princesse Isabelle épouse de Ferdinand d'Arragon accoucha d'une fille à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV. Le pape & le roi de Naples envoïent des galeres aux Venitiens.

Les Venitiens ayant envoïé demander du secours au pape & à Ferdinand roi de Naples, le saint pere leur envoya vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce general avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel & y fit de grands ravages ; il auroit fort inquieté les Turcs si la mort du pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eut arrêté tous ses progrès.

LXXXVI. Censure d'une proposition touchant la jurisdic-

Sur la fin du mois d'Août de cette année la faculté de theologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique : sçavoir, que les apôtres n'ont pas reçû leur puissance immédiatement de Jesus-Christ,

mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier de l'ordre des Freres Prêcheurs, qui fit satisfaction en déclarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en théologie de l'ordre des Freres Mineurs nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit principal du college des Lombards où il demeuroit, demanda à être reçu à professer, représentant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faisant valoir les grands services qu'il avoit rendus dans le rétablissement de ce college. La faculté l'en remercia, mais elle ne voulut point lui accorder sa demande, pour ne point préjudicier aux reglemens faits touchant le nombre des professeurs des ordres mendians.

AN. 1470. tion ecclesiastique. *Dupin bibliot. des aut. to. 12. pag. 147.*

Un nommé Pierre de Rive aïant enseigné à Louvain que les propositions qui regardent le futur, comme celles-ci: Jesus-Christ viendra: La résurrection des morts arrivera, n'avoient point de verité propre, & que ceux qui les soutenoient vraies tomboient dans l'erreur de ceux qui croient que tout arrive par necessité, on se révolta contre cette doctrine. De Rive s'appuïoit sur cet autre raisonnement: Tout ce qui s'ensuit par une consequence necessaire & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme necessaire. Henri Zoëmeren & Jacques Schelwaërt qui tous deux avoient été tirez de l'université de Paris pour être aggrégez à celle de Louvain, l'accuserent d'erreur, & consulterent la faculté de théologie de Paris qui répondit ainsi.

LXXXVII. Proposition qui regarde les futurs contingens. *D'Argentré collect. judicior de novis erroribus. in fol. pag. 258.*

L'an 1470. le douziéme de Novembre les théologiens de Louvain ont demandé aux

docteurs de la faculté de théologie de Paris, ſi
AN. 1470. les propoſitions énoncées dans le ſymbole & concernant le futur, comme celles-ci : Jeſus-Chriſt viendra pour juger les vivans & les morts : Il y aura une reſurrection des morts. Sçavoir ſi on doit les regarder comme vraies, & ſi ceux qui enſeignent & qui prêchent qu'elles ſont veritables, peuvent être accuſez de dire que tout arrive par neceſſité. Après une mûre déliberation, la faculté répond que toutes les propoſitions contenuës dans le ſymbole ſont très-vraies & très-certaines, d'une verité irréfragable ; qu'il n'y a point de catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté ; que ceux dont le devoir eſt de prêcher & d'enſeigner, ne doivent point avoir d'autres ſentimens ; & que c'eſt une conſequence fauſſe de dire que ceux qui penſent ainſi, qui le prêchent, & qui le ſoutiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par neceſſité. Les théologiens de Louvain non contens de cette déciſion écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût conſultée, & ce fut à cette occaſion que le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens qui fut peu de temps après pape ſous le nom de Sixte IV. fit un traité des futurs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ſes vies des papes. Les propoſitions de Pierre de Rive réduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

Ciacon. vitæ & res geſtæ pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII. Uſage de l'imprimerie introduit à Paris.

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'uſage de l'imprimerie. La connoiſſance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Conſtance, qui y vint accompagné de Martin Crants & Michel Friburger ; tous trois mandez par Jean de la Pierre prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet docteur. On leur donna

Jean de la Caille, hiſt.

pour travailler, une ſalle de la maiſon de Sorbonne, & ils y imprimerent pluſieurs ouvrages. Ils en ſortirent quelques années enſuite pour ſe loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'imprimerie à Paris. L'uſage s'en introduiſit en peu de temps dans pluſieurs autres villes de France. Dès l'année 1477. on imprima à Lyon un nouveau teſtament François; la legende dorée, & beaucoup d'autres livres. Il y eut auſſi des imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbeville, à Langres, à Toulouſe; & dans preſque toutes les principales villes du roïaume. AN. 1471. *de l'Imprimerie.* *Chevillier origine de l'Imprimerie.* *Supra l. CVIII. n. 156.* *Gabois traité des biblioth.*

LXXXIX. Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.

Le pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient ſur les Chrétiens, s'adreſſa à l'empereur Frederic, & obtint de lui que les princes Allemands s'aſſembleroient à Ratiſbonne pour aviſer des moïens d'arrêter ces progrès. Sa ſainteté y envoïa le cardinal François Piccolomini neveu de Pie II. qui ſçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine évêque de Teramo, ſurnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ſes lettres, qu'on n'avoit jamais vû en Allemagne une plus belle & plus nombreuſe aſſemblée; que l'évêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'empereur, & qu'il fût dans le moment même l'interprete de ſon diſcours, afin que les ambaſſadeurs étrangers puſſent l'entendre; qu'il y expoſa les miſeres paſſées des chrétiens, & la priſe toute récente de la Carniole qui étoit des états de l'empereur; exhortant les princes à ſoutenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le péril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le cardinal de Sienne Piccolomini parla auſſi, loüa beaucoup les pieux deſſeins de l'empereur & des princes, les remercia au nom du pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre inu- *Krantz. l. 13. Wandal. cap. 5. Camp. epiſt. lib. 6.*

tiles les projets de ſa ſainteté & l'eſperance que
AN. 1471. les chrétiens fondoient ſur leur zele.

&c.

Origine & fortune de l'évêque de Teramo.

L'évêque de Teramo fit un diſcours fort long, dans lequel il donna beaucoup de louanges aux Allemands, & cita un grand nombre de faits de l'antiquité qu'on auroit pû aiſément révoquer en doute. On trouve ce diſcours entier parmi les œuvres de cet évêque, dont l'origine eſt aſſez extraordinaire. Il nâquit d'une païſane du village de Gavello proche Capouë, qui ſe trouvant ſurpriſe du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui ſous un laurier. Son pere le deſtinoit à garder les brebis; mais un eccleſiaſtique qui ſervoit de ſacriſtain dans le voiſinage, lui aïant trouvé d'heureuſes diſpoſitions, le prit chez lui & l'inſtruiſit ſi bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choiſi pour enſeigner les belles lettres dans l'univerſité de Perouſe où il acquit le droit de bourgeoiſie. Sa réputation devint pour lors ſi grande, qu'il fut appellé à Rome par Callixte III. pour être ſon ſecretaire. Pie ſecond l'honora encore plus particulierement de ſes bonnes graces; il le fit d'abord évêque de Crotone en Calabre, & enſuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul ſecond lui donna l'archiprêtré de ſaint Euſtache. Il étoit évêque de Teramo lorſqu'il ſervit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers Imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ſes ſoins les excellentes éditions qui ſortirent de cette imprimerie; c'eſt une circonſtance de ſa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître ſon amour & ſon goût pour les belles lettres; il s'y diſtingua. Outre les oraiſons funebres de Calixte III. & de Pie II. dont il a auſſi écrit la

Papienſis epiſt. 377. Volaterr. lib. 25.

vie de même que celle d'André Braccio de Perouſe grand capitaine, on a encore de lui pluſieurs ouvrages en vers & en proſe ſur differens ſujets. Il ne mourut qu'en 1477. à Sienne, âgé de cinquante ans. AN. 1471.

XCI. Dispute touchant la preſſéance entre les électeurs & les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne.

Après tous ces diſcours prononcez à la diete de Ratiſbonne, les princes s'étant retirez à l'écart confererent enſemble durant quelque temps, & vinrent remercier l'empereur du ſoin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne & pourvoir à la conſervation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'expoſer leurs vies & leurs biens ſuivant ſes ordres pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'aſſembla encore, & l'on emploïa trois heures à vuider le differend entre les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne & les électeurs touchant la preſſéance que ceux-ci maintenoient leur être duë, parce qu'ils étoient du corps imperial; ce ce qui faiſoit qu'ils ne cedoient pas aux rois mêmes. Les ambaſſadeurs du duc faiſoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le ſiége de l'empereur entre les ambaſſadeurs des rois. Quand tout fut ainſi reglé, les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne ſe leverent, & l'un d'eux fit un diſcours aſſez mauvais au ſujet de la guerre dont il dit peu de choſes, ſe répandant plûtôt en beaucoup d'invectives contre le roi de France.

XCII. Diſcours de l'ambaſſadeur des Venitiens à cette diete.

La harangue de Paul Moroſini ambaſſadeur des Venitiens fut courte & d'un ſtile ſerré. Il dit que les Venitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs; qu'ils avoient ſoutenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie: que leurs ennemis n'avoient

augmenté leurs conquêtes que par l'indolence
An. 1471. des princes chrétiens ; qu'il ne falloit pas toutefois deſeſperer de les réduire, pourvû que les Allemands vouluſſent agir ; qu'il s'agiſſoit de conſerver la vie & le ſalut des peuples ; que les Venitiens avoient une flotte conſiderable & de bonnes garniſons dans la Grece & dans l'Illyrie ; que Ferdinand roi de Naples promettoit de les ſecourir ſur mer, & que ſi les princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion ſeroit bien-tôt hors de danger ; qu'ils avoient déja reçûs du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge ; qu'il ſe préparoit à en envoyer d'autres, qui jointes à ſoixante que la république avoit toutes prêtes & bien équippées, ſans ſes autres vaiſſeaux, réduiroient l'ennemi à ſe retirer, ſur-tout ſi on l'attaquoit par terre ; que l'empereur plus occupé du préſent que de l'avenir, ne paroiſſoit pas donner aſſez d'eſperance de fournir le ſecours qu'on lui demandoit, & ſans lequel toutefois, on ne pourroit rien faire avec ſuccès contre les infideles.

XCIII. Réſultat de cette aſſemblée de Ratiſbonne.

Enfin le dix-neuviéme de Juillet on s'aſſembla encore, & après avoir long-temps deliberé on arrêta d'un commun conſentement que celui qui auroit mille écus de revenus fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantaſſin, & ainſi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit ſçavoir au juſte le revenu de quelques-uns, on procederoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit ſur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer ſur ce pied-là ; que par ce moyen on pourroit lever une puiſſante armée & l'entretenir long-temps. Il y en eut même qui remon-

trerent qu'à examiner les choſes de près, on pourroit mettre ſur pied juſqu'à deux cens mille hommes. Mais ſur toutes ces belles propoſitions on s'endormit, ſans que l'empereur ſe mit en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Krantzius que les Allemands ne furent point réveillez ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable dans lequel on voïoit la religion chrétienne.

AN. 1471. *Krantz. lib. 13. Wandal. cap. 7.*

XCIV. Mort du pape Paul II.

Le pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diete, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-ſixiéme de Juillet ſans que perſonne le vit expirer, & pût lui donner aucun ſecours. Il avoit tenu ce jour-là conſiſtoire, après lequel il avoit ſoupé à ſon ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce conſiſtoire avec tant de jugement & de préſence d'eſprit, que tout le ſacré college en fut très-content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans cinq mois & trois jours, & tint le ſiege pontifical ſix ans dix mois & vingt-ſix jours. Platine a fini à ſa mort ſon hiſtoire des papes, qu'Onuphre de Veronne religieux Auguſtin a continuée. Les proteſtans ont parlé très-déſavantageuſement de ce pape, & ont témerairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec ſa femme; ce qui eſt tout-à-fait contraire à la verité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épitres, outre un traité des regles de la chancellerie dont on le fait auteur.

Platina in Paul. II. Ciacon. vitæ & geſt. ſummor. pontif. Rainald. hoc ann. 1471. Spond. ibid. Sup. l. LXII. n. 108. & 109. Dupleſſis-Mornay, myſtere d'iniquité.

XCV. Le cardinal de la Roüere élu pape ſous le nom de Sixte IV.

Après qu'on eut achevé ſes obſéques, dix-ſept cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome, à cauſe de ſa mort ſubite & précipitée. On lui donna pour ſucceſſeur François d'Albexola de la Roüere cardinal du titre de ſaint Pierre-aux-Liens, qui fut élu le neuviéme du

mois d'Août, & prit le nom de Sixte IV. Il
AN. 1471. étoit âgé d'environ cinquante-trois ans, étant né en 1414. ſous le pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II. qui l'avoit fait cardinal quatre ans avant ſa mort. Quoique ſon élection fut capable de donner de la jalouſie à ceux qui étoient plus anciens que lui, ſon merite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au cardinalat, il avoit enſeigné la philoſophie dans les plus célebres écoles d'Italie. Le cardinal Beſſarion qui poſſedoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été ſon maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre il mena une vie ſi exemplaire, qu'on eut pris ſon palais pour un monaſtere. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de ſa dignité, il ne laiſſa pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ſes ouvrages.

Le cardinal des Urſins Romain, Rodrigue Borgia vice-chancelier, & François de Gonzague cardinal de Mantouë, furent les trois qui appuïerent le plus ſon élection. Lorſqu'il fut élevé au pontificat, il voulut leur en marquer ſa reconnoiſſance, & fit pour cet effet des Urſins camerlingue, donna l'abbaïe de ſaint Jacques à Borgia, & celle de ſaint Gregoire à Gonzague. La céremonie de ſon couronnement ſe fit le vingt troiſiéme du mois d'Août; & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la preſſe en allant à ſaint Jean de Latran, ſi le cardinal des Urſins n'eut fait par ſon autorité écarter la populace. Ce pape n'étoit pas d'une famille illuſtre, puiſque la plûpart des auteurs le font fils d'un Leonard Rouere pêcheur au village de Celles à cinq lieuës de Savonne, & diſent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier: quoiqu'O-

XCVI. Famille du pape Sixte IV.

nuphre le faſſe iſſu d'une maiſon noble, contre le ſentiment de Bernard Juſtiniani envoïé par les Venitiens pour lui rendre obéiſſance, qui le loue ſeulement d'être noble par ſa vertu & par ſon érudition, & non pas par ſes ancêtres. Peut-être eſt-il arrivé que la noble famille des Roüeres voyant un pape de ſon nom, a voulu ſe faire honneur en l'adoptant, pour ainſi dire. Il avoit été cordelier & general de ſon ordre; & ce fut à la recommandation du cardinal Beſſarion que Paul II. le fit entrer dans le ſacré college.

AN. 1471.

Onuph. in Sixt. IV.

Paul II quelques mois avant ſa mort avoit donné l'inveſtiture du duché de Ferrare à Borſo Marquis d'Eſte duc de Modene, qui avoit rendu de grands ſervices à l'égliſe. Ce prince fit dans Rome une entrée ſi magnifique qu'on ne ſe ſouvenoit point d'en avoir vû de ſemblables. Il marcha depuis la porte Flaminienne juſqu'au palais du pape au milieu de deux cardinaux, accompagné de François de Gonzague prince de Mantouë. Le pape le couronna le quatorze d'Avril jour de Pâques, en qualité de duc de Ferrare. Cette ceremonie ſe fit durant la meſſe. Juſqu'alors il avoit joüi de Ferrare comme vicaire du ſaint ſiége, & ce fut Paul II. qui l'érigea en duché pour en inveſtir ce Borſo à qui l'empereur Frederic avoit déja donné Modene & Reggio avec pareil titre. Il ne jouit pas long-temps de celui de duc de Ferrare, puiſqu'il mourut environ quatre mois après le vingtiéme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monaſtere des chartreux qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point marié, & qu'il ne pouvoit par conſéquent laiſſer de poſterité, Hercule ſon frere naturel fut ſon ſucceſſeur.

XCVII. L'inveſtiture du duché de Ferrare donnée à Borſo.

XCVIII. Mort de ce Borſo duc de Ferrare.

AN. 1471. George Pogebrac roi de Boheme mourut auſſi cette année le vingt-deuxiéme de Mars.

XCIX. Mort de George Pogebrac roi de Boheme.

Se voyant dépoſé par le pape, maltraité par Matthias roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des ſiens, il eut bien voulu au moins ſe choiſir un ſucceſſeur à ſon gré, mais ce choix n'eut pas ſervi beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il ſouhaitoit que ce fut le roi de Pologne pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée, tantôt il panchoit du côté de Matthias roi de Hongrie, dans l'eſperance de procurer la liberté à ſon fils Victorin, tantôt il penſoit à ſe reconcilier avec le pape qui l'avoit excommunié & dépoſé. La mort le délivra de ces incertitudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des rois, mais ſans beaucoup de ceremonie. Roqueſane étoit mort quelque temps auparavant; mais on ne ſçait pas préciſément la datte.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 13. ſub fin Michou. lib. 4. cap. 62.

Après la mort de Pogebrac les Bohemiens convinrent de lui donner pour ſucceſſeur Uladiſlas fils aîné du roi de Pologne, & de la ſœur de Ladiſlas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoya auſſi-tôt en Boheme avec une puiſſante armée, parce qu'il appréhendoit Matthias roi de Hongrie qui ſouffroit avec beaucoup de chagrin cette élection, parce qu'il avoit été déja nommé à ce roïaume de l'autorité du pape & de l'empereur par les Bohemiens catholiques, du vivant de George.

C. Uladiſlas fils du roi de Pologne lui ſuccede.

Matthias ſe trouvoit alors dans des circonſtances aſſez fâcheuſes & peu propres à ſe faire de nouveaux ennemis. Les Turcs faiſoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les évêques & les grands de ſon roïaume s'étoient révoltez; il y avoit une conſpiration formée contre lui, à cauſe des impôts exceſſifs qu'il mettoit ſur ſes ſujets & de la dureté avec la-

Bonfin. 4. dec. 2. Michou. l. 4.

quelle il les traitoit : déja même on avoit offert la couronne à Caſimir II. fils du roi de Pologne. Malgré ces contre-temps, Matthias ne paroiſſoit ſenſible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohemiens. Pendant que ſon propre roïaume étoit à deux doigts de ſa perte, il n'étoit occupé qu'à ſe venger du refus qu'on lui faiſoit d'un autre qu'il ne pouvoit poſſeder & qui ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre prince. Il fit aux Bohemiens tout le mal dont il fut capable. Enſuite ſe tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chaſſer le jeune Caſimir de la Hongrie & il réuſſit. Les Bohemiens ne laiſſerent pas de couronner Uladiſlas, qui fut ſacré à Prague le le vingt-uniéme du mois d'Août par les évêques catholiques, & ce prince ſçut ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſon roïaume.

AN. 1471. *cap. 62. Cromer. liv. 27. Dubrav. lib. 30. & 31.*

Edouard ſollicitoit toujours le duc de Bourgogne de le ſecourir, mais ce duc qui craignoit d'offenſer les Lancaſtres dans un temps où ils étoient maîtres de l'Angleterre & alliez avec la France, ne ſe preſſoit pas de lui accorder ce qu'il deſiroit, & traitoit toujours Henri comme le roi legitime. Edouard ne ſe rebuta point : il engagea la ducheſſe de Bourgogne ſa ſœur de preſſer le duc ſon époux de lui donner ſecours. Ce moyen lui réuſſit. Le duc partit avec trois cens mille florins & trois vaiſſeaux eſcortez par ces pirates qu'on appelloit Oſtrelins, qui s'obligerent moïennant une ſomme d'argent de ne point quitter ce monarque dans ſon paſſage, & de demeurer encore avec lui quinze jours après ſon débarquement. Il fit donc voile, n'aïant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureuſement débarquer en Angleterre. Le comte de Warvik n'étoit pas à Londres,

CI. Edouard revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne.

Polyd. Virg. hiſt. Anglic. lib. 24.

AN. 1471. des affaires importantes l'ayant appellé au nord du roiaume où il avoit mené ſes troupes. Le duc de Clarence qui étoit auprès de Henri, le quitta ſous prétexte d'aller s'oppoſer à Edouard ; mais il fit tout le contraire, il alla joindre ſon frere avec tout ce qu'il put débaucher de ſoldats, & abandonna ſans ménagement le parti de Henri. Avec tous ces avantages Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes. Il ſe ſaiſit de Henri qu'il fit remettre dans la tour ſans que perſonne s'y oppoſât.

CII. Edouard va au-devant du comte de Vvarvik pour le battre.

Edouard après s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ſes partiſans pour aller au-devant du comte de Warvik qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées ſe trouverent en preſence proche d'un lieu nommé Barnet entre Londres & Saint-Albans. Warvik piqué de la déſertion du duc de Clarence, aima mieux riſquer la fortune que de differer ſa vengeance, & ſans attendre la jonction des troupes que Marguerite arrivée avec ſon fils & le comte de Pembrok avoit amenées de France, il voulut abſolument ſe battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur, qu'au premier choc il perça juſqu'au bataillon d'Edouard qui eut beſoin de tout ſon courage pour ſe dégager. La victoire balança longtemps des deux côtez; mais un corps de réſerve qu'avoit Edouard donna ſi à propos, & fut ſi vivement animé par l'exemple de leur roi, que le comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y oppoſer, ſuccomba & fut tué avec plus de dix mille des ſiens, & le marquis de Montaigu ſon frere. Cette bataille ſe donna le quatorziéme d'Avril jour de Pâques. Après

Polyd. Virgil. ibid.

CIII. Bataille où le comte de Vvarvik eſt tué avec ſon frere.

cet exploit, Edouard alla lui-même à Londres où il fit expoſer dans ſaint Paul les corps du comte de Warvik & de ſon frere, avant qu'on leur rendit les honneurs de la ſépulture. AN. 1471.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du prince de Galles qui étoit accompagné de ſa mere, de tous les princes de ſa maiſon, & de tous les amis de Lancaſtre; ce qui faiſoit, ſelon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il fallut donc en venir aux mains. Le duc de Glocester qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le duc de Sommerſet, & le chargea avec tant de vigueur qu'il le défit; cette premiere action mit le deſordre dans le camp de la reine, & l'arrivée du roi acheva; il avoit ſuivi de près ſon frere; on combattit long-temps avec aſſez de valeur pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toujours avec trop de confuſion parmi les troupes de la reine, pour eſperer de vaincre. La victoire demeura à Edouard, & le prince de Galles y perdit la vie ſous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines, quoique Polydore Virgile aſſure que ce jeune prince fut fait priſonnier, & qu'étant interrogé par Edouard pourquoi il avoit été aſſez hardi que d'entrer avec une armée dans ſes états, le jeune prince lui avoit fierement répondu, que ç'avoit été pour délivrer ſon pere, & recouvrer le roïaume de ſon aïeul. Sur quoi le roi l'aïant pouſſé de ſa main pour le faire retirer, les ducs de Clarence & de Gloceſtre l'avoient maſſacré ſur le champ avec une ferocité ſans exemple. Ce prince méritoit un ſort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualitez de la reine ſa mere, ſans aucun des défauts du roi ſon pere.

CIV. Edouard remporte une ſeconde victoire ſur l'armée du prince de Galles.

Comines, l. 3. ch. 7. Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 24.

AN. 1471. Tous les princes de la maiſon de Lancaſtre, & la plûpart des ſeigneurs qui y étoient le plus attachez, perirent avec lui. La reine y perdit la liberté, elle fut priſe ſur le champ de bataille & menée dans la tour de Londres, mais le vainqueur lui conſerva la vie. Henri ſon époux confiné dans la même tour, où il vivoit d'une maniere à ne cauſer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement maſſacré par le duc de Gloceſter frere d'Edouard, qui voulut bien ſe charger de cette execution. Il ne ſe contenta pas de la faire faire en ſa préſence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le ſein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auſquels il ſe livra entierement dans la ſuite. Ce fut ainſi que finit ce roi, fameux exemple de la fragilité des grandeurs humaines; prince né avec peu de talens, quoiqu'il eut de grandes vertus, fort malheureux ſelon le monde, mais heureux ſelon l'évangile.

CV.

La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.

Harpsfeld. hiſt. eccleſ. Anglic. ſæcul. 15. c. 4. & 5.

Il fut mépriſé des hommes qui l'ont regardé comme un eſprit foible & imprudent, ſtupide même & peu ſenſé; c'eſt ainſi qu'en parle Comines. Mais le ciel a relevé ſa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à ſon tombeau, & qui l'ont fait reverer comme un ſaint. Il étoit âgé de cinquante-deux ans, aïant joüi du roïaume durant trente années parmi de grandes révolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monaſtere des Benedictins, & de-là tranſporté à Windſor lieu de ſa naiſſance, & mis dans l'égliſe de ſaint George. Il avoit fondé le college roïal de Cambridge. Le nom & la maiſon de Lancaſtre furent éteints par ſa mort. Edouard étoit ſi acharné contre cette famille, qu'il recher-

cha même ceux qui en étoient ſortis par les femmes ; & du nombre de ces derniers étoit le jeune Henri comte de Richemont qui n'auroit pas échappé à l'ambition d'Edouard, ſi le comte de Pembrok ſon oncle ne l'eut ſauvé de la bataille & emmené avec lui. AN. 1471

CVI. Le comte de Pembrok & le jeune comte de Richemont ſe ſauvent.

Le roi après ces deux victoires envoya Thomas Wagham dans la principauté de Galles pour ſe ſaiſir ſans bruit de ces deux ſeigneurs. Mais Pembrok qui en fut averti prévint Wagham, le fit tomber lui-même dans un piege où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrok fut enſuite aſſiégé dans ſon château, mais il trouva le moyen d'en ſortir, & s'embarqua avec le comte de Richemont ſon neveu à deſſein de ſe retirer à la cour de France. Une tempête les jetta ſur les côtes de Bretagne où ils deſcendirent & allerent tous deux trouver le duc à Nantes. Le recit de leurs malheurs le toucha, il leur promit ſa protection, & leur fit un ſi bon accueil qu'ils ſe crurent en toute ſûreté. Mais Edouard dont l'interêt étoit de ſe ſaiſir de ces deux ſeigneurs, apprenant qu'ils étoient en Bretagne, envoya un député pour les demander au duc, ou du moins le comte. Mais Kenlet confident du duc diſſuada ſon maître d'écouter la propoſition d'Edouard, & ſe ſervit de ſi bonnes raiſons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit ſi ſolemnellement donnée, que le duc déclara qu'il ne pouvoit manquer à ſa parole, & qu'il ne livreroit point le comte au préjudice de la foi publique. La réponſe fut donnée au deputé d'Angleterre qui en parut très-mécontent : il chercha les moïens de faire aſſaſſiner le comte, ſans en pouvoir venir à bout par les précautions qu'on prit ; en ſorte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le duc de Bre-

CVII. La tempête les jette ſur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme priſonniers.

tagne tiendroit le comte de Richemont comme ſon priſonnier, & ne le relâcheroit point quelque choſe qui pût arriver; à quoi Kenlet fit conſentir le comte.

AN. 1471.

CVIII. Affaires de Caſtille & d'Arragon.

On travailla dans la Caſtille à chercher des moïens pour reconcilier les évêques avec le roi Henri; & l'on obtint du pape que l'évêque de Segovie ſeroit aſſigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre prêtres pour commiſſaires à l'archevêque de Tolede, afin d'inſtruire ſon procès dont ils envoieroient les informations à Rome. Mais les conjurez empêcherent qu'on n'executât cette commiſſion. Les Arragonois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chaſſe à leurs ennemis.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 23. c. 16.

CIX. Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonſe roi de Portugal, réſolu de porter ſes conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de ſeigneurs de ſon roiaume, & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis long-temps vû une ſi belle flotte que la ſienne: elle étoit de plus de deux cens voiles avec près de trente mille hommes. Le prince délibera ſur la route qu'il devoit tenir, & n'oſant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla mouiller devant Arzile: il fit la deſcente ſans aucun obſtacle & emporta cette place d'aſſaut. Les Maures eurent deux mille hommes de tuez, & environ cinq mille priſonniers: on y fit un butin eſtimé huit cens mille cruzades que le roi diſtribua à ceux qui s'étoient ſignalez dans cette occaſion. On changea la moſquée en égliſe ſous l'invocation de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Le gouvernement d'Arzile fut donné à dom Henrique de Meneſez comte de Valence qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La priſe de cette place étonna tellement ceux de Tanger,

qu'ils abandonnerent leur ville. Le roi en aiant eu avis y alla auſſi-tôt, & y fit ſon entrée le vingt-huitiéme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis comte d'Olivença, & ramena ſa flotte ſaine & ſauve. AN. 1471.

CX.

Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Auſſi-tôt que le nouveau pape Sixte IV. eut été élu, il s'occupa ſérieuſement des affaires de l'égliſe, & témoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un concile dans le palais de Latran, pour travailler à rétablir la diſcipline de l'égliſe, & traiter de la guerre contre les Turcs, en ſuivant les vûës de Pie II. Mais l'empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moyens. Ces moyens furent que du conſentement du ſacré college, le pape créroit quatre légats avec une pleine autorité; le cardinal Beſſarion pour la France, le cardinal Borgia vice-chancelier pour l'Eſpagne, Marc Barbo cardinal d'Aquilée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les princes; & le cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoïa auſſi dans tous les roïaumes chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des catholiques, ſuivant le decret de l'aſſemblée de Mantouë. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y envoïeroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'empereur, aux rois, & à tous les princes, pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le cardinal de Pavie que le pape avoit envoïé en Hongrie auſſi-tôt après ſon élection pour appaiſer les troubles, parle

Pavienſ. epiſt. 407. 408. 414. & ſeq.

AN. 1471. d'une cinquiéme légation ſans indiquer l'endroit; & écrivant à ces légats, & à d'autres de ſes amis touchant ces légations, & la création de deux jeunes cardinaux qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces légations ne ſoient inutiles, comme il arriva en effet. Il ſe plaint fort de la promotion de ces deux jeunes cardinaux, que le pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être ſoulagé dans ſes travaux; comme ſi, ajoute ce cardinal, parmi ceux qui compoſent le ſacré college, on n'en auroit pas pû trouver. Il ſe plaint encore davantage du refus que faiſoit le pape de ſe ſoumettre aux loix établies dans le conclave, même à ſes inſtances; & réfute les raiſons que ſa ſainteté alleguoit, ſur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

CXI. Le pape fait deux cardinaux ſes neveux.

Les deux jeunes cardinaux dont parloit ce cardinal, étoient Julien de la Roüere neveu du pape du côté de ſon frere, âgé de vingt-ſept ans, qui fut depuis Jules II. Le ſecond Pierre Riario cordelier auſſi neveu du pape du côté de ſa ſœur. Celui-ci eut tant de crédit auprès du ſouverain pontife, qu'après lui avoir donné pluſieurs benefices, il le fit ſon légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit ſi magnifique, & qu'il aimoit tant la dépenſe, qu'il ſembloit n'être né que pour ſe répandre en profuſions; en ſorte que dans l'eſpace de deux ans qu'il vécut ſeulement depuis ſon cardinalat, il dépenſa deux cens mille écus d'or, outre ſoixante mille qu'il devoit à ſa mort qui lui fut procurée par ſes débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du cardinal de Pavie quels furent ſes excès en jeux publics pour divertir le peuple, en feſtins, & autres profuſions encore plus mauvaiſes. L'auteur de ſon oraiſon funebre

Addit. Victorel ad Ciacon.

Papienſ. epiſt. 528. 529. & 543. Victorel addit ad Ciacon.

qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourrissoit dans sa maison plus de cinq cens personnes, tant évêques que docteurs, poëtes, orateurs, & autres qui excelloient dans quelque profession ; aïant coutume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des siens; qu'il leur accordoit beaucoup de choses avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ses neveux & ses sœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

AN. 1471. *Onuphr. in Sixt. IV.*

CXII. Il rétablit les chanoines séculiers dans saint Jean de Latran.

Dès le commencement de son pontificat il rétablit dans l'église de saint Jean de Latran les chanoines séculiers, au lieu des réguliers que les Romains y avoient mis aussi-tôt après la mort du pape Paul II. Mais comme l'église de Notre-Dame de la paix qu'il donna à ces derniers ne fut achevée que douze ans après, le cardinal Caraffe leur fit bâtir un monastere, & leur donna sa bibliotheque ; & le pape ordonna qu'ils auroient toujours le titre & les privileges des chanoines réguliers de Latran. Le saint pere étoit si génereux qu'il ne pouvoit rien refuser à personne, & que souvent il accordoit les mêmes graces à plusieurs qui le sollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral homme adroit, exact, & fort versé dans les affaires, de signer toutes les requêtes, afin d'ôter tout sujet de contestation & de dispute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne sollicitassent ce qui avoit été accordé à d'autres.

Pennots. de cleric. can. lib. 3. c. 30. §. 1.

CXIII. Le duc de

Le duc de Bourgogne voïant les progrès du roi de France qui s'étoit déja rendu maître

de ſaint Quentin & d'Amiens, demanda la
AN. 1471. paix, & écrivit d'Arras au connétable pour
lui repreſenter l'injuſtice de la guerre qu'on
Bourgogne demande la paix au roi de France. lui faiſoit, & le faire reſſouvenir qu'il lui étoit redevable de ſa fortune. Le connétable le voïant ainſi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne penſa qu'à augmenter ſes craintes, & lui répondit que la maiſon de Bourgogne n'avoit jamais été ſi proche de ſa ruine, puiſqu'outre les deux armées de Louis XI. réſolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce prince avoit encore des intelligences dans ces provinces; que le ſeul remede que le duc pouvoit y apporter, étoit de marier la princeſſe ſa fille avec le duc de Guïenne, & que ce mariage ne ſeroit pas plûtôt fait, que les affaires changeroient de face. Le duc de Guïenne qui étoit dans le camp du roi, & le duc de Bretagne qui y avoit envoïé des troupes, écrivirent au duc de Bourgogne d'un ſtile aſſez different ſur le même ſujet. Le premier lui promettoit que ſes amis ne lui manqueroient pas au beſoin. Le ſecond le deſeſperoit en ſuppoſant qu'il étoit perdu ſans reſſource, parce que l'intention du roi étoit de ſe ſaiſir de ſa perſonne à quelque prix que ce fût, & que les meſures étoient déja priſes pour l'inveſtir. Le duc de Bourgogne répondit à ces lettres: mais il fut ſi fort choqué de celle du connétable, qu'en la liſant il le traita d'impudent, & ne daigna pas lui faire réponſe.

Irrité qu'on voulut le contraindre à marier ſa fille; il leva une armée qu'il aſſembla ſous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme où il ſurprit la ville de Pecquiny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le prince d'Orange avoit fait ſoulever tout le comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France

étoit entrée dans le duché, lui ôterent toute la confiance en ſes propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes reglées qui leur réſiſtaſſent, avoient aiſément taillé en pieces celles que les officiers du duc avoient aſſemblées en tumulte; qu'ils avoient aſſiegé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement renduës, & que le reſte de la province étoit réſolu de traiter avec les vainqueurs, s'ils ne recevoient à temps un puiſſant ſecours. Le duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoyer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ſes autres ſujets, lui fit prendre la réſolution d'envoïer demander la paix au roi qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louis XI. & qu'il lui découvrit dans ſa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoute qu'il lui envoïa les dernieres lettres qu'il avoit reçûës du connétable & des ducs de Guïenne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de ſe voir trompé, que lorſqu'on eſt en poſſeſſion de tromper les autres.

AN. 1471.

CXIV. Il écrit au roi & réïtere la même demande.

Mezeray, abregé chronol. de l'hiſt. de France, to. 3. in 12. ſous Louis XI.

Le roi fut plus ſurpris que ces trois princes euſſent oſé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faiſoient; mais il ſçut diſſimuler ſon chagrin. La reine étoit enceinte, & eſperoit de mettre au monde un fils, ſes eſperances ne furent pas trompées, puiſqu'elle accoucha de Charles VIII. Louis XI. alors ne déſira plus le mariage de ſon frere avec l'heritiere de Bourgogne, dans la crainte que le duc de Guïenne devenu trop puiſſant, ne dépouillât de ſes états ſon fils que ſa majeſté laiſſeroit pupille en cas de mort: elle écrivit donc au duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il ceſſât de brouiller le roïau-

me. Mais comme le duc ne vouloit rien relâ-
AN. 1471. cher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une treve qui fut ſignée à Abbeville pour un an, malgré le connétable qui voyoit par-là tous ſes projets arrêtez. Il étoit maître de Saint-Quentin, le roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garniſon de ſoldats qui lui étoient entierement dévoüez, & il y étoit demeuré lui-même. La reſtitution de cette place au duc de Bourgogne fut le ſujet de leurs négociations; mais le roi ne voulut point s'expliquer là-deſſus, pour ne point obliger le connétable à ſe jetter entre les bras du duc qui le protegeroit tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin.

CXV. Le roi de France s'oppoſe au mariage du duc de Guïenne avec l'heritiere de Bourgogne.

Quoique la treve s'obſervât aſſez exactement, cependant le duc de Bourgogne n'avoit congedié ni ſes officiers ni ſes meilleurs ſoldats, & paroiſſoit un peu plus diſpoſé au mariage de ſa fille avec le duc de Guïenne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint juſqu'à envoyer l'évêque de Montauban à Rome pour obtenir la diſpenſe au ſujet de la parenté. Le roi le ſçut, & envoya le ſieur du Bouchage au duc de Guïenne pour le diſſuader de ce mariage. Le duc de Guïenne ne répondit que par des plaintes ſur la conduite du roi à ſon égard, & ſa mauvaiſe volonté pour lui dans une infinité de rencontres. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le duc de Bourgogne, & de ſe faire comprendre dans le premier traité que ce duc feroit avec Louis XI. pour entrer en poſſeſſion du Poitou qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guïenne, & que le roi en avoit détaché.

Cependant le roi fit ſa paix avec le duc de Bourgogne : elle fut ſignée au Crotoy; & par

le

le traité le duc se désistoit entierement des interêts du duc de Guïenne & du duc de Bretagne, promettant avec serment de ne se mêler jamais de leurs affaires. Le roi de son côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du comte de Nevers & du connétable qu'il abandonnoit entierement au duc. Le premier de ces seigneurs s'étoit attiré la haine du duc de Bourgogne à l'occasion des prétentions qu'il disoit avoir sur quelques places occupées par le duc: le second relevoit de lui pour le comté de Saint Pol & presque toutes ses autres terres. Le seigneur de Craon & Pierre Doriolt devenu chancelier de France par la disgrace de Morvilliers qui s'étoit retiré en Guïenne, furent ceux qui travaillerent à la conclusion du traité & qui en dresserent les articles.

AN. 1471. la paix avec le duc de Bourgogne. *Mem. de Comines, l. 3. ch. 9.*

La religion perdit dans cette année un de ses défenseurs, par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par sa pieté que par son érudition. Il se nommoit Denis Rickel, du lieu de sa naissance dans le diocese de Liege, & on le connoît sous le nom de Denis le Chartreux, parce qu'il entra à vingt-un an dans l'ordre de ces religieux, & y passa le reste de ses jours jusqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douziéme Mars âgé de soixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec lesquels il ne puisse disputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, & qu'il en a fait lui-même le catalogue. On dit que le pape Eugene IV. aïant vû un de ses livres, s'écria avec admiration, que l'église devoit se réjoüir d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires sur tous les livres de l'ancien & du nouveau testament; un autre ouvrage intitulé *Monopanton*, c'est-à-di-

CXVII. Mort de Denis le Chartreux. *Dupin bibliot. des aut. to. 12. in 4. p. 103. Spond. contin. annal. hoc anno n. 14. Petreïus biblioth. Carthus. p. 49. & seq. Bail. vies des Saints, 12. Mars.*

re, toutes les épitres de ſaint Paul diſpoſées
AN. 1471. par ordre des matieres; un commentaire ſur les livres attribuez à ſaint Denis l'Areopagite; un autre ſur le maître des ſentences : la moële de la ſomme de ſaint Thomas, & celle de la ſomme de Guillaume d'Auxerre: un traité ſur le livre de la conſolation de la philoſophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire ſur l'échelle de S. Jean Climaque & ſur les œuvres de Caſſien; divers ouvrages de philoſophie; un abregé de théologie; deux livres de la théorie chrétienne; huit livres de la foi catholique; quatre livres contre la perfidie de Mahomet; un dialogue entre un Chrétien & un Sarraſin ſur le même ſujet; une lettre aux princes catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois; un autre contre les ſuperſtitions; divers traitez ſur l'eſſence & les perfections de Dieu; quatre livres des dons du Saint-Eſprit; des méditations ſur la paſſion; une expoſition de la meſſe; un dialogue ſur l'euchariſtie; un traité de la frequente communion; des ſermons ſur le ſaint ſacrement de l'autel; huit livres ſur les loüanges de la ſainte Vierge; de la veneration des Saints, de leurs reliques; & de la maniere de faire leurs proceſſions. Voilà tout ce qui concerne les traitez dogmatiques de cet auteur.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.

Les autres ouvrages qu'il a compoſez regardent la diſcipline; comme ceux de la cauſe de la diverſité des évenemens; du déreglement & de la réforme de l'égliſe; de l'autorité & du devoir du ſouverain pontife; de ſa puiſſance & de ſa juriſdiction; de l'autorité des conciles generaux; de la vie & du gouvernement des prélats, & des archidiacres; des fonctions des légats; de

la vie & de l'état des chanoines, prêtres & autres miniſtres de l'égliſe; un dialogue entre un avocat & un chanoine; un traité de la vie & du gouvernement des curez; de la converſation honnête des clercs; de la doctrine des ſcholaſtiques; de la vie des nobles; du gouvernement des princes; deux dialogues entre Jeſus-Chriſt, un prince & une princeſſe; de la vie militaire; de la vie des marchands & du juſte pere des choſes; du gouvernement politique; de la vie des perſonnes mariées; de la vie des vierges; deux dialogues de Jeſus-Chriſt, l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant; de la vie & des exemples des anciens peres; l'éloge de l'ordre des Chartreux; une explication de la regle du tiers ordre de ſaint François; de la reforme des religieux; de la vie des ſolitaires avec ſon éloge; & de la vie des recluſes. AN. 1471.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale; & l'on y trouve quatre recueils de ſermons, deux pour les ſéculiers & deux pour les religieux; une ſomme des vertus & des vices; des traitez contre la pluralité des benefices, la ſimonie, l'avarice, l'ambition; contre la proprieté des moines; contre les diſtractions en récitant l'office divin; de la maniere de chanter dévotement; de la maniere & de l'ordre qu'il faut obſerver dans la correction fraternelle; de l'énormité du peché; de la converſion des pecheurs; de la voie étroite du ſalut & du mépris du monde; le miroir des amateurs du monde; l'inſtitution des novices; des vœux & de la profeſſion religieuſe; des moïens d'emploier le tems utilement; deux livres de la vie purgative; un diſcours de la mortification vivifiante & de la réforme interieure; de la ſource de la lu-

miere & des ſentiers de la vie ; des remedes
AN. 1471. contre les tentations ; de la diſcretion des eſprits ; des paſſions de l'ame ; de la pureté & de la felicité de l'ame ; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui ſont en purgatoire ne ſont pas aſſurées de leur felicité future ; des conferences ; des lettres, & des poëſies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin qui a eu ſoin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui ſont ceux qui n'ont point encore vû le jour. Il ajoute que cet auteur écrit facilement, mais que ſon ſtile eſt ſimple & n'a rien de poli & d'élevé.

CXV. Mort de Thomas à Kempis.

Thomas à Kempis mourut auſſi cette année le vingt-quatriéme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt-douze ans. Il fut nommé à Kempis, parce qu'il étoit de Kempen petite ville du dioceſe de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380. & fut ſurnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean & ſa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis prieur du monaſtere des chanoines réguliers de la congrégation de Gerard le Grand du mont ſainte Agnès proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des écoliers de Deventer, où il apprit à écrire, & à lire la bible. Enſuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les indulgences que le pape Boniface IX. avoit accordées à l'égliſe de ce lieu, il poſtula pour entrer dans le monaſtere du mont ſainte Agnès, y fut reçu par ſon frere, & y fit profeſſion le dixiéme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces chanoines réguliers étoit de copier des ouvrages, Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un miſſel & beaucoup d'autres livres. Il compoſa

Joſſe Badius in ejus vita. Trithem & Bellarm. de ſcriptor. eccleſiaſt. Valer. André bibl. Belg. Sup. lib. XVIII. n. 189.

aussi quelques ouvrages de pieté, dont le stile, est simple, & n'a rien de relevé, mais dont les pensées sont solides & pleines d'onction, claires, intelligibles & utiles à tout le monde. AN. 1471.

L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis qui parut en trois tomes à Cologne en 1660 contient des sermons sur les misteres de Notre-Seigneur; des instructions à de jeunes religieux; des traitez spirituels à la tête desquels sont les quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ dont on a parlé ailleurs; & plusieurs vies de saints personnages, des lettres de pieté; plusieurs oraisons & quelques hymnes. On a diverses éditions de ses ouvrages faites à Doüay, à Anvers & en d'autres endroits in-quarto & in-octavo. *V. la differt. de M. Dupin, to. 12. au 15 siecle.*

CXXI. Denis patriarche de Constantinople se démet de sa dignité.

Denis patriarche grec de Constantinople se démit dans cette année de son patriarchat. Se voïant faussement accusé d'avoir reçu la circoncision des Turcs, lorsqu'il fut vendu à la prise de cette ville : & ses accusateurs persistant à l'assurer dans le concile qu'il avoit assemblé à ce sujet, quoiqu'il le niât avec serment; il crut qu'il n'y avoit pas d'autres moïen pour sauver son honneur, que de se dépoüiller & faire voir qu'il n'y avoit sur lui aucune marque de circoncision. Ce qui remplit ses calomniateurs d'une si grande confusion, qu'ils se prosternerent à ses pieds & lui demanderent pardon. Mais Denis bien loin de le leur accorder les excommunia, quoique le concile intercedât pour eux, & se démit aussi-tôt après de sa dignité qu'il avoit possedée pendant huit ans, pour se retirer dans un monastere. Simeon fut remis en sa place; mais comme il se vit obligé de païer le tribut qui avoit été introduit pour lui-même, & que le trésorier au lieu de mille écus en vouloit avoir deux mille, comme on *Apud Bzov. annal. to. 18. hoc anno. Onuphr. in chron. eccles.*

les avoir païez pour Denis ; il fut plus de trois ans ſans ſatisfaire, & ſans qu'on en élut un autre en ſa place ; ce qui cauſa quelques troubles dans l'égliſe de Conſtantinople.

AN. 1472.

CXXI. Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.

Les légats que le pape avoit choiſis pour aller chez les princes chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, ſe mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le cardinal d'Aquilée le premier de ces légats, partit de Rome le vingt-deuxiéme de Février, chargé par le pape de ſe tranſporter en Allemagne, & de faire reſſouvenir l'empereur qu'il étoit l'avocat de l'égliſe, & le défenſeur de la religion chrétienne ; que ces qualitez l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à reconcilier les rois de Pologne & de Hongrie, broüillez à l'occaſion du roïaume de Boheme, autant que la dignité de l'égliſe Romaine & la majeſté imperiale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre auſſi d'aſſurer Matthias roi de Hongrie, qu'il ne devoit point appréhender que le ſaint ſiege & l'empereur l'abandonnaſſent après l'avoir engagé à porter la guerre en Boheme ; que la cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladiſlas par les Bohemiens ; que toutefois parce qu'ils avoient plus d'inclination pour le fils du roi de Pologne, ſa ſainteté conſeilloit au roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'empereur, qui tous deux s'intereſſeroient à appaiſer les troubles.

Papienſis epiſt. 456. & 440.

CXXIII. Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.

Sa commiſſion portoit encore qu'il repréſenteroit à Caſimir roi de Pologne, qu'après avoir ſi long-tems refuſé la couronne de Boheme que le pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en roi catholique d'accorder ſon fils à des heretiques, parce qu'ils le deman-

doient, & d'avoir déclaré la guerre à Matthias qui étoit catholique, qui avoit de l'experience, & qui convenoit mieux aux Bohemiens ; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ſes filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage fuſſent rois de Boheme, ou que le roïaume échût aux Polonois au défaut de poſterité. Qu'en cas que le roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propoſitions qui paroiſſoient ſi équitables, le légat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Boheme à Matthias, avec menace d'excommunier les Polonois s'ils refuſoient d'y conſentir. Le légat fut reçu avec beaucoup d'honneur par le roi de Pologne ; mais il ne put faire la paix à cauſe des difficultez que le roi de Hongrie y apportoit : celui-ci vouloit avant toutes choſes faire la paix avec l'empereur Frederic ; & ſe flattoit d'y réuſſir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fut pas trop aſſurée.

AN. 1472.

Bzov. annal. eccleſ. ad ann. 1472.

CXXIV. Légation du cardinal Beſſarion en France, où il eſt mal reçu.

Le cardinal Beſſarion qu'on avoit deſtiné pour la légation de France, douta long-tems s'il l'entreprendroit à cauſe de ſes infirmitez & de ſon grand âge. Il avoit déja même réſolu de ne point faire ce voïage, lorſqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoigna ſa joïe de l'avoir pour légat dans ſon roïaume, & qui le prioit de hâter ſon départ, l'aſſurant qu'il ſeroit reçu avec tous les honneurs dûs à ſa dignité & à ſon mérite. Il partit donc, mais le ſuccès de ſa légation ne fut pas heureux. A peine fut-il entré en France, qu'il devint ſuſpect au roi, & étant arrivé à la cour, on refuſa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais il fut reçu avec beaucoup d'indifference & de froideur de la part du roi, qui étoit irrité de ce que ce car-

dinal avoit vû avant lui le duc de Bourgogne.
AN. 1472. On dit qu'il en avoit reçu l'ordre du pape.
Matthieu dans l'hiſt. de Louis XI. liv. 11. Brantome rapporte le fait en l'égaïant à ſon ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus ſérieuſement dans la vie de Louis XI. en ces termes :

» Cette légation, dit-il, fut la cauſe de la » mort du cardinal : car l'ayant commencée » par le duc de Bourgogne, comme celui qu'il » eſtimoit le plus difficile à mettre à la raiſon, le roi le trouva mauvais, & imputant » cela ou à mépris, ou à paſſion particuliere ; lorſqu'il ſe préſenta à l'audience, il lui » mit la main ſur la grande barbe qu'il portoit, & lui dit ce vers latin de grammaire : » *Barbara graca genus retinent quod habere* » *ſolebant.* Trait acéré, non contre la Grece qui donnoit le nom de Barbares à toutes » les autres nations, mais contre l'incivilité » & l'imprudence de ce cardinal. Le roi le » quitta aſſez bruſquement ; & pour lui faire » encore mieux ſentir que ſon ſéjour ne lui » étoit pas agréable, il lui fit expedier ſa réponſe en peu de temps. Le reſſentiment de cet affront donna tant de chagrin à Beſſarion, qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où deſcendant à Ravenne ſur le Pô, il y mourut le dix-huitiéme de Novembre 1472. dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'égliſe de ſaint Pierre, où il avoit préparé ſon tombeau, ſur lequel on lit ſon épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les cardinaux avoient élû Beſſarion pape ; que trois d'entre eux étant allé chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot ſon camerier refuſa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce car-

CXXV. Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.

Paul. Jove in elog. cap. 24. & 27.

Aubery hiſt. des cardinaux.

dinal étudioit : & les autres s'étant retirez, on élut Sixte IV. Il ajoute que Beſſarion aïant appris ce qui s'étoit paſſé, en témoigna du reſſentiment à ſon camerier en ces termes: « Perrot, ton incivilité me coûte la tiarre, & te « fait perdre un chapeau de cardinal. » Cependant ni Platine, ni le cardinal de Pavie ne diſent rien de ce fait. AN. 1472.

Beſſarion avoit toujours eu une grande inclination pour les lettres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, & il avoit encore plus de vertu. Le cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la légation de France, ne peut s'empêcher de dire que le ſaint ſiege en la perdant, avoit perdu toute ſa gloire & ſon appui; qu'il étoit le conſeil du ſacré college; qu'il n'y avoit rien de bas en lui; qu'on ne pouvoit aſſez longtemps regretter un ſi grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant comme les plus grands hommes ne ſont pas ſans défaut, il faut avoüer avec le même cardinal de Pavie, que Beſſarion pour être chargé de la légation de France, avoit engagé ſa liberté au pape; qu'il avoit eté trop complaiſant pour ſes volontez; ſur-tout lorſqu'il avoit conſenti à la création de ces deux jeunes cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il eſt difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus. *Papienſ. epiſt. 437. 455. & ſeq.* *Supra n. III.*

Sa maiſon étoit la retraite des ſçavans, dont il fut toujours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi ſa bibliotheque d'un grand nombre de differens livres grecs; & l'on aſſure qu'il en achcta pour trente mille écus. Il en fit preſent au ſenat de Veniſe, & la république la *Petr. Juſtiniani hiſt. Venet. lib. 8. in fine.*

conſerve encore aujourd'hui avec ſoin. Le pape
AN. 1472. nomma un de ſes neveux pour remplir la place de patriarche de Conſtantinople pour les Latins, qu'il laiſſoit vacante. Les ouvrages qui

CXXVI. Ouvrages du cardinal Beſſarion.

nous ont reſtez de lui, ſont un traité du ſacrement de l'euchariſtie, & des paroles de la conſecration; où il ſemble penſer comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un diſcours dogmatique des cauſes du ſchiſme, & un autre de l'union; un traité adreſſé à Alexis Laſcaris touchant la proceſſion du ſaint Eſprit, & pour la défenſe de la définition du concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas; une lettre à ceux du patriarche de Conſtantinople; & une réponſe aux quatre argumens de Planudes touchant la proceſſion du ſaint Eſprit. Tous ces ouvrages ſe trouvent dans la collection des conciles, & ont été donnez par Arcudius. Il y a encore d'autres traitez ſur la philoſophie, comme l'apologie de Platon contre George de Trebiſonde, dont on a déja parlé; un livre des loix; un traité de la nature & de l'art; adreſſé au même George de Trebiſonde; une lettre au gouverneur des enfans du prince Thomas Paleologue ſur leur éducation; une exhortation aux princes Chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; & quelque lettres imprimées ou manuſcrites. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un prit la peine de recueillir dans un volume tous les traitez de ce cardinal.

Dupin, biblioth. des aut. 15. ſiecle.

Collect. concil. 6. Labbe, tom. 13.

Vide ſupra n. 29.

CXXVII. Légation du cardinal Borgia en Eſpagne

Le cardinal Borgia vice-chancelier & évêque de Valence en Eſpagne, lieu de ſa naiſſance, fut envoïé légat en Eſpagne, pour le même ſujet que les cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Beſſarion en France. Il arriva à Valence le vingtiéme de Juin, où il fut reçu avec magnificence & de grandes dé-

Mariana hiſtor. Hiſp l. 29. c. 18.

monſtrations de joie. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla enſuite à Tarragone pour s'aboucher avec dom Ferdinand roi de Sicile, à qui il remit la diſpenſe de ſon mariage avec l'infante Iſabelle que le pape ordonnoit à l'archevêque de Tolede de publier. Comme le roi d'Arragon étoit toûjours au ſiege de Barcelone, le légat alla l'y trouver; & après la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Caſtille, & fut reçu à Madrid avec grande pompe. Il fit au clergé un diſcours que le cardinal de Pavie lui avoit compoſé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec aſſez de peine quelques ſecours pour la guerre contre les Turcs, ſans toutefois pouvoir appaiſer les troubles de la Caſtille; parce que les prélats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épouſé ſa ſœur Iſabelle malgré lui. On dit qu'il traita auſſi de la guerre ſainte avec le roi d'Arragon, les ambaſſadeurs d'Edouard roi d'Angleterre, & de Charles duc de Bourgogne, qui ſe trouvoient en Caſtille fort à propos, & de l'alliance contre Louis XI. dont il n'étoit nullement chargé: d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja ſa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorſqu'il fut élevé au ſouverain pontificat ſous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expeditions, il s'en retourna à Rome, où le roi de Caſtille envoïa bien-tôt après ſes ambaſſadeurs pour ſe plaindre au pape Sixte IV. de la conduite de ſon légat dont il étoit très-mécontent.

AN. 1472. *Papienſ. epiſt. 441. Surita annal. lib. 18. c. 40. & ſeq.*

CXXVIII. Caractere de ce légat, ſelon le cardinal de Pavie.

Le cardinal de Pavie nous apprend dans ſes lettres le caractere de ce légat, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, & il n'en parle pas fort avantageuſement. Il dit, écrivant à Fran-

çois doyen de Tolede, que le vice-chancelier
AN. 1472. avoit aiſément obtenu du pape la légation dans
Papienſ. epiſt. 534. ſon propre païs, pour y paroître avec honneur, & ſervir de ſpectacle au peuple, & pour amaſſer de groſſes ſommes d'argent dans les trois roïaumes de Caſtille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premierement à Valence, d'où pénetrant plus avant en Eſpagne, il donna par tout des marques de ſa vanité, de ſon luxe, de ſon ambition & de ſon avarice, ſans rien faire de ce qui concernoit ſa légation; qu'il revint à Rome très-odieux aux princes & aux peuples; qu'il penſa périr ſur mer, ayant eu une de ſes galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Eſpagne, & l'autre qu'il montoit ayant eu ſa poupe briſée, en ſorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu ſoixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi leſquels il y avoit trois évêques, douze juriſconſultes, & ſix chevaliers.

CXXIX. Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Le cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir celébré la meſſe le vingt-huitiéme de Mai, jour de la fête-Dieu, reçut des mains du pape dans l'égliſe de ſaint Pierre, les enſeignes des galeres bénites ſelon la coutume. Après le dîner ſa ſainteté accompagnée de tous les cardinaux, le conduiſit juſqu'à la flotte, qui étoit un peu au-deſſous de l'égliſe au milieu du Tibre, monta ſur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la poupe, donna ſa benediction au légat, à ſes gens, & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embraſſa le légat qu'il laiſſa dans ſa galere, & s'en retourna au Vatican ſur le ſoir. Cette flotte étoit de

Papienſ. ep. 439. & 440.

vingt-quatre galeres ſelon Onuphre, ou de vingt, ſelon Juſtiniani, & devoit ſe joindre à celle des Venitiens & de Ferdinand roi de Naples. Le pape s'étoit concilié ce prince par les faveurs dont il venoit de le combler ; il lui avoit confirmé l'inveſtiture que Pie II. lui avoit accordée ; il lui avoit rendu le duché de Sorano, & remis ce que ſes états devoient à l'égliſe depuis la mort de ſon pere Alphonſe, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin ſa niece fut mariée au neveu du pape, qui avoit le gouvernement de Rome ; & le duché de Sorano fut la dot de la princeſſe.

AN. 1472. *Onuphr. in Sixt. IV. Juſtiniani lib. 9.*

CXXX. Progrès de flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.

Il ne paroît pas que toutes ces flottes compoſées de plus de quatre-vingt galeres, aïent fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes ſe réduiſirent à la priſe d'Attalie dans la Pamphilie, dont on ſe ſaiſit du port ; ce qui obligea l'armée des Turcs à ſe retirer ſans avoir rien fait. Le commandant de la flotte du roi de Naples quitta l'armée navale ſur la fin de l'automne : mais le légat & Mocenigo qui commandoit la flotte Venitienne, voulant faire quelque exploit conſiderable avant les froids de l'hyver, ſurprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au ſecours de la place d'où ils enleverent un riche butin. Après cette expedition le légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année ſuivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montez ſur de beaux chevaux, douze chameaux chargez des dépoüilles des ennemis, avec beaucoup d'enſeignes priſes, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie, & qui fut attachée à la porte de l'égliſe du Va-

CXXXI. Le légat revient à Rome, où il entre en triomphe.

tican. Pour Mocenigo, il s'arrêta dans le Pélo-
An. 1472. ponese pour y paſſer l'hyver, & ne fit que piller les ports & les iſles voiſines. Onuphre dit que ſi dans cette année on eût pourſuivi les Turcs par mer, pendant que le roi de Perſe les attaquoit par terre, on ſe ſeroit aiſément rendu maître d'une grande partie de l'Aſie.

CXXXII. Conquêtes du roi de Perſe ſur les Turcs.

Ce roi de Perſe étoit Uſum-Caſſan. Il y avoit déja quelque temps qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de ſix cens mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le pape reçut dans ce temps-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce prince venoit de prendre Trebiſonde de force; il fit part de la lecture de ces lettres au ſacré college. Ce n'eſt pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fut un prince fort courageux; mais il étoit incommodé de la goutte, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Perſan. Celui-ci qui ſentoit ſon avantage, écrivit auſſi au roi de Pologne pour l'encourager à pourſuivre les Turcs. On dit que ce prince s'étant rendu maître de la petite Armenie & de la ville de Torare, il s'adreſſa au pape & aux Venitiens par le conſeil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui ſçuſſent s'en ſervir. Il obtint ce qu'il demandoit; le ſenat de Veniſe lui fit de grands preſens, & chargea Mocenigo commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ſes ordres. Deux ans aprés les Venitiens lui envoïerent Contarini pour ambaſſadeur, mais il n'y fut pas long-temps. Mahomet voulut engager le roi de Perſe à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le ſenat de Veniſe, mais il n'en reçut pas une réponſe favorable.

Pa. ieuſ. epiſt. 151.

Michou l. 4. c. 69.

Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

CXXXIII. Le pape

Le pape cependant envoïoit de tous côtez des perſonnes pour lever les décimes qui de-

voient être emploïées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque choſe. Mais les Allemands, & beaucoup d'autres, refuſerent de les païer, & furent tous prêts d'en appeller au concile. Il chargea auſſi l'archevêque de Cantorberi qui étoit cardinal, d'excommunier Robert Stilington évêque de Bathuel, & ſes partiſans, parce qu'il avoit fait mettre en priſon Proſper protonotaire & nonce du ſaint ſiege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apoſtolique Ce prélat qui étoit un homme ſeditieux, voïant qu'on le pourſuivoit pour un autre fait comme criminel de leze-majeſté, ſe réfugia dans l'univerſité d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite priſon le reſte de ſes jours. Le ſouverain pontife envoïa auſſi des viſiteurs pour reformer les monaſteres de Sicile, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, & confirma les privileges du monaſtere de S. Sauveur de l'ordre de ſaint Baſile, ſitué hors des murs de Meſſine.

AN. 1472.

voïe levet les décimes & les Allemands les refuſent.

Krantz. 13. Vvandal. 7.

Reg Sixt. apud Ezovium hoc anno.

CXXXIV. Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de ſaint André.

Patrice Graan avoit ſuccedé en Ecoſſe à ſon frere uterin dans l'évêché de ſaint André. Les traverſes qu'il y eſſuïa l'obligerent de ſe rendre à Rome, & d'avoir recours au pape, qui avoit érigé ſon évêché en archevêché, & l'avoit fait légat du ſaint ſiege en Ecoſſe : mais il trouva de ſi grandes oppoſitions pour exercer ſes fonctions de la part des grands ſeigneurs, qui croïoient qu'en cela les anciens droits du roïaume étoient violez, qu'il lui fut défendu d'exercer ſa légation, juſqu'à ce que le pape eût prononcé ſur les griefs d'accuſation qu'on avoit intentez contre lui, & même on lui fit défenſes de porter les marques d'archevêque. Ses enemis furent ſi puiſſans à Ro-

Buchanan. lib. 12.

Sup. l. CXII. n. 178.

me, qu'on le condamnât à quitter ſon archevêché, & ſelon quelques auteurs, il fut enfermé dans une priſon où il mourut de miſere. Ce Patrice fut le premier archevêque de S. André, ſans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les rois d'Ecoſſe commencerent à nommer aux évêchez & aux abbaïes du roïaume; ce qui fit tomber les benefices entre les mains des courtiſans, qui n'en faiſoient pas un pieux uſage.

AN. 1472.

Spond. contin. annal. hoc anno, n. 47.

La paix arrêtée entre le roi de France & le duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on ſe fût donnée de part & d'autre. Le roi n'étoit pas ſcrupuleux à obſerver ſes engagemens; mais aïant juré ſur la croix de ſaint Lo d'Angers, le duc de Bourgogne étoit fort ſurpris qu'il ne tînt pas ſa promeſſe. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raiſon. Le duc de Guïenne étoit fort malade; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre les liaiſons qui étoient entre les ducs de Bourgogne & de Guïenne, Louis XI. n'aïant plus les mêmes raiſons, ſi ce dernier venoit à mourir, il étoit aiſé de voir que ſon interêt étoit d'uſer de délai. Ce fut auſſi le parti qu'il prit juſqu'à ce qu'il eût vû le duc de Guïenne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douziéme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit eté empoiſonné à ſaint Jean d'Angely par Jean Faure Verſois religieux Benedictin, abbé du monaſtere de cette ville: ce qui confirma ce ſoupçon, ce fut que la fille du ſeigneur de Montſoreau, veuve de Louis d'Amboiſe vicomte de Thoüars, qui avoit dîné avec lui, mourut auſſi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort ſi ſubite aïant fait auſſi-tôt grand bruit, le ſeigneur de Leſcun fit conduire le religieux à Nantes, où

CXXXV. Mort du duc de Guïenne frere de Louis XI.

on l'enferma dans la tour ; & comme on travailloit à lui faire ſon procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans ſa priſon, étendu mort ſur la place, la tête enflée, le viſage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la verité du fait. Louis voïant ſon frere mort, ne voulut point abſolument ratifier le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne, & celui-ci pour s'en venger ne penſa plus qu'à l'inquieter & à lui faire la guerre. AN. 1472.

CXXXVI. Le roi de France ſe ſaiſit de la Guïenne.

Le roi qui avoit toûjours une armée dans la Xaintonge, ſe ſaiſit de la Guïenne ; & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remit toutes les pieces du procès qu'on avoit commencé d'inſtruire contre l'abbé de ſaint Jean d'Angely. Les commiſſaires obéirent, & l'on n'a jamais ſçû ce que ces informations contenoient : circonſtances qui firent ſoupçonner que le roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoiſonnement de ſon frere. Ce monarque maître de la Guïenne, en donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne de ſon côté entra en Picardie, & fit un bucher de tout le plat païs. La ville de Neſle priſe d'aſſaut, éprouva toutes ſortes de cruautez ; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré ſur le herant qui les ſommoit de ſe rendre. Le reſpect des autels ne ſauva point le peuple innocent qui s'étoit réfugié dans l'égliſe. Ceux qui échaperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupez. Il coloroit cette cruauté du honteux prétexte de venger la mort du duc de Guïenne dont il accuſoit le roi, qui venoit encore de ſe ſaiſir de ſon appanage.

Cette ſeverité du duc de Bourgogne inti-

mida ſi fort les quinze cens archers de la garAN. 1472. niſon de Roye, qu'ils en ſortirent ; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne ſuffiſant pas CXXXVII. pour garder la ville, capitula. Le deſſein du Le duc de Bourgogne échouë devant Beauvais, dont il leve le ſiege. duc étoit de paſſer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévû l'engagea mal à propos devant Beauvais, où il alla échoüer. Après ſept jours de ſiege & pluſieurs aſſauts de deux côtez où il y avoit bréche, les officiers Bourguignons perſuadez que l'armée acheveroit de ſe ruiner ſans aucun fruit, ſi elle demeuroit plus longtemps devant une ville où il y avoit une ſi nombreuſe garniſon, preſſerent leur duc de lever le ſiege, & l'obtinrent vingt jours après qu'il eut été formé. La valeur des aſſiegez étoit ſoutenuë par les maréchaux de Gamache & de Loheac, les ſeigneurs Louis de Cruſſol, de Croye, de Salazar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezeray dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce ſiége ; qu'on voit encore la ſtatuë de cette heroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de ville, & que le dixiéme de Juillet, jour auquel le ſiege fut levé, on y fait une proceſſion où les femmes marchent avant les hommes.

Mezeray, abregé chr. in 12. hiſt. de Louis XI.

CXXXVIII. La honte que le duc de Bourgogne venoit Il entre dans la Normandie. de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de ſe jetter dans la Normandie, où le duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec ſon armée : mais la priſe de la Guïenne par Louis XI. empêcha cette jonction ; parce que ſa majeſté auſſi-tôt après s'avança vers la Bretagne ; ce qui fit que le duc de Bourgogne, privé des troupes de Bretagne qui furent conſervées pour garder le païs, ſe ſaiſit d'abord des villes d'Eu, de ſaint Valery, de Neufchâtel,

ravagea le païs de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança juſqu'à la ville de Roüen, où les Bretons devoient le joindre; mais ne recevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, ſans avoir fait aucune conquête qu'il pût conſerver. Tel fut le ſuccès de ſa campagne. Les villes d'Eu & de ſaint Valery furent repriſes; & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne, ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par tout, & mettant tout à feu & à ſang. AN. 1472. *Mem. de Comines, liv. 3. ch. 10.*

CXXXIX. Louis XI. attire Leſcun dans ſes intérêts.

Le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guïenne, vint avec ſes troupes au pont de Cé en Anjou, dans le deſſein d'intimider le duc de Bretagne, pour le détacher du duc de Bourgogne. Ce fut alors qu'il gagna le ſeigneur de Leſcun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du duc de Guïenne, auquel il étoit fort attaché. Louis XI. à force d'argent gagna deux domeſtiques de ce ſeigneur, Philippe des Eſſars, & Guillaume de Soupleville, qui perſuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que ſa majeſté avoit pour lui. Leſcun qui avoit aſſez de vanité pour croire que ſes grands talens paroîtroient avec plus d'éclat ſur un theâtre tel que celui de la cour de France, traita ſecretement avec le roi qui lui accorda toutes ſes demandes: il le fit comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaie, des deux châteaux de Baïonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de ſaint Sever, des ſenechauſſées du Bourdelois & des Landes, avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une penſion de ſix mille livres. Comines ajoute, qu'on convint de quatre-vingt mille livres de penſion pour le duc de Breta- *Mem. de Comines, l. 3. ch. 11.*

gne ; mais qu'on n'en païa que la moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut ſix mille écus en argent ; une penſion de douze cens francs, la mairie de Baïonne, le bailliage de Montargis, & d'autres charges en Guïenne. Des Eſſars fut gratifié de quatre mille écus, de douze cens francs de penſion, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le duc de Bretagne promit ſincerement de renoncer à l'amitié du duc de Bourgogne. Le roi Louis XI. détacha encore du parti du duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de ſa cour.

AN. 1472.

CXL. Le duc de Bretagne quitte les interêts du duc de Bourgogne.

CXLI. Philippe de Comines s'attache au roi, & quitte le duc de Bourgogne.

On ne ſçait pas bien à quelle occaſion ce ſeigneur paſſa dans cette année au ſervice de ſa majeſté. Sa réputation étoit devenuë ſi grande, qu'il n'y avoit point de prince dans l'Europe qui ne deſirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vû d'homme qui eût plus de bon ſens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique, qu'il ſçavoit allier avec la religion, ſans bleſſer jamais celle-ci. Les hiſtoriens Flamands ont voulu deviner les cauſes de ſa déſertion, & en ont apporté pluſieurs raiſons qui portent toutes un caractere d'impoſture. La cauſe la plus vrai-ſemblable, eſt que voïant le duc de Bourgogne avoir des deſſeins qui le conduiſoient à ſa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y précipitât, afin qu'il n'y eut pas lieu d'imputer à ſes conſeils les malheurs qui le menaçoient. Louis XI. n'ayant pas oublié les ſervices que ce ſeigneur lui avoit rendus à Peronne, en contribuant à le tirer d'entre les mains du duc, le combla de bienfaits.

Mem. de Comines, l. 3. ch. 11. de l'édition de 1713. t. 3. pag. 469.

Il le fit ſon chambellan ; ſouvent il le faiſoit manger à ſa table, il n'avoit rien de ſecret pour lui, il le conſulta toujours, & ſuivit le

plus ſouvent ſes avis dans les affaires les plus embaraſſées. Il lui fit épouſer Helene de Chambes, fille & heritiere du ſeigneur de Montſoreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Briſſon, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtellenie des Mottes. En un mot, Comines entra avec Louis XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le duc de Bourgogne l'avoit honoré: Sa majeſté alloit quelquefois ſe divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, ſans que les courtiſans s'y trouvaſſent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les commiſſions les plus honorables & les plus importantes qui ſe préſenterent durant ſon regne, avec la principauté de Talmont, Aulone, Curzon, Château-Gontier & la Chaume.

AN. 1472.

CXLII. Bienfaits dont le roi comble Comines.

Quoiqu'en pluſieurs actions Louis XI. ne parut pas ſe conduire par des principes de religion; il ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup de dévotion envers les ſaints, d'orner leurs égliſes, de faire tous les ans quelques pieux pélerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la ſainte Vierge. Ce fut pour entretenir ſon culte que le premier jour de Mai il fit faire une proceſſion ſolemnelle à Paris, & ordonna de faire ſonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix ſi néceſſaire à ſon roïaume: ce que pluſieurs regardoient comme un effet de ſon hipocriſie, ou plûtôt de ſa bizarrerie, qui ſouvent lui faiſoit négliger l'eſſentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à ces pratiques exterieures. Et parce que le même jour qu'il fit faire cette proceſſion, Guil-

CXLIII. Coutume de ſonner l'*Angelus* à midi établie par Louis XI.

Gaguin. hiſt. Lud. XI, lib. 11.

articles de la pragmatique-sanction fussent moderez ou expliquez dans une assemblée des états du roïaume convoquée à ce sujet. AN. 1472.

CXLV. Réponse du pape aux demandes du roi.

A toutes ces demandes le pape répondit qu'il étoit hors de saison de demander la convocation d'un concile, qui exigeoit un tems considerable, lorsque le mal étoit pressant, & que les progrès des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la religion; que les autres princes chrétiens, ou s'étoient deja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient prêts à le faire; que le roi de France devoit se joindre à eux pour ne pas differer une œuvre si sainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ses états, & les aumônes des fideles. Qu'en toute autre chose, le saint siege lui donneroit des témoignages de sa bienveillance & de son affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître, quand l'occasion s'en présenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce pape pour la France, dattée du septiéme d'Août, touchant les benefices, les graces, les procès & les taxes, conformément aux demandes du roi Louis XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point mise à execution, parce qu'elle étoit contraire au droit commun & aux conciles de Constance & de Basle. L'archevêque de Lion pour lequel le roi demandoit un chapeau de cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le pape le fit dans cette année légat d'Avignon.

Extr. com. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

CXLVI. Mort d'Amedée IX. duc de Savoïe.

Amedée IX. dit le Bienheureux, fils de Louis duc de Savoïe, & d'Anne de Cypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-sept ans. Il avoit succedé aux états de

ſon pere en 1468. C'étoit un prince qui avoit
AN. 1472. beaucoup de pieté, qui aimoit la juſtice, &
Guichenon hiſt. de Savoïe. qui pardonnoit génereuſement à ſes ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la regence de ſes états à Yoland de France ſon épouſe, qui les gouverna avec beaucoup de ſageſſe. Les grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le comte de Breſſe pour favoriſer ce parti, entra en Savoïe dans le mois de Juillet de l'année précedente; & aïant ſurpris Montmeillan, s'y ſaiſit d'Amedée, qu'il mena à Chambery. Mais Louis XI. envoïa des troupes au ſecours du duc, & les princes révoltez avec le comte de Breſſe demanderent la paix, qu'on leur accorda. La ſainteté d'Amedée juſtifiée par pluſieurs miracles, lui a fait donner le titre de bienheureux. Il étoit encore au berceau lorſqu'il fut accordé à Tours le ſeiziéme d'Août 1436. avec Yoland de France fille du roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut conſommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut beni par la naiſſance de ſix fils & de quatre filles. Philibert ſon fils aîné lui ſucceda.

CXLVII. Mort de Jean Gaſton de Foix captal de Buch.

Jean Gaſton de Foix captal de Buch, mourut auſſi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le prince de Viane, parce qu'il étoit heritier préſomptif du roiaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois juſqu'en 1463. Mais Louis XI. le gagna, & lui fit épouſer Magdelaine de France ſa ſœur. Gaſton en eut deux enfans, un fils & une fille. Le fils nommé Phœbus fut roi de Navarre; mais étant mort aſſez jeune, ſa ſœur lui ſucceda. Cette princeſſe fit paſſer quelques années après la couronne de Navarre dans la maiſon d'Albret, d'où enſuite elle eſt

tombée

tombée dans celle de France. La mort de Nicolas fils de Jean duc de Calabre & de Lorraine, ſuivit de près celle de Gaſton. Ce prince mourut à Nanci ſans enfans. Sa tante Yoland lui ſucceda. Elle étoit fille de René roi de Sicile, comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Lorraine comte de Vaudemont, de qui elle avoit un fils nommé René. C'eſt de ce dernier René que ſont ſortis tous les princes de Lorraine.

AN. 1472.

CXLVIII. Et de Nicolas fils du duc de Calabre.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur célebre, mourut auſſi cette année 1472. le vingt-troiſiéme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule ſa mort juſqu'en 1473. un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ſes études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le maître des ſentences avec réputation, l'an 1414. il reçut le bonnet de docteur en theologie de la faculté de Paris. Il prêcha auſſi avec ſuccès dans cette grande ville. En 1451. on l'élut doïen du chapitre de Cambrai. Il aſſiſta au concile de Baſle, & travailla avec zele pour ramener les Huſſites à l'égliſe. Il fut un des députez de ce concile vers les Bohemiens, & il n'oublia rien pour réuſſir dans ſa légation. Il a vécu fort long-temps, & a été doïen de faculté de theologie de Paris. Etant de retour à Baſle, il diſputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, ſur l'article de la punition publique des pechez. Nous avons ſon diſcours. Il répondit encore depuis à diverſes conſultations qu'on a données en deux volumes in fol. à Bruxelles en 1478. Le premier ſous le titre de *Sporta*; contient differens traitez de la conſervation des biens de l'égliſe, & de ſes défenſeurs; de la virginité perpetuelle de Marie, contre les

CXLIX. Mort de Gilles Charlier.

Dupin bibliot. des aut. tom. 12. in 4. pag. 100. Conc. tom. 12. p. 1159. Caniſius antiq. lect. tom. 3. pag. 289. Le Mire, in ant. de ſcript. eccleſ.

Iconomaques; & du célibat des eccleſiaſtiques.
AN. 1472. Le ſecond publié un an après ſous le titre de *Sportula*, renferme les traitez de l'élection du traître Judas; de la hierarchie eccleſiaſtique; des revenus pour vivre; des dîmes; des images; de la confeſſion, &c. On a dans la bibliotheque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuſcrits de ce docteur, un commentaire ſur le maître des ſentences, un traité de la communion des laïques ſous une ſeule eſpece, des cas de conſcience, & un grand nombre de ſermons.

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

AN. 1473.

I. Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.

LEs Venitiens avec les ſecours envoyez par le pape & par quelques princes d'Italie, continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo géneral de la flotte Venitienne, ſecourut le prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le roi de Perſe, parce que Mahomet l'avoit dépoüillé d'une partie de ſa principauté. Ce prince aidé non ſeulement des Venitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ſes états. Après cette expedition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oiſif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Uſum-Caſſan roi de Perſe attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action il eut l'avantage, & le beglerby d'Europe, c'eſt-à-dire le gouverneur de la province de la Turquie en Europe, y fut tué, avec pluſieurs princes & officiers. Mais dans un ſecond combat il eut du deſſous. Mahomet le battit avec ſon artillerie, le Perſan n'aïant pas encore reçu les canons des Venitiens. Cette victoire coûta au ſultan plus de quarante mille hommes. Uſum-Caſſan y perdit ſon fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuſe. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perſe après avoir été battu, ſe retira dans les montagnes d'Armenie avec ſon autre fils, pendant que Mahomet aïant ravagé tout le païs, s'en retourna à Conſtantinople, emmenant avec lui

II. Le roi de Perſe vainqueur dans un premier combat défait dans un ſecond.

Phranz. l. 3. c. 30. Leunclav. lib. 15.

beaucoup de priſonniers. Il en faiſoit couper
AN. 1473. cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faiſoit, pour répandre par tout la terreur.

III. Entrepriſe hardie d'un jeune Sicilien ſur la flotte de Mahomet.

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine, vint trouver Mocenigo général de la flotte Venitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponneſe où il paſſoit l'hyver, & lui dit que les Turcs l'aïant pris à Chalais, & l'aïant enſuite mené à Gallipoli où il ſervoit, il s'étoit apperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arſenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équipper plus de cent galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loüa de ſon deſſein, accepta ſes offres, & lui fournit tout ce qui étoit néceſſaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes; & aïant paſſé les Dardanelles en marchand de fruit, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ſes pommes. La nuit ſuivante il mit le feu à l'arſenal qui fut conſumé. Mais aïant voulu faire la même choſe à la flotte, le ſuccès ne fut pas ſi heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voïant que ſon entrepriſe avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de paſſer l'Helleſpont; ce qu'il ne put faire, parce que ſa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de ſe ſauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moïen du reſte de ſes pommes qui flottoient ſur l'eau. On le ſaiſit, & on le conduiſit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps; ce qu'il ſouffrit avec beaucoup de conſtance. Le ſénat de Veniſe fit une penſion à ſon pere, & maria ſa ſœur des deniers publics.

Coriolan. lib. 2. Sabellic. 3. decad. 9. Juſtiniani, lib. 9.

Pendant que les Venitiens faiſoient ainſi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet ſollicitoit fort Matthias roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ſes forces contre le roi de Perſe; que déja Matthias avoit envoïé ſes ambaſſadeurs à Conſtantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit entr'autres la reſtitution de la Boſnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de ſon côté de faire la guerre au roi de Perſe, ſi le Turc lui fourniſſoit l'argent néceſſaire. Sur ces nouvelles le pape écrivit promptement à Matthias pour le détourner d'un deſſein ſi pernicieux, & manda à Louis évêque de Ferrare ſon nonce en Hongrie, d'examiner ſoigneuſement ſi cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du ſaint ſiége: ce qui pouvoit bien être, puiſque la paix ne ſe fit pas; à moins qu'on ne diſe que Mahomet aïant battu le roi de Perſe, ſe mit enſuite peu en peine du roi de Hongrie.

AN. 1473.

IV. On projette un traité entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Papienſ. epiſt. 516. & 517.

Jacques uſurpateur du roïaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit frere naturel de Charlotte reine légitime de Chypre, qui étoit mariée à Louis duc de Savoïe; mais le déſir de regner lui fit tout entreprendre pour chaſſer l'un & l'autre, & il y réuſſit par le ſecours que lui procura le ſoudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir, ſe retira à Rhodes, & tenta en vain de rentrer dans ſes états. Elle vint enſuite à Rome pour implorer l'aſſiſtance du pape: mais tous les projets que l'on fit pour ſon rétabliſſement, échoüerent. Voïant ſon ennemi mort, ſes eſperances ſe renouvellerent: mais Jacques avoit pris des meſures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ſes états. Il avoit fait un teſtament par lequel il inſtituoit

V. Mort de Jacques uſurpateur du roïaume de Chypre.

Coriolan. lib. 2. & 3.

ſes heritiers Catherine ſon épouſe, fille de Marc
AN. 1473. Cornaro ſénateur Venitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au ſenat & au géneral Mocenigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même teſtament que Jean ſon fils bâtard ſuccederoit; au défaut de ce dernier, un autre bâtard du même nom; & à leur défaut, Charlotte ſa fille bâtarde, & que ſi tous ceux-là mouroient ſans poſterité, l'iſle de Chypre paſſeroit au plus proche de la maiſon de Luſignan. Le ſénat qui avoit adopté Catherine, conſentit à toutes les clauſes du teſtament, & le géneral Mocenigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adreſſa: elle lui remontra ſes droits, le preſſa de lui rendre juſtice & de la rétablir dans ſon roïaume; ſes prieres furent inutiles. Mocenigo lui répondit, que le roïaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre; & Charlotte ceſſa ſes pourſuites, ne pouvant faire autrement. Peu de temps après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme ſon pere, & couronné deux mois après.

VI. L'archevêque de Chypre ſonge à ſe rendre maître du roïaume.

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors ambaſſadeur auprès de Ferdinand roi de Naples, n'eut pas plûtôt appris la mort du roi, qu'il penſa ſerieuſement à ſe rendre maître de la couronne, avec le ſecours des Catalans qui y poſſedoient beaucoup de fortereſſes. Pour y réuſſir, il engagea Ferdinand de marier ſon fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques; & après cet accord, il

Etienne de Luſignan, hiſt de Chypre.

partit avec un envoïé du roi de Naples. A leur arrivée ils firent aſſaſſiner un oncle & un couſin germain de la reine Catherine. L'archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que ſix ans, & on lui donna la qualité de prince de Galilée, ſuivant la coutume des Cypriots, qui croïant leur ſouverain roi de Jeruſalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit ſucceder au roiaume. Les deux conjurez s'emparerent des places & de tous les forts de l'iſle. Ils voulurent contraindre la reine Catherine d'écrire à Veniſe qu'elle avoit plein-pouvoir de commander avec ſon fils, & que ſon oncle n'avoit été tué qu'à cauſe de ſon ambition démeſurée & ſon avarice ſordide; mais elle ne le voulut point. AN. 1473.

VII. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc Savoïe.

Charlotte l'ancienne reine voïant qu'elle ne pouvoit plus eſperer de rentrer dans le roiaume de Chypre, y renonça ſolemnellement en preſence du ſouverain pontife & des cardinaux, en faveur d'Amedée IX. duc de Savoïe frere de Louis ſon mari: elle prit le parti de reſter à Rome, & le pape lui aſſigna une penſion honnête. Elle y mourut le ſeiziéme Juillet 1487. & fut enterrée dans l'égliſe de ſaint Pierre. *Æn. Sylv. Aſia. cap. 97. & comment. lib. 7.*

VIII. Conciles de Madrid & de Tolede en Eſpagne.

L'ignorance regnoit tellement en Eſpagne, même parmi les eccleſiaſtiques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui ſçuſſent le latin. La bonne chere & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations; le concubinage étoit preſque public parmi eux, & le moindre de leurs déreglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des benefices. On ne s'en faiſoit pas même de ſcrupule. Le cardinal Borgia légat du pape étant encore à Madrid, on tint une aſſemblée extraordi- *Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23. c. 18. & 19. Concil. to. 13. p. 1449.*

naire des prélats du roïaume & des plus conſi-
AN. 1473. derables eccleſiaſtiques pour les affaires de ſa légation ; & dans cette aſſemblée on propoſa auſſi des moïens pour réformer les abus dont nous venons de parler. On reſolut entr'autres de demander à ſa ſainteté qu'elle permît déſormais qu'il y eût dans toutes les égliſes cathedrales deux canonicats, dont l'un ſe donneroit à un theologien, & l'autre à un juriſconſulte ou à un canoniſte, & que ces deux chanoines ſeroient choiſis par l'évêque & le chapitre conjointement. Le pape fit auſſi-tôt expedier une bulle pour confirmer cette demande.

Mais comme ce reglement ne ſuffiſoit pas pour remedier à tous les deſordres, Dom Alphonſe de Carrillo archevêque de Tolede, convoqua un concile provincial des évêques ſes ſuffragans dans la ville d'Aranda. Ce concile fut très-nombreux. On dit que l'intention ſecrete de l'archevêque en l'aſſemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & Iſabelle auſquels ce prélat étoit entierement dévoüé, en cherchant les moyens d'attirer dans leurs interêts ceux qui ſe trouveroient à cette aſſemblée. Quoi qu'il en ſoit on y fit vingt-neuf reglemens ſur la diſcipline eccleſiaſtique dont les principaux ſont : que les archevêques tiendroient des concilesprovinciaux au moins tous les deux ans, & les évêques des ſynodes tous les ans: que les paſteurs auront ſoin d'avoir par écrit les articles de foi & de les faire connoître au peuple : qu'on ne conferera point les ordres ſacrez à ceux qui ne ſçauront pas le latin : qu'on ne recevra point les clercs d'un autre dioceſe ſans des lettres de leurs évêques : que les eccleſiaſtiques ne porteront point le deüil: que les évêques ne paroîtront jamais en public qu'en rocher & en camail; qu'ils ne porte-

ront jamais d'habits de soie, & qu'ils se feront lire l'écriture sainte à leur table pendant leurs repas : qu'ils célebreront la messe au moins trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois : que l'on observera les dimanches & les fêtes en s'abstenant de toute œuvre servile ; que les ecclesiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux seigneurs temporels à l'exception du roi : qu'on ne celebrera point les nôces dans les temps défendus : les autres canons contiennent des reglemens contre les ecclesiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on representoit dans les églises, les jeux défendus aux gens d'église, les duellistes, les ravisseurs & autres. AN. 1473.

Le dix-septiéme de Juin le pape écrivit au vicaire de Boulogne, pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes eussent eu la témerité de soutenir dans les disputes & dans leurs sermons, que ce n'étoit point une heresie de consulter les démons. Le vingt-neuviéme d'Août il confirma la constitution de Paul II. sur la réduction du jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année suivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'église fussent suspenduës pendant tout le temps que dureroit le jubilé.

IX. Le pape confirme la bulle de Paul II. sur la réduction du jubilé.

Papiensis, epist. 548.

Le neveu du pape Pierre Riario cordelier & cardinal de saint Sixte faisoit toujours des dépenses excessives à Rome : il donna dans cette année deux repas si somptueux, que le cardinal de Pivie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareil dans les siécles précedens, même parmi les païens. Il donna le premier aux ambassadeurs de France & l'autre à la fille de Ferdinand roi de

X. Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

Naples, épouſe d'Hercule d'Eſt duc de Ferra-
AN. 1473. re, à laquelle il fit des préſens conſiderables, qui marquoient l'exceſſive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excès dans ſes lettres. Riario fut nommé cette année par le pape ſon oncle à la légation de l'Ombrie, & enſuite de toute l'Italie : on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ſe ménager les bonnes graces du ſaint pere.

XI. Le pape confirme la regle des religieux Minimes.

Bullar. to. 1. Sixti IV. conſtitut. 5.

Le vingt-troiſiéme de May le pape confirma la regle des religieux Minimes inſtituez par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce ſaint retiré dans un rocher ſur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice ſous un habit fort vil. Il commença à avoir des diſciples à l'âge de vingt ans. Il les aſſembla dans un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu, & un prêtre de la paroiſſe voiſine venoit de temps en temps dire la meſſe. Mais le nombre de ſes diſciples augmentant, avec la charité des fideles qui contribuoient au ſoutien de ce nouvel inſtitut, François fit conſtruire un plus grand monaſtere & une égliſe avec la permiſſion de Pyrrho archevêque de Coſenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans ſa communauté un régime uniforme, en aſſujettiſſant ſes diſciples par un quatriéme vœu à l'obſervance d'un carême continuel ſans uſer de beurre ni d'œufs. La réputation de cet établiſſement devint très-grande en moins de quinze ou ſeize ans. Cette congrégation n'étoit alors compoſée que de laïcs, à l'exception de quelques clercs en petit nombre & d'un ſeul prêtre docteur en droit nom-

mé Balthaſar de Spino, qui fut depuis confeſſeur du pape Innocent VIII. durant quelque temps. L'archevêque de Coſenza charmé de leur pieté, leur accorda divers privileges. Le pape les confirma & établit François ſuperieur general de la congregation. AN. 1473.

Le ſeptiéme de Mai de cette année le pape fit une promotion de huit cardinaux, & ſur les inſtances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand roi de Naples, il réſerva trois ſujets tels que ces princes voudroient les choiſir pour leur conferer auſſi publiquement cette dignité quand leur intention lui ſeroit connuë. Cette réſerve cauſa beaucoup de diſputes, ſurtout quand on eut connu les ſujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi; en ſorte qu'on ne put s'accorder. Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus. Philippe de Levis, François, archevêque d'Arles du titre de S Pierre & ſaint Marcelin, Etienne Nardino natif du Frioul, archevêque de Milan du titre de ſaint Adrien, puis de ſainte Marie au-de-là du Tibre. Auxias du Puy Eſpagnol, archevêque de Montreal en Sicile, du titre de ſaint Vital, puis de ſainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza évêque de Sagonne, du titre de ſainte Marie *in Dominica*, puis de ſainte Croix de Jeruſalem, & archevêque de Tolede. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuſe, puis de Leon & de Cuença, du titre de ſaint Vite, de ſaint Modeſte & de ſaint Clement Jean-Baptiſte Cibo Genois, évêque de Melfi, du titre de ſainte Balbine, puis de ſainte Cecile, & devenu pape ſous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmeſan, évêque de Novarre,

XII. Promotion de huit cardinaux par le pape.

Papienſis epiſt. 510. 511. *& ſeq.* *ep.* 514.

du titre de ſaint Nerée & ſaint Achillée, puis
AN. 1473. de ſainte Praxede, & archevêque de Milan. Etienne Hugonet François, évêque de Mâcon, du titre de ſainte Lucie.

Idem. Papienſ. epiſt. 657. & ſeq. *Papienſis ibid.*

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne ſe fit pas. Dans une autre de ſes lettres il dit qu'on l'avoit reculée juſqu'à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, où nous ne voyons point encore qu'elle ſe ſoit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes ſeuls ne peuvent créer de cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du ſacré college. Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Arragon qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Sarragoſſe à Alphonſe bâtard de ſon fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore ſix ans. Il excuſe ſa ſainteté de ce qu'elle ne peut, ſans violer les ſaints canons & toutes les loix de l'égliſe, élever à l'épiſcopat un enfant, qu'elle pouvoit bien le diſpenſer du défaut de naiſſance, mais non pas du défaut d'âge. C'eſt pourquoi après beaucoup des diſputes, & de conteſtations qui durerent aſſez long-temps, le pape nomma à cette égliſe Auxias du Puy cardinal du titre de ſainte Sabine & vicecamerier de l'égliſe Romaine qui étoit déja archevêque de Montreal en Sicile. Mais comme le roi d'Arragon ne vouloit point y conſentir, ni permettre qu'il prît poſſeſſion de l'évêché; il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand roi de Naples s'en mêla; & Sixte IV. qui craignoit ce prince, conſentit qu'Alphonſe auroit l'évêché de Sarragoſſe en commande perpetuelle: introduiſant par-là, dit le cardinal de Pavie,

un nouvel exemple dont les papes & les rois ont bien ſçû faire uſage dans la ſuite. AN. 1473.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes états.

Alphonſe fils d'Arnoul duc de Gueldres ayant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vû, fut rétabli dans ſes états dont ce fils ingrat l'avoit chaſſé. Le duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ſes propres interêts, penſa que cette action pourroit lui acquerir le duché de Gueldres, & pour y réuſſir plus ſûrement, il combla Arnoul d'honneurs & ménagea toujours ſon eſprit. Arnoul deshérita en effet ſon fils Adolphe & inſtitua le duc ſon heritier. Adolphe quoique priſonnier, avoit des amis dans les états de ſon pere, ils promirent de le favoriſer, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut ceder. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ſes autres états. Cette nouvelle acquiſition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non-ſeulement d'ériger ſes terres en roïaume, mais encore de ſe faire reconnoître roi des Romains, en mariant ſa fille à Maximilien fils de l'empereur Frederic.

XIV. Le roi de France ſe réſout de punir le connétable.

Louis XI. avoit réſolu de punir le connétable de ſaint Pol de ſa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire ſûrement, il lui étoit neceſſaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne; ce qui n'étoit point aiſé. Le connétable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes aſſez conſiderables qui étoient toutes ſituées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié preſque toute la nobleſſe; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il poſſedoit en qualité de proprietaire preſque toute la partie des Païs-Bas qui s'étend depuis

Calais juſqu'au de-là de Lille. Le duc de Bour-
AN. 1473. gogne étoit auſſi fort irrité contre lui, à cauſe de ſes artifices pour l'engager à marier ſa fille au duc de Guienne. Ces deux princes avoient donc interêt de faire ſentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger; il en ſollicita le duc de Bourgogne. Les commiſſaires de France négocierent cette affaire à Bruxelles pendant la treve, & l'on convint d'une conference à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre perſonnes de confiance, deux François, le ſeigneur de Curton & JeanHeberge qui fut depuis évêque d'Evreux; deux Flamands, le chancelier Hugonet & le ſeigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bien-tôt d'accord.

XV. Les commiſſaires de Louis XI & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.

Ils convinrent que le connétable ſeroit déclaré criminel en France & dans les Pais-Bas; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre; que le premier des deux qui s'en ſaiſiroit lui feroit faire ſon procès pour le condamner à mort dans les huit jours ſuivans; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de ſa dépouille, qui conſiſtoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiſcation de tous les biens du coupable ſituez dans le Pais-Bas. Le connétable fut informé de cette réſolution; il fit remontrer à ſa majeſté qu'on lui tendoit un piege, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'ayant pû corrompre le connétable, tâchoit de le porter par deſeſpoir à abandonner le roi; que dans le même temps que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le ſollicitoit ſous-main & offroit de

prendre ſa protection contre elle, pouvû qu'il mît Saint-Quentin au pouvoir du duc; & c'étoit juſtement ce que le roi apprehendoit : il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans ſon parti. AN. 1473.

XVI. Le roi envoïe des ordres contraires à ſes commiſſaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit lui firent changer de ſentiment. Il écrivit à ſes députez de Bovines de ne rien conclure contre le connétable, & de prolonger ſeulement la tréve pour ſix mois ou une année. Mais le courier trouva que les députez avoient été ſi diligens, que la ruine du connétable avoit été ſignée & arrêtée dès le ſoir précedent. Ils communiquerent cet ordre aux députez Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les ſignatures. On croit que le duc de Bourgogne y conſentit, eſperant toujours que le connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la tréve ne fut prolongée juſqu'au mois de May de 1475. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit néceſſaire qu'ils euſſent enſemble une conference où ils puſſent prendre des meſures pour réſiſter en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année ſuivante.

XVII. Henri roi de Caſtille ſe reconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.

La réconciliation ſe fit dans celle-ci entre Henri roi de Caſtille, & Iſabelle ſa ſœur, épouſe de Ferdinand d'Arragon. Cette princeſſe reconnuë heritiere des états de Caſtille par quelques grands ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda ſur le Duero, & trouva moïen de la ſurprendre. Le roi ſon frere en fut extrémement indigné, parce que cette place étoit de l'appanage de la reine ſon épouſe, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera

ſon major-dome & gouverneur de Segovie l'en
AN. 1473. diſſuada, & lui fit entendre que le marquis de Villena eſſaïoit de l'aigrir contre la princeſſe ſa ſœur, pour ſe rendre plus puiſſant pendant cette diviſion. Ce ſentiment aïant été appuïé par le cardinal d'Eſpagne & par le duc de Benevent, le roi conſentit à ratifier le mariage de ſa ſœur. Beatrix de Bonadilla épouſe de Cabrera, partit déguiſée en païſanne pour aller trouver Iſabelle, & lui aïant fait part des favorables diſpoſitions où le roi ſon frere ſe trouvoit pour faire une réconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Segovie, où le frere & la ſœur ſe virent.

La réconciliation ſe fit d'aſſez bonne grace, pour croire qu'elle ſeroit conſtante. Le marquis de Villena auſſi-tôt après alla trouver le duc d'Albuquerque favori de la reine, pour chercher avec lui les moiens de brouiller de nouveau Henri & Iſabelle; mais Ferdinand d'Arragon aïant été mandé par ſon épouſe, & le roi l'aïant très-bien reçu, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêterent pas pour cela; fâchez que leurs intrigues n'euſſent produit aucun effet pour jetter la diviſion entre le roi & ſa ſœur, ils eurent recours à la violence, & jetterent quelques troupes dans Segovie pour ſe ſaiſir de Ferdinand; leurs entrepriſes furent découvertes; Cabrera pourvut à la ſûreté de la ville, & le prince d'Arragon s'en retourna ſans courir aucun riſque auprès du roi de Portugal ſon pere, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan

Les officiers que le roi de France avoit établis dans le Rouſſillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Juan roi de Navarre en envoïa faire des plaintes à ce prince,

qui répondit qu'on n'avoit qu'à lui rembourſer l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui ceder la proprieté de ces deux comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne. Dom Juan ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan ſur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient ſoulevez. Il y fut aſſiegé par l'armée de France : mais les ſoldats François furent chargez, & il y en eut pluſieurs de tuez. On ne laiſſa pas de faire le ſiege de la ville dans les formes, & de la reduire à une extrême miſere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore ſur terre. La préſence du roi d'Arragon qui y étoit en perſonne, & ſon fils Ferdinand ſoutinrent le ſiége avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il ſe fit une tréve de ſix mois, & les François ſe retirerent ; mais les ſix mois expirez Louis XI. fit recommencer le ſiége & prit la ville.

An. 1483.

Se ſoulevent contre les François.

XIX. Voïage du duc de Milan à Florence.

Louis Sforce duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la ceremonie plus magnifique, quelques jeunes gens voulurent repreſenter la deſcente du ſaint Eſprit par quelques flammes qu'il firent deſcendre en forme de langues de feu du haut de l'égliſe cathedrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce ſpectacle, une de ces flammes s'attacha au toit de l'édifice, & ſe répandant en pluſieurs endroits conſuma preſque tout le bâtiment, quelque ſoin qu'on prît pour éteindre le feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambaſſade des Genois. François Marqueſe juriſconſulte en étoit le chef ; ne pouvant parler au duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il ſçavoit que le ſujet

Brutus hiſt. Florent. l. 5.

de la députation étoit pour ſe plaindre des
AN. 1473. vexations qu'il exerçoit contre les Genois, dont il étoit ſouverain, il ſe contenta de lui envoyer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Baſilic. Le duc le fit venir auſſi-tôt pour ſçavoir de lui ce que ſignifioit ce preſent. » Prince, lui dit Marpueſe, je ſuis venu devant » vous comme ambaſſadeur des Genois dont » les eſprits reſſemblent aſſez à cette plante, » laquelle touchée legerement répand une » odeur agréable, & qui preſſée & foulée pro- » duit des ſcorpions. » Le duc fut ſi content de cette repartie, qu'à l'avenir il traita les Genois avec beaucoup plus de moderation.

XX. Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims.

Sanſovin. geneal. de la Caſa Urſina.

S. Marth. Gallia chriſtian. de arc. Rem.

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Urſins archevêque de Rheims, frere de Guillaume des Urſins baron de Trainel & chancelier de France. Après s'être diſtingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embraſſa l'état eccleſiaſtique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Rheims après ſon frere Jacques dans l'année 1461. Il ſacra le roi Louis XI. & fut nommé avec quelques autres prélats par l'autorité du pape Callixte III. pour informer de la ſentence injuſte prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connuë ſous le nom de la Pucelle d'Orleans. Il tint auſſi un concile. Il mourut le quatorziéme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterré dans ſon égliſe. Il a écrit une hiſtoire du regne de Charles VI. roi de France, depuis l'an 1381. juſqu'en 1422. que Theodore Godefroi avocat au parlement, a donnée in-quarto en 1614. & que Denis ſon fils hiſtoriographe du roi, a publié in-folio avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Urſins avoit été chancelier de

France après ſon frere : mais c'eſt ſans fondement, on l'a confondu avec Guillaume ſon frere, qui fut privé de cette dignité par Louis XI. à ſon avenement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465. AN. 1473.

Sur la fin de cette année, le vingt-uniéme de Decembre, mourut auſſi à Viterbe dans la cinquante-cinquiéme année de ſon âge, le cardinal Nicolas Fortiguerra évêque de Theano, né à Piſtoïe dans la Toſcane, où ſa famille étoit des plus conſiderables. Les papes Eugene IV. & Nicolas V. lui donnerent diverſes commiſſions dont il s'acquitta avec ſuccès. Pie II. qui étoit ſon parent du côté de ſa mere, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'évêché de Theano. Depuis il l'envoïa légat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions ſous leſquelles il devoit recevoir l'inveſtiture du roïaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au ſaint ſiege, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini neveu du pape, avec une niéce de Ferdinand, à laquelle ce prince donna pour dot le duché de Melfi & le comté de Cellano. On ajoute que dans cette occaſion l'évêque de Theano eut aſſez d'adreſſe pour faire tranſcrire divers titres qui prouvoient que ce roïaume étoit tributaire de l'égliſe. Il reçut le chapeau de cardinal en 1460. & quelque temps après il fut mis à la tête des troupes eccleſiaſtiques, pour s'oppoſer aux ennemis du ſaint ſiege. Il enleva Fano aux Malateſtes, avec diverſes autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone, & les obligea à venir demander la paix. Il ſe trouva à l'élection de Sixte IV.

XXI. Mort du cardinal Fortiguerra.

Aubery, hiſt. des cardinaux. Pii II. comment. l. 1. & 2. Pandulph. Collenut. l. 6.

Le troiſiéme de Janvier de l'année ſuivante 1474. le pape perdit Pierre de Riario un de ſes neveux, qu'il avoit élevé depuis peu au cardi-

XXII. Mort du cardinal Riario ne-

nalat. Quelques hiſtoriens ont crut qu'il avoit été empoiſonné. On l'enterra dans l'égliſe des douze apôtres, & le pape qui aſſiſta à ſes obſeques, pleura beaucoup ſur ſon tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu ſon bien-aimé, & celui ſur lequel il fondoit toutes ſes eſperances. Pierre laiſſoit un frere nommé Jerôme, que le pape aimoit auſſi, & qui eut toute ſa faveur après lui. Sixte le fit prince d'Imola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que ſon frere, mais auſſi il n'étoit pas adonné comme lui aux plaiſirs. De tous les divertiſſemens, il n'aimoit que la chaſſe. Il épouſa Catherine fille naturelle du duc de Milan; & en faveur de ce mariage, le frere du duc fut créé cardinal. Le pape donna le titre de patriarche de Conſtantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Venitien, archevêque de l'iſle de Candie, qui avoit rendu de grands ſervices à l'égliſe.

AN. 1474. veu du pape.

Ciacon. in Sixt. IV. Papienſ. epiſt. 548. & 549. Coriol. p. 6. Onuphr. in chron.

XXIII. Voïage du roi de Dannemarc à Rome.

Chriſtiern roi de Dannemarc vint au commencement de cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voïage, qu'il voulut faire par dévotion, il en en écrivit au pape, & lui manda que ſon intention étoit d'aller recevoir ſa benediction. Le cardinal de Pavie lui répondit au nom du pape, que la nouvelle de ſon voïage avoit cauſé une grande joie, qu'il pouvoit être perſuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & qu'on envoïeroit au-devant de lui juſqu'aux extrêmitez de l'état eccleſiaſtique. Chriſtiern partit accompagné d'un grand nombre de ſeigneurs Danois vêtus en pelerins, & il fut reçu par tout avec magnificence. La cour de Rome tint la parole que le cardinal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçu ici le roi de Dannemarc, dit ce cardinal, & nous lui avons rendu

Papienſis epiſt. 556.

tous les honneurs qu'il merite : toute la cour est sortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçu à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'église de saint Pierre, & ensuite chez le souverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifié ; il paroît aussi pieux qu'il est grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de frequens entretiens avec lui ; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoûte, que ce prince tint le bassin à la messe du pape, lorsque sa sainteté lavoit ses mains ; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni se couvrir ni s'asseoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi saint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix qu'après tout le sacré college. Il demanda au pape qu'il commuât le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voïage de la terre sainte ; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du S. Esprit de Saxe, qui étoit à Rome assez proche de l'église de S. Pierre. Ensuite Christiern partit de Rome chargé de riches presens que le pape lui avoit faits, & il nous laissa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le sacerdoce.

AN. 1474.

Krantz. 8. Dan. 37. & 12. Sax. 12.

XXIV. Ce roi à son retour rend visite au duc de Bourgogne.

Christiern en retournant chez lui, rendit une visite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au siége de Nuiz ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Le duc de Bourgogne veut faire ériger ses états en roïaume.

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ses états en roïaume, sous le titre de roïaume de Bourgogne ; comme il avoit besoin de l'empereur pour y réussir, il lui proposa sa fille pour la marier à Maximilen d'Autriche son fils unique ; mais il avoit déja fait cette proposition à plusieurs princes, & ne pouvoit se résoudre de donner sa fille à aucun. Cependant il demanda

AN. 1474. une entrevûë pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'eſprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevûë. Elle ſe fit à Treves. Le duc de Bourgogne y propoſa ſes prétentions à la couronne. L'empereur lui répondit que la couronne lui ſeroit donnée pour préſent de nôces. Il ne hazardoit pas beaucoup en faiſant cette promeſſe. Il étoit preſqué certain que ceux qui poſſedoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y oppoſeroient, & l'empereur lui-même avoit deſſein de ne rien changer ſans mettre cette clauſe, ſans préjudice de ceux qui y ont interêt.

Le duc charmé de cette condeſcendance de Frederic, demanda encore que l'empire renonçât en ſa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Beſançon & des trois évêchez Metz, Toul & Verdun; & l'empereur y conſentit pour ce qui le regardoit, ſur l'aſſurance que l'oppoſition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire géneral de l'empire par toute la baſſe Allemagne; & l'on promit de lui en expedier les patentes. Il ne s'agiſſoit plus que de venir à la concluſion du mariage. Le contrat en fut ſigné; le duc rendit l'hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres des Païs-Bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la céremonie du mariage & du couronnement. Et le duc, à ce qu'on dit, fit faire la couronne, le ſceptre, les ornemens roïaux & tout le reſte de l'appareil. Mais une nouvelle grace qu'il demanda renverſa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & ſon fils Maximilien trop jeune pour lui ſucceder; & là-deſſus il prétendit être déclaré roi

des Romains, afin que la couronne imperiale passât sur sa tête avant que d'aller sur celle de son gendre. AN. 1474.

Cette proposition irrita si fort l'empereur, qu'il assembla les princes Allemands, & leur representa que le duc de Bourgogne abusoit de leur facilité, en prétendant que la couronne imperiale fût le prix dont on acheteroit sa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non-seulement ne le pas couronner, mais le quitter sans lui dire adieu. L'empereur y consentit; & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Treves, se préparerent pour en sortir avec lui le lendemain dès le point du jour, sans voir ni saluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ si précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une sédition à Cologne à laquelle il falloit remedier, & voici quel étoit le sujet de cette sédition. Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne, l'un de la maison de Hesse, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoisie de Cologne s'étoit déja déclarée pour le prince de Hesse, & attendoit que le lantgrave son frere l'appuïât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes sur pied pour soutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert son fils, qu'une partie des chanoines avoit élû.

XXVI. *Ses grands projets échoüent pour trop demander.*

XXVII. *Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.*

L'empereur examina le droit de part & d'autre, & se déclara pour Herman prince de Hesse. Le duc de Bourgogne chagrin de se voir abandonné & moqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se déclara pour le prince Rupert, & assiégea la ville de Nuiz. Son veritable dessein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne. Il comptoit déja être en état de prendre toutes les places qui étoient

ſituées ſur le Rhin ; au-deſſus & au-deſſous de
AN. 1474. Cologne, Bonn, Nuiz ; & les autres places,
XXVIII. & de les retenir après les avoir priſes, juſqu'à
Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne. ce qu'on l'eût rembourſé des frais de la guerre ; & ſon deſſein étoit de faire monter ces frais ſi haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les païer. Il comptoit enſuite que ſon armée reſſerreroit tellement Cologne, qu'elle ſeroit forcée de ſe rendre. C'eſt ainſi qu'il ſe formoit en idée une puiſſante monarchie entre celles de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldre, en remontant juſqu'au comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement de Sigiſmond d'Autriche, c'eſt-à-dire, juſqu'auprès de Baſle.

Le duc ne voyoit qu'un obſtacle à ſes deſſeins, c'eſt que la trêve qu'il avoit concluë avec la France étoit ſur le point d'expirer : pour le lever, il demanda qu'elle fût prolongée de ſix mois. Comme on ſçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louis XI. & le dépouiller de ſes états, tous ceux du conſeil furent d'avis qu'on lui refuſât la prolongation de la trêve qu'il demandoit. Le roi ſeul fut d'un avis contraire, & dit qu'il étoit de l'interêt de la France de témoigner au duc qu'on recevoit avec joïe ſa propoſition ; parce que l'Allemagne étoit un écüeil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échoüât. Ainſi la trêve fut continuée pour ſix mois, & le roi ſe contenta d'encourager par des agens ſecrets le prince Herman de Heſſe à ſe bien défendre, & lui promit du ſecours.

XXIX. La treve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prévû arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuiz mieux pourvû qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours par les vigoureuſes ſor-

ties

ties de la garniſon, qu'il lui ſeroit impoſſible de forcer cette ville, où le lantgrave de Heſſe & Herman ſon frere s'étoient enfermez avec dix-huit cens cavaliers & autant de ſoldats d'infanterie. Il réſolut donc de changer le ſiege en blocus; mais ſes troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les fréquentes ſorties des aſſiegez, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois. AN. 1474.

XXX. Le duc de Bourgogne aſſiege Nuiz, & change le ſiege en blocus.

Le roi d'Angleterre ſuivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puiſſante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoïa dire au duc de lever le ſiege de Nuiz; mais ce duc croïant que ſa réputation y étoit intereſſée, fit tant qu'il engagea Edoüard à differer ſon départ juſqu'à l'année ſuivante; & ce délai ſauva la France, qui auroit infailliblement ſuccombé, ſi elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit ſept mois que duroit le ſiege de Nuiz; ceux de Cologne, & les amis du prince Herman aſſemblerent ſeize mille hommes qui camperent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'empereur parut avec une nombreuſe armée. Il envoïa à la cour de France un député pour propoſer au roi de lui donner vingt mille hommes. Loüis XI. les promit, mais ſans envie de les donner; parce qu'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le duc que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la deſcente des Anglois dans ſon roïaume. Il ſe contenta de renvoïer le député de l'empereur avec beaucoup de careſſes, & un préſent de quatre

XXXI. L'empereur vient au ſecours de Nuiz

cens écus : il le fit accompagner par Tiercelin
AN. 1474. de Broſſe, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Loüis promettoit de ſe contenter pour ſa part de ce qui relevoit de ſa couronne, & abandonnoit le reſte à Frederic. Ce prince répondit à cette propoſition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Loüis XI. craignant alors d'avoir ſur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, ſuſcita à ce duc de nouveaux ennemis, le duc de Lorraine, Sigiſmond duc d'Autriche, les Suiſſes & les villes imperiales ſur le Rhin.

XXXII. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.

Ce duc de Lorraine étoit René fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile, qui lui avoit cedé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de ſa mere Yoland, & de ſon aïeule Iſabelle de Lorraine, femme de René roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne ; mais perſuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ſes états, il ſe mit en campagne, à la ſollicitation de Loüis XI. & envoïa déclarer la guerre au duc par un heraut devant Nuiz. Il ravagea ſes terres, prit la fortereſſe de Pierre-forte à deux lieuës de Nancy capitale de Lorraine, & la raza juſques aux fondemens, ſans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuiz. Il répondoit à tous ceux qui lui repreſentoient que ſon armée étoit épuiſée, ſes terres en déſordre, les exceſſives dépenſes auſquelles il étoit obligé, la difficulté des convois ; que ſon honneur étoit engagé à continuer ce ſiege, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit réſolu d'y périr plûtôt que de l'abandonner.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 2.

L'autre ennemi que ce duc eut encore ſur les bras, fut Sigiſmond duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrette pour cent mille florins; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand diſſipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès, que ſi Sigiſmond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maiſon de Bourgogne; mais une omiſſion dont Loüis XI. ſçut profiter, s'étoit gliſſée dans l'acte. Les conſtitutions de l'empire ordonnoient qu'aucun prince ne pourroit aliener un fief du corps Germanique, ſans le conſentement de l'empereur; & le duc de Bourgogne avoit negligé d'obtenir ce conſentement, qui ne lui auroit pas été refuſé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigiſmond, & on l'attira d'autant plus aiſément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que ſon nom pour le rétablir dans ce comté

AN. 1474. XXXIII. Sigiſmond duc d'Autriche, veut rentrer dans le comté de Ferrette.

Enfin les Suiſſes & les villes imperiales ſur le Rhin ſe déclarerent contre le duc de Bourgogne, à la ſollicitation de Loüis XI. Il y avoit long-temps que le roi penſoit à ſe ſervir des Cantons, & il ne le pouvoit tant qu'ils ſeroient en guerre contre les villes de Baſle, de Strasbourg, & quelques autres. Il ſe mêla de les accommoder, & il y réuſſit. Mais un autre obſtacle auſſi embaraſſant ſe preſentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suiſſes & Sigiſmond d'Autriche: & celui-ci ayant eu du deſſous, on lui avoit enlevé les villes de Raperſvvil, Dieſſanhovv, Frevvensfeld, & la contrée de Turgovv; & les Suiſſes étoient ſi bien perſuadez qu'en peu de temps il chevetoient de dépoüiller ce prince, qu'ils auroient

XXXIV. Le roi Loüis XI. ménage une alliance avec les Suiſſes.

réjetté tout accommodement, quelques avantageux qu'il leur pût être. Sigiſmond de ſon côté avoit pour les Suiſſes une averſion irréconciliable, & les regardoit comme des ſujets rebelles de ſa maiſon. Cependant Loüis fut aſſez habile pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obſtacles qui auroient pû empêcher l'alliance que ſa majeſté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année ſuivante. Belleforêt dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Loüis XI. contre lui, voulut le faire empoiſonner par un certain Jean Hardy domeſtique d'un marchand; que le cuiſinier du roi nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la queſtion, écartelé; ſes membres expoſez dans quatre villes, & ſa maiſon raſée. Meyer tâche de juſtifier le duc de Bourgogne là-deſſus.

AN. 1474.

Belleforêt. l. 5. ch. 137.

Meyer. hiſt. de Fland. liv. 17.

XXXV. Frederic deuxiéme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Frederic ſecond fils de Ferdinand roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il paſſa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, neveu du pape, alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coûtume. On admit Frederic à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape: enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir viſitez en leurs maiſons, ils lui rendirent tous la viſite, excepté le cardinal de ſainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura juſqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voïage que pour épouſer la fille du duc de Bourgogne. Mais ce fait n'eſt point fondé.

Papienſ. epiſt. 590.

Le cardinal d'Aquilée que le pape avoit envoyé en qualité de légat dans les pays du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le quinziéme de Novembre de cette année 1474. après avoir employé deux ans & demi dans sa légation. Plusieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit employé pour reconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultez. Il avoit voulu aussi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les differends qui étoient survenus à cette occasion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit esperé. Son retour fit plaisir. Il rendit compte de sa légation dans un consistoire que le pape assembla, & s'excusa s'il n'avoit pas entierement satisfait aux ordres de sa sainteté, ni à l'attente des cardinaux: mais le saint pere le loüa de son zele & de ses bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses services même furent récompensez par l'évêché de Palestrine, dont il joüit jusqu'en l'année 1490. qui fut celle de sa mort.

An. 1474.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de sa légation des pays du Nord.

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de temps après son arrivée à Rome; puisque la paix se fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, se vante d'avoir pû battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faisant profession d'une même religion que ses ennemis. Peut-être s'en faisoit-il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'experience que Casimir & Uladislas roi de Bohême qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient, que Matthias auroit

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Bonfin. lib. 4. dec. 3.

la Moravie & la Sileſie, Uladiſlas la Bohéme
AN. 1474. & la Luſace; & que ſi l'un ou l'autre venoit à mourir ſans enfans, le ſurvivant joüiroit du tout; que cependant ils porteroient le titre de roi de Bohéme. Après ce traité Uladiſlas s'en retourna à Prague, où les Huſſites ſe revolterent contre lui, juſqu'à menacer de le chaſſer du royaume & de le mettre en priſon. Matthias fut ſoupçonné d'avoir eu quelque part dans cette revolte.

XXXVIII. Vaines promeſſes du roi de Perſe contre les Turcs.

L'ambaſſadeur de la république de Veniſe auprès d'Uſum-Caſſan roi de Perſe, revint en Europe avec les envoïez de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient interêt à défendre la religion. Ces Perſans engagerent fort la puiſſance de leur roi; ils promirent qu'au printemps prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée compoſée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Caſimir roi de Pologne, la fille que leur maître avoit euë de Catherine fille de l'empereur de Trebizonde. Mais Caſimir qui ajoûtoit peu de foi à ces faſtueuſes promeſſes, répondit ſeulement qu'il envoïeroit ſes ambaſſadeurs au roi. Il fit enſuite conduire les Perſans à Rome; où ils renouvellerent leurs mêmes promeſſes, ſans qu'on les crût; parce qu'ils demandoient ſur-tout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trebizonde qui appartenoit à ſa femme. On croit que ce prince ceſſa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de ſon jeune fils, qui ſur un faux bruit de la mort de ſon pere, s'étoit rendu maître du roïaume: mais informé que ſon pere étoit en vie, & deſeſperant de pouvoir obtenir le pardon de ſa révolte, il ſe réfugia à Conſtantinople auprès de Mohomet, qui lui

Michou. l. 24. c. 70. Cromer. lib. 28.

fournit des troupes pour détrôner ſon pere. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les ſatrapes, & mis à mort. AN. 1474.

XXXIX. Flotte des Venitiens contre les Turcs.

Les Turcs toûjours avides de s'agrandir, aſſiegerent Scutari en Albanie avec quatre-vingt mille hommes. Mocenigo aïant appris cette nouvelle au port de Modon, où il étoit, repaſſa promptement en Albanie pour ſecourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le ſénat pour la défendre, & on en dut principalement la conſervation à ſes ſoins & à ſa valeur. Les chrétiens ſe défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une ſortie ſur les Turcs avec tant de courage & de hardieſſe, qu'ils s'ouvrirent un paſſage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligez de lever le ſiege, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait auſſi des actions éclatantes, étant de retour dans ſa patrie, fut élû doge de Veniſe en la place de Nicolas Marcelle mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du roïaume de Caſtille.

Mariana, lib. 24. *Sabellic.* 3. *dec.* 10.

Une querelle aſſez vive arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Caſtille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de ſe mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena qui avoit fait ſa paix, mena ce prince à Truchillo, dans l'intention de ſe rendre maître de cette place par ſon autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refuſa d'obéir aux ordres de ſon maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le marquis reſta à Sainte-Croix, qui eſt à deux lieuës de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en ſon pouvoir, moïennant celle de Saint-Felix, dont il

fut récompenſé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abcès à la gorge, qui fut ſuivi d'une hémorragie ; mais ſon fils cacha ſa mort juſqu'à ce que le traité fût executé. Le roi lui conſerva tous les gouvernemens de ſon pere, & la grande maîtriſe de ſaint Jacques.

AN. 1474.

XLI. Mort de Henri IV. roi de Caſtille.

Ce fut la derniere action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Segovie, d'une douleur de côté. Henri ſe promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Iſabelle. Le mal fut d'abord ſi violent, qu'on fut obligé de le tranſporter auſſi-tôt dans ſon palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoiſonné. On fit des prieres & des proceſſions publiques dans tout le roïaume pour le rétabliſſement de ſa ſanté, & on eſpera en effet qu'il pourroit la recouvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement ſolide entre lui & Ferdinand d'Arragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Iſabelle ſon heritiere, comme la juſtice le demandoit : mais on ne put l'y réſoudre ; ce qui cauſa beaucoup de diviſions. Tous ces troubles augmenterent ſes incommoditez ; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onziéme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-uniéme année de ſon regne. Il ne fit point de teſtament dans les formes. Comme il étoit prêt d'expirer, ſon confeſſeur lui demanda qui il nommoit pour lui ſucceder. Henri répondit qu'il laiſſoit ſa couronne & ſon roïaume à la princeſſe Jeanne, qu'il reconnoiſſoit pour ſa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Eſpagne demeura perſuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Roderic Santius évêque de Palencia en Eſpagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici ſon hiſ-

Mariana, lib. 24.

toire, & fait de grands éloges de ce roi.

La mort du roi de Castille fut suivie de grandes guerres. La princesse Isabelle étoit alors à Segovie où le cardinal d'Espagne, dom Alphonse Henriquez amirante de Castille, le marquis de Sentillane, le duc d'Albe, le connétable du royaume, la Cueva duc d'Albuquerque, le comte de Tresigno & plusieurs autres allerent la saluer, & la reconnurent pour reine de Castille & de Leon. Les principales villes lui envoïerent leurs députez pour l'assurer de leurs soumissions & de leur obéissance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena fils de Pacheco, le duc d'Arrevalo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna, & le grand maître de de Calatrava se déclarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Sarragosse auprès de son pere, se rendit à Segovie, aussi-tôt qu'il eût appris la mort de son beau-frere, pour soutenir les droits de son épouse.

AN. 1474.

XLII. On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.

Il y eut une grande contestation parmi les grands, pour sçavoir si l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Castille en son nom ou comme mari d'Isabelle. Les états s'assemblerent à ce sujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collaterale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Isabelle pour donner à son mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entr'eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du roïaume, & consentit que dans tous les actes publics, & sur la monnoïe on mettroit le nom du prince devant celui d'Isabelle; que leur écusson porteroit de Castille parti d'Arragon; que sous le nom d'Isabelle toutes les fortereſſes de Castille seroient tenuës, & les

XLIII. Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.

tributs levez, que la reine donneroit les bene-
AN. 1474. fices ſous le nom de ſon mari & le ſien; que quand ils ſeroient enſemble dans un même lieu, les peuples leur demanderoient la juſtice à tous deux; & que quand ils ſeroient ſeparez, chacun exerceroit la juſtice ſous ſon nom particulier. Après qu'on eut ainſi reglé toutes ces formalitez, on s'appliqua à reformer les abus qui s'étoient introduits ſous le précedent regne, tant dans l'adminiſtration de la juſtice, que dans le maniement des finances; & l'on députa une celebre ambaſſade à Loüis XI. pour renouveller les anciennes alliances & lui demander la reſtitution du Rouſſillon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, penſa plûtôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Iſabelle avoient tant d'affaires chez eux pour ſe maintenir dans leur élevation.

XLIV. On dépoſe Simeon patriarche Groc de C. P.

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon patriarche Grec de Conſtantinople, ayant tenu le ſiege un peu plus de trois ans & demi, en fut chaſſé par les brigues d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit ſeulement pour ſon entrée cinq cens écus d'or à quelques grands ſeigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chaſſa Simeon pour inſtaller ce Raphaël qui étoit entierement ignorant dans la langue Grecque, & ſi adonné au vin, qu'il ne paſſoit pas un jour ſans en boire juſqu'à perdre la raiſon: ce qui le rendit odieux à tout le monde: il y eut très-peu de prélats à ſon ſacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le ſervir à l'autel. Enfin ſe trouvant hors d'état de païer le tribut dans l'année, comme il l'avoit promis, il fut mis en priſon,

Turco-græcia lib. 1.

d'où on ne le laiſſa ſortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un ſoldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de temps après. AN. 1475.

XLV. Le pape celebre le grand jubilé à Rome.

Dès la veille de Noël on commença de celebrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voïage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand ſi la guerre n'eût point été en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hongrie & en Pologne. Ferdinand roi de Naples fut le plus diſtingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'égliſe Romaine, à condition qu'il lui feroit preſenter tous les ans une haquenée blanche, c'eſt-à-dire, un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce roïaume relevoit du ſaint ſiege à qui appartenoit le fief. Cette ceremonie s'obſerve encore aujourd'hui, & on l'appelle le preſent de la haquenée. Un ambaſſadeur la preſente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de ſaint Pierre.

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV. Victorel de jubil. p. 7.

XLVI. Preſent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.

L'on crut que le voïage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du jubilé, ne fut qu'un pretexte dont il voulut ſe ſervir pour rompre l'alliance entre les Venitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine reine de Boſnie vint auſſi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraïa en tout & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome juſqu'à ſa mort. Le roi de Boſnie & de Valachie fit auſſi ce voïage dans un âge avancé, mais on ne ſçait ſi ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte reine de Chypre y parut auſſi. Le pape accorda

Palmer. in chronic.

Onuph. in Sixt. IV.

AN. 1475. les mêmes indulgences au roi & à la reine de Caſtille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de viſiter certaines égliſes, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur impoſa.

XLVII. Victoire du Vaivode de Moldavie ſur les Turcs. *Michou l. 4. c. 70. Cromer lib. 28.*

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de ſix-vingt mille hommes, le vaivode marcha à ſa rencontre, n'ayant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint pluſieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le deſſous. Cette nombreuſe armée fut taillée en pieces: entre les morts il y eut quatre bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le vaivode uſa de ſa victoire avec beaucoup de moderation. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoïa au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépoüilles qu'il avoit remportées. Vers le même temps les Turcs inveſtirent la ville de Lepante avec trente mille ſoldats, & fatiguerent les aſſiegez pendant huit mois; mais le general Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne ſe retirerent que pour aſſieger l'iſſe de Lemnos, que Loredano délivra auſſi lorſqu'elle étoit prête de tomber ſous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement rédevable de ſa conſervation à une jeune fille nommée Marulla. Cette nouvelle heroïne voïant que les Janiſſaires étoient prêts d'entrer dans la place & que ſon pere venoit d'être tué, prit ſes armes & s'engagea avec tant de hardieſſe au milieu des ennemis, qu'elle ranima les aſſiegez & les fit revenir à la charge avec tant de réſolution, qu'ils chaſſerent les Turcs, en tuerent un grand nombre & ſauverent la ville.

Bonfin. 4. dec. 5. in fin. Michou cap. 71.

Mahomet ſans être rebuté par ces mauvais ſuccès, vint mettre le ſiege devant Croïe. Les

commencemens furent heureux pour les chrétiens : ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevez pour ſerrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuïoient voïant les Venitiens embarraſſez de leur butin & débandez, revinrent à la charge & les défirent. Contarini gouverneur de l'Albanie voulut en vain les rallier, il fut tué lui-même après une longue & genereuſe réſiſtance. Les Turcs ſurprirent auſſi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Theodoſie, dans la petite Tartarie ſur le bord de la mer noire du côté de l'ancien Boſphore Cimmerien. Les Genois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treiziéme ſiecle du temps de la guerre ſainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus celebre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort aſſurée pour les vaiſſeaux ; ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Genois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y poſſedoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur qui avoit déja aſſiegé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoïa le Bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cens voiles qu'il avoit équippée pour l'iſle de Candie. Ce qui obligea les aſſiegez de ſe rendre en fort peu de temps avec le roi même des Tartares qui ſe trouva enfermé dans la ville, ſes deux freres & quelques ſeigneurs Genois qui furent tous conduits à Conſtantinople avec les principaux de la ville ; en ſorte que tout le païs fut réduit ſous la puiſſance de Mahomet : ce qui donna beaucoup de peur aux Polonois,

AN. 1475.

XLVIII. Les Genois laiſſent prendre Caffa aux Turcs. *Foliet. l. 11.*

Papienſis epiſt. 641. Leunclav. Pandect. Turc. c. 147.

& mit tout l'Orient en combuſtion.

AN. 1475.

XLIX. L'égliſe d'Avignon érigée en métropole.

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigea l'égliſe d'Avignon en métropole, & lui donna pour ſuffragans. Carpentras, Cavaillon & Vaiſons. Avant ce temps-là c'étoit le ſiege d'un évêché ſuffragant d'Arles. Il y a un celebre chapitre dont les chanoines prirent la régle de ſaint Auguſtin en 1096. en preſence du pape Urbain II. & furent ſéculariſez en 1481. par Sixte IV. L'égliſe métropole ſous le titre de Notre-Dame de Doms eſt ancienne & magnifique. Elle reconnoît ſaint Ruf pour ſon premier évêque. Le cardinal Julien de la Rouere qui fut depuis pape ſous le nom de Jules II. gouverna cette égliſe, & y fonda le vingt-deuxiéme du mois d'Août de l'année ſuivante 1476. le college dit du Roure.

Nouguier hiſt. de l'égliſe d'Avignon.

S. Matth. Gal. Chriſt. Bouche. hiſt. de Provence.

L. Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.

Le roi & la reine de Caſtille eurent dans cette année une guerre aſſez rude à ſoutenir contre les partiſans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée ſon heritiere en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impoſſible de faire valoir les droits de cette derniere ſans être aidé de quelque puiſſance étrangere, eut recours à Alphonſe roi de Portugal qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Caſtille s'il vouloit épouſer cette princeſſe. Alphonſe y conſentit, & fit ſommer Ferdinand & Iſabelle de lui remettre les roïaumes de Caſtille & de Leon & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand ſe chargea de défendre la vieille Caſtille avec le roïaume de Leon, & Iſabelle avec le ſecours du duc d'Albe & de l'infant de Tolede, défendit l'Andalouſie & la Murcie. Cependant Alphonſe étant arrivé à Placencia, fut fiancé avec Jeanne que le marquis de Villena lui avoit

LI. Il eſt fiancé avec elle & ſe fait

amené. Le pape lui en avoit accordé la dispense : ensuite il se fit proclamer roi de Castille en vertu des droits de Jeanne. Il s'approcha ensuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. De-là il s'avança vers Tiro où il fut reçû avec la princesse. Il se rendit maître de Zamora, de Pegnafiel & de Bultagnaz, & fit prisonnier le comte de Benevent qui avoit voulu s'opposer à ses conquêtes.

AN. 1475. proclamer roi de Castille.

Mariana, lib. 24.

III. Ferdinand reprend Zamora, & son armée échouë devant Ceuta.

Mais pendant qu'Alphonse se reposoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des soldats de Ferdinand qui firent un grand massacre des Portugais. Ce qui obligea le roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils Dom Juan étant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allerent ensemble remettre le siege devant Zamora, qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diversion, envoïa des troupes en Afrique pour assieger Ceuta. Les Castillans trouverent que les Maures commençoient déja à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les infideles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Castillans, s'il vouloit leur laisser traverser la ville. Cette proposition n'ayant point été acceptée, les Maures se retirerent, & les Castillans après avoir perdu beaucoup de monde furent contraints d'en faire autant.

LIII. Traité du roi de France avec les Suisses.

Le roi de France conclut cette année un traité avec les Suisses qui en dresserent eux-mêmes les articles. Les trois pricipaux étoient. 1. Que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les parties ne jugeassent à propos de la prolonger. 2. Que Loüis donneroit à

chaque Canton ſix mille écus de penſion par
AN. 1475. an, à condition que les Suiſſes lui fourniroient pour une certaine ſomme autant de gens de guerre qu'il en auroit beſoin. 3. Qu'ils ne pourroient être emploïez contre les états avec leſquels ils étoient alliez, & qu'on ne les occuperoit point aux ſieges des villes ni des forteresſes. Après que ce traité eut été ratifié, le roi propoſa aux Suiſſes de rétablir Sigiſmond dans le comté de Ferrette; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigiſmond leur accorderoit à perpetuité le droit de paſſer forts ou foibles, quand il leur plairoit, dans quatre villes de ce comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le duc d'Autriche eut de la peine à ſe rendre à cette propoſition; il s'en rapporta néanmoins à Loüis XI. qui la lui fit accepter.

LIV. Les Suiſſes ſe rendent maîtres du comté de Ferrette.

Les Suiſſes ſe préparerent auſſi-tôt à recouvrer le comté, ce qu'ils firent en une nuit: comme on ne les attendoit point, ils ne trouverent preſque aucune réſiſtance. Ils firent priſonniers huit cens hommes de garniſon avec le gouverneur que le duc de Bourgogne y avoit mis; ils renvoïerent les ſoldats ſans aucune rançon, mais ils firent trancher la tête au gouverneur pour ſe venger de quelques violences qu'il avoit exercées ſur leurs terres. Delà les Suiſſes deſcendirent dans le comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Haricourt, défirent les milices du pays, & firent beaucoup de deſordres. La treve entre la France & le duc de Bourgogne étant expirée, Loüis fit entrer une partie de ſes troupes en Bourgogne où elles défirent auprès de Gray le comte de Rouſſy gouverneur de cette province, fils du connétable de ſaint Pol, & le fit priſonnier. L'autre partie de

l'armée Françoiſe prit les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye, Corbie, & s'avança juſqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie priſonniere de guerre, parce que dans une ſortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action ſe paſſa le vingtiéme Juin, & on en fut redevable au ſeigneur de Combronde. AN. 1475.

LV. Le duc de Bourgogne leve le ſiege de Nuiz.

Le duc de Bourgogne étoit toûjours devant Nuiz, dont il eſperoit enfin ſe rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pû délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croïant qu'il étoit de ſon honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une deſcente en France, ſelon qu'ils l'avoient conclu avec lui; il les avoit arrêté juſqu'alors; mais las enfin d'attendre, ils lui firent ſçavoir qu'ils alloient s'embarquer, & que ſi en deſcendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au ſiege de Nuiz, ils s'en retourneroient auſſi-tôt. La crainte de perdre leur alliance l'emporta ſur l'eſperance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le ſiege. Alexandre évêque de Forli, que le pape Sixte IV. avoit envoïé pour négocier la paix entre les Allemands & le duc, propoſa de remettre à l'arbitrage de ſa ſainteté le differend des princes Hermand & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuiz, pour la garder juſqu'à la déciſion du procès. L'expedient fut accepté. Auſſi-tôt les deux armées ſe ſéparerent, & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclarela

Auſſi-tôt que le roi d'Angleterre en eut reçû la nouvelle, il ſe prépara à s'embarquer pour ſe rendre à Calais: mais avant que de ſortir de

ſon roïaume, il envoïa à Loüis XI. un heraut
AN. 1475. nommé Jartiere, avec une lettre par laquelle
guerre au roi de France. il lui demandoit la reſtitution du roïaume de France; & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Loüis XI. aïant lû la lettre ſeul, fit
Mem. de Comines, l. 4. ch. 4. appeller le heraut quelques momens après, & lui dit: Qu'il ſçávoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la ſollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connétable de France: que la ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entrepriſes: que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an de ſiege devant Nuiz, n'étoit pas en état d'agir: que le connétable n'étoit pas aſſez puiſſant pour attirer à la France une nouvelle guerre: que c'étoit un broüillon, une diſſimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de ſe faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & ſe livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages: qu'il favoriſoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de les épuiſer tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore pluſieurs autres choſes au heraut pour l'engager à conſeiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui: il accompagna ces paroles d'un preſent de trois cens écus, & de trente aulnes de velours cramoiſi qu'il donna à ce heraut, lui promettant encore mille écus ſi la paix ſe faiſoit. Jartiere repartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne ſe fît entre l'Angleterre & la France: mais qu'il falloit attendre que le roi ſon maître eût paſſé la mer; & que quand il auroit débarqué, qu'on envoïât un heraut pour demander un ſauf-conduit, afin d'envoïer des ambaſſadeurs à Edoüard; & qu'au lieu de s'a-

LVII. Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, ibid.

dreſſer d'abord à ce prince, on s'adreſſât aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay, pour conduire ce heraut. Loüis content de cet avis, chargea Comines d'entretenir toujours ce député d'Edoüard, & de ne le laiſſer parler en particulier à perſonne, juſqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire. AN. 1475.

LVIII. Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.

Le roi d'Angleterre fut trois ſemaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que ſept lieuës. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers ſeulement. L'accüeil fut très-froid des deux côtez. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuſe armée. Edoüard s'en plaignit. Le duc lui répondit que ſes troupes le joindroient au premier ordre; qu'il les avoit envoyées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux dépens du duc qui lui avoit déclaré la guerre. Il conduiſit les Anglois à Boulogne, & enſuite à Peronne, où le ſeigneur de Creville vint complimenter Edoüard & le duc de Bourgogne de la part du connétable de ſaint Pol. Il leur dit que ſon maître ne s'étoit pas encore déſaiſi de Saint-Quentin, parce qu'il n'étoit pas temps, & que les intelligences qu'il avoit en France euſſent trop éclatées; mais qu'à préſent l'armée Angloiſe étant arrivée, il ne garderoit plus de meſures avec Loüis XI. Qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, ſi le duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Creville donna auſſi au duc de Bourgogne une lettre de ſon maître adreſſée au roi d'Angleterre, par laquelle le connétable prioit le roi d'ajouter foi à tout ce que le duc lui diroit ou lui promettroit, comme ſi c'étoit lui-même qui lui parlât. Sur ces aſſurances, Edoüard de concert avec le

LIX. Le connétable promet de ceder Saint-Quentin au roi d'Angleterre.

duc, fit marcher ſes troupes vers Saint-Quen-
AN. 1475. tin. Il ſe flattoit que les portes lui en ſeroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçû, le connétable fit tirer le canon ſur les premiers ſoldats Anglois qui parurent, & la garniſon fit une ſortie ſur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tuez. Le roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le duc de Bourgogne reſponſable de l'infidelité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il put pour excuſer le connétable, mais tout ce qu'il dit ne ſervit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même temps le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ſes troupes; mais cette démarche augmenta les ſoupçons qu'on avoit contre lui & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

LX. Il lui en refuſe en ſuite l'entrée.

LXI. Loüis XI. envoïe à Edoüard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.

Loüis XI. fut bien-tôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de ſa maiſon que les Anglois avoient pris & renvoyé, & que Loüis avoit d'abord regardé comme un eſpion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de ſuivre les avis du heraut d'Edoüard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du ſeigneur des Halles ou de Salles fils de Merichon de la Rochelle, & de lui propoſer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Loüis en habit de heraut. Comines executa ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroiſſoit pas homme à ménager une telle négociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bon ſens, & des manieres fort engageantes. Le roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commiſſion. Le valet fort ſurpris de la propoſition

Mem. de Comines, l. 4. ch. 7.

qu'on lui fit, ſe jetta aux genoux de Comines, croïant déja être mort. On le raſſura, on lui promit une élection dans l'iſle de Ré, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équippé comme un heraut, on lui donna ſes inſtructions, & on le fit partir. AN. 1475.

LXII. Ce heraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.

Le heraut traveſti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Loüis XI. pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adreſſer aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, ont le fit dîner auſſi & enſuite on le préſenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien inſtruit, il parla avec beaucoup de ſageſſe; il expoſa que Loüis XI. depuis ſon avenément à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix ſolide & conſtante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre, ſans avoir pû en venir à bout; qu'il ne ſe relâchoit pas d'une conduite ſi chrétienne, que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warvik, il l'avoit fait moins pour nuire à Edoüard, qu'au duc de Bourgogne dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajouta que ce duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Loüis une paix plus avantageuſe, & que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux diſpoſez en faveur des Anglois. Qu'Edoüard en protegeant les mauvais François, inviteroit le roi très-chrétien à proteger à ſon tour les Anglois rebelles de la faction de Lancaſtre, & qu'alors l'Angleterre ne ſeroit pas moins embarraſſée que l'étoit préſentement la France. Que le roi Edoüard avoit déja fait beaucoup de dépenſe, ſans qu'aucun

de ſes alliez fut en état de le rembourſer. Que
AN. 1475. les ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole après l'avoir ſi long-temps & ſi fortement ſollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas eſperer qu'ils lui fuſſent à l'avenir plus fideles. Que ſi ces conſiderations lui paroiſſoient juſtes, il trouveroit Loüis XI. diſpoſé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les députez des deux nations s'aſſembleroient.

LXIII. Les propoſitions de paix ſont acceptées par le roi d'Angleterre.

Le conſeil d'Angleterre approuva les raiſons du heraut, il y eut des ſauf-conduits expediez de part & d'autre; & dès le lendemain qu'on les eut reçûs les ambaſſadeurs des deux couronnes ſe trouverent dans un village proche Amiens. De la part de Loüis XI. étoient le bâtard de Bourbon amiral de France, le ſeigneur de ſaint Pierre & l'evêque d'Evreux appellé Herberge; pour le roi d'Angleterre Haward, un nommé Chalanger, & le docteur Morton qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propoſitions vagues, comme de reſtituer à Edoüard le royaume de France, ou du moins la Guienne & la Normandie; mais on ſe rapprocha bien-tôt après, parce que les deux rois avoient envie de conclure; & les principaux articles du traité furent que le roi d'Angleterre ſe contenteroit de ſoixante & douze mille écus pour les frais de la guerre; que le dauphin de France épouſeroit une fille d'Edouard qui n'avoit encore que trois ans; & que durant les neuf années qui s'écouleroient juſqu'à la conſommation du mariage, la princeſſe auroit pour douaire anticipé tout le revenu de la Guienne, ſi Loüis XI. n'aimoit mieux lui faire payer à Londres cinquante

Mem. de Comines, l. 4. ch. 8.

LXIV. Articles du traité entre les deux rois.

Tili in tract. Franc. & Angl.

mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux ſeroient mis en poſſeſſion de la Guïenne ; & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance, dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la concluſion du traité, ſeroient compris. AN. 1475.

On fit auſſi un compromis, par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs differends dans l'eſpace de trois ans par arbitrage, ſous peine de trois millions d'écus que païeroit celui qui ne voudroit pas ſe ſoumettre. On conclut une ligne offenſive & défenſive ; & l'on convint qu'en cas de guerre civile Louis ne ſoutiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajoûterent que le roi leur maître, pour montrer avec quelle ſincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conſéquent dans les interêts des François, reveleroit au roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI. roi d'Angleterre, pour venir demeurer en France où elle mourut ſix ou ſept ans après. Mais Edoüard exigea d'elle avant ſon départ, qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, ſoit pour ſon doüaire ſoit pour ſa dot, ou à quelqu'autre titre que ce fût.

LXV. Marguerite d'Anjou recouvre ſa liberté & revient en France.

Après la concluſion de ce traité, les deux rois ſe virent le vingtiéme d'Août ſur le pont de Pequigny proche la ville d'Amiens, avec toutes les précautions accoutumées en de ſemblables occaſions. La paix y fut jurée ſolemnellement, & les deux princes eurent une conference particuliere. Le deſſein de Louis XI.

LXVI. Entrevûë des deux rois à Pequigny.

étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état
AN. 1475. de lui nuire, il en fit quelque ouverture à Edoüard; mais ce prince lui répartit que ce duc étoit ſon ancien allié, & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par conſéquent toutes les fois que la Bretagne ſeroit attaquée, il iroit en perſonne la ſecourir contre qui que ce fut. Loüis changeant de diſcours pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaiſe humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce duc ne voulut pas être compris dans leur traité. Edoüard répondit qu'il l'en ſommeroit encore une fois, & que s'il refuſoit de le faire il ne ſe mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevûë les deux rois s'entretenant des beautez de la ville de Paris, Edoüard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en preſſerent, Hawart en fit la propoſition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joïe s'il vouloit bien honorer cette ville de ſa préſence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edoüard trouveroit dans Paris ne l'engageaſſent à y demeurer trop long-temps; & peut-être même à y revenir, il fit entendre à Edoüard qu'il étoit obligé de s'avancer avec ſon armée ſur les frontieres de Champagne pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edoüard de s'embarquer pour l'Angleterre ſans avoir ſatisfait ſa curioſité.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promptement avec quinze perſonnes trouver Edoüard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edoüard avoüa qu'il avoit

fait

fait une treve avec Loüis XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun beſoin qu'il eût de ſon ſecours, que pour lui faire recouvrer ce que ſes prédeceſſeurs y avoient perdu ; que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui accordoit d'entrer dans le traité, qu'il ne vouloit ni paix ni treve avec la France qu'ils n'euſſent auparavant repaſſé la mer,& que le temps qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliez dans l'accommodement ne fût expiré. Après ces paroles il ſe retira aſſez précipitamment, & n'accepta la treve que dans le mois d'Octobre. AN. 1475.

LXVIII. Le connétable envoïe ſon ſecretaire au roi de France.

Le connétable ſurpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'oſant plus s'adreſſer à Edoüard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçu devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoïa ſon ſecretaire Richer & le ſeigneur de Creville. Le roi refuſa d'abord de les entendre, mais ſçachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience avec cette précaution, qu'il fit cacher le ſieur Contay derriere un paravent pour entendre leur rapport. Contay étoit ami du duc de Bourgogne & grand ennemi du connétable, & avoit été fait priſonnier avec la garniſon d'Arras. Ce ſeigneur ainſi caché, Creville & Richer entrerent ; ils dirent que le connétable les aïant envoïé dans les Païs-Bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient ſi fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'euſſent déterminé à les abandonner. Là-deſſus croïant plaire au roi, Creville contrefit le duc de Bourgogne, le faiſant parler du roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajoûterent que dans de pareilles

Mem. de Comines, l. 4. ch. 8.

circonſtances, le plus sûr pour ſa majeſté, étoit
AN. 1475. de faire une tréve avec les Anglois, & que le connétable ſe chargeroit volontiers de la négocier, pourvû que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hyver, quelques villes peu conſiderables, par où ils ſembloient inſinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le roi à qui il ſuffiſoit d'avoir joüé ſon perſonnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable diſoit & faiſoit dire par ſes gens, ne leur répondit rien de déſobligeant: il ſe contenta de leur dire: J'envoïerai vers mon frere, parlant du connétable, & je lui ferai ſçavoir de mes nouvelles. Enſuite il congedia les députez.

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent ſortis, Contay qui avoit tout entendu ſaiſi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de ſe ſatisfaire promptement, car le roi l'envoïa vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura dès-lors la perte du connétable, & prit la réſolution de traiter avec Loüis XI. en faiſant avec lui une treve pour neuf ans. Elle fut peu de temps après concluë à Vervins. Tout conſpira en même temps à la ruine du connétable; & ce fut là où aboutirent les rafinemens de ſa politique. Edoüard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit reçûës; le duc de Bourgogne en envoïa d'autres; & le connétable informé de tout, ne prit point d'autre parti que de demander un ſauf-conduit au duc de Bourgogne, parce qu'il ſçavoit que Loüis XI. aſſembloit ſes troupes pour l'inveſtir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce ſauf-conduit qui lui fut accordé il ſe retira à Mons, pour ſa ruine, parce que dans le traité de Vervins le roi & le duc étoient demeurez d'accord que

LXX. Il ſe retire à Mons avec un ſauf-conduit du duc de Bourgogne.

le premier des deux qui l'auroit dans ſon pouvoir, ſeroit obligé dans les huit jours ſuivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'eſt pourquoi le roi ne ſçut pas plûtôt ſa retraite qu'il ſe mit à la tête de ſept ou huit cens lances, & alla ſe rendre maître de Saint-Quentin dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes; il en donna avis au duc à qui il fit déclarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort. AN. 1475.

Le duc de Bourgogne eſperant de recouvrer cette ville par le moïen du connétable, fut fâché que le roi s'en fut rendu maître; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidelité, & en violant le droit des gens. Il ne laiſſa pas d'envoyer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le connétable; mais ce n'étoit pas dans le deſſein de le livrer au roi. Le duc qui étoit occupé au ſiege de Nancy, s'imagina qu'il achéveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit auſſi-tôt après ſon armée victorieuſe devant Saint-Quentin. Que le connétable qui n'avoit plus rien à ménager lui fourniroit pour le ſiege de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magaſins dans Bohain & Ham, & que par-là il ſeroit proprietaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une revolte generale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoyé le ſeigneur du Bouchage au duc pour le ſommer d'executer ſa parole; le duc promit à ce ſeigneur de mettre le connétable entre les mains de Loüis XI. le vingt-uniéme de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy ſe rendroit le vingtiéme du même mois: & il en expedia l'ordre qu'il envoya à ſon chancelier Hugonet & au ſieur

AN. 1475. d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre auſſi-tôt qu'il ſeroit maître de Nancy. Mais il manqua ſon coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo-Baſſo, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cens lances. En paſſant à Lyon il fit connoiſſance avec un Italien nommé Simon, médecin, qui ſervoit d'émiſſaire à Loüis XI. pour obſerver les mouvemens de la ducheſſe douairiere de Savoye. Campo-Baſſo lui propoſa que ſi le roi vouloit lui donner vingt-mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tuëroit. Simon n'aïant point executé ſa commiſſion, Campo-Baſſo s'adreſſa à Dupray ou de ſaint Pray ambaſſadeur du roi en Piémont; mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre; de ſorte que Campo-Baſſo après avoir levé ſes quatre cens lances en Italie, & les avoir conduits dans les Païs-Bas, fit propoſer la même affaire au roi par une perſonne affidée.

LXXII. Ce duc eſt trahi par Campo-Baſſo.

Mem. de Comines, liv. 4. ch. 13. vers la fin.

Loüis XI. eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Baſſo machinoit contre lui; mais le duc trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis, il crut que le billet du roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans ſon armée. Cet officier ravi de l'aveuglement de ſon maître s'adreſſa pour le perdre, au duc de Lorraine, qui accepta l'offre, mais ne voulut donner qu'à bonnes enſeignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le connétable devoit être livré aux François. Campo-Baſſo qui commandoit au

siege de Nancy sous le duc de Bourgogne, empêcha la prise de la ville jusqu'à la conclusion du traité, & le duc voyant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit cru, dépêcha un courier pour révoquer l'ordre donné contre le connétable; mais ce courier arriva trop tard; trois heures avant son arrivée, le coupable avoit été conduit à Peronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon qui le fit conduire à Paris & enfermer dans la Bastille le deuxiéme de Decembre.

AN. 1475. LXXIII. Le connétable est livré au roi, & enfermé dans la bastille.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 12.

On lui fit aussi-tôt son procès. Le chancelier de France y présidoit. Il fut interrogé: son crime étoit public, il ne pouvoit le désavoüer; ainsi il fut condamné à perdre la tête en place de Greve, ce qui fut executé le dix-neuviéme du même mois 1475. Il avoit alors soixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de ses perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincere penitent, & avec de grands sentimens de pieté, s'il est permis en matiere de religion de juger sur les apparences, & d'ajouter quelque foi à de beaux dehors: ce qui souvent est assez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi; & le duc de Bourgogne y trouva son compte par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Loüis XI. lui remit de bonne foi. Le roi donna aussi le comté de Ligni en Barois à George de la Trimoüille seigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboise seigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au connétable. Loüis s'empara des autres. La plûpart étoient dans les états du duc de Bourgogne.

LXXIV. Il est condamné à perdre la tête, & meurt.

Mem. de Comines, ibid.

Mezeray, abregé chr. hist. de Loüis XI. in 12.

Six semaines avant la mort du connétable,

le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit à le laiſſer joüir de tous ſes états dans la même liberté & avec les mêmes franchiſes & privileges qu'il avoit ſous le regne de Charles VII. De ſon côté le duc renonçoit entierement & ſincerement à toutes les alliances qu'il avoit faites juſqu'alors au préjudice du roi Loüis; & il y avoit une ligue défenſive ſignée entre eux. Cette alliance jointe à la treve pour neuf ans que ſa majeſté avoit faite avec le duc de Bourgogne, la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroiſſoit n'avoir rien à craindre de l'inconſtance de ce duc, qui étoit prêt de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suiſſes. Il étoit preſque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nanci. Loüis XI. par un article ſecret s'étoit engagé à ne prendre aucune part dans les affaires du duc René: le duc de Bourgogne qui l'avoit ſçû, penſa à étendre ſes états, à ſecoüer le joug de la France dont il étoit feudataire, à ſe rendre maître du pays des Suiſſes, dont il vouloit ſe venger, à unir la Savoye & la Provence à ce qu'il poſſedoit déja, à y joindre même le duché de Milan & le royaume de Naples. Voïons comme il s'y prit pour l'execution d'un deſſein auſſi chimerique, & commençons par la Savoye.

AN. 1475. LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

LXXVI. Vaſtes projets du duc de Bourgogne.

Celui qui y regnoit étoit fils d'Amedée IX. que ſon pere laiſſa encore enfant ſous la tutelle d'Yoland de France ſa mere ſœur de Loüis XI. mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France ſa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte ſœur du même, en qualité d'épouſe de Loüis XI. ou plûtôt elle étoit telle-

ment portée en faveur de ſon fils, que cet amour avoit éteint dans ſon ame toutes les autres tendreſſes. Le duc de Bourgogne pour la gagner, lui fit propoſer le mariage de ſa fille avec le jeune duc de Savoïe : & la ducheſſe n'eut pas plûtôt écouté la propoſition, qu'au préjudice du roi de France ſon propre frere, elle entra dans le projet chimerique du duc ; elle leva cinq mille hommes parmi les ſujets les plus aguerris de ſon fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une ſuite d'états d'une très-grande étenduë, depuis l'extrémité de la Friſe juſqu'au duché de Milan, qui étoit le ſecond objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

AN. 1475.

LXXVII. Il promet ſa fille au jeune duc de Savoïe.

Le duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du bâtard François Sforce, qui aïant la qualité de general des Venitiens, s'étoit emparé de cet état, & ſon fils par conſéquent ne le poſſedoit qu'à titre d'uſurpation. Les Milanois accoutumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient Galeas comme un monſtre qu'il falloit exterminer ; & la conſpiration dans laquelle il fut depuis maſſacré, étoit déja preſque formée. Il devoit s'en douter ; & comme le ſeul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le duc de Savoie, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été concluë que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cens lances au ſecours de Loüis XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il apprehendoit. Il envoïa au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander ſon amitié. La propoſition fut acceptée avec aſſez de mépris, à cauſe de la lâcheté qu'on lui voïoit commettre : mais le deſſein du duc

LXXVIII. Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne ſon alliance.

de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des ſe-
AN. 1475. cours d'argent & de ſoldats. Il en tira en effet juſqu'à quinze mille hommes, & réduiſit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans ſon duché pour le conquerir.

LXXIX. *René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.*

Le roïaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maiſon d'Anjou en avoit été chaſſée ſans eſperance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui reſtoit que René duc de Lorraine, fils de ſa fille qui alloit être dépoüillé de ſes états, & qui par conſéquent ne ſeroit pas en état de recouvrer le roïaume de Naples. Loüis XI. non-ſeulement n'avoit jamais voulu ſecourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu emparé des châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garniſon, de peur qu'il ne lui prit envie pour ſe venger, de les remettre aux ennemis de la France. René irrité à l'excès de cette derniere injure, ne penſa plus qu'à la vengeance; & comme il joüiſſoit de la Provence, il vouloit choiſir le duc de Bourgogne, & le faire héritier de ce comté, lorſqu'il en fut adroitement détourné par Jean Coſſa ſon principal confident, & grand ſenéchal de Provence, comme on verra dans la ſuite.

LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiſſes.*

Il ne reſtoit plus au duc de Bourgogne pour executer tous ces vaſtes projets, que de ſe faire un paſſage par la Suiſſe, d'où il prétendoit penetrer dans le duché de Milan: mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suiſſes; & le ſujet qu'il en avoit étoit fort plauſible, puiſqu'ils l'avoient chaſſé du comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus leger, &, ſi on l'oſe dire, ridicule. Un marchand Suiſſe faiſoit paſſer par le païs de Vaux une charette char-

gée de peaux de mouton : ſur le refus d'en payer le peage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suiſſes demanderent réparation & des dédommagemens aux ſeigneurs des lieux, Jacques comte de Romont, de la maiſon de Savoye, & le ſeigneur de Château-Guyon, frere du prince d'Orange : mais ces deux ſeigneurs en ayant fait refus, les Suiſſes entrerent armez dans le bailliage de Vaux, s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent par nantiſſement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux ſeigneurs, & promit de les ſecourir ; en ſorte qu'auſſi-tôt qu'il fut maître de Nancy, il ſe mit en devoir de s'acquitter de ſa promeſſe. AN. 1475.

Les Suiſſes qui craignoient de ſuccomber, rentrerent en eux-mêmes, & propoſerent des conditions ſi avantageuſes, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refusât. Ils offroient de demander en poſture de ſuppliant la paix & l'alliance du duc, de renoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la ſatisfaction qu'on jugeroit raiſonnable, de fournir ſix mille hommes au duc. Mais les députez des Suiſſes ne furent point écoutez, & le duc de Bourgogne ſe prépara à les attaquer.

LXXXI. Loüis XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Loüis XI. donna cette année un édit, par lequel il ordonna qu'on ſolemniſeroit la fête de ſaint Charlemagne, que l'univerſité avoit choiſi pour ſon patron dès le commencement de l'onziéme ſiecle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome. *Papienſ. epiſt. 642.*

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476. les neiges fonduës cauſerent un ſi furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on apprehendoit d'y voir un ſecond déluge, dit le cardinal de Pavie ; ce qui cauſa beaucoup

de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fleau fut ſuivi d'un ſecond encore plus fâcheux : la peſte emporta un ſi grand nombre de perſonnes, que le pape fut obligé de ſortir de Rome : on regreta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle paſcal de Denys le Petit. Il paſſoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville de Nuremberg l'avoient gratifié d'une penſion conſiderable. Il avoit été diſciple de George Burbach de Baviere, l'on a beaucoup d'ouvrages de ſa compoſition.

AN. 1476. *Palmer. in chron. Trithem. catal. vir. illuſtr.*

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge.

Ce fut pour détourner les fleaux de la peſte & des inondations, & augmenter la dévotion des fideles envers la ſainte Vierge, que le ſouverain pontife fit une bulle dattée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV. & Martin V. avoient accordées pour la fête du ſaint Sacrement, à tous ceux qui celebreroient avec dévotion la fête de la Conception de la ſainte Vierge, qu'il nomma immaculée dans ſon decret, & qui réciteroient l'office que ſa ſainteté avoit approuvé, & qui avoit été compoſé par deux religieux de ſon ordre, Leonard de Nogarellis, & Bernardin de Buſtis. Mais cet office peu de de temps après fut rejetté par l'égliſe Romaine, qui jugea plus à propos de ſe ſervir de celui de la Nativité de la Vierge.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1442.

LXXXIV. Premier decret de l'égliſe Romaine ſur cette fête.

Cette fête juſqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'obſervation libre & arbitraire, ſans aucun decret qui en rendit la ſolemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France,

lorſqu'en 1439. le concile de Baſle fit une conſtitution pour la préſcrire par toute l'égliſe. Mais comme on avoit rejetté ce decret à Rome, où le pape Eugene IV. regardoit l'aſſemblée de Baſle comme ſchiſmatique & illégitime, on reçut avec plaiſir cette conſtitution de Sixte IV. ce fut donc le premier decret qui parut de l'égliſe Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la claſſe des doubles, ſans la rendre d'obligation néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques-uns prétendent, quoique ſans fondement, qu'il inſtitua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la conſideration de l'Avent qui devoit être un obſtacle.

AN. 1476.

Rieber. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146. Gavant. rubr. feſt. part. 2. pag. 139.

Le huitiéme de Janvier de la même année Loüis XI. fit publier un édit, qui portoit que les rois de France aïant obtenu du concile de Conſtance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile general, & cela n'aïant pû s'executer à cauſe des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de ſcandales; il avoit réſolu de demander ce concile au plûtôt, & qu'à ce ſujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats, de ſe retirer dans leurs dioceſes dans l'eſpace de ſix mois, à peine de ſaiſie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils ſeroient convoquez, pour ſe diſpoſer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du roïaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils ſeroient chargez, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux interêts de l'égliſe Gallicane. Il défendit encore pour le même ſujet par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de ſon ordre, s'il

LXXXV. Divers édits de Loüis XI. qui concernent les évêques & les religieux.

Bochel. in decret. eccl. Galli. lib. 5. tit. 20. c. 38. Preuves des liberte de l'égliſe Gallic. tom 1. pag. 430 & ſuiv.

ſe tenoit hors du roïaume, ſur peine de banniſſement, & d'autres peines plus griéves. On a fait pluſieurs fois la même défenſe en France.

AN. 1476.

LXXXVI. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens légat en France.

Tous ces édits n'étoient publiez que pour intimider Julien cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de légat, & qui en paſſant à Avignon eut d'abord quelque different avec Charles de Bourbon vice-légat dans cette ville & archevêque de Lion. Le ſujet de la diſpute entre le légat & ce prélat, étoit fondé ſur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachez à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertez & privileges du roïaume de France. A quoi le légat s'oppoſoit d'autant plus, que le roi favoriſoit beaucoup l'archevêque ſon parent. Mais ce qui intriguoit davantage le cardinal légat, étoit le bruit qui ſe répandoit, que le deſſein de Loüis XI. en envoïant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de ſe ſaiſir auſſi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'égliſe Romaine. Le légat tout émû vint trouver le roi qui le déſabuſa, en lui apprenant que la reconciliation étoit faite entre ſa majeſté & René d'Anjou, & par-là le duc de Bourgogne fruſtré des prétentions qu'il croïoit avoir ſur la Provence. Elle fut en effet cedée au roi à certaines conditions.

Papienſ. epiſt. 647. & 648.

LXXXVII. Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suiſſes & prend Granſon.

Cependant le duc ſe flattant toûjours d'être maître de cette province, avoit dans ce deſſein déclaré la guerre aux Suiſſes. Après avoir pris Lauſane il alla aſſieger Granſon, qu'il réduiſit en poudre en peu de temps; en ſorte que la garniſon ne pouvant plus s'y mettre à couvert ſe retira dans le château. Elle s'y défendit juſqu'à l'extrémité, & demanda enſuite un capitula-

tion honorable qui lui fut accordée ; mais le duc la viola dans tous ſes articles, quoiqu'il l'eût lui-même ſignée. Il retint les aſſiegez, il en fit pendre un tiers, l'autre fut noïé dans un lac voiſin, & le dernier fut mis aux fers. Les villes imperiales de deçà le Rhin informées de cette cruauté, réſolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoïerent aux Suiſſes un ſecours conſiderable dont ils n'eurent pas beſoin. Ce peuple groſſier qui ne connoiſſoit pas encore ſes forces, s'étoit aſſemblé tumultuairement au premier bruit du ſiege de Granſon ; il n'y avoit qu'environ ſix mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille ſoldats. Les Suiſſes étant en trop petit nombre pour oſer venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, ſe retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & ſe retrancherent dans des défilez de montagnes d'où ils pouvoient aiſément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaquez. Mais le duc s'imagina que ſa réputation ſeroit fletrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ſes ſoldats qui étoient dix contre un, devoit ſuppléer à l'avantage du lieu où ſes ennemis étoient campez. AN. 1476.

LXXXVIII. Il s'obſtine à vouloir attaquer les Suiſſes dans leurs défilez.

Il s'obſtina donc à les y combattre, quoique ſes plus ſages capitaines lui remontraſſent que les Suiſſes ne s'étoient avancez juſques-là que dans l'eſperance de ſecourir Granſon, qu'ils ſeroient fort embarraſſez de leur contenance lorſqu'ils ſçauroient que la place avoit été priſe ; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils ſeroient bien-tôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne priſſent le parti de deſcendre dans la plaine où leur défaite étoit aſſurée. Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à ſa propre perte. Il fit trois

Oliv. de la Marche. l. 2. chap. 8.

corps de ſon armée, il commanda à ſon avant-
AN. 1476. garde de forcer l'entrée des montagnes, il la ſuivit de près avec le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une diſtance proportionnée. Les Suiſſes les attendirent de pied ferme, ils diſpoſerent leurs arquebuſiers & leurs arbalêtriers dans les détours des montagnes; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laiſſant devant lui un eſpace ſuffiſant pour y laiſſer entier toute l'avant-garde; l'autre gros occupoit à droite & à gauche la premiere avenuë de la montagne, dans le deſſein de fermer le paſſage lorſqu'il y auroit un aſſez grand nombre de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

LXXXIX. *L'armée du duc de Bourgogne eſt défaite par les Suiſſes.*

L'affaire arriva comme les Suiſſes l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes ſans aucun obſtacle. Les premiers ſoldats coururent précipitamment contre le gros des Suiſſes qui les attendoit. La foule de ceux qui les ſuivoient fut ſi grande, que le vuide laiſſé à deſſein fut rempli dans un inſtant. Alors on donna le ſignal; & les Suiſſes diſpoſez à droite & à gauche ſur l'avenuë s'en ſaiſirent: ils repouſſerent le reſte de l'avant-garde qui ne pouvoit, ni avancer à cauſe du gros des Suiſſes qui lui preſentoit les pointes des piques, ni reculer, à cauſe de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient ſi preſſez qu'ils ne pouvoient pas même ſe remuer; ils ſe ſentoient percez ſans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient paſſez entre les montagnes furent tuez, ſans qu'il s'en ſauvât un ſeul; le reſte de l'avant-garde voulant fuir ſe renverſa ſur le corps de bataille: les Suiſſes profiterent de ce déſordre, & s'étant réunis

Mem. de Comines, l. 5. ch. 1.

en un ſeul gros ſe mirent à ſes trouſſes. Ils n'eurent pas beſoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur ſaiſit le reſte, qui ne ſongeant plus qu'à fuïr, ſe renverſa ſur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers ſe ſauva à toutes jambes vers Joigné ſur la frontiere du comté de Bourgogne; & il y arriva lui cinquiéme, ayant fait plus de quinze lieuës de France ſans débrider. AN. 1476.

XC. Le duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que ſept cavaliers, parce qu'il n'y eut que ces ſept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les ſeigneurs de Château-Guïon, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruſeli, abandonnez du ſoldat demeurerent ſur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proye aux vainqueurs, avec le bagage du duc, ſon argent & ſes pierreries. Le Suiſſe qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, s'y connoiſſoit ſi peu, qu'après l'avoir conſideré il le remit dans ſon étui, & le jetta ſous un chariot; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prêtre qui ne connoiſſant pas mieux ſon prix, le porta au general des Suiſſes qui lui en donna un écu. Les Suiſſes après cette victoire reprirent Granſon & firent à la garniſon Bourguignonne le même traitement qu'on leur avoit fait. *Mem. de Comines, lib. 5. ch. 2.*

Loüis XI. étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il ſçut aſſez moderer ſa joïe, & cette moderation, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il ſe rendit à Lyon où Contay le vint trouver de la part du duc. Cette ambaſſade n'étoit plus conforme à

XCI. Il députe Contay au roi de France.

l'humeur de celui de qui elle venoit. Contay ſe
AN. 1476. mit en poſture de ſuppliant; il ne diſſimula pas la peur qu'avoit ſon maître que la France ne voulut tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il repréſenta au roi tous les motifs de generoſité qui devoient le porter à ne pas rompre la treve. Sa majeſté reçut fort gracieuſement Contay, & le renvoya avec toutes les aſſurances qu'il demandoit, il lui promit que la treve ſeroit religieuſement obſervée, & lui témoigna qu'il ne penſoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoyé du duc de Milan à Loüis XI. pour lui demander ſon alliance.

Après que Contay fut parti de Lyon, le roi reçut une autre ambaſſade de Galeas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jour que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offenſive & défenſive envers & contre tous ſans en excepter la France; & il s'en étoit repenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granſon ne réjaillît ſur lui. Il ne donna point d'autre inſtruction que de vive voix à ſon deputé qui étoit un homme inconnu; & ſa lettre de créance étoit conçûë en termes fort generaux. Le deputé ne laiſſa pas de réüſſir. Il avoüa ingenuëment au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le duc de Bourgogne, & qu'il s'en repentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajouter cent mille ducats ſi le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occaſion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes: il lui répondit qu'il n'avoit pas beſoin de l'argent de ſon maître: mais que ſi le duc de Milan ſe re-

pentoit ſincerement de s'être détaché de ſon alliance, il conſentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçûë. Le Milanois y conſentit; & le jour même le traité fut ſigné, ratifié & publié à Paris, à l'inſçu du duc de Bourgogne. AN. 1476.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Loüis XI. pour la Provence.

Ce ne fut pas la ſeule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna auſſi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui ceder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Guïon qu'il avoit envoïé en Piémont pour y lever des troupes avec leſquelles il devoit s'emparer de la Provence: fut dépoüillé de l'argent deſtiné à faire cette levée par Philippe comte de Breſſe, cadet de la maiſon de Savoïe. Il eût bien de la peine à ſe ſauver lui-même, on arrêta ſes domeſtiques, on ſe ſaiſit de ſes papiers, & l'on y trouva le projet du duc ſur la Provence. Le comte de Breſſe l'envoïa auſſi-tôt au roi; qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile ſon oncle: celui-ci ne l'eut pas plûtôt vû, qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de ſa ſucceſſion. Coſſe qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Loüis XI. profita de ces diſpoſitions, il remontra au roi de Sicile que pour éviter les pourſuite du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voïe des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du moins le laiſſeroit joüir de ſes états pendant ſa vie. René goûta ſi bien ces raiſons, qu'il donna ſur le champ ordre à Coſſe de ménager ſa reconciliation avec le roi de France ſon neveu.

Mem. de Comines, l. 5. c. 2.

Coſſe écrivit auſſi-tôt à Loüis XI. qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que s'il vou-

loit être maître de la Provence, il rendit promptement à ſon oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y conſentoit; mais que pour témoigner que René le faiſoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lion où il recevroit toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter. René vint à Lion, il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut-là où Coſſe prit la liberté d'expliquer devant les deux rois quelle avoit été ſa conduite. Comines qui ſe trouva à cette entrevuë & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Coſſe à Loüis XI.

AN. 1476.

XCIV. Entrevûë du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.

Mem. de Comines, ubi ſupra.

„ Sire, ne vous émerveillez pas ſi le roi mon „ maître votre oncle a offert au duc de Bour„ gogne de le faire ſon héritier; car il en a été „ conſeillé par ſes ſerviteurs, & ſpecialement „ par moi; vû que vous qui êtes fils de ſa ſœur „ & ſon propre neveu, lui avez fait ſi grand „ tort que de lui enlever les châteaux de Bar & „ d'Angers, & l'avez ſi maltraité dans toutes „ les autres affaires. Nous avons bien voulu „ mettre en avant ce marché avec ledit duc, „ afin que vous en appriſſiez la nouvelle pour „ vous donner envie de nous faire raiſon, & „ connoître que le roi mon maître eſt votre „ oncle; mais nous n'eumes jamais envie de „ mener ce marché juſqu'au bout.

Le roi, continuë Comines, reçut très-bien cette remontrance de Coſſe; ce prince avoüa même qu'il lui étoit redevable de l'eſperance de voir bien-tôt la Provence réunie à ſa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René qui l'inſtitua ſon heritier univerſel, s'en étant mis en poſſeſſion après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ſes états par teſtament, au préjudice de René duc de Loraine petit-fils du roi

de Sicile. Loüis XI. fut rédevable de cette ceſſion à Palamede de Fourbin ſeigneur de Soliers qui ménagea l'eſprit du comte du Maine, & qui par reconnoiſſance fut fait lieutenant general de Provence. Ainſi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la ceſſion actuelle de la Provence à Loüis XI. & ne ſe réduiſoit qu'à rompre entierement avec le duc de Bourgogne & le fruſtrer de cette ſucceſſion qu'il eſperoit. Le roi n'en fut point déclaré heritier; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été priſe priſonniere en Angleterre avec Henri VI. ſon mari, une ceſſion de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de ſon pere; moïennant cinquante mille écus qu'il païa pour ſa rançon au roi Edoüard.

AN. 1476.

XCV. Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Loüis XI.

Il ne reſtoit plus d'autres alliez au duc de Bourgogne que le roi de Naples & la ducheſſe de Savoye; & tous deux prirent des meſures pour n'être pas enveloppez dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le prince Frederic ſon fils qu'il avoit envoyé à la cour de Bourgogne; & la ducheſſe de Savoye ne doutant pas que Loüis XI. ſon frere ne traverſât le mariage du duc de Savoye ſon fils avec l'heritiere de Bourgogne; & informée de la défaite du duc à Granſon, craignit de perdre les états de ſon fils en penſant y ajouter les Païs-Bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Loüis XI. un gentilhomme de merite nommé Montigny, pour travailler à ſa reconciliation. Le roi ne rebuta pas cet envoyé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vû le ſuccès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne; & tels étoient auſſi les ſentimens de la ducheſſe. Ce duc avoit aſſemblé une nombreuſe armée qu'il conduiſit lui-même au mois de Juin de-

XCVI. La ducheſſe de Savoïe ſe reconcilie avec Loüis XI.

vant la petite ville de Morat en Suiſſe aſſez proche de Berne. Il l'inveſtit le neuviéme du même mois, & la preſſa très-vivement durant treize jours. Les Suiſſes s'étoient mis ſur la défenſive, les villes imperiales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de general; & Loüis XI. conſeilla aux Suiſſes de choiſir René duc de Lorraine déja intereſſé dans cette affaire, pour avoir été dépoüillé de ſes états par le duc de Bourgogne, qui l'avoit contraint d'aller chercher un azile en France, ſans eſperance de recouvrer jamais ſon duché.

AN. 1476. XCVII. Le duc de Bourgogne aſſiege Morat.

Auſſi-tôt que les Suiſſes l'eurent choiſi pour leur general, Loüis lui donna un grand corps de cavalerie Françoiſe qui le conduiſit par la Lorraine d'où il alla ſans danger ſe joindre aux Suiſſes & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes; il parut à la vûë de Morat le dixiéme jour du ſiege, & emploïa trois jours à reconnoître la ſituation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un ſeul corps de toutes ſes troupes; il jetta la cavalerie ſur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis le dix-neuviéme juſqu'au vingt-deuziéme, il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garniſon de Morat d'un ſignal auquel elle devoit faire une ſortie generale ſur l'avant-garde des Bourguignons, compoſée de huit mille hommes; & il mena toute ſon armée contre l'arriere-garde ennemie. La ſortie ſe fit à point nommé; & les Bourguignons furent en même temps attaquez par-devant & par derriere: on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens; mais enfin l'effort des Suiſſes fut ſi grand, qu'ils entrerent dans le quartier du comte de Romont; & les Bourguinons furent

XCVIII. Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suiſſes.

auſſi-tôt ſaiſis d'une terreur panique ; l'avant-garde fut taillée en pieces, & le comte de Romont fut obligé de ſe retirer au corps de bataille. Sa préſence produiſit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poſte fut abandonné avec tant de précipitation, que les generaux furent obligez de ſuivre les fuïards qui furent pourſuivis par la cavalerie poſtée ſur les aîles, & dont on fit un grand carnage, ſans qu'on s'amusât à faire des priſonniers. AN. 1477.

Quelques hiſtoriens font monter la perte des Bourguignons qui furent tuez ou noïez dans le lac de Morat, à quatorze mille hommes ; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de ſaint Pol Jean de Luxembourg, le ſeigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendart furent du nombre des morts : Le comte de Romont acheva de perdre ſon comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Beſançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparaſſent de ce païs. Le duc de Lorraine, eut la moitié du butin, & conclut avec les Allemands & les Suiſſes une alliance pour dix ans.

XCIX. Le duc de Bourgogne fait enlever la ducheſſe de Savoye & conduire à Rouvre.

Le duc de Bourgogne informé de la négociation de la ducheſſe de Savoye avec Loüis XI. voulut préven. l'inconſtance de cette princeſſe en la faiſant enlever. Il envoïa un ordre à Olivier de la Marche ſon ſujet, qui ſe trouvoit alors à Geneve, pour faire cet enlevement, & conduire la ducheſſe en Bourgogne avec ſes enfans. L'ordre fut executé ſur le chemin de Chambery à Geneve. La princeſſe fut inveſtie lorſqu'elle y penſoit le moins, on ſe ſaiſit de ſon ſecond fils & de ſes deux filles avec elle, on les conduiſit d'abord à ſaint Claude & de là auprès du duc de Bourgogne qui reçût la Marche aſſez froidement, parce qu'il

avoit laiſſé échapper l'aîne des enfans de la ducheſſe, & le troiſiéme de ſes fils que quelques domeſtiques ſauverent & conduiſirent chez l'évêque de Geneve leur oncle paternel. La ducheſſe & ſes trois autres enfans furent menez dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoye, voulut avoir en ſa puiſſance le jeune duc de Savoye & ſon autre frere avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'évêque de Geneve par préſens & par promeſſes; & les deux princes furent conduits à Lyon ſous bonne eſcorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoye fut laiſſé à l'évêque, & celui de Piémont au comte de Breſſe.

AN. 1477.

C.

Elle ſort de ſa priſon, & va trouver le roi à Tours.

Pendant toute cette négociation la ducheſſe avoit envoyé au roi ſon frere Rivarol ſon maître d'hôtel, pour conjurer ſa majeſté de la tirer de priſon, en lui repréſentant la facilité avec laquelle on pouvoit le faire, parce qu'elle n'étoit pas beaucoup obſervée. Le roi promit d'envoïer ſes ordres à Charles d'Amboiſe gouverneur de Champagne; & ſur cette promeſſe Rivarol revint trouver la ducheſſe qui eut beaucoup de joïe de cette nouvelle. Cependant elle fit partir ſur le champ un ſecond député qu'elle chargea de ſupplier le roi de l'aſſurer qu'il la laiſſeroit aller en Savoye, qu'il lui rendroit ſes fils & les places qui lui appartenoient & qu'il l'aideroit à maintenir ſon autorité en Savoye. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit & auſſi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboiſe executa ſi bien ſa commiſſion, qu'il délivra la princeſſe ſans beaucoup de peine. Loüis XI. ravi de cet heu-

reux ſuccès, manda à ſa ſœur de le venir trouver inceſſamment à Tours, il envoïa au-devant d'elle beaucoup de ſeigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Pleſſis-les-Tours. Quoiqu'il eut réſolu de ne rien dire à la ducheſſe qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeller madame de Bourgogne en la ſaluant : Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous ſoïez la très-bien venuë. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoiſe, & prête d'obéir au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que ſept ou huit jours au Pleſſis ; on lui fournit de l'argent pour ſon voïage ; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ſes enfans, & lui fit reprendre la régence ; il la remit en poſſeſſion des châteaux de Montmelian & de Chambery ; & la ducheſſe partit fort contente du roi, avec lequel elle vécut toûjours dans une parfaite intelligence, obſervant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

AN. 1477.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 4.

CI. Elle retourne en Savoïe fort contente.

Le duc de Bourgogne n'eut pas laiſſé impuni l'attentat du gouverneur de Champagne, ſi une affaire plus intereſſante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui reſtoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le ſiege devant Nanci, dont la garniſon étoit de douze cens hommes, parmi leſquels il y avoit trois cens Anglois commandez par un nommé Cochin, & le gouverneur de la ville étoit le ſeigneur de Bievres. Les aſſiegeans avancerent peu leur travaux en quarante jours de ſiege, & les aſſiegez ne laiſſoient pas néanmoins de preſſer le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors poſſedé d'une mélancolie ſi noire, qu'il avoit perdu & la ſanté du corps & la tranquillité de l'eſprit ; il

AN. 1477. étoit tellement échauffé qu'il ne pouvoit ſe rafraîchir, quoique réduit à la ptiſanne ſans oſer boire de vin. Un excès de bille noire ſucceda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit reſſenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouſes, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le ſang. Son chagrin entretint cette mauvaiſe humeur, qui dégenera en une mélancolie hipocondriaque, ce qui lui fit remettre à Campo-Baſſo dont on a déja parlé, le ſoin de dégager Nancy. Mais Campo-Baſſo au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occaſions de le perdre.

CII. Incommoditez du duc de Bourgogne.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 5.

Il ſollicita encore une fois Loüis XI. par l'entremiſe du ſeigneur de Craon qui commandoit un camp-volant pour la France dans le Barrois; & ſur le refus réïteré du roi, il s'adreſſa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le ſecours de Nancy. Il amuſa le duc de Bourgogne qui étoit avec ſon armée à quatre lieuës de Nancy; il lui fit accroire que les aſſiegez n'étoient pas ſi preſſez qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le ſixiéme d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur, & dreſſerent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la ſigner, après avoir ſoulevé contre lui la meilleure partie de la garniſon. La place fut donc renduë, & le lendemain de ſa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il ſe fût hâté, il l'auroit infailliblement ſauvé; ſa premiere penſée fut de bloquer la ville, & tous ſes officiers excepté Campo-Baſſo, furent

CIII. Nancy ſe rend au duc de Loraine par la trahiſon de Campo-Baſſo.

furent de cet avis ; ce traître, pour venir plus facilement à bout d'executer le deſſein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer ſa priſe & la défaite de ſon armée, ſoutint ſeul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit aſſieger la place regulierement. AN. 1476.

Elle fut donc aſſiegée en forme & tellement preſſée, que le duc de Lorraine en attendant le ſecours qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, ſur l'aſſurance que Campo-Baſſo lui donna qu'on le laiſſeroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduiſoient furent tuez ou pris. Parmi les priſonniers ſe trouva un gentilhomme Provençal nommé Cifron domeſtique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Baſſo avoit eu pluſieurs conferences, & qui ſçavoit le ſecret de tout ce qui ſe tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conſeilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fut auſſi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron ſurpris de ce genre de mort, crut pouvoir ſauver ſa vie en découvrant la trahiſon de Campo-Baſſo. Il fit dire au duc qu'il avoit un ſecret important à lui reveler, & de telle conſéquence qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui ſeul. Le duc en fut averti, mais le Napolitain ſçut détourner le coup, & envoïa un ordre précis au boureau de pendre Cifron ; ce qui fut fait, ſans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il ſçavoit. A la faveur de ce ſilence, Campo-Baſſo travailla ſans embarras à executer ſa trahiſon.

CIV. Le duc de Bourgogne manque l'occaſion de découvrir la trahiſon.

Mem. de Comines, l. 5. c. 6.

Le ſiege de Nancy continuoit toujours avec vigueur ; & Loüis XI. convint de ſecourir le duc de Lorraine par des voïes ſecretes. Il écrivit au ſeigneur de Craon qui commandoit ſes troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le

CV. Loüis XI. donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine.

plus près qu'il pourroit, ſans toutefois entrer
AN. 1476. ſur les terres de Lorraine, & d'aſſembler un grand convoi pour faire croire aux aſſiegeans qu'on vouloit ſoulager les aſſiegez, afin que le duc de Bourgogne fît quelque détachement de ſon armée. Le roi licentia encore quelques regimens de cavalerie, pour fournir aux ſoldats l'occaſion d'aller ſervir ſous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la nobleſſe de Champagne & de Picardie l'interêt qu'elle avoit de pas laiſſer augmenter la puiſſance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja que trop; & pluſieurs gentilshommes allerent ſecourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui ſuffirent pour lever dix mille Suiſſes & cinq cens Allemands, que ce duc joignit à ſes autres troupes.

CVI. Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne eſt défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & ſe ſaiſit du pont de Saint-Nicolas; ce qui ranima la valeur des aſſiegez prêts à ſe rendre à diſcretion. Le duc de Bourgogne là-deſſus aſſembla ſon conſeil, & tous lui conſeillerent de ſe retirer ſous le canon de Pont-à-Mouſſon, & s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans ſon armée, la plûpart malades; & ſur l'avis de Campo-Baſſo, il réſolut la bataille. Il tira ſes troupes de ſes retranchemens, n'aïant pas aſſez de monde pour les garder, & alla ſe poſter à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons expoſez à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni sûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couverts de tous côtez par un

défilé, par un ruiſſeau, par une forte haïe, par des collines, & par un bois. Le duc de Lorraine ne ſçachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les ſeuls habitans du pays connoiſſoient; il évita par ce moyen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde: & tomba, lorſqu'ils y penſoient le moins, du haut en bas ſur le flanc gauche de leur corps de bataille, La cavalerie ſoutint aſſez vigoureuſement leurs efforts; mais l'infanterie lâcha le pied, & ſe retira dans le bois, où les païſans firent main-baſſe ſur elle. Les hommes d'armes furent preſque tous tuez ou priſonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde voyant tailler en pieces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé petite ville proche de-là, où Campo-Baſſo les attendoit. Tout ce qui s'y préſenta fut arrêté, maſſacré, dépoüillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit reſté ſur le champ de bataille, beaucoup ſe jetterent dans la riviere & y perirent. AN. 1476

Cette bataille fut donnée le cinquiéme de Janvier, qui étoit un dimanche veille des Rois de l'année ſuivante 1477. quoique Comines le marque en 1476. ce qui eſt vrai, ſelon la maniere de compter de ce temps-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux ſeigneurs qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalain furent faits priſonniers, avec le comte de Naſſau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort ſur le champ de bataille: mais on fut quelque temps ſans être informé de ſa mort, &

CVII. Le duc de Bourgogne eſt tué dans la bataille.

AN. 1476.

ſans ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Baſſo préſenta au duc de Lorraine un page, qui l'aſſura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver ſon corps ; on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché ſur le ventre, ſon viſage tenant à un glaçon. Il avoit été bleſſé de trois coups ; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la machoire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui percoit les deux cuiſſes de part en part, & l'autre étoit dans le fondement.

Mem. de Comines, liv. 5. c. 8. vers la fin.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le ſecourir, parce qu'ils étoient priſonniers ; qu'il ne fut point tué devant eux ; qu'une foule de ſoldats étant ſurvenuë, le mirent à mort, & le dépoüillerent ſans le connoître. D'autres obſerverent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit ſigné l'ordre pour livrer aux François le connétable de ſaint Pol. Il étoit dans ſa quarante-ſixiéme année, & avoit gouverné ſes états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter ſon corps à Nancy, où il fut expoſé ſur un lit de parade dans une ſalle tenduë de velours noir. Il y vint en habit de deüil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezerai, jetta ſur ſon corps de l'eau benite, & le fit inhumer dans l'égliſe principale de Nancy. Le peuple toujours credule, s'imagina que le prince s'étoit ſauvé, & que la honte d'avoir été ainſi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit ſortir qu'après ſept ans de penitence ; en ſorte que pluſieurs prêtoient de l'argent à un gros interêt ; c'eſt-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atra-

Mezeray abregé chr. in 12. to. 3. hiſt. de Loüis XI. Gaguin lib. 10. Naucler. general. 50.

bilaire, & certain homme qu'on avoit vû dans la Soüiabe qui leur reſſembloit fort, donna lieu à cette fable. AN. 1476.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto ſur la mort de ce duc.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domeſtique de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour ſe donner à Loüis XI. diſant la meſſe en préſence de ſa majeſté dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours, lorſqu'on ſe battoit à Nancy, préſenta au roi la patene à baiſer, & lui dit ces paroles en latin, *conſummatum eſt*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra déſormais qu'à vôtre majeſté d'en profiter, l'armée du duc de Bourgogne vient préſentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Loüis écouta le diſcours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un tranſport mêlé de ſurpriſe & de joïe; & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, auſſi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtiſans, que ce prélat étoit un vrai prophete, puiſque dans le moment ſa majeſté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de ſaint Martin, ce qu'elle executa en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de ſix mille ſept cens ſoixante & ſeize marcs, deux onces moins un gros, ſelon l'auteur de la nouvelle vie de ſaint Martin. Cet archevêque de Vienne eſt celui à qui Comines adreſſe ſouvent la parole dans ſes mémoires, à la fin deſquels on trouve ſa vie.

Mem. de Comines, lib. 5. c. 3.

Voyez l'édition des mem. de Comines de 1723. en 5. volumes.

CIX. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantouë, que Mahomet II. ſe préparoit à deſcendre en Moldavie avec une armée de cinq cens mille hommes. Les hiſtoriens Polonois diſent

AN. 1476. que les Tartares y vinrent auſſi, & que le vaivode Etienne qui l'année précedente avoit remporté une ſi complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chaſſa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois aïant paſſé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en differentes rencontres plus de trente mille hommes, perte qui n'étoit pas importante pour une armée auſſi nombreuſe que celle des Turcs. Les Moldaves ou ſe défiant de leurs forces, ou n'aïant plus pour le vaivode la même affection & le même zele, ne penſerent qu'à ſe retirer ; ce qui l'obligea d'attendre une occaſion plus favorable. Les Turcs après avoir pillé quelques provinces voiſines de la Pologne, s'en allerent en leur païs, ſoit par la crainte de Caſimir qui venoit contre eux, ſoit à cauſe de la peſte & de la famine qui leur faiſoient périr beaucoup de monde, ſoit à cauſe de la proximité de l'hyver, ſoit enfin parce que la flotte qui leur fourniſſoit des troupes & des machines de guerre fut battuë d'une rude tempête, qui la ſubmergea preſque toute entiere.

Papienſis epiſt. 648. Michou. lib. 4. cap. 71. Cromer. lib. 28.

CX. Vanité du roi de Hongrie ſur la retraite des Turcs.

Matthias roi de Hongrie ſçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec ſa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chaſſée. Le pape, les princes, les peuples, & la plûpart des villes furent aſſez ſimples pour le croire. Il toucha deux cens mille écus d'or en recompenſe de ſa prétenduë valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan ; moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de ſon côté appuioit les hauts faits prétendus de Matthias ; il y avoit interêt, lui ayant fait épouſer Beatrix ſa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bien-tôt dé-

Papienſ. epiſt. 656.

couverte, par les courſes que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent pluſieurs maſſacres, firent un grand nombre de priſonniers, & forcerent pluſieurs places avec d'autant plus de hardieſſe & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius le panegyriſte de Matthias, reconnoît cette perte, & dit que preſque toute la Hongrie s'étant aſſemblée pour la ſolemnité des nôces du roi, Mahomet ſaiſit cette occaſion, ramaſſa ſecretement quarante mille ſoldats, prit de force les places que Matthias avoit fait conſtruire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à ſang dans la Dace ou Mœſie, d'où il emmena quarante mille priſonniers tant hommes que femmes, ce qui abattit tellement le courage du roi de Hongrie, qu'il n'oſa plus rien entreprendre.

AN. 1476.

CXI. Conquêtes des Turcs ſur ce prince.

Bonfin. l. 4. decad. 4.

Le pape toutefois l'élevoit à Rome juſqu'au ciel, & faiſoit faire des prieres publiques pour l'heureux ſuccès de ſes armes; il le loüoit de ce qu'il croïoit que pendant les rigueurs de l'hiver, il expoſoit ſa vie pour le ſalut des Chrétiens, pendant que durant ce même hiver ce prince étoit occupé dans ſes états à la celebration de ſes nôces.

Papienſ. epiſt. 644. Krantz. lib. 13. Blond. 18.

L'armée de Mahomet fut auſſi victorieuſe en Italie. Jerôme de Verone general de l'armée Venitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs bleſſé; on l'appelloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine, & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à ſang dans le païs, fit un très-grand nombre de priſonniers, & répandit par tout une ſi grande fraïeur, que les Venitiens furent fort déconcertez. Sabellicus témoin oculaire rapporte des choſes incroïables de la hardieſſe

CXII. Victoire des Turcs ſur les Venitiens.

Sabellic. 3. dec. 10. Juſtiniani. lib. 9.

& de la temerité des Infideles à traverſer avec
AN. 1476. une armée nombreuſe des endroits des Alpes qui étoient inacceſſibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, aïant été arrêtez par la prudence de Charles Monton capitaine des mêmes Venitiens. C'eſt ici où George Phranzes officier de la cour de l'empereur des Grecs, finit ſon hiſtoire Bizantine, qui commence en 1260. Il ſe fit religieux, comme on a dit ailleurs, & vécut encore quelques années, puiſqu'il a écrit la vie de Mahomet qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expeditions.

Phranz. l. 3. c. 30. & lib. 1. cap. 35.

CXIII. Maxime élu patriarche de Conſtantinople.

Raphaël patriarche Grec de Conſtantinople élû en 1474. étant mort, les Grecs s'aſſemblerent en concile pour lui donner un ſucceſſeur; & après pluſieurs conſultations, on élût d'un commun conſentement un nommé Manuel eccleſiaſtique; c'eſt-à-dire, celui qui étoit chargé du ſoin des égliſes, homme ſçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défenſe de la juſtice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine ſelon la coûtume des Grecs qui n'ont point d'évêques qui n'aïent été moines auparavant. On le préſenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui païa tous les ans pour tribut. Le nouveau patriarche changea ſon nom en celui de Maxime. L'égliſe joüit d'une ſi profonde paix ſous ſon pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le ſultan parut ſatisfait des réponſes du patriarche; mais il ne laiſſa pas de perſecuter les Chrétiens juſqu'à la mort.

Turco-græcia. l. 1. & 2.

Le vingt-ſixiéme de Décembre de la même

année, Galeas duc de Milan fut aſſaſſiné à la porte de l'égliſe de ſaint Etienne de cette ville. Voici quelle fut l'occaſion de ce meurtre. Jean-André Lampugnan ſorti d'une noble & illuſtre famille de Milan, & qui avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une diſpute avec l'évêque de Côme de la famille des Caſtillons, au ſujet d'un benefice où l'un & l'autre prétendoit. L'évêque étoit favori du duc, & par ſon crédit il faiſoit traîner l'affaire depuis pluſieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint pluſieurs fois au duc, & quelquefois avec aigreur & même avec menaces. Une fois entre autres il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la juſtice à des citoïens. Le duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'eſprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du deſſein d'aſſaſſiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'aſſocierent pour troiſiéme un nommé Charles de la famille des Viſconti ; il étoit ſecretaire ou chancelier auprès des ſeigneurs du conſeil ſecret du duc. Jean & Jerôme ſe repentirent quelque temps après de lui avoir découvert leur deſſein, & réſolurent de le tuer ; mais s'étant plus aſſurez de ſa fidelité, ils agirent tous les trois de concert ; l'occaſion favorable à leur deſſein ſe préſenta enfin. Le jour de ſaint Etienne vingt-ſixiéme de Decembre, le duc étant ſorti à cheval accompagné d'un grand nombre de ſoldats & de gens de ſa cour pour ſe trouver à l'office que l'on alloit celebrer dans l'égliſe de S. Etienne, les conjurez qui en furent informez le devancerent. Quand le duc fut proche de la porte de l'égliſe, Jean

AN. 1476. GXIV. Galeas Sforce duc de Milan eſt aſſaſſiné dans l'égliſe.

Lettre du card. Rob. ap. Marten. th. nov. t. 1. Corio. parte 6. Ripamont. hiſt. eccleſ. Mediol. l. 13.

ſe préſenta ſous prétexte de faire retirer le
AN. 1476. peuple, & de donner au duc un paſſage plus libre; & dans l'inſtant aïant tiré le poignard qu'il tenoit caché, il en bleſſa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le ſeconderent auſſi-tôt, attaquerent le duc par derriere & le firent tomber ſous leurs coups. Galeas reçut quatorze bleſſures dont onze étoient mortelles, & il mourut ſans avoir dit un ſeul mot; il ne fit qu'un leger ſoupir que l'on entendit à peine. Un domeſtique de Jean-André qui avoit auſſi frappé le duc fut tué par un des gardes, & ſa mort fut auſſi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean qui tuerent le garde. Jean-André voulant ſe ſauver par l'égliſe, fut arrêté par le nombre des femmes qui étoient à genoux, & les gardes le tuerent auſſi-tôt. Jerôme & Charles s'étant mêlez parmi les hommes ne furent point reconnus. Ils reſterent deux jours cachez chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin aïant été découverts ils furent pris & enfermez dans les priſons de Milan. On les condamna à être écartelez, ce qui fut executé. Ceux du conſeil de Galeas demanderent à Jerôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit oſé mettre la main ſur ſon prince: Je l'ai fait, dit-il, parce que je ſçavois bien que vous le haïſſiez plus que moi, & que vous deſiriez vous en défaire, mais vous ne l'avez pas executé parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me répentir de l'avoir tué, parce que j'ai cru qu'un prince qui ne gardoit aucune de ſes promeſſes, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'eſt le bien public que j'ai eu en vûë. Le tyran eſt mort, je ne me ſoucie plus de mourir moi-même. Il dit encore pluſieurs autres

choſes pour relever ſes deux compagnons, & mourut ainſi en prétendant toûjours juſtifier une action auſſi horrible, par des ſentimens dignes de la même execration. AN. 1476.

CXV. Son fils Jean Galeas-Marie lui ſuccede.

Galeas malgré ſes débauches, étoit liberal, magnifique, aimoit les lettres & les hommes ſçavans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorſqu'il fut tué, & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande égliſe de Notre-Dame. Le trouble que ſa mort cauſa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les ſuites, à cauſe du grand nombre de prétendans au duché, fut bien-tôt appaiſé par le conſentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean-Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, ſous la tutelle de ſa mere, avec un conſeil des principaux ſeigneurs qui fut établi pour ce ſujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alphonſe roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri roi de Caſtille, quoiqu'il eût été contracté avec une diſpenſe du ſouverain pontife, mais que ſa ſainteté prétendoit être ſubreptice. Cette démarche du ſaint pere fut très-favorable à Ferdinand d'Arragon qui avoit épouſé Iſabelle ſœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne livra bataille à Alphonſe entre Tiro & Zamora. Le prince dom Juan qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portugaiſe, défit la droite des Caſtillans où Ferdinand étoit en perſonne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonſe fut entierement rompuë: ce qui l'obligea de ſe ſauver preſque ſeul à Caſtro-Nugno, où dom Pedre de Mendaha qui en étoit gouverneur le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprenant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & ſe révolterent: ce

qui donna moien à Ferdinand de reprendre
AN. 1476. toutes les places qu'Alphonſe avoit conquiſes. Les Caſtillans qui avoient ſuivi le parti de Jeanne l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand; ce qui ôta toute eſperance au roi de Portugal, & l'obligea de paſſer lui-même en France pour engager Loüis XI. à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réüſſit pas.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Loüis XI.

Il ſe rendit d'abord à Mirande, & aïant remis le gouvernement de ſes états à ſon fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçu; mais Loüis XI. s'excuſa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débaraſſé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vû la fin. Alphonſe s'imaginant pouvoir pacifier tous les differens qui étoient entre Loüis XI. & le duc de Bourgogne, & croïant qu'il ſeroit ſecouru s'il réüſſiſſoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il aſſiegeoit: mais voïant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans ſon camp, il revint à la cour de Loüis XI. Là craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand ſon ennemi, il écrivit au prince dom Juan ſon fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ſes états, & qu'il n'eût aucune inquietude pour s'informer de lui. Enſuite il prit un habit déguiſé & partit ſeul & ſecretement pour aller à Rome dans le deſſein de s'enfermer dans un monaſtere pour y dévorer ſon chagrin en ſilence.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 7. Imhoff. reg. Luſitan. Mariana, hiſt. Hiſp. c. 24.

CXVIII. Il veut ſe retirer à Rome deguiſé, & eſt arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le roi de France en aïant eu avis fut fort ſenſible à ſon malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal fondée l'apréhen-

sion qu'Alphonſe avoit euë qu'on ne le livrât à ſon ennemi, il fit équipper ſur les côtes de Normandie pluſieurs vaiſſeaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduiſit Alphonſe en Portugal. Le prince dom Juan ſon fils le reçut avec beaucoup de joïe dans le bourg de Caſcelo & l'obligea à reprendre la conduite de ſon roïaume qu'il gouverna encore quelques années, ſans eſperance toutefois de poſſeder la Caſtille ſur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philippe de Comines croit que ſi le roi de France eut voulu lui accorder des troupes, il auroit pû aiſément réüſſir, aïant déja beaucoup de places dans ce roïaume. Ce fut ſous le regne de ce prince, & pendant les troubles de cette année que ſes ſujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amerique. Juan de Santarin & Eſcowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna ſon nom à une iſle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de Sainte Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette ſainte.

AN. 1476.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 7.

CXIX. Loüis XI. penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Loüis-XI. qui avoit établi l'uſage des poſtes en France par un édit de 1464. fut bientôt informé de la défaite de l'armée Bourguignonne devant Nancy par un courier qui lui fut envoïé par le ſeigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude ſuſpendit pour quelque temps l'execution de ſes projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne penſa plus qu'à s'emparer d'une partie des états du défunt, en gagnant les ſeigneurs des deux Bourgognes qui étoient entierement dévoüez aux interêts de la princeſſe de Bourgogne leur héritiere. Il fit entrer dans ſes interêts Antoine de Bourgogne frere naturel du duc, il avoit

été fait priſonnier devant Nancy. Le duc de
AN. 1477. Lorraine l'envoïa au roi ſur les inſtances qu'il lui en fit, & ſa majeſté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas ſujet de ſe repentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Loüis XI. ſe concilia enſuite les maiſons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorſqu'il ſe crut aſſez fort pour obtenir à la pluralité des ſuffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477.

CXX. Raiſon du roi pour s'emparer des états de l'heritiere de Bourgogne.

On y repreſenta de ſa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'heritiere. Le premier qu'il étoit ſeigneur ſuzerain de cette princeſſe à cauſe du duché de Bourgogne, des comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de pluſieurs autres terres enfermées dans les Païs-Bas qui relevoient de lui. Le ſecond qu'il étoit ſon plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'interêt de prendre garde que ſes biens ne paſſaſſent en des mains étrangeres. Le troiſiéme qu'il étoit ſon parain; qu'il ſe fondoit là-deſſus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princeſſe juſqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la ſucceſſion de ſon pere: qu'il leur donnoit ſa parole roïale qu'il le rendroit alors de bonne foi. Les états y conſentirent; & Loüis fut mis en poſſeſſion du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuſerent. Il ne réüſſit pas ſi bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté, quoiqu'il eut cru avoir pris d'aſſez juſtes meſures pour s'en rendre le maître.

CXXI. Il ſe ſaiſit

Mais comme il avoit auſſi ſes vûës ſur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres,

comme des fiefs qui rélevoient de la monarchie Françoiſe ; il envoïa le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en ſaiſir. Le ſeigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi. Arras ne ſe rendit pas ſi facilement. Raveſtein frere du ſeigneur de Cleves, & le ſeigneur de Crevecœur qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief feminin porté par Marguerite de Flandres dans la maiſon de Bourgogne, que Marie qui ſuccedoit à ſon pere étoit la ſeule heritiere ; & que puiſque la treve concluë entre ſes états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loiſir de pleurer en paix la mort de ſon pere qu'elle venoit de perdre dans des circonſtances tout-à-fait affligeantes. Il y eut une entrevûë de ces ſeigneurs avec les députez du roi dans l'abbaïe du Mont-ſaint-Eloy proche la ville d'Arras ; mais les conferences ne durerent pas long-temps. Comines cependant ne ſe retira pas, dans l'eſperance de gagner quelques ſeigneurs qui devinrent dans la ſuite bons ſerviteurs du roi.

AN. 1477. de quelques places de Picardie & d'Artois.

Mem. de Comines, l. 5. c. 11.

CXXII. On propoſe au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire pluſieurs lettres pour engager les ſeigneurs du pays à entrer dans ſes interêts ; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Peronne, & de Ham s'étoient remiſes ſous ſon obéiſſance, ce qui lui cauſa une grande joïe, & dès-lors il changea le deſſein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin ſon fils avec l'heritiere de Bourgogne ; de quoi Comines le blâme fort. Il eſt vrai que le jeune prince n'avoit que ſept ans, & la princeſſe vingt & un ; mais le roi pouvoit lui donner pour époux

quelque autre ſeigneur du roïaume comme
AN. 1477. le comte d'Angoulême, qui fut pere de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'averſion extrême qu'il avoit pour la maiſon de Bourgogne. Les Flamands toutefois ſouhaitoient ce mariage, & les ſeigneurs qui ſervoient de conſeil à la ducheſſe, ſe firent deputer vers Loüis XI. pour lui en faire la propoſition. Ces ſeigneurs étoient d'Imbercourt, de la Vere, de Grutuſe, le chancelier Hugonet, & pluſieurs autres avec leſquels ſa majeſté s'entretint pluſieurs fois dans la vûë de les détacher des interêts de la princeſſe pour les gagner. Mais il ne put y réüſſir, & ils ne ſe départirent point des propoſitions qu'ils lui étoient venus faire.

Ces ſeigneurs arrivez à Peronne où étoit le roi, furent admis à ſon audience. Ils lui propoſerent le mariage de leur ducheſſe avec le dauphin: ſa majeſté ne ſe rétrancha que ſur l'âge de ſon fils qui étoit d'une très-foible complexion, & fort délicat: ce qui fit connoître aux deputez que ce prince ne vouloit pas y conſentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette propoſition le roi répondit bruſquement qu'une experience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'expoſoit d'avoir pour voiſin un prince du ſang maître des Païs-Bas; que Dieu l'en aïant délivré, il n'avoit garde de ſe jetter dans le même embarras, & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelque autre maiſon ſouveraine que de celle de France, à moins qu'elle & ſes ſujets n'aimaſſent mieux attendre que le dauphin fût en état de ſe marier. Ce diſcours déconcerta les Flamands; ils s'imaginerent que Loüis vouloit

être maître des villes & provinces de la maiſon de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en conſideration de cette alliance, & non préciſément, parce qu'ils étoient des fiefs reverſibles à la France au défaut d'hoirs mâles. AN. 1477.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette ſuppoſition imaginaire, les Flamands qui avoient ordre de la ducheſſe de ne rien épargner pour la faire dauphine, prierent le roi de s'expliquer plus nettement; & ſur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à ſa majeſté, qu'il falloit auparavant diſpoſer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la ducheſſe à établir un conſeil de perſonnes affectionnées à la France, afin qu'on ſatisfît le roi; & pour convaincre Loüis XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & ſignée par la ducheſſe: qui déclaroit la liaiſon dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que ſon conſeil ne ſeroit compoſé que de quatre perſonnes toutes affectionnées à cette couronne; ſçavoir la ducheſſe de Bourgogne ſa belle-mere, Raveſtein ſon oncle, Hugonet ſon chancelier, & le ſeigneur d'Imbercourt. La choſe arriva ſuivant les vûës du roi. Les Flamands retournez à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui reſta auprès du roi, firent convenir la ducheſſe de livrer la cité d'Arras à Loüis XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garniſon, & revint enſuite auprès du roi: Il ne s'agiſſoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ſes concuſſions. Les habitans de la ville craignant d'être traitez de même, firent venir de Doüay du ſecours pour ſe défendre;

mais ces troupes commandées par Vergi furent
AN. 1477. taillées en pieces ſur le chemin. Vergi lui-même fut fait priſonnier, mis dans un cachot, d'où il ne ſortit qu'en prenant le parti du roi à la ſollicitation de ſa mere qui ne ſçavoit pas d'autre moïen pour procurer la liberté de ſon fils.

CXXIV. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent auſſi leurs portes au roi.*

La défaite de ces troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec ſon armée, qu'il fit pendre une partie des priſonniers qu'on avoit faits, & dreſſer une batterie de canons contre la ville. Des Cordes s'étant hazardé d'y entrer, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'ils ouvrirent leurs portes aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garniſon, & condamna les habitans à païer ſoixante mille écus. Quelques-uns furent ſi opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le roi. Ce fut à cette occaſion que Loüis XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchiſe ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchiſe aliàs Arras.* Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toûjours reſté.

Gaguin. hiſt. Franc. lib. 10.

CXXV. *Loüis XI. fait mettre en priſon le chancelier de Bretagne.*

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin chancelier de Bretagne arriva au camp pour aſſurer le roi de la fidelité de ſon maître; mais à peine fut-il deſcendu de cheval que Loüis le fit arrêter & tous ceux de ſa ſuite, malgré le traité qui avoit été ſigné entre ſa majeſté & le duc dans l'abbaïe de la Victoire proche Senlis. La priſon du chancelier dura douze jours, au bout deſquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parce qu'il ſçavoit que le duc ſon maître entretenoit de ſecretes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier aïant répliqué

qu'il aſſuroit le contraire ſur ſa tête ; Loüis lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le ſecretaire du duc, qui ſeulement les avoit ſignées, & dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut, fut fort ſurpris, n'eut rien à répondre, reconnoiſſant les ſignatures, & pria le roi de lui laiſſer ces lettres pour les porter à ſon maître ; ce que ſa majeſté lui accorda. Le duc vit ces lettres, & ſoupçonna ſon ſecretaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par differens degrez avoit enfin obtenu la principale confidence du duc. Landais ſe juſtifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laiſſé corrompre par un eſpion du roi de France qui avoit le ſecret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets ; cet eſpion gardoit les lettres originales qu'il envoïoit à Loüis XI. & remettoit au courier les contrefaites.

AN. 1477.

Voyez plus bas liv. CXV. n. 167.

CXXVI. Les Gantois uſurpent l'autorité de la ducheſſe de Bourgogne.

Les Gantois avoient été privez de tous leurs privileges ſous la domination de la maiſon de Bourgogne, & fort maltraitez ſous Philippe le Bon & ſous Charles ſon fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs magiſtrats, & leur avoit donné vingt-ſix hommes affidez, qui ſous prétexte de leur rendre juſtice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur duc, qu'ils penſerent à recouvrer leur ancienne liberté ; ils prirent ſous un prétexte aſſez leger, la réſolution de maſſacrer ces vingt-ſix juges ; ils coururent à leurs maiſons, les tuerent, s'aſſurerent de la ducheſſe & s'emparerent du gouvernement des Pays-Bas. Loüis XI. travailla à entretenir cette révolte dans l'eſperance de dépoüiller la princeſſe. Il ſçavoit l'extrême averſion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt ;

AN. 1477.

il craignoit que ſi ces deux ſeigneurs gagnoient ces habitans, la France ne fût fruſtrée de la conquête des Païs-Bas; & pour prévenir cet inconvenient il prit la réſolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux miniſtres.

L'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre, comme à leur ſeigneur ſuzerain, raiſon de ce qu'ils venoient de faire. Ces deputez arriverent au camp devant Arras où le roi étoit encore, ils le prierent de ſuſpendre l'action de ſes armées, de convenir avec eux d'une treve aſſez longue, où toutes les affaires entre ſa majeſté & Marie de Bourgogne ſeroient terminées, & déclarerent que cette princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le conſeil des trois états des Païs-Bas qui haïſſoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils ſe trompoient, que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils ſe l'imaginoient; qu'elle s'étoit fait un conſeil compoſé ſeulement de quatre perſonnes, qui toutes intereſſées à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'elles pourroient. Les deputez pour convaincre le roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & ſignez de la ducheſſe; mais Loüis XI. de ſon côté produiſit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laiſſée à Peronne. Les deputez l'examinerent, la connurent veritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux ſeigneurs, en priant ſa majeſté de leur laiſſer cette lettre; à quoi elle conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand deſir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les deputez s'en retournerent à Gand, bien réſolus de ſe venger de l'affront qu'on leur fai-

ſoit. Ils firent leur rapport en public devant la ducheſſe aſſiſtée de ſa belle-mere, du duc de Cleves, de Raveſtein, des évêques de Liege & de Teroüanne, de Hugonet, & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur ſouveraine qu'elle avoit écrit que ſon conſeil ne ſeroit compoſé que de quatre perſonnes affidées; ce qui étoit renverſer l'ordre du gouvernement. Soit que la princeſſe ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crut pas que le roi eut découvert ſon ſecret, elle nia abſolument qu'elle eut jamais rien écrit de ſemblable, & qu'elle ne ſçavoit ce que le roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La ducheſſe rougit plus de dépit que de honte d'avoir été convaincuë d'un menſonge dans une aſſemblée ſi celebre; elle rompit l'aſſemblée, & elle alla prendre de funeſtes meſures pour ſe venger du roi qui l'avoit ainſi trahie, pour ſe rendre malheureuſe, & pour envelopper dans une commune miſere ſes ſujets avec ceux du roi. AN. 1477.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges; on les accuſa d'avoir autoriſé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier ils avoient pris de l'argent; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux miniſtres habiles & innocens ſe ſeroient aiſément défendus de tous ces chefs d'accuſation, ſi on leur en eût donné le loiſir; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent; & on ne leur donna que trois heures pour ſe préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégenera preſque en fureur; elle connoiſſoit la probité

de ces deux ſeigneurs, elle ſçavoit avec quelle
AN. 1477. fidelité ils avoient ſervi ſon ayeul & ſon pere; elle parut en ſuppliante devant un tribunal compoſé de ſes propres ſujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle
CXXIX. eut le chagrin d'être refuſée. On les conduiſit
Ils ſont condamnez à perdre la tête. dans la place où l'échaffaut étoit dreſſé; elle s'y tranſporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut ſans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & en habit fort
Mem. de Comines, l. 5. ch. 17. negligé. Peu s'en fallut que ſon éloquence ne l'emportât ſur l'averſion & l'envie du gouvernement: ceux qu'elle avoit émus furent ſur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles; pluſieurs même crierent grace, grace; mais les plus furieux ſe trouverent les plus forts; & les bourreaux intimidez trancherent les deux têtes à la vûë de la princeſſe, qu'on remporta toute pâmée dans ſon palais.

La ducheſſe de Bourgogne revenuë à elle, crut que les Gantois ſeroient contens d'avoir affermi leur autorité par le ſupplice de deux hommes ſi celebres. Mais elle reconnut bientôt qu'elle ſe trompoit. La ducheſſe doüairiere ſa belle-mere fut obligée de ſortir de la ville auſſi-bien que Raveſtein. Les Gantois garderent leur ſouveraine à vûë, changerent tous ſes domeſtiques, proſcrivirent tous ceux qui lui avoient été attachez, pillerent leurs maiſons & confiſquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie, dont ils donnerent le commandement à Adolphe duc de Gueldres, que Charles duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le déclarerent leur general; & pour achever d'accabler la ducheſſe, ils voulurent lui faire épou-

ſer cet Adolphe un des plus méchans hommes & des plus débauchez qui fuſſent au monde. Mais le roi ſans y penſer la délivra de cette alliance. Il voulut négocier ſecretement avec elle, & dans ce deſſein, il envoïa en Flandres un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par ſon eſprit & ſes manieres enjoüées s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de Loüis XI. Il fut d'abord ſon barbier, & ſa majeſté lui donna le nom d'Olivier le Daim. AN. 1477.

CXXX. Les Gantois veulent marier la ducheſſe avec Adolphe duc de Gueldres.

Comme il ſçavoit le Flamand & qu'il pouvoit paſſer pour Gantois, Loüis jetta les yeux ſur lui pour l'envoïer à la ducheſſe, ſans lui rien donner par écrit. Le ſujet de ſa commiſſion étoit de parler en particulier à l'heritiere de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle étoit, & de convenir avec elle des meſures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulût ſe livrer aux François pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de ſonder enſuite ceux-ci pour connoître leurs diſpoſitions à l'égard de la France, & leur promettre le rétabliſſement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans ſon parti. Le Daim ſe traveſtit & prit le nom de comte de Meulan. Il preſenta ſes lettres de créance au conſeil de la princeſſe; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il ſe ſauva à Tournay; où il n'étoit pas moins en ſûreté qu'à la cour de France. Il trouva moïen de ſurprendre cette ville, en y faiſant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois pour en chaſſer les François envoïerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à ſon retour ils contraindroient leur du-

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la ducheſſe.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 13. & 17.

CXXXII. Il ſe rend maître des deux Bourgognes.

cheſſe à l'épouſer ; mais il y fut tué, & la joïe
AN. 1477. qu'en eut la princeſſe fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la negociation du prince d'Orange.

CXXXIII. Cambrai ſe rend volontairement au roi.

Loüis XI. cependant continuoit ſes intrigues dans les Païs-Bas. Il tenta la ville de Saint-Omer ſans aucun ſuccès. Du Lude qui ne cherchoit que ſes interêts, fit des propoſitions ſi exorbitantes à la nobleſſe qui marchandoit pour ſe rendre Françoiſe, que ſes deputez choquez rompirent la conference & ſe retirerent. Le roi ne trouva de quoi ſe conſoler de tous ces contre-temps que dansla reddition volontaire de Cambray qui lui étoit d'une très-grande conſéquence, avec ſon petit territoire. Cette ville étoit imperiale, & ſes évêques y paſſoient pour ſouverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magiſtrats. Comme les habitans mépriſoient fort leur prélat qui ne ſçavoit pas ſe faire obéir, & n'avoient pas beaucoup d'eſtime pour leurs magiſtrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui ſe préſenterent devant la ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement, & ils ſe contenterent d'en garder les murailles ſans toucher aux privileges & aux libertez.

On étoit fort ſurpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandiſſement de Loüis XI. d'autant plus que ce prince augmentoit ſes états du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit euë de Bertrand de la Tour comte d'Auvergne, en échange du Lauraguais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient ; mais Edoüard aimoit trop le repos pour s'engager dans

dans une nouvelle guerre ; cinquante mille écus d'or que la France lui païoit tous les ans ; l'eſperance de marier ſa fille au dauphin ; l'argent que Loüis diſtribuoit dans le conſeil d'Angleterre, firent qu'il ſe contenta ſeulement de faire au roi de France quelques remontrances ſur les interêts de Marie de Bourgogne qui l'en ſollicitoit ; mais tout cela n'aboutit à rien. Une ſeule raiſon l'auroit pû faire agir ; c'étoit ſi l'heritiere de Bourgogne eût épouſé le comte de Riviers frere de la reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la tréve avec la France en cas que ce mariage ſe fit, & de faire une ligue avec les Païs-Bas contre Loüis XI. Ces propoſitions étoient avantageuſes ; mais le comte de Riviers n'étant pas d'une maiſon ſouveraine, Marie de Bourgogne ſe tourna du côté de Maximilien fils de l'empereur Frederic.

AN. 1477.

CXXXIV. On veut marier la ducheſſe de Bourgogne au comte de Riviers.

Le roi de France informé de ce deſſein de la ducheſſe, mit tout en uſage pour empêcher cette alliance ; il projetta de rappeller les Anglois en France, ſans penſer qu'il s'expoſoit par là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII. ſon pere n'étoit ſorti que par miracle ; il invita Edoüard à la conquête de la Flandre & du Brabant ; il lui en applanit toutes les difficultez ; il lui propoſa de lui ceder ces ſouverainetez, ſans qu'elles relevaſſent à l'avenir de la monarchie Françoiſe ; il offrit de donner par avance la ſolde de dix mille archers pour quatre mois ; de faire entrer dans le Hainaut ſon armée en même temps que les Anglois entreroient en Flandre : de faire conduire à Calais autant de pieces d'artillerie qu'ils en demanderoient, ſans qu'il leur en coutât rien : enfin il promit de faire à ſes frais le ſiege des quatre plus groſſes villes du Brabant, & de les

CXXXV. Loüis XI. veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands.

AN. 1477. donner enſuite aux Anglois. Mais quelque avantageuſes que fuſſent ces offres, Edoüard avoit une ſi grande averſion pour la guerre, qu'il ſe contenta de remercier Loüis XI. ſans que la négociation allât plus avant. Celle qui ſe faiſoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la ducheſſe, ſe termina plus heureuſement.

CXXXVI. Negociations pour marier la ducheſſe de Bourgogne.

Le choix de la ducheſſe rouloit ſur quatre perſonnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Cleves, & l'archiduc Maximilien fils de l'empereur. Quoique Loüis XI. parût n'y plus penſer pour ſon fils, Loüis de Bourbon évêque de Liege & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas laiſſé de former par ſon crédit une puiſſante brigue à la cour de Flandre en faveur du dauphin; mais il ſuccomba par la perfidie de Guillaume de la Mark ſon favori, qui le tua de ſa propre main, le dépoüilla, le traîna juſqu'au bord de la Meuſe & le jetta dans cette riviere, dans le deſſein de mettre le puîné de ſes enfans ſur le ſiege de l'égliſe de Liege. Par cette mort la ducheſſe fut délivrée de la faction favorable au dauphin; elle ſe délivra elle-même du fils aîné du duc de Cleves qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ſes états auprès d'eux; ainſi l'averſion que la princeſſe avoit pour lui, jointe à l'oppoſition que formoient ceux de Gand, lui donna l'excluſion. Pour le comte d'Angoulême, on ſçavoit que Loüis XI. n'y conſentiroit jamais, ne voulant pas qu'une ſucceſſion ſi conſiderable échût à un prince de ſon ſang, qui par là deviendroit ſon plus grand ennemi.

Il ne reſtoit que Maximilien qui étoit dans ſa vingt-uniéme année, bien fait, aſſez d'eſprit

& qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chaſſe. Il eſperoit de ſucceder à l'empereur étant ſon fils unique. Son pere, prince le plus avare & le plus pareſſeux de ſon temps, l'avoit abandonné à lui-même par le ſeul motif d'épargner la dépenſe d'un gouverneur & d'un maître, en ſorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la ſobrieté le diſtinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la ducheſſe de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc; puiſqu'il avoit obligé ſa fille dans le temps qu'il negocioit ce mariage, d'envoïer à l'archiduc une lettre écrite de ſa propre main, qui contenoit une promeſſe de l'épouſer, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or enrichi d'un beau diamant.

AN. 1477.

CXXXVII. On agit pour ſon mariage avec l'archiduc Maximilien.

Les Allemands informez de l'éloignement qu'avoit Loüis XI. pour conclure le mariage de ſon fils avec la ducheſſe, engagerent Maximilien à en profiter. Frederic ſon pere envoïa ſes ambaſſadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter; mais la doüairiere de Bourgogne retirée à Malines les preſſa de paſſer outre & de ſe rendre inceſſamment à Gand, où tout étoit diſpoſé pour les bien recevoir, & leur donna les inſtructions neceſſaires. Ils arriverent donc à Gand; ce qui chagrina fort Loüis XI. qui reconnut ſa faute, mais trop tard, & qui pour traverſer ce mariage envoïa en Flandre Robert Gaguin general des Trinitaires; mais ce fut ſans ſuccès. Les ambaſſadeurs furent admis à l'audiance de la princeſſe, & lui expoſerent le ſujet de leur deputation; ils lui montrerent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoyé à Maximilien,

CXXXVIII. L'empereur envoïe ſes ambaſſadeurs pour demander la ducheſſe.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 2.

Gaguin. hiſt. Franc. lib. 10.

AN. 1477. du conſentement du duc de Bourgogne ſon pere, & la prierent d'executer ſa promeſſe.

CXXXIX. La ducheſſe de Bourgogne épouſe l'archiduc Maximilien. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement; on travailla au traité de mariage; on envoïa des ambaſſadeurs à Maximilien qui s'étoit avancé juſqu'à Cologne ſans équipage, parce que ſon pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La princeſſe y ſupplea & lui envoïa huit cens chevaux, & de l'argent pour ſon voyage depuis Cologne juſqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la ducheſſe l'épouſa le dix-huitiéme d'Août 1477.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point ſecouru de l'empereur ſon pere, ni de Sigiſmond ſon oncle qui étoit preſque imbecile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands qui lui leverent une armée à laquelle joignant huit cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Doüay pour s'oppoſer à l'armée Françoiſe. Loüis XI. ſurpris de voir l'archiduc ſi-tôt en campagne, lui fit propoſer une treve par le comte de Chimay, & en même temps la reddition du Quénoy, de Bouchain, & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la treve fut concluë à Lens le dix-huitiéme de Septembre, mais elle ne dura pas long-temps.

CXL. Treve entre le roi de France & Maximilien.

Mem. de Comines, lib. 6. c. 3. in fine.

CXLI. Les Turcs ſe rendent maîtres de Croye & de Scutari. Le Turc continuoit toujours à faire la guerre aux chrétiens. Croye en Epire après avoir ſouffert un an de ſiege ſe rendit à compoſition. Ce ne fut pas le ſeul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien défenduë juqu'alors ſuccomba enfin. Les Venitiens cedant à la force & faute de ſecours, furent obligez de la rendre, d'ailleurs ils ne pouvoient ſe

Marin Barlet dans l'hiſt. du ſie-

trouver par-tout. Matthias roi de Hongrie chargé de s'oppoſer aux progrès du Turc en Italie, s'étoit retiré: Mahomet profitant de cette retraite y avoit envoyé une armée conſiderable; les Venitiens ſe trouvoient ſeuls à s'y oppoſer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Peloponneſe proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'iſle de Lemnos dans la mer Egée; & de païer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviguer ſûrement dans les ports de la Grece. Mais preſque tous les habitans de Scutari aimant mieux ſe bannir volontairement que de vivre ſous la domination du Turc, ſe retirerent ſur les terres de la république de Veniſe, où on les reçut avec beaucoup de bonté.

AN. 1477. *ge de Scutari.*

Il ſemble que Matthias roi de Hongrie n'avoit ceſſé de ſoutenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frederic, auſſi-tôt après ſon mariage avec Beatrix: car ſans perdre le temps à déliberer ſur cette réſolution, il entra à main armée dans l'Autriche, & après y avoir exercé beaucoup d'hoſtilitez il aſſiegea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cauſe des dépenſes qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ſes prétentions ſur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'inveſtiture du royaume de Boheme avec cent quatre-vingt milles florins, ſelon les hiſtoriens Polonois qui ne ſont pas favorables à Matthias: car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, auxquelles conditions le roi de Hongrie leva le ſiege de Vienne & ſe retira. Auſſi-tôt que le pape & les Venitiens virent

CXLII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & aſſiege Vienne.

Bonfin. 4. dec. 5. Cromer. l. 8. in fine. Michou l. 4. c. 72.

que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empe-
AN. 1477. reur, ils cesserent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frederic.

CXLIII. Le pape fait une promotion de cinq cardinaux, & une autre de sept.

Le pape avoit fait l'année précedente une promotion de cinq cardinaux, qui furent George Costa Portugais, archevêque de Lisbonne prêtre cardinal du titre de saint Pierre & de saint Marcellin; Charles de Bourbon François archevêque de Lion, du titre de saint Martin-aux-Monts; Pierre Ferriz Espagnol, archevêque de Tarragone du titre de saint Xiste; Jean-Baptiste Mellini Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nerée & Achillée; Pierre de Foix François, évêque de Vannes & cardinal diacre du titre de saint Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept cardinaux le dixiéme Decembre dans cette année 1477. dont voici les noms. Christophle de la Roüere de Turin archevêque de Tarentaise, du titre de saint Vital; Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de saint Chrysogone, & évêque de Palestrine; George Hester Allemand évêque de Wirtzbourg, du titre de sainte Lucie; Gabriel Rangoni Modenois, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foscaro Venitien, primicier de saint Marc de Venise, évêque de Padouë, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte; Jean d'Arragon fils de Ferdinand roi de Naples, diacre cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina*: Raphaël Sansoni Riario

de Savonne, du titre de ſainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Oſtie. AN. 1477.

CXLIV. Poëme compoſé à la louange de Sixte IV.

Un Anglois nommé Robert Fleming ſe trouvant à Rome, compoſa cette même année un poëme à la loüange du pape Sixte IV. intitulé *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'hiſtoire & le panegyrique de ce ſouverain pontife en vers héroïques aſſez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même temps; & l'auteur après avoir paſſé quelque temps dans cette ville, revint dans ſon païs, où il fut élû doïen de l'égliſe de Lincoln en Angleterre.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Caſtillans; la Navarre étoit toûjours diviſée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Dom Juan roi d'Arragon qui avoit toûjours l'adminiſtration de ce roïaume pendant la minorité de François Phœbus comte de Foix ſon petit-fils, manda à Sarragoſſe le comte de Leva, & le connétable dom Pedro Panniel chefs des deux factions; & aïant pris connoiſſance de leurs differends, il trouva moïen de les accommoder dans la ſuite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.

Le roi de Grenade voïant que Ferdinand prince d'Arragon & mari d'Iſabelle réüſſiſſoit dans tous ſes deſſeins, que le parti de Jeanne fille de Henri ſe détruiſoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont ſon pere l'avoit fait héritiere en mourant, craignit que Ferdinand après avoir fait ſa paix avec le Portugal, ne tournât ſes armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoïa un député à ce prince pour lui propoſer la continuation de la treve. Ferdinand y conſentit, à condition que le roi des Maures lui païeroit

les arrerages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été ſuivie d'un prompt châtiment, ſi le prince d'Arragon devenu roi de Caſtille, n'eût pas été embarraſſé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de ſon temps, il diſſimula ſon reſſentiment juſqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Caſtille & à celle de Portugal.

AN. 1478.

CXLVI. Diviſions à Florence entre les Medicis & les Pazzi

Mem. de Comines, l. 6. ch. 5. Angel. Polit. in epiſt. Brut. l. 6. & 7.

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478. par la diviſion qui ſe mit entre les deux familles des Medicis & des Pazzi qui ſurpaſſoient toutes les autres en crédit & en richeſſes. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils en étoient redevables au vieux Coſme, un des plus ſages & des plus honnêtes hommes de ſon ſiecle, que le bonheur, la gloire, & l'amour des peuples accompagnerent juſqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juſte titre le pere du peuple, & le liberateur de la patrie. Coſme laiſſa ſon fils Pierre heritier de ſon autorité & de ſes richeſſes; & ce fils n'aïant pas vécu long-temps, eut pour ſucceſſeurs deux de ſes enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur aïeul & leur pere, ſentirent tous les effets les plus funeſtes que la jalouſie & l'envie peuvent inſpirer à des ames ambitieuſes qui veulent s'élever au-deſſus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Le pape n'aimoit point les Medicis, parce qu'ils s'oppoſoient à la grandeur de Jerôme Riario ſon neveu : les Pazzi avoient toute ſon eſtime. Que n'oſe-t-on point quand on ſe ſent de l'autorité & du crédit ? Les Pazzi ſe trouvant dans cette ſituation, conſpirerent contre les deux fre-

res Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ſes partiſans en grand nombre, & de puiſſans. Cela diviſa l'Italie en deux factions. Ferdinand roi de Naples s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi: les Venitiens & le duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Medicis. Alphonſe fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, ſous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'égliſe, occupées dans la Toſcane par quelques ſeigneurs; mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le pape pût diſpoſer de Florence en maître abſolu.

AN. 1478.

Machiavel. hiſtor. Florent. l. 8. Onuph. in Sixt. IV.

CXLVIII. Ils conviennent d'aſſaſſiner les deux freres Medicis pendant la meſſe.

Le nombre des conjurez étoit grand; le neveu du pape les animoit & les protegeoit autant qu'il étoit en lui. Leur deſſein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'executer, ils prierent Sixte IV. qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoïer le cardinal de S. George, fils de la ſœur de Jerôme Riario, & petit neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertiſſement, afin qu'à cette occaſion ils puſſent s'aſſembler ſans ſoupçon, & mieux ſurprendre Laurent & Julien, lorſqu'ils viendroient rendre leur devoir au cardinal: mais n'ayant pû réuſſir ni dans la viſite que les Medicis rendirent au petit-neveu du pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent, ils réſolurent, pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux freres un dimanche vingt-ſixiéme d'Avril, lorſque le cardinal iroit entendre la meſſe qu'on celebreroit ſolemnellement dans la grande égliſe de Florence, dite de ſainte Reparée, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'aſſiſter. L'on prit pour ſignal de l'execution le temps auquel le prêtre diroit le *ſanctus*. Julien fut poignardé & mourut ſur la place. Laurent qui

CXLIX. Julien eſt aſſaſſiné, & Laurent ſe ſauve.

AN. 1478. étoit ſon aîné, n'aïant reçu qu'une legere plaïe à la gorge, ſe ſauva dans la ſacriſtie, où l'on ferma ſur lui les portes de cuivre que ſon pere y avoit fait mettre. Un ſerviteur qu'il avoit tiré de priſon deux jours auparavant, lui fut d'un grand ſecours dans cette occaſion, & reçut pluſieurs bleſſures.

La faction des Pazzi qui ne fut pas ſecondée par le peuple autant qu'on l'eſperoit, fut fort déconcertée, lorſqu'elle apprit que Laurent s'étoit ſauvé. Quelques conjurez qui croïoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais, dans le deſſein d'égorger les magiſtrats qui y étoient au nombre de neuf: mais ils ne furent pas ſuivis; l'on ferma la porte ſur eux; ces conjurez, qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantez, ne ſçavoient quel parti prendre. Les magiſtrats & leurs domeſtiques ſe mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place : *Libertà*, *Libertà*, & *Popolo*, *Popolo*, qui étoient le ſignal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la revolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille ſans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir ſi mal réüſſi. Les magiſtrats enfermez dans le palais, ſe voïant les plus forts, ſe ſaiſirent des quatre ou cinq conjurez qui y étoient montez pour les ſurprendre, & les firent pendre ſur le champ aux fenêtres du palais. Preſque tous les autres furent auſſi arrêtez & punis. François Salviati archevêque de Piſe, étant du nombre des conjurez qui étoient entrez au palais, fut auſſi pendu avec les autres; & c'eſt ce qui fournit au pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CL.

On pend aux fenêtres les principaux conjurez, entr'autres l'archevêque de Piſe.

Machiavel ut ſuprà.

Mem. de Comines, lib. 6. ch. 5.

La plûpart des Pazzi furent differemment punis, & leurs biens pillez : on traina dans les ruës les corps de ceux qui avoient été mis à mort, ſans que le peuple ſe mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée ; il redoubla au contraire ſon affection pour Laurent de Medicis de telle maniere, qu'on lui donna des gardes pour la sûreté de ſa perſonne, & qu'on le combla de biens. Les magiſtrats voïant toute la ville ſe déclarer en ſa faveur, envoïerent des troupes ſur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoïé pour commander quelques troupes ſous le comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Franciſque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on executa furent au nombre de quatorze ou quinze, ſans compter quelques ſerviteurs qui furent tuez dans la ville. Julien fut ſolemnellement enterré. Il laiſſa d'un mariage clandeſtin un fils poſthume qui fut depuis pape ſous le nom de Clement VII. AN. 1478.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le pape Sixte IV. aïant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers ſujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnez, que pour avoir fait pendre ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procedure juridique l'archevêque de Piſe, & arrêté le cardinal de ſaint George ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, comme en aïant été l'auteur, & fit inſinuer aux Florentins que s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, ils ſeroient bientôt d'accord avec ſa ſainteté. Les Florentins

au contraire rejettant toute la faute ſur le
AN. 1478. pape qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime commis dans l'égliſe, pendant la celebration des divins myſteres ; implorerent le ſecours du roi de France, des Venitiens & du duc de Milan, aſſemblerent les évêques de Toſcane, afin d'appeller du pape au concile general, & tâcherent par leurs lettres & par leurs députations d'exciter les princes chrétiens contre le ſouverain pontife, obligeant les prêtres à celebrer la meſſe & le ſervice divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter davantage ſa ſainteté contre eux, ils laiſſerent aller à Rome le cardinal de ſaint George, ſçachant bien qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les Medicis.

CLII. Les Venitiens aſſiſtent ſecretement les Florentins.

Quoique les Venitiens ſe fuſſent excuſez d'envoïer des ſecours aux Florentins, parce que leurs affaires, diſoient-ils, ne regardoient que Laurent en particulier, & non pas le public ; ils ne laiſſerent pas de les aſſiſter ſecretement par d'autres voïes. Le roi de France auquel ils s'étoient auſſi adreſſez en vertu des traitez d'alliance faits avec les rois ſes prédeceſſeurs, s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit en Flandre, & ſe contenta de leur députer Philippe de Comines, qu'il fit partir promptement avec ordre de demander en paſſant des troupes à la ducheſſe de Savoïe & au duc de Milan, & de tâcher par ſa prudence & par ſon crédit de rétablir la paix, & réünir les eſprits. Le duc de Milan lui accorda trois cens cavaliers : on croit que la ducheſſe de Savoïe en fit autant ; Comines n'en dit rien. Avec ces troupes & d'autres qui vinrent enſuite, jointes avec les ſecours des princes de Mantouë & de Ferrare, Loüis ſoutint quelque temps ceux de Flo-

Mem. de Comines, l. 6. c. 5.

rence. Mais voïant qu'il ne pouvoit les ſecourir long-temps comme il l'auroit voulu, parce qu'il avoit beſoin de toutes ſes forces pour s'oppoſer à l'archiduc qui faiſoit venir une armée d'Allemagne, & ſe préparoit à lui faire la guerre dès que la tréve ſeroit finie, il s'aviſa d'un autre expedient pour embarraſſer le pape. Il aſſembla ſon clergé & les grands de ſon roïaume à Orleans pour rétablir la pragmatique ſanction, & abolir les annates; c'eſt ce que M. Dupin appelle le concile d'Orleans, qu'il place ſans raiſon en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le roi envoïa enſuite ſes ambaſſadeurs à ſa ſainteté pour la prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou aſſembler un concile general. Le chef de cette ambaſſade étoit Guy d'Arpajou vicomte de Lautrec, & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire ſes proteſtations, de menacer ſa ſainteté qu'il ſe ſouſtrairoit de ſon obéïſſance, qu'il appelleroit au concile, & qu'il y feroit appeller les Venitiens & le duc de Milan. Il ordonna auſſi à tous les beneficiers de France d'aller au plûtôt réſider dans leurs benefices, ſur peine d'être privez de leur revenu.

AN. 1478.

CLIII. Artifices du roi de France pour embarraſſer le pape.

Gaguin hiſt. Franc. lib. 8. Paul. Emil. in Ludovic. XI.

Cependant l'aſſemblée d'Orleans ne conclut rien. Il eſt vrai qu'on y propoſa de rétablir la pragmatique ſanction, & qu'on y parla de faire défenſe d'envoïer aucun argent à Rome : mais ce fut ſans prendre aucunes meſures pour l'execution ; & le tout fut remis à une autre aſſemblée qu'on devoit tenir à Lyon, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces ſortes d'artifices, ſe contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit datté du mois d'Août, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du

CLIV. Aſſemblée d'Orleans pour intimider le pape.

Bochel. in decret. eccl. Gal. lib. 4. tit. 42. c. 8.

pape contre la république de Florence, au grand ſcandale de l'égliſe, & des ſommes exceſſives qu'il en coûte au roïaume pour les expectatives des benefices, & autres commerces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injuſtes; il défend étroitement à tous ſes ſujets d'aller à Rome pour y obtenir des benefices, & d'y envoïer aucun argent.

AN. 1478.

CLV. Sentimens du cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Loüis XI. au pape.

Le cardinal de Pavie aïant ſçu les ordres dont l'ambaſſadeur de France étoit chargé, écrivit le ſeiziéme de Juillet au pape pour lui en dire ſon ſentiment. Il lui repreſente que quelque parti qu'il prenne, il y a toûjours de grands inconveniens à craindre. Que ſi l'on refuſe au roi ſes demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'égliſe en confuſion & en danger, dans l'apprehenſion que beaucoup d'autres n'imitaſſent l'exemple de Loüis XI. Que ſi d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape ſe retracte ſi promptement de ce qu'il vient de faire; ce ſera une honte au ſiege de Rome, & un affront plus inſupportable que la mort, une très-grande brêche à ſon autorité, qui ne pourroit plus déſormais réprimer le mal; à cauſe du recours qu'on auroit à la puiſſance ſéculiere contre les cenſures de l'égliſe.

Papienſ. epiſt. 677.

CLVI. Ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France.

Il conſeille au pape de prendre un milieu; de témoigner avec moderation à l'ambaſſadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies euſſent eu tant de pouvoir ſur l'eſprit du roi, d'un monarque ſi fidele & ſi équitable, par les fauſſetez qu'ils lui ont expoſées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ſes prédeceſſeurs, des choſes ſi peu agréables à Dieu & ſi préjudiciables au ſaint ſiege; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du

Seigneur, en commettant des meurtres ſans diſtinction de perſonnes, & arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent; ce qui meritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils euſſent donné la moindre marque de repentir; mais qu'ils ſembloient plûtôt livrez à leur ſens reprouvé malgré les remontrances des Veniciens & de leurs autres amis. Enfin que quoiqu'ils ſoient indignes de ſecours, & d'aucune communication, il ne refuſe pas d'écouter les demandes du roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité. An. 1478.

Le cardinal dit au pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guerir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propre à les éloigner & à faire gagner du temps. Il faut eſperer, dit-il, que ſi on nous en laiſſe nous trouverons des moïens pour nous ſauver. Le prétexte de demander du temps étoit très-plauſible. La peſte affligeoit Rome: le pape avoit été contraint d'en ſortir; le lieu où il étoit, contenoit à peine tout ſon domeſtique; ainſi les cardinaux s'étoient retirez en differens lieux; les raſſembler n'étoit pas choſe facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Loüis demandoit. Le cardinal ajoutoit à la fin de ſa lettre que ſi le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponſe: le pape auroit le temps d'y pourvoir; ſinon qu'on imputeroit à ſon impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit ſeulement demandé du temps pour en déliberer.

CLVII. Réponſe du pape au

Le pape ſuivit en partie les avis du cardinal; mais il ne put s'empêcher de parler avec vivacité ſur les prétentions de la cour de Rome &

de les confondre avec l'autorité légitime que
AN. 1478. les canons lui accordent : il répondit donc à
vicomte de Lautrec ambaſſadeur. l'ambaſſadeur que ſi le roi très-chrétien ſi zelé pour la juſtice & ſi religieux défenſeur des libertez de l'égliſe, eût écouté auſſi volontiers quelqu'un de la part du ſaint ſiege, que l'envoyé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille ambaſſade ; que tout ce que le ſaint ſiege avoit fait étoit du conſentement des cardinaux, après une mûre déliberation ; qu'il ſçavoit que les rois ne doivent point penſer à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que meritent ceux qui rejettent les ſentences des vicaires de JESUS-CHRIST ; qu'ils penſent plûtôt comme Charlemagne de qui ils ſont deſcendus ; qu'en memoire du bienheureux apôtre ſaint Pierre, il faut honorer la ſainte égliſe Romaine & le ſiege apoſtolique, afin que celle qui eſt la mere de la dignité ſacerdotale, ſoit auſſi la maîtreſſe des jugemens eccleſiaſtiques. D'ailleurs, ajouta le ſouverain pontife, quoique le pape, ſuivant les ſaints canons ne ſoit point obligé de rendre raiſon de ſa conduite à perſonne, cependant il l'a fait en particulier au roi Loüis par ſon nonce, & il eſt encore prêt à le faire à ſes ambaſſadeurs ; dès qu'après la peſte ceſſée, il lui ſera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât ſeulement les cenſures, & qu'on poſât les armes, ſi on vouloit l'empêcher d'executer ſon deſſein ; c'étoit la même choſe que de demander qu'on révoquât ſans aucun ſujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raiſons.

Bzov. annal. eccleſ. hoc anno 1478.

CLVIII. Ce que le

Quant à la convocation d'un concile ſur laquelle l'ambaſſadeur avoit inſiſté, le pape lui

dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne ſeroit plus avantageux pour lui, parce que les rois ni les princes chrétiens n'y préſidoient pas, mais ſeulement le ſouverain pontife ; que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y aſſiſter de droit, aucun d'eux ne ſeroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'égliſe, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuſe, en faiſant indignement mourir un archevêque, ſans avoir été dégradé ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien ſouhaiter de plus favorable au ſaint ſiege que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voïoit point la néceſſité ; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un temps très-conſiderable, parce qu'il étoit néceſſaire de conſulter là-deſſus l'empereur & les princes chrétiens, & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté.

AN. 1478.

pape répond touchant la convocation d'un concile.

Le pape tâcha de ſatisfaire encore l'ambaſſadeur ſur ſes autres demandes. Il dit touchant la pragmatique ſanction, que le roi ne pouvoit ni en conſcience ni avec honneur penſer à la rétablir ; que ſi elle étoit juſte, il avoit mal fait de l'abolir ſi ſolemnellement par ſes édits ; & que ſi elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moïen légitime qu'on pût emploïer pour la rétablir. Il ajoûta que pour le jugement des eccleſiaſtiques & des affaires de l'égliſe, il n'appartenoit point au roi. Et parce que Loüis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher querelle au ſaint ſiege ; qu'il croïoit aſſurément que ſi ſa majeſté eût attentivement conſideré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ſes ambaſſadeurs d'une pareille commiſſion, & leur eût plûtôt ordonné d'engager Laurent

CLIX.

Sa réponſe touchant la pragmatique ſanction.

de Medicis à reconnoître ſa faute & faire pé-
AN. 1478. nitence du crime qu'il avoit commis ; il prétendit même qu'il étoit à propos de ſe ſoumettre à la ſentence prononcée contre lui : quand elle ſeroit injuſte, & de l'obliger d'y ſatisfaire avec humilité ; la raiſon ſur laquelle il appuïa cette prétention étoit encore plus ſinguliere ; c'eſt, dit-il, qu'en ſe ſoumettant ainſi, il eſt plus aiſé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner enſuite.

CLX. L'ambaſſadeur de France eſt mécontent de la réponſe du pape.

L'ambaſſadeur qui eut raiſon d'être peu ſatisfait de cette réponſe, ſignifia au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique ſanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome d'aller réſider dans leurs dioceſes. Les ambaſſadeurs des Venitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frederic, dans lequel il expoſe toute l'affaire à ſa majeſté imperiale ; il accuſe les Venitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a uſé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoiſſans de tout le bien qu'il leur a fait : il ſe plaint fort de la dureté de Loüis XI. priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le temps même ; ſans quoi les choſes auroient été pouſſées fort loin. Frederic obtint du roi de France & des princes d'Italie, qu'ils envoïeroient leurs ambaſſadeurs à Florence pour emploïer leurs ſoins à trouver quelque voïe d'accommodement. On y réſolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix ; mais ces républicains n'aïant pas voulu accepter les conditions propo-

fées par ſa ſainteté, la guerre continua encore quelque temps, juſqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit ſa paix avec lui, & enſuite avec le ſouverain pontife. AN. 1478.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

Cependant le roi Loüis XI. qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'aſſemblée à Lion, comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent conſiderablement lorſqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis; il craignit que quelque jour on ne le traitât de même, il choiſit pour ſa garde cent gentilshommes dont la fidelité & le zele lui étoient connus, & il y ajouta un corps conſiderable d'hommes de main qu'il appelloit ſes penſionnaires, & qui reconnoiſſoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéiſſoient au ſeigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit; & de plus un page toujours à côté de ſa majeſté portoit une pertuiſane qu'il devoit paſſer au travers du corps de quiconque auroit la hardieſſe d'approcher du roi ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion.

CLXII. Précaution de Loüis XI. pour ſa garde.

La treve que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche étoit finie; & ce dernier voïant la ſucceſſion des Païs-Bas affermie dans ſa maiſon par la naiſſance d'un fils dont Marie de Bourgogne accoucha dans cette année 1478. ſe propoſa de recouvrer ce que les François en avoient détaché; & les hoſtilitez recommencerent de part & d'autre. Loüis XI. ſe rendit maître de Condé; & pour empêcher l'archiduc de le reprendre, il y fit mettre le feu de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur par un député

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils

Mem. d'Olivier de la Marche liv. 2. & 9.

qu'il envoïa en France, c'étoit le ſeigneur Ha-
AN. 1478. wart. Le pape fit auſſi agir ſon légat pour le même ſujet. Ces négociations produiſirent une ſuſpenſion d'armes dans les Païs-Bas pour quelque temps, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France parce que Georges de la Trimoüille ſeigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, ſans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi de rendre à ce prince ſes terres comme il lui avoit promis, & de lui donner ſatisfaction, ne laiſſa paſſer aucune occaſion de le mécontenter. Il ſe réjoignit avec Claude de Waudray & quelques autres ſeigneurs du païs, & engagea preſque toute la province dans les interêts de l'archiduc.

Matthieu hiſt. de Loüis XI. liv. 9.

Il eſt vrai que la bataille qu'il perdit enſuite près de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le comté. Le ſeigneur de Craon leva honteuſement le ſiege de Dole & y perdit toute ſon artillerie. Le roi en fut ſi irrité qu'il le révoqua & mit en ſa place Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont, qui avec le ſecours des Suiſſes rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait faite en France avec les Suiſſes. Il convint que Loüis XI. donneroit une penſion de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers; qu'ils fourniroient ſix mille hommes à ſa ſolde & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliez: ils refuſerent d'abord ce dernier article, aïant toujours donné ce titre au duc de Savoïe; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y conſentirent. La conduite ſage & prudente de

CLXIV. Premiere ligue de la France avec les Suiſſes.

Mem. de Comines, l. 1. ch. 4.

ce ſeigneur fit rentrer pluſieurs villes ſous l'obéiſſance du roi. Il reprit Dole & y mit le feu : il aſſiegea Auſſonne qui ſe rendit. Beſançon le reçut avec beaucoup d'honneur ; & par ce moïen toute la province fut ſoumiſe à l'exception du château de Joux & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la ducheſſe de Bourgogne. Toutes ces conquêtes engagerent l'archiduc à renouveller la tréve pour quelques mois ſeulement. Elle fut ſignée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoïez leurs deputez. AN. 1478.

CLXV. Seconde tréve entre le roi de France & l'archiduc.

Pendant cette tréve le roi fit un traité avec Philippe comte de Breſſe oncle du duc de Savoye, & il s'obligea de lui faire une penſion de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de comté. La mort de la ducheſſe de Savoïe qui arriva cette année, oligea encore Loüis à veiller de ce côté-là ſur les interêts du jeune duc Philibert ſon neveu, & ſur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce prince fils d'Amedée IX. dont on a rapporté plus haut la mort. *Sup. liv.* CXIII. *n.* 146.

CLXVI. Troubles dans l'archevêché de de Cologne.

Rupert archevêque de Cologne dont on a déja parlé, ayant violé le traité fait à Nuiz après le ſiege de cette ville par le duc de Bourgogne, le lantgrave de Heſſe le fit mettre en priſon du conſentement du chapitre même. Il y demeura deux ans & y mourut ; le pape avoit ſouvent, mais en vain, ſollicité ſa liberté. On élut en ſa place Herman frere du lantgrave qui avoit ſi bien défendu Nuitz. *Krantz.* 12. *Saxon.* 22.

CLXVII. Empriſonnement de l'archevêque de Riga.

Le grand-maître des chevaliers Teutons, (on croit que c'étoit Henri de Riſerberg) fit auſſi arrêter Silveſtre archevêque de Riga. Ce grand-maître étoit un homme violent, qui

dans ſes emportemens alloit juſqu'à la fureur.

AN. 1478. *Krantz. 15. Vandal. c. 16.*

Fier de ſon autorité, il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui réſiſtat. Silveſtre lui devoit ſon élevation : il l'avoit fait d'abord chancelier de l'ordre, & voulant en faire un miniſtre aveugle de toutes ſes volontez, il le fit placer ſur le ſiege de Riga. Mais l'archevêque connoiſſoit ſon devoir, & le préfera toujours à une reconnoiſſance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de perſécutions. Il n'y oppoſa d'abord que la patience, il y joignit enſuite les voies de rigueurs. Le grand-maître ſoutenu des chevaliers fit empriſonner l'archevêque, & malgré l'interdit qui fut jetté ſur la ville, ils s'emparerent des châteaux qui appartenoient à l'égliſe, brûlerent les titres de ſes privileges & tous les autres actes publics qu'ils y trouverent. La ville ſe ſouleva contre les chevaliers, & cette diviſion dura long-temps & cauſa beaucoup de maux. On dit que Silveſtre mourut de faim dans ſa priſon.

CLXVIII. Differend en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.

En Allemagne quelques religieux mendians ſortans des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du miniſtere paſtoral, au préjudice des curez, & ſans l'approbation de l'ordinaire. Les curez s'oppoſerent à ce ſcandale; quelques prélats intereſſez à les ſoutenir ſe joignirent à eux. Le pape informé de ces diviſions nomma des commiſſaires pour examiner ce differend. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curez étant inconteſtable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils ſe ſoumirent. Le ſaint pere confirma la ſentence des commiſſaires par une bulle du dix-ſeptiéme de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'aſſiſtance des fideles à la meſſe de

Extrav. l. 1. tit. 9. & lib. 5. tit. 9. de pœnit. & remiſſ. peccat. cap. 5.

paroiſſe les fêtes & les dimanches ; de ſolliciter les laïcs à choiſir une ſépulture chez eux, parce qu'elle doit être libre ; d'enſeigner que les fideles ne ſont pas obligez de ſe confeſſer au moins à Pâques à leurs curez, parce que les paroiſſiens ſont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenſes n'excluent pas les religieux mendians d'entendre les confeſſions & d'impoſer des pénitences, ſuivant la diſpoſition du droit commun qui leur eſt favorable, & les privileges qui leur ont été accordez. Il exhorte les curez à ne point nuir aux mendians, mais à les favoriſer, en ſorte qu'il paroiſſe entre eux beaucoup d'union & de charité. Il régle auſſi que l'on obſervera l'uſage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entierement la difficulté au ſujet de la communion paſchale, & décida la queſtion en faveur des curez : ce qui étoit conforme à la juſtice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas reſervez à pluſieurs perſonnes ſéculieres & régulieres, parce que cela tournoit au mépris de la juriſdiction eccleſiaſtique, & faiſoit que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la ſatisfaction étant ſi legere. AN. 1478.

CLXIX. Etabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne.

On rapporte à cette année, ſelon Mariana, l'établiſſement de l'inquiſition, ou plûtôt de certains juges de la foi, pour connoître des crimes d'hereſie & d'infidelité dans le roïaume de Caſtille. Le roi Ferdinand & Iſabelle voïant que pluſieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahometiſme & au Judaïſme, & pervertiſſoient même quelques chrétiens, eurent recours à ce remede, & établirent une inquiſition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Eſpagne : ce qu'ils firent par le conſeil

Mariana, hiſt. Hiſpan. l. 4. c. 17. Frapaolo de origine inquiſitionis.

du cardinal Pierre Gonzalez de Mendoſa ar-
An. 1478. chevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. De-là après la priſe de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce païs conquis. Elle fut auſſi établie dans les roïaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & generalement dans tous les états du roi d'Eſpagne, à la réſerve du roïaume de Naples & des Païs-Bas, où toutes les fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples ſe ſont ſoulevez, n'en pouvant pas ſeulement ſouffrir le nom, comme il arriva ſous l'empereur Charles-Quint en 1550. & ſous Philippe II. roi d'Eſpagne, quelques années après. Il ne ſera pas inutile de rapporter ici en peu de mots ſon origine, & la maniere dont on l'exerce dans les païs où elle eſt établie.

CLXX. Hiſtoire de l'origine de l'inquiſition.

Dès les premiers ſiecles de l'égliſe, juſqu'à la converſion de l'empereur Conſtantin, on ne puniſſoit les héretiques que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non-ſeulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obſtinoient à ſoûtenir celle qu'on avoit condamnée d'hereſie. Dans la ſuite les empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarez héretiques; & cela dura juſqu'au douziéme ſiecle. Mais les hereſies venant à ſe multiplier, & les heretiques s'étant rendus trop puiſſans, on fut contraint de tolerer beaucoup de choſes auſquelles on ne pouvoit remedier. Tout ce que purent faire les évêques, & ſur-tout les papes, ce fut d'envoïer des prédicateurs & des légats pour convertir les heretiques, & particulierement les Albigeois qui cauſoient de grands déſordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229. le cardinal Romain

Romain de ſaint Ange légat du pape Gregoire IX. tint à Toulouſe un concile où l'on fit ſeize AN. 1478. décrets touchant les moyens qu'on devoit emploïer pour rechercher & pour punir les heretiques. Et c'eſt-là proprement qu'on a commencé d'établir une inquiſition reglée, qui dépendoit alors entierement des évêques, comme étant les juges naturels de la doctrine.

Le pape Gregoire plein de zéle ne trouvant pas que les évêques agiſſent aſſez ſevérement à ſon gré, attribua trois ans après aux ſeuls religieux de ſaint Dominique ce tribunal de l'inquiſition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à rédire dans la conduite des évêques accuſez d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouſe chaſſerent de leur ville ces inquiſiteurs, avec tous les autres Dominiquains, & l'évêque même nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favoriſoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après ; mais on leur donna pour collegue un ſçavant Cordelier, afin que par ſa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zele. Ce temperament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquiſition encore trop rude, & l'on ne put s'en accommoder en France. L'empereur Frideric II. fit en 1244. un édit très-ſevere contre les heretiques, & prit ſous ſa protection les inquiſiteurs, auſquels il ordonna d'examiner ceux qui ſeroient accuſez d'hereſie, pour être condamnez au feu par les juges ſéculiers s'ils étoient opiniâtres, ou à une priſon perpetuelle s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlez avec le pape Innocent IV, qui le dépoſa de l'empire au concile de Lyon,

cet édit ne fut point executé, & l'hereſie durant
AN. 1478. ces troubles s'accrut beaucoup, ſans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embraſſerent, juſqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent qui pouvoit faire valoir plus aiſément ſon autorité en Italie, y rétablit l'inquiſition en 1251. & en confia l'adminiſtration aux Dominiquains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques, comme juges légitimes du crime d'hereſie, & les aſſeſſeurs nommez par le magiſtrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquiſition ainſi reglée par le pape, fut reçuë dans une bonne partie de l'Italie, & cette juriſdiction fut nommée le ſaint office. Elle n'eſt qu'une juriſdiction eccleſiaſtique établie dans les états du pape, du roi d'Eſpagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'hereſie, de judaïſme, de mahometiſme, de ſortilege, de ſodomie & de polygamie.

LXXI. De quels juges ce tribunal eſt compoſé.

La coûtume eſt que le roi d'Eſpagne nomme au pape un inquiſiteur general pour tous ſes roïaumes, & ſa ſainteté le confirme. Cet inquiſiteur general nomme enſuite les inquiſiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge ſans le conſentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un conſeil ou un ſenat pour cette matiere, dans le lieu où eſt le ſouverain inquiſiteur ou préſident; & ce conſeil a une juriſdiction ſouveraine ſur toutes les affaires qui regardent l'inquiſition. On choiſit les ſeigneurs les plus conſiderables pour ſes officiers, qui exercent ſous le nom de familliers. Leur fonction eſt de faire la capture des accuſez. Le grand reſpect qu'on leur porte, & la terreur que cette juriſdiction jette dans les eſprits, autoriſe ſi fort les empriſonnemens, qu'un accuſé ſe laiſſe

emmener ſans oſer rien dire, dès qu'un des familiers lui a prononcé ces paroles : De la part de la ſainte inquiſition. Aucun voiſin n'oſe murmurer : le pere même livre ſes enfans, & le mari ſa femme ; & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable. AN. 1478.

CLXXII. Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens. *Phil. à Limbroc, hiſt. inquiſit.*

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogez, & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoient leurs propres accuſateurs ; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'habillent en deüil, & en parlent comme d'un homme mort ; ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent d'être ſuſpects & enveloppez dans le même malheur ; juſques-là que les parens ſe réfugient quelquefois dans les païs étrangers, dans l'appréhenſion d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoie après une longue priſon ; mais il perd toujours la meilleure partie de ſon bien, qui ſe conſume aux frais de l'inquiſition. Le ſecret de toute la procedure eſt gardé ſi étroitement, qu'on ne ſçait jamais le jour deſtiné à prononcer la ſentence : ce jugement ſe fait pour tous les accuſez une fois l'année, en un jour choiſi par les inquiſiteurs.

L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto de fe*, c'eſt-à-dire, un arrêt de foi, ou en matiere de religion ; & il eſt auſſi-tôt ſuivi de l'execution des coupables. On prononce cet arrêt en public avec de grandes ſolemnitez ; on éleve en Portugal un grand theâtre de charpente qui occupe preſque toute la place publique, & qui

peut contenir juſqu'à trois mille perſonnes. On
AN. 1478. y dreſſe un autel richement paré, aux côtez duquel on place des ſieges en façon d'amphitheâtre, pour faire aſſeoir les familiers & les accuſez. Vis-à-vis eſt une chaire fort haute, où un des inquiſiteurs appelle chaque accuſé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les priſonniers qui ſortent de la priſon pour venir ſur ce theâtre, jugent de leur deſtinée par les differens habits qu'on leur a donnez : ceux qui ont leurs habits ordinaires, en ſont quittes pour une amende : ceux qui ont un *ſan-benito*, qui eſt une maniere de juſte-au-corps jaune ſans manches, chargé d'une croix rouge de ſaint André couſuë deſſus, ſont aſſurez de la vie ; mais il perdent leur bien, ou la plus grande partie qui eſt confiſquée au profit de l'inquiſition, c'eſt-à-dire, de la chambre roiale, pour païer les frais de l'inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *ſan-benito* quantité de flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace ; ce qui ſignifie qu'ils ſont menacez d'être brûlez en cas de rechûte : mais ceux qui outre ces flammes rouges portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinez à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïſme, & qui ont fidelement revelé tous les complices ; mais à la troiſiéme fois il n'y a plus de pardon.

Les inquiſiteurs étant eccleſiaſtiques, ne prononcent point l'arrêt de mort ; ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même.

avoüé, l'inquiſition le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains de ſept juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, leſquels condamnent les criminels à être brûlez, après avoir été étranglez. AN. 1478.

CLXXIII. Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.

Ferdinand & Iſabelle après avoir ainſi établi l'inquiſition dans leur royaume, ſans en prévoir les conſéquences, ne penſerent plus qu'à s'établir contre les prétentions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edouard roi d'Angleterre & l'archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort Louis XI. l'obligea à faire une tréve avec les Caſtillans, qui l'accepterent d'abord, afin de conſerver Fontarabie, dont ce prince penſoit à ſe ſaiſir. Enſuite il travailla à détacher Ferdinand & Iſabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc; il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez, qui étoit abbé de ſaint Denys, le ſeigneur de Leſcun, un préſident du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chaſſaigne, & le bailli de Montargis, qu'on nommoit Guillaume de Souppleinville, qui étoient chargez de repreſenter à leurs majeſtez catholiques, que ſi Iſabelle étoit ſur le thrône, elle en avoit en quelque maniere l'obligation à la France, qui avoit envoyé Bertrand de Gueſclin au ſecours de Henri de Tranſtamare, dont la princeſſe deſcendoit, pour lui aſſurer la couronne, (ce qui étoit arrivé ſous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Caſtillans, & en particulier à la maiſon de Tranſtamare, parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Caſtille aux Lancaſtres; que Maximilien n'étant point ſecouru par l'empereur, ſeroit aſſez embarraſſé à ſe défendre & à contenter ſes ſujets toujours prêts à la révolte; au lieu qu'en s'uniſſant à la France, Ferdinand pour-

Mariana, hiſt. Hiſp. lib. 24.

roit compter ſur un ſecours puiſſant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambaſſadeurs avoient auſſi des ordres pour renvoyer l'affaire du Rouſſillon & de la Cerdaigne engagez à la France, à la déciſion d'arbitres qui ſeroient choiſis de part & d'autre.

AN. 1478.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Caſtille.

Le ſuccès répondit aux intentions du roi de France; ſes ambaſſadeurs remplirent exactement leur commiſſion; & ſoit que leurs raiſons euſſent fait impreſſion ſur l'eſprit de Ferdinand & d'Iſabelle, ſoit que le prince & la princeſſe apprehendaſſent quelque alliance de Louis XI. avec le Portugal, le traité fut fait à ſaint Jean-du-Luz, & arrêté le neuviéme d'Octobre. Du côté des Caſtillans, on renonçoit à toutes les alliances faites juſqu'alors avec Edouard & Maximilien: du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Caſtille. On conſentoit auſſi que les differends ſur les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne ſeroient mis en arbitrage; & il y eut des promeſſes réciproques de ſe ſecourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Iſabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient ſeulement par leur médiation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traitez entre les deux couronnes furent confirmez par celui-ci; & cette nouvelle cauſa beaucoup de joie à Paris.

Mariana, ibid.

CLXXV. Le pape fait un cardinal.

Le pape étant revenu à Rome, d'où la peſte l'avoit exilé, comme nous l'avons vû, fit une cinquiéme promotion le onziéme de Février, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Roüere, de Turin, frere du cardinal de Tarantaiſe, qui étoit mort depuis peu. De la Roüere eut le titre de ſaint Vital, & dans la ſuite celui de ſaint Clement.

Addit. ad Ciacon. in Sixt. IV.

La reine de Boſnie femme du roi Thomas, qui étoit venuë à Rome en 1475. dans le temps du jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'égliſe de *Scala Cœli*. Par ſon teſtament, elle laiſſoit ſon roïaume à l'égliſe Romaine ſous condition de reverſion à ſon fils, ſi abandonnant le parti des Turcs, & quittant le mahometiſme, il rentroit dans le ſein de l'égliſe. Dès que la princeſſe fut morte, deux de ſes domeſtiques preſenterent le teſtament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Enſuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce roïaume, qui avoit eu ſes rois propres depuis l'an 1357. juſqu'en 1465.

AN. 1478.

CLXXVI. La reine de Boſnie meurt à Rome & laiſſe ſon roïaume au ſaint ſiege.

Papienſ. epiſt. 679. Chalcond. hiſt. des Turcs l. 10. Leunclav. pandect. 141. & 162.

Uſum-Caſſan roi de Perſe, mourut auſſi dans cette même année âgé de ſoixante & dix-huit ans, laiſſant pour ſon ſucceſſeur Jacupa le plus jeune de ſes fils, qu'on ſurnommoit Chiorzeinal, c'eſt-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour regner ſeul, tua ſon frere la même nuit que ſon pere mourut, ſelon quelques hiſtoriens: mais d'autres ont dit qu'Uſum-Caſſan laiſſa quatre fils, un de ſa premiere femme & trois de la ſeconde, que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres uterins firent étrangler leur aîné, que le ſecond fit auſſi tuer celui qui étoit avant lui, & qu'aïant regné ſept ans ou environ aſſez tranquillement, il fut empoiſonné par ſa femme, qui menoit une vie fort déreglée, & qui peu de temps après fut auſſi empoiſonnée elle-même. Il y eut après ce prince pluſieurs rois qui ne furent pas beaucoup eſtimez, juſqu'au fameux Iſmaël ſophi, dont on aura lieu de parler dans la ſuite.

CLXXVII. Mort d'Uſum-Caſſan roi de Perſe

Palmer. in chron.

Henri Harphius Flamand, de l'ordre des

AN. 1478. Freres Mineurs de l'obſervance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie myſtique, dont il a compoſé trois livres : le premier ſous le titre d'épitalame ; le ſecond, appellé directoire d'or des contemplatifs ; & le troiſiéme, *Edem*, ou le paradis terreſtre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimez à Cologne en 1538. furent enſuite corrigez à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore compoſé quelques autres traitez, comme le miroir d'or ſur les préceptes du décalogue ; le miroir de la perfection ; trois conferences de la perfection de la vie, ou l'abregé du directoire des ſermons, avec un diſcours des trois parties de la penitence ; & un du triple avenement de Jeſus-Chriſt. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en latin. Calcaneus de Breſſe en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut auſſi vers le même temps. Il a laiſſé un ouvrage de la recommandation des études ; un autre ſur la conception de la ſainte Vierge ; & un traité des ſept pechez mortels.

CLXXVIII. Mort de Henri Harpheus & de Laurent Calcaneus.

CLXXIX. Jean Mercure, fameux philoſophe.

Un nommé Jean Mercure, qui ſe croïoit plus habile que tous les anciens Hebreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lion. Sponde le renvoye mal-à-propos au regne de Loüis XII. Ce philoſophe avoit avec lui ſa femme & ſes enfans ; il étoit vétu de lin, & portoit à ſon col une chaine de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane dont il ſe diſoit le diſciple. Il étoit fort ſérieux & faiſoit le philoſophe & le médecin, ſe vantant de guérir toutes ſortes de maladies ; ce qui lui acquit beaucoup de réputation, parce qu'il réüſſit dans quelques-unes. On en donna avis au roi qui le fit examiner à Lion par les plus habiles médecins de ſon roïaume, auſquels il répon-

Guyon, diverſes leçons, l. 4. c. 22. Trithem. in chronic. Spanheim.

dit avec tant de solidité, qu'on ne l'inquieta point. Sur le rapport que ces medecins firent au roi, que la science de cet homme étoit plus qu'humaine, sa majesté voulut le voir, elle l'entretint, & elle en reçut deux presens, dont l'un consistoit dans une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou couteaux; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il disoit contenir beaucoup de vertus secretes. Cet homme étoit si désintéressé, qu'il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lion, & disparut tout d'un coup, sans qu'on pût sçavoir ce qu'il étoit devenu. Tritheme rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela sentoit bien l'imposteur, d'autant plus qu'il se vantoit d'avoir la pierre philosophale & de transmuer les métaux. AN. 1478.

CLXXX. Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.

Quoique le roi d'Angleterre parut assez bien affermi sur son trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit; le comte de Richemont qui s'étoit retiré en Bretagne l'inquiétoit toujours, parce qu'il étoit de la famille de Lancastre, & qu'en cette qualité il avoit droit au roïaume. Edouard tenta donc le duc de Bretagne, il lui fit proposer le mariage du comte avec la princesse d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorc & de Lancastre d'un lien indissoluble. Le duc donna dans ce panneau, Landais l'y fit consentir parce qu'il étoit gagné; & quelques remontrances que fit le comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans son roïaume que pour lui faire perdre la tête, il fut tiré de la forteresse & conduit à Saint-Malo, où sur le point d'entrer dans le vaisseau destiné à son passage, il se réfugia dans l'église cathedrale qui joüissoit d'un droit d'asile inviolable. Pendant qu'on

Bacon. hist. Henric. VII.

AN. 1478. ſollicitoit le doyen & les chanoines pour les engager à ceder le comte & ſouffrir qu'on le tirât de ſon aſile ; Kenlet qui étoit abſent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conſeil, & engagea le duc à dépêcher un courier à Saint-Malo, pour ramener inceſſamment le comte dans la fortereſſe d'où on l'avoit tiré ; ce qui fut executé ſur le champ ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privez de leur proie. Ce qui irrita ſi fort Edouard, que devenu ſoupçonneux juſqu'à l'excès, il fit condamner ſon propre frere le duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir enſuite la tête tranchée. Mais ſa mere ayant par ſes prieres fait moderer cette ſentence, on laiſſa à ce prince le choix de ſon ſupplice. Il choiſit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoiſie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de ſon choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eut été ſuffoqué dans ce tonneau, & ſon corps fut enterré dans l'égliſe des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de ſa femme.

CLXXXI. Il fait mourir le duc de Clarence ſon frere.

Ducheſne, hiſt. d'Angl. liv. 19. Bacon. hiſt. Henric. VII. Polyd. Virg. lib. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard ; car outre qu'il le ſuivit d'aſſez près, on rapporte que depuis ce temps-là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit ſans délai, en proferant ces paroles avec de grands ſoupirs. » Helas ! » mon pauvre frere n'a eu perſonne qui ait de- » mandé grace pour lui. » Ce fut-là toute la pénitence de ſon crime ; ce qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ſes ſoupçons, qui ſans raiſon le porterent à faire perdre la vie à ſon propre frere,

eſt qu'il n'ait pas ſeulement ſoupçonné le duc de Gloceſter, l'un des plus méchans princes de ſon ſiecle, & qui fut celui qui uſurpa la couronne ſur les enfans d'Edouard dont il étoit ſecond frere. On a crû que la mort du duc de Clarence, fut le fruit de ſes intrigues & de ſes calomnies, que ce fut lui qui le rendit ſuſpect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la réſolution de le perdre; peut-être auſſi que l'averſion que le roi avoit pour ce duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwick. AN. 1478.

CLXXXII. Troubles en Ecoſſe, dont le roi Jacques III. eſt cauſe.

La trop grande crédulité de Jacques III. roi d'Ecoſſe, en faveur des prédictions & des réveries des aſtrologues & des magiciens, cauſa encore de grands troubles dans ſon roïaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup; mais écoutant trop favorablement un médecin nommé André, qui ſe mêloit d'aſtrologie, il dévint le tiran de ſes freres, de ſes proches, & des plus grands ſeigneurs de ſa cour, parce que ce medecin lui avoit prédit que ſes parens le priveroient de ſon roïaume. Ses deux freres Alexandre & Jean ſe joignirent aux barons pour remedier à tous ces maux; & Jean le plus jeune aïant fait des remontrances aſſez fortes au roi ſur la ſituation des affaires; les conſeillers, tous gens de baſſe naiſſance, ſe ſaiſirent de ce jeune prince & le condamnerent à la mort. Ce qui fut executé en lui faiſant couper les veines. Alexandre fut auſſi enfermé dans la forteresſe d'Edimbourg, d'où il ſe ſauva & vint en France trouver Loüis XI. qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouſer la fille du comte de Boulogne ſur mer. Mais ce ſeigneur voïant dans la ſuite qu'il ne pouvoit obtenir aucun ſecours du roi de France à cauſe de l'alliance entre

Buchanan. hiſtor. Scot. lib. 12.

les deux couronnes, il paſſa en Angleterre.

AN. 1478.

CLXXXIII.

Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe, & le mettent en priſon.

Pendant le ſejour qu'il y fit, le comte Archambaut Douglas, & quelques autres ſeigneurs conſpirerent contre le roi d'Ecoſſe, ſe ſaiſirent dans ſa chambre même de ſes conſeillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en priſon à Edimbourg. Alexandre arriva ſur ces entrefaites avec des troupes Angloiſes conduites par Richard comte de Gloceſtre, & tira ſon frere de priſon pour lui laiſſer gouverner librement ſon roïaume; juſqu'à ce que de nouveaux troubles étant ſurvenus dans la ſuite, il ſe retira une ſeconde fois en Angleterre.

LIVRE CENT QUINZIE'ME.

LA paix entre le pape & les Florentins, ne ſe fit pas auſſi promptement qu'on ſe l'étoit imaginé, quelques remontrances, & quelques menaces que firent les ambaſſadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on en trouve une dattée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambaſſadeurs envoyez de toutes parts à ſa ſainteté n'avoient pû rien gagner ſur ſon eſprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition, qu'on chaſsât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ſes mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit aſſez battu, qu'il n'y avoit pas tant de raiſons pour preſſer la vengeance de la mort de l'archevêque de Piſe, que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie profitoit de ces diviſions. Mais la colere du ſouverain pontife ne s'appaiſa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit ſans ceſſe aux rois & aux princes chrétiens l'union entre eux pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des chrétiens : ſi l'on en croit la plûpart des hiſtoriens, il cherchoit par cette conduite à ſe venger des Medicis.

AN. 1479. I. Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins. *Papienſ. epiſt. 680.*

Il confirma la condamnation qu'Alphonſe Carillo archevêque de Tolede avoit faite des erreurs de Pierre d'Oſma profeſſeur de théologie à Salamanque, qui dans un traité de la confeſſion imprimé, enſeignoit quelques propoſitions erronées. 1. Que les pechez mortels

II. Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.

AN. 1479. quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacez par la ſeule contrition du cœur, ſans ordre aux clefs de l'égliſe. 2. Que la confeſſion des pechez en particulier & quant à l'eſpece, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un ſtatut de l'égliſe univerſelle, 3. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a ſans rapport à la confeſſion. 4. Que la confeſſion doit ſe faire des pechez ſecrets, & non de ceux qui ſont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'égliſe de la ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions. 8. Que le pape ne peut pas diſpenſer des decrets de l'égliſe univerſelle. 9. Que le ſacrement de penitence quant à la grace qu'il produit, eſt un ſacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau teſtament. Le pere Alexandre en rapportant ces erreurs, ne fait aucune mention des ſix, ſept & huit articles qui ſe trouvent pourtant dans la ſomme des conciles de Caranza.

D'Argentré. collect. judic. de nov. error. p. 298.

P. Alexand. hiſt. eccleſ. part. 1. ſæc. 15. & 16. pag. 419.

Caranza ſumma concil. ad hunc annum.

Ces propoſitions aïant été examinées pendant pluſieurs jours par un grand nombre de docteurs ; Alphonſe Carillo archevêque de Tolede qui avoit aſſemblé à ce ſujet les plus ſçavans de ſon dioceſe, les condamna par un mandement du vingt-quatriéme de Mai, comme heretiques, erronées, ſcandaleuſes, mal ſonnantes ; & le livre de l'auteur fut brûlé par les ſoins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui avoit avancé ces erreurs s'il ne ſe retractoit. La ſentence du prélat fut confirmée par une conſtitution du pape Sixte IV. datée

III. La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.

de Rome le cinquiéme des Ides du mois d'Août, c'eſt-à-dire le neuviéme de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, rapporter ces erreurs en détail, ni les particulariſer à cauſe de leur énormité, afin que ceux qui les ſçavent déja les puiſſent plûtôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette conſtitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré évêque de Tulles, auſſi-bien que la rétractation de Pierre d'Oſma, contre lequel un excellent théologien nommé Jean Praxan fit un traité. AN. 1479.

D'Argentré ibid p. 300. Bannez in 2. 2. S. Th. q. 1. art. 10. Bullar. to. 1. Sixti IV. conſt. 17.

Dans la même année Jean de Veſalie docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propoſitions qui furent condamnées par l'inquiſition. Ce docteur nioit que les évêques euſſent le pouvoir d'établir des loix; que les indulgences n'étoient rien; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des ſaints; que les ordonnances de l'égliſe n'engageoient pas ſous peine de peché. Il enſeignoit ſur la grace, que les élus ſont ſauvez par la ſeule grace de Dieu; que, ſi en la donnant il veut ſauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il ſeroit ſauvé: de même celui que Dieu veut damner ſera damné, quand tous les prêtres & le pape même voudroient le ſauver; que quand il n'y auroit point de pape, les élus ſeroient toujours ſauvez; parce que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au ſalut. Que ſi ſaint Pierre avoit inſtitué le jeûne, il ne l'auroit ſans doute fait qu'afin de mieux vendre ſes poiſſons. Que Jeſus-Chriſt n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'uſage des viandes en quelque jour que ce fut; que l'huile ſainte n'eſt pas differente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu

IV. Condamnation de Jean de Veſalie par l'inquiſition.

D'Argentré ibid. p. 290. in faſciculo rerum nov. edit. tom. V. p. 325.

AN. 1479. n'a point ordonné de fêtes, ni de prieres, excepté l'oraiſon dominicale; qu'il n'a point ordonné aux prêtres de réciter ou chanter les heures canoniales; que la meſſe eſt à charge; que ſaint Pierre n'a celebré qu'en récitant le *Pater noſter*. Que l'écriture ſainte ne dit pas que le ſaint Eſprit procede du fils; que ceux-là qui vont à Rome en pelerinage, ſont fols; enfin qu'au ſymbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'égliſe.

V. On oblige Jean de Veſalie à ſe rétracter.

L'archevêque de Mayence écrivit aux univerſitez de Heidelberg & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propoſitions de Jean de Veſalie. Il y eut pluſieurs aſſemblées tenuës à ce ſujet. Jean y comparut & fut interrogé ſur les indulgences, ſur la compenſation des peines dûës pour les pechez, ſur le pouvoir de l'égliſe, ſur la conſecration & benediction des autels & de tout ce qui ſert au ſacrifice, ſur le mariage, & ſur les degrez de parenté, & ſur le ſalut des prédeſtinez. Après cet interrogatoire on tint encore pluſieurs ſéances. Dans l'une on conclut qu'on envoyeroit à l'accuſé trois perſonnes pour l'exhorter à retracter ſes erreurs. Il refuſa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt de le faire. Jean de Veſalie parut donc en préſence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs devant leſquels l'inquiſiteur lui fit faire ſa retractation. Comme on agit à ſon égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut blamée par quelques-uns, qui croïoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté, d'autant plus qu'outre les propoſitions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées pouvoient ſe ſoutenir.

D'Argentré ibid. p. 297.

Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le

nom d'Ammanato & de Picolomini, mourut dans cette année. Il étoit né à Lucques d'une famille peu conſiderable, & fit d'aſſez grands progrès dans les lettres ; il alla à Rome, où il fut d'abord ſecretaire du cardinal Capranica, enſuite du pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens ſçavans, eut beaucoup d'inclination pour lui, il l'adopta dans la famille des Piccolomini qui étoit la ſienne, lui donna l'évêché de Pavie, & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois ſous ce pontificat. & ſous celui de Sixte IV. qui l'envoïa légat en Ombrie, & lui donna les évêchez de Freſcati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reſte un volume de lettres & l'hiſtoire de ſon temps, ou memoires diviſez en ſept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, juſqu'à la mort du cardinal Carvajal, c'eſt-à-dire, depuis 1464. juſqu'en l'année 1469. Ce grand homme ſe ſentant attaqué d'une fiévre quarte aſſez legere, ſe fia à un medecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede ſi violent, qu'il mourut quelque temps après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-ſept ans, ſix mois & deux jours, le dixiéme de Septembre, à ſaint Laurent près du lac de Boſſena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'égliſe des Auguſtins, quoiqu'il eût ordonné par ſon teſtament qu'on lit à la fin de ſes épitres, d'être inhumé dans l'égliſe de ſaint Pierre auprès de Pie II. ſon bienfaiteur. Quelques raiſons en empêcherent l'exécution. Jacques Volaterran ſon ſecretaire a écrit l'hiſtoire de ſa vie fort abrégée, & nous apprend qu'outre ſon commentaire & ſes épitres, il avoit compoſé les vies des papes qui

AN. 1479.

VI. Mort du cardinal de Pavie.

Aubery, hiſt. des cardinaux. Paul Jove in elog. c. 20. Leandr. Alberti, de ſcript. Ital.

Paul. Jov. in elog. c. 20.

Extat ante opera card. Papienſis.

n'ont jamais paru. On voit dans ſes mêmes
AN. 1479. épitres qu'il avoit conçu le deſſein de faire une ample hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon temps. Ses commentaires qui ont été imprimez, ſont dédiez au cardinal d'Amboiſe.

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Preſque dans le même temps il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidéles commandée par cinq Bachas étoit entrée dans la Tranſilvanie : les Hongrois informez de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batory qui étoit un de ces chefs, aïant par hazard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre ; & Batory auroit infailliblement ſuccombé, ſi les deux autres chefs ne fuſſent promptement venus à ſon ſecours. Ces trois corps d'armée ainſi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias roi de Hongrie. Mais ce prince étoit alors dans ſes états attaqué de la goutte. Malgré ſes infirmitez il renouvella vers le même temps la guerre contre l'empereur Frederic. Matthias étoit irrité contre ce prince, ſoit parce que Frederic ne vouloit pas païer la ſomme dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parce qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard archevêque de Strigonie avoit emportée en Allemagne avec les treſors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit faites avec Frederic, & dont ce prélat étoit l'arbitre ; mais cette guerre fut bientôt ſuivie d'une tréve.

Cromer. l.b. 29.

Bonfin. 4. decad. 6.

Dans cette même année le nouvel empire

du Czar de Ruſſie ou Moſcovie commença à s'élever & à paroître. On a ſi peu de connoiſſance de ſon hiſtoire ancienne, qu'il eſt aſſez difficile d'en parler auſſi sûrement que des autres païs. Voici ce qu'on en peut recueillir des hiſtoriens. Ils diſent que Woldomire fils de Eſlaüs fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988. & qu'il eſt proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Baſile au baptême, & Iroſlaüs lui ſucceda. On met enſuite Wzevold, Woldomire II. & Wzevold II. & enſuite ſept autres dont les noms ne ſont pas connus. George I. Demetrius I. George II. qui fut tué par Batus roi des Tartares l'an 1237. Iroſlaüs frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'eſt-à-dire la Bourſe, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II. Demetrius II. qui vivoit l'an 1400. celui-là frere & l'autre fils de Baſile II. Jean Baſilides ſurnommé le Grand lui ſucceda, & ſecoüa le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moſcovie en eſclaves & d'une maniere très-indigne. Ce prince épouſa Sophie Paleologue fille de Thomas, qui étoit frere de Conſtantin XV. dernier empereur de Conſtantinople, qui fut tué à la priſe de cette ville.

AN. 1479.

VIII. Commencement de l'empire des Moſcovites.

Poſſevin. de rebus Moſcovitis.

Petrus Petræus de Eteſunda chronicon Moſcoviticum.

Jean Baſilides ſecoüa donc le joug de la ſervitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit pluſieurs villes dans la Ruſſie blanche qui obéiſſoit au duc de Lithuanie, & réduiſit ſous ſon obéiſſance la grande & fameuſe ville de Novograde capitale de Ruſſie. Après cette conquête il fit ſortir de la ville tous les grands ſeigneurs & les fit conduire à Moſcou, qui prend ſon nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée, & qui le donne à tout

IX. Jean Baſilides duc de Moſcovie ſecoüe le joug des Tartares.

Michou l. 4. ch. 72. Cromer. liv. 23.

cet état. Là ſous prétexte de regaler les principaux habitans, aiant ſes troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples que s'ils ne ſe rendoient, il alloit aſſieger leur ville & la ruiner. Ces habitans ſe ſoumirent; voïant que le prince avoit en ſa puiſſance tous les ſeigneurs du païs. Moſcou étoit l'abord de tout le ſeptentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit ſubjuguée. Baſilides trouva l'archevêque & les peuples ſi riches, qu'en leur laiſſant le tiers de leurs biens, il fit tranſporter de cette ville trois cens chariots chargez d'or, d'argent, de perles, de pierreries; & devint très-puiſſant.

AN. 1479.

X. Servitude des ducs de Moſcovie ſous les Tartares.

Ce fut à la perſuaſion de ſon épouſe qu'il ſecoua le dur joug des Tartares qui habitoient au de-là du Volga. La Ruſſie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs ambaſſadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même choſe à l'égard des envoyez qui venoient éxiger le tribut, ou pour d'autres ſujets; de leur préſenter avec beaucoup de reſpect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort; & s'il en tomboit quelques goutes ſur le col des chevaux, le duc étoit obligé de le lécher. Lorſqu'on liſoit les lettres du cham ou empereur des Tartares, on faiſoit mettre le duc de Moſcovie à genoux pour en écouter la lecture; & il ne pouvoit refuſer de ſe ſoumettre à quelque ordre qui vînt de ſa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux chrétiens, ou à ſes parens ou alliez. Mais dès que Baſilides ſe fut rendu maître de Novograde & de Moſcou, il devint ſi abſolu, ſi puiſſant & ſi redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve

Krantz. 13. *Vandal.* 15.

avec lui & de le laiſſer en paix. Le fils de Baſilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moſcovie & de Ruſſie, qui ſelon quelques auteurs, veut dire la même choſe que Ceſar. En 1721. le Czar des Moſcovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Ruſſie qui lui a été accordé par l'empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les états de Hollande en 1722. AN. 1479.

XI. Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la deſcription qu'ils ont faite de la Moſcovie, ont dit que Baſilides fut introduit dans Novograde par les intrigues de l'archevêque Theophile qui avoit la ſouveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit ſe venger des principaux habitans, dont le deſſein étoit de changer leurs céremonies ſemblables à celles des Grecs, & de ſubſtituer en leur place celles de l'égliſe Romaine; les Ruſſiens étant alors ſous la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople, ſuivoient en tout le rit grec: dans la ſuite ils ont embraſſé la ſecte de Luther & de Zuingle. L'archevêque malgré le ſervice qu'il avoit rendu à Baſilides, fut chaſſé de ſon égliſe par ce prince, qui mit en ſa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit auſſi ſa principauté de Novograde juſqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & le Norvege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'exterieur & la majeſté d'un roi, ſelon Contarini Venitien, qui dans ſon voïage de Perſe parle très-avantageuſement de ce prince, dont il fut très-content dans pluſieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'eſt le même qui fut envoïé par les Venitiens ambaſſadeur auprès d'Uſum-Caſſan roi de Perſe, que les Orientaux nomment Oſum-Aſembeg, en 1472. & à ſon retour en 1477. il publia en Italien la relation de ce voïage que

Contarini dans ſon journal du voïage de Perſe.

Jacques Geuderus a traduit depuis en Latin, & qui ſe trouve dans le recueil des auteurs de l'hiſtoire de Perſe.

AN. 1479.

XII. Mort de dom Juan roi d'Arragon.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 24 c. 18. Surita. lib. 20. cap. 27.

Dom Juan d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans; on parla de paix entre les Portugais & les Caſtillans. Ce prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il inſtitua par ſon teſtament Ferdinand heritier de ce dernier roïaume, laiſſant la Navarre à Eleonore ſa fille veuve du comte de Foix. Beatrix tante d'Iſabelle reine de Caſtille, belle-mere de Jean prince de Portugal, & qui avoit une grande ſageſſe jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin concluë. Une des conditions, diſent les hiſtoriens, fut qu'Alphonſe roi de Portugal quitteroit le titre de roi de Caſtille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit priſe en même temps. Que Jeanne ne ſe feroit plus nommer reine ni princeſſe; qu'Alphonſe ſe marieroit avec Iſabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec dom Juan prince des Aſturies; mais que comme ce prince & ſa ſœur étoient encore enfans, ils ſeroient mis entre les mains de Beatrix juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de conſommer le mariage. Que ſi dom Juan ne vouloit pas épouſer Jeanne quand il ſeroit en état de le faire, cette princeſſe auroit en Caſtille une penſion de cent mille piſtoles, ou la ville de Taro avec ſes dépendances; & que ſi elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle ſeroit obligée d'entrer dans un des cinq monaſteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorſqu'elle ſe vit déchûë de toutes ſes eſperances. Elle prit le voile & fit profeſſion

XIII. Paix entre les Caſtillans & les Portugais.

Mariana, ibid.

dans le monaſtere des religieuſes de ſainte Claire à Conimbre, où elle vécut pluſieurs années avec beaucoup de pieté. AN. 1479.

XIV. Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.

Eleonore ſœur paternelle de Ferdinand, & ſœur de pere & de mere de Charles prince de Viane, veuve de Gaſton comte de Foix, avoit donc ſuccedé au roïaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côté de ſa mere. Mais cette princeſſe ne jouit pas long-temps de la couronne & mourut bien-tôt après, laiſſant quatre garçons & cinq filles. François fils de Gaſton l'aîné de ſes enfans mâles, mourut avant ſon pere & ſa mere le vingt-troiſiéme de Novembre en 1470. & laiſſa François Phœbus, qui n'aïant qu'onze ans fut mis ſous la tutelle de Magdelaine ſa mere, fille de Charles VII. & de ſon oncle Pierre cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui emploïa ſes ſoins pour appaiſer les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre & mourut de poiſon ſans avoir été marié le vingtiéme Janvier 1483.

Mariana, l. 20. c. 19.

XV. Les Caſtillans font la conquête des iſles Canaries.

Après la paix concluë entre les Caſtillans & les Portugais, Ferdinand envoia à Naples une flotte de ſoixante & dix voiles, commandée par dom Franciſque Henriquez frere de l'amirante de Caſtille, qui chaſſa de l'Italie les Turcs dont les incurſions faiſoient de grands ravages dans la Poüille où ils avoient fait une deſcente. Une autre flotte fit la découverte des iſles Canaries & en commença la conquête. Ces iſles ſont à l'occident de l'Afrique, à l'oppoſite de la Mauritanie Tingitane, aujourd hui de Fez & de Maroc, & preſque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient fortunées, & elles ſont au nombre de ſept, quoiqu'anciennement on n'en connût que ſix. La plus importante eſt Canarie avec

Hier. Surita comment. in itiner. Antonini.

Gomer. hiſt. Indic.

une iſle du même nom, qui a dix-huit ou vingt
AN. 1479. lieuës de tour, qui eſt très-fertile & où le gouverneur fait ſa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres iſles ſont Tenerife, l'iſle de Palma, l'iſle de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Viraldo entreprirent un voïage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même choſe fut tentée dans la ſuite par Loüis de la Cerda comte de Clermont, petit-fil d'Alphonſe X. roi de Caſtille. Le pape Clement VI. les lui donna, & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne pourſuivit pas ce deſſein. En 1401. Henri III. roi de Caſtille en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commiſſion à Jean de Bretancour ſon parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une fortereſſe dans l'iſle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis differens noms en divers temps, juſqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Iſabelle commencerent à en faire la conquête.

XVI. Les Genois ſecoüent le joug du duc de Milan.

La république de Genes ſecoüa cette année le joug du duc de Milan, qu'elle ſouffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles, qui produiſirent des guerres civiles & qui coûterent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiſte Fregoſe, & lui donnerent huit conſeillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte, tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Genes du roi de France, Bonne de Savoïe mere de Galeas, en fit hommage avec ſerment de fidelité au nom de ſon fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & paſſoit par Milan, ce qu'il faiſoit

soit disent quelques auteurs, pour engager Louis XI. au recouvrement de cet état. Mais ce prince s'en mettoit peu en peine ; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son roïaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Genois lui ayant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci : « Vous vous donnez « à moi, & moi je vous donne au diable ; » leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidelité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toujours hommage pour Genes, & le roi lui-même prenoit la qualité de seigneur de Genes, comme on le voit dans plusieurs titres.

AN. 1480.

Daniel hist. de France, tom. IV. p. 732.

XVII. Louis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Pendant que Louis XI. faisoit si peu de cas des offres des Genois, il emploïoit toutes sortes de moyens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Autriche de son côté faisoit tous ses efforts pour rompre les engagemens qu'Edouard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ses interêts ; il l'en avoit fait solliciter l'année précedente par son parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne souhaitât la guerre avec les François, & qui ne representât à leur roi la necessité de se liguer avec les Flamands contre la France. Louis XI. prévoyoit l'orage qui le menaçoit ; il augmenta les pensions de ceux qui pouvoient le servir en Angleterre ; il combloit d'honneurs les envoiez d'Edouard ; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Hastings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le servit plus efficacement. Il devint pensionnaire de Louis

Mem. de Comines, l. 6. ch. 2.

XI. L'argent diſtribué avec tant de largeſſe en Angleterre, produiſit une prolongation de la tréve : mais ce ne fut pas ſans obſtacles.

AN. 1479.

XVIII. La ducheſſe doüairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.

Maximilien avoit prié Marguerite d'Yorc belle-mere de ſon épouſe, & ſœur du roi Edouard IV. de ſe charger de la négociation auprès de ſon frere. Il avoit ſes vûës en l'éloignant ; il avoit appris que Julien de la Roüere cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & depuis pape ſous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de légat auprès de Louis XI. qu'enſuite il devoit aller en Flandres propoſer à cette ducheſſe doüairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvû qu'elle s'engageât à lui rendre ſervice. Si la ducheſſe eût goûté les propoſitions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien ; auſſi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y conſentit. Elle fit le voïage, & travailla à détacher ſon frere des engagemens qu'il avoit avec la France, & à en obtenir des troupes. Mais les engagemens d'Edouard étoient trop forts pour qu'on pût ſi aiſément les rompre. Une penſion de cinquante mille écus qui lui étoit exactement payée ; le mariage d'Eliſabeth ſa fille arrêté avec le dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette année. Edouard y prend la qualité de roi de France. C'eſt le pere Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour ſon garant le recueil des traitez de Leonard ; mais je ne ſçai s'il ne le faudroit pas reculer à l'année ſuivante, puiſque dans le cinquiéme volume de la derniere édition des memoires de Comines, on trouve des lettres de la ducheſſe

XIX. Traité entre les rois de France & d'Angleterre.

Mem. de Comines de l'édition de 1723. tom. V. pag. 114. & ſuiv.

doüairiere de Bourgogne à Maximilien, datées des vingt-septiéme Juillet, & quatorziéme Septembre 1479. & une du roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la ducheſſe, auquel temps le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480. AN. 1479.

XX. Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.

Maximilien ainſi abàndonné par le roi d'Angleterre, ſe propoſa d'intereſſer l'Allemagne dans ſon diſſerend avec Louis XI. mais ce fut ſans ſuccès; ce qui l'obligea de recourir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable; l'archiduc avoit un fils à qui ces peuples vouloient conſerver la ſucceſſion de ſon aïeul auſſi entiere que celui-ci l'avoit laiſſée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnerent aſſez d'argent pour faire des levées conſiderables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuſer de prolonger la tréve avec la France. Le roi lui avoit envoïé à ce ſujet le ſeigneur de Curton & Blandelli. Ils trouverent l'archiduc au Pont-Aventin avec ſon armée de Flamands, auſquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoïez du roi avec beaucoup de fierté. Peu de temps après réfléchiſſant ſur la faute qu'il venoit de commettre, il renvoïa Olivier de la Mache au roi pour lui propoſer une entrevûë; mais celui-ci aïant été auſſi mal reçu que les envoïez de ſa majeſté, on ne penſa plus qu'à la guerre.

Mem. de Comines. l. 6. ch. 6.

XXI. L'archiduc aſſiege Teroüanne.

L'archiduc ſe flattoit déja pour ſon coup d'eſſai de reprendre tout ce que Louis XI. avoit enlevé à ſon épouſe. Il paſſa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le ſiége devant Teroüanne. Le ſeigneur de Saint-André qui en étoit gouverneur, ſe dé-

fendit avec beaucoup de valeur. Des Cordes qui commandoit l'armée Françoiſe en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le ſiége. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ſes lignes, ni diviſer ſes troupes; il leva le ſiége, & mena toute ſon armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui-même avec les comtes de Naſſau & de Romont, occupoit le milieu; & la cavalerie, ſous la conduite du ſeigneur de Raveſtein, étoit ſur les aîles. Des Cordes ſe trouva dans cette ſituation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Teroüanne, & mit ſes troupes en bataille. Il ſe réſerva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Etoureville ſeigneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

AN. 1479.

Comines, liv. 6. ſ. 6.

XXII. Bataille de Guinegate.

Torcy fit au-delà de ce qu'avoit eſperé ſon géneral, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ſes hommes d'armes, l'autre aïant été laiſſée pour ſoutenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, ſans eſperance de pouvoir ſe rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas ſuivi. Des Cordes jaloux du ſuccès de ſon lieutenant, voulut y avoir part; il ſe mit à la tête du reſte de la cavalerie, il donna ſur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, il la renverſa au ſecond Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuïoient vers Aire, & il ſuffiſoit de mettre à leurs trouſſes une partie de la cavalerie Françoiſe pour les empêcher de ſe rallier, & joindre le reſte à l'infanterie Françoiſe: mais des Cordes plus ſoldat que capitaine, non-ſeulement envoïa Torcy à la pourſuite des fuïards, il voulut en-

Mem. de Comines, ibid. p. 366.

dore y aller lui-même ; & la cavalerie Françoiſe ſe trouva ſans y penſer, ſi éloignée de ſon infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la ſecourir au beſoin. Les généraux de Maximilien profiterent de cette imprudence ; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite ; ils lui repreſenterent que ſi elle n'avoit point de cavalerie pour la ſoutenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoiſe, en ſorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eut plus de morts de ſon côté que de l'autre, qu'il perdit juſqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf cens priſonniers. AN. 1479.

XXIII. Le champ de bataille demeure à l'archiduc.

La perte que fit Maximilien ne laiſſa pas d'être aſſez grande pour l'empêcher de continuer le ſiége de Teroüanne. Il alla s'amuſer mal à propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gaſcons commandez par un nommé Raimonnet, qui exerça long-temps l'archiduc. Ces Gaſcons ne ſuccomberent qu'à un troiſiéme aſſaut, ils ſe firent preſque tous égorger ſur la bréche, & Raimonnet fait priſonnier, fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre, contre les loix de la guerre. Louis XI. outré, vengea cette mort honteuſe par celle de cinquante des meilleurs priſonniers faits à Guinegate, qui furent tous pendus en differens endroits ; ſept des plus diſtinguez dans le lieu même où Raimonnet avoit été executé, dix devant la ville de Doüay autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces executions furent faites par le bourreau,

XXIV. Il quitte le ſiege de Teroüanne, & s'amuſe à un château.

Chronique ſcand. dans les mem de Comines de la derniere édit. tom. 2. pag. 259.

accompagné du grand prévôt, avec huit cens
AN. 1480. lances & ſix mille francs-archers, qui après s'être acquittez de leur commiſſion, vinrent dans le comté de Guines, & de-là en Flandres, ſe ſaiſirent de dix-ſept places ou châteaux, tuerent ou blûlerent tout ce qui ſe préſenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à ſang. Un corſaire Normand nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingt vaiſſeaux qui venoient de charger des bleds en Pruſſe, & toute la pêche des harangs; ce qui cauſa beaucoup de dommage à tout le païs. La campagne finit de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reſte de l'année. Dans la ſuivante on parla de paix, & le pape pour en être le médiateur, envoïa ſon légat en France.

XXV. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens légat en France.

Ce légat étoit le cardinal Julien de la Roüere, du titre de ſaint Pierre-aux-Liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commiſſion étoit de ſe rendre l'arbitre de la paix entre le roi Louis XI. & Maximilien duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçu avec beaucoup d'honneur Il trouva le roi beaucoup plus diſpoſé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croïoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que ſon épouſe avoit perdu dans les Païs-Bas, s'il eût ſçû uſer de ſa victoire. Des Cordes n'avoit eu permiſſion de hazarder le combat, que parce que la ſuite des proſperitez preſque continuelles de Louis XI. depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait conſentir, contre ſon incli-

nation naturelle, à cette bataille. Il pensoit d'ailleurs que s'il l'eût gagnée, il auroit infaillablement conquis le reste des Païs-Bas. AN. 1480.

Une autre raison qui faisoit souhaiter la paix à ce prince, étoit que sa santé diminuoit tous les jours. Il sçavoit aussi que tous les grands de son roïaume le haïssoient, son fils étoit mineur, & selon toutes les apparences, l'état en changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raison vouloit que son fils ne se trouvât embarrassé d'aucune guerre étrangere; & sans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris sur l'heritiere de Bourgogne. Ces considerations lui ôterent l'esperance de conquerir le reste des Pais-Bais, & ne lui laisserent que le soin de conserver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner si aisément dans les vûës du légat, & de répondre au dessein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'archiduc. Ce cardinal étoit l'homme du monde le plus propre à cette négociation. Quoique neveu du pape, il avoit l'inclination toute Françoise, & sembloit être né pour les grandes choses. *Mem. de Comines, liv. 6. chap. 6.*

XXVI. Tréve entre Louis XI. & l'archiduc.

Il y avoit déja une tréve faite entre Louis XI. & l'archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit proposé les conditions, & il paroit que le roi de France les avoit acceptées. Cette tréve fut concluë au mois d'Août, & devoit durer sept mois. On étoit convenu: Qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, lesquels étant expirez, on feroit une seconde publication pour quatre mois: Que le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne seroient les garants de la tréve: Que pendant ce temps-là on ne feroit aucune hostilité: Que les ambassadeurs engageroient le roi à remettre au seigneur de *Mem. de Comines, to. V. dern. édition p. 79.*

AN. 1430. Romont l'une de ces trois villes, Teroüanne, Bethune ou Peronne, ſans toutefois que le refus du roi les arrêtat : & que cette tréve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi ſeroit prié d'envoyer ſes ambaſſadeurs pour le quinziéme d'Octobre à Teroüanne, Bethune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche envoyeroit les ſiens à Saint-Omer, à Lille ou à Douay.

XXVII. Lettre de la ducheſſe doüairiere à Maximilien ſur cette tréve.

Marguerite ducheſſe doüairiere de Bourgogne, qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit aſſuré que l'archiduc ſe laiſſeroit entierement conduire par Edouard, & qu'il ne feroit rien ſans ſa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conſeil d'Angleterre touchant la tréve qu'il venoit de faire avec la France ſans la participation du roi Edouard, l'entrevûë propoſée avec Louis XI. ſes intelligences avec le roi d'Ecoſſe, le départ des troupes Angloiſes pour la Flandre, & ſon prochain départ. Sa lettre eſt du quatorziéme de Septembre datée de Rocheſter. Dans une autre lettre du troiſiéme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ſes excuſes de ce qu'il s'étoit engagé ſans ſa participation à une conference pour les differends qu'il avoit avec Louis XI. qu'elle avoit des affaires ſecretes à lui communiquer avant cette conference, & qu'elle lui feroit ſçavoir la réponſe d'Edouard touchant le cardinal légat.

Mem. de Comines, ibidem.

XXVIII. Maximilien refuſe de donner audience au légat.

Ce cardinal s'étoit avancé juſqu'à Peronne pour traiter avec les députez de l'archiduc ; mais n'ayant pû obtenir de ſauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le

deſſein d'exhorter Louis XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait diſpoſé. Il ajoute, qu'après avoir reſté ſeulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à conſentir à une ſi bonne œuvre. Maximilien lui répondit que ſon conſeil n'étoit pas avec lui ; qu'il vouloit le conſulter, & prioit le légat de differer ſon voiage juſqu'à ce qu'il eût ſa réponſe, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoia un bref à l'archiduc, où il lui repreſente que le cardinal avoit déja fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoitre & de le recevoir en cette qualité. Ce bref eſt du ſeiziéme Septembre. Comme il ne fit point changer de réſolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Peronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voiage dans les Païs-Bas, attendu qu'il ne peut, ſans deshonneur, demeurer où il eſt. Et en même-temps il donna une lettre de créance à Marc archevêque de Colocza en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoioit à Maximilien pour ſçavoir ſa volonté ſur le voiage des Païs-Bas auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce prince l'agréeroit.

AN. 1480.

Mem. de Comines, loco ſupra cit. p. 89.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.

Comme l'archiduc perſiſtoit toujours dans ſon refus, le légat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt dattée de Peronne le cinquiéme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre & ſans aucunes con-

ditions; eſperant que par cette voïe il quitteroit les injuſtes ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoïa enfin ſes inſtructions à Jean d'Auffay maître des requêtes de ſon conſeil pour traiter avec le légat. Il prit ce parti ſur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle ſa majeſté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au légat, & le prioit en même temps de ne rien conclure avec lui ſans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du ſujet de ſa légation, & la doüairiere de Bourgogne des vûës que le roi de France avoit de la remarier richement.

AN. 1480.

XXX. Il envoïe ſes inſtructions pour entendre le légat.

D'un autre côté Maximilien négocioit ſéparément pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI. & pour y réuſſir il convint de cette conference dont on a déja parlé, qui devoit ſe tenir le quinziéme d'Octobre, & propoſa même une entrevûë avec le roi. Edouard n'auroit pas été fâché que le légat fut entré dans cette négociation, il croïoit ſon entremiſe néceſſaire pour fixer la legereté de l'archiduc, qui s'obſtinoit toujours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit ſuſpect; en ſorte que malgré les inſtructions qu'il avoit envoyées à un de ſes conſeillers, il lui refuſa toujours une audience particuliere. La maladie dangereuſe de Louis dérangea ces négociations, le roi d'Angleterre changea même de vûës; & au lieu de travailler à la paix, comme il paroiſſoit y être porté, il conſeilla à l'archiduc d'obtenir une tréve de deux ans, en attendant la mort du roi de France qui paroiſſoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le ſurprit pendant ſon diné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'uſage de tous ſes ſens, & ne reconnut

Mem. de Comines, loco cit. pag. 139.

XXXI. Louis XI. eſt attaqué d'apoplexie.

plus perſonne, ſes domeſtiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à Forges d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après ; mais ce qu'il diſoit étoit ſi peu articulé, qu'il n'y avoit que ſes officiers qui l'entendiſſent. AN. 1480. *Mem. de Comin. l. 6. chap. 7.*

XXXII. Conduite bizarre & affectée de ce prince.

Comme pendant ſon attaque d'apoplexie il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne ſe précipitât, & on le gardoit à vûë. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre, & à peine en eût-il ſçû les noms, qu'il les chaſſa tous de ſa maiſon & ôta les emplois à pluſieurs. C'eſt qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de ſa foibleſſe. Ce fut par une même délicateſſe, que pour perſuader au public qu'il étoit encore capable des grandes affaires, dix ou douze jours après ſon attaque d'apoplexie, il aſſembla ſon conſeil pour s'informer des expeditions qu'on avoit faites pendant ce temps-là. Il fit appeller les ſix perſonnes qui lui ſervoient alors de miniſtres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboiſe, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan maréchal de Gié, Philippes de Comines & le ſeigneur du Lude ; il les obligea tous l'un après l'autre à parler ſur les matieres dont il s'agiſſoit ; quoiqu'il n'entendit pas trop ce qu'on diſoit, il faiſoit toutefois ſemblant de l'entendre, il prenoit les lettres entre ſes mains, & vouloit quelquefois les lire ſans y rien comprendre, dit Comines, il les tournoit ſouvent à rebours, ajoute un autre hiſtorien ; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement gueri, & qu'il repre- *Mem. de Comines, l. 6. chap. 7.* *Matthieu hiſt. de Louis XI. liv. 10.*

noit avec autant d'exactitude qu'auparavant le
AN. 1480. ſoin des affaires de ſon roïaume.

XXXIII. Le légat profita de cette indiſpoſition du roi pour lui demander la liberté du cardinal Baluë ; qui depuis treize ou quatorze ans languiſſoit dans une étroite priſon pour expier ſa perfidie & ſes trahiſons. Les ſollicitations preſque continuelles de la cour de Rome durant un ſi long-temps n'avoient pû le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'inſtance de lui rendre la liberté, que Louis qui croïoit d'ailleurs ſa vengeance aſſez ſatisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi ſe fit abſoudre de la conduite qu'il avoit tenuë envers Baluë par un bref que le pape envoya à ſa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les medecins, qu'ayant feint une rétention d'urine, il fut rendu au légat qui l'emmena en Italie ſans avoir vû Louis XI. qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'auſſi-tôt après ſon arrivée ſa ſainteté le pourvut de l'évêché d'Albano.

Le légat demande la liberté du cardinal Baluë, & l'obtient.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7. p. 403.

Addit. ad Ciacon. Garimbert. de cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV. La tréve que Louis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ſes troupes ; il caſſa tous les francs-archers établis par Charles VII. parce qu'ils étoient extrémement à charge au peuple, & qu'ils nuiſoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suiſſes qu'il ſe chargea de défraïer lui-même ; cette nation s'étoit obligée à fournir toujours ſix mille ſoldats au roïaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suiſſes de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des

Réforme des francs-archers ; les Suiſſes ſont mis en leur place.

Chroniq. ſcandal. de Louis XI. au tom. 2. de Comines, pag. 263.

sabres, au lieu des arquebuses dont on avoit armé les francs-archers; l'on en donna aussi à quelques troupes Françoises. AN. 1480.

XXXV. Mort de René d'Anjou roi de Sicile.

René d'Anjou comte de Provence, mourut le dixiéme de Juillet de cette année à Aix en Provence âgé de soixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui supporta avec beaucoup de constance tous les malheurs qui lui arriverent presque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit si affable envers tout le monde qu'on le surnomma le Bon. Il aimoit l'histoire, la poësie, & sur-tout la peinture dans laquelle il réussit assez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui restent de lui à Aix, à Marseille, à Lion, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que son corps seroit transporté à Angers dans le tombeau de ses ancêtres; mais ces ordres ne furent point executez d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y consentir; tout ce que Jeanne son épouse pût obtenir, fut seulement le transport de son cœur; & son corps ne fut transporté que quelques années après; encore le fit on fort secretement. Il fut enterré dans l'église de saint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ses fils & trois de ses petits-fils étant morts avant lui, il institua heritier de tous ses états Charles duc de Calabre comte du Maine, fils de Charles son frere, & non pas Louis XI. comme quelques auteurs l'ont écrit; mais ce comte n'en fut pas long-temps possesseur, & la Provence fut bientôt après au pouvoir du roi.

Belleforêt hist. de Fr. l. 5. ch. 146. S. Marth. genealog. Franc. l. 11. ch. 4.

XXXVI. Il laisse pour heritier Charles comte du Maine.

XXXVII. Ce comte meurt, & laisse Louis XI. son heritier.

Ce prince étant allé à Marseille pour prendre possession de la Provence, y mourut l'année suivante 1481. & avant sa mort il fit par son testament le roi Louis XI. son heritier universel en toutes ses terres, pour en jouir lui &

dans l'iſle le vingt-troiſiéme de Mai de cette année 1480.

AN. 1480.

XXXIX. Situation de cette iſle & de la ville.

Cette iſle eſt dans l'Aſie ſur la mer méditerranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie partie de la Natolie, le canal de mer entre-deux eſt de la largeur d'environ vingt milles. Du côté du Levant elle a l'iſle de Chypre, au Couchant l'iſle de Candie, & au Midi l'Egypte. Elle a environ ſix vingt milles de tour. La ville capitale eſt ſituée au bord de la mer ſur la pente d'une colline qui s'éleve inſenſiblement, & dans une plaine agréable au ſeptentrion de cette iſle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de pluſieurs groſſes tours; mais au midi & du côté que les Juifs habitoient dans la baſſe ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au ſeptentrion & à l'orient, il étoit défendu par des baſtions & par des tours. Le golfe qui regarde le ſeptentrion étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cens pas dans la mer, & à l'extrémité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la Tour de ſaint Nicolas.

XL. Les Turcs en commencent l'attaque.

Mahomet regardoit cette iſle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit compoſée de cent-ſoixante voiles, & faiſoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs aïant mis pied à terre, ſe logerent d'abord ſur le mont ſaint Etienne & dans les plaines voiſines. A peine furent-ils campé, qu'une troupe d'avanturiers alla eſcarmoucher juſqu'aux portes de la ville; mais ils furent taillez en pieces par le vicomte de Monteil frere aîné du grand-maître Pierre d'Aubuſſon. Demetrius qui les conduiſoit

Cha'cond. hiſt. des Turcs, l. xi.

ſoit eut l'avantage d'y mourir les armes à la
AN. 1480. main; mort trop belle & trop glorieuſe pour un renegat & un traître. Ces premieres tentatives n'aïant pas réuſſi aux infideles, un ingénieur Allemand nommé George Frapam fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battît la tour de ſaint Nicolas. Le lendemain cet ingénieur ſe préſenta au bord du foſſé de la ville vis-à-vis le palais du grand-maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de ſe vouloir ranger du côté des aſſiegez, préferant l'interêt de ſon ſalut à celui de ſa fortune. Le grand-maître crut qu'il falloit ſe ſervir de cet ingénieur ſans toutefois ſe fier à lui, & il le fit obſerver comme un eſpion toujours ſuivi par des gens qui le gardoient à vûë.

Ch. Icond. ibid. n. 27.

XLI. La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.

Cependant le viſir Meſſith fit conduire de plus groſſes pieces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dreſſé la premiere batterie. La tour de ſaint Nicolas fut ébranlée & fracaſſée en divers endroits. L'épouvante aïant ſaiſi les habitans, les eſprits furent raſſurez par les exhortations d'Antoine Fradin religieux Cordelier, qui faiſoit preſque à Rhodes ce que Jean Capiſtran avoit fait à Belgrade. Le grand-maître d'Aubuſſon ſçachant de quelle importance étoit ce poſte pour la conſervation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défenſe, & s'enferma dans la tour avec ſon frere le vicomte de Monteil. Le lendemain les Turcs leverent l'ancre de devant le mont ſaint-Etienne, & approcherent de la tour de ſaint Nicolas au ſon des tambours & des trompettes. Les infideles ſauterent à terre & monterent à l'aſſaut avec fureur. Du côté des aſſiegez les feux d'artifices & les volées de canon avec une grêle de mouſquetades, de fleches & de pierres, faiſoient un effet

terrible. D'ailleurs les brulots mirent le feu à plusieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort. AN. 1480.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le visir ayant si mal réussi de ce côté-là, fit conduire huit grosses pieces de canon devant la muraille des Juifs proche du poste d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faisoient un si horrible fracas, que les Italiens avec les Espagnols cabaloient déja pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur proposition ne servit qu'à faire connoître leur lâcheté dont ils se repentirent bien-tôt. Le visir qui avoit prétendu réduire la place par la décharge de ses grosses pieces, voyant que les assiegez ne parloient point de capituler; & ne voulant point hazarder l'assaut, eut recours à la trahison. Il fit venir deux transfuges qui étoient passez au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne : il leur proposa une grande recompense, si entrant dans la ville ils pouvoient assassiner le grand-maître ou l'empoisonner. Les transfuges renegats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombez entre les mains des Turcs à la seconde sortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient sauvé de la captivité. Mais on découvrit leur trahison, & on les executa publiquement.

XLII. Le visir tente de faire assassiner le grand maître.

Chalcond. l. 11. n. 28.

Alors le visir ne songea plus qu'à emporter de force ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ses efforts contre la tour de saint Nicolas qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque, il fit construire un pont de bois afin d'approcher de la Tour, & y donna un furieux assaut qui fut vigoureuse-

ment ſoutenu par le grand-maître. Le pont
AN. 1480. fut mis en pieces par les batteries de la tour, qui coulerent auſſi à fond quatre galeres avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infideles d'opiniâtrer leur attaque où leurs chefs les plus diſtinguez demeurerent ſur la place, entr'autres Ibrahim gendre de Mahomet. La mort de ce chef rallentit l'ardeur des barbares; ils lâcherent le pied malgré les remontrances du viſir qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-ſeigneur. Une retraite ſi honteuſe le jetta dans une profonde triſteſſe, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de ſaint Nicolas, qui lui parut imprenable. Il conçut le deſſein de réduire la ville en diviſant les aſſiegez, & en formant ſes attaques en pluſieurs endroits dans le même temps.

XLIII. Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui obligent le Vizir à lever le ſiége.

Cependant l'ingenieur Allemand fut reconnu pour un traitre, & après avoir confeſſé ſon crime, il fut pendu dans la grande place. Le viſir fut fort affligé de la mort de ce renegat ſur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait ſommer la ville de ſe rendre, d'abord avec de belles promeſſes, enſuite avec de grandes menaces; il commanda qu'on mit en œuvre toutes les machines, & qu'on battit la ville jour & nuit. On tira en peu de temps plus de trois mille cinq cens coups; mais cela n'effraia pas les Rhodiens qui ſe préparerent à ſoutenir l'aſſaut. Enfin le vingt-ſeptiéme de Juillet l'armée Turque attaqua la ville de tous les côtez, & gagna d'abord le quartier des Juifs que les chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infideles revinrent à la charge, & eurent ordre du viſir de choiſir le grand-maître dans la mêlée & de ne le pas manquer. Ces gens frais ſe jetterent comme

Chalcond. liv. 11. n. 29.

des bêtes feroces sur les chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le grand-maître qui reçut dans cette occasion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs qui avoient trouvé une vigoureuse résistance de tous côtez, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même temps par les bréches, & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage. AN. 1480.

Les chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendart imperial qu'ils avoient enlevé devant la tente du visir. Plusieurs transfuges qui se vinrent rendre aux chevaliers dans le temps que les troupes victorieuses revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçû dans l'air une croix d'or toute entourée de lumiere, qu'ils avoient vû une dame extrémement belle, vêtuë d'une robe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme severe qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armez d'épées flamboïantes. Ils ajouterent que cette vision avoit fort allarmé les infideles, & que quand on éleva l'étendart de la religion, où les images de la sainte Vierge & de saint Jean-Baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombez morts, sans avoir reçu aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & ausquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubusson.

Spond. contin. annal. ad an. 1480. n. 2.

Chalcond. hist. des Turcs, impr. de Closer. de la trad. de Vigere, pag. 274.

Voyez le P. Bouhours, hist. de d'Aubusson.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs

machines de guerre & tout leur bagage, deux
AN. 1480. grands navires envoïez par Ferdinand roi de
XLIV. Naples, parurent à la vûë de l'iſle pour venir
Le roi de Naples envoïe deux vaiſſeaux au ſecours des Rhodiens. au ſecours des Rhodiens. Le viſir les fit battre du rivage avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ſes vaiſſeaux qui avoient le vent contraire. Un de ces navires entra heureuſement dans le port; l'autre relâcha dans le canal à cauſe de la tourmente, & ſe trouva le lendemain aſſez près de la flotte des infideles. Le viſir envoïa vingt galeres pour s'en ſaiſir, & ordonna à celui qui commandoit ces galeres de s'y comporter vaillamment. Mais après un ſanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligez de ceder, & la mort du commandant des galeres leur fit
XLV. abandonner le navire de Naples. Ainſi la flotte
La flotte des Turcs ſe retire. Ottomane quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fiſco, où aïant débarqué l'armée de terre, elle continua ſon chemin vers Conſtantinople.

XLVI. Dès que le grand-maître fut guéri de ſes
Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces. bleſſures, il fit vœu de faire bâtir une égliſe magnifique ſous le titre de ſainte Marie de la Victoire; & l'on travailla à ce grand ouvrage auſſi-tôt que les fortifications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire ſe remporta le jour que les Grecs ſolemniſent la fête de ſaint Pantaleon, le grand-maître Pierre d'Aubuſſon voulut qu'on bâtît auprès de cette égliſe une ſuperbe chapelle en l'honneur de ce ſaint martyr, pour être déſervie ſuivant le rit grec. Il réſolut de bâtir auſſi une égliſe à Genes proche la chapelle où repoſent les cendres précieuſes de ſaint Jean-Baptiſte dans l'égliſe cathedrale de ſaint Laurent. Ce qui fut executé. On aura occaſion de parler encore de ce digne

Boſius tom. 2. l. 11. & 12.

grand-maître qui soutint les furieux assauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & se comporta en si grand capitaine, qu'il contraignit le visir Mesith à lever le siége & abandonner honteusement l'isle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de vaisseaux & de galeres. AN. 1480.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape.

Le siége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'insçû des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le saint pere, & causerent dans Florence de grands troubles, qu'on ne pût appaiser qu'en envoïant aux Venitiens des députez pour les informer du fait. Les Florentins envoïerent aussi leurs ambassadeurs à sa sainteté, mais ils ne furent admis à son audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix proposées par elle-même, & par Ferdinand roi de Naples, ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'église de saint Pierre, où étant prosternez on leur donna l'absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge selon la coutume. Ils entrerent ensuite dans l'église, & y assisterent à la messe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaisseaux au roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie, où les infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes: & c'est ce qui fut cause que le pape consentit si aisément à cette paix.

Volaterr. lib. 5. Brut. hist. Florent. l. 7.

XLVIII. Les Turcs font des incursions en Italie.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le bacha Geduc Acmet. Son dessein étoit de se rendre maître principalement

AN. 1480. du roïaume de Naples, & d'en dépoüiller Ferdinand, ſoit que les Venitiens, ſelon Krantzius, l'y euſſent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits, ce prince avoit voulu s'emparer du roïaume de Chypre, ſoit qu'Acmet voulut ſe venger du roi de Naples qui avoit ſouvent procuré du ſecours aux chrétiens contre les Turcs. Enfin de quelque motif que le Bacha fut animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, qui n'en eſt éloignée que de ſoixante milles, & il ne ceſſa de la battre jour & nuit, en ſorte qu'il la força en dix-ſept jours, & mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille chrétiens tuez ou faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva l'archevêque fort infirme & accablé de vieilleſſe, qui tenant la croix & exhortant les chrétiens à demeurer fermes dans la foi, fut ſcié en deux avec une ſcie de bois, ſelon quelques hiſtoriens, & écorché vif, ſelon d'autres. Huit cens furent menez hors de la ville tout nuds, & égorgez dans une petite vallée qu'on a nommé depuis la vallée des martyrs, parce qu'ils aimerent mieux ſouffrir la mort, que de renoncer à leur religion.

Krantz. 13. Wandal 19. & 12. Sax. 28.

XLIX. Ils ſe rendent maîtres d'Otrante.

Chalcond. hiſt. des Turcs, l. 11. n. 29.

Bonfin. 4. dec. 6. Brut. hiſt. Florent. l. 7. Onuphr. in Sixt. IV.

La priſe d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on penſoit plûtôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoute que le pape eut deſſein d'abord de quitter Rome & de ſe retirer en France; mais qu'étant un peu revenu de ſa crainte & de ſa timidité, il prit de plus juſtes meſures pour conſerver les terres de l'état eccleſiaſtique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vû plus haut, il engagea Ferdinand roi de Naples à faire revenir ſon fils Alphonſe de la Toſcane; il exhorta l'empereur, les rois, & les princes à donner du ſecours aux

L. Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs.

chrétiens, & fit conduire dans la Pouille avec tout le ſoin & toute la diligence qu'on y pût apporter les vingt-quatre galeres qu'on avoit préparées pour ſecourir les chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les princes & les prélats à ſe trouver à Rome au plûtôt pour prendre tous enſemble les meſures neceſſaires à la conſervation de la religion chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter le progrès du Bacha Acmet qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le deſſein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Mais auſſi-tôt qu'il eut apperçû la flotte des chrétiens, il prit le parti de ſe retirer promptement, & même avec beaucoup de fraieur. Antoine de Ferrariis a compoſé en Italien l'hiſtoire de la priſe d'Otrante par les Turcs, que Michel Martiano traduiſit en latin dans l'année 1612. AN. 1489.

LI. Mort de Jean Dlugloſſ hiſtorien Polonois.

Les hiſtoriens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloſſ Longin chanoine de Cracovie, & nommé archevêque de Leopol. Il a écrit l'hiſtoire de Pologne qui eſt imprimée, & le manuſcrit eſt à Rome dans la bibliotheque des peres de l'Oratoire de ſaint Philippe de Neri. C'eſt un excellent hiſtorien. Le pape Pie II. l'eſtimoit beaucoup : auſſi eſt-il digne de loüange, tant pour ſa nobleſſe que pour ſa vertu, ſon érudition & ſon intelligence dans les affaires, & quoiqu'il eut été fort perſecuté par le roi Caſimir au ſujet du cardinal Sbignée, ce prince toutefois lui rendit juſtice dans la ſuite, & goûta ſi bien ſon eſprit, qu'il le chargea de la conduite de ſes enfans, & l'employa en diverſes ambaſſades importantes. Ses obſeques furent magnifiques, ſelon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & *Michou. l. 4. c. 72. Cromer. lib. 29.*

qui parle aſſez au long de ſa vie, & des ou-
AN. 1480. vrages qu'il a compoſez.

LII. Diſpute touchant l'anneau de la ſainte Vierge.

Rzov. annal. eccleſ. ad ann. 1480.

Le pape tâcha d'appaiſer vers la fin du mois de Decembre la diſpute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Perouſe & ceux de Cluſe aſſiſtez des Siennois leurs alliez, au ſujet de l'anneau que ſaint Joſeph avoit donné à la ſainte Vierge en l'épouſant. Ceux de Perouſe, qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une maniere miraculeuſe, étoient ſi prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient prêts d'expoſer & leurs biens & leurs vies, pour l'ôter aux habitans de Cluſe qui la leur avoient dérobée. Le pape auroit fort ſouhaité terminer ce different à l'avantage de quelque égliſe de Rome; mais n'ayant pas voulu hazarder ſon autorité en cette occaſion, de crainte de trouver des rebelles; l'affaire demeura indéciſe juſqu'au pape Innocent VIII. ſon ſucceſſeur, qui la termina en confirmant aux Peruſiens la poſſeſſion de cet anneau, dont Jean-Baptiſte Laure natif de Perouſe, a fait fort au long l'hiſtoire imprimée à Rome en 1622.

LIII. Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.

Mariana, lib. 24. c. 21.

Bonfin. 4. dec. 6.

Les incurſions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative ſur l'iſle de Rhodes, & la priſe de la ville d'Otrante ranimerent le zele du pape pour engager les princes chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entr'eux, ou du moins une tréve pour trois ans, afin d'envoyer leurs troupes contre les infideles, & de les commander eux-mêmes en perſonne, s'il leur étoit poſſible. Le ſaint pere pour leur donner l'exemple, fit équipper vingt-quatre galeres à Genes. Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon firent quelques efforts qui n'eurent point de ſuccès. Matthias roi de Hongrie envoya

voïa deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour ſecourir ſon beau-pere Ferdinand roi de Naples ; & le roi d'Ecoſſe ſacrifia ſes propres interêts pour obéir aux ordres du ſaint ſiége, dans un temps où il avoit ſon armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçuë des Anglois : le cardinal qui étoit légat en Angleterre ayant défendu à ce prince de paſſer outre, il obéit, quoique l'amée des Anglois, ſans aucun égard aux ordres du pape, ne laiſſât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecoſſe. AN. 1481.

LIV. Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.

Cependant tout le zele du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient été inutiles, ſi Dieu n'eût pris lui-même la défenſe de ſa religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus grand ennemi. Heureuſement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomedie le troiſiéme jour de Mai de cette année 1481. lorſqu'il étoit ſur le point de remettre le ſiége devant Rhodes, & d'envoyer une nouvelle armée à Otrante. Quelques hiſtoriens diſent que ſa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithynie, lorſqu'il ſe préparoit à porter la guerre en Egypte : le quatriéme du mois appellé par les Turcs Rabie premier, l'an 886. de l'hegyre, ſoit qu'il ait été empoiſonné par un medecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venuë à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit regné trente-un. Son grand courage ne regloit pas ſeul ſes conquêtes, ſa prudence & ſa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ſes cruautez & de ſes vices. Son corps fut tranſporté à Conſtantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias roi de Hongrie, étoient les trois plus grands hommes qui euſ-

Chalcond. hiſt. des Turcs, l. 10. n. 30.

Voyez le tom. 22. en l'ann. 1451. n. 64 & 65.

Mem. de Comines, liv. 6. ch. 13

sent regné depuis cent ans. Il ajoute, en parAN. 1481. lant du premier, qu'il ordonna par son testament qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis sur ses sujets. On grava sur son tombeau les noms des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit subjuguées.

LV. Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.

Il laissa deux fils, dont l'aîné se nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Asie mineure, & celui-là gouvernoit la Paphlagonie, de sorte que ces deux freres se trouverent fort éloignez de Constantinople à la mort du sultan. Ils avoient toujours été séparez l'un de l'autre, & ne s'étoient jamais vûs qu'une seule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalousie ne mît la division entr'eux. Zizim, dont le nom signifie amour en langue Turque, avoit l'esprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations genereuses; il n'avoit pas moins de passion pour les lettres que pour les armes, & sçavoit les langues, entr'autres la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'histoire de Mahomet son pere, & il y travailloit lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. Il étoit zelé pour sa religion, & ne laissoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que son pere haïssoit à mort.

Phranz. lib. 1. 33.

LVI. Les deux freres disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.

Bajazet au contraire, dont le nom signifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualitez de son esprit, qui étoit pesant, & par son humeur, qui ne respiroit rien moins que la guerre. Aussi-tôt que les deux freres eurent appris la mort de leur pere, ils ne songerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet soutenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit mon-

Chalcond. hist. des Turcs, l. 12. n. 2.

ter ſur le trône, parce qu'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorſque ſon pere n'étoit pas encore ſouverain; de ſorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet ſultan ou grand-ſeigneur. Cependant la parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'aïant pas la commodité de la mer, fit ſon voïage par la Bithynie, y apprit en chemin le couronnement de ſon frere Une ſi triſte nouvelle ne lui fit point perdre courage, il marcha à grandes journées vers Pruſe ancienne demeure des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; enſuite il tâcha, par le moïen de ſes amis, d'attirer dans ſon parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour ſon armée, qui devint conſiderable. AN. 1481. *Spanh. tract. de Turc. Zygom. l. 2. Turco-græc.*

LVII. Guerre entre les deux freres.

Bajazet craignant que ſon frere ne ſe rendit maitre de l'Aſie, envoïa contre lui le bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuſe armée; il fit une extrême diligence, & ſe vint camper dans une plaine peu éloignée de Pruſe. Zizim ſe mit en campagne à la tête de ſa cavalerie; & aïant découvert les troupes d'Acmet, il prit la réſolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du ſecours auprès du ſoudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand-maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il ſe mit donc en chemin, accompagné ſeulement de quarante chevaux, & marchant jour & nuit par des païs inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où paſſant par les déſerts de l'Arabie, il ſe rendit enfin au Caire. Caït-Beï ſoudan d'Egypte reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accueil à ſa femme & à ſes enfans, qui vinrent au Caire peu de *Chalcond. ibid.*

temps après lui. Il voulut ſe rendre médiateur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propoſitions d'accommodement firent perdre à Zizim un temps qu'il eût pû mieux emploïer ſelon ſes deſſeins, & il ne lui fut pas poſſible de le réparer.

AN. 1481.

LVIII. Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Conſtantinople le dix-neuviéme de Mai, ne monta pourtant pas ſur le trône ſans de grands obſtacles. La plûpart des grands favoriſoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre plus aiſément; & ce fut la raiſon pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que ſon fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ſes plaiſirs que la guerre. La ſédition augmenta ſi fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des bachas y fut tué. Les partiſans de Bajazet pour l'appaiſer, mirent ſur le trône Corchute un de ſes fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourriſſoit à Conſtantinople. Par là l'empire fut aſſuré à Bajazet, qui ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoïa ce fils en Aſie, & lui donna quelques ſeigneuries, afin de ſouffrir avec moins de peine ſa dépoſition. Il relegua de même ſes autres enfans en differentes provinces de l'Aſie, parce qu'ils lui faiſoient ombrage.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même temps Matthias roi de Hongrie avoit dans ſes états un homme qui ſe diſoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait priſonnier après la perte de Conſtantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V. l'avoit fait baptiſer & inſtruire dans les ſciences. Après avoir aſſez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'eſperance d'y

faire une plus grande fortune auprès de Matthias. Ce fut là qu'aiant appris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au grand-maître de Rhodes, pour l'engager à le ſecourir. Il repreſentoit qu'il étoit ſeul légitime heritier, parce que Mahomet étant illégitime, ni lui, ni ſes enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ſes belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura poſſeſſeur des états de ſon pere, & païa d'une extrême ingratitude les ſervices que le bacha Acmet lui avoit rendus en lui aſſurant la couronne contre ſon frere Zizim; car il le fit aſſaſſiner, ou l'aſſaſſina lui-même dans un feſtin, ſelon quelques hiſtoriens, parce qu'il redoutoit trop le crédit qu'il avoit auprès des Janiſſaires. AN. 1481. *Leunclav. pandect. Turc. ca 156.*

LX. On reprend ſur les Turcs la ville d'Otrante.

L'armée d'Alphonſe fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux ſecours qu'on avoit reçus de Hongrie, obligerent la garniſon que ce bacha avoit laiſſée à Otrante, d'en ſortir à compoſition. On rapporte qu'Alphonſe arrêta & mit à ſa ſolde quinze cens de ces Turcs, pour s'en ſervir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Venitiens: car auſſi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'apprehenſion de Mahomet, les princes au lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des diviſions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellerent la guerre entr'eux, & le pape même, ſous prétexte de conſerver la liberté & de maintenir les droits de l'égliſe, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples; enſuite il les quitta, parce que tous les princes d'Italie avoient fait une alliance contr'eux pour s'oppoſer à leur trop grande puiſſance. Le ſouverain pontife alla même juſqu'à les excommunier; de quoi ils ſe *Onuphr. in Sixt. IV. Bzov. hoc anno.*

mirent fort peu en peine, & en appellerent même au futur concile. Cette guerre après avoir duré deux ans, au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

AN. 1481.

LXI. Les charges de la cour Romaine rendues venales.

Toutes ces guerres épuiserent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit venales, pour avoir dequoi fournir à toutes les dépenses. On rétablit les abbréviateurs créez par Pie II. & cassez par Paul II. son successeur, au grand regret de Platine. On fit aussi des assesseurs, sans lesquels on ne pouvoit ni poursuivre ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres offices, qui ôterent aux gens de bien & aux sçavans les moïens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas assez riches pour acheter ces charges. Si la nécessité des temps avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les ministres & les parens du pape y donnoient souvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte : outre que le saint pere lui-même faisoit de grandes dépenses en présens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une espece de prodigalité, & en bâtimens superbes, comme le rapporte Onuphre, sur tout quand il parle de cette célebre bibliotheque du Vatican ; qu'il enrichit de manuscrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe, & dans laquelle il établit des bibliothequaires Grecs, Latins & Hebreux.

Primus venalia habuit curiæ officia, & nova ad illarum excogitavit. In vita Sixti IV. tom. 13. concil. edit. Labbe, pag. 1442.

Onuphr. in Sixt. IV.

LXII. Etablissement de la fête de S. Joseph par Sixte IV.

On attribuë à ce pape l'établissement de la fête de saint Joseph pour toute l'église. Il est certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les temps des conciles de Constance & de Bâle ; qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des

Carmes, des religieux de saint François, & peut-être des Dominiquains. On peut juger qu'elle étoit inconnuë ailleurs par le zele & l'inquiétude que fit paroître alors le celebre Gerson pour en procurer l'institution. Quelque effet que pussent produire ses exhortations, ses lettres & ses négociations, la fête ne parut établie que long-temps après sa mort, & le pape Sixte IV. en fut l'instituteur pour Rome d'abord, d'une maniere qui sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les breviaires Romains de son pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du temps d'Innocent VIII. son successeur, l'ont double. Plusieurs églises de France & des Païs-Bas commencerent aussi sur la fin de ce quinziéme siecle à la celebrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siecle suivant. Ce même pape mit aussi la fête de S. François au nombre de celles qu'on doit chommer; mais elle fut retranchée dans le seiziéme siecle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques églises; semi-double dans d'autres.

AN. 1481.

Tom. 21. de cette hist. l. CIII. n. 206.

Baillet vies des Saints tom. 1. in fol. au 19. de Mars.

Dès le commencement de cette année le pape augmenta le sacré college de cinq cardinaux, qui furent 1. Paul Fregose Genois, prêtre cardinal du titre de saint Vital, puis de saint Clement. 2. Cosme de Melioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre des saints Nerée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean-Baptiste Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

LXIII. Promotion de cardinaux.

Onuph. in Sixt. IV.

AN. 1481. Matthias roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la diviſion qui regnoit entre ſes deux fils, penſa à recouvrer la Myſie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il raſſembla promptement ſes troupes, & les conduiſit dans ces provinces. Mais il s'arrêta ſur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hoſtilitez. On dit que ces déſordres ne venoient que des officiers de l'empereur qui les commettoient à ſon inſçû, & qu'il les réprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias abandonnant le deſſein d'attaquer les Infideles, tourna ſes armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne vaivode de Valachie, enſuite il entra dans l'Autriche, où il ſe rendit maître de pluſieurs places, comme on le verra ailleurs.

Bonfin. 4. dec. 6. Palmer. in chronic.

LXIV. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Jeanne fille de Henri IV. roi de Caſtille, ayant fait profeſſion dans le monaſtere des religieuſes de ſainte Claire à Conimbre, Alphonſe roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la réſolution de ceder la couronne à ſon fils, & de ſe retirer dans le convent de ſaint Antoine de Varatojo de l'ordre de ſaint François. Il convoqua pour ce ſujet les états de ſon roïaume à Liſbonne; mais étant allé à Sintra, la fievre l'y ſurprit, & il en mourut le vingt-huitiéme d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, & en avoit regné quarante-trois. On doit à ſes ſoins l'établiſſement de la religion chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il eſt auſſi le premier qui ait fait conſtruire une bibliotheque dans ſon palais; & il prenoit tant de plaiſir à racheter les priſonniers, qu'on l'ap-

LXV. Mort d'Alphonſe V. roi de Portugal.

pelloit ordinairement le rédempteur des captifs. Il laiſſa ſa couronne à ſon fils dom Juan II. AN. 1381.

François Phœbus roi de Navarre finit auſſi ſa vie dans cette année, & laiſſa ſon roïaume à ſa ſœur Catherine après avoir regné quinze mois ſeulement. On croit que Chriſtiern roi de Dannemark mourut auſſi dans cette même année, ou du moins la ſuivante, le vingt-deuxiéme de Mai après un regne de trente-trois ans. C'étoit un prince recommandable par ſa bonté, par ſa douceur, & ſur-tout par ſes liberalitez envers les pauvres auſquels il donnoit ſi abondamment, que quelquefois il manquoit du néceſſaire. Jean ſon fils aîné lui ſucceda, & eut avec le Dannemark les roïaumes de Suede & de Norverge, laiſſant toutefois à ſon frere la qualité de roi. Ce dernier ſe rendit maître de la Suede ſous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut pluſieurs années après.

LXVI. Mort de Phœbus roi de Navarre, & du roi de Dannemark.

Belleforêt, l. 9. c. 145.

On marque encore dans le même temps la mort de l'hiſtorien Platine né à Piadena ou Platina proche de Cremone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême qui n'eſt marqué que par un B. a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiſte: mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il eſt auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie & dont le titre eſt ainſi, *Bart. Platina, Jac. cardin. Papienſi, &c.* Platine ſuivit quelque temps le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome ſous le pontificat de Callixte III. Le cardinal Beſſarion le reçut dans ſa maiſon, & lui obtint par ſon crédit quelques benefices ſous Pie II. avec une charge d'abbréviateur apoſtolique. Mais Paul II. le dépouilla de tous ſes biens, & on ne voit pas qu'il eut d'autre crime que celui d'avoir été

LXVII. Mort de l'hiſtorien Platine.

Paul. Jove in elog. cap. 19. Volaterran. autr. l. 21. Voſſius l. 3. de hiſtoric. Latin.

bien auprès de Pie II. Auſſi en étoit-ce un aux
AN. 1481. yéux de Paul. Platine ſouffrit impatiemment le tort qu'on lui faiſoit. Il voulut s'en plaindre au pape. Vingt jours de ſuite il ſe trouva à ſon palais ſans pouvoir obtenir une ſeule audience. Sa patience ſe laſſa, voïant qu'il ne pouvoit parler au ſaint pere, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes chrétiens & de les exhorter à indiquer un concile où il ſeroit obligé de rendre compte de ſa conduite. Paul ſecond irrité de cette lettre, fit mettre Platine en priſon où il fut très-maltraité pendant quatre mois, après leſquels il en fut délivré à la priere de Paul de Gonzague, dit le cardinal de Mantouë, qui le prit ſous ſa protection. Mais trois ans après Paul II. l'aïant ſoupçonné d'avoir trempé dans une conſpiration avec un certain Callimachus, il le fit encore empriſonner, & même appliquer pluſieurs fois à la queſtion, ſans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accuſoit. C'eſt pourquoi le pape eut recours à d'autres voies; il le fit accuſer d'hereſie & de ſentimens erronez ſur l'immortalité de l'ame, on examina ſes écrits, on écouta les dépoſitions; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de priſon, à la priere des cardinaux Beſſarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ſes emplois qu'après la mort de Paul II. ſous le pontificat de Sixte IV. qui lui fut très-favorable, & qui outre toutes ſes charges, lui donna encore le ſoin de la bibliotheque du Vatican, & même une maiſon ſur le mont Quirinal où il mourut de peſte âgé de ſoixante ans.

LXVIII. Ses traverſes & ſes perſecutions.

Paul Jov. ibid.

LXIX. Ses ouvrages.

Il a écrit les vies des papes depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du pontificat de Paul II.

& il dédia cet ouvrage à Sixte IV. son bienfaiteur. Il est écrit avec beaucoup de liberté, d'un stile passable, mais non pas avec tout le discernement & l'exactitude qui seroient necessaires. Cet ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois. Mais la meilleure édition est celle de Venise de 1479. qui est la premiere. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des sentimens de Platine, sont alterées. Platine a encore composé beaucoup d'ouvrage de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraïe noblesse; deux dialogues du bon citoïen; le panegyrique du cardinal Bessarion; un discours à Paul II. sur la paix de l'Italie, & sur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ses œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui sur les moyens de conserver la santé; sur la nature des choses, & sur la science de la cuisine dediée au cardinal de la Roüere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498. & à Lion en 1541. Platine avoit fait aussi l'histoire de la ville de Mantouë & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage après avoir resté long-temps manuscrit fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675. par les soins du celebre Lambecius.

AN. 1481.

Vossius loco supra.

Dupin bibliot. des aut. tom. 12. in 4.

LXX. Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occasion de la tréve entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les ambassadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année précedente. Sa majesté pour leur faire plus d'honneur alla au-devant d'eux jusqu'à Château-Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confirma tous les articles dont on étoit convenu. Ensuite ces ambassadeurs s'en retournerent fort

contens de la réception qu'on leur avoit faite: & après leur départ on publia dans tout le roïaume la prologation de cette tréve qui valoit une paix, puiſque par le traité elle ne devoit pas ſeulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la penſion de cinquante mille écus que le roi de France païoit à celui d'Angleterre, & qui ſeroit toujours payée de même par ſes ſucceſſeurs autant de temps que la tréve dureroit.

AN. 1481.

LXXI. Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie.

Louis XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apoplexie dans ſon château du Pleſſis-lez-Tours; mais les ſuites n'en furent pas plus fâcheuſes que de celle qu'il avoit déja euë à Chinon. Il fit des voyages à ſon ordinaire, il alla au Pont-de l'Arche en Normandie auſſi-tôt qu'il put ſouffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit perſuadé de former, afin d'avoir toujours une armée aguerrie, prête en cas de beſoin. Celle-ci étoit compoſée de quinze cens lances, dix-mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cens pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot, il fit fortifier ce camp comme ſi l'ennemi eut été en preſence diſpoſé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que dans le deſſein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce ſeroit lui faire ombrage que d'avoir une armée ſi conſiderable ſur pied, il licentia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines, de-là il alla à Thoüars, d'où il envoya le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un differend ſurvenu entre

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.

le comte de la Chambre gouverneur du duc de Savoie, & les oncles de ce jeune prince. AN. 1481.

Comme ce comte s'étoit fait beaucoup haïr par ſes violences & par ſes concuſſions, on s'en plaignit au roi. C'étoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune duc le ſeigneur de Grolée-Luys pour avoir ſoin de ſon éducation. Louis XI. ſur ces plaintes envoya un ordre ſecret à l'évêque de Genéve oncle du duc, de ſe charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le duc, l'engagea à demeurer en Savoïe, & obtint ſon conſentement pour faire arrêter Grolée-Luys qu'il envoya à S. Jean de Maurienne pour être mis en priſon. Il leva encore une armée qu'il fit marcher contre l'évêque de Genéve en Piémont. Le ſeigneur de Miolans commandoit cette armée, il mit le ſiége devant Verceil, où étoit le ſeigneur de Raconis qui avoit interêt de bien défendre cette place, qu'il gardoit en nantiſſement d'une ſomme qu'il avoit prêtée au duc. Louis XI. irrité du procedé de la Chambre, traita ſecretement avec le comte de Breſſe frere de l'évêque de Genéve, & l'autoriſa pour faire arrêter la Chambre; & dans la vûë de mieux couvrir ſon deſſein, il fit ſemblant d'être fort en colere contre le comte de Breſſe, qui par la crainte du ſeigneur de la Chambre, plûtôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faiſoit la guerre à l'évêque de Genéve. Ce comte dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoïe, gagna quelques officiers & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, ſe fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta ſur le champ de la part du roi, & le fit

LXXII. Il envoïe Comines en Savoïe pour appaiſer les troubles.

LXXIII. Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoïe.

conduire en priſon, eſcorté par près de quinze cens hommes.

AN. 1481.

Pendant que Comines s'acquittoit ainſi de ſa commiſſion dans les états du duc de Savoïe, Louis XI. fit un voyage à Saint-Claude en Franche-Comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fut en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lion, & de là à Grenoble, où vint auſſi le duc de Savoïe. Le roi après cette entrevûë vint au Pleſſis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour négocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord ſans aucun fruit. L'archiduc parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louis XI. mourroit bien-tôt; & qu'immédiatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris ſur la maiſon de Bourgogne. Il differoit ainſi de conclure ſur divers prétextes; & ſon eſperance ſe nourriſſoit par les avis qu'il recevoit de temps en temps que le roi n'étoit pas moins malade d'eſprit que de corps.

LXXIV. Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.

Mais un accident imprévu le dérangea dans ſes projets. Il perdit la ducheſſe de Bourgogne ſon épouſe, qui mourut dans le temps que ſes affaires commençoient à ſe rétablir; ce qui remit les brouilleries & le deſordre parmi les Flamands. Cette princeſſe étant à la chaſſe, tomba de cheval & ſe bleſſa; la fiévre la prit quelque temps après ſa bleſſure, & elle mourut à Bruges le dix-huitiéme, ou ſelon les preuves des memoires de Comines, le vingt-ſeptiéme de Mars, peu de temps avant Pâques de cette année 1482. on crût même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage, elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom roi d'Eſpagne, & baptiſé dans

LXXV. Mort de la ducheſſe de Bourgogne, épouſe de Maximilien.

Mem. de Comines. l. 6. c. 3.

Preuves des mem. de Comines, to. V. de la dern. édit. pag. 271.

l'égliſe de ſainte Gudule à Bruxelles, ſelon Olivier de la Marche : Marguerite que Louis XI. voulut avoir pour épouſe du dauphin ſon fils, & qui fut renvoïée en 1493. enfin François qui vécut fort peu de temps. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fuſſent à la garde des Gantois, & ils députerent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une néceſſité à Maximilien de ſuivre ce torrent ; & cette négociation produiſit bien-tôt le fameux traité d'Arras qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

AN. 1482. *Krantz. 12. Sax. 19. Beuter rerum Belgic. lib. 12.*

Mais avant ce traité le ſieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean ſieur de Cohem, moïennant trente mille écus, une penſion de dix mille, & cent lances. Des Cordes fit ſemblant d'aſſieger la ville en forme & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnez manderent à Cohem qu'ils lui envoïeroient tout le ſecours néceſſaire pour ſe bien défendre ; & celui-ci leur fit réponſe qu'il avoit des proviſions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit aſſembler l'armée à loiſir. Cependant la ville ſe rendit, & la garniſon ſe retira à Saint-Omer le vingt-huitiéme de Juillet. Ce récit ſemble prouver une intelligence entre le roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le ſiége. Cette ville étoit ſous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne ſeigneur de Bévres, dont il eſt parlé dans la capitulation, & qui étoit auſſi gouverneur géneral de l'Artois. Antoine de Wiſſoc ſieur de Gapanes étoit bailli d'Aire, & en cette

LXXVI. Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.

Chroniq de Jean Molinet au V. tom. de Comines, dern. édit. p. 260.

qualité il y avoit toute l'autorité. Le ſeigneur
An. 1482. de Bévres étant pour lors abſent, Jean de Leane ſieur de Cambrin étoit capitaine du château ; ainſi il y a beaucoup d'apparence que la trahiſon du ſieur de Cohem eſt imaginaire ; mais il eſt certain que la ville d'Aire fut rendue en execution d'une capitulation ſignée le vingt-huitiéme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Comines.

Preuves des mem. de Comines, to. V. dern. édit. pag. 262.

LXXVII. On propoſe le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-ſenſible à la perte de cette place ; mais ce qui le rendoit plus chagrin étoit qu'il ne voïoit point de remede à ſes maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement & communiquoient leur eſprit de révolte aux autres villes de Flandres ; ils ne penſoient qu'à affoiblir leur prince afin qu'il ne pût pas les ſoumettre ; & le roi Louis XI. ſçavoit profiter de toutes ces diſpoſitions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit propoſer le mariage de Marguerite fille de Maximilien avec le dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation conduite par des Cordes réuſſit. Les Gantois après avoir chagriné l'archiduc en mille manieres, l'obligerent à conſentir à ce mariage, & à faire ſa paix avec la France.

LXXVIII. Aſſemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.

Auſſi-tôt qu'on eût obtenu ſon conſentement, les députez des Gantois vinrent trouver Louis XI. qui étoit à Cleri, & furent très-bien reçus. Sa majeſté leur promit d'envoïer ſes ambaſſadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conferences dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi avec Quateman lieutenant de roi de cette ville, Jean de la Vacquerie & Jean Guerin maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut auſſi ſes députez qui

Preuves des mem. de Comines, to. V. dern. édit. pag. 272.

furent Jean Dauffay, conſeiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, Gort Rolland conſeiller penſionnaire de Bruxelles, Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Païs-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpetuelle entre le roi Louis XI. le dauphin, & le roïaume d'une part; l'archiduc d'Autriche, ſes enfans Philippe & Marguerite de l'autre; enſemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princeſſe Marguerite en la maniere qui eſt contenuë dans les articles ſuivans. AN. 1481.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le ſecond le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troiſiéme que la princeſſe ſeroit amenée à Arras, & miſe entre les mains du comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatriéme que ledit comte jurera au nom du roi, que la princeſſe âgée ſeulement de trois ans, ſeroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorſqu'elle ſeroit en âge, & que le mariage ſeroit conſommé Le cinquiéme qu'elle auroit pour dot les comtez d'Artois, de Bourgogne, les terres & ſeigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-ſur-Seine & Noyers, leſquelles terres retourneroient au duc Philippe faute d'hoirs mâles & femelles. Le ſixiéme que s'il arrivoit que leſdits comtez, terres & ſeigneuries vinſſent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ſes enfans; en ce cas le roi & le dauphin & leurs ſucceſſeurs rois de France pourront poſſeder leſdits états, juſqu'à ce qu'on ait jugé ſur le droit qu'ils prétendent à l'égard des châtellenies de Lille, Doüay & Orchies, en promettant de décider le differend dans l'eſpace de trois ans. Le ſeptiéme que leſdits comtez

excepté Saint-Omer, ſeront gouvernez ſelon
An. 1482. leurs uſages & privileges, & maintenus dans leurs droits ſous le nom du dauphin & de la princeſſe. Le huitiéme qu'on ſe conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuviéme que la ville d'Arras ſera remiſe dans ſon ancien gouvernement ſous le nom du dauphin. Le dixiéme qu'il ne joüira de Saint-Omer qu'après la conſommation du mariage. Le onziéme que cette ville ſera laiſſée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois qui feront ſerment de fidelité au roi. Le douziéme que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princeſſe au profit de la même ville, que l'archiduc en nommera les officiers qui ſeront confirmez par le dauphin. Le treiziéme que ſi le mariage n'étoit pas conſommé & venoit à ſe rompre, on rendroit à Maximilien ou à ſon fils les comtez d'Artois, de Bourgogne & autres ſeigneuries; le roi renonçant aux châtellenies de Lille, Doüay & Orchies. Le quatorziéme que le roi & le dauphin ſe chargeront de payer ce qui eſt dû aux particuliers ſur leſdites ſeigneuries en l'acquit de la défunte ducheſſe de Bourgogne & de Charles ſon pere. Le quinziéme que ſi le dauphin venoit à mourir ſans poſterité, la princeſſe ſon épouſe joüiroit deſdits comtez d'Artois, de Bourgogne & autres nommez, comme de ſa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui ſeroient aſſignées ſur les plus belles villes de Champagne, Berri & Tourraine. Les autres articles concernent les ſûretez neceſſaires pour l'execution du traité, & les interêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des heritiers du connétable de ſaint Pol, des ſeigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny

& d'autres. Le deſſein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois; mais les Gantois voulurent l'y ajouter, afin d'affoiblir ſi fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer. AN. 1482.

Ce traité fut conclu le vingt-troiſiéme de Decembre à Arras, & Louis le ratifia au Pleſſis-les-Tours au commencement de Janvier de l'année ſuivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faiſoit perdre à lui & à ſon fils de ſi belles provinces: il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faiſant: il avoit été en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impetueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite ſa fille trop forte, & il ſe plaignoit que le roi Louis XI. avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXX. Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.

Le jeudi quatriéme de Mai Jeanne de France, épouſe de Jean duc de Bourbonnois & d'Auvergne, mourut dans ſon château de Moulins en Bourbonnois, d'une fiévre ſi violente, que tout l'art de la médecine ne pût la garentir de la mort. Elle fut enterrée dans l'égliſe de Notre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI. fait un grand éloge de ſes vertus & de ſa pieté. Sa mort fut ſuivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Liſieux, de meſſire Jean le Boulanger premier préſident au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille qui paſſoit pour un des plus ſçavans juriſconſultes de ſon temps, & qui fut fort regretté.

LXXXI. Mort de la ducheſſe d'Auvergne.

Chronique de Louis XI. au 2. tome de Comines, dern. édit. pag. 269.

AN. 1482. Guillaume de la Mark que les Liegeois appelloient le ſanglier des Ardennes, ſoit dans l'eſperance de ſe rendre maître de la ville de Liege, ſoit à cauſe de l'extrême averſion qu'il portoit à Louis de Bourbon qui en étoit évêque, conſpira contre ce prélat & ne penſa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI. lui avoit donné des ſoldats & de l'argent pour executer une ſi cruelle entrepriſe, parce que cet évêque étoit dans les interêts de l'archiduc d'Autriche. La Mark aſſembla donc ſes gens qu'il fit habiller de rouge, portant ſur la manche gauche la figure d'une hure de ſanglier, & les conduiſit juſqu'au païs de Liege où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci perſuaderent à leur évêque d'aller au-devant de ſon ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt aſſiéger la place; promettant de le ſuivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut aſſez crédule pour ajouter foi à ces belles proteſtations : il ſortit de la ville, il vint au-devant de la Mark; mais auſſitôt que les deux armées furent en préſence, les traîtres abandonnerent le prélat, ſe rangerent du côté de ſon ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en ſaiſir. Il le prit & le maſſacra cruellement lui-même, & fit traîner ſon corps dans la ville de Liege, & expoſer à la vûë du peuple devant la porte de l'égliſe de ſaint Lambert. Enſuite il fit élire ſon fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de temps après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fût pris par le ſeigneur de Horn frere de celui que le chapitre de Liege avoit élu canoniquement pour être le ſucceſſeur de Louis de Bourbon. De Horn prit le parti de ſon frere & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Maſtrich,

LXXXII. L'évêque de Liege eſt maſſacré.

Chroniq. de Louis XI. ibid. p. 2, 3. Gaguin lib. 10. Suffrid. de epiſc. Leodienſ.

Spond. contin. annal. ad an. 1482. n. 4. Mezeray, abregé chr. vie de Louis XI. tom. 3. in 12.

ſelon Mezeray, ou à Utrecht ſelon Sponde.

Quelques auteurs ont avancé ſans raiſon que la maladie dont Louis XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du ſecours qu'il avoit donné à la Mark, pour ôter la vie à l'évêque de Liege; puiſqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un ſi mauvais état, lorſque les députez de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il ſouffrir qu'ils le viſſent. Il cherchoit tous les remedes imaginables à ſes maux. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'inſtrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour jouer devant lui, & le réjouir, il fit faire par-tout des prieres publiques & des proceſſions; il fit lui-même beaucoup de préſens aux égliſes & de pelerinages, tantôt à Saint Claude, tantôt à Notre-Dame de Clery où étoit ſa grande dévotion. Juſqu'alors il avoit toujours été vêtu fort ſimplement, tout d'un coup il ſe fit habiller magnifiquement, ſes robes étoient de ſatin cramoiſi fourrées de martres zibelines; on n'oſoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de ſeverité, pour ſe faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crut pas qu'il fût ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les païs étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, afin qu'on crût qu'il jouiſſoit d'une ſanté parfaite. AN. 1482.

LXXXIII. Inquiétudes de Louis XI à l'occaſion de ſa maladie.

Cependant avec toute cette bizarrerie, il conſervoit une grande préſence d'eſprit pour les affaires, elle parut dans la maniere dont il conduiſit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les inſtructions qu'il donna au dauphin ſon fils qu'il tenoit enfermé à Am-

LXXXIV. Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils.

boiſe, craignant que le duc de Bourbon & le
AN. 1482. comte de Beaujeu ne lui donnaſſent des impreſſions fâcheuſes contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'inſtruire de vive voix, & ce fut peut-être afin qu'il fit plus de réflexion ſur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il ſe fit porter à Amboiſe ſur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit qu'il fit venir le dauphin au Pleſſis; ce qui n'eſt pas contraire, puiſque ce ne fut que pour lui répeter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboiſe, & qu'il fit mettre dans les regiſtres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de ſon zele & de ſon affection pour ſes ſujets.

Daniel hiſt. de France, tom. 4. pag. 730. in 4. vie de Louis XI.

Rec. de Belleforêt, lib. 5 c. 148.

On trouve cette inſtruction tout au long dans le V. tom. des mem. de Comines, édit. de 1723. parmi les preuves, pag. 376.

La premiere choſe qu'il recommanda au dauphin, fut de ne pas ſuivre ſon exemple, en ce qu'à ſon aveuement à la couronne il avoit mépriſé les princes du ſang, & ôté les charges à la principale nobleſſe à qui ſon pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guïenne ſur les Anglois; d'où il étoit arrivé que tant de perſonnes de qualité & de mérite ſe voïant diſgraciées s'en étoient hautement vengées, en expoſant le roïaume à ſa ruine entiere par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu ſa faute, ſans qu'il lui eût été poſſible de la réparer durant tout ſon regne. Que les grands de ſon roïaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuſe pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à les gagner, & qu'il n'avoit pû recouvrer leur amitié. Que l'averſion de la nobleſſe lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vécu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toujours armé pour ſe garentir de leurs in-

sultes. Qu'il lui avoit fallu imposer sur ses peuples de grands tributs, qu'il avoit augmenté les tailles, jusqu'à quatre millions sept cens mille livres, quoique son prédecesseur n'eut tiré de ses sujets au plus fort des guerres contre les Anglois que dix-sept cens mille livres. Que puisque la France joüissoit à present de la paix, il étoit aisé de la soulager. Que la noblesse du roïaume aimoit naturellement ses rois, & qu'elle rentreroit bien-tôt dans son devoir pourvû qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des seigneurs. AN. 1482. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.*

Il l'exhorte encore à se gouverner par le conseil des princes du sang & des autres personnes distinguées, à ne point changer les officiers après sa mort, à aimer la jeune princesse Marguerite d'Autriche, comme devant être son épouse, à conserver la paix avec les Flamands, sur-tout durant les cinq ou six premieres années de son regne, à se gouverner par les conseils d'Anne de France sa tante, & du duc de Beaujeu son époux, à ménager ceux qui l'avoient servi le plus fidelement, & il lui nomme entr'autres Philippe de Comines, le seigneur de Bouchage, Guy Pot bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laisser le commandement des armées, & Jean Doyac à qui il croïoit devoir la prolongation de sa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop se fier à la reine sa mere Charlotte de Savoie, parce qu'il l'avoit toujours reconnuë plus affectionnée à la maison de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fit une espece d'excuse de ce qu'il ne lui avoit point fait épouser Marie de Bourgogne; & la raison qu'il en apporta fut que cette prin-

ceſſe avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les inſtructions de Louis XI. au dauphin.

AN. 1482.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 8. & 10.

Une des devotions de ce roi, étoit d'avoir toujours avec ſoi les reliques qu'on lui envoïoit de toutes parts pour ſa gueriſon : il les baiſoit & y mettoit toute ſa pieté. Un bon hermite de Saint-Claude nommé frere Jean de Gand avoit été enterré à Troyes, mais on ne ſçavoit pas l'endroit. Louis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le convent des Jacobins de cette ville, on le leva de terre par ordre du roi, & on l'expoſa dans un lieu public à la veneration des peuples; de plus il écrivit à Rome pour demander au pape Sixte IV. ſa canoniſation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troyes à ce ſujet. La premiere du treiziéme d'Octobre 1482. La ſeconde du troiſiéme de Décembre; & la troiſiéme du dix-huitiéme de Juillet de l'année ſuivante. Mais pendant que les pourſuites de cette canoniſation ſe faiſoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là ſans avoir été executée.

LXXV. Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.

Camuſat Miſcellanea hiſtorica, p. 324. & ſeq.

Mem. de Comines, dern. édition. tom. V. pag. 368. & ſuiv.

LXXXVI. Canoniſation de S. Bonaventure.

Au lieu de cette canoniſation, Sixte IV. fit celle de ſaint Bonaventure cardinal évêque d'Albano, general de l'ordre de ſaint François, qui étoit né en Toſcane l'an 1221 dans Bagnarea petite ville du domaine de l'égliſe, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de pieté & d'honnête famille. Il fut dans ſon baptême appellé Jean, du nom de ſon pere; & dans une maladie dangereuſe qu'il eut à l'âge de quatre ans, ſa mere craignant de le perdre, eut recours au crédit que ſaint François avoit auprès de Dieu, & promit de conſacrer ce fils à ſon ſervice ſous la regle & l'habit de ce ſaint

Baillet, vies des ſaints. tome 2. in fol. p. 224.

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſt. 21.

ſaint homme, qui étoit encore vivant, ſi elle en obtenoit la gueriſon. Ses vœux furent exaucez, l'enfant recouvra la ſanté, contre le ſentiment des medecins; & ce bonheur ineſperé lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conſerva toujours depuis. En 1243. il fit profeſſion dans l'ordre de ſaint François. En 1250. il commença à enſeigner la philoſophie & la théologie à Paris. En 1256. il fut élu general de ſon ordre, quoiqu'abſent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Gregoire X. le fit cardinal en 1273. & il mourut le ſeptiéme de Mars en 1274. en revenant de Lyon, où il avoit aſſiſté au concile aſſemblé dans cette ville par l'ordre du même pape. AN. 1482.

Après les informations faites de ſa vie & de ſes miracles, il fut canoniſé avec toutes les formalitez requiſes, le ſamedi vingt-neuviéme d'Avril 1482. dans l'octave de Pâques, par Sixte IV. qui avoit été religieux de ſon ordre. Sa fête fut publiquement établie, non-ſeulement dans les maiſons de ſaint François de l'un & l'autre ſexe, mais dans toute l'égliſe. Le pape la fit double, & voulut que l'office s'en fit comme d'un docteur de l'égliſe. Son corps après ſa mort avoit été porté dans l'égliſe des Cordeliers de Lyon, où il fut inhumé; & lorſqu'on fit l'ouverture de ſon tombeau en 1434. pour le tranſporter dans une nouvelle égliſe que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva ſa tête toute entiere, mais le reſte du corps réduit en cendres. On en retira un oſſement du bras pour le porter à Bagnarea lieu de ſa naiſſance, & un autre os pour les religieux de ſaint François à Veniſe. Mais en 1562. les Calviniſtes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon, enleverent ſa châſſe d'argent, brûlerent ſes

os, & en jetterent les cendres dans la riviere
AN. 1482. de Saône : ſon chef toutefois fut trouvé ; & c'eſt peut-être de ce chef qu'on a détaché la machoire inférieure garnie de preſque toutes ſes dents, qui eſt aujourd'hui à Fontainebleau dans le convent des Mathurins, conſervée dans un criſtal avec une figure du ſaint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas long-tems que Ferdinand & Iſabelle en méditoient la conquête; & depuis que les Maures avoient été réduits à ce ſeul roïaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi ſi puiſſant qu'Alboacen dix-neuviéme roi de la maiſon des Almahares. A ſon avenement à la couronne, il avoit trouvé ſon état dans une profonde paix, comme la ſuite d'une tréve concluë entre les princes Chrétiens & ſon prédeceſſeur. Mais l'eſperance d'étendre ſa domination, & la conjoncture de la guerre qui ſurvint entre les rois Catholiques & Alphonſe roi du Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalouſie & dans le roïaume de Murcie avec deux puiſſantes armées ; il y fit de ſi grands ravages, que Ferdinand & Iſabelle qui n'étoient pas en état de lui réſiſter, furent obligez de conclure avec lui une paix fort déſavantageuſe. Elle fut obſervée de bonne foi de la part des deux princes Chrétiens : mais le roi Maure aïant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cauſe de la tréve, la prit de nuit par eſcalade ; le gouverneur fut tué, tous ceux qui ſe trouverent dans la place furent faits priſonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précedente vers le printemps, & eut des ſuites ſi favorables à la monarchie d'Eſ-

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 24. & 25.

pagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le roïaume de Grenade. AN. 1482.

Ferdinand & Iſabelle furent ſi irritez de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalouſie avec leurs troupes victorieuſes à la bataille de Toro. La ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'aſſaut, & Ferdinand entra par ce moïen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroïable dégât, laiſſant par tout de ſanglantes marques de ſa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garniſons ſur la frontiere, il revint à Cordouë. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant ſouffrir qu'Alhama, la clef de leur roïaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'aſſiegerent; ce qui obligea le roi Catholique à revenir promptement ſur ſes pas. Il ſecourut la place ſi à propos, que les Maures furent obligez d'abandonner leur entrepriſe. Il y mit pour gouverneur dom Diegue de Melo. La diviſion s'étant miſe enſuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le ſiege de Loya, qu'il ne put prendre; il perdit dom Rodrigue Tellez grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de fleches; ſa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ſes dépens la ville d'Alhama; après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parce que la ſaiſon étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama ſur les Maures. *Mariana, ibid.*

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime patriarche de Conſtantinople étant mort après avoir tenu le ſiege pendant ſix ans, eut pour ſucceſſeur Nyphon archevêque de Theſſalonique, beau parleur, mais peu ſçavant. Il étoit né dans le Peloponneſe d'un

LXXXIX. Mort de Maxime patriarche de Conſtantinople.

Albanois & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du tréſorier du ſultan, non-ſeulement pour lui avoir refuſé quelques préſens, mais encore parce qu'il avoit ſuppoſé un fils à Simeon qui avoit été patriarche, pour frauder le tréſor du ſouverain, de la confiſcation des biens que Simeon avoit laiſſez. Bajazet l'aïant appris, ordonna qu'on chaſſât Nyphon de la ville, qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en ſa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490. Denys reprit par l'ordre du ſultan le ſiege qu'il avoit quitté dans l'année précedente 1481.

AN. 1482.

Turco græcia, lib 2.

Bzov. hoc anno.

XC. Ses deux ſucceſſeurs reçoivent le concile de Florence.

Denys & Nyphon ſuivoient le decret du concile de Florence touchant l'union, ſelon les annales des Ruſſiens; parce qu'Iſidore cardinal de Ruſſie, ſouhaitant que le pape Pie II. lui donnât pour ſucceſſeur un certain Gregoire Zemialague, les Moſcovites ſchiſmatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys dans le temps qu'il poſſedoit le ſiege pour la premiere fois, le chaſſa, & voulut abſolument qu'on obéît à Gregoire, qui étoit favorable au concile de Florence & à l'union des deux égliſes. Enſuite Nyphon étant interrogé par Joſeph évêque de Ruſſie, quel parti l'on devoit prendre au ſujet du concile de Florence, que les évêques de Ruſſie & de Lithuanie qui étoient dans les ſentimens de l'égliſe Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'étoit un concile légitime, & que les Grecs pour l'avoir rejetté, avoient été ſoumis à la domination des Turcs; qu'ainſi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en obſervant les ceremonies du païs, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient ſous la puiſſance

Bzov. annal. ad ann. 1489.

de la république de Veniſe, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence. AN. 1482.

XCI. Suïte des affaires de Bajazet & de Zizim.

Le ſultan Bajazet ne s'embaraſſoit pas beaucoup de ces conteſtations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des deſſeins de Zizim ſon frere pour lui ôter l'empire. La guerre qui regnoit entr'eux procura quelque tranquillité dans les états des princes Chrétiens, & les Infideles ne penſerent ni à s'emparer des terres de l'égliſe, ni à pourſuivre leurs conquêtes en executant les deſſeins du défunt empereur. Zizim avoit laiſſé ſa femme & ſes enfans au Caire ſous la protection du ſoudan, & étoit allé joindre le grand caraman, auquel le grand-maître de Rhodes avoit envoïé cinq galeres. Ces deux princes camperent avec leurs troupes aſſez près de l'Aranda ville de Cappadoce. Auſſi-tôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le bacha Acmet faiſoit avancer ſon armée qui avoit paſſé l'hiver dans la Lycaonie. Le grand caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la temerité à donner bataille : ce qui engagea ce prince à envoïer un défi à Bajazet, pour terminer leur differend par un combat ſingulier en préſence des deux armées. Bajazet au lieu d'y répondre, lui propoſa une province telle qu'il lui plairoit ſur les frontieres de la Turquie, avec deux cens mille écus d'or chaque année, & une cour digne de ſa naiſſance. [illegible] voïant qu'on l'amuſoit de belles parol[illegible]it enfin le parti de la retraite : l'avis qu[illegible]t qu'on le pourſuivoit, l'obligea de ſe ſauver avec peu de gens dans les détroits les plus déſerts du mont Taurus ; & le grand caraman l'y ſuivit bien-tôt avec ſes troupes.

Chalcond. hiſt. des Turcs. l. 12.

XCII. Zizim propoſe un duel à Bajazet.

De là Zizim écrivit à Rhodes par un de ſes plus zelez ſerviteurs, qui fut ſurpris par les

XCIII. Il écrit au

Turcs, & conduit devant Bajazet, lequel or-
AN. 1482. donna de le faire mourir ſur le champ. Dès
grand-maître de Rhodes pour le recevoir. que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le mont Taurus, & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand caraman. A peine furent-ils ſortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent inveſties & taillées en pieces par Acmet. Ce nouveau malheur fit réſoudre le jeune prince à envoïer au grand-maître de Rhodes deux ambaſſadeurs, qui trouverent par hazard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquerent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la Chrétienté, ſi les chevaliers devenoient maîtres de la deſtinée du prince qui étoit l'heritier de Mahomet II. il fut réſolu dans le conſeil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du tréſor fut commandé avec une galere & d'autres vaiſſeaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie où il avoit été contraint de fuir pour éviter les gens de ſon frere, qui avoient des ordres exprès de le pourſuivre par tout, & de le prendre mort ou vif.

Chalcond. loc. cit. l. 12. Leunclav. lib. 16. Boſius, l. 13.

XCIV. Il arrive à Rhodes, où il eſt bien reçu.

Zizim fut reçu magnifiquement à Rhodes le quatriéme Juillet de cette année, & Bajazet n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il ne penſa plus qu'à conclure avec le grand-maître la paix qu'on lui avoit demandée dès ſon avenement à la couronne. Dans cette vûë il lui renvoïa les vaiſſeaux de la religion qui avoient été pris par les corſaires de Lycie depuis la tréve. Zizim s'imagina que ſon frere ne vouloit la paix que pour avoir une occaſion de le perdre, & que quand le commerce ſeroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poiſon. C'eſt ce qui le fit réſoudre à

chercher un azile ailleurs; il preſſa le grand-maître de lui donner ſon congé pour aller trouver le roi de France. Il l'obtint; mais avant ſon départ, il fit expedier trois actes autentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pouvoir très-ample de traiter avec Bajazet, & de conclure la paix. Le ſecond étoit une eſpece de manifeſte pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à ſortir de Rhodes. Le troiſiéme, une confederation perpetuelle du prince & de ſes enfans avec la religion de ſaint Jean de Jeruſalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ſes états. Par ce dernier acte, il promettoit ſolemnellement à Dieu & à Mahomet ſon grand prophete, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne imperiale de ſon pere, il entretiendroit une paix conſtante & une amitié inviolable avec le grand-maître de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem. A quoi il s'engageoit lui & ſes enfans, & les enfans de ſes enfans. Il promettoit encore avec ſerment de rendre à la religion toutes les iſles, toutes les terres, & toutes les forteresſes que les empereurs Ottomans avoient priſes ſur les chevaliers de Rhodes.

AN. 1482.

XCV. Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de pluſieurs autres pour lui ſervir d'eſcorte. Quelque temps après Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim ſous la garde de ſes chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince ou Chrétien ou Infidele. Il s'engagea

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il eſt mis dans une commanderie.

même à païer quarante-cinq mille ducats,
AN. 1482. monnoïe de Veniſe, tous les ans, pour la ſubſiſtance & la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçût aſſez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de temps à la cour, & les chevaliers le conduiſirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui eſt une place ſur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement ſituée, & aſſez forte, où les grands prieurs d'Auvergne faiſoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particulierement la perſonne de Zizim, eut ſoin de le divertir & de le deſennuïer; mais quelques honnêtetez qu'il lui fit, il ne laiſſoit pas de l'obſerver, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice ou par force.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

En 1473. Louis XI. ſur la requête de maître Jean Boucard & des Thomiſtes, avoit fait défenſe de lire les livres & d'enſeigner la doctrine d'Okam & des philoſophes nominaux; en conſéquence ces livres furent ſcellez & clouez dans la bibliotheque de l'univerſité & dans les colleges par l'évêque d'Avranches. Les nominaux de l'univerſité de Paris préſenterent leur ſupplique à Louis XI. contre cette défenſe. Ils y expliquent leur doctrine aſſez clairement, & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils diſent enſuite: Si on nous perſécute aujourd'hui, c'eſt parce que ceux qui ſont de notre parti ſe ſont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils ſont ſuperieurs aux Thomiſtes & à pluſieurs autres dans la diſpute, & enfin parce que ce ſont les nominaux qui ſe ſont le plus oppoſez à une hereſie qui avoit été enſeignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette ſupplique veu-

D'Argentré collect. judic. pag. 303. Baluz. Miſcel. tom 4. p. 531. &c.

lent parler d'un certain professeur de Louvain, qui dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions du futur contingent, même celles qui étoient contenuës dans la bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'étoient point veritables. Ce traité fut déferé à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté l'université de Louvain fit solliciter la même faculté à l'approuver, & peut-être l'eut-il été sans les vives oppositions des nominaux qui en firent une affaire fort serieuse. Pour cette raison ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zele qui offense & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI. eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481. Martin Berenger docteur de Sorbonne présenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit ; plusieurs personnes remontrerent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres ; & sur ces remontrances Louis leva la défense & en fit écrire au recteur par Jean d'Estouteville. L'année suivante 1482. la faculté de théologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un cordelier appellé Jean Angeli, elles concernoient le sacrement de penitence & le pouvoir des curez. La premiere proposition étoit. Les Freres Mineurs présentez à l'évêque & admis, sont les propres prêtres & les vrais curez, & mieux que les prêtres des paroisses qui n'ont leur pouvoir que de l'évêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxiéme, un paroissien qui s'est confessé à ces religieux a satisfait à la décretale, *omnis utriusque sexûs*, touchant la pénitence & la remission de ses pechez, & n'est

AN. 1482.

XCVIII. Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.

D'Argentré, collect. p. 305. Bochel biblioth. canonic. cum additam. Blondeau, t. 1. p. 786.

point obligé de ſe confeſſer à ſon propre curé
AN. 1482. une fois l'an, ni de lui demander la permiſſion de ſe confeſſer ailleurs. La troiſiéme, ſi un curé refuſe la communion à ſon paroiſſien qui ſe ſera confeſſé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confeſſé, qui lui donnera la communion. La quatriéme, un curé ne doit rien recevoir de ſes paroiſſiens pour la confeſſion & l'adminiſtration des ſacremens : mais il n'en eſt pas de même des mendians. La cinquiéme, un curé aſſurant que ſes paroiſſiens ſont tenus de ſe confeſſer à lui une fois l'an ſur peine de peché mortel, eſt excommunié & irrégulier s'il celebre. La ſixiéme, celui qui fait dire la meſſe par un prêtre qui a chez lui une femme ſuſpecte, ou qui vit mal, peche mortellement. La ſeptiéme, leſdits religieux ne ſont pas obligez de païer la quatriéme partie dont il eſt parlé dans la Clementine *Dudum*. La huitiéme, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuviéme, quelques ſaints ſont des enragez. La dixiéme, les ames du purgatoire ſont de la juriſdiction du pape; & s'il vouloit, il pourroit vuider tout le purgatoire. La onziéme, le pape pourroit ôter à un beneficier la moitié de ſes revenus, & la donner à un autre ſans en alleguer la cauſe. La douziéme, quiconque contredit la volonté du pape, eſt un païen, & encourt l'excommunication de fait; & le pape ne peut être repris par perſonne, ſi ce n'eſt en matiere d'hereſie. La treiziéme, la bulle accordée par le pape regnant à ces religieux, a été publiée à Paris & approuvée par l'univerſité; en ſorte que quiconque la contredit eſt excommunié. La quatorziéme, le frere Jean Angeli a ſoutenu la verité de ces propoſitions, & veut les ſoutenir à Paris & dans tous les endroits du monde juſ-

qu'au feu, & ne les veut point révoquer, disant qu'il n'eſt point du nombre de ces prédicateurs qui rétractent ce qu'ils ont dit. AN. 1482.

XCIX. Qualifications de ces propoſitions.

La faculté de théologie de Paris, à la requête de Jean Roëre chanoine de Tournay & profeſſeur en théologie s'aſſembla, & qualifia chacune de ces propoſitions. Elle dit ſur la premiere, que quoique le terme de propre prêtre ſoit équivoque, la propoſition ne laiſſe pas d'être ſcandaleuſe, erronée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hierarchique pour la conſervation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la ſeconde, qu'elle eſt ſcandaleuſe, contraire au droit commun, & qu'on doit la révoquer publiquement pour maintenir l'obéiſſance & le reſpect dûs aux prélats. Sur la troiſiéme, qu'elle eſt fauſſe, fortement ſuſpecte d'hereſie, & contraire au droit commun. Sur la quatriéme, qu'elle eſt contre la diſpoſition du droit naturel & divin, fauſſe & notoirement heretique. Sur la cinquiéme, qu'elle eſt fauſſe & injurieuſe. Sur la ſixiéme, parce qu'elle eſt exprimée d'une maniere indéterminée, elle eſt douteuſe, temeraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la ſeptiéme, qu'elle eſt contraire au droit commun. Sur la huitiéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphematoire, notoirement heretique & erronée. Sur la neuviéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphematoire, & qu'elle offenſe les oreilles pieuſes. Sur la dixiéme, qu'elle eſt douteuſe & ſuſpecte de fauſſeté, ſuivant la penſée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la juriſdiction & de la puiſſance ordinaire : par conſéquent ſcandaleuſe & nullement propre à être annoncée au peuple. Sur la onziéme qu'elle eſt dangereuſe & qu'on ne doit point la prêcher comme elle eſt conçûë. Sur la douziéme, qu'elle eſt

D'Argentré, ibid. p. 305.

fauſſe, ſcandaleuſe, & reſſent manifeſtement
AN. 1483. l'hereſie. Sur la treiziéme, qu'elle eſt fauſſe & contient évidemment un menſonge. Sur la quatorziéme qu'elle eſt d'un homme inſolent & opiniâtre ; ce qui ſuffit pour proceder juridiquement contre lui, comme contre une perſonne ſuſpecte d'hereſie.

C. Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.

Dans la même année Jean de Bethancourt docteur en théologie de Paris & théologal de Meaux, préſenta à la faculté la propoſition ſuivante prêchée dans le dioceſe de Saintes. Que toute ame qui eſt en purgatoire, & condamnée par la juſtice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & eſt délivrée totalement de la peine, auſſi-tôt que quelqu'un donne pour elle ſix blancs d'aumône pour la réparation de l'égliſe de ſaint Pierre de Saintes. Et pour appuïer cette propoſition on ſe ſervoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV. à cette égliſe le deuxiéme du mois d'Août 1476. La faculté déclara par ſa concluſion du vingtiéme de Novembre, que cette propoſition ne ſe trouve point du tout dans cette bulle & qu'on n'a pas dû l'avancer ni le prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

D'Argentré collect. judic. pag. 306.

CI. Le pape fait bâtir l'égliſe de la Paix.

Le pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui regnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit conſtruire l'égliſe de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuſe de la ſainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choſes extraordinaires. Mais ſon zele parut encore davantage envers cette ſainte mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de ſa conception pour appaiſer les diſputes ſurvenuës entre les religieux

Pennot. hiſt. cleric. regul. lib. 3. cap. 33.

de saint Dominique & ceux de saint François. Cette bulle est dattée de Rome le quatriéme de Septembre de l'année 1483. Le saint pere s'y plaint des excès dans lesquels donnoient quelques prédicateurs, & ausquels il veut remedier, pour éviter le danger qu'il y auroit à les laisser impunis, & leur ôter l'occasion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public; ensuite il passe au sujet de sa bulle. AN. 1483.

CII. Bulle du pape touchant la Conception de la sainte Vierge.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1443.

La sainte église Romaine, dit-il, aïant « établi la fête de la Conception de Marie sans « tache & toujours Vierge, de même qu'un « office propre pour cette fête, nous appre- « nons toutefois que quelques prédicateurs de « differens ordres ne cessent de prêcher tous « les jours au peuple, que tous ceux qui croient « que cette glorieuse Vierge a été conçûë sans « la tache du peché originel, pechent mortel- « lement, ou sont heretiques; que ceux qui en « disent l'office ou entendent les sermons des « prédicateurs enseignant le contraire, pechent « aussi griévement. Nous, pour arrêter leurs « entrepriſes temeraires & scandaleuses, & « pour obvier aux maux, qui à cette occasion « pourroient naître dans l'église, de notre « propre mouvement & de notre science cer- « taine, nous condamnons les propositions de « ces prédicateurs qui osent assurer que ceux « qui tiennent la Conception de la mere de « Dieu immaculée, pêchent mortellement, « que ceux qui en celebrent l'office & en « écoutent les sermons, ne sont pas exemts de « peché; nous déclarons ces propositions « fausses, erronées, & entierement contraires « à la verité. Nous réprouvons les livres faits « contre cette doctrine, & leurs auteurs de « quelque condition qu'ils soient; & nous pro- « nonçons contr'eux la peine d'excommuni- «

AN. 1483. » cation dont ils ne pourront être abſous par » d'autres que par le ſouverain pontife, ſi ce » n'eſt à l'article de la mort. Et afin qu'on n'en » prétende cauſe d'ignorance, nous ordon- » nons aux ordinaires des lieux de faire publier » cette bulle dans les paroiſſes de leurs dio- » ceſes, à la grande meſſe & au ſermon. Si » quelqu'un préſume d'agir, de prêcher ou » d'écrire contre ce décret, nous déclarons » qu'il encourrera l'indignation de Dieu & des » apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul.

CIII. Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape à l'occaſion d'une diſpute qui s'éleva entre les Dominiquains & les Cordeliers : ceux-ci nioient que ſainte Catherine de Sienne eût été marquée de ſtigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à ſaint François leur patriarche. Ceux-là ſe fondoient ſur le témoignage de la ſainte même, & de Raimond de Capouë ſon confeſſeur. Car voici les paroles que cette ſainte adreſſe à ſon confeſſeur. Vous ſçavez, mon pere, que je porte les ſtigmates du ſeigneur Jeſus ſur mon corps par ſa miſericorde. Il eſt vrai qu'ils reconnoiſſoient que ces ſtigmates n'avoient pas paru ſur le corps de la ſainte, comme ſur celui de ſaint François ; mais ils aſſuroient qu'elle les avoit reçus. » J'ai vû le Seigneur, dit-elle, attaché » en croix, deſcendant ſur moi avec une gran- » de lumiere, & par l'impetuoſité de mon eſprit » qui vouloit aller au-devant de ſon créateur, » mon petit corps a été contraint de s'élancer. » Auſſi-tôt des cinq cicatrices de ſes ſacrées » plaïes, j'ai vû tomber ſur moi cinq raïons de » ſang qui tendoient à mes mains, à mes pieds » & à mon cœur. Connoiſſant que c'étoit un » miſtere, je me ſuis écriée d'abord, oüi, mon » Seigneur & mon Dieu, je vous prie que ces

cicatrices ne paroiſſent point ſur mon corps « à l'exterieur. Jeſus-Chriſt me répondit, & « me parloit encore lorſque ces raïons de ſang « devinrent tout brillans, & furent portez aux « cinq endroits de mon corps que j'ai marquez. « AN. 1483.

Les Dominiquains appuioient encore leur ſentiment du témoignage de S. Antonin, & de celui du pape Pie II. qui faiſant mettre cette ſainte dans le calendrier, lui a aſſigné un office dans l'hymne duquel il eſt dit qu'elle a exprimée ſur elle la forme des plaïes de Jeſus-Chriſt.

S. Antonin. chron. 3. part. tit. 23. c. 14. §. 10.

Vulnerum formam miſerata Chriſti exprimis ipſa. In hymn. officii hujus ſanctæ.

Mais les Franciſcains prévinrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit, même ſur peine des cenſures eccleſiaſtiques, de peindre les images de cette ſainte avec les ſtigmates. Il adoucit toutefois ſon décret quelque tems après, & en ôta les cenſures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur ſaint fondateur, que de vouloir reſtraindre la grace par ces ſuperbes diſputes, parce que diſputer du merite des ſaints, c'eſt produire des conteſtations inutiles, d'où naiſſent enſuite les jalouſies, l'un ſoutenant un ſaint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueil à vouloir que ſon ſaint ſoit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt.

Spond. contin. annal. ad an. 1483. c. 8.

A Kempis, l. 3. de Imit. Chriſt. c. 58.

CIV. Promotion de cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le ſacré college de ſix cardinaux, qui furent Jean Conti Romain archevêque de Cozer[illegible] prêtre cardinal du titre de ſaint Vital. Elie de Bordeille François archevêque de Tours, du titre de ſainte Lucie. Jean Margarit Eſpagnol, évêque de Gironne, du titre de ſainte Balbine, Jean-Jacques Sclafenati Milanois, évêque de Parme.

du titre de ſaint Etienne au mont Cœlius; AN. 1483. Jean-Baptiſte des Urſins Romain archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre du titre de ſainte Marie la Neuve, puis prêtre du titre de ſaint Pierre & de ſaint Paul. On peut y en joindre un ſeptiéme qui fut Aſcagne Marie Sforce des ducs de Milan, cardinal diacre du titre des ſaints Vite & Modeſte, vice-chancelier de l'égliſe de Rome, évêque de Padouë, Novarre, &c. Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année ſuivante, quelque tems avant la mort du pape. Il ſe rendit celebre ſous le pontificat ſuivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.

Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, devoit être miſe entre les mains de Louis XI. pour être l'épouſe du dauphin dès la fin de l'année précedente. Mais comme il y avoit encore quelques difficultez à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483. & les nôces furent magnifiquement celebrées à Amboiſe ſur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre qui s'étoit tellement flatté de voir ſa fille dauphine de France, qu'il la faiſoit déja appeller ainſi, ſe voïant ainſi joué par les François & mocqué par ſes ſujets, en eut tant de confuſion & de douleur, qu'il en tomba malade & mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France par ſa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pû lui faire dans la ſuite. Il laiſſa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des ſeigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui reſtoit que le duc de Gloceſter qui uſurpa le trône.

CVI. Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 9. Chroniq. de Louis XI. Polid. Virg. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plûtôt mort que quelques précautions qu'il eût priſes pour aſſurer la couronne à ſon fils aîné, on s'apperçut que

celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir ſur ſa téte, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Gloceſter. Il dit qu'il naquit ſans foi, ſans probité, ſans principes, ſans conſcience, fourbe, hypocrite, diſſimulé, & ne faiſant jamais plus de careſſes que quand il vouloit plus de mal. Cruel par ferocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuiſoit à ſes deſſeins. Brave au reſte, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant ſon bien ſans retenuë pour réuſſir, & prenant auſſi celui des autres ſans ſe faire aucun ſcrupule. Tel étoit le duc de Gloceſter, qui aïant appris à Yorc où il étoit, la mort inopinée du roi ſon frere qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard ſon fils aîné, ne penſa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient ſoin de ſa conduite, il les fit même arrêter. La reine doüairiere ſe retira dans l'aſile de Veſtminſter. Le duc ſe fit déclarer par le parlement protecteur du roïaume. La reine qui avoit avec elle ſon ſecond fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux inſtantes prieres du cardinal Burſchiez archevêque de Cantorberi, en ſorte que le duc de Gloceſter ſe vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel deſſein qu'il avoit ſur eux au duc de Buckingham, qui ſe rendit ſur la promeſſe qu'on le mettroit en poſſeſſion du comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir; & le complot fait, les deux ducs ne penſerent plus qu'à former un parti.

AN. 1483.

CVII. Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.

Io. Mei. hiſt. Scot. lib. 6. c. 20.

Le duc de Gloceſter donna ſes ordres pour les ſanglantes executions qui devoient lui fraïer le chemin au trône. Il fit mourir le comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham,

proches parens du roi, qui étoient fort dans
AN. 1483. ſes interets; il les avoit déja fait priſonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Haſtings enfermé dans la tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorc, l'évêque d'Ely & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes princes, fils d'Edouard IV. deſcendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard duc d'Yorc, mais de certains amans qu'il donnoit à la ducheſſe. Et comme il avoit ſur-tout interêt que ſes neveux paſſaſſent pour illégitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le ſouvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandeſtinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Eliſabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révelé par l'évêque de Bath qui en avoit fait la cerémonie. Sur cette fauſſe ſuppoſition il s'empara du trône, prétendant être le légitime heritier de la couronne, & le duc de Buckinghan fit crier par le peuple, vive le roi Richard.

CVIII. Il veut faire paſſer les deux fils d'Edouard pour illegitimes.

La premiere choſe que fit le duc de Gloceſter fut de faire mourir ſes neveux dont l'aîné ne regna que deux mois. Jacques Texel fut le miniſtre dont il ſe ſervit pour cette execution. Il ſe contenta de renfermer dans un château le petit comte de Warvik fils du défunt comte de Clarence. Il envoïa en même tems des ambaſſadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'aſſurant qu'il ſeroit exact à païer les penſions promiſes par le feu roi Edouard. Ces ambaſſadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louis XI. ſon amitié pour leur nouveau roi. Mais ſa majeſté refuſa de les voir, & proteſta qu'il ne vouloit avoir aucun com-

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

merce avec un uſurpateur ſoüillé du ſang innocent de ſes neveux. Action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de tems après laiſſa la couronne à ſon fils. Celle d'Angleterre fut impoſée ſolemnellement à Richard duc de Gloceſter, & à Anne de Neville ſa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans, qu'il déclara prince de Galles, mais ce fils ne vécut pas long-tems, & ſa mort donna dans la ſuite occaſion au comte de Richemond de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'heritage de la maiſon de Lancaſtre ſous le nom de Henri VII.

An. 1483.

CX. Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.

On lit avec plaiſir dans les hiſtoriens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre ſon autorité faiſoient faire à Louis XI. durant les derniers mois de ſon regne. Les danſes de jeunes filles autour de ſon logis, les bandes de joueurs de flute qu'on amaſſoit de toutes parts pour le divertir, les proceſſions qu'on ordonnoit par tout le roïaume pour ſa ſanté, les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup, un grand amas de reliques qu'il ſe faiſoit apporter de tous côtez, les bains du ſang des enfans dont il ſe ſervoit pour adoucir ſes humeurs acres & cuiſantes; tout cela fut mis en œuvre, ſans qu'il pût prolonger ſa vie. Le pape Sixte IV. lui avoit envoïé de Rome beaucoup de reliques. Le ſultan Bajazet II. lui offrit par une ambaſſade ſolemnelle qui vint juſqu'à Marſeille, non-ſeulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Conſtantinople, lorſque cette ville avoit été priſe; mais encore de païer tous les ans à la France une ſomme très-conſiderable d'argent, pourvû qu'il tirât le prince Zizim ſon frere des mains des chevaliers de Rhodes, & qu'il s'aſſurât de ſa per-

CXI. Crainte que Louis XI. a de la mort.

Comines dit Rien en Provence, liv 6 de ſes Memoires, chap. 10.

ſonne. Mais Louis bien loin de vouloir voir les
AN. 1483. ambaſſadeurs, les renvoïa de Marſeille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des chrétiens. Comines dit que la ſainte ampoulle qui n'avoit jamais été tranſportée, lui fut apportée de Reims juſques dans ſa chambre au Pleſſis-lez-Tours.

CXII. Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7. & 12. Mezeray, abreg. chron. tom. 3. vie de Louis XI.

Il avoit fait enfermer ce château du Pleſſis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à pluſieurs pointes, avec quarante arbalêtriers qui gardoient les foſſez durant la nuit. Quatre cens archers ſe promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de perſonnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ſes domeſtiques qu'il eſtimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler d'autres affaires que de celles qui regardoient ſon autorité & la conſervation du roiaume; il leur donnoit avec profuſion, & ſur-tout à ſon medecin nommé Jacques Coctier, qui tiroit de ce prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce medecin avoit pris un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit. Je ſçai bien, lui diſoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'enverrez, comme vous faites d'autres; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effraïoit tellement le roi, qu'il n'oſoit lui rien refuſer, & ſouffroit patiemment toutes ſes brutalitez & ſes inſolences, quelque délicat qu'il fut ſur l'article du reſpect qui lui étoit dû.

Le roi qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croïoit par-là prolonger ſes jours, avoit entendu parler d'un

saint hermite de Calabre appellé François de Paule qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de sa sainteté & de ses miracles s'étant répandu au de-là de l'Italie, vint jusqu'à la cour de France ; & Louis XI. prit la résolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter pour l'établissement de son ordre & pour lui-même. Mais aïant appris que le saint n'avoit point été touché de ses promesses, il en fit parler au roi de Naples par son ambassadeur, & ce prince qui se soucioit peu de retenir le saint dans ses états, fit ce qu'il pût pour l'engager à donner cette satisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne tenteroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cens lieuës pour satisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des voïes basses & trop humaines. Louis que le mal rendoit impatient, n'aïant pas réussi de ce côté-là, s'adressa au pape Sixte IV. qui envoïa deux brefs l'un fort près de l'autre au saint hermite, pour l'obliger d'aller incessamment trouver le roi. François, sans déliberer davantage, se mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louis XI. qui l'étoit venu querir. Il passa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Ostie pour prendre la route de France où il arriva.

AN. 1483.

CXIII. Il fait venir à sa cour saint François de Paule.

Aussi-tôt que le roi eut appris l'arrivée du saint en France, il en eut tant de joie qu'il fit présent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourse de dix mille écus ; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dauphin son fils de l'aller recevoir à Amboise ; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'estime & de respect. Le saint arriva au château du Ples-

CXIV. Le saint arrive en France, & se rend au Plessis.

Mem. de Comines, l. 6, c. 7. & 8.

AN. 1483. ſis le vingt-quatriéme d'Avril de l'année précedente 1482. & le roi étant allé au-devant de lui accompagné de ſa cour, le reçut avec autant d'honneur & de ſoumiſſion, dit Comines, que ſi ç'eût été le pape. Il ſe jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire en ſorte que Dieu voulut lui prolonger la vie. Le ſaint lui fit entendre que la vie des rois à ſes bornes comme celle des autres hommes, & qu'au lieu de prétendre que Dieu voulut changer ſur cela ce qu'il a une fois arrêté, & qui eſt immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y ſoumettre. Le roi le fit loger dans la baſſe-court du château, dans un petit appartement proche la chapelle de ſaint Matthieu, & il lui donna un interprete nommé Ambroiſe Rembaut qui ſçavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même tems deux de ſes officiers du ſoin de ſa ſubſiſtance & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans ſon voïage.

CXV. Divers entretiens du ſaint avec le roi

Le ſaint hermite alloit ſouvent entretenir le roi des affaires de ſon ſalut : & comme l'aſſure Comines qui y étoit preſque toujours preſent, il parloit à ce prince avec tant de ſageſſe & d'élevation, qu'on étoit perſuadé qu'il étoit inſpiré de Dieu, & que c'étoit le ſaint Eſprit qui parloit par ſa bouche : car de lui-même il n'étoit pas capable de penſer & de parler comme il faiſoit, n'aïant aucune teinture des lettres. Auſſi la veneration que le roi, les princes & les ſeigneurs de la cour les mieux ſenſez avoient pour lui, n'empêcha pas que pluſieurs courtiſans ne ſe mocquaſſent de ſa ſimplicité, & ne l'appellaſſent le bon homme par dériſion ; ils le tournoient même en ridicule ſur ſes habits, ſes cheveux qu'il n'avoit jamais coupez, & tout ſon exterieur négligé. Le me-

decin du roi Jacques Coctier fut du nombre de ces derniers, par je ne ſçai quelle baſſe jalouſie qui le porta à faire ſouvent tenter par le roi même le déſintereſſement du ſaint & ſon amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unit à lui en 1483. pour diſpoſer enfin le roi à la mort qu'il craignoit tant. AN. 1483.

CXVI. Précautions qu'on prend pour lui annoncer ſa mort.

Ainſi Louis XI. ſe ſentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'Amboiſe le dauphin ſon fils, & lui repeta les inſtructions rapportées plus haut. Comme il eut une troiſiéme rechûte le vingt-ſixiéme d'Août avec les mêmes ſymptômes, l'on crut être obligé de lui repreſenter qu'il n'avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit ſe préparer pour l'autre. La commiſſion étoit délicate; ce prince avoit dit plus d'une fois en pleine ſanté, que quand l'on verroit approcher ſa fin, l'on évitât avec ſoin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît ſimplement de mettre ſa conſcience en bon état; parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, ſans perdre connoiſſance, & ſans reſſentir dans toutes les parties de ſon corps des convulſions qui l'emporteroient à l'inſtant. Olivier le Daim & quelques autres domeſtiques l'avoient entendu parler ainſi, & ſçavoient d'ailleurs que jamais perſonne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préſervatifs pour s'en garentir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle, & ils s'en acquitterent même ſans garder aucunes meſures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir, n'aiez plus d'eſperance en ce ſaint homme, c'eſt fait de vous ſûrement; & pour cela penſez à votre conſcience, car il n'y a plus de remede. Chacun lui dit quelque mot;

Vide ſupr. n. 84.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 12.

C'étoit ſaint François de Paule.

& le roi leur répondit. J'ai eſperance que Dieu
AN. 1483. m'aidera, car par avanture, je ne ſuis pas ſi malade que vous penſez.

CXVII. Il conſerve tout ſon bon ſens juſqu'à ſa mort.

Ceux qui l'avertirent de penſer à la mort, furent aſſez heureux pour être écoutez. Il recommanda le dauphin ſon fils au ſeigneur de Beaujeu ſon gendre, il envoïa le chancelier porter les ſceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidele & à le bien ſervir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement de ſes troupes à des Cordes, à qui il falloit défendre d'executer l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoïer inceſſamment les Anglois au-de-là de la mer, parce que le dauphin étoit trop jeune pour ſe débaraſſer habilement d'une ſemblable affaire; ſoit qu'elle réuſſît ou qu'elle ne réuſſît pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans conſerver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon ſens. Il vécut encore quelques jours ſans ſe plaindre dans ſa maladie, il reçut tous les ſacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de dévotion, parlant toujours de Dieu, & récitant quelques prieres à la ſainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne mourir qu'un ſamedi. Ce qui arriva, puiſqu'il mourut le ſamedi trentiéme du mois d'Août à huit heures du ſoir, dans la ſoixante-uniéme année de ſon âge & la vingt-troiſiéme de ſon regne, au Pleſſis-les-Tours. Il ordonna que ſon corps fut porté à Nôtre-Dame de Clery près d'Orleans, où il avoit une très-particuliere dévotion; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette égliſe, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunica-

CXVIII. Mort du roi Louis XI.

Mem. de Comines, c. 12. du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. lib. 25.

tion

tion contre ceux qui feroient tranſporter ſon corps ailleurs. AN. 1483.

C'étoit un prince, dit Comines, fort ſage dans l'adverſité, très-habile pour penetrer les interêts & les penſées des hommes, & pour les tourner à ſes fins, furieuſement ſoupçonneux & jaloux de ſa puiſſance, très-abſolu dans ſes volontez, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup ſon peuple, & en même temps le meilleur des princes de ſon ſiécle. Le même auteur dit, qu'il ne le vit jamais tranquille & content; qu'il étoit toûjours agité par quelque chagrin; qu'il étoit fort attaché à ſon épouſe, ſans aimer aucune autre femme; que quand il étoit en guerre, il ſoupiroit après la paix; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit ſupporter que la guerre. Il étoit aſſez inſtruit, ayant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élemens d'aſtrologie, & l'on aſſure que ce fut lui qui compoſa le livre intitulé, le roſier des guerres, pour l'inſtruction de Charles VIII. ſon fils; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recueils, l'un de la pragmatique ſanction, l'autre ſur les droits de la France par rapport au royaume de Naples, pour l'inſtruction du même dauphin. Il enrichit la bibliotheque du Louvre d'un grand nombre de manuſcrits. Robert Gaguin general des Mathurins, qui écrivoit l'hiſtoire de France, fut ſon bibliothequaire. Il dreſſa lui-même les ſtatuts pour l'ordre de ſaint Michel, & l'on y voit un article qui porte, qu'il y auroit toûjours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'hiſtoire de cet ordre.

Comines, ibid. c. 13. Paul. Æmil. l. 3. c. 7.

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées

de la pierre, en permettant aux chirurgiens de
AN. 1483. Paris à en faire l'eſſai ſur un franc-archer condamné à être pendu ; l'épreuve ſe fit & l'on réüſſit, le franc-archer fut gueri & vécut longtemps après. Le diſcernement des eſprits étoit admirable dans ce prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les meſures & tous les poids du royaume à un ſeul, & de faire dreſſer une coûtume generale pour toutes les provinces. Il vouloit que la juſtice fût exactement renduë aux particuliers. Il inſtitua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462. & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & ſe confeſſoit toutes les ſemaines, faiſant ſouvent des pelerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coûtume de ſonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à ſon chapeau une image de Notre-Dame qui n'étoit que de plomb, & la baiſoit ſouvent, ſur-tout lorſqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faiſoit faire aſſez frequemment des proceſſions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit liberalement aux égliſes. Mais avec toutes ces bonnes qualitez, il n'en manquoit pas de mauvaiſes. Mezerai dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille perſonnes, la plûpart ſans forme de procès, pluſieurs noyez, d'autres précipitez en paſſant ſur une baſcule, d'où ils tomboient ſur des roüës armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conſeil que de lui ſeul; il ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaiſe foi fut plus en regne que dans la ſienne, ſur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

Abr. chron. tom. 3 vie de Loüis XI. in 12.

CXIX. Ses deux mariages & ſa poſterité.

Ce prince n'étant encore que dauphin avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite fille de Jacques I. roi d'Ecoſſe, qu'il épouſa, à ce qu'on croit, en 1436. n'étant

âgé que de quatorze ans, elle mourut en 1445. sans laisser aucun enfant. Il demeura veuf six ans, & il ne se seroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été roi, si la nécessité de ses affaires ne l'y avoit contraint; il épousa donc pour seconde femme Charlotte fille du duc de Savoïe qui n'avoit alors que six ans; elle fut élevée auprès de sa mere jusqu'à treize ans, qu'elle alla trouver son époux en Flandre. Il en eut dès la premiere année un fils nommé Joachim duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le second fut Charles qui succeda au roïaume. Le troisiéme nommé François ne vêcut pas longtemps. Il eut encore trois filles, le P. Daniel n'en met que deux; l'aînée mourut dans son bas âge. La seconde fut comtesse de Beaujeu & ensuite duchesse de Bourbon. La troisiéme Jeanne duchesse d'Orleans fonda l'ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par son époux qui devint roi de France & successeur de Charles VIII. sous le nom de Louis XII.

AN. 1483.

S. Marth. genealog. Franc. lib. 8. c. 9.

Le successeur de Louis XI. fut donc Charles VIII. son fils qui avoit treize ans accomplis & deux mois, c'est-à-dire, qu'il étoit majeur suivant l'ordonnance de Charles V. son trisaïeul. Le roi défunt en mourant avoit laissé par son testament l'administration du roïaume à Anne de France sa fille mariée au seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même; elle avoit de l'esprit, de la pénetration, du courage & de la fermeté, en un mot toutes les qualitez nécessaires pour bien s'acquiter de cet emploi; mais la passion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pû prende, ne

CXX. Charles VIII. roi de France lui succede.

furent pas capables d'arrêter les troubles qui
AN. 1483. ſurvinrent à cette occaſion.

CXXI. Quelques princes diſputent du gouvernement.

Les deux contendans à l'autorité de roïaume étoient Louis duc d'Orleans, & Jean II. duc de Bourbon frere aîné du ſeigneur de Beaujeu, le premier quoiqu'il ne fut pas encore majeur, parce qu'il étoit premier prince du ſang; le ſecond parce qu'il avoit épouſé la tante du roi, outre qu'il s'en croyoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'adminiſtration de l'état, parce qu'elle ne pouvoit pas regner. La cour étoit partagée ſur ces trois competiteurs, les deux ducs & la comteſſe de Beaujeu. Comme on ne pût convenir de leurs droits, la déciſion du different fut remiſe à l'aſſemblée des états generaux qu'on tint l'année ſuivante; & juſqu'à ce temps-là tous trois de concert pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnerent à la ſeverité des loix ceux qui avoient abuſé de leur crédit auprès de Louis XI. durant les dernieres années de ſa vie. Olivier le Daim fut pendu, il avoit été premier chirurgien de Louis XI. On l'accuſa d'homicide & d'adultere. Jean Doyac procureur general du parlement fut foüetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris, enſuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud; cette execution faite on le conduiſit en Auvergne dans la ville de Montferrand, lieu de ſa naiſſance, où on réitera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il ſe rétablit dans la ſuite lorſque Charles VIII. alla en Italie. Mezeray met cet évenement l'année ſuivante après la tenuë des états. J'ai ſuivi la chronologie du P. Daniel. Quant au medecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cin-

quante mille écus, & conſerva tranquillement le reſte de ſes biens, ſans que dans la ſuite on l'ait jamais recherché. AN. 1483.

CXXII. Maximilien penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI.

Maximilien d'Autriche délivré par la mort de Louis XI. d'un ennemi puiſſant, crut que le bas âge d'un prince foible lui ouvroit une voïe sûre pour rentrer dans tous les païs qu'il croïoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoïa remontrer aux princes du ſang la violence qui lui avoit été faite, lorſqu'on l'avoit obligé à ſigner le traité d'Arras, offrant toutefois de conſentir au mariage de ſa fille, pourvû que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon dans ſes interêts, en leur promettant du ſecours pour reprendre le comté de Rouſſillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine dans le deſſein de ſe liguer avec lui contre la France. Il fit ſonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ſes deſſeins. On trouve dans Comines l'inſtruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorſqu'il fut envoïé vers les principaux ſeigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle eſt dattée de cette année 1483. de même que celle qui fut donnée à Gaſpard de Lopia pour le roi de Caſtille, une autre aux ſieurs de Longüeil & de Branges pour le duc de Bretagne; une quatriéme au ſieur de Fay pour le duc de Lorraine: une cinquiéme aux ſieurs de Toulongeon & d'Autrey pour les Bourguignons; une ſixiéme enfin à ce dernier ſeul pour tâcher de gagner le ſeigneur de Neufchâtel fils du maréchal de Bourgogne, qui uſant de la liberté du temps, avoit quitté le ſervice de Maxi-

Mem. de Comines, to. 1. édit. de 1723. p. 333. & ſuiv.

milien pour ſe donner au roi Louis XI.

AN. 1483. CXXIII. Conjuration à Genes contre Bapt. Fregoſe.

Les troubles continuoient toujours à Genes, où les habitans conſpirerent contre Baptiſte Fregoſe dont ils ſe plaignoient fort à cauſe de ſa ſeverité & de ſon orgueil inſupportable. Le chef de la conſpiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoſes y étoient même entrez, juſqu'au cardinal Paul Fregoſe oncle de Baptiſte & archevêque de la ville. La conſpiration alla ſi loin que ce même Baptiſte qui étoit doge depuis l'an 1478. fut contraint de ſe retirer ſecretement. Il adoucit l'ennui de ſon banniſſement volontaire par la compoſition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il compoſa en Italien neuf livres d'exemples memorables ſur le modele de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à ſon fils Pierre. Camille Ghilini de Milan, l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519. à Bâle en 1541. & ailleurs. Il compoſa encore la vie du pape Martin V. & fit un traité des femmes ſçavantes.

Augustin Schiaffim, hiſt. Eccleſ. Genu. ad annum 1482.

Voſſius de hiſtoric. latinis.

Fulgos l. 9. c. 6. ad fin.

CXXIV. Troubles dans le roïaume de Boheme.

La Boheme étoit auſſi agitée par les differentes perſécutions que les Huſſites ſuſcitoient aux catholiques. Les premiers chaſſerent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les religieux à ſe retirer, & ruinerent entierement les monaſteres qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladiſlas ne pouvant réſiſter ni à ces heretiques, ni à Matthias roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & ſans experience, laiſſoit ces déſordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de ſe rendre maître de la Boheme dont le roi toutefois ſe mit en devoir de châtier les heretiques. Mais les fils du roi défunt Georges Pogebrac l'appaiſerent en lui faiſant quelque ſatisfaction. Le repentir ne fut pas ſincere: la douceur & la trop grande

Dubrav. lib. 31. Krantz 13. Vandal. 38.

facilité du prince les rendirent ſi inſolens, qu'un d'entre eux aïant vû le roi de Boheme aux fenêtres de ſon palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haïſſoit le calice, voulant parler de la communion ſous les deux eſpeces. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du roïaume, mais il fut la dupe de ſon ambition. AN. 1483.

CXXV. Il ſe forme un parti en Angleterre contre l'uſurpateur Richard.

En Angleterre l'uſurpateur de la couronne s'abandonna à ſon genie violent, hautain, intereſſé, & mécontenta ſes meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de ſon temps; & ſon reſſentiment fut ſi vif qu'il forma dès-lors le deſſein de détruire Richard. Il ſe retira dans une de ſes maiſons de campagne appellée Brechenot, où l'évêque d'Ely étoit priſonnier. Il découvrit ſon deſſein à ce prélat, qui avoit beaucoup de droiture, & une grande integrité de mœurs; il fit amitié avec lui: il le gagna & ils ſe jurerent l'un l'autre une fidelité inviolable. Marguerite de Sommerſet mere du comte de Richemont, qui étoit comme priſonniere en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de ſon fils, elle alla trouver le duc de Buckingham pour lui recommander ſes interêts. Le duc promit à la comteſſe tout ce qui dépendoit de lui; & dès-lors il prit la reſolution de mettre le comte de Richemont ſur le trône. Il eut même l'adreſſe d'engager les partiſans de la maiſon d'Yorc à favoriſer le comte de Richemont, en lui faiſant épouſer la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Révolte dans le roïaume de Grenade.

Le roi de Grenade ayant répudié ſa femme, dont il avoit eu des enfans, épouſa une chrétienne renegate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle ſe vit élever la rendit ambitieuſe: elle penſa à conſerver le roïaume à ſes enfans,

AN. 1483.

& pour y mieux réuſſir, elle perſuada au roi de faire mourir ceux de ſa premiere femme. Ce prince ſe dépoüillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conſeilloit. Mais l'aîné de ces enfans qui ſe nommoit Mahomet Boabdil, ſe ſauva par le ſecours de ſa mere, & tous deux ſe retirerent à Cadix, & ne penſerent plus qu'à la vengeance. Les grands qui déteſtoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent roi dans l'abſence de ſon pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi ne voyant à ſon retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, ſe retira par la vallée de Lecrim dans la forteresſe de Monducar, & engagea un de ſes freres grand capitaine à faire la guerre au prince ſon fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ſes grandes actions lui avoient acquis le titre de brave.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Iſabelle d'entreprendre la conquête du roïaume de Grenade, & de bannir de toute l'Eſpagne la ſecte de Mahomet, qui y avoit regné près de huit ſiecles. Le jeune prince ſçachant ce deſſein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'oppoſer & à ſon pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le ſiege devant Lucenne place du gouvernement de loz Donzellés. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra qui commandoit un corps de troupes choiſies dans l'Andalouſie, manda au gouverneur de loz Donzelés de le venir joindre avec le petit corps d'armée qu'il avoit compoſé des garniſons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuſe que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laiſſerent pas de marcher en diligence

pour aller ſecourir Lucenne. Mais le jeune roi ne jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le ſiége, & prit la route de Locha avec beaucoup de priſonniers & de butin. Le comte de Cabra le ſuivit de ſi près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en déſordre, & les pouſſa juſqu'au bord de la riviere, où il s'en noïa un grand nombre, preſque tous les autres demeurerent ſur la place, & le jeune roi fut fait priſonnier & conduit à Cordouë. AN. 1483.

CXXVII. L'armée des Maures eſt battuë par les Eſpagnols.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une groſſe armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroïable dégât, auſſi-bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; & après avoir menacé pluſieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba bruſquement ſur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'aſſaut, & fit raſer juſqu'aux fondemens. Après cette expedition, il retourna victorieux à Cordouë. A peine y fut-il, que des ambaſſadeurs du roi priſonnier arriverent, pour traiter de ſa délivrance. Ils étoient chargez d'offrir à Ferdinand & Iſabelle l'hommage perpetuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle ſomme d'argent comptant qu'on voudroit preſcrire Les propoſitions furent acceptées ſur les remontrances que le cardinal de Mendoze fit à Iſabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit auſſi de l'aſſiſter contre ſon pere, à condition qu'il fourniroit trois cens eſclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit païer.

CXXVIII. Le jeune roi ſe rend tributaire de la Caſtille.

Le jeune prince Maure ne fut pas plûtôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade accompagné des plus conſiderables de ſon parti, qui étoient venus le joindre ſur la frontiere: mais

il fut bien étonné d'y trouver les eſprits autant
AN. 1483. choquez contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ſes interêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Caſtille & d'Arragon en étoit la cauſe; & l'on ne pouvoit ſouffrir qu'il eût rendu à perpetuité ſa couronne tributaire de celle de Caſtille. Le mécontentement même alla ſi loin, que pluſieurs quitterent ſon parti pour prendre celui de ſon oncle, & par dériſion ils appellèrent le jeune roi Chianito, c'eſt-à-dire, petit, ou malheureux & infortuné.

CXXIX. Mort de Phœbus roi de Navarre.

François Phœbus roi de Navarre & neveu de Louis XI. voyant que les troubles de ſon royaume qui l'avoient obligé de ſe retirer en France, commençoient à s'appaiſer, quit a cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de ſa mere, de ſes oncles, & d'un grand nombre de ſeigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année précedente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda ſur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Gramont qui avoient ſi long-temps diviſé ſon royaume, & rendit l'autorité aux magiſtrats. Mais à peine fut-il arrivé en Bearn ſa patrie, qu'il mourut le troiſiéme de Février 1483. d'une maladie qui le prit ſubitement. On croit qu'on l'avoit empoiſonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déja de grandes eſperances. Sa ſœur Catherine, princeſſe fort jeune, lui ſucceda, & choiſit Jean d'Albret pour époux parmi pluſieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand roi d'Arragon en conçut tant de dépit, parce qu'il ſe flattoit qu'elle épouſeroit ſon fils fort jeune alors, qu'il ne ceſſa jamais de l'inquiéter, & qu'il employa la violence & l'artifice pour la fruſtrer de ſes états.

Belleforêt, l. 3. c. 149.

AN. 1483.

CXXX. Naiſſance de Martin Luther.

Le célebre hereſiarque Martin Luther vint au monde à Iſlebe le dixiéme de Novembre de cette année 1483. Son pere avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & ſa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de de ſaint Martin, on lui donna le nom de ce ſaint évêque.

CXXXI. Mort du cardinal d'Eſtouteville.

Pendant que l'égliſe recevoit dans ſon ſein celui qui devoit être un de ſes plus cruels perſecuteurs, elle fut privée d'un de ſes plus fermes appuis dans la mort du cardinal d'Eſtouteville, que quelques hiſtoriens placent toutefois dans l'année précedente. Il étoit fils de Jean ſeigneur d'Eſtouteville, & de Marguerite de Harcourt. Il fut d'abord archidiacre d'Angers, enſuite, ſelon quelques modernes, prieur de ſaint Martin des Champs à Paris. On dit auſſi qu'il fut pourvû de l'évêché de ſaint Jean de Maurienne en Savoïe pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Roüen par le pape Nicolas V. Eugene IV. le fit cardinal en 1437. ou, ſelon d'autres, le dix-huitiéme de Decembre 1439. avec le titre de ſaint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta enſuite celui d'Oſtie & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'égliſe. C'étoit un homme intrépide pour la juſtice. Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le nom de *Papienſis*, lui dédia ſes commentaires : & François Philelphe le nomme le ſoutien de l'égliſe. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, ſelon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'égliſe des Auguſtins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-ſeptiéme ſiécle une ſtatuë de marbre avec un éloge qu'Ughel & d'autres hiſtoriens rapportent.

Matthieu, hiſt. de Louis XI. l. 10.

Ughel Italia ſacra. Philelph. l. 23. epiſt. 15. & l. 31. epiſt. 50.

L'autorité du grand pénitencier à Rome

AN. 1484.

CXXXII. Bulles differentes du pape Sixte IV.

aïant été beaucoup diminuée ſous les prédeceſſeurs de Sixte IV. ce ſouverain pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau luſtre; ce qu'il fit par une bulle du neuviéme de May 1484. qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre du même temps, il condamna les chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, qu'on appelloit de Latran, & les hermites du même ſaint, qui diſputoient un peu trop vivement les uns les autres, au grand ſcandale de l'égliſe, touchant l'habit & l'établiſſement des religieux, qu'ils prétendoient avoir été inſtituez par ce grand docteur de l'égliſe. Le pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont étoient habillez les clercs que ce ſaint avoit aſſemblez dans ſa maiſon épiſcopale pour y vivre en commun. Quoique la queſtion, ſi ſaint Auguſtin a été religieux, & s'il en a inſtitué qui vêcuſſent ſous une certaine regle, ait été ſouvent agitée; les parties ne ſont pas encore d'accord enſemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là deſſus, eſt que ce ſaint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monaſtere, comme il avoit fait à Tagaſte; que l'évêque Valere ayant ſçû ſon deſſein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'égliſe, où le ſaint raſſembla des ſerviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la penitence & dans la pauvreté comme lui, aïant déja vendu ſon patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres; qu'il paroit que chacun vivoit du travail de ſes mains dans cette communauté; en un mot, ce qu'il a y de certain, eſt qu'on y obſervoit la regle des apôtres, c'eſt-à-dire, que perſonne n'y poſſedoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit diſtribué à chacun ſelon ſes beſoins.

Bullar. tom. 1. Six. IV. conſtit. 28.

Pennot in præf. hiſt. Cleric. Regul. & lib. 3. c. 24.

Bzov. hoc anno.

M. de Tillemont. vie de S. Auguſt.

Baillet au 28. du mois d'Août.

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les disciples du docteur de l'église le plus humble & le plus pacifique. Les religieux malgré la bulle de Sixte IV. se répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. Dominique de Tréviſe tenoit pour les chanoines reguliers, parce qu'il étoit du même ordre; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, hermites de saint Augustin, attaquoient les chanoines. Coriolan étoit general de l'ordre, & sçavant. Malgré le decret du pape, il composa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Verone écrivit contre cette apologie. Quelque temps après la dispute recommença avec plus d'animosité que jamais, & la question ne fut pas décidée pour cela. Le pape étant mort sur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

AN. 1484.

CXXXIII. Contestation entre les chanoines reguliers & les hermites de saint Augustin.

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican le treiziéme du mois d'Août de cette année, lorsqu'il étoit dans sa soixante & onziéme année commencée, aïant occupé le saint siege treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs traitez, un sur le sang de Jesus-Christ, & un autre sur la puissance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne, qui soûtenoit opiniâtrement que Dieu par sa toute-puissance ne pouvoit pas sauver un homme damné. Ces deux traitez ont été imprimez à Rome en 1471. On a encore de lui

CXXXV. Mort du pape Sixte IV.

Onuph. in Sixt. IV. Ciacon. in eundem Brut. hist. Flor. lib. 8. P. Alexand. hist. Eccles. tom. 1. sæc. XV in 8. Miscell. t. 4. p. 527.

grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubuſſon, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoiſſance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoia la main de ſaint Jean-Baptiſte qui étoit dans le tréſor de ſon pere Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les hiſtoires des Grecs, qu'après la mort de ſaint Jean-Baptiſte ſon corps fut enterré dans la ville de Sebaſte entre le grand-prêtre Heli & le prophete Abdias; que ſaint Luc l'évangeliſte ſe tranſporta la nuit ſur les lieux avec quelques diſciples du ſaint précurſeur, dans le deſſein de l'enlever ſecretement; mais qu'ayant conſideré la difficulté de cette entrepriſe, il en ſépara la main droite qui avoit baptiſé Jeſus-Chriſt, comme la partie la plus noble de ce ſaint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche, où il la laiſſa lorſqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithynie. Ce précieux dépôt fut conſervé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'eſpace de trois cens ans; & lorſque Julien l'Apoſtat entreprit d'abolir le culte & la memoire des martyrs, les fideles cacherent cette relique juſqu'à la mort de cet empereur.

AN. 1434. fait preſent de la main de S. Jean-Baptiſte au grand-maître de Rhodes.

Surius 29. Auguſti, p. 224. Boſius, to. 2. l. 13. & 14.

Juſtinien prince très-religieux ayant fait bâtir le temple de ſainte Sophie, & l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre à Conſtantinople, y fit apporter les plus précieuſes reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguſte la dédicace de ces deux égliſes. La tête & la main de ſaint Jean-Baptiſte furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent reportées l'une à Edeſſe, l'autre à Antioche. Conſtantin Porphyroge-

AN. 1484.

ncie qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le dixiéme ſiécle, ſouhaita fort d'avoir cette main, à cauſe des miracles qui ſe faiſoient à Antioche, & dont le bruit ſe répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette égliſe nommé Job, à dérober cette relique pour en faire préſent à l'empereur, qui la fit mettre dans l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre, où elle demeura juſqu'au temps auquel Mahomet II. prit la ville de Conſtantinople. Ce ſultan la fit dépoſer dans le tréſor impérial avec d'autres reliques dont les chaſſes étoient très-précieuſes; & ce fut de ce tréſor que Bajazet la tira pour en faire préſent au grand-maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les inſtructions néceſſaires dans une choſe de cette conſéquence, la fit enchaſſer dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries, & porter en pompe dans l'égliſe de ſaint Jean de Rhodes.

CXXXVI. Si cette tranſlation de la main de S. Jean-Baptiſte eſt veritable.

Ce récit, quoiqu'aſſez bien circonſtancié par Boſius & par d'autres, n'eſt pas cependant adopté par quelques hiſtoriens, qui diſent. 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les diſciples de ſaint Jean aïent emporté le tronc de ſon corps après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'aïent enterré à Sebaſte ville capitale de Samarie, ſur-tout lorſqu'on penſe à l'oppoſition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il ſeroit vrai que ce ſaint corps eut été tranſporté de Maqueronte à Sebaſte, puiſque ſon tombeau y étoit; les païens ſous Julien l'Apoſtat, l'ouvrirent & brûlerent ſes os vers l'an 362. avec ceux du prophete Eliſée; & les hiſtoriens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur autoriſée par le prince apoſtat, brûlerent avec

Baillet vies des ſaints, in fol. au 29. d'Août, to. 2.

ces saints corps des ossemens de divers animaux, & aïant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il est vrai que Rufin dit que quelques moines mêlez parmi les payens, qui ramassoient ces os pour les brûler, en sauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jerusalem; mais c'est un garant peu sûr que Rufin, lorsque les Grecs gardent un profond silence là-dessus. AN. 1484. *Rufin l. 2. c. 27. & 28.*

3. Si les reliques de ce saint n'ont pas été tirées de Sebaste avant Julien l'Apostat, ou si elles n'ont pas été prises à Alexandrie, elles ont dû être suspectes. Il est vrai qu'on doit respecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous respectons, comme Theodoret de Cyr, saint Gaudence de Bresse, saint Paulin de Nole; mais on n'est pas obligé aux mêmes considerations pour ceux qui n'ont pas la même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuses la main droite du saint précurseur transportée de Sebaste à Antioche par saint Luc, de-là à Constantinople plusieurs siecles aprés, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes les circonstances de cette translation à Constantinople ne contribuent pas à rendre cette histoire fort assurée. *Memoires de M. de Tillemont, tom. 1. pag. 530. not 25. sur S. Jean.*

CXXXVII. Desordres du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jerôme Riario son neveu aux plus grandes dignitez, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de son gouvernement. Le lendemain de sa mort dès le matin plusieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du comte Jerôme pour l'insulter; mais n'y aiant trouvé personne, & voyant les appartemens presque tous démeublez, ils se mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même temps pillerent le peu qu'on y avoit laissé. Ils rompirent les fenêtres

AN. 1484. à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briſerent ou emporterent toutes les colomnes de marbre qui étoient dans ce ſuperbe palais. Le jour ſuivant ils allerent dans le fauxbourg qui eſt au-delà du Tibre, & pillerent deux magaſins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Genois : ils emmenerent enſuite deux batteaux chargez de marchandiſes, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De-là étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes deſordres dans toutes les maiſons des Genois qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du Jubilé, dont Jerôme étoit ſeigneur, enleverent environ cent vaches, un grand nombre de chevres, de mulets, de porcs, d'oyes & de poules, & emporterent beaucoup de viande ſalée & de fromage de Parmeſan. Il y en eut qui allerent à l'égliſe de ſaint Theodore, & enfoncerent la porte des greniers de ſainte Marie la Neuve, en enleverent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, eſperant de le vendre beaucoup plus cherement cette année que la précedente. Les magiſtrats pour arrêter ces déſordres firent publier à ſon de trompe des défenſes ſur peine de la vie, de piller aucunes maiſons : ils mirent des gardes aux portes & ſur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple.

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro, dont ils tuerent le gouverneur & environ une douzaine de ſoldats, & jetterent le reſte de la garniſon par les fenêtres dans les foſſez. Ils s'emparerent auſſi du château de Capranique, après avoir maſſacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini demanda du

secours à ceux de Camerario, & n'aïant pû rien obtenir, il se rendit à composition. L'épouse du comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le comte retourna avec Virginio cardinal des Ursins à l'isle dont il étoit seigneur; ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra suivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à son palais. Dans le même-temps Prosper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnez de plusieurs personnes armées de mousquets. Tous ces troubles furent cause qu'il y eut peu de cardinaux aux obseques du défunt pape, on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'assembla au Capitole, & résolut de prier les cardinaux de poser les armes, & de se rendre tous dans un lieu assuré pour y commencer le conclave. AN. 1484.

CXXXIX. Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.

Le vingt-deuxiéme du mois d'Août le comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'église, après avoir reçû quatre mille ducats que le sacré college lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli, qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garnison en attendant, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du sacré college. Il fut arrêté aussi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virginio & tous ceux de la maison des Ursins, de même que les Colonnes sortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du palais, & qu'il y auroit une tréve pendant deux mois entre les Colonnes & les Ursins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

Le vingt-quatriéme d'Août tous les cardi-

naux s'étant rendus à la tribune de ſaint Pierre, AN. 1484. firent entendre au peuple qu'ils étoient réſolus de lui accorder pluſieurs graces avantageuſes, entr'autres de ne conférer aucuns offices ni benefices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Calixte & Sixte, de faire obſerver exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune ſurvivance pour les charges, & de faire obſerver par tous les catholiques qui reconnoiſſent l'égliſe Romaine l'abſtinence des viandes défendues. Le même jour les cardinaux Colonne, Savelli, des Urſins & Conti, vinrent dans l'égliſe de ſaint Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave ſans aucune inquietude. Le lendemain qui étoit le jour des obſeques du défunt pape, tous les cardinaux ſe rendirent à l'égliſe de ſaint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des déliberations du ſacré college, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armez dans le château Saint-Ange; ce qui ſurprit & allarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comteſſe épouſe de Jerôme en ſortit le vingt-cinquiéme d'Août avec toute ſa famille & la garniſon; ce qui rétablit le calme dans les eſprits.

CXL. Promeſſes que les cardinaux font au peuple.

CXLI. Les cardinaux entrent au conclave.

Le vingt ſixiéme d'Août le ſacré college fut averti que Diophebes fils du comte d'Averſa étoit revenu dans ſes terres, & qu'il avoit repris ſans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les cardinaux au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclave qui fut tenu dans la grande chapelle de ſaint Pierre, & y demeurerent juſqu'au vingt-neuviéme du même mois où l'élection ſe fit en la maniere

Rec. Maſſon in Innoc. VIII.

ſuivante. Le ſamedi ſur le ſoir on alla aux ſcrutins. Le cardinal de ſaint Pierre aux-Liens dit à celui de ſaint Marc qui avoit déja onze voix, que s'il vouloit promettre de donner ſon palais au cardinal d'Arragon fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze néceſſaire afin d'être pape. Mais le cardinal de ſaint Marc n'accepta pas la propoſition, parce que, dit-il, étant élu de cette maniere, il ne croiroit pas que ſon élection fût canonique, & que d'ailleurs ſon palais étant fort proche du château Saint-Ange, il cauſeroit peut-être un mal irréparable à l'égliſe & à toute chrétienté, parce qu'il fourniroit par là un moyen infaillible à ce prince & à ſes ſucceſſeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château, & de ſe rendre maîtres de la ville. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens n'aiant pas réuſſi de ce côté là, ſe ligua avec le vice-chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans ſon parti, de traverſer l'élection du cardinal de ſaint Marc, qui étoit le ſeul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

An. 1484.

CXLII. Maniere dont ſe fit l'élection.

La nuit lorſque tous les cardinaux étoient retirez dans leurs cellules, celui de ſaint Pierre-aux-Liens avec le vice-chancelier, prirent ce temps pour former leur brigue en faveur du cardinal de Melfe, noble Genois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo chevalier, grand capitaine, lieutenant de Naples ſous les rois René & Alphonſe, & ſénateur de la ville de Rome. Ils eſperoient en l'éliſant de gouverner ſous ſon pontificat. Il n'y eut que ſix des plus anciens cardinaux auſquels ils n'oſerent s'ouvrir, ſçavoir Conti, de ſaint Marc, de Gironne, de Liſbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de ſainte Marie in

porticu. Le lendemain ceux de la faction allerent trouver les autres cardinaux & leur dirent qu'ils avoient fait un pape ; & s'étant fait un peu preſſer pour exciter leur curioſité, ils leur nommerent le cardinal de Melfe, & leur dirent qu'ils s'étoient aſſemblez pendant la nuit, & avoient réſolu de lui donner leurs voix. Les anciens cardinaux voïant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puiſqu'ils n'étoient que ſix ou ſept contre dix-huit, cederent au plus grand nombre.

AN. 1484.

CXLIII. Promeſſes qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la ſuite les moyens dont on s'étoit ſervi pour gagner pluſieurs voix, & on apprit que pour y réuſſir, on avoit donné au cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'iſle avec la légation de Boulogne ; au cardinal Colonne le château de Ceperani avec la légation du patrimoine de ſaint Pierre & vingt-cinq mille ducats pour le rembourſer des pertes qu'il avoit faites lorſqu'on avoit abattu & brûlé ſa maiſon, avec promeſſe de lui conferer un benefice de ſept mille ducats de rente, lorſqu'il en vacqueroit un de pareil revenu ; au cardinal des Urſins le château de Serretterre avec la légation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingue. A Martinuſius le château de Capranique & l'évêché d'Avignon. Au fils du roi d'Arragon Montecorvo ; & au cardinal de Parme le palais de ſaint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe, avant ſon élection. A ces conditions ce cardinal fut élû, & eut le nombre des voix néceſſaire.

CXLIV. On élit Jean Baptiſte Cibo cardinal de Melfe.

Auſſi-tôt après ſon élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'égliſe de ſaint Jean de Latran & légat d'Avignon, il donna au cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens & à ſon frere qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres

terres voisines, & promit de faire le dernier general des troupes ecclesiastiques, & d'appeler le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune affaire importante sans sa participation. On donna encore au cardinal des Ursins la garde du palais avec des appointemens considerables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & sortit de Rome fort en colere d'avoir été si maltraité. Personne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parce qu'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Genois; qu'il avoit mené une vie peu reglée, ayant eu sept enfans de plusieurs femmes, enfin parce qu'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voyes illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien, il loue sa douceur & sa bonté, & ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnoisse pour avoir été assez genereux envers les pauvres & les affligez.

AN. 1484.

Onuphr. in Innoc. VIII.

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII.

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII. en memoire d'Innocent IV. son compatriote, & eut pour déviſe ces paroles du psеaume 25. J'ai marché dans mon innocence, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier soin fut de travailler à accorder les differends des princes d'Italie, & réünir avec le saint siege ceux que la trop grande severité de son prédecesseur en avoit éloignez. Il tâcha aussi d'unir les princes chrétiens contre les Turcs, il exhortoit les ambassadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéissance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoïez, il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la guerre, & ajoûtoit que des chrétiens ne

Ego autem in innocentiâ meâ ingressus sum. Psalm. 25.

devoient la faire entre eux que lorſqu'ils y
AN. 1484. étoient contraints. Il envoïa ſes légats à tous les princes pour les engager à s'oppoſer aux Turcs ; mais ſon zele n'eut pas le ſuccès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Urſins, & obligea ces ſeigneurs qui étoient puiſſans à Rome, & qui ſe faiſoient une rude guerre, de ſacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquillité de l'égliſe, & au repos de l'état. Cependant ſa ſainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand roi de Naples, tant parce que ce prince qui étoit vaſſal & feudataire du ſaint ſiege traitoit avec tyrannie les principaux ſeigneurs de ſon roïaume, que parce qu'il refuſoit de païer le tribut dont il étoit redevable à l'égliſe Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après leſquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples payeroit tous les cens dûs à l'égliſe, & qu'il accorderoit le pardon aux ſeigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLV. Mort du cardinal de Bourdeille.

Aubery, hiſt. des cardinaux. Frizon Gallia purp. St Marth. Gall. Chriſt.

L'égliſe fit une perte aſſez conſiderable en cette année, par la mort d'Elie de Bourdeille, cardinal, archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de ſaint François, où il ſe diſtingua par ſa pieté, par ſa doctrine & par ſes talens pour la chaire. En 1447. l'égliſe de Perigueux aïant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou ſon prélat, l'élut évêque, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-quatriéme année de ſon âge. Le pape Nicolas V. approuva cette élection, que le roi Charles VII. avoit agréée, & accorda diſpenſe d'âge au nouveau prélat, qui n'eut rien de plus à cœur que de travailler à l'inſtruction de ſon troupeau, à la réparation des égliſes, & à remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. En 1467. il

il se trouva à l'assemblée generale des états du roïaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement estimer, qu'on l'éleva sur le siége métropolitain de cette ville, que Girard de Crussol lui ceda dans l'année 1468. Dans la suite le roi Louis XI. ayant fait arrêter le cardinal Baluë & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; & voïant que ses remontrances étoient mépriſées, il publia un monitoire contre les infracteurs des immunitez ecclesiastiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entrepriſe contre le clergé. Le parlement traita ce zele d'attentat, & somma ce prélat de révoquer ses censures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta son temporel, & il eut un ajournement personnel. Mais le roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyssel néanmoins donne à entendre que ce prince en conserva un ressentiment secret contre Bourdeille. Ce prélat avoit aussi combattu la pragmatique sanction par un traité fait exprès. Son zele plût à la cour de Rome, & le pape Sixte IV. le récompensa le quinziéme de Novembre 1483. en lui envoïant le chapeau de cardinal, qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifference. Il se retira quelque temps après à la campagne, où il mourut en odeur de sainteté à Artanes près de Tours le cinquiéme de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui se firent à son tombeau, donnerent occasion à Jean de Planis évêque de Perigueux, d'en faire informer exactement dans l'année 1526.

AN. 1484.

Seyssel hist. de Louis XI.

CXLVII. Le jeune Casimir roi de Hongrie, sa pieté & sa vertu.

Casimir roi de Pologne eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le roïaume de Hongrie, il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parce que ce fils étoit extrémement aimé des Polonois pour

ſa vertu & pour ſa pieté. Mais conſiderant qu'il
AN. 1484. avoit encore pluſieurs autres enfans capables de lui ſucceder en Pologne, il y conſentit, & envoya le jeune Caſimir en Hongrie avec une armée pour ſoutenir le droit de cette élection contre le roi Matthias, qui ne ſe croïoit pas légitimement dépoſé. Les irréſolutions du jeune Caſimir, jointes à la lenteur de ſa marche, donnerent à Matthias le loiſir de regagner les cœurs de ſes ſujets, & d'aſſembler ſeize mille hommes pour aller au-devant des Polonois: ce qui obligea le jeune roi à ſe retirer. D'ailleurs le pape Sixte ſe récrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuſte. Il s'en plaignit au roi de Pologne; & celui-ci ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir ſon fils. Le jeune Caſimir ravi de ſe voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, ſe retira dans le château de Dobski, à une lieuë de Cracovie, où il employa les douze années qu'il vécut depuis, à ſe ſanctifier dans la retraite.

CXLVIII. Mort de ce jeune prince.

Il mourut de phtiſie le quatriéme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois, dans la ville de Vilna capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévû ſa mort long-temps avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'égliſe du château dedié ſous le nom du martyr ſaint Staniſlas évêque de Cracovie, lieu de la ſepulture des rois, ſous l'autel de la ſainte Vierge. Sa ſainteté fut atteſtée après ſa mort par un ſi grand nombre de miracles, que l'on compoſa un livre entier de leur hiſtoire. C'eſt ce qui fit avancer les procedures de ſa canoniſation, qui ne furent cependant terminées qu'en 1521.

Gregoire Sovieciki chanoine de Vilna a fait une relation hiſtorique des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

CXLIX. Ordre des

Le nouveau pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'inſtitut des religieuſes de la

Conception, que Beatrix de Sylva d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede. Le ſouverain pontife, à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, les ſoumit à l'évêque ordinaire, & leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conſerver toujours le nom de religieuſes de la Conception de la ſainte Vierge, de porter la robe & le ſcapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ſes compagnes ſuivirent la regle de ſainte Claire, ſans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit ſous la conduite des Franciſcains ou Cordeliers de l'obſervance. Le même pape Innocent par une bulle du cinquiéme Decembre de cette année, donna aux inquiſiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les ſorciers qui commettoient beaucoup de maux, ſur tout en Allemagne, & parmi leſquels il y avoit des clercs.

AN. 1484. religieuſes de la Conception.

Le Mire, origine des religieuſes, l. 5. c. 13.

Les Eſpagnols ſoutenoient toujours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des diviſions qui troubloient ce roïaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir proteſté que leur roi n'avoit pû conclure ſans eux la paix déſavantageuſe dont on a parlé l'année précedente, ramaſſerent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalouſie pour y faire le dégât. Mais dom Louis Hernandez Portocarrero averti de leur projet, les chargea ſi vivement lorſqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils euſſent eu le temps de ſe reconnoître, & de ſe mettre en bataille : d'un autre côté le marquis de Cadix qui ne cherchoit qu'à ſe venger de ſa défaite, les aïant rencontrez dans leur retraite après avoir été battus, leur donna ſi

CL. Guerre des Eſpagnols contre les Maures.

Mariana hiſtor. Hiſp. lib. 25.

rudement la chaſſe, qu'ils furent contraints
AN. 1484. de ſortir de l'Andalouſie, après y avoir perdu preſque tous leurs ſoldats, leurs enſeignes, & leur bagage. Ce marquis marcha enſuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur; & en aïant chaſſé les Maures, il mit en leur place des Chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais ſuccès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune roi, qui ne croïant pas ſa vie en ſûreté avec eux, ſe retira à Almerie. Zagal ſon oncle averti de ſa ſortie, ne manqua pas d'en profiter; il ſe préſenta devant Grenade, & y fut reçu avec beaucoup de joïe. A peine en fut-il maître, que le déſir de regner le porta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Iſabelle informez de ces diviſions, firent avertir le jeune roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui ſuivoient ſon parti; qu'ils prétendoient même que la guerre ſe fit à ſon profit; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, ſi les gouverneurs des places frontieres étoient demeurez en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de ſon oncle, que leur veritable interêt conſiſtoit à obſerver la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune prince qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que de ſe fier à ſes ennemis, aſſura les rois catholiques qu'il ne s'oppoſeroit point à leurs deſſeins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainſi Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le roïaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'aſſaut la ville d'Alores, & effraïa tellement celles

d'Alocayne & de Setenil, qu'elles se rendirent. Comme l'hiver approchoit, le roi catholique donna des quartiers d'hiver à ses troupes, & s'en alla à Seville. AN. 1484.

CLII. Contestations en France au sujet du gouvernement.

Il naquit pour lors d'assez grandes contestations en France au sujet du gouvernement du roïaume. Le duc d'Orleans qui y prétendoit, crut que pour fortifier son parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui servir de retraite en cas qu'il eût du dessous. L'occasion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déja parlé, & qui de fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal ministre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit si tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange Jean de Châlons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'est ce qui fit entrer ce seigneur dans une conjuration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla investir le palais du duc, où l'on croïoit trouver le favori; on foüilla par tout sans excepter son appartement; mais Landais s'étant retiré à sa maison de la Pabautiere, on s'y transporta pour se saisir de lui. Il fut assez adroit pour se sauver, & se réfugier dans le château de Poüancé, où il demeura caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que le duc informé du lieu où il étoit, l'envoïa querir avec une bonne escorte. A son retour le duc fit faire le procès aux conjurez; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirez en France pour demander du secours, s'adresserent à la dame de Beaujeu, sans voir le duc d'Orleans: ce qui irrita fort ce dernier.

AN. 1484. Landais informé que ce duc n'étoit pas ſatisfait du gouvernement, & voïoit avec chagrin la comteſſe de Beaujeu maîtreſſe de toutes les affaires, engagea le duc de Bretagne ſon maître à lui écrire, pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient ſoulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'aſſurant que ce voïage ne lui ſeroit pas inutile. Le duc d'Orleans reçut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il ſe flattoit que cette occaſion pourroit lui procurer l'avantage d'épouſer l'heritiere de Bretagne, le duc n'aïant point d'enfans mâles; qu'il lui ſeroit aiſé de s'inſinuer dans le cœur du pere & de la fille, & que quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obſtacle, puiſqu'il pourroit aiſément obtenir la diſſolution de ſon mariage; qu'enfin il ſeroit plus en état de recouvrer le duché de Milan que les Sforces lui avoient uſurpé. Le comte de Dunois ſon principal confident, appuïa ce deſſein, & le duc d'Orleans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon, qui vint les joindre à Blois. La comteſſe de Beaujeu informée que l'entrevûë s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agiſſent contre elle, leur fit ordonner par le roi de ſe rendre inceſſamment en France pour aſſiſter aux états de Tours & à ſon ſacre. Les princes ne purent refuſer d'obéïr, ils quitterent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orleans, à qui l'heritiere fille du duc plaiſoit fort, & qui commençoit à en être aimé.

CLIII. Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne auprès du duc.

CLIV. Ouverture de l'aſſemblée des états à Tours.

L'ouverture des états ſe fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484 quoique Mezeray les place ſans raiſon dans le mois de Janvier. Le roi accompagné des princes du ſang & de tout ce qu'il y avoit de plus grands

dans ſon roïaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort ſon chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita fut celle qui regardoit la perſonne du roi, & le gouvernement du roïaume. La comteſſe de Beaujeu qui avoit rendu ſa brigue aſſez forte par le rappel de quelques ſeigneurs exilez ſous Louis XI. & qui craignoit le duc de Bourbon ſon beau-frere beaucoup plus que le duc d'Orleans, penſa à le faire déſiſter de ſes prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le duc. Elle y réuſſit, elle lui fit donner la charge de connétable de France, quoique ſa foibleſſe & ſes infirmitez le rendiſſent incapable des fonctions de la guerre. Ainſi par le déſiſtement de ce duc, la comteſſe de Beaujeu fut chargée par les états non pas de la régence du roïaume, parce que Charles VIII. étoit majeur & avoit plus de quatorze ans, mais du ſoin de la perſonne du roi, juſqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même; & pour détacher du duc d'Orleans ceux qui lui étoient trop favorables, la comteſſe n'eut l'admiſtration des affaires qu'à deux conditions. L'une que les princes du ſang entreroient dans le conſeil étroit où le roi ne pourroit conclure aucune choſe importante ſans le conſentement de la plus grande partie; l'autre que les états choiſiroient douze perſonnes de leurs corps qui y auroient voix déliberative & déciſive. Enfin les ſuffrages furent ſi generalement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orleans n'eut que ceux de ſon appanage.

AN. 1484.

CLV. Les états ajugent à la comteſſe de Beaujeu le gouvernement du roïaume.

Dans une autre ſéance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris, fit un long diſcours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations

CLVI. On y examine les griefs du clergé de France.

An. 1484. de la cour de Rome, & ſupplia le roi de délivrer l'égliſe Gallicane dont il étoit le protecteur, des exactions onereuſes de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point ſouffrir que le pape fit quelque choſe au préjudice de la pragmatique ſanction contre les libertez de l'égliſe de France, les droits du roi & les canons des conciles de Conſtance & de Bâle. Il conclut enfin que s'il ſe trouvoit quelque choſe d'injurieux au ſaint ſiége dans les decrets de la pragmatique, les trois états du roïaume étoient prêts de déferer au jugement du concile general qui devoit ſe tenir. La ſéance ne ſe paſſa pas ſans conteſtation: l'archevêque de Lion qui étoit le cardinal de Bourbon avec un autre archevêque forma oppoſition à tout ce que le docteur venoit de dire; & l'on ne voulut rien déterminer là-deſſus, parce qu'on ne vouloit pas ſe broüiller avec le pape, & qu'au commencement d'un regne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état.

Obſervat. ſur l'hiſt. de Charles VIII. pag. 404.

CLVII. Plaintes de la nobleſſe aux états.

On fit quelque attention à la requête de la nobleſſe, qui ſe plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arriere-ban trop à charge aux gentilshommes, du refus qu'on leur faiſoit de chaſſer ſur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au roi, des vexations qu'on leur faiſoit à ce ſujet. Louis XI. avoit éte ſi jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à ſon avenement à la couronne, & défendit ſur peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes la chaſſe & la venerie en troupe ou ſeul ſans une permiſſion nouvelle & par écrit de ſa majeſté. Cette loi étoit ſi generale qu'elle s'étendoit juſqu'aux princes du ſang; & l'on croit que ce reglement fut la principale occaſion de la guerre du bien public. La nobleſſe s'en plaignit, & le roi qui ne vouloit pas

l'aigrir, la rétablit dans ſes droits pour la chaſſe, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore; avec promeſſe qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban ſans une extrême néceſſité. AN. 1484.

CLVIII. Le tiers état ſe plaint auſſi.

Le tiers état fut de même oüi dans ſes griefs. Il ſe plaignit fort de la diſette d'argent dans le roïaume, cauſée par le tranſport que les légats du pape en faiſoient lorſqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faiſoit auſſi beaucoup paſſer dans les autres païs étrangers par le moïen des foires de Lion. Il s'étendit fort ſur les continuels paſſages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, ſur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & ſans pitié, ſur la contrainte qu'on faiſoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fuſſent ſujets à la taille. Il demandoit auſſi qu'on rétablît la gendarmerie ſur le même pied qu'elle étoit du temps de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire ſous Louis XI. & qu'on le confirmât dans ſes anciens privileges, auſquels on avoit donné atteinte ſous les regnes précedens. Le roi accorda une partie de ces demandes, & refuſa l'autre: il permit le rachat des rentes, il diſpenſa de l'arriere-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne décida rien ſur ce qui regardoit les légats du pape, & ſur l'argent du roïaume qu'on tranſportoit à Rome. L'aſſemblée des états après avoir été ſi favorablement traitée, ſe piqua de ne pas ceder en civilité, & fit part de ſes biens au roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille qu'on y ajouta pour ſon joïeux avenement. Après quoi

l'on ſe ſépara, en aſſurant le roi qu'on lui ſeroit toujours fidele.

An. 1484.

CLIX. Sacre du roi Charles VIII.

Les états ne furent pas plûtôt congediez, qu'on fit tous les préparatifs néceſſaires pour le ſacre de ſa majeſté, qui fut fait à Reims le trentiéme de Mai; & où ſe trouverent le duc d'Orleans, le duc d'Alençon, le ſeigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoïe comte de Breſſe qui repréſentoient les ſix pairs laïques; le maréchal de Gié faiſant la fonction de connétable. Après cette céremonie le roi vint à Paris, y fit ſon entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecoſſe, confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suiſſes, rappella pluſieurs ſeigneurs exilez, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confiſquez, & ménagea un accommodement entre Jean de Foix vicomte de Narbonne, & la princeſſe de Viane, qui étoient fort broüillez enſemble, juſqu'à vouloir prendre les armes & en venir à une guerre ouverte.

CLX. On a deſſein d'arrêter le duc d'Orleans, qui ſe retire à Vernëüil.

Le duc d'Orleans qui étoit revenu de Bretagne pour aſſiſter aux états & à ce ſacre, ſupportoit avec peine que toute l'autorité fut entre les mains de la comteſſe de Beaujeu; il ſe rendit à Tours, & de-là à Paris où il travailla à ſe faire un parti conſiderable; il aſſiſtoit avec aſſiduité au conſeil. Mais pour contredire la gouvernante du roïaume, & afin de gagner les grands, il leur repréſentoit qu'elle avoit ſupplanté le duc d'Orleans, & que c'étoit un affront qui rejailliſſoit ſur eux. La cour étoit alors à Melun; le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on joüoit devant le roi, une conteſtation qui ſurvint ſur un coup, obligea de conſulter ceux qui étoient

préſens. La comteſſe de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le duc, qui en fut ſi irrité, qu'il s'échappa en injures groſſieres contre l'honneur & la reputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laiſſer un ſi mauvais traitement impuni, aſſembla extraordinairement le conſeil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orleans. Mais il prévint le coup ; & ſur l'avis que lui en donna Jean de Louvain un de ſes gentilshommes, il ſe retira à Verneuil dans le Perche auprès de René duc d'Alençon. AN. 1483.

CLXI. Un grand nombre de ſeigneurs ſe joignent à lui.

Dans ſa retraite il ne penſa qu'à lever des troupes, & ſon crédit joint à celui du duc d'Alençon alla juſqu'à mettre ſur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puiſſant, & le comte de Dunois y fit entrer des perſonnes dont la comteſſe de Beaujeu ſe défioit le moins. Celui dont l'inconſtance la ſurprit davantage fut le duc de Bourbon ſon beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France ; elle apprit qu'il aſſembloit pour le duc d'Orleans des troupes en Auvergne, que le comte d'Angoulême faiſoit la même choſe en Poitou, & que les ſeigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux ; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine qui étoient alors en cour, favoriſoient ſon ennemi, & étoient de ſon complot. Il falloit en prévenir les ſuites fâcheuſes ; & le meilleur remede qu'elle y pût apporter, fut de faire veiller ſur les démarches de ces ſeigneurs, d'éloigner de la perſonne du roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoïer ordre aux gouverneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui paſſeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le duc d'Orleans n'y mît ſa principale reſſource. On arma auſſi quelques vaiſſeaux pour croiſer ſur ces côtes, & l'on envoia

[1] *Saint-Gelais vie de Louis XII.*

des troupes pour s'oppoſer au paſſage de celles
AN. 1484. que les ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient aſſemblées.

Ces démarches déconcerterent le duc d'Orleans, qui écouta quelques perſonnes affidées qu'on lui avoit envoïées pour le ramener à la cour, elles lui promirent de le réconcilier avec la comteſſe de Beaujeu, & de lui faire expedier une amniſtie pour plus de ſûreté. Quelque mauvaiſe opinion qu'il eut de cette comteſſe pour croire qu'elle ſacrifiât de bonne foi le déſir de ſe venger au repos public, il ne laiſſa pas de partir après avoir pris toutes ſes ſûretez, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'inveſtît dans Verneüil; il eut une entrevûë avec la dame de Beaujeu; mais commençant à craindre pour ſa perſonne, il partit bruſquement & ſe retira à Blois, pour y prendre avec ſes amis les meſures neceſſaires à ſes projets. Le comte de Dunois lui conſeilla de commencer par la priſe d'Orleans qui étoit la capitale de ſon appanage. Ses raiſons étoient que par-là les mécontens établiroient leur réputation, & que leurs troupes ſeroient en ſûreté ſous le canon de cette place juſqu'à ce qu'elles euſſent été renforcées par d'autres; & ce conſeil fut ſuivi.

CLXII. Il ſe preſente devant Orleans, dont on lui refuſe l'entrée.

Mais comme la cour avoit penetré les deſſeins du duc, on envoïa promptement dans cette ville Imbert de Batarnay, ſieur de Bouchage, pour confirmer la bourgeoiſie dans la fidelité au roi. Le ſuccès de ſa commiſſion fut ſi heureux, que quand les envoïez du duc arriverent pour demander qu'on y reçût ſes troupes, la bourgeoiſie ferma les portes de la ville, ſe mit ſous les armes, & aſſembla le conſeil où il fut réſolu tout d'une voix de ne pas entendre ces députez ſans le conſentement de la cour. Le duc d'Orleans y vint lui-même; mais on

lui fit le même compliment de dessus les murailles ; on lui répondit qu'on étoit au desespoir de l'incivilité dont on usoit à son égard, mais qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir au roi, dont on venoit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le duc n'avoit pas une armée assez nombreuse pour forcer la ville, n'étant composée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de temps après il vint à Paris pour tâcher d'engager le parlement dans ses interêts. Ce fut Denis le Mercier son chancelier qui porta la parole, les chambres assemblées, il exagera beaucoup l'ambition démesurée de la comtesse, & se plaignit qu'on eut attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie premier président, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le prince à rentrer dans son devoir, & à considerer ce que la qualité de prince du sang exigeoit de lui ; c'est ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du roi commandée par le seigneur de la Trimoüille s'avançoit vers Orleans. AN. 1484.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.

La comtesse de Beaujeu crut qu'il étoit absolument necessaire de mener le roi contre le duc d'Orleans, quand ce ne seroit que pour obliger la meilleure partie de ses troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur seroit autrement impossible d'éviter le crime de rebellion, puisqu'elles combattoient contre leur roi. La cour arriva devant Beaugency avant que le duc d'Orleans eut eu le tems de se fortifier. L'armée roïale étoit beaucoup superieure à celle du duc ; & le comte de Dunois sentit le besoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il persuada au duc d'envoïer un heraut à la Trimoüille pour en-

trer en négociation. Le general y consentit, & sur ce consentement on lui envoya le comte de Dunois pour traiter au nom du duc. La Trimouille qui avoit reçu ses instructions de la cour, demanda que le duc d'Orleans renvoïât ceux qui l'avoient suivi, & qu'il remît Beaugency au roi. Ce qui lui fut accordé; mais avant que sa majesté ratifiât le traité, on y ajouta deux autres articles. L'un que le comte de Dunois seroit relegué de-là les Alpes, & confiné dans la ville d'Ast en Piémont, jusqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller; l'autre que le duc d'Orleans se retireroit dans la ville capitale de son appanage, après avoir désarmé & renvoié ses troupes.

AN. 1484.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.

Beltar. in vita ducis Aurelian. lib. 4.

Quelque dures que fussent ces conditions, il fallut s'y soumettre; & le comte de Dunois qui gouvernoit absolument le duc d'Orleans, & qui étoit si avant dans sa faveur, qu'ils ne pouvoient se passer l'un de l'autre, se fit un merite de s'en séparer, & crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à sa consideration. Il prit sans peine le chemin de Piémont; & les autres princes obtinrent leur grace chacun en particulier. Le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême, à condition qu'ils congedieroient leurs troupes; Alain d'Albret en mettant bas les armes. Et dès-lors la comtesse de Beaujeu qui ne comptoit pas beaucoup sur la fidelité des princes, ne pensa plus qu'à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orleans. Comme elle se croïoit redevable de tous ces heureux succès, du moins en partie, à l'obstacle que les mécontens de Bretagne, qui étoient le maréchal de Rieux & d'autres seigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur duc à celles du duc d'Orleans, elle fit solliciter leur rétablissement d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refusée; & Landais poussé par son

CLXV. La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.

mauvais génie, preſſoit de toutes ſes forces la ruine de ces ſeigneurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abbatre leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces ſeigneurs avoient fait touchant la ſucceſſion du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, ſi le duc mouroit ſans enfans mâles; ce qui n'étoit que pour faire peur, puiſque ces ſeigneurs n'étoient pas autoriſez, & que d'ailleurs les filles ſuccedoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles. AN. 1484.

CLXVI. Landais s'y oppoſe, & veut rétablir le comte de Richemont.

Landais pour s'oppoſer à la comteſſe de Beaujeu, avoit beſoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne; il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le ſoutenir au défaut de tous les autres qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroiſſoit ſi mal établi ſur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter ſur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les diſpoſitions avantageuſes où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui depuis dix-ſept ans étoit priſonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru riſque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions, Landais conclut que ſi ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eut contribué par des ſecours conſiderables à le faire monter ſur le trône, il auroit en ſa perſonne un protecteur qu'il pourroit oppoſer à tous ſes ennemis, ou qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite aſſurée où il joüiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adreſſa d'abord à la mere du comte de Richemont qui étoit toujours renfermée dans l'aſile de Weſtminſter. L'exactitude avec laquelle on l'obſervoit ne l'avoit pas empêché de former pour ſon fils un nouveau

Argentré, hiſt. de Bretagne, l. 12.

parti dans lequel elle avoit fait entrer la nobleſſe des provinces de Surrey, de Kent & d'Eſſex, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

AN. 1484.

CLXVII. Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.

Ainſi les propoſitions de Landais furent reçûës avec plaiſir; la mere du comte aſſura qu'elle & ſes amis ratifieroient aveuglément ce qui ſeroit arrêté entre ſon fils & le miniſtre de Bretagne; & Landais auſſi-tôt s'ouvrit au comte, & l'inſtruiſit du veritable état de ſes affaires, lui offrant de le mettre en liberté & d'engager le duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvû que lui-même s'engageât de ſon côté à le proteger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, proteſta de reconnoître toute ſa vie Landais pour ſon liberateur, & ſe chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voies directes ou indirectes. Il ne s'agiſſoit plus que d'y faire conſentir le duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut renduë au comte, on lui équippa une flotte capable de le faire triompher de ſes ennemis, ſi Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & ſi cet honneur n'avoit pas été réſervé à la comteſſe de Beaujeu. Le ſecours qu'on accordoit au comte étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaiſſeaux des plus grands & des mieux équippez qui fuſſent dans les ports de Bretagne. Avec ce ſecours peu conſiderable pour une ſi grande entrepriſe, il réſolut de paſſer en Angleterre; mais ſon embarquement n'arriva que l'année ſuivante.

Bacon. hiſt. Henr. VII.

Fin du vingt-troiſiéme Tome.

TABLE DES MATIERES

Contenuës dans ce volume.

A

ABUS dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs, *page* 24. Dans la juſtice que Louis XI. veut réformer, 254

Adolphe, fils du duc de Gueldres, ſon impieté envers ſon pere, 311

Æneas Sylvius juſtifie le pape contre les plaintes des Allemans, 21. Ses écrits pour la défenſe des droits du ſaint ſiége, 23. Son élection au ſouverain pontificat, 47. Il prend le nom de Pie II. *Voïez* Pie II. Le cardinal de Roüen ſe déclare contre lui, 42. Son ſentiment ſur l'élection qu'on vouloit faire de ce cardinal, 43. Il empêche qu'on ne l'éliſe, 44. Son diſcours au cardinal de Pavie ſur cette élection qu'il détourne, 47

Afrique. Le roi de Portugal y porte la guerre, 183, 330

Aire. Cette ville eſt ſurpriſe par le ſieur des Cordes, 543

Alacer-Seguer, aſſiegé par le roi de Fez qui eſt battu, 105

Alençon (duc d') arrêté & mis en priſon, 16

Alhama, ville des Maures dont le roi d'Arragon ſe rend maître, 555

Allemans, leurs plaintes contre le pape Calixte III. 6. Reproches qu'Æneas Sylvius leur fait, 23. Troubles qui regnent parmi eux, 59. Le pape s'adreſſe à eux pour contribuer à la guerre contre les Turcs, 56. Ils refuſent les décimes au pape, 351

Alphonſe roi d'Arragon, ſe broüille avec le pape Callixte III. 7. Déſordres que ſes troupes font dans le Siennois, 8. Il s'accommode avec les peuples de Sienne, 9. Sa guerre avec les Genois, 19. Il aſſiege Genes & meurt à Naples, 37. Son fils naturel Ferdinand devient roi de Naples, 38

Alphonſe fils du roi de Caſtille eſt mis ſur le trône de ce roïaume, & ſon frere eſt dépoſé, 226. Sa mort peu de temps après, 251

Alphonſe roi de Portugal fait la guerre aux Maures d'Afrique, 36. Il eſt fiancé avec Jeanne de Caſtille, 398. Ses guerres avec Ferdinand d'Arragon, 443. Il vient en France trouver Louis XI. 444. Il eſt arrêté déguiſé, voulant ſe retirer à Rome, *ibid.* Sa mort, 536

Ambaſſadeurs, diſpute entre eux à Mantouë ſur la preſſéance, 77. Arrivée de ceux de France & d'autres roïaumes à Mantouë, 76. & 84. Diſcours de l'évêque de Paris ambaſſadeur de France à cette aſſemblée, 84. Demandes que les ambaſſadeurs de France y font au pape, 86. Leur réponſe pleine de fermeté au même pape Pie II. 89. Secours promis par les ambaſſadeurs pour la guerre contre les Turs, 176. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne diſputent de la preſſéance avec les électeurs de l'empire, 319

Amedée IX. duc de Savoïe, ſa mort & ſes vertus, 359. Il eſt qualifié de bienheureux, 360

Ancone. Le pape y va pour s'embarquer dans le deſſein de faire la guerre aux Turcs, 195. Il y tombe malade & meurt, 197. Les cardinaux reviennent à Rome, 198

André (S.) tranſlation de ſon chef à Rome, 135

André de Chio, martyriſé par les Turcs, 242

André, (évêque de ſaint) gouverneur d'Ecoſſe. Sa mort, 250. Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de ſon

ſucceſſeur, 351

Angeli. (Jean) Ses propoſitions prêchées à Tournay, cenſurées, 561

Angelo-Catto. Sa prédiction ſur la mort du duc de Bourgogne, 437

Angelus. Louis XI. établit la coutume de le ſonner à midi, 357. Elle étoit déja introduite en Italie par le pape Callixte III. 2

Angleterre. Broüilleries & diviſions dans ce roïaume, 64. Le légat du pape les y fomente, 92. La faction d'York y recommence les troubles, 93. La reine de ce roïaume leve une armée contre le duc d'York, 129. Ce duc perd la bataille & eſt tué, *la même.* La reine gagne une ſeconde bataille, 130. Elle perd le fruit de ſes victoires, 132. Son armée battuë par le comte de la Marche, 133. Le roi & la reine ſe retirent en Ecoſſe, 134. La reine va en France ſolliciter du ſecours contre l'uſurpateur, 186. Elle revient en Ecoſſe avec des troupes, & ſon armée eſt défaite, *ibid.* Le comte de Warvik ménage une révolte en Angleterre, 280. L'armée d'Edouard eſt battuë, *ibid.* Edouard eſt rétabli ſur le trône, 327. 328. Le roi Henri & la reine Marguerite empriſonnez, *la même.* Les Anglois déclarent la guerre au roi de France, 401. Le roi d'Angleterre arrive à Calais, 403. Il fait ſa paix. *Voïez* Richard.

Anneau de la ſainte Vierge, diſpute à ſon occaſion entre les villes de Perouſe & de Cluſe, 528

Antonin. (Saint) archevêque de Florence. Sa mort & ſes ouvrages, 71

Appel au futur concile de l'univerſité de Paris & du clergé de Roüen, contre une bulle du pape Callixte III. 6. Révocation de cet appel, 7. Le pape Pie II. défend les appels du ſaint ſiege au concile, 106. Appel du procureur géneral du parlement de Paris pour la pragmatique ſanction. 113. Appel de Sigiſmond duc d'Autriche excommunié par Pie II. 116.

Appel de l'université de Paris contre l'abolition de la pragmatique ſanction, 261. Appel des Caſtillans au concile, 269

Aquilée (cardinal d') ſe joint à Scanderbeg & défait l'armée des Turcs, 29. Sa légation en Allemagne, 342. Remontrances qu'il devoit faire au roi de Pologne, *la même*. Il revient de ſa légation des païs du Nord, 389

Aranda, concile aſſemblé dans cette ville en Eſpagne, 368

Araſte. Le roi de Boheme l'aſſiege contre les remontrances du pape, 245. Les habitans ſont contraints de ſe rendre à compoſition, 246

Archers-francs réformez, & les Suiſſes les remplacent, 516

Armagnac (comte d') puni, 308

Arras (cardinal d') vient en France en qualité de légat, 259. Il ne peut obtenir du parlement l'abolition de la pragmatique, 260. Caractere de ce cardinal, 262

Arras. Aſſemblée dans cette ville pour la paix entre l'archiduc Maximilien & Louis XI. 544. Articles du traité d'Arras, 545. Les habitans d'Arras ouvrent leurs portes à Louis XI. après la mort du duc de Bourgogne, 450

Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Sa mort, 66

Auguſtin (Saint) s'il a été religieux, & s'il a inſtitué des religieux, 538

Avignon. Concile dans cette ville, 50. Quelques cardinaux propoſent l'aliénation de cette ville, 209. L'égliſe d'Avignon eſt érigée en métropole, 398

Autriche (Sigiſmond duc d') ſe broüille avec le cardinal de Cuſa, 114. Il fait mettre en priſon ce cardinal, 115. Le pape l'excommunie, ce qui le fait appeller au concile, 116. Autre excommunication contre ce prince, 130

Auvergne (Jeanne de France ducheſſe d') Sa mort, 547

B

Bajazet & Zizim fils de Mahomet II. ſe diſputent l'empire, 530. Le premier l'emporte, 531. Il fait préſent de la main de ſaint Jean-Baptiſte au grand-maître de Rhodes, 591

Baluë (Jean) cardinal, ſa vie, ſon caractere & ſes mauvaiſes qualitez, 262. Il trompe Louis XI. 290. Il diſſuade le duc de Berry d'échanger la Champagne avec la Guïenne, *la même*. Il travaille à déſunir ces deux princes, 291. Il écrit aux ducs de Berry & de Bourgogne contre Louis XI. 292. Il eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun, 293. Il demeure en priſon ſur le refus du pape de nommer des commiſſaires, 295. Le légat demande ſa liberté à Louis XI. attaqué d'apoplexie, & l'obtient, 516

Baſilides (Jean) duc de Moſcovie, ſecouë le joug des Tartares, 499

Bâle. Bulle de Pie II. pour l'établiſſement de l'univerſité de cette ville, 97. Ce pape retracte tout ce qu'il a écrit ſur le concile de Bâle, 193

Batory défait l'armée des Turcs, 498

Beaujeu (comteſſe de) déclarée gouvernante du roïaume aux états de Tours, 607. Elle veut rétablir les ſeigneurs Bretons, 614. Elle perſecute le duc d'Orleans qui ſe ſauve en Bretagne. *Voïez* Orleans.

Belgrade, aſſiegée par Mahomet II. 2

Benefices. Differend entre le pape & quelques princes touchant leurs collations, 118

Berry (duc de) entre dans la ligue du bien public contre Louis XI. 216. Il va joindre le duc de Bretagne, 228. Il arrive à Etampes avec ce duc, 233. Il ſe raccommode avec le roi auquel il cede la Champagne & la Brie pour la Guïenne, 296. Il meurt empoiſonné, 352

Beſſarion (cardinal)

ſon diſcours au pape Pie II. dans le conclave après l'élection, 49. Il eſt envoïé à l'empereur & aux princes d'Allemagne, 58. Son diſcours à l'aſſemblée de Mantouë, 82. Sa légation en Allemagne ſans aucun ſuccès, 124. Il ſuccede au cardinal Iſidore dans le patriarchat de Conſtantinople, 188. Son avis ſur le mariage du fils de Ferdinand avec la fille du duc de Milan, 223. Il compoſe une apologie de Platon contre George de Trebizonde, 271. Sa légation en France où il eſt mal reçu de Louis XI. 343. Sa mort à Ravenne, 344. Son éloge & ſes ouvrages, 346

Blondus Flavius. Hiſtorien. Sa mort & ſes ouvrages, 189

Boabdil. (Mahomet) aîné du roi de Grenade ſe ſauve & fait ſoulever les Grenadins contre ſon pere, 584. Il ſe rend tributaire de la Caſtille, 585. Son accommodement avec Ferdinand roi d'Arragon, 604

Bohemiens, offrent leur couronne au roi de Pologne, 265. *V.* Pogebrac. Le pape l'offre au roi de Hongrie, 266. Les Bohemiens catholiques le déclarent leur roi, 299. Troubles dans ce roïaume, 582

Bonaventure (Saint) ſa canoniſation, 552

Borgia. (cardinal) ſa légation en Eſpagne & ſon caractere, 347

Borſo. Le pape Paul II. lui donne l'inveſtiture du duché de Ferrare, 323. Son entrée magnifique dans Rome & ſa mort, *la même*

Boſnie. Les Turcs ſe rendent maîtres de cette province, 169. La reine de Boſnie meurt à Rome & laiſſe ſon roïaume au ſaint ſiege, 487

Bourdeille. (cardinal de) ſa mort & ſon hiſtoire, 600

Bourgogne. (duc de) ſon ambaſſadeur à l'aſſemblée de Mantouë, 78. Promeſſe qu'il fait au pape pour la guerre contre les Turcs, 79. Il manque enſuite à ſa parole, 192. Il craint que

la France ne lui déclare la guerre, 127. Conduite de Louis XI. à ſon égard, 146. Ses offres avantageuſes au pape, 173. Sa mort à Bruges, & ſes qualitez, 257. Son fils Charles lui ſuccede, 258. Ce nouveau duc, fait la guerre aux Liegeois & bat leur armée, 258. Il arrête Louis XI. priſonnier dans le château de Peronne, 286. Il s'accommode avec ce prince qui le ſuit à Liege, 287. Il punit les Liegeois, abandonne leur ville au pillage & la fait brûler, 288. Le roi de France veut lui détacher le duc de Bretagne, 296. Il lui déclare la guerre, & lui prend Saint-Quentin & autres villes de Picardie, 309. Le duc de Bourgogne demande la paix à Louis XI. 334. Négociation pour marier ſa fille avec le duc de Guïenne, 336. Louis XI. s'y oppoſe, *là-même.* Paix entre ces deux princes, 337. Le duc échouë devant Beauvais dont il leve le ſiége, 354. Il entre dans la Normandie, *là-même.* Il veut faire ériger ſes états en roïaume, 381. Il ne réuſſit pas pour en trop demander, 383. Ses projets chimeriques & ambitieux, 384. Il prolonge la tréve avec la France, *là-même.* Le duc de Lorraine lui déclare la guerre, 386. Il leve le ſiége de Nuiz, 401. Son armée eſt défaite par les Suiſſes, & il prend la fuite, 423. Le duc de Milan lui demande ſon alliance, 415. Son prétexte pour déclarer la guerre aux Suiſſes, 416. Il aſſiege Morat, & ſon armée eſt entierement battuë, 428. Il fait enlever la ducheſſe de Savoie qui ſe ſauve de ſa priſon, 429. Il eſt tué dans une bataille. 435

Bretagne (duc de) chagriné par Louis XI. 182. On aſſemble les états à Tours contre ce duc qu'on veut mortifier, 216. Il entre dans la ligue du bien public contre le roi de France, 216. Il arrive à Etampes avec des troupes, 253. Louis XI. porte la guer-

re dans ſes états, 283. Il travaille à le détacher du duc de Bourgogne, 296. Il y réuſſit, & ce duc quitte les interêts du duc de Bourgogne. 356

Brezé (Senechal de) tué à la bataille de Montlhery. 233.

C

CAFFA priſe par les Turcs. 397

Calabre (duc de) fait une deſcente dans le roïaume de Naples, 100. Conquetes qu'il y fait, 101. Il eſt enſuite battu par l'armée de Ferdinand, 160. Ses actions en Catalogne, 282. Sa mort, 312

Calcancus (Jean) Sa mort. 488

Callixte III. ordonne des prieres publiques contre les Turcs, 1. Il rend univerſelle dans l'égliſe la fête de la Transfiguration de J. C. 4. Son zele contre les infideles, 6. Il ſe brouille avec Alphonſe roi d'Arragon, qu'il avoit comblé de bienfaits, 7. Il confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mandians, 10. Il révoque cette bulle par une autre contraire, 11. Son zele à engager les princes à la guerre contre les Turcs, 20. Sa mort, 40

Cambray, ſe rend volontairement à Louis XI. 456

Campo-Baſſo trahit le duc de Bourgogne, 412. 432

Canaries (iſles) conquiſes par les Caſtillans, 503

Capiſtran (Jean de) s'attribuë le ſuccès de la défaite des Turcs, 3. Sa mort & ſes ouvrages, 5.

Capranica (cardinal de Fermo) ſa mort, ſon éloge & ſes ouvrages, 55. un autre Capranica fait cardinal par le pape Pie II. 111

Caraffe (cardinal) choiſi pour commander la flotte contre les Turcs, 348. Il revient à Rome après ſes conquêtes, & y entre en triomphe. 349

Cardinaux créez par le pape Callixte, 7. Autre promotion de cardinaux par le pape Pie II. 111.

211. Prérogatives qui leur ſont accordées par le pape Paul II. 203. Depuis quand ils portent le bonnet rouge & l'habit rouge, 204. Promotion de huit cardinaux par le pape Paul II. *ibid.* Devoir des cardinaux, 273. Autre promotion de deux cardinaux, 279. Sixte IV. fait ſes deux neveux cardinaux, 332. Autre promotion de huit cardinaux, 371. Sentiment du cardinal de Pavie ſur cette promotion, 372. Autre promotion de cinq, 535. Autre de ſix, 567. Promeſſe qu'on fait à quelques cardinaux pour leur voix dans l'élection du pape Innocent VIII. 598

Carillo (Alphonſe de) archevêque de Tolede, convoque un concile à Aranda, 368. Il condamne les erreurs de Pierre d'Oſma, 493

Caſimir roi de Pologne, refuſe la couronne de Boheme, 265. Son fils Uladiſlas nommé en ſa place, 300. Le pape refuſe de le confirmer, 306

Caſimir roi de Hongrie, ſa pieté & ſes vertus, 601. Sa mort toute ſainte, 602

Caſtille. Affaires de ce roïaume, 106. 391. Le roi de Caſtille envoïe l'évêque de Leon vers le pape, 117. Le roi de Navarre penſe à lui déclarer la guerre, 130. Guerre entre les Caſtillans & les Maures, 155. La reine de Caſtille met au monde une princeſſe nommée Jeanne, 165. Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre leur roi Henri, 217. Ils veulent faire paſſer Jeanne fille de la reine pour bâtarde, *ibid.* Ils dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place, 226. Troubles dans ce roïaume, 269. Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape, 281. Incurſions des Maures en Caſtille, 314. Affaires de ce roïaume avec celui d'Arragon, 330. Paix entre les Caſtillans & les Portugais, 502. Traité d'alliance entre la France & la Caſtille pour s'oppoſer à Alphon-

ſe roi de Portugal, 486
Catalans, ſe révoltent contre leur roi, & ſe donnent à René d'Anjou, 253
Catherine de Boulogne (Sainte) ſa mort & ſa ſainteté, 191
Catherine de Sienne, ſa canoniſation par Pie II. 136. Diſpute touchant ſes ſtigmates, 566
Cenſure d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique, 314. Autre cenſure touchant les futurs contingens, 315. 561. Cenſure levée des livres des nominaux, 560. Autre cenſure de quatorze propoſitions prêchées à Tournay, 561. Cenſure touchant les indulgences, 564
Cerdaigne & Rouſſillon engagez au roi de France par le roi de Navarre pour trois cens mille écus, 156
Chambre (comte de la) gouverneur de Savoie, arrêté par ordre de Louis XI. 541
Chardons pris pour des lances par l'armée des liguez, 235
Charlemagne. Louis XI. veut rétablir ſa fête dans l'égliſe, 417
Charles VII. roi de France, ſa réponſe au pape Pie II. 58. Ses guerres avec les Anglois, 62. Il refuſe au pape une taxe ſur ſon clergé, 91. Il répond aux plaintes du duc de Bourgogne, 128. Il reçoit des ambaſſadeurs d'Orient, 140. Il croit qu'on le veut empoiſonner, & ſe laiſſe mourir de faim, 141. Sa mort, ſes funerailles, ſa famille & ſes enfans, 142.
Charles VIII. roi de France ſuccede à Louis XI. & eſt ſacré à Reims, 610
Charles VIII. roi de Suede, chaſſé de ſon roïaume, ſe retire en Pologne, 13. Sa mort & ſon ſucceſſeur, 309
Charles duc de Berry. *Voïez* Berry.
Charles duc d'Orleans, premier prince du ſang. Sa mort, 216
Charlier (Gilles) ſa mort & ſes ouvrages, 361
Charlotte de Savoïe, épouſe du dauphin, va

le trouver en Flandres, 31

Charlotte veuve du roi de Portugal eſt reine de Chypre, 98. Elle y eſt troublée par Jacques bâtard de ſon pere, qui s'adreſſe au ſoudan d'Egypte, *là-même*. Ce Jacques s'empare de ſon roïaume, 150

Charolois (comte de) entre dans la ligue du bien public, & ſe met en campagne avec une armée, 228. Il arrive à S. Denis, 229. Il court riſque d'être fait priſonnier à la bataille de Montlhery, 232. Son entrevûë avec Louis XI. à Conflans, 235. *& ſuiv.* Il fait ſa paix avec le roi, 237. Il punit l'inſolence des Liegeois, 238. Méfiance entre ce prince & le roi Louis XI. 254. Il devient duc de Bourgogne après la mort de Philippe ſon pere, 258. *V.* Bourgogne.

Chartier (Guillaume) évêque de Paris, député par les Pariſiens vers le roi Louis XI. 234. Il en eſt fort mal reçû, *là-même*. Il meurt & l'on ſoupçonné le roi de l'avoir fait empoiſonner, 258

Choüart (Jean) lieutenant civil eſt exilé par Louis XI. 234

Chriſtiern, élu roi de Suede en la place de Charles VIII. 13

Chriſtiern, roi de Dannemark. Son voïage & ſa reception à Rome, 380. Sa mort, 537

Chypre. Charlotte veuve du roi de Portugal en devient reine, 98. Jacques bâtard du roi de Chypre la chaſſe & s'empare du roïaume, 150. L'archevêque de Chypre veut s'en rendre maître après la mort de Jacques, 366. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoïe, 367

Cibo (Jean-Baptiſte) élu pape ſous le nom d'Innocent VIII. 598. *Voïez* Innocent.

Cifron pendu par la trahiſon de Campo-Baſſo, 433

Cleves (duc de) ambaſſadeur du duc de Bourgogne à Mantouë, 78. Son refus & ſes of-

fres pour la guerre contre les Turcs, 79

Coctier (Jean) medecin de Louis XI. Ascendant qu'il avoit sur l'esprit de ce prince, 572. Taxe à laquelle on le condamne après la mort du roi, 580

Cologne. Deux concurrens pour l'archevêché de cette ville, 383. Troubles dans cet archevêché, 477

Colonne (Prosper) cardinal, sa mort, 189. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux après la mort de Sixte IV. 594

Comete cheveluë qui paroît au ciel, usage que le pape en fait, 1. 2.

Comines (Philippe) quitte le duc de Bourgogne & s'attache à Louis XI. 356. Bienfaits dont le roi le comble, 357

Commendes. Consistoire touchant les benefices en commendes, 207 Sentiment de M. l'abbé Fleury sur les commendes, 208. Sentiment du cardinal de Pavie sur le même sujet, 372

Commentaires de Pie II. En quel temps ils finissent, 185

Conception de la sainte Vierge. Decret du concile de Bâle touchant cette fête confirmé dans celui d'Avignon, 30. Bulle du pape Sixte IV. sur cette fête, qui est le premier decret de l'église de Rome, 418. Autre bulle du même pape à ce sujet, 565. Ordre des religieuses de la Conception, 603

Concile de Soissons, 14. Reglemens qu'on fait dans ce concile, 14. *& suiv.* Conciles de Madrid & de Tolede en Espagne, 367. Réponse de Sixte IV. à l'ambassadeur de France touchant la convocation d'un concile, 471

Conclave pour l'élection d'Æneas Sylvius au souverain pontificat, 40. *& suiv.* Autre conclave pour l'élection de Paul II. successeur de Pie II. 199. *& suiv.* Conclave pour l'élection de Sixte IV. 321. Pour l'élection d'Innocent VIII. 596

Confession Paschale. Contestation à son sujet

entre les curez & les religieux mandians, 9

Congrégation établie à Rome par Paul II. pour marier de pauvres filles, 279

Conſtantinople, le patriarchat de cette ville rendu venale, 153. Succeſſion de ſes patriarches depuis ſa priſe par les Turcs, *là-même*. Troubles à Conſtantinople après la mort de Mahomet II. 532

Contay, député au roi Louis XI. par le duc de Bourgogne, 423

Corinthe, priſe par Mahomet II. 61

Croye aſſiegé par Mahomet II. 397. L'armée des Venitiens y eſt battuë, *là-même*. Cette ville eſt priſe par les Turcs, 460

Cueva, favori du roi de Caſtille & le galant de la reine, 217. Jalouſie des grands contre lui, *là-même*.

Cuſa (cardinal de) ſes differends avec Sigiſmond d'Autriche, 114. Le duc d'Autriche le fait mettre en priſon, 115. Mort de ce cardinal, 219. Ses ouvrages, 221

Czar. Quel eſt le premier qui a pris ce titre chez les Moſcovites, 501

D

DAIM (Olivier le) député par Louis XI. vers la ducheſſe de Bourgogne, 455. On lui fait ſon procès, & il eſt pendu, 580

Dauphin de France, quitte la cour & ſe ſauve en Brabant, 15. Reception que lui fait le duc de Bourgogne, *ibid.* Sa réconciliation avec le roi Charles VII. ſon pere, 30. Le roi lui refuſe d'aller en Hongrie, 31. Il fait venir dans les Païs-Bas Charlotte de Savoïe ſon épouſe. *ibid.* Il ſuccede à ſon pere & prend le nom de Louis XI. *Voïez* Louis XI. 144

Denis le Chartreux. Sa mort & ſes ouvrages, 337. *& ſuiv.*

Denis patriarche de Conſtantinople ſe démet du patriarchat, 341

Des Cordes ſurprend la ville d'Aire pour le roi de France, 543

Didace, religieux de saint François, sa sainteté & sa mort, 190

Dlugloſſ. (Jean) historien Polonois, sa mort & ses ouvrages, 527

Dominicains, leurs differends avec l'université de Paris, à laquelle enfin ils se soumettent, 12

Doyac (Jean) procureur général du parlement de Paris, est foüetté par deux bourreaux dans les carrefours, 580

Ducas. Son histoire byzantine, 168

E

ECOSSE, troubles dans ce roïaume après la mort de l'évêque de saint André, 250. Les grands s'opposent à la légation de son successeur, 351. Troubles causez par Jacques III. roi d'Ecosse, 491. Les seigneurs se saisissent de lui, & le mettent en prison, 492

Edouard roi d'Angleterre se broüille avec le comte de Warvik, 240. Son armée est battuë, 280. Il est enlevé & mis en prison par le même comte, 301. Il se sauve de sa prison, assemble des troupes & bat l'armée du comte, 302. Il gagne son frere le duc de Clarence & l'engage dans ses interêts, 304. Il arrive à la Haye en Hollande, 305. Il revient en Angleterre avec un secours du duc de Bourgogne, 325. Il bat le comte de Warvik, & remporte une seconde victoire, 327. Il défait l'armée du prince de Galles, *là-même*. Il ne peut obtenir du duc de Bretagne le comte de Richemont, 329. Il déclare la guerre à la France & arrive à Calais, 402. Il fait sa paix avec le roi de France, & se retire, 406. Il fait de nouveaux efforts sans succès pour avoir le comte de Richemont, 489. Il fait mourir le duc de Clarence son frere, 490. Sa mort, 563. Le duc de Glocester pense à usurper la couronne. *Voïez* Glocester.

Eleonore, veuve du

comte de Foix devient reine de Navarre, 503

Eraſme, le temps de ſa naiſſance, & ſes commencemens, 255

Eſtouteville (cardinal d') ſa mort & ſon hiſtoire, 487

F

FACULTÉ de theologie de Paris cenſure quelques propoſitions. *Voiez* Cenſure.

Ferdinand fils naturel d'Alphonſe, eſt roi de Naples, 33. Le pape Calixte lui en refuſe l'inveſtiture, *ibid.* Pie II. lui confirme ce roïaume, 60. Il ne peut s'oppoſer aux progrès du duc de Calabre dans ſes états, 101. Le duc de Seſſa le veut faire aſſaſſiner, 102. Il eſt battu auprès de Sarno, 103. Raiſons que le pape avoit de le proteger, 104. Il envoïe à Rome ſes ambaſſadeurs qui ſont bien reçus du pape, 222. Mariage de ſon fils avec la fille du duc de Milan, *la-même.* Il ſe brouille avec Paul II. 224. Il refuſe les cens à l'égliſe Romaine, 253. Cauſe des brouilleries entre le pape & ce prince, 289. Il fait lever aux troupes du pape le ſiege de Rimini, *la-même.*

Ferdinand frere du roi de Portugal, tué dans une action contre les Maures, 184.

Ferdinand fils de dom Juan roi d'Arragon, épouſe Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 313. Son accord avec Iſabelle devenuë reine de Caſtille après la mort de Henri, 393. Il s'empare de Zamora, & échouë devant Ceuta, 399. Ses guerres avec Alphonſe roi de Portugal, 443. Ses affaires avec les Maures, 463. Devenu roi d'Arragon, il ſe ligue avec le roi d'Angleterre & l'archiduc, 485. Il commence la guerre de Grenade contre les Maures, 554. Il leur prend la ville d'Alhama, 555. Il profite des diviſions du roïaume de Grenade, 584

Ferrette (comté de) Sigiſmond d'Autriche y veut rentrer, 387. Les Suiſſes s'en rendent maî-

tres, 400
Filles pauvres. Congrégation à Rome pour les marier, 279
Flamands. Ils levent une armée en faveur de l'archiduc Maximilien, 507
Fleury. Sentiment de cet auteur sur les benefices en commende, 208
Florence (concile de) reçu par les ſucceſſeurs de Maxime patriarche de Conſtantinople, 556
Florentins. Leur guerre en Italie à l'occaſion de la ſucceſſion de Coſme de Medicis, 268. Pluſieurs Florentins qui avoient conjuré contre les Medicis ſont pendus aux fenêtres de l'hôtel de ville, 466. Le pape excommunie les Florentins, 467. Ils ſont ſecretement aſſiſtez par les Venitiens, 468. Le pape ne veut pas leur accorder la paix, 493. Enfin ils l'obtiennent, 525
Foix (cardinal de) tient un concile à Avignon, 30
Foix (Pierre de) cardinal, ſa mort & ſon hiſtoire, 218. *& ſuiv.* Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre, 269. Mort de ce Gaſton captal de Buch, 360. Sa veuve devient reine de Navarre, 505
Fortiguerra (cardinal) ſa mort & ſes principales actions, 377
Foſcaro (François) ancien doge de Veniſe maltraité par les Venitiens, & ſa mort, 28
Fourbin (Palamedes de) ſeigneur de Souliers en Provence, 518. Il engage le comte du Maine à laiſſer la Provence à Louis XI. *là-même.*
France. Conteſtation dans ce roïaume pour le gouvernement après la mort de Louis XI. 603
François de Paule eſt mandé en France par Louis XI. 573. Son arrivée à Amboiſe & au Pleſſis-lez-Tours, *là-même*. Entretiens qu'il a avec le roi, 574
Frederic empereur, prétend au roïaume de Boheme, 34. Il refuſe la couronne à Matthias roi de Hongrie, 59. Il appaiſe ce prince & Poge-

brac, 60. Il rend au roi de Hongrie la couronne sacrée, 24. Traité entre ces deux princes, 212. Le pape lui envoïe un nonce sur les affaires de Boheme, 246. Diete qu'il convoque à Nuremberg, 267. Son voïage à Rome pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, 274. Son entrée dans Rome & sa reception, 275. Il assiste à l'office de la nuit de Noël, & y chante la septiéme leçon, revêtu d'aube & de tunique, *ibid.* Mesures qu'il prend avec le pape pour la guerre contre les Turcs, 276. Son départ de Rome pour l'Allemagne, 277. Diete qu'il convoque à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs, 317.

Frederic fils de Ferdinand va à Rome, & de-là trouver le duc de Bourgogne, 388

Futurs contingens. Censure de la faculté de theologie de Paris qui les concerne, 315. Le pape Sixte IV. fait un traité sur cette matiere, 316. Erreurs sur les futurs contingens enseignées à Louvain, 361

G

GALEAS duc de Milan. *Voïez* Milan.

Gand (Jean de) Louis XI. demande au pape sa canonisation, 551

Gantois, usurpent l'autorité de la ducheſſe de Bourgogne, 451. Ils jurent la perte de ses deux principaux ministres, 452

Genes, nouveaux troubles dans cette ville pour en chasser les François, 104. Révolte contre eux, 124. Ils sont battus devant Genes & se retirent, 125. Louis XI. cede au duc de Milan le droit qu'il a sur Genes, 217. Les Genois secouent le joug de ce duc, 504. Conjuration des Genois contre Baptiste Fregose, 582

Gennadius se démet du patriarchat de Constantinople, 61. *& suiv.*

Glocester (duc de) veut usurper la couronne d'Angleterre après la mort d'Edouard IV. 569

Ses cruautez & ſes vices *là-même*. Il fait mourir les deux fils du défunt roi Edouard, 570. Il ſe fait couronner roi d'Angleterre ſous le nom de Richard, 571. Il ſe forme en Angleterre un parti contre lui, 583

Graces expectatives, Conſiſtoire à Rome à leur ſujet, 207

Granſon pris ſur les Suiſſes par le duc de Bourgogne, 420

Grenade (Guerre de) contre les Maures. Son commencement, 554. Révolte dans ce roïaume, 583. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand, 604

Gueldres (duché de) uni aux états du duc de Bourgogne, 373

Guïenne propoſée au duc de Berry par le roi Louis XI. au lieu de la Champagne, 270. Mort du duc de Guïenne, 352 Louis XI. après ſa mort ſe ſaiſit de la Guïenne, 353

Guinegate (bataille de) où les François ſont battus, 508

H

HAQUENE'E préſentée au pape pour le roïaume de Naples, 395

Harphius (Henri) ſa mort, 488

Heimbourg (Gregoire de) excommunié par le pape Pie II. 164

Henrique de Portugal, ſa mort. 132

Henri roi de Caſtille, dépoſé, & l'on met Alphonſe ſon frere en ſa place, 226. Le pape ſe déclare en faveur de Henri contre les Caſtillans, 252. Alphonſe meurt, & Henri conſent que ſa ſœur Iſabelle ſoit reconnuë ſon heritiére, *ibid.* Il ſe plaint au pape de quelques évêques qui troubloient ſon roïaume, 269. Il veut marier ſa fille au duc de Guïenne, 313. Il cherche à ſe faire des créatures dans ſon roïaume, *là-même*. Il ſe retire auprès du comte de Plaiſance, 269. Sa reconciliation avec ſa ſœur Iſabelle de Caſtille, 375. Sa mort, 392.

Accord entre Ferdinand & Iſabelle après la mort de ce prince, 393

Henri roi d'Angleterre travaille à réunir les Lancaſtres & les Yorcs, 64. Il envoïe à Mantouë ſes ambaſſadeurs qui y ſont mal reçus, 92. Le parlement ne lui accorde que le titre de roi, & donne au duc d'Yorc le droit de ſucceder, 95. Il retourne déguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier, 240. Il eſt rétabli ſur le trône par le comte de Warvik, 306. Il eſt mis en priſon où le duc de Gloceſter le maſſacre cruellement, 228

Hongrie. Révolutions dans ce roïaume après la mort d'Huniade, 16. Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois, 19. Differend touchant la ſucceſſion des roïaumes de Hongrie & de Boheme, 33. Paix entre la Hongrie & la Pologne, 389

Hugonet & Imbercourt arrêtez par les Gantois qui font leur procès, 453. Ils ſont condamnez à perdre la tête ſur un échaffaut, 454

Huniade (Jean) oblige Mahomet II. à lever le ſiege de Belgrade, 2. Jalouſie entre lui & Jean de Capiſtran au ſujet de ce ſiege, 3. Mort de Jean Huniade, 4. Révolutions dans la Hongrie après ſa mort, 16. On tranche la tête à ſon fils aîné, 18. Son autre fils Matthias eſt mis en priſon, 19

J

JACQUES II. roi d'Ecoſſe tué devant Bonbourg qu'il aſſiegeoit, 122. 185

Jacques bâtard de Jean roi de Chypre, penſe à s'emparer de ce roïaume, 98. Serment que le ſoudan d'Egypte exige de lui, *là-même.* Sa mort, 367

Jaïza, capitale de la Boſnie, aſſiegée & priſe par le roi de Hongrie ſur Mahomet II. 170

Jean-Baptiſte (Saint) Bajazet fait préſent de ſa main au grand-maître des chevaliers de Rhodes, 51. Si la tranſ-

lation de cette relique eſt veritable & bien fondée, 592

Jean, couſin germain du roi de Portugal, ſa mort, 27

Jeanne de Caſtille, fille du roi Henri, réputée bâtarde par les grands de ce roïaume, 166. 217. On veut la marier à dom Juan fils aîné du roi de Portugal; ce qu'elle refuſe, 552. Henri ſon pere veut enſuite la marier au duc de Guïenne frere de Louis XI. 313. Alphonſe roi de Portugal eſt fiancé avec elle, & veut ſoutenir ſes droits, 398

Imprimerie, en quel temps ſon uſage a été introduit à Paris, 316

Indulgences, cenſure d'une propoſition qui les concerne, 564

Innocent VIII. Son élection au ſouverain pontificat, 499.

Inquiſition, ſon établiſſement en Eſpagne, 479. Son hiſtoire & ſon origine, 480. Quels ſont les juges qui compoſent ſon tribunal, 482. Matiere dont on y exerce les jugemens, 483.

Joſeph (Saint) ſa fete établie dans l'égliſe par le pape Sixte IV. 534.

Jouffroy (Jean) évêque d'Arras, ſes commencemens, 148. Le pape le fait cardinal, *là-même*.

Iſabelle de Caſtille, déclarée heritiere par le roi ſon frere au préjudice d'une fille qu'il a, 252. Elle ne veut pas accepter le roïaume que les grands lui offrent, *là-même*. On veut la marier à Alphonſe roi de Portugal; ce qu'elle refuſe, *là-même*. Elle épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon, 313. Elle accouche d'une fille, 314. Elle eſt reconnuë reine de Caſtille après la mort de Henri ſon frere, 393.

Iſidore, patriarche de C. P. ſa mort, 187.

Iſle nouvelle dans la mer Egée, qui paroît tout en feu, 13.

Juan (D.) roi d'Arragon, marie ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 313. Sa mort, 502.

Jubilé réduit par Paul

II. à tous les vingt-cinq ans, 307. La bulle de ce pape eſt confirmée par Sixte IV. 369. Grand jubilé à Rome, 375.

Julien de la Rouere, cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens, légat en France & neveu du pape, 420. Son differend avec Charles de Bourbon vice-légat d'Avignon, *là-même.*

Juriſdiction eccleſiaſtique, cenſure d'une propoſition qui la concerne, 314.

K

KALTEIZEN (Henri) Sa mort & ſes ouvrages, 244.

Kempis (Thomas à) ſa mort & ſes ouvrages, 340.

L

LADISLAS fils aîné d'Huniade perd la tête ſur un échaffaut, 17.

Ladiſlas, roi de Hongrie & de Boheme brouillé avec l'empereur, 25. Le pape travaille à le reconcilier, *là-même.* Il va à Prague pour épouſer Magdeleine de France, & meurt empoiſonné à l'âge de dix-huit ans, 26. On lui fait un ſervice ſolemnel dans la cathedrale de Paris, 27.

Lancaſtre. Ce parti ſe reconcilie avec celui d'Yorc en Angleterre, 64. La guerre recommence, bataille entre les deux factions, 94.

Landais favori du duc de Bretagne, 605. Il s'oppoſe à la comteſſe de Beaujeu, & veut rétablir le comte de Richemont ſur le trône d'Angleterre, 615.

Latran. Chanoines de l'égliſe de ſaint Jean de Latran à Rome, 209. Les Romains y mettent des réguliers après la mort de Paul II. 333. Sixte IV. y rétablit les chanoines ſéculiers, *là-même.*

Lautrec ambaſſadeur de France, ſes demandes au pape Sixte IV. 470. Il eſt mécontent des réponſes que lui fait le pape, 474.

Leſcun gagné & attiré par Louis XI. à ſa cour, 355

Liegeois, punis par le comte de Charolois, 238. Ils ſe révoltent de nouveau & s'emparent de Tongres, 285. On donne aſſaut à la ville de Liege qui eſt abandonnée au pillage, 287. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville, 288. Maſſacre de l'évêque de Liege, 548

Ligue du bien public, ſes cauſes & ſon origine, 182. Progrès de cette ligue en France, 227. Grands ſeigneurs qui y entrent, 216

Louis XI. roi de France ſuccede à Charles VII. 144. *Voïez* dauphin. Changemens qu'il fait dans le gouvernement, 145. Sa conduite envers le duc de Bourgogne, 146. Il confirme ſecretement l'alliance avec les Liegeois contre ce duc, *ibid.* Il déclare qu'il veut abolir la pragmatique ſanction, 147. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 156. Il ſe plaint au pape de ſon procedé, 157. Son mécontentement du pape, 178. Il juge le different entre les rois de Caſtille & de Navarre, 179. Les Eſpagnols ſe raillent de la maniere dont il eſt vêtu, 180. Il entre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne, *là-même.* Antipathie entre ce roi, & le comte de Charolois, 181. Il va viſiter la Flandres, *là-même.* Il cherche à chagriner le duc de Bretagne, 182. Il veut faire enlever le comte de Charolois, 214. Il envoye vers le duc de Bourgogne, 215. Il aſſemble les états à Tours, 216. Il cede au duc de Milan le droit qu'il a ſur Genes, 217. Ce qu'il fait pour s'oppoſer à la ligue du bien public, 229. Son accommodement avec le duc de Bourbon, 230. Il livre bataille à Montlhery, décampe & ſe retire à Corbeil, 233. Il revient à Paris, 234. Il va trouver le comte de Charolois à Conflans, 235. Traité de paix entre ces deux princes, 237. Il s'empare de la Normandie ſur le duc de Berry,

236. Il porte la guerre en Bretagne, 283. Il attire à la cour Tannegui du Châtel qui quitte le duc de Bretagne, *ibid.* Il fait sa paix avec le duc de Bretagne, 284. Il va joindre à Peronne le duc de Bourgogne qui le retient prisonnier dans le château, 286. On ne lui accorde la liberté que par un accommodement, *là-même.* Il accompagne le duc de Bourgogne à Liege, où il court risque d'être pris, 287. Il s'en retourne à Paris après un assaut donné à la ville de Liege, *là-même.* Il propose à son frere la Guïenne au lieu de la Champagne, 290. Il est trahi par le cardinal Baluë, 291. Entrevûë de ce roi & du duc de Berry, 292. Il fait arrêter prisonnier le cardinal Baluë, 293. Il demande au pape des commissaires pour lui faire son procès, 294. Sur le refus du pape, il le laisse en prison avec l'évêque de Verdun, 295. Il donne au duc de Berry la Guïenne pour la Champagne & la Brie, 296. Il veut détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne, *là-même.* Il entreprend de faire révolter les sujets du duc de Bourgogne, 308. Il établi l'ordre de saint Michel, 297. Il prend Saint-Quentin, Amiens & d'autres au duc de Bourgogne, 309. Il s'oppose au mariage au duc de Guïenne avec la fille de ce duc, 336. Il fait sa paix avec le duc de Bourgogne, 337. Il se saisit de la Guïenne après la mort de son frere le duc de Berry, 353. Il établit la coutume de sonner l'Angelus à midi, 357. Il envoie des ambassadeurs au pape, 358. Réponse du pape à ses demandes, 359. Il ménage une alliance avec les Suisses, 387. Il gagne un député du roi d'Angleterre qui vient lui déclarer la guerre, 402. Son traité avec le duc de Bretagne, 414. Ses édits concernant les évêques & les religieux, 419. Il traite avec René d'Anjou roi de Sicile

pour la Provence, 426. *& ſuiv.* Sa reconciliation avec la ducheſſe de Savoïe ſa ſœur, 427. Il donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine, 433. Il penſe à ſe rendre maître des deux Bourgogne, 445. Il demande la cité d'Arras dans laquelle il entre, 449. Il fait mettre en priſon le chancelier de Bretagne, 450. Il ſe ſaiſit des deux Bourgognes. 455. Il veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands, 456. Son ambaſſade au pape Sixte IV. 470. Précautions qu'il prend pour ſa garde, 475. Sa premiere ligue avec les Suiſſes, 476. Sa ſeconde tréve avec l'archiduc, 477. Son traité avec le roi d'Angleterre, 506. Sa foible ſanté lui fait ſouhaiter de faire la paix 511. Il eſt attaqué d'apoplexie, 514. Sa conduite bizarre & affectée, 515. Il reçoit des ambaſſadeurs du roi d'Angleterre, 539. Il a une nouvelle attaque d'apoplexie, 540. Il travaille à appaiſer les troubles de Savoye, 541. Inquietudes que lui cauſe ſa maladie, 549. Il demande au pape la canoniſation du frere hermite Jean de Gand, 552. Crainte extrême qu'il a de la mort, 571. Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours, 572. Il fait venir d'Italie un hermite nommé François de Paule, 573. Précautions qu'on prend pour lui annoncer ſa mort, 575. Mort de ce prince, 576. Enfans qu'il laiſſe, 578. Charles VIII. ſon fils lui ſuccede, 579

Lue (S.) ſi ſon corps a été tranſporté à Veniſe, 171

Lucrece Napolitaine, maîtreſſe d'Alphonſe roi d'Arragon, & mere d'un cardinal archevêque de Naples, 7

Huillier (Jean) curé de S. Germain de l'Auxerrois, exilé par Louis XI. 234

Luter (Martin) ſa naiſſance, 587

M

MAGDELAINE de France fille de Charles VII. promiſe à Ladiſlas roi de Hongre & de Boheme, qui meurt avant le mariage, 25

Mahomet II. aſſiege Belgrade, 2. Il en leve le ſiege, & ſon armée eſt entierement défaite, 3. Il prend Corinthe & rend le Peloponeſe tributaire, 61. Il ſe rend maître de l'empire de Trebizonde, 152. Il propoſe une alliance au roi de Naples, 222. Avis des cardinaux ſur cette alliance avec les Turcs, 223. Mahomet fait vœu d'exterminer tous les chrétiens, 302. Il prend la capitale de l'iſle de Negrepont, 310. Il l'abandonne au pillage & met tout à feu & à ſang, 311. Il entreprend le ſiege de Rhodes, 518. Son grand viſir en leve le ſiege, 522. Sa mort, 529

Malateſta excommunié par le pape Pie II. 136. Autre excommunication portée contre lui & ſon frere, 164. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta, 288

Manichéens chaſſez du roïaume de Boheme, 123

Mantouë (aſſemblée de) convoquée par le pape Pie II. 57. Le pape y arrive avec pluſieurs ambaſſadeurs, 74. 76. Premiere ſéance, 77. Les ducs de Milan & de Modene arrivent à Mantouë, 80. On y réſout la guerre contre les Turcs, 82. Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne en cette ville, 83. Fin de cette aſſemblée, 110

Maphée Vegius, auteur de quelques ouvrages, & ſa mort, 56

Marc (Saint) le pape acheve le bâtiment de cette égliſe, 264

Marc (cardinal de ſaint) élu pape ſous le nom de Paul II. *Voyez* Paul II.

Marche (comte de la) défait l'armée de la reine d'Angleterre, 133. Il ſe fait couronner à

Londres ſous le nom d'Edouard IV. 134. *Voiez* Edouard.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, ſon grand courage. *Voïez* Angleterre. Elle recouvre ſa liberté & vient en France, 407

Marguerite, fille de l'archiduc, ſon arrivée en France pour épouſer le dauphin, 514. 568

Marie de Bourgogne heritiere du duc ſon pere, tué à la bataille de Nancy, 435. On propoſe de la marier avec le dauphin de France, 447. Chagrins que les Gantois lui cauſent, 451. Ils font trancher la tête à ſes deux miniſtres, 454. Ils veulent marier la ducheſſe avec Alphonſe fils du duc de Gueldres, à quoi elle ne veut pas conſentir, 455. On veut encore la marier au comte de Riviers Anglois, 457. Négociations pour ſon mariage, 458. L'empereur la demande pour Maximilien ſon fils, 459. *& ſuiv.* Elle épouſe l'archiduc Maximilien, 460. Elle accouche d'un fils, 475. Sa mort, 543

Matthias, fils d'Huniade mis en priſon après la mort de ſon pere, 18. Il eſt élu roi de Hongrie, 34. Après un long refus l'empereur lui rend la couronne ſacrée, 211. Traité de paix entre ce prince & l'empereur, 212. Il eſt couronné roi de Hongrie, 213. Traitement qu'il fait au nonce du pape, 214. Il ſe venge ſur les Bohemiens du refus de l'avoir pris pour leur roi, 325. Il fait la guerre au roi de Boheme, 271. Les Bohemiens catholiques le déclarent roi de Boheme, 299. Sa vanité ſur la retraite des Turcs, 438. Ceux-ci lui enlevent beaucoup de places, 439. Il fait la guerre à l'empereur, & aſſiege Vienne, 461. 536

Maures d'Afrique à qui le roi de Portugal fait la guerre, 36. Ils font des incurſions en Caſtille, 314. Leur armée eſt battuë par les Eſpagnols, 585. Suite des guerres des Eſpagnols contr'eux, 603

Maxime élu patriar-

che de Conſtantinople, 440. Sa mort, 555

Maximilien, fils de l'empereur Frederic épouſe Marie ducheſſe de Bourgogne, 460. Tréve entre ce prince & Louis XI. *ibid.* Les Flamands lui levent une armée, 507. Il aſſiege Teroüanne, & leve le ſiege, *ibid.* Il bat & défait l'armée des François à Guinegate, 508. Nouvelle tréve qu'il fait avec Louis XI. 511. Le pape lui adreſſe un bref pour recevoir ſon légat, 513. Il ne veut point faire la paix avec le roi de France, 542. Il n'eſt pas content du traité d'Arras, 547. Il penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI. 581.

Maïence (archevêque de) excommunié par le pape, 137. Les princes d'Allemagne s'aſſemblent ſur cette affaire, *là-même.* Les nonces du pape, répondent aux griefs de l'archevêque, 138. Il appelle, il renonce à ſon appel, & ne tient pas ſa parole, 139. On nomme un autre archevêque à Maïence, *là-même.*

Medicis (Coſme de) reçoit le pape à Florence, 70. Sa mort & ſa ſucceſſion cauſent une guerre entre les Florentins, 268. Les Pazzi conjurent contre les Medicis & Julien de ces derniers eſt aſſaſſiné, 465. Laurent de Medicis ſe ſauve, 466. Le pape l'excommunie, 467

Menezès (Edouard de) tué dans une bataille contre les Maures, 184

Mercure (Jean) fameux philoſophe, 488

Metelin (iſle de) les Turcs s'en rendent maîtres, 65

Meunier (Jean) dominiquain, cenſuré par la faculté de theologie de Paris, 315

Michel (ordre de ſaint) inſtitué par Louis XI. 297. Ses ſtatuts & ſes premiers chevaliers, 298

Milan (duc de) ſon voïage à Florence, 377 Il députe vers le roi de France pour lui demander ſon alliance, 414

Ce duc eſt aſſaſſiné dans l'égliſe, 441. Son fils Jean Galeas Marie lui ſuccede, 443

Minimes, commencement de leur inſtitut par ſaint François de Paule, 264. Le pape Sixte IV. confirme leur regle, 370

Mocenigo, géneral de la flotte Venitienne, ſes conquêtes, 363

Moldavie. Les Turcs y portent la guerre & ſe retirent, 437

Montlhery, bataille en cet endroit entre Louis XI. & le comte de Charolois, 231

Morvilliers chancelier de France envoïé au duc de Bretagne par Louis XI. 182 Envoïé auſſi au duc de Bourgogne, 215

Moſcovites. Commencement de leur empire, 499. Leur ſervitude ſous les Tartares, 500

N

NANCY renduë au duc de Lorraine par la trahiſon de Campo-Baſſo, 432

Naples. Conteſtation entre pluſieurs princes ſur la ſucceſſion de ce roïaume, 39. Affaires de ce roïaume, 132. 184. Grands tremblemens de terre, 12

Navarre (roi de) fait empoiſonner ſon fils, 131. Il engage la Cerdaigne & le Rouſſillon au roi Louis XI. 156. La Navarre devient un ſujet de guerre entre le roi d'Arragon & Gaſton de Foix, 269

Negrepont, la capitale de cette iſle aſſiegée & priſe par Mahomet II. 310

Nominaux, conteſtation ſur les livres de ces philoſophes, 560

Normandie priſe par Louis XI. ſur ſon frere le duc de Berry, 239

Nuitz aſſiegée par le duc de Bourgogne, 385. L'empereur vient au ſecours de cette ville, *là-même*. Le duc de Bourgogne en leve le ſiege, 401

Nuremberg, diete que l'empereur y convoque, 267

O

OLIVA (Alexandre) cardinal. Sa mort, 188

Orient. Arrivée d'ambaſſadeurs de ce païs à la cour de France, 140

Orleans. Louis XI y convoque une aſſemblée pour intimider le pape, 469. Le duc d'Orleans excite des troubles en France au ſujet du gouvernement de ce roiaume, 605. Il ſe retire auprès du duc de Bretagne, 606. On a deſſein de l'arrêter, 610. Beaucoup de ſeigneurs ſe joignent à lui, 611. On lui refuſe l'entrée d'Orleans, 612. Cette ville eſt attaquée par l'armée du roi, 613. Le duc d'Orleans s'accommode avec le roi Charles VIII. 614

Oſma (Pierre d') ſes erreurs condamnées, & la condamnation confirmée par le pape, 493. *& ſuiv.*

Otrante priſe par les Turcs, 526. Enſuite repriſe ſur eux, 533

P

PAIX entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe, 248. Le pape fait bâtir l'égliſe de la Paix, 564

Paleologue (Thomas) ſon arrivée à Rome, 135. Sa mort, 243. Manuel Paleologue ſon cadet embraſſe le Mahometiſme, *là-même*. Son frere Demetrius ſe fait religieux à Andrinople, *là-même*.

Papes. Quels ſont leurs devoirs, ſelon le cardinal de Pavie, 273

Pavie (cardinal de) ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France ſur les demandes de Louis XI. 470. Sa mort & ſon hiſtoire, 497

Paul II. élu pape, 200. Loix qu'on lui fit jurer dans le conclave, 201. Il refuſe d'obſerver ces loix après ſon élection, 202. Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux, 203. Création qu'il fait de huit cardinaux, 204. Il veut reprendre l'affaire qui concerne la guerre contre les Turcs,

205. Il veut reconcilier le roi de Boheme avec le ſaint ſiege, 210. Avis qu'il prend des cardinaux pour répondre aux ambaſſadeurs de Ferdinand, 223. Il ſe broüille avec le roi de Naples, 224. Il excommunie le roi de Boheme, & le prive de ſon roïaume, 247. Il ſe déclare en faveur de Henri IV. roi de Caſtille, 251. On le blâme ſur les jeux profanes qu'il fait repréſenter à Rome, 264. Il offre la couronne de Boheme au roi de Hongrie, 266. Il fait faire la paix aux princes d'Italie, 273. Il prend des meſures avec l'empereur à Rome pour la guerre contre les Turcs, 276. Il fait une promotion de deux cardinaux, 279. Il refuſe au roi de France des commiſſaires pour juger le cardinal Baluë, 294. Il ne veut pas confirmer Uladiſlas nommé au roïaume de Boheme, 306. Il envoïe des galeres aux Veniciens, 314. Sa mort, 321

Paule (François de) fondateur de l'ordre des Minimes, 264. *Voïez* François.

Pazzi. Leur conjuration contre les Medicis, *Voïez* Florentins & Medicis, 464

Pecquigny. Entrevûë des deux rois de France & d'Angleterre en cette ville, 407

Peloponeſe, rendu tributaire par Mahomet II. 61. Ambaſſadeurs du Peloponeſe au pape Pie II. 119. Les Venitiens penſent à enlever ce païs aux Turcs, 172

Pembrok (comte de) battu par le comte de la Marche, 133. Il ſe ſauve d'Angleterre avec le jeune comte de Richemont 329. Ils abordent en Bretagne où le duc les tient comme priſonniers, *là-même*.

Perpignan, ſoulevement de ſes habitans contre les François, 376

Perſe (roi de) ſes conquêtes ſur les Turcs, 350. Ses vaines promeſſes contre les Turcs, 390

Philippe fils cadet du duc de Savoïe arrêté & mis en priſon par ordre

de Louis XI. ſur les remontrances de ſon pere, 181

Philippe duc de Bourgogne. *Voïez* Bourgogne.

Phœbus roi de Navarre, ſa mort, 537. 586.

Pie II. élu pape après C. llixte III. 49. Sa réponſe au cardinal Beſſarion, 50. Joïe dans Rome pour ſon élection, 51. Son hiſtoire & ſon caractere, 52. Divers ſentimens des princes ſur ſon élection, 54. Son couronnement, 46. Aſſemblée de Mantouë qu'il convoque, 57. Sa lettre au roi de France, *là-même*. Sa lettre à Pogebrac roi de Boheme, 58. Ses demandes à Mantouë contre les Turcs, 79. Son diſcours à cette aſſemblée, 81. Audience publique donnée aux ambaſſadeurs, 84. Sa réponſe à l'évêque de Paris ambaſſadeur du roi de France à Mantouë, 84. Il répond à d'autres demandes, 87. Il fait une promotion de ſix cardinaux, 111. Il les reçoit dans un conſiſtoire, 112. Ses differends avec quelques rois touchant la collation des benefices, 118. Les patriarches d'Orient lui députent, *là-même*. Il reçoit des ambaſſadeurs du Peloponeſe, 119. Il part de Sienne & arrive à Rome, 120. Il excommunie le duc d'Autriche, Malateſta & l'archevêque de Maïence, 136. *& ſuiv.* Il envoïe ſes ambaſſadeurs au nouveau roi de France Louis XI. 146. Grands deſſeins de ce pape pour faire la guerre aux Turcs, & conſiſtoire ſecret à ce ſujet, 175. Secours que les ambaſſadeurs des princes lui promettent, 176. Son decret en faveur de cette guerre, 177. Fin des commentaires ſous ſon nom, 185. Il continuë ſes préparatifs contre les Turcs, 192. Il écrit au duc de Bourgogne pour le ſommer de tenir ſa parole, *là-même*. Il retracte tout ce qu'il a écrit en faveur du concile de Bâle, 193. Il va s'embar-

quer à Ancone, 195. Il y tombe malade & y meurt, 197. Ses vertus & ſes défauts, *là-même.*

Piſe (archevêque de) pendu à Florence à l'occaſion de la conjuration des Pazzi, 466

Platine hiſtorien, finit ſon hiſtoire à la mort de Paul II. 321. Sa mort, ſes traverſes, ſes perſecutions & ſes ouvrages, 537. *& ſuiv.*

Platon. Le cardinal Beſſarion fait ſon apologie contre George de Trebizonde, 271

Pogebrac, élu roi de Boheme, 35. Il reçoit un bref du Pie II. 58. Les Silesiens ſe plaignent de lui au pape, 68. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 160. Il fait empriſonner un nonce du pape, 162. Ses deux fils ſont faits princes de l'empire par l'empereur, 163. Il envoye du ſecours à l'empereur contre ſon frere Albert, *là-même.* Il écrit au pape en termes fort ſoumis, 163. Paul II. veut le reconcilier avec le ſaint ſiege, 210. Son opiniâtreté lui attire la colere du pape, 245. Il eſt excommunié & privé de ſon roïaume, 247. Il veut empêcher le roi de Pologne d'accepter la couronne de Boheme, 265. Matthias roi de Hongrie lui fait la guerre, 271. Entrevûë de ces deux princes où l'on parle de paix, 272. Mort de George Pogebrac, 324

Pogge le Florentin. Sa mort, 73

Portugal (roi de) porte la guerre en Afrique, 183. Son frere Ferdinand y eſt tué, 184

Pragmatique ſanction. Le pape demande ſon abolition dans l'aſſemblée de Mantouë, 88. Il la fait abolir par Louis XI. 149. Réjouiſſances à Rome à ce ſujet, *là-même.* On l'obſerve toutefois en France, 150. Le cardinal d'Arras travaille à l'y faire abolir, 260. Fermeté du procureur géneral de Paris pour la ſoutenir, & ſes raiſons, 261. Appel de l'univerſité de Paris au concile à cette occaſion, *là-même.* Réponſe de Pie

Pie II. à l'ambaſſadeur de France touchant cette pragmatique, 473
Prague. Le pape nomme un adminiſtrateur de cette égliſe, 69
Praxan (Jean) écrit contre les erreurs de Pierre d'Oſma, 495
Provence, laiſſée à Louis XI. par Charles comte du Maine, 517.
Pruſſe (chevaliers de) font leur paix avec les Polonois, 248

Q

QUENTIN, (Saint) enlevé au duc de Bourgogne par Louis XI. 309

R

RABASTEIN, (Procope de) mis en priſon par ordre du roi de Boheme, & enſuite rétabli, 192
Raillerie des Eſpagnols ſur la mine & l'habillement de Louis XI. 179
Raimonnet fait priſonnier, & pendu par ordre de Maximilien, 509
Ratiſbonne, l'empereur y convoque une diete pour la guerre contre les Turcs, 317. L'ambaſſadeur des Venitiens y parle, 319. Réſultat de cette aſſemblée, 320
Religieux mandians. Leurs differends avec quelques évêques en Allemagne, 478. Diſpute entre les religieux hermites de ſaint Auguſtin & les chanoines réguliers touchant leur inſtitut, 588. *& ſuiv.*
René d'Anjou, eſt mécontent du roi de France, 416. Accommodement entr'eux pour la Provence, 425. Leur entrevûë à Lion, 426. Traité qu'ils font enſemble, 427. Mort de René qui fait Charles comte du Maine ſon heritier, 517
Rhodes (iſle de) aſſiegée par les Turcs,

519. Les chevaliers maltraitent leur flotte, 520. Le vizir veut faire assassiner le grand-maitre de Rhodes, 521. La vigoureuse résistance des Rhodiens fait lever le siege, 522. Ils reçoivent deux vaisseaux du roi de Naples, & obligent les Turcs de se retirer, 524. Le grand-maître fait bâtir une église en actions de graces, *là-même.* Zizim frere de Bajazet arrive à Rhodes, 558

Riario (Pierre) cardinal, légat dans toute l'Italie, & ses dépenses excessives, 369. Sa mort, 379. Le comte Jerôme Riario rend le château Saint-Ange & d'autres places après la mort du pape Sixte IV. 595

Richard duc d'Yorc, gouverne absolument l'Angleterre, 32. Il se retire de la cour & du roïaume, 33

Richard III. roi d'Angleterre. *Voïez* Gloceſter.

Richemont (comte de) se sauve d'Angleterre & aborde en Bretagne, 329. Efforts inutiles que fait le roi Edouard pour avoir ce comte, 329. 489. Landais favori du duc de Bretagne veut le rétablir sur le trône d'Angleterre, 615. Mesures qu'on prend pour y réussir, 616

Riga (archevêque de) son empriſonnement 477

Rive (Pierre de) ses propositions censurées touchant les futurs contingens, 316

Rivers (comte de) beau-pere d'Edouard est arrêté, 281. On lui tranche la tête de même qu'à son fils, *là-même.*

Roquesane, réception que le jeune roi de Boheme lui fait, 26. Il est accusé d'avoir fait empoisonner ce jeune prince, 27. Il fait un traité des sa-

crémens de l'égliſe contre la ſecte des Thaborites, 70. Il accepte une diſpute avec le parti catholique, & il y eſt convaincu de menſonge, 211. On ne ſçait pas en quelle année il eſt mort, 324

Rodolphe, nonce du pape en Allemagne contre Pogebrac roi de Boheme, 246. Il négocie la paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe, 248

Rome les charges renduës venales dans la cour de Rome, 534

Roſellis (Antoine de) ſa mort & ſes ouvrages, 270

Roüen. Le duc de Bourbon ſe rend maître de cette ville pour le duc de Berri, 236

Rovere (cardinal de) élu pape après Paul II. ſous le nom de Sixte IV. *Voïez* Sixte.

Rovere (Dominique de la) fait cardinal par Sixte IV. 486. Julien de la Rovere cardinal de S. Pierre-aux-Liens légat en France, 510

Rouſſillon, engagé au roi de France avec la Cerdaigne par le roi de Navarre, 156

S

SAINT POL (de) connétable de France, Louis XI. le veut punir, 373. *& ſuiv.* Les commiſſaires du roi & du duc de Bourgogne concluent à ſa mort, 374. Le roi envoïe ſes ordres, 375. Il refuſe l'entrée de Saint-Quentin à Edouard roi d'Angleterre, 403. *& ſuiv.* Le duc de Bourgogne jure ſa perte, 410. On l'arrête & on lui tranche la tête, 413

Sandvvick en Angleterre, priſe par les François, 63

Sang de Jeſus-Chriſt. Diſpute ſur ce ſujet entre les Cordeliers & les Dominiquains, 167

Savoïe (ducheſſe de) ſe reconcilie avec Louis XI. 427. Le duc de Bourgogne la fait enlever, 429. Elle ſe ſauve de ſa priſon, 430. Elle va à Tours trouver le roi qui lui fait beaucoup d'accueil, 437. Troubles dans ſes états appaiſez par Louis XI. 541

Scanderbeg, défait l'armée des Turcs, 29. Il vient par ordre du pape au ſecours de Ferdinand roi de Naples, 154. Il écrit au pape ſa paix avec le Turc, 173. Nouvelle guerre qu'il a avec les Turcs qui défont ſon armée, 225. Il fait lever le ſiege de Croye, *la même*. Sa mort & l'eſtime que les Turcs faiſoient de ſa valeur, 257

Scutari priſe par les Turcs, 460

Serment que le ſoudan d'Egypte exige de Jacques bâtard du roi de Chypre, 99

Sforce (François) duc de Milan, ſa mort, 249. Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede, 250. Il eſt aſſaſſiné dans l'égliſe, 441

Sicilien, ſon entrepriſe hardie ſur la flotte de Mahomet II. 364

Sileſiens, ils adreſſent au pape leurs plaintes contre Pogebrac roi de Boheme, 68

Simeon, patriarche de Conſtantinople dépoſé, & Raphaël mis en ſa place, 394

Sixte IV. élu pape après Paul II. 321. Quelle étoit ſa famille, 322. Il reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs, 331. Il fait ſes deux neveux cardinaux, 332. Il rétablit les chanoines ſéculiers dans ſaint Jean de Latran, 333. Sa réponſe aux demandes de Louis XI. 359. Il confirme la bulle du pape Paul II. pour le jubilé, 369. Il confirme la regle des Minimes, 370. Il fait huit cardinaux, 371. Sa bulle touchant la

fête de la Conception de la ſainte Vierge, 418. Autres promotions de cinq, & de ſept cardinaux, 462. Poëme à la loüange de ce pape, *ibid.* Le roi Louis XI. tâche de l'intimider, 469 Ambaſſade du roi de France à ce pape, 470. Son bref à l'archiduc pour recevoir & entendre ſon légat, 513. Ses ſoins pour s'oppoſer aux Turcs, 526. Il établit la fête de ſaint Joſeph, 534. Il fait une promotion de cardinaux, 535. Il fait bâtir l'égliſe de la Paix, 564. Il invite les princes à la guerre contre les Turcs, 528. Autre bulle touchant la Conception de la ſainte Vierge, 565. Bulles ſur differens ſujets, 588. Sa mort, 589

Sporta & *Sportula*, ouvrages ſous ce titre, de Gilles Charlier, 361

Stencon perſecuté par Pogebrac roi de Boheme, 245

Stenon ſuccede à Charles VIII. dans le roïaume de Suede, 309

Stigmates de Sainte Catherine de Sienne, diſpute à ce ſujet entre les Dominiquains & les Cordeliers, 566

Suede. Révolutions arrivées dans ce roïaume, 13

Suiſſes, traité du roi de France avec eux, 399. Ils ſe rendent maîtres du comté de Ferrette, 400. Le duc de Bourgogne leur fait la guerre & prend ſur eux Granſon, 420. Ils défont l'armée de ce duc, 422. Autre victoire qu'ils remportent ſur le même prince, 428. Premiere ligue qu'ils font avec la France, 476. Ils ſont mis en France en la place des francs-archers, 516

T

TANNEGUY du Châtel, gagné par Louis XI. quitte la Bretagne & vient à la cour de France, 283
Tarente (prince de) ſa réconciliation feinte avec le roi de Naples, & ſa mort, 184
Teramo (évêque de) ſon origine & ſa fortune, 318
Terny (évêque de) légat du pape en Angleterre, & la conduite indigne qu'il y tient, 93
Terouanne, aſſiegée par l'archiduc Maximilien, 507
Thaborites exterminez par Pogebrac roi de Boheme, & leur ville brûlée, 35
Theodore Lœlius, ſa mort & ſes ouvrages, 222
Tibre, grand débordement de ce fleuve à Rome, 417
Tour-brûlée (de la) cardinal, ſa mort & ſes ouvrages, 277. *& ſuiv.*
Tours, aſſemblée des états dans cette ville contre le duc de Bretagne, 216. Autre aſſemblée pour le gouvernement du roïaume après la mort de Louis XI. 606. On l'ajuge à la comteſſe de Beaujeu, 607. On y examine les griefs du clergé, *là-même*. Les plaintes de la nobleſſe & du tiers états, 608
Transfiguration de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, ſa fête renduë univerſelle dans toute l'égliſe par le pape Callixte III. 4
Trebizonde. Fin de cet empire dont Mahomet II. ſe rend maître, 152. George de Trebizonde contre lequel le cardinal Beſſarion écrit, 271
Trolop (André) habile capitaine Anglois quitte le parti du duc d'Yorc, 65
Turcs. Ils ſont battus à Belgrade dont ils levent le ſiege, 3

Leur armée défaite par Scanderbeg, & le cardinal d'Aquilée, 29. Le roi de Perſe leur fait la guerre, *là-même*. Meſures priſes à Mantouë contre eux, 74. Leurs progrès contre les chrétiens, 164. Ils ſe rendent maîtres de la Boſnie, 169. Offres des princes d'Italie pour leur faire la guerre, 206. Progrès de l'armée du pape & des Venitiens contre eux, 349. Leur armée taillée en pieces par le vaivode de Moldavie, 392. Leurs conquêtes ſur le roi de Hongrie & les Venitiens, 439. Ils ſont enſuite battus par les Hongrois, 498. Ils aſſiegent Rhodes, & ſont contraints d'en lever le ſiege, 519. Ils font des incurſions en Italie, 525. Ils ſe rendent maîtres d'Otrante, 526. Soins du pape pour arrêter leurs progrès & leurs conquetes, *là-même*. Les princes ſont invitez à leur faire la guerre, 528

Turiburge. Bataille dans cet endroit entre l'armée de la reine d'Angleterre & le comte de la Marche, 133.

V

VAIVODE de Moldavie, ſa victoire ſur les Turcs, 396

Valle (Laurent) ſa mort & ſes ouvrages, 243

Venier, envoïé par le pape en Caſtille pour appaiſer les troubles, 269

Venitiens. Les Florentins veulent prévenir le pape contre eux, 174. Ils reçoivent des galeres du pape & du roi de Naples, 314. Diſcours de leur ambaſſadeur à la diete de Ratiſbonne, 319. Ils arment une flotte con-

tre les Turcs, 391.
Verſois (Jean Faure) Benedictin ſoupçonné d'avoir empoiſonné le duc de Guïenne frere de Louis XI. 352
Veſalie (Jean de) condamné par l'inquiſition, 495. On l'oblige à ſe retracter, 496
Vladiſlas, fils de Caſimir, nommé au roïaume de Boheme, 300. Le pape refuſe de le confirmer, 306. Il eſt confirmé roi de Boheme après la mort de Pogebrac, 324
Vlric comte de Cilley, ſa mort, 17. Le fils aîné d'Huniade le fait aſſaſſiner, *là-même.*
Univerſité de Paris, interjette appel au concile, d'une bulle du pape Callixte III. 6. Ses brouilleries avec les religieux mandians, 11. Elle appelle encore au futur concile contre l'abolition de la pragmatique ſanction, 261
Vœu de Mahomet II. pour exterminer tous les chrétiens, 300
Vorilong (Guillaume de) ſa mort & ſes ouvrages, 221
Urſins (Jean Juvenal des) archevêque de Reims préſide à un concile de Soiſſons, 14. Sa mort, 378
Uſum-Caſſan, ſe rend maître de la Perſe & en chaſſe les Tartares, 29. Il fait la guerre aux Turcs, *là-même.* Il bat leur armée, 363. Il eſt enſuite défait par eux, & ſe retire dans les montagnes d'Armenie, *là-même.* Mort d'Uſum-Caſſan, 487
Warvick (comte de) nommé tuteur du roi Henri, & pourvû du gouvernement de Calais, 32. Il vient avec une armée pour combattre la reine d'Angleterre, qui le défait entierement, 130. Il ſe

ſauve, *là-même*. Envoïé en France pour négocier le mariage du roi avec Bonne de Savoïe, 241. Il ſe brouille avec le roi Edouard, *ibid.* Ses mécontentemens à l'égard de ce prince, 255. Il ménage une révolte en Angleterre, 280. Il bat l'armée d'Edouard, *là-même*. Il enleve le roi Edouard, 301. Il eſt battu, vient en France, & fait alliance avec Louis XI. 303. Il repaſſe en Angleterre, *là-même*. Il rétablit Henri ſur le trône, 306. Il eſt tué dans une bataille, 326

Y

YORC & Lancaſtre, deux célebres partis en Angleterre; leur feinte réconciliation, 64. Le duc d'Yorc leve une armée, *là-même*. Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande, 65. La faction d'Yorc recommence les troubles en Angleterre, 93. Bataille entr'elle & la faction des Lancaſtres, 94. Le duc d'Yorc veut ſe faire déclarer roi d'Angleterre, 95. Il en vient aux mains avec l'armée de la reine, perd la bataille & eſt tué, 129. Marguerite d'Yorc ducheſſe douairiere de Bourgogne va en Angleterre, ſolliciter contre Louis XI. 506. Elle écrit à l'archiduc ſur la tréve qu'il a faite avec ce roi, 512

Z

ZAMORA priſe par Ferdinand roi d'Arragon, 399

Zizim ſecond fils de Mahomet II. diſpute l'empire à Bajazet ſon frere après la mort de leur pere, 530. Il ſe met en campagne avec une armée conſiderable, 531. Il eſt battu &

demande du ſecours au ſoudan d'Egypte, au roi de Cilicie & au grand-maître de Rhodes, *là-même.* Il ſe rend au Caire, *là-même.* Il propoſe un duel à Bajazet, 557. Il écrit au grand-maître de Rhodes pour le recevoir, 558. Il part pour Rhodes, & y eſt très-bien reçu des chevaliers, *là-même.* Actes qu'il met entre les mains du grand-maître, 459. Il quitte Rhodes, vient en France, & eſt conduit en Auvergne, *là-même.*
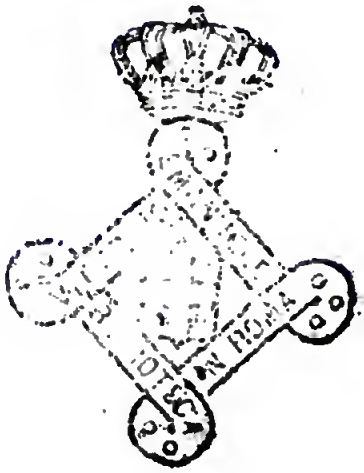
Fin de la Table des Matieres.